



**Les organisations paysannes en République du Congo :
émergence et signification des dynamiques
organisationnelles dans le secteur agricole en zones
péri-urbaines et rurales**

Annick Judicaëlle Imbou-Ngalamou

► **To cite this version:**

Annick Judicaëlle Imbou-Ngalamou. Les organisations paysannes en République du Congo : émergence et signification des dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole en zones péri-urbaines et rurales. Économies et finances. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015. Français. <NNT : 2015TOU20046>. <tel-01327217>

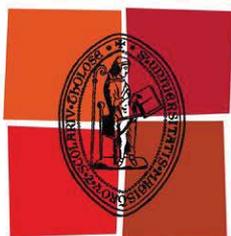
HAL Id: tel-01327217

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01327217>

Submitted on 6 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse-Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :

IMBOU-NGALAMOU Annick Judicaëlle

Le : 25 septembre 2015

***LES ORGANISATIONS PAYSANNES EN REPUBLIQUE DU CONGO :
EMERGENCE ET SIGNIFICATION DES DYNAMIQUES
ORGANISATIONNELLES DANS LE SECTEUR AGRICOLE
EN ZONES PERI-URBAINES ET RURALES***

Ecole doctorale :

ED TESC : Études rurales en sciences du développement

Unité de recherche :

DYNAMIQUES RURALES

Directeur de Recherche :

UWIZEYIMANA Laurien, Professeur des Universités

Rapporteurs :

THIBAUD Bénédicte, Professeur des Universités

HUETZ-DE-LEMPES Christian, Professeur des Universités

Autre membre du jury :

CHARLERY DE LA MASSELIERE Bernard, Professeur des Universités

**Université Toulouse-Jean Jaurès
Laboratoire Dynamiques Rurales**

THÈSE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ
Études rurales mention Sciences du Développement

***LES ORGANISATIONS PAYSANNES
EN REPUBLIQUE DU CONGO :
EMERGENCE ET SIGNIFICATION DES DYNAMIQUES
ORGANISATIONNELLES DANS LE SECTEUR AGRICOLE
EN ZONES PERI-URBAINES ET RURALES***

Annick Judicaëlle IMBOU-NGALAMOU

Présentée et soutenue publiquement
Le 25 septembre 2015

Directeur de Recherche
Laurien UWIZEYIMANA

JURY

THIBAUD Bénédicte, Professeur des Universités
HUETZ-DE-LEMPS Christian, Professeur des Universités
CHARLERY DE LA MASSELIERE Bernard, Professeur des Universités

Dédicaces

A mes enfants Jessy-Laurel et Eden, le bonheur de vous avoir à mes côtés en cette période était une thérapie d'apaisement qui, a fortement contribué à l'aboutissement de ce travail. Trouvez à travers ces écrits l'expression de mon amour et de ma tendresse, mes bien-aimés.

A mon époux NSINSA Danin, puisses-tu trouver ici le témoignage de mon affection et ma profonde reconnaissance pour ton soutien qui n'a pas de prix et les sacrifices que tu t'es imposé à mon égard.

A mon père IMBOU Marcel, qui n'a de cesse exprimé son amour et son soutien comme il revient à un père de le faire. Tes encouragements, conseils et appuis ont été le fondement sur lequel je me suis toujours basée tout au long de mes études. Je voudrais te témoigner à travers cette œuvre tout mon amour et ma grande fierté de t'avoir comme père.

A ma défunte mère MOUNDELE Antoinette, qui n'a pu voir mon parcours académique. L'aboutissement de ce travail de recherche est un souvenir de ton abnégation dans la concrétisation de différentes réalisations pendant ton existence. Ton absence ne m'a pas arrêté, car me souvenant de cette mère modèle que tu fus.

A mes frères et sœur : Alain Roch IMBOU, Yvon William IMBOU, Lydia Nicole Anaïque IMBOU, Armel Christian Patrick IMBOU et Tonhy Merlan IMBOU, vous m'avez soutenu par quelques gestes que ce soit pour que cette recherche aboutisse, je vous en témoigne toute ma gratitude et mon affection.

A mes nièces et neveux : IMBOU, Kabi, NKABI MANKESSI, ONIANGUE, que j'aime énormément ; veuillez tous trouver au travers de ces lignes, toute ma considération et mon affection.

A mes oncles et tantes SAMBA, MBANZA, BAYISSA, LONGO, toute ma gratitude pour votre soutien et vos encouragements.

A ma maman de cœur LONGO MBENDO Marie Julienne, tu es pour moi ce qu'un enfant a de plus précieux. Ton amour et ton attention ont été un réconfort et un soutien moral dans les moments critiques de ma vie et ceux liés à cette recherche. Ton accompagnement et ta contribution dans la rédaction de ce travail n'ont pas de prix. Car tu n'as été animée que par un seul sentiment, celui de voir achevé ce travail avec succès. Maman, ton vœu s'est accompli. Puisses-tu trouver par ces mots, l'affection et la reconnaissance que l'enfant que je suis t'exprime.

Je dédie à tous ce travail.

Remerciements

A celui en qui sont cachés les trésors de la sagesse et de la science, notre Seigneur Jésus-Christ, reviennent les actions de grâce ; pour son amour et son soutien infaillible tout au long de cette recherche. Par ailleurs, cette œuvre ne pouvait se réaliser sans l'encadrement des personnes compétentes et expérimentées dans la recherche scientifique. Nous tenons particulièrement à témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'aboutissement de ce travail :

- au Professeur UWIZEYIMANA Laurien, d'avoir accepté la délicate tâche de superviser les travaux de cette thèse ;
- au Docteur Léon TATI et à Monsieur NGOULOU, tous conseillers à l'Elevage, à la Recherche et l'Agriculture auprès du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, qui ont guidé ces travaux au niveau national ;
- aux Directeurs Départementaux de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Action Coopérative et du Crédit ; qui ont facilité les contacts avec les organisations paysannes et les exploitants agricoles ;
- aux Ministères : de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement, de la Recherche Scientifique, du Plan et de l'Aménagement du Territoire, pour avoir mis à notre disposition les données économiques et statistiques ;
- au Commandant MIENET Marcellin, Administrateur maire de la Communauté Urbaine de Lékana, pour avoir mis à notre disposition une logistique afin d'être en contact avec les exploitants agricoles de cette communauté.
- aux différents partenaires : BDEAC, BM FAO, FIDA, FSA, PNUD, pour leurs analyses pertinentes sur la thématique ;
- aux personnes ressources : Patrick Obel OKELI, conseiller technique auprès du Ministre de la Recherche Scientifique au Congo, Gaston NKOUIKA, chercheur, Gilbert MBATI Coordonnateur national du Programme pour la Lutte biologique contre les plantes aquatiques envahissantes, Madame BAMANA Georgette ; pour leur contribution de qualité ;
- aux membres des OP et autres exploitants agricoles pour leur disponibilité lors des enquêtes réalisées auprès d'eux ;
- aux chercheurs d'UERPOD et Laurent JEGOU pour leur concours notamment en ce qui concerne le dépouillement et le traitement des données et pour les aspects cartographiques de ce travail.
- à Marie-Laure MARAVAL de l'atelier informatique, Sylvie LECOEUR, Professeur Laurent SEBISOGO, pour leur concours dans la mise en forme et la relecture de ce travail.
- aux collègues et amis : Wided MOUMEN ma compagne de lutte depuis le Master ESSOR, Rachida M'PINOU, Julie GRARD, Arnaud Rodrigue MANGOFO, Rock Saturnin OYABA, Donald MAPEMBI, Rosine MATSIMA, Huguette (la nounou de ma fille durant mon séjour au Congo), famille MOUNGUEGUE, qui m'ont encouragée et accompagnée dans la réalisation de ce travail ;

A tous ceux qui n'ont pas été cités, qu'ils reçoivent également mes sincères remerciements

Sommaire

INTRODUCTION	1
1. COMMENT ABORDER LA QUESTION DES OP AU CONGO	10
1.1. CHAPITRE 1: CADRE THEORIQUE	15
1.1.1. L'action collective au cœur de notre analyse	16
1.1.2. Définition d'un concept	17
1.1.2.1. La mobilisation.....	20
1.1.2.2. Les ressources	24
1.1.2.3. La participation	27
1.1.3. Pourquoi les individus décident-ils de mener une action collective... ?.....	30
1.1.4. L'organisation: une nécessité d'exister... ..	40
1.1.5. Acteurs et mobiles d'adhésion à l'organisation	47
1.1.6. Conclusion du chapitre 1	52
1.2. CHAPITRE 2: PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE	54
1.2.1. Problématique et questionnement	54
1.2.2. Hypothèses.....	56
1.2.3. Méthodologie.....	57
1.2.3.1. Choix des zones d'enquêtes	58
1.2.3.2. Raison du choix des zones	59
1.2.3.3. Description de la population enquêtée.....	61
1.2.3.4. Echantillon de l'enquête	62
1.2.3.5. Déroulement de l'enquête	63
1.2.3.6. Techniques et outils de collectes de données	65
1.2.3.7. Analyse et traitement des données	67
1.2.4. Conclusion du chapitre 2	68
1.3. CHAPITRE 3: APERÇU DU MONDE RURAL CONGOLAIS	69
1.3.1. Description du Congo	69
1.3.2. Types d'agricultures	79
1.3.2.1. L'agriculture traditionnelle ou de subsistance	80
1.3.2.2. L'agriculture capitaliste	83
1.3.2.3. L'agriculture d'Etat	84
1.3.3. Spéculations agropastorales et halieutiques	88
1.3.3.1. Spéculations pastorales	88
1.3.3.2. Spéculations vivrières	89
1.3.3.3. Spéculations de rente	90
1.3.3.4. Spéculations maraîchères et fruitières	90
1.3.3.5. Pêche et aquaculture	91
1.3.3.6. Apiculture.....	92

1.3.4. L'accès à la terre.....	93
1.3.5. Conclusion du chapitre 3	97
1.4. CHAPITRE 4 : DECONNEXION ET MARGINALISATION DE LA PAYSANNERIE CONGOLAISE.....	99
1.4.1. Une paysannerie fragilisée	100
1.4.1.1. Un contexte de crise sociopolitique et économique	100
1.4.1.2. Des campagnes délaissées et des paysans en grande difficulté.....	111
1.4.1.3. Trop de projets tuent le projet	116
1.4.2. Des campagnes dépeuplées par l'exode rural.....	120
1.4.2.1. Le monopole de l'Etat	122
1.4.2.2. Le désengagement de l'Etat	123
1.4.3. Conclusion du chapitre 4	125
1.5. CHAPITRE 5: MIGRATION DE RETOUR ET REVEIL DES CAMPAGNES CONGOLAISES	127
1.5.1. La Migration de retour	127
1.5.2. Les campagnes en effervescence : réveil ou éveil, quelle signification face à ces transformations ?	130
1.5.3. Conclusion du chapitre 5	131
1.6. CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	133
2. EMERGENCE ET SIGNIFICATION DES DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLES.....	135
2.1. CHAPITRE 6: ORGANISATIONS PAYSANNES.....	138
2.1.1. Notion complexe et ambiguë.....	139
2.1.2. Représentations sur les organisations paysannes.....	141
2.1.2.1. Organisations paysannes : nature, fonction, priorité et objectifs	142
2.1.3. Conclusion du chapitre 6	145
2.2. CHAPITRE 7 : ORGANISATIONS PAYSANNES AU CONGO	146
2.2.1. Le mouvement associatif et coopératif.....	146
2.2.1.1. Les organisations traditionnelles	147
2.2.1.2. L'époque coloniale.....	150
2.2.1.3. De 1960-1970 : Les années d'indépendance avec des groupements suscités par l'Etat.....	151
2.2.1.3.1. Des groupements précoopératifs.....	153
2.2.1.3.2. Les coopératives	156
2.2.1.3.3. Cadre juridique : la loi de 1901 et de 1947, objet de controverse.....	156
2.2.2. Emergence de nouvelles formes organisations paysannes	159
2.2.3. Portée des nouvelles dynamiques organisationnelles.....	162
2.2.4. Conclusion du chapitre 7	165
2.3. CHAPITRE 8 : ORGANISATION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES OP ENQUETEES.....	166
2.3.1. Brève présentation des départements enquêtés	168
2.3.2. Classification des OP enquêtées	170
2.3.3. Caractéristiques générales des organisations paysannes enquêtées	172
2.3.3.1. Formes juridiques des organisations paysannes enquêtées	172

2.3.3.2. Date et motifs de création des OP.....	191
2.3.3.2.1. Date de création des OP.....	191
2.3.3.2.2. Motifs de création des OP.....	192
2.3.3.3. Nombre de membres par OP recensées.....	193
2.3.3.4. Objectifs des OP.....	194
2.3.3.5. Les leaders: des producteurs aux profils spécifiques.....	195
2.3.3.5.1. Des leaders d'un âge compris entre 30 et 65ans.....	195
2.3.3.5.2. Des hommes plutôt que des femmes.....	195
2.3.3.5.3. Des leaders souvent mariés.....	196
2.3.3.5.4. Des leaders avec un niveau de scolarisation élevé.....	196
2.3.3.5.5. Des leaders originaires ou non des départements enquêtés.....	196
2.3.3.5.6. Raisons de l'installation en milieu agricole périurbain ou rural.....	197
2.3.3.6. Choix des membres du bureau exécutif et de la commission de contrôle.....	198
2.3.3.7. Activités principales des OP identifiées et financement des activités collectives.....	200
2.3.3.7.1. Activités principales des OP identifiées.....	200
2.3.3.7.2. Financement des activités collectives.....	202
2.3.3.8. Différents partenaires et leurs appuis.....	203
2.3.4. Principaux problèmes rencontrés par les groupements enquêtés et leurs causes .205	
2.3.4.1. Difficultés d'acheminement des produits vers les marchés locaux ou les centres urbains.....	206
2.3.4.2. Le manque de moyens financiers.....	207
2.3.4.3. Faible adhésion et implication à la vie associative.....	209
2.3.5. Conclusion du chapitre 8.....	212
2.4. CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	213
3. LOGIQUES ET STRATEGIES D'ACTEURS DANS LE SECTEUR AGRICOLE PERIURBAIN ET RURAL CONGOLAIS.....	215
3.1. CHAPITRE 9: LES LOGIQUES DE MOBILISATION.....	218
3.1.1. Les logiques paysannes : des logiques de solidarité et de rationalité économique	218
3.1.1.1. La logique de solidarité.....	219
3.1.1.2. Des logiques de rationalité économique.....	225
3.1.1.2.1. La logique d'extension de la production et de la commercialisation.....	225
3.1.1.3. La logique de lutte contre le chômage et la cherté de la vie.....	228
3.1.1.4. La logique de mimétisme (ou effet de mode).....	231
3.1.2. Les logiques institutionnelles.....	232
3.1.2.1. La logique étatique.....	233
3.1.2.2. La logique des organismes d'appui à l'agriculture.....	237
3.1.3. Emergence des Organisations paysannes au Congo : une interaction entre logiques paysannes et logiques institutionnelles.....	248
3.1.4. Conclusion du chapitre 9.....	250
3.2. CHAPITRE 10: LES STRATEGIES D'ACTEURS.....	252
3.2.1. Leadership : entre positionnement et promotion.....	252
3.2.1.1. Stratégies de positionnement des élites congolaises.....	253
3.2.1.2. Stratégies de promotion des groupes sociaux défavorisés.....	266

3.2.1.3. Des rapports complexes et fluctuants entre aînés et cadets.....	266
3.2.1.4. Les femmes dans les départements enquêtés	270
3.2.1.5. Les clivages, mode de fonctionnement des groupements	277
3.2.2. Architecture des acteurs du monde agricole périurbain et rural congolais	282
3.2.3. Conclusion du chapitre 10.....	283
3.3. CHAPITRE 11 : ENJEUX DE L'AIDE ET APPUI AUX OP.....	285
3.3.1. L'aide crée une situation d'intermédiation et d'interface	286
3.3.1.1. Etat et OP : Entente ou rivalité	288
3.3.1.2. Rapport entre les ONG/bailleurs de fonds et les OP : Comportements d'adaptation et mise sous tutelle.....	295
3.3.2. Appui aux OP pour une contribution à la sécurité alimentaire.....	303
3.3.2.1. Intérêt à promouvoir les OP	303
3.3.2.2. Rôle de l'Etat	305
3.3.2.3. Renforcement des capacités des OP.....	306
3.3.2.4. Contribution des OP et des producteurs individuels à la sécurité alimentaire ..	310
3.3.3. Conclusion du chapitre 11.....	317
3.4. CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	319
4. CONCLUSION.....	321
5 BIBLIOGRAPHIE	335
6 ANNEXES	351
4.1. ANNEXE 1 – ENTRETIENS	353
4.1.1. Guide d'entretien (Partenaires, Ministères, ONG)	353
4.1.2. Entretien avec un agent de la Direction de l'Action Coopérative et du Crédit (Brazzaville, juillet 2012).....	355
4.1.3. Entretien avec le Prêtre spiritain de la Paroisse sainte Thérèse (Lékana, fin juillet 2012)	359
4.1.4. Entretien avec le Chef de service Etude et Prospection du Fonds de soutien à l'agriculture [FSA] (Brazzaville, août 2012)	360
4.1.5. Entretien avec la Directrice générale de l'Agriculture (Brazzaville, août 2012,)	361
4.1.6. Entretien avec le Responsable de la formation à l'Institut d'appui au développement (Agri Congo, Brazzaville, août 2012)	364
4.2. ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRES.....	366
4.2.1. Questionnaire destiné aux leaders et membres des Organisations Paysannes	366
4.2.2. Questionnaire destiné aux producteurs individuels	373
4.2.3. Questionnaire destiné aux partenaires (organismes internationaux et institutions bancaires).....	379
4.2.4. Questionnaire destiné aux personnes ressources	382
4.2.5. Questionnaire adressé aux agents publics des services d'appui au secteur	385
4.2.6. Questionnaire adressé aux différents services ministériels (finances, plan, intérieur, pme, recherche scientifique, ...) d'appui au secteur.....	389

4.3. ANNEXE 3 – DONNEES CHIFFREES DES ENQUETES.....	393
4.4. ANNEXE 4 – TEXTES OFFICIELS	397
4.4.1. Régime domanial et foncier au Congo.....	397
4.4.2. Composition du dossier de demande de financement auprès du FSA.....	398
4.1. ANNEXE 5 – DEMANDES D’AUTORISATIONS	399
4.2. ANNEXE 6 – LISTE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ENQUETEEES PAR DEPARTEMENT	403
4.3. ANNEXE 7 – DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE	408

Liste des tableaux

Tableau 1 - Catégorie d'acteurs ayant participé à l'étude	61
Tableau 2 - Nombre de personnes ayant répondu à l'enquête	62
Tableau 3 - Matériels agricoles non mécanisés et mécanisés utilisés par les enquêtés	114
Tableau 4 - Populations des Départements.....	120
Tableau 5 - Population urbaine et population rurale	121
Tableau 6 – Répartition des OP enquêtées par département.....	171
Tableau 7 – Type d'OP enquêtées par département	171
Tableau 8 - Répartition des enquêtés selon les motifs de création des OP.....	193
Tableau 9- Profil des leaders des groupements.....	195
Tableau 10- Niveau de scolarisation des leaders	196
Tableau 11- Leaders originaires des départements enquêtés	197
Tableau 12- Raisons ayant conduit à s'installer en milieu agricole périurbain ou rural	197
Tableau 13- Récapitulatif des critères de choix des membres.....	198
Tableau 14- Répartition des enquêtés par outils de production utilisés.....	201
Tableau 15- Financement des activités collectives des OP enquêtées.....	202
Tableau 16- Différents partenaires selon les leaders.....	203
Tableau 17- Type d'appuis	204
Tableau 18– Problèmes et causes.....	206
Tableau 19- Autres problèmes et leurs causes	209
Tableau 20- Taux global de chômage par sexe et milieu de résidence en %.....	230
Tableau 21– Les organismes d'appui au développement agricole	237
Tableau 22 - Répartition des enquêtés par sexe	393
Tableau 23 - Répartition des enquêtés par âge et sexe	393
Tableau 24 - Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale	393
Tableau 25 - Répartition des enquêtés par sexe et situation matrimoniale	394
Tableau 26 - Répartition des enquêtés selon le nombre des personnes à charge	394
Tableau 27 - Date de création des OP identifiées	394
Tableau 28 - OP et différentes spéculations selon les membres enquêtés	395

Table des illustrations

Figure 1 – Carte de localisation du Congo dans le continent africain	70
Figure 2 – Carte des départements du Congo.....	71
Figure 3 - Carte agro-écologique du Congo	72
Figure 4 - Carte climatologique	74
Figure 5 – Carte du relief et de l'hydrographie	75
Figure 6 – Carte des sols	77
Figure 7 - Contribution des femmes dans le secteur agricole en Afrique.....	82
Figure 8 – Carte de spéculations agropastorales et halieutique.....	93
Figure 9 – Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de Kombé situé au sud de Brazzaville.....	105
Figure 10 – Champ expérimental de Choux du centre	106
Figure 11 – Champ expérimental d'une variété chinoise d'aubergines du centre	106

Figure 12 - Paysanne congolaise travaillant dans son champ avec une houe	113
Figure 13 - Architecture des OP du secteur agricole périurbain et rural au Congo	162
Figure 14 – Carte de localisation des zones d'enquête	167
Figure 15 – Entrée du site de la ceinture maraîchère de la rive droite du Djoué.....	180
Figure 16 – Deux citernes d'eau du site de Bikakoudi gérées par les groupements de producteurs de la rive droite du Djoué	180
Figure 17 – A droite, le président de l'Union des Groupements des Exploitants Agricoles (UGEA) et à gauche les maraîchères du groupement Gap production au site de Bikakoudi à Brazzaville.	183
Figure 18 – Entrée du village de Ntsekampika	185
Figure 19– Membres du groupement "Tout va bien" au Village de Ntsekampika dans le district de Lékana lors d'un focus groupe (à droite Monsieur le maire de la communauté urbaine de Lékana)	185
Figure 20 – Membres de l'association "Maman Gisèle" et d'une coopérative agricole au village de Lague à Lékana lors de notre entretien (à gauche la vice-présidente de l'association, au centre l'interprète et à côté un membre de la coopérative et à droite le responsable de la ferme Ndziéké)	187
Figure 21 - Date de création des OP identifiées	192
Figure 22 -Objectifs des OP selon les membres enquêtés	194
Figure 23 - Répartition des enquêtés par activités principales	200
Figure 24 - Deux arrosoirs dans un champ de courge.....	202
Figure 25- Des membres de l'association d'entraide mixte travaillant sur le champ d'un membre à Kombé au sud de Brazzaville.	221
Figure 26.-. Des maraîchers membres du groupement Agri espoir sur le site de Bikakoudi.	239
Figure 27.-.Un maraîcher du site de Bikakoudi accompagné de ses fils, après la récolte de piments.	239
Figure 28.-. Des paysans lors d'une réunion de sensibilisation avec les membres du FJEC en présence du chef de village de Lague (Lékana)	241
Figure 29.-. Des paysans lors d'une réunion de sensibilisation organisée par ADECOR à Lékana	242
Figure 30.-.Un pisciculteur membre de l'association des pisciculteurs nourrissant les poissons dans un étang collectif à Lékana	242
Figure 31.-.Différentes logiques de mobilisations paysannes au Congo	249
Figure 32.-.- Etablissement médico-social en pleine rénovation	257
Figure 33.-. Le centre commercial et la station d'essence	258
Figure 34.-.Médiathèque de Lékana	258
Figure 35.-.Architecture du monde périurbain et rural congolais.....	282

Principaux sigles et abréviations

- ACIR** : Association pour la Construction des Infrastructures Rurales
- ADCUC** : Association de développement communautaire en milieu urbain et rural
- ASU** : Association Secours d'Urgence
- ARR** : Action de Rénovation Rurale
- APE** : Accord de Partenariat Economique
- ATV** : Association Terres et Villages
- BCH** : Banque Congolaise de l'Habitat
- BDEAC** : Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
- BEAC** : Banque des Etats de l'Afrique Centrale
- BIT** : Bureau International du Travail
- BM** : Banque Mondiale
- BREAD** : Bureau de Recherches et d'Appui au Développement
- CC** : Crédit du Congo
- CCR** : Centre de Coopération Rural
- CNOP** : Concertation Nationale des Organisations paysannes et des Producteurs
- CNS** : Centre National des Sols
- CNSEE** : Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
- CPP** : Cadre de Programmation par Pays
- DACC** : Direction de l'Action Coopérative et du Crédit
- DDA** : Direction Départementale de l'Agriculture
- DSCERP** : Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
- ECOM** : Etude sur la Consommation des Ménages
- ESA** : Étude du Secteur Agricole
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine
- FJEC** : Forum des Jeunes Entrepreneurs du Congo
- FSA** : Fonds de Soutien à l'Agriculture
- FIDA** : Fonds International pour le Développement Agricole
- FMI** : Fonds Monétaire International
- FONGS** : Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal

GCARD : Conférence pour la Recherche Agricole pour le Développement
GIC : Groupement d'Intérêt Commun
GIEC : Groupement d'Intérêt Economique Commun
GRESEA: Groupe de Recherche pour une Stratégie Economique alternative
IFPRI: International Food Policy Research Institute
INSEE: Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
LCB : La Congolaise des Banques
MUCODEC : Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit
NEPAD : Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
ND : Non Déclaré
MAE : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MPA : Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
OCC : Office de commercialisation du Café
OCT : Office de Commercialisation du Tabac
OFNACOM : Office National du Commerce
OCV : Office Congolais des Produits Vivriers
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
OIT : Organisation Internationale du Travail
ONCPA : Office National de Commercialisation des Produits Agricoles
ONEMO : Office National pour l'Emploi et la Main d'Œuvre
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OP : Organisation Paysanne
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAADP : Programme de Développement Agricole Global pour l'Afrique
PAES : Plan d'Action Economique et Sociale
PAM : Programme Alimentaire Mondiale
PARESO : Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale
PASR : Programme d'Ajustement Structurel Renforcé
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PSSA : Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PCT : Parti congolais du travail

- PDARP** : Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
- PDR** : Projet de Développement Rural
- PED** : Pays en Développement
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- PMT** : Plan à Moyen Terme
- PND** : Plan National de développement
- PNSA** : Programme Nationale de Sécurité Alimentaire
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPA** : Peste Porcine Africaine
- PPR** : Peste des Petits Ruminants
- PRODER** : Projet de Développement Rural
- RCA** : République Centrafricaine
- RDC** : République Démocratique du Congo
- RGPH** : Recensement général de la population et de l'habitation
- SAP** : Société Africaine de Prévoyance
- SDR** : Schéma de Développement Rural
- SIDA** : Agence bilatérale suédoise
- SIP** : Société Indigène de Prévoyance
- SMDR** : Société Mutuelle de Développement Rural
- SRSA** : Stratégie de Relance du Secteur Agricole
- UA** : Union Africaine
- UE** : Union Européenne
- UNPFA** : Fonds des Nations Unies pour la Population
- UERPOD** : Union pour l'Étude et la Recherche sur la Population et le Développement
- ZEE** : Zone Economique Exclusive

INTRODUCTION

La thématique d'organisations paysannes est devenue en cette période de mondialisation un enjeu majeur dans la plupart des pays du monde, en particulier dans les pays d'Afrique. Car celles-ci s'efforcent de se frayer un chemin vers l'éveil de l'esprit d'initiative et de l'autonomie, en vue de défendre leurs intérêts communs sur la scène locale et dans les négociations commerciales. Pourtant, les discours sur le contexte actuel d'émergence de ces groupements n'ont pas particulièrement connu de grand changement, sinon qu'ils s'imbriquent entre eux, autour des termes de "crise économique" et de "retrait de l'Etat". L'essor des organisations paysannes dans la plupart des pays d'Afrique est lié à l'ajustement structurel des années 80 et au désengagement de l'Etat, qui paralyse ses actions de développement, et délaisse aussi les services sociaux de base. Dès lors, les populations rurales ont été conduites à développer des activités économiques et sociales, afin de résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées. Cette étude dont le thème s'articule de la manière suivante : « Les organisations paysannes en République du Congo, émergence et signification des dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole en zones périurbaines et rurales », est une continuité de nos travaux de Master¹.

Approfondir la réflexion sur ce sujet en cette période où « l'approvisionnement des villes », devient un enjeu majeur face à l'urbanisation galopante, est une nécessité. Les OP congolaises en particulier ont pour objectif de produire, de transformer et de commercialiser les produits destinés à la consommation des citoyens comme des ruraux. Se positionner comme de véritables acteurs des dynamiques de développement agricole et rural, tel est le rôle que ces OP cherchent à jouer. Notre recherche a été nourrie au fil de temps par un cheminement de questionnements, de réflexions et d'analyses sur l'histoire politique et socio-économique du Congo. En 1960, le Congo comme dans la plupart des pays colonisés de l'Afrique noire sous la domination française, accède à l'indépendance. Après l'indépendance, le pays a fait le choix politique du « Socialisme ». Cette politique adoptée par l'Etat congolais dans les années 60, plus précisément en 1964, plaçait l'Etat comme principal investisseur et employeur. Cette logique étatique n'a donc pas été un canal stimulateur à l'initiative privée voire à l'entrepreneuriat, mais elle a constitué un frein important pour l'essor des initiatives privées des nationaux, tel que l'a souligné Gaston NKOUIKA DINGHANI KITA². Le pays a connu des périodes d'instabilité politique, de pressions syndicales. En février 1991, les autorités politiques du Congo décident alors que soit tenue une conférence nationale pour régler les affaires du pays. Celle-ci a permis la mise en œuvre d'une nouvelle institution approuvée par référendum. La République populaire du Congo redevient alors « République du Congo ». Ces assises ont abouti à la réalisation des élections démocratiques avec la victoire de Pascal LISSOUBA (1992-1997) succédant ainsi à Denis SASSOU NGUESSO.

Cependant, en juin 1997, la guerre civile éclate et enfonce le pays dans le chaos. Après un cessez-le-feu, le pays connaît quelques mois d'accalmie et va se voir à nouveau replonger dans un sombre destin. A la fin de l'année 1998, les populations des quartiers Sud de Brazzaville vont à nouveau être obligées de quitter leurs résidences fuyant les conflits et se réfugiant dans les quartiers Nord, réputés plus paisibles. Cette année marque également le retour au pouvoir de SASSOU NGUESSO, l'actuel président. Ces conflits qu'a connus le pays depuis son accession à l'indépendance, n'ont pas seulement eu des conséquences poli-

¹ Les organisations paysannes en République du Congo : Emergence et signification de nouveaux dynamismes organisationnels dans le secteur agricole en zones rurales. Mémoire de Master2 Recherche ESSOR (Espaces, Sociétés Rurales et Logiques Economiques), présenté et soutenu en septembre 2007

² NKOUIKA DINGHANI KITA G., 2011. « *Le rôle de l'Etat dans l'entrepreneuriat et l'innovation* », in BOUNGOU BAZIKA J C., 2011 : *Entrepreneuriat et innovation au Congo-Brazzaville*, Paris l'Harmattan 2^{ème} édition revue et corrigée, 270p.

tiques, socioéconomiques, mais ceux-ci ont également eu des effets néfastes dans les campagnes.

Des ruraux ont été contraints à délaisser les campagnes surtout celles qui ont été affectées par les conflits (cas du département du Pool); préférant ainsi émigrer vers la ville. Par ailleurs, il faut souligner que les conflits ne sont pas les seuls indices ayant incité les ruraux à désertier les campagnes. La migration de la campagne vers la ville est un phénomène lointain. Elle a été accentuée par les politiques d'aménagement des villes, des conditions de vie en milieu urbain jugé plus attrayantes qu'en zones rurales. L'aménagement des villes est réalisé grâce à l'afflux des revenus pétroliers de ce pays.

Hormis les aménagements que la manne pétrolière a permis au pays de réaliser et bien d'autres projets, celle-ci a entraîné des effets pervers, notamment la marginalisation des autres secteurs d'activités, tels que le secteur agricole, au profit du secteur pétrolier. Ces aménagements vont entraîner une urbanisation démesurée responsable du déséquilibre entre la ville et la campagne. L'enrichissement de l'Etat n'a malheureusement pas contribué à maintenir les populations dans le milieu rural. Au contraire, la construction des routes a plutôt incité les populations à l'exode rural, en aggravant les déséquilibres spatiaux initiaux. Malgré l'instabilité politique, le pays n'est pas resté sans initiative en faveur du développement agricole ou de la paysannerie. Des plans (PDR, plans quinquennaux), des programmes de développement agricole (PSSA, PNSA, PND, etc.), ont été mis en œuvre depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, avec pour objectif capital l'organisation des paysans pour le développement du secteur agricole. Après toutes ces années de pratique du développement, la question fondamentale est celle de savoir si ces initiatives ont réellement contribué à l'essor d'un véritable mouvement paysan décrit par Dominique GENTIL et Marie-Rose MERCOIRET³ ?

Toutefois, les paysans demeurent faiblement organisés et l'activité agricole a chuté de 20% du PIB dans les années 1960 à moins de 10% du PIB au début des années 1980 pour se situer à peine à 4% de nos jours. Le pays est fortement dépendant des importations et s'expose à l'insécurité alimentaire, si aucune action n'est entreprise dans le sens d'organiser la production agricole nationale et d'aider les paysans à s'organiser. Il faut reconnaître que quelques organisations émergent dans l'ensemble du pays. Ces initiatives sont soit l'œuvre des paysans eux-mêmes, décidant d'unir leur force pour faire face aux défis ou problèmes quotidiens liés à leur activité, celles-ci sont aussi impulsées par des acteurs extérieurs, tels que les ONG ou l'Etat. Malgré cet engouement, le phénomène de mobilisation paysanne est encore assez timide en milieu périurbain comme rural. Par conséquent, ces réalités politiques et socioéconomiques ont ainsi suscité notre intérêt pour les OP, de même que l'urbanisation et l'exode rural ; des phénomènes qui continuent à s'accroître. Cela constitue une autre préoccupation majeure tant au niveau national qu'international. Car l'urbanisation pose le problème de l'approvisionnement et l'exode rural des acteurs qui approvisionnent. La question fondamentale n'est pas seulement de savoir "comment approvisionner", mais également celle de savoir : « qui approvisionnera les villes ? » et « quels sont ceux qui formeront les OP ? », puisque les campagnes se vident de bras valides, migrant vers la ville pourvoyeuse d'emplois.

Malgré cet engouement des ruraux vers la ville, DELCOURT(2013) fait remarquer, en analysant les dynamiques contestataires dans le monde rural au Sud, que le monde rural a été sacrifié sur l'hôtel de la modernisation. Il fait le constat suivant en parlant de la relation villes-campagnes, que : « *les problèmes des premiers trouvent le plus souvent leur source*

³ GENTIL D et M.R. MERCOIRET., 1991 « Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire ? », in Tiers-Monde n°128, vol 32, pp.867-886.

dans les impasses des seconds, le dernier quart- on l'oublie trop souvent-se compose essentiellement d'ex-ruraux. De nouveaux urbains, donc, que la pauvreté ou celle de leurs parents, associés souvent à d'autres facteurs (guerres, catastrophes climatiques, pression démographique, etc.) a chassé des campagnes et poussé vers les ceintures de bidonvilles et les banlieues engorgées et sous équipées [...]», Il poursuit en disant : « la pauvreté rurale qui alimente les villes ne peut être comme un phénomène résiduel appelé à se résorber. [...]. Le nombre de pauvres est resté « remarquablement » stable dans le monde rural, ce qui signifie que l'exode des pauvres vers les villes est compensée année après année par l'apparition d'un nombre à peu près égal de pauvres et d'affamés dans les campagnes ».

Bien que cette réalité soit sans équivoque comme l'a attesté DELCOURT, il ne faut pas rester sur cette analyse, qui est certes vraie dans les campagnes des pays du Sud. Cependant au-delà de cette analyse alarmante, il faut avouer que des formes de contestations ou des formes d'initiatives médiatisées ou pas, sont l'œuvre même de ces paysans pauvres. La voix des paysans pauvres se fait alors entendre à travers les émeutes contre la faim, la hausse des prix des denrées alimentaires, des revendications ou des contestations pour des droits d'usage d'un bien public, d'une ressource, etc. Tout ceci n'est pas insignifiant, car comme l'avait dit Jean Marc ELA (1994), on assiste dans beaucoup de pays à l'irruption des pauvres sur la scène africaine ou des paysans dans une large mesure dans les campagnes africaines ; une analyse que partagent d'autres chercheurs. Ces contestations ou revendications peuvent aboutir à des formes organisationnelles plus ou moins formalisées ou institutionnalisées, c'est-à-dire renvoyant à des modalités de représentation juridiques, telles que les organisations (paysannes).

C'est partant de ce constat qu'est né notre intérêt d'analyser l'émergence et la signification des organisations paysannes en zones périurbaines et rurales au Congo. Le pays a connu plusieurs expériences en matière d'associations notamment avec les formes traditionnelles telles que les Kitémo et les formes modernes, à l'image des coopératives. En outre, depuis quelques années, on voit apparaître des groupements villageois, associations de développement et autres organisations paysannes en Afrique et au Congo en particulier. La reproduction de ces groupements est dorénavant perçue comme « un phénomène social à part entière, comme l'émergence de nouvelles formes de structuration sociale dans un contexte en rapide évolution »⁴. L'organisation paysanne n'est pas un phénomène récent en Afrique. Sous sa forme traditionnelle, mais aussi sous la forme moderne qui a été introduite pendant la période coloniale, elle reste encore un modèle dans la plupart des sociétés rurales. Le rôle de ces organisations est d'autant plus important qu'elles ne s'intéressent pas qu'à la dimension économique (production, transformation et commercialisation), mais qu'elles ont en outre une vocation sociale, qui leur donne au cœur du monde périurbain et rural une position incontournable, tout en témoignant d'une certaine manière de la faillite des Etats.

En analysant les facteurs liés à l'apparition de ce phénomène social, Maxime HAUBERT défend l'idée selon laquelle : « la crise économique a restreint les possibilités d'accès aux emplois urbains et salariés et a engendré ainsi des frustrations éventuellement porteuses de revendications et a poussé à rechercher une issue dans le développement des activités rurales »⁵. Cette crise suivie du désengagement de l'Etat a ouvert des espaces d'une part à l'initiative, à l'organisation des populations et d'autre part à l'appui que peuvent leur apporter d'autres groupes ou organisations⁶. Cela revient à dire que la crise économique a

⁴ LAVIGNE DELVILLE Ph., 1992. « Groupements villageois et processus de transition », Cahier des Sciences Humaines, p.327-343

⁵ HAUBERT M., 1991. « Le retour des paysans », Tiers-monde n° 128, p.725-740

⁶ Ibid. p.737

permis l'éveil et le retour de certaines personnes dans les zones rurales. Ces personnes sont ceux qui ont perdu leurs emplois ou ne trouvent pas d'autres recours pour vivre dans les zones urbaines. Ce retour selon Maxime HAUBERT favorise la création d'autres activités dans les villages.

Toutefois, les différences entre les moyens dont disposent les pays occidentaux et l'insuffisance de moyens dont souffrent les pays d'Afrique notamment la République du Congo, expliquent la variabilité des conduites des individus dans les organisations paysannes. Cependant, si Maxime HAUBERT voit à travers ces crises économiques et ce retrait de l'Etat les raisons de l'apparition des nouveaux dynamismes paysans dans le secteur agricole en particulier, Pierre PRADERVAND⁷ quant à lui, évoque une « *révolution silencieuse* » qui serait entrain de s'y dérouler « *sous l'impact des groupements villageois* ». Pour lui, cela constitue « *le principal signe d'espoir de l'Afrique contemporaine* ». Les paysans sont à nouveau de retour sur la scène locale, grâce à des initiatives qu'ils entreprennent dans leur milieu.

En effet, depuis le milieu des années 80, le Congo connaît une situation socio-économique préoccupante et en constante dégradation, celle-ci offre peu d'alternatives aux nouvelles générations. D'une manière générale, ces vingt dernières années ont été marquées par l'accentuation de la pauvreté. De même, les programmes d'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA et les guerres civiles ont eu des conséquences néfastes tant en ville qu'à la campagne. Ces problèmes conjoncturels suivis des guerres n'ont pas épargné le secteur agricole longtemps marginalisé. Après la fin des hostilités, le retour progressif des populations dans les campagnes contribue à relancer les activités agricoles délaissées au cours des différentes crises. On observe une reprise des activités agricoles dans le pays notamment dans les départements où elles avaient été interrompues.

Malgré la multiplication des programmes de développement agricole depuis plusieurs décennies, l'agriculture n'a pas connu une avancée significative. Les problèmes de prise en charge des populations, d'approvisionnement des zones urbaines et d'insécurité alimentaire, que connaît le pays, incitent à la mobilisation des acteurs et à une prise de conscience de leurs conséquences sur leur existence. Pour faire face à ces problèmes, les paysans congolais sont de nouveau à l'œuvre dans le secteur agricole, pour améliorer leurs conditions de vie et assurer l'approvisionnement des villes. La relance des activités agricoles dans des conditions difficiles, avec des prix d'intrants élevés, des problèmes financiers, fonciers, le manque de culture entrepreneuriale, etc., encouragent la coopération entre les différents acteurs. Des groupements villageois ou associations naissent dans les campagnes congolaises grâce à la mobilisation paysanne, aux effets de la municipalisation accélérée et aux intervenants extérieurs (Etat, ONG, Bailleurs de fonds) qui créent un environnement favorable au développement des initiatives paysannes. Si les paysans se mobilisent pour créer des groupements, leur mobilisation serait certainement l'œuvre d'une pluralité de logiques adaptée à chaque situation. Ces logiques sont celles qui leur sont propres ou celles qui se rapportent aux acteurs sociaux extérieurs. C'est ainsi que les logiques paysannes s'entremêlent avec les logiques institutionnelles pour favoriser la création de groupements. Or les logiques employées, qu'elles soient basées sur la solidarité paysanne ou qu'elles se rapportent à l'aide au développement, ne cachent pas les dynamiques conflictuelles qui existent au sein des groupements et les rapports fragiles que les paysans entretiennent avec les intervenants extérieurs. Ces problèmes majeurs influent sur le fonctionnement et l'autonomie des organisations.

⁷ PRADERVAND P., 1989. « Une Afrique en marche. La révolution silencieuse des paysans africains », Paris, Plon, 336p.

En effet, ces associations naissent dans un environnement où l'organisation sociale était basée sur des rapports de lignages et de chefferies. La société fonctionnait de telle manière que les groupes dominants (hommes/aînés/chefs de lignage) sont ceux qui ont plus d'intérêts que les dominés (femmes/cadets), non seulement en termes d'approvisionnement, de production, mais largement en termes de pouvoir. Cette configuration sociale était malheureusement celle que l'on retrouvait au sein des groupements. Aujourd'hui, les clivages (ou inégalités) entre les groupes sociaux tendent à s'estomper en raison de l'émancipation des cadets et des femmes dans une société en pleine mutation.

Pourtant ces clivages se présentent sous de nouvelles formes avec l'apparition de nouvelles élites ou de nouveaux leaders (jeunes diplômés, intellectuels, fonctionnaires, jeunes lettrés, notables, élites politiques, etc.) dans l'arène locale⁸. Profitant de leur charisme et de leur position, ces nouveaux leaders abusent de leur pouvoir et influence pour extorquer certains avantages aux membres et au groupement. En revanche, ces dynamiques conflictuelles dues aux inégalités ne sont-elles pas un problème majeur qui remet en cause le bon fonctionnement des groupements ainsi que leur existence, voire leur durabilité ?

Par ailleurs, l'aide au développement perçue comme le principal mobile de la constitution des organisations, devrait d'une manière générale permettre aux organisations paysannes d'élargir leur influence dans les affaires locales. Mais en réalité celle-ci ne crée-t-elle pas des situations de dépendance des groupements à l'égard des structures d'appui ?

Objectifs

L'objectif central de cette thèse est d'analyser les nouvelles dynamiques d'organisation à travers les logiques de mobilisation des différents acteurs (paysans, Etat, élites, ONG/bailleurs de fonds). Cependant, nous ne pouvons pas aborder ces questions sans pour tant savoir l'essentiel des problèmes qui entravent l'organisation voire le fonctionnement des organisations paysannes. Le concept de « dynamiques d'organisation » ou « dynamiques paysannes », utilisé dans ce travail fait référence à une diversité d'associations, de coopératives, de groupements, d'initiatives d'acteurs et producteurs agricoles de base (Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE)⁹ qui se mobilisent pour prendre en charge les questions de développement de leur communauté. Nous tenterons de cerner les problèmes que soulèvent ces différentes logiques, notamment les dynamiques conflictuelles au sein des groupements entre les nouveaux leaders (élites politiques, jeunes diplômés ou ayant des compétences dans des domaines divers et variés, fonctionnaires, notables ruraux, etc.) et les difficiles rapports entre les OP et les structures d'appui (Etat, ONG/Bailleurs de fonds). Notre but n'est pas d'étudier l'ensemble des problèmes relatifs aux organisations paysannes, mais d'en cerner quelques-uns liés à leur organisation et à leur fonctionnement. Pour cela, nous chercherons à analyser les logiques d'organisation, pour essayer de comprendre à travers celles-ci, les mobiles de l'action collective.

En effet, les organisations paysannes sont l'œuvre d'une conjugaison de logiques à savoir les logiques paysannes et/ou des logiques institutionnelles. Il est important de mettre la lumière sur ces différentes logiques, de façon à mieux comprendre en quoi ces logiques expliquent le processus d'émergence ou d'apparition des organisations paysannes. Nous

⁸ L'arène locale peut être définie comme un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux autour d'enjeux communs, les acteurs étant tous dotés de pouvoirs relationnels plus ou moins inégalement distribués.

⁹ NGALAMULUME TSHIEBUE G, 2008. « *Dynamiques paysannes et sécurisation alimentaire au Kasai occidental* », Alternatives SUD, vol.15-2008/107.

tenterons aussi d'analyser le fonctionnement des organisations à travers notamment les nouvelles formes de clivages et les enjeux de pouvoir qu'ils génèrent au sein de l'arène locale. Ces clivages existent au sein de la société et se reproduisent au sein des organisations paysannes, comme a su le dire Claude MEILLASSOUX¹⁰. Ces clivages, sources de contradictions ou de conflits entre élites et paysans, sont anciens, car ils existaient déjà dans les sociétés traditionnelles et se matérialisaient à travers des rapports entre aînés et cadets (des rapports complexes et fluctuants). Qu'il s'agisse des élites considérées comme de nouveaux acteurs du monde agricole périurbain et rural, ou des paysans composés des jeunes ou des femmes, qui voient leur espace de liberté s'élargir ; tous cherchent avant tout à jouer des rôles sur la scène locale. Les uns, à travers des stratégies de positionnement, cherchent à asseoir leur hégémonie, profitant ainsi du désengagement de l'Etat ou des fonctions vacantes.

Par contre, les autres, grâce aux transformations que connaissent la plupart des sociétés hiérarchisées, c'est-à-dire des sociétés structurées suivant une différenciation sociale, voient de nouveaux espaces de liberté s'ouvrir à eux, favorisant ainsi leur émancipation. Cette émancipation permet à certains auparavant considérés comme des groupes sociaux défavorisés (jeunes ou cadets, femmes) de se mobiliser en créant des groupements et se positionner comme leaders. Nous analysons également dans cette étude, l'aide extérieure et ses effets sur les paysans et leurs groupements. Celle-ci ne crée-t-elle pas des comportements d'adaptation aux exigences, priorités, vision des ONG/Bailleurs de fonds ? Ne conduit-elle pas aussi à une perte d'autonomie des groupements ?

Au cours de cette recherche, nous avons cherché à voir si les OP congolaises sont des initiatives spontanées ou elles sont l'œuvre d'une action d'acteurs extérieurs qui tentent d'asseoir leur pouvoir dans le monde périurbain et rural.

Résultats attendus

Cette recherche basée sur les organisations paysannes dans deux départements (Brazzaville et les Plateaux) sur les douze que compte le Congo se propose dans un premier temps de mieux connaître et comprendre les réalités du monde agricole périurbain et rural, notamment la crise du secteur agricole et celle de la paysannerie au Congo. Dans un second temps, elle renseigne sur les logiques de mobilisation des paysans et les stratégies d'acteurs évoluant dans ce monde. Et enfin, dans un troisième temps, les informations récoltées auprès des enquêtés (administrations publiques, membres d'OP, producteurs individuels, partenaires et personnes ressources) pourront servir de nouvelles pistes de recherche et créer un observatoire durable de données sur les acteurs de ces départements, dans la mesure où les coordonnées géographiques des dynamiques paysannes dans les différents localités ont été relevées. Or, il existe très peu de travaux sur le sujet et ceux qui existent sont soit anciens, soit n'abordent que des aspects souvent partiels des OP congolaises. En abordant les dynamiques organisationnelles, sous une approche sociologique, elle pourrait donc être utile aux chercheurs, aux développeurs, aux universitaires dans le cadre de la recherche. C'est l'une des contributions de la présente recherche.

¹⁰ MEILLASSOUX C., 1964. « Anthropologie économique des Gourou de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale », Paris, Mouton, 382p.

Plan de présentation de la recherche

La première partie de cette thèse s'emploie à contextualiser l'étude, car l'analyse de l'action collective et des dynamiques organisationnelles, ne peut être détachée des éléments du contexte dans lequel elles émergent. Ces différents éléments théoriques ainsi que ceux liés au contexte sociopolitique, économique et culturel du pays, ont pour but d'aider à mieux comprendre pourquoi et comment les dynamiques organisationnelles apparaissent. Dans le chapitre 1, nous présentons la cadre théorique en mettant au cœur de notre analyse, le concept d'action collective, pour mieux appréhender les mobiles qui conduisent les individus à agir collectivement. Après cette présentation, le chapitre 2 aborde la problématique et le questionnement, les hypothèses ainsi que la méthodologie ayant permis de réaliser cette étude. Le chapitre 3 présente les généralités sur le Congo, en mettant l'accent sur ses potentialités, les spéculations pratiquées dans le pays et les modalités d'accès à la terre. Dans le chapitre 4 nous abordons les questions liées au monde agricole et rural. Le chapitre 5 analyse la migration de retour, tout en montrant les raisons du retour de certains citadins ou ruraux vers le milieu agricole périurbain et rural.

La deuxième partie a pour objectif d'analyser l'émergence et la signification des dynamiques organisationnelles. Le chapitre 6 présente les organisations paysannes au Congo. L'historique du mouvement associatif et coopératif au Congo selon différentes époques est utile pour comprendre que le mouvement paysan au Congo n'est pas un phénomène récent. Le chapitre 7 est consacré à une notion clé : celle d'organisations paysannes. Il est donc question de spécifier la nature, la fonction, la priorité voire les objectifs fixés par ces structures. Le chapitre 8 retrace l'organisation et le fonctionnement des organisations paysannes enquêtées (coopératives et autres associations) spécialisées dans les cultures diversifiées, dans l'élevage de gros et petit bétail, dans la pêche (pisciculture).

Enfin, dans la troisième partie, sont analysées, les logiques et stratégies d'acteurs dans le secteur agricole. Le chapitre 9 essaie de voir si les dynamiques organisationnelles apparaissent comme l'œuvre d'une hétérogénéité de logiques : logiques paysannes et/ou logiques institutionnelles. Le chapitre 10 essaie d'appréhender la complexité des rapports entre les acteurs et de montrer que l'émergence des organisations paysannes répond d'une part à une stratégie de positionnement des nouvelles élites et d'autre part à une stratégie de promotion des groupes sociaux défavorisés. Le chapitre 11 aborde les enjeux liés à l'aide et l'appui des organisations paysannes.

1. COMMENT ABORDER LA QUESTION DES OP AU CONGO

Nous consacrons cette première partie à la contextualisation de l'étude. Avant de parler de l'émergence des OP au Congo, il est nécessaire tout d'abord de présenter le cadre d'analyse pour mieux situer notre étude. Ensuite le contexte national dans lequel évoluent ces organisations c'est-à-dire de proposer un aperçu des connaissances du pays dans son ensemble. Cette présentation devrait permettre de mieux situer la problématique de cette étude. En fait, le cadre d'analyse est basé sur les différentes approches théoriques de l'action collective. C'est à partir de ces théories développées par des auteurs tels que : BLUMER, GURR, McCARTHY, ZALD, OBERSHALL, OLSON, TOURRAINE, HIRSCHMAN, etc., que nous avons construit notre cadre théorique et placé le concept d'action collective au cœur de notre analyse. De par ce cadre d'analyse, notre problématique basée sur l'articulation entre organisations paysannes et les logiques de mobilisations trouve tout son sens. Elle met en évidence le fait que malgré les logiques adoptées par les différents acteurs, il existe des enjeux de pouvoir, source de conflits, de tensions voire d'adversité entre les acteurs en jeu. Les hypothèses tentent de répondre à notre questionnement de recherche et recentrent l'étude sur un ensemble d'aspects que nous avons voulu traiter dans cette étude. Les méthodes utilisées et présentées dans cette partie permettent d'avoir une idée claire sur la manière dont les recherches ont été menées et permettent également de vérifier nos hypothèses.

Par ailleurs les généralités sur le pays, les types d'agricultures et spéculations pratiquées et les conditions d'accès à la terre qui y sont présentées permettent de connaître le pays dans son ensemble. Nous abordons plus loin les questions liées à la paysannerie congolaise et au secteur agricole. Il y a de cela plus de vingt ans, depuis qu'André GUICHAOUA (1989) a parlé de la liquidation du monde paysan congolais, aujourd'hui les choses n'ont pas vraiment connu d'énormes changements notamment en ce qui concerne le secteur agricole. Du moins certaines zones rurales sont restées inaccessibles et pauvres, malgré la mise en œuvre de nombreuses initiatives (mécanisation, modernisation, programmes de lutte contre l'exode rural_les villages coopératifs) entreprises depuis des décennies dans ce pays. Face à cette paupérisation, il est vrai que les hommes et les femmes qui ne trouvent plus leur compte en zones rurales, préfèrent émigrer vers les centres urbains même au prix de conditions jugées quelques fois plus difficiles. Or l'exode rural et le dépérissement des campagnes ne sont pas des phénomènes nouveaux, et ceux-ci s'accroissent encore avec l'attraction engendrée par l'aménagement de la ville. Evoquer à nouveau les questions de la paysannerie congolaise, c'est avant tout voir comment cette paysannerie a été depuis fort longtemps liquidée, car longtemps fragilisée par des crises économiques et politiques que le pays a connues, mais aussi par le poids de la tradition où des systèmes lignagers empêchent l'innovation sociale et l'introduction d'une véritable modernisation agricole et rurale.

Malgré, des politiques de développement rural, des plans et des programmes bilatéraux ou multilatéraux, mobilisant des acteurs internationaux ainsi que l'Etat le premier acteur, le secteur agricole comme la paysannerie, est resté en marge du développement. Marqué par des crises incessantes, des faibles financements, le secteur agricole n'arrive pas à nourrir la population d'un pays sous-peuplé d'Afrique centrale. L'involution de ce secteur s'explique par les contraintes économiques, sociales, culturelles, voire humaines, mais nous insisterons dans cette étude sur l'échec des politiques ayant été mise en œuvre dans ce pays. L'échec n'est pas seulement attribué à la mauvaise gouvernance ou au manque de volonté des pouvoirs publics à dynamiser ce sec-

teur, mais celui-ci ne serait-il pas aussi lié à une multitude de programmes à échéances ou temporalités courtes ou moyennes ? Ce point de vue est aussi celui de Vincent RIBIER (2007), reconnaissant ainsi que ces programmes n'entraînent pas une véritable dynamique agricole ou modernisation agricole de type capitaliste.

En dehors de ce problème, il y a aussi celui des migrations de retour qui marque quelque part le réveil des campagnes. La migration au Congo n'est pas un phénomène nouveau, elle a été étudiée par plusieurs auteurs, mais dans le cadre de cette étude nous sommes basés sur les analyses de Patrick GUBRY pour expliquer la nature même de ce phénomène et l'intérêt qu'on lui porte aujourd'hui. Par conséquent, le réveil des campagnes qui s'ensuit, est une réalité indéniable, mais les mutations qui sont à l'origine de ce phénomène ne cachent pas le contraste entre d'une part la misère liée à l'autosubsistance et la domination des aînés. Cette situation incite les jeunes à migrer vers la ville, à la recherche d'un avenir meilleur et d'autre part les opportunités que peut offrir le travail de la terre, la richesse tant évoquée des campagnes. Enfin, cette partie de l'étude est indispensable pour comprendre le contexte dans lequel, émergent les OP que nous avons choisi d'étudier.

1.1. CHAPITRE 1: CADRE THEORIQUE

Le cadre théorique que nous avons choisi de présenter nous apporte un éclairage sur la question du pourquoi de l'action collective. Nous avons donc placé ce concept au cœur de notre analyse, pour répondre aux questions formulées dans notre étude. Ce détour théorique nous permettra premièrement d'élargir le processus qui sous-tend l'action collective. Deuxièmement, par cette analyse, nous pourrions avoir les éléments pour expliquer les dynamiques organisationnelles, tout en indiquant les critères que l'on peut tirer des différentes approches théoriques développées dans ce chapitre. Enfin, cette analyse va permettre de rechercher les indicateurs des facteurs explicatifs de l'action collective voire des mobilisations paysannes. Dans la première section, nous présentons d'abord comment les théories développées par les différents auteurs se focalisent sur ce concept. D'autres concepts opératoires tels que: mobilisation, ressource et participation, ont été retenus dans le cadre de cette étude. Ces concepts sont incontournables pour expliquer l'action collective et par conséquent l'émergence et la signification des OP dans le secteur agricole en zones périurbaines et rurales au Congo. Notre but n'est pas d'entrer dans des débats quelques fois contradictoires entre ces différentes écoles de pensée. Mais nous faisons référence à ces théories comme outils de réflexion dans ce travail.

A travers nos recherches bibliographiques, notre enquête de terrain et les observations faites, nous allons essayer de réunir des informations porteuses d'une valeur heuristique pour notre analyse. L'ensemble de ces données prises comme telles peut permettre une compréhension, du phénomène étudié et le traitement de la question au centre de notre recherche. Dans cette section, les interrogations auxquelles nous souhaitons répondre sont : pourquoi les individus décident-ils de mener une action collective ou de se regrouper ? avec qui le font-ils ? C'est pour répondre à ces préoccupations que nous avons entrepris de nous doter d'un cadre théorique et de concepts opératoires permettant de saisir la problématique de notre recherche. Il s'agit d'outils intellectuels permettant de donner sens aux données collectées en les intégrant dans un schéma théorique de l'objet réel étudié.

Rappelons que la thématique qui nous intéresse porte en priorité sur les Organisations Paysannes en République du Congo. Sont aussi abordées dans cette recherche la participation non négligeable des exploitants individuels non regroupés, pour comprendre leur refus d'adhésion à une organisation. Il est donc nécessaire de situer notre analyse dans un cadre théorique suffisamment englobant pour saisir un tel objet de recherche complexe, avec toutes ses composantes dans leurs interactions. Le choix de notre cadre théorique ne part pas pour autant du néant. Il s'appuie sur nos recherches bibliographiques et notre enquête de terrain. L'exposé de notre choix de l'action collective comme concept central va servir à le justifier. Nous avons choisi l'approche stratégique pour comprendre la réalité sur l'agir des acteurs, les enjeux de l'action. Nous avons comme référence l'analyse stratégique de Crozier, analyse basée sur une démarche hypothético inductive par laquelle elle se constitue et cerne l'objet d'étude par étapes successives à travers l'observation, la comparaison et l'interprétation des mul-

tiples processus d'interactions et d'échanges qui composent la toile de fonds de la vie à l'intérieur d'un système d'action. Une démarche en somme qui se sert de l'expérience vécue des participants pour proposer et vérifier les hypothèses de plus en plus générales sur les caractéristiques de l'ensemble (CROZIER et FRIEDBERG, 1977, p.393). Dans notre étude, nous cherchons donc à analyser les mobiles de l'action c'est-à-dire les comportements des acteurs et les interpréter en se basant sur différentes théories, mais également sur la réalité de notre terrain d'enquête.

1.1.1. L'action collective au cœur de notre analyse

Des classiques de la sociologie comme DURKHEIM et WEBER aux théories récentes de la mobilisation des ressources et de la sociologie de l'action, les mouvements sociaux ou les théories sur l'action collective n'ont pas cessé d'avoir un regain d'intérêt pour les chercheurs (sociologues, ethnologues, anthropologues, économistes, etc.). Depuis, plusieurs études ont été réalisées, chaque auteur défendant une thèse ou développant une théorie explicative des mobilisations ou de l'action collective. Différents auteurs tels que DURKHEIM, MARX, WEBER, GURR, BLUMER, SMELSER, McCARTHY, ZALD, OBERSHALL, GOFFMAN, TARDE, TOURRAINE, MELUCCI, TILLY, Le BON, TAINÉ, BOURDIEU, PIZZORNO, etc., ont tenté pour certains d'apporter une réponse à la question du « *Pourquoi* » des mobilisations (de l'action collective) et d'autres ont cherché à savoir « *comment* » se développent et s'organisent les mobilisations.

Qu'ils l'attribuent à une résistance aux changements, au mécontentement ou à une frustration, à une croyance, à un calcul entre coûts et bénéfices, aux ressources dont disposent les individus, les auteurs s'accordent au moins sur le fait que l'action collective n'est pas un phénomène neutre ou n'a pas sa propre autonomie. Pour CEFAÏ¹¹, l'action collective n'est-elle jamais que dérivé par rapport à des forces qui la transcendent ou des volontés qui la commandent ? CROZIER et FRIEDBERG quant à eux considèrent que l'action collective est un construit social. En ce sens qu'elle serait influencée par une multiplicité d'événements, dispersés dans l'espace et dans le temps, saisis à travers une multiplicité des perspectives d'action et d'interprétation où sont impliqués de nombreux autres collectifs, aux relations variables de coopération et de compétition. C'est pour dire que le contexte et les phénomènes qui s'y déroulent ou apparaissent, contribuent à l'émergence de l'action collective. Ainsi, plusieurs facteurs ou éléments qui pèsent aujourd'hui sur nos sociétés constituent la toile de fond dans laquelle s'insèrent ces mobilisations.

Cependant, l'action collective se présente sous différentes formes plus ou moins formalisées et institutionnalisées : manifestations, émeutes, associations, syndicats, organisations, etc. L'enjeu pour ces mobilisations ou cet agir ensemble se situait à l'époque de la révolution industrielle sur le terrain de la lutte des classes (K. MARX).

¹¹ CEFAÏ D., 2007. « Pourquoi se mobilise t-on ? Les théories de l'action collective », Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 736p.

Aujourd'hui, celui-ci tient plutôt à d'autres déterminismes : identitaires, ontologiques, philosophiques, culturels, environnementaux, etc.

Toutefois, les mobilisations sont d'autant liées aux mutations qui affectent les sociétés d'une époque à une autre et érodent les conditions de vie. Celles-ci n'ont parfois pas une similarité, car elles émergent dans des situations diverses mobilisant plusieurs acteurs avec une multiplicité d'enjeux. Cela rend difficile sinon illusoire la tenue d'un discours général sur l'explication de cet agir-ensemble ou de ces mobilisations selon DELCOURT¹². En outre, cela justifie même l'effervescence des théories sur les mobilisations ou l'action collective, tentant ainsi d'expliquer un phénomène ou du moins un concept, qui semble plutôt être polysémique. Au final, il convient de se demander, quelle est la nature de cette action collective qui intéresse les acteurs, captive les médias ou l'opinion publique dans certains pays ; bien que dans d'autres, elle émerge discrètement dans la société. Qu'elles soient médiatisées ou quoi que pas, toutes ces mobilisations ou cet agir collectivement sont l'expression d'un collectif ou ensemble d'individus engagés dans une action dite « collective ». L'action collective ou l'agir-ensemble paraît être selon MATHIEU¹³ le mode d'expression des populations situées du mauvais côté des rapports de forces, tout d'abord. Elle est aussi, dit-il une « *arme pour les faibles* » et permet aux « *sans voix* » de se faire entendre lorsque des voies d'expression politiques ordinaires c'est-à-dire en premier lieu par la délégation électorale leur sont fermées. Cependant, quelle signification donne-t-on à ce concept ? Un concept qui selon TOURRAINE¹⁴ souffre comme tous les autres concepts de la sociologie de transporter en contrebande une vision générale de la vie sociale tout en prétendant correspondre à une catégorie des faits ou de mécanismes sociaux objectivement identifiables. En effet, selon lui, plus les prétentions scientifiques de ceux qui les emploient sont grandes et plus forte aussi est leur charge idéologique. Il semble en fait difficile d'analyser un concept, car sous le même vocable plusieurs significations sont données correspondant chacune à une vision d'ensemble de la vie sociale que conçoivent ceux qui ont la prétention scientifique d'en donner une interprétation quelconque.

Ainsi, la démarche d'interprétation ou d'analyse se révèle difficile à pratiquer, tant l'opposition entre différents points de vue ont des causes extra-professionnelles qui les rendent passionnelles (Ibid.). Avant d'approfondir notre analyse sur la question du pourquoi voire du comment de l'action collective, nous avons jugé nécessaire de présenter quelques définitions données par les auteurs.

1.1.2. Définition d'un concept

L'action collective met en jeu des acteurs dotés de croyances et de sens enchaînant rationnellement leurs motifs et leurs actes. Beaucoup d'auteurs ont tenté de définir le concept d'action collective, bien que reconnaissant que ce qui fait l'objet de débat

¹² DELCOURT L., 2013 (dir) « *Etat des résistances dans le sud. Les mouvements paysans* », in Alternatives sud, vol 20, n°4, syllepse, Centre tricontinental, 224p.

¹³ MATHIEU L., 2004. « Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux », Paris, Textuel, 206p.

¹⁴ TOURRAINE A., 1984. « Le retour de l'acteur, Essai de sociologie », Fayard, Paris, 350p.

dans la sphère des sciences sociales, n'est pas le terme action collective en lui-même, mais l'adjectif « collective » comme le relève Erik NEVEU, 2011¹⁵.

Mancur OLSON¹⁶ considère que l'action collective ou l'agir collectivement est avant tout une action orientée vers des objectifs communs, un profit pour tous, la défense des intérêts partagés des acteurs ou membres d'un groupe social.

Certains auteurs à l'instar de M. OLSON ont donné une définition allant plus ou moins dans le même sens. HIRSHMAN¹⁷ conçoit l'action collective comme un moyen d'atteindre certains objectifs. Par ailleurs, pour TOURRAINE¹⁸, l'action collective est perçue comme le fait de quitter le domaine de l'intérêt individuel et d'être orientée par la solidarité avec certains groupes et l'hostilité à l'égard d'autres plutôt que par un calcul entre coûts et avantages. CHAZEL¹⁹ dit qu'il s'agit d'une « entreprise collective » de protestation et de contestation. Par contre, FILLEULE et PECHU²⁰ définissent l'action collective comme une « action concertée » de un ou plusieurs groupes cherchant à faire triompher des fins partagés. CEFAÏ²¹ affirme que le concept d'action collective renvoie à toute tentative de constitution d'un collectif plus ou moins formalisé et institutionnalisé par les individus qui cherchent à atteindre un objectif partagé, dans des contextes de coopération et de compétition avec d'autres collectifs. Selon lui, c'est une « action conjointe » ou une « action concertée » ; elle se distingue des effets agrégés ou des effets émergents étudiés par l'individualisme méthodologique ; en ce qu'elle implique une intention consciente de la part des acteurs qui y participent. Cette définition donnée par CEFAÏ comme il le reconnaît, n'est pas exempt de critique, qu'il tentera lui-même de souligner dans son ouvrage intitulé « Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective ».

Cependant, d'autres auteurs ont été amenés à spécifier la raison voire la nature de l'action collective. C'est le cas de BLUMER²² qui considère l'action collective comme une action concertée autour d'une « cause » qui s'incarne en entreprises collectives visant à établir un nouvel ordre de vie. Ce nouvel ordre de vie peut viser des changements profonds ou au contraire être inspiré par le désir de résister à des changements ; il peut impliquer des modifications de portée révolutionnaire ou ne viser que des enjeux localisés. BOUDON²³ associe l'action collective à la notion d'effets pervers ou d'effets

¹⁵ NEVEU E., 2011. « *Sociologie des mouvements sociaux* », Paris, La découverte, 128p.

¹⁶ OLSON M., 2011. « *Logique de l'action collective* », Bruxelles, Université de Bruxelles, 171p. (version rééditée)

¹⁷ HIRSCHMAN A.O., 1983. « *Bonheur privé, action publique* », Paris, Fayard (coll. l'espace politique) ; shifting involvement private interest and public action, Princeton, Princeton University Press.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ CHAZEL F. (dir.) 1993. « *Action collective et mouvements sociaux* », Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Sociologies », 267 p.

²⁰ FILLEULE O et PECHU C., 1993. « *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective* », Paris, L'harmattan, 220p.

²¹ Ibid.

²² BLUMER H., 1969. « *Symbolic interactionism : Perspective and method* », University of California Press, 208p. (version rééditée)

²³ BOUDON R., 1977. « *Effets pervers et ordre social* », Paris, Presses Universitaires de France, 286p.

émergents. Cette notion recouvre les processus qui résultent d'une agrégation de comportements individuels sans intention de coordination. CROZIER et FRIEDBERG²⁴ estiment que l'action collective est un mouvement d'essence spontanée. Elle relève de la solidarité perçue et exercée : l'expression et le produit d'une logique de l'engagement et du dévouement à la cause commune c'est-à-dire d'une logique avant tout affective, ou tout au moins non réductible à une rationalité purement instrumentale.

Et enfin, pour NEVEU, la notion d'action collective renvoie à deux critères : il s'agit d'un agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une « cause ». Il considère l'action collective comme une arène des faibles, en quelque sorte réduit à manifester et à faire grève faute de pouvoir être entendus par des voies plus institutionnelles. Reinhard WIPPLER cité par F. CHAZEL atteste que l'action collective est le produit spontané d'actions individuelles. Celle-ci serait donc la coordination des actions individuelles en faveur de la réalisation d'intérêts communs.

Ces définitions à quelque différence près, présentent l'action collective sous l'angle d'une action concertée ou conjointe, autour d'intérêt commun ou partagé. S'engager dans une action collective déclare MATHIEU n'est pas une affaire des plus « dominés » que de ceux que l'on pouvait appeler les « dominants parmi les dominés ». S'engager dans un mouvement exige en effet un certain nombre de ressources ou de compétences dont sont généralement dépourvus les membres des populations les plus dominés ou « exclus ». Car considérer l'action collective comme un moyen indispensable à ceux qui n'ont pas d'accès au système politique ou à une ressource est en quelque sorte une vision réductrice. En effet, dit MATHIEU, cette conception souffre d'un biais que l'on peut qualifier de légitimiste en ce qu'elle n'envisage l'action que sous l'angle de la carence et de la privation. Or si ce n'est pas une carence, une privation, une cause, un intérêt commun, au final quelle signification peut-on donner à l'action collective, à l'instar de ces définitions données précédemment ?

A tous points de vue, nous avons entrepris de définir ce concept en nous référant aux données théoriques mais aussi empiriques que nous ont apportées nos recherches. L'action collective est telle que nous la concevons, une « action engagée par un collectif constitué de personnes socialement différentes, de par leur nature et leur statut social, ayant chacun des aspirations, des attentes, des intérêts, souvent hétérogènes, caractérisées ou influencées par des marqueurs identitaires, économiques, politiques, etc., les incitant à l'action (ou à l'immobilisme). Ces personnes engagées visent comme objectif de manifester leur opinion ou de défendre leurs droits ou intérêts, dans une arène où la coopération ou la compétition avec d'autres collectifs, est un choix délibéré, pour arriver à une satisfaction individuelle et collective, atteignant ainsi des fins partagés par tous ». Cette définition n'est certes pas exempte de critique. Notre analyse nous amène tout de même à ouvrir le débat sur le terme « collectif ». Des auteurs ont admis que l'action collective ne vise pas uniquement des intérêts collectifs. Quels sont véritablement ces intérêts dits collectifs ? On sait que les intérêts sont souvent dissimulés sous des casquettes de tout genre sans pourtant que l'on sache, la véritable raison ou motiva-

²⁴ CROZIER M. et FRIEDBERG E., 1977. « *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective* », Paris, Seuil, 1977., 436 pages,

tion à l'action ou à la mobilisation. Pourtant, tout est mis sous le terme « intérêts collectifs », dissimulant ainsi les intérêts individuels ou personnels. En fait, les acteurs qui s'engagent dans une action collective, peuvent ne pas faire connaître leurs intérêts individuels et souvent ils les dissimulent, prétendant que tous partagent les mêmes intérêts. N'oublions pas que le monde des acteurs est loin d'être idéologiquement et socialement homogène. Il s'apparente comme le dit Eric WOLF, à une vaste mosaïque d'acteurs, d'intérêts, de causes et de revendications, fortement dispersés et peu articulés. En d'autres termes, ceux qui s'engagent ne cachent-ils pas leurs vrais visages ou leurs véritables intérêts. M. OLSON a bien défendu cette idée lorsqu'il a dit que chaque individu évalue sans même l'avouer ce qu'il peut tirer d'un engagement ; cela renvoie aux intérêts individuels. Dire que les intérêts collectifs sont privilégiés dans l'action collective est vraisemblablement erroné, car tout individu aurait avant tout un comportement intéressé ; celui-ci serait la règle pour OLSON.

Néanmoins, en analysant les idées défendues par ces différents auteurs sur le concept d'action collective, nous pouvons comprendre que l'action collective implique une mobilisation d'acteurs ou des groupes sociaux. Cette mobilisation nécessite la disponibilité des ressources et suscite la participation des acteurs. C'est ainsi que nous avons pu dégager trois sous-concepts, permettant d'appréhender cette notion. Ces trois concepts sont : la mobilisation, les ressources et la participation. Ces sous-concepts ont été retenus pour comprendre le processus de l'action collective, approfondir cette notion et sa portée d'une manière générale.

1.1.2.1. La mobilisation

L'émergence d'une dynamique organisationnelle nécessite la mobilisation d'acteurs, les paysans dans le cas présent. BÜJRSROGGE a affirmé que : « *ce sont les personnes qui ont l'initiative des groupements...* »²⁵.

Dans le cadre de cette étude, le concept de mobilisation renvoie aux comportements de mobilisation des acteurs, c'est-à-dire que l'on s'intéresse alors à leurs mobiles d'action. On cherche à définir ce que signifie « se mobiliser » pour eux ; par là nous pouvons comprendre les comportements ou les conduites qu'ils adoptent. Cependant, il est important de définir ce qu'est la mobilisation. L'origine de la dynamique d'organisation est due à des facteurs internes et externes. La mobilisation d'acteurs s'inscrit également dans cette logique, elle peut être soit "interne" c'est-à-dire que les acteurs décident délibérément de se mobiliser pour mener des actions collectives, soit « externe », en ce sens que l'initiative appartient aux acteurs extérieurs. Un groupement est donc le résultat de la mobilisation interne et/ou externe. Dans le cas précis, ce sont les comportements de « mobilisation » déployés par les paysans en milieu périurbain et rural qui paraissent être au cœur des dynamiques organisationnelles que nous avons choisi d'étudier. Ces comportements impliquent une convergence des efforts individuels vis-à-vis des projets collectifs.

Mais suffit-il d'insérer les paysans dans des organisations paysannes pour qu'ils coopèrent ? Si de telles structures spécifiques favorisent le développement de l'action

²⁵ BÜJRSROGGE P. B., 1989. « *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest* », Paris, L'harmattan, 220p.

collective, des coopérations, elles ne créent pas ces pratiques coopératives, chaque individu restant maître de son degré d'engagement collectif. Il nous a semblé important dans ce présent travail d'appréhender la nature du concept de mobilisation que nous avons choisi. Ce concept est fréquemment utilisé dans diverses sciences, telles que les sciences de gestion. Il est proche des concepts tels que : engagement, coopération, implication. Voilà pourquoi P. LOUART et C. BEAUCOURT pensent que : « *la mobilisation est un moyen de faire converger les efforts individuels, en les intégrant à une dynamique globale qui réponde aux objectifs de l'organisation* ». ²⁶ En se plaçant du côté de l'acteur, la mobilisation est l'acte manifesté volontairement par l'acteur qui le conduit à faire des efforts dans le sens du travail en commun. Le terme mobilisation contient une double signification en désignant simultanément une intensité d'action et une visée.

Pour le petit Larousse « se mobiliser » consiste à « rassembler toute son énergie pour l'accomplissement de quelque chose ». La mobilisation est une notion à perspective finalisante, les énergies déployées étant canalisées vers un objectif à atteindre. En tant que tel, la mobilisation correspond à l'ensemble des conduites orientées vers l'action collective, la notion de conduite allant beaucoup plus loin que le terme de comportement, en exprimant une autonomie de choix et une intentionnalité. Alors que les comportements peuvent être objectivables ou résulter d'apprentissages conditionnés, les conduites sont discrétionnaires en ce sens qu'elles résultent d'une liberté d'action de l'individu.

Toutefois, la mobilisation n'est pas toujours le fruit de conduites rationnelles ou de choix autonomes, mais peuvent être impulsée par des intervenants extérieurs. Elle peut être le résultat des choix imposés. Comme le fait remarquer B. CHARLOT²⁷, la mobilisation implique que l'on se mobilise de l'intérieur, aussi bien de l'extérieur. Certes, dit-il, le terme de mobilisation présente l'avantage d'insister sur la dynamique du mouvement. Dans le cadre de ce travail, les raisons d'agir des paysans sont de deux ordres, celles qui émanent d'eux-mêmes et celles d'acteurs externes tels que : l'Etat, les structures d'appui. Selon une conception personnelle, nous désignons, la mobilisation comme l'acte manifesté volontairement et intentionnellement (il peut s'agir également d'acte conditionnel) par les individus (producteurs ou paysans), qui se traduit par des efforts déployés pour atteindre des objectifs fixés. Reconnaisant comme WILS et al (1998)²⁸ parlant de la mobilisation des employés, que les individus mobilisés caractérisent avant tout des gens qui déploient délibérément beaucoup d'énergie. L'action de l'individu (le salarié dans l'exemple de WILS et al) ne résulte pas d'une prescription, ni de la reproduction de modes opératoires, mais repose au contraire sur l'adoption de comportements discrétionnaires. Ces comportements volontaires, qui consistent à produire des efforts particuliers, renvoient à la liberté d'action et à l'initiative de l'individu.

²⁶ LOUART. P et BEAUCOURT C., 1992. « *Logiques individuelles et politiques de mobilisation en entreprise* », Gestion des Ressources humaines, N° 5/6, pp.55-72.

²⁷ CHARLOT B. 1997. « *Du rapport au savoir. Eléments pour une théorie* ». Paris, Anthropos, 112p.

²⁸ WILS T., LABELLE C., GUERIN G., TREMBLAY M., 1998. « Qu'est ce que la mobilisation des employés ? Le point de vue des professionnels en ressources humaines », Gestion, Vol.23, n°2, pp.30-39.

Arnaud BICHON²⁹ considère également que la mobilisation est une notion ayant une perspective finalisante, l'énergie déployée étant canalisée vers un objectif à atteindre. Allant dans le même ordre d'idée, GUERRERO et SIRE (2001), cité par Arnaud BICHON, insistent sur la visée collective propre à la notion de mobilisation.

Par ailleurs, cette mobilisation comme acte conditionnel est lié à des incitations, conduisant les individus à s'engager. C'est cette dimension de la mobilisation (qualifiée d'exogène) liée par exemple à l'aide que nous abordons dans la dernière partie de cette étude. Nous préférons parler d'acte conditionnel et non d'acte involontaire, parce que nous percevons dans le cadre de cette recherche, la mobilisation comme un engagement à plusieurs niveaux d'intensité. Et cette intensité est fonction d'un certain nombre d'éléments incitatifs. Si ces éléments sont jugés importants pour ceux qui se mobilisent, l'intensité de leur mobilisation est par conséquent importante ou moindre. C'est pour cette raison que nous ne souhaitons pas considérer la mobilisation comme un acte involontaire, car loin de considérer les individus comme des êtres dépourvus de toute volonté ou liberté de choix et d'action. Or, les analyses faites sur le mouvement coopératif au Congo présentaient le plus souvent les paysans comme contraints à se mobiliser ou à adhérer au groupement, donc à une mobilisation involontaire. Or, la mobilisation serait-elle uniquement involontaire ou peut-elle aussi être conditionnelle ? Selon nous, la mobilisation paysanne doit aussi être perçue comme un acte conditionnel et non pas seulement involontaire. Car tout montre que la mobilisation des paysans était incitée par des promesses de dons, ou d'aide qui leur ont été présentées à l'époque (ou le sont actuellement). L'idée de former des groupements coopératifs était celle des acteurs extérieurs, mais les paysans ont eux-mêmes choisi délibérément de s'y engager.

En effet, tous les paysans n'ont pas été enrôlés dans ces groupements, il y a eu des cas de refus qu'on évoque très peu ou presque pas. Seuls ceux qui ont donc volontairement jugé bénéfiques les aides ou les dons que l'Etat ou les institutions internationales leur offraient, se sont engagés comme coopérateurs. Qu'il s'agisse des intérêts, des priorités, des dons, des droits à défendre, la mobilisation est une question de choix et d'engagement. Les paysans mobilisés emploient délibérément leur énergie notamment ceux qui jugent les éléments incitatifs comme importants face aux intérêts en jeu. C'est ainsi que nous avons dit plus haut que la mobilisation correspondrait à l'ensemble des conduites individuelles orientées vers l'action collective. Aussi, ce n'est pas parce qu'elle est impulsée par les acteurs extérieurs qu'elle est qualifiée d'involontaire au sens strict du terme, c'est-à-dire n'émane pas des acteurs à la base, les paysans.

Cependant nous disons que certaines idées de projet peuvent venir de l'extérieur ou d'un individu au départ, mais l'acte d'agir collectivement ou de se regrouper peut aussi être un choix délibéré et un engagement volontaire de chaque individu. FILLIEULE et PECHU³⁰ soulignent ceci pour différencier la participation de la mobilisation en se référant à différents auteurs comme McCARTHY et ZALD, 1987 : « [...] pour participer à un mouvement, il faut avoir de la sympathie pour le groupe, avoir été l'objet d'une information et d'une tentative de recrutement, être motivé à agir et ne pas

²⁹ BICHON A. 2005. « Comment appréhender les comportements de mobilisation collective des salariés », *Gestion*, 2005/2 Vol.30, pp.50-59. DOI : 10.391/riges.302.0050

³⁰ FILLIEULE O. et PECHU C.,1993. « Lutter ensemble. Les théories de l'action collective », Paris, L'Harmattan, 221p.

rencontrer de fortes barrières à la participation ; » Cependant, « les quatre aspects de la mobilisation impliquent différents processus, à la fois en termes théorique et pratique. Le potentiel de mobilisation présuppose une interprétation des doléances ; la formation et l'activation des réseaux de recrutement implique la formation de coalitions et l'établissement d'un lien entre l'organisation du mouvement et des réseaux formels préexistants ; susciter la motivation à participer repose sur le calcul des coûts et des bénéfices de la participation ; et s'assurer une participation effective comprend l'entretien des motivations et l'élimination des obstacles »³¹.

Comme OLSON et OBERSHALL ont su le dire en parlant des mouvements sociaux, il faut pour susciter la motivation (mobiliser les acteurs), évaluer les coûts et les bénéfices de la participation. La mobilisation est une étape importante avant la participation, et celle-ci n'est pas exempte de toutes incitations collectives et sélectives (évoquées par OLSON), c'est-à-dire des intérêts en jeu, pouvant conduire à l'action. Aussi si les individus sont solidaires, c'est parce qu'ils ont également analysé qu'individuellement, il y a plus à perdre qu'à gagner. Donc la solidarité masque également des intérêts personnels, car les individus les dissimulent sous une couverture solidaire et collective. Cette analyse est celle que l'on attribue aux groupements traditionnels, en les considérant comme des groupements de solidarité, sans intérêts matériels affichés. Alors que très souvent les paysans jugent eux-mêmes l'intérêt qu'un groupement traditionnel ou moderne peut leur apporter, avant de s'engager ou d'adhérer.

Par ailleurs, comme indiqué ci-haut, la dimension endogène à laquelle nous faisons allusion est fondée sur l'idée de sociabilité et de coopération. D'une part, elle évoque les conduites relationnelles, qui renvoient à la notion de solidarité que nous développerons par la suite. Ces conduites sont basées sur des liens affectifs qui caractérisent les sociétés traditionnelles africaines. Au Congo, les paysans en milieu rural mobilisent ces mêmes liens de solidarité pour mener des actions collectives. D'autre part, cette dimension associe les conduites coopératives. En effet, les paysans déploient des efforts d'action pour faire des entraides entre eux. Dans cette même logique, ils partagent les mêmes objectifs et les mêmes valeurs. Concernant la dimension exogène, elle fait référence à des aspects liés aux apports financiers et techniques provenant d'intervenants extérieurs qui peuvent déboucher au partenariat ou à la tutelle. Les paysans se mobilisent grâce aux promesses de dons ou d'aide faites par les structures d'aide au développement. La mobilisation est à ce niveau liée à la logique de captation d'aide.

C'est dans cette perspective que se situe l'émergence des dynamiques d'organisation. L'aide conditionne dans le cas des producteurs/paysans, le projet ou l'idée de mobilisation et ouvre des champs à l'action collective. Le partenariat suppose l'implication des paysans aux décisions, au jeu d'action collective, aux négociations. Par contre, l'aide peut entretenir une relation de subordination des groupements à l'égard de l'Etat, des ONG ou des bailleurs de fonds, dans le cas où ces organisations ne seraient pas assez autonomes. Il faut souligner que les organisations paysannes en tant qu'action collective sont le fruit d'une mobilisation endogène qui se caractérise par des conduites relationnelles et de coopération des paysans en milieu rural, mais également d'une mobilisation exogène (ou conditionnelle) relevant de l'intervention d'acteurs extérieurs.

³¹ Ibid.

1.1.2.2. Les ressources

L'action collective nécessite des ressources comme l'ont affirmé les auteurs tels qu'OBERSHALL, McADAM et ZALD. M. HAUBERT parle de capacités pour désigner les ressources. D'après le Robert plus, les ressources ne sont que les moyens dont dispose quelqu'un, une collectivité. Cette conception de la ressource est traditionnelle et celle-ci est réduite à une dimension naturelle. Pour VERGNOLLE MAINAR C³², ces ressources dites naturelles sont « *considérées comme source de richesse et sont alors abordées sous l'angle de leur exploitation et des activités qu'elles permettent* », celles-ci ont nourri un discours déterministe qui soutenait que la richesse d'un territoire se mesurait à l'étendue des ressources de sol et de sous-sol. Plus le territoire est vaste, plus les richesses sont importantes et variées et plus le territoire est considéré comme puissant.

Par ailleurs, pour J. LEVY et M. LUSSAULT³³, la ressource est « *une réalité entrant dans un processus de production et incorporé dans le résultat de celui-ci* », soit un moyen qui sert à satisfaire les besoins et à créer de la richesse. Ces ressources naturelles se différencient en deux groupes : celles qui sont renouvelables comme la forêt et celles qui ne le sont pas comme les minerais. De nos jours, avec le phénomène de déforestation et ses conséquences, certaines ressources surexploitées comme c'est le cas, remettent en cause le caractère renouvelable ou non d'une ressource (par exemple, la ressource halieutique).

Cependant, les économistes ont également défini cette notion et considèrent la ressource comme celle qui s'échange sur le marché à travers son prix et sa valeur. On retient alors le travail, le capital et les matières premières comme les ressources principales du territoire. Au fil du temps, on a remarqué que la conception traditionnelle de la ressource s'est élargie, le caractère marchand n'est plus le seul critère utilisé pour la définir. En effet, de nouveaux objets sont désormais qualifiés de ressources, comme le paysage, le patrimoine, etc. Ces biens dits collectifs³⁴ sans valeur marchande apparente, retiennent l'attention des acteurs, en concomitance avec les nouvelles préoccupations de la société. Dans certains pays, au regard de leur attractivité touristique, certaines ressources sont valorisées plutôt que d'autres. Ces ressources déclarent des auteurs tels que MOLLARD, PECQUEUR, MOALLA³⁵, sont sources de dynamisme, de richesse et d'une rente territoriale. A ce titre, la ressource n'est plus perçue en termes de stockage de matières premières (de disponibilités de matières), mais de valeur que les acteurs

³² VERGNOLLE MAINAR C., 2006. « *Géographie et EEDD : la notion de ressource à la croisée des approches disciplinaires et interdisciplinaires* », coll international des journées d'études de didactique de l'histoire et de la géographie, Reims, 23-24 octobre.

³³ LEVY J. et LUSSAULT M., 2003. « *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* », Paris, Belin, 1034p.

³⁴ Un bien collectif ou bien commun (chez E.OSTROM) est un bien consommé simultanément par plusieurs personnes sans que la quantité consommée par l'une diminue les quantités disponibles pour les autres (Xavier Greffé, 1997, p.127)

³⁵ MOLLARD A., PECQUEUR B., MOALLA M., 2001. « *Offre de produits et services territorialisés et approche lancastérienne de la demande de bien combinés* », The third congress on proxiliter « new growth and territories », Paris, déc.13-14th 2001, University of Paris south and national institute of agro-economic research.

accordent à ce bien (l'eau par exemple). Cette valeur dépend en outre des évolutions sociales et culturelles de la société en général.

A l'époque de la première révolution industrielle au 19^{ème} siècle par exemple, le charbon était une ressource importante. Cependant, avec les évolutions et les découvertes scientifiques et géologiques, le charbon a été déclassé pour laisser la place aux ressources telles que le gaz, le pétrole. Certaines ressources voient leur valeur baisser au profit d'autres. Par exemple au Congo, le pétrole est une ressource importante au regard de la valeur qu'elle requiert au niveau mondiale et des revenus qu'elle apporte au pays. Dans le domaine agricole et alimentaire, certains produits connaissent une demande croissante pendant les temps de rareté. Tel est le cas du fofou (farine de manioc) et d'autres denrées alimentaires, qui voient leur prix et leur valeur s'accroître. La ressource en tant que produit d'une activité est aussi valorisée d'un territoire à un autre, suivant la culture du milieu. Du point de vue du développement durable par exemple, PEYRACHE-GADEAU V.³⁶ considère que la ressource est un bien dont l'exploitation doit être raisonnée et durable. La ressource est perçue dans un souci de durabilité.

Chez PECQUEUR³⁷, tout peut constituer une ressource, tout dépend du fait de son activation par les acteurs. En d'autres termes, l'activation de la ressource se fait à travers un processus de valorisation au terme duquel la ressource devient « actif spécifique ». Le choix par rapport à un autre objet qui est positionné dans son contexte est aussi fait ainsi que le maintien de sa valeur et son sens. Et enfin, sa présentation au public est réalisée à travers une reconnaissance. C'est ainsi que les auteurs tels que VERGNOLLE³⁸ et CORRADO³⁹ estiment que la ressource n'existe que révélée, nantie d'une valeur d'usage. C'est donc selon eux, la valeur qu'une société ou qu'un individu attribue à tel ou tel élément qui conduit à le considérer comme ressource. Les ressources sont donc toujours « *inventées, parfois bien après avoir été découvertes* ». En ce sens, la ressource n'est ressource qu'à travers la valeur que l'individu lui accorde à un moment donné et sur un territoire donné (exemple de l'eau ou de la fumure pour les maraichers dans les zones d'exploitation agricole au Congo). Aussi, ce qui est considéré comme ressource ne l'est pas forcément à un moment et à un lieu donné. Le capital social (confiance sociale, santé publique, système éducatif, culture, réseaux sociaux, solidarité, savoirs, etc.) est aussi une ressource dès lors qu'on l'active ou le valorise. Une ressource part donc de la genèse ou l'identification et ensuite la valorisation qui peut prendre plusieurs formes. Une ressource se déploie, se transforme quelque fois régresse pour devenir un potentiel latent qui n'attend qu'à être réactivé par de nouvelles valeurs ou de nouveaux usages que la société décide de lui assigner. Certains biens agricoles par

³⁶ PEYRACHE-GADEAU V., 2007. « *Modes de développement et vulnérabilités : quels enjeux pour l'économie territoriale ?* », in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e Colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

³⁷ PECQUEUR B., 2006. « *Le tournant territorial de l'économie globale* », in Espace et Société, n°124-125 2006.

³⁸ Ibid.

³⁹ CORRADO F., 2007. « *Le traitement des ressources dans la politique du développement local : le cas de la ville de CASERTA* », in Les dynamiques territoriales, débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

exemple sont à ce titre des ressources de par leur valeur d'usage voire leur valeur d'échange.

Toutefois, définir la ressource simplement par la disponibilité ou l'existentialité est en quelque sorte une conception réductrice. Car on ne peut pas se limiter aux ressources naturelles dont un territoire ou un groupe d'individus peut disposer. Il faut intégrer le jeu des acteurs qui sont les signifiants de ses transformations et de son évolution sur le long terme c'est-à-dire de son activation par les acteurs. Donc un territoire n'est pas qu'un réservoir de ressources ; faut-il encore que ces dernières soient valorisées. Allant dans le même sens, certains auteurs ont stipulé que la ressource est un produit libre, créé par les acteurs, c'est-à-dire qu'elle serait un produit de libre accès par lequel il n'est pas nécessaire d'établir une relation de circulation avec le producteur pour en disposer. Cette analyse nous amène à considérer les OP comme des ressources, car elles ont été créées par les acteurs dans un objectif précis. Elles sont une ressource à la disposition des individus qui l'ont créée ou pas, elles sont également dans une phase de libre accès où les individus adhèrent librement sans contrainte (ce qui n'est pas toujours le cas). D'autres auteurs ont déclaré que le territoire comme les ressources sont des construits sociaux (KHAN, 2007⁴⁰) c'est-à-dire qu'ils ont été créés ex-post par un processus de raisonnement et de tâtonnements itératifs. Or s'ils sont des construits sociaux au même titre que l'organisation (CROZIER et FRIEDBERG, 1977), ils ont donc été constitués et activés par les acteurs. Comme les organisations, les individus créent ou inventent les ressources qui peuvent être mobilisées ou peuvent accompagner la constitution de leurs structures.

E. OSTROM⁴¹ a considéré la ressource comme un bien commun, elle emploie le terme de ressource commune pour dire qu'il s'agit d'un bien commun présentant donc des similitudes avec un bien privé (haut degré de rivalité) et un bien public (faible possibilité d'exclure les bénéficiaires dont la gestion ne doit pas être réservée uniquement à l'Etat ou à d'autres institutions locales, mais il serait selon lui primordiale de responsabiliser les usagers. Elle propose pour la gouvernance de ces ressources ou biens communs, la création d'un mode des gestions adapté à tous qui définit des droits d'exploitation clairs et qui crée des mesures incitatives appropriées pour prévenir la surexploitation soulignée par G. HARDIN⁴². Une action collective devrait donc être entreprise pour gérer et assurer la distribution de ces ressources qui, semble-t-il, seraient exposées à une dégradation ou une diminution, comme annoncé par la tragédie des ressources communes. E. OSTROM affirme que cette tragédie est celle des ressources d'accès libre (forêt, eau d'un bassin) et pas forcément celle des ressources communes bien gérés. Pour LIPIETZ⁴³, les biens communs ne sont pas des choses mais des rapports sociaux ou plus exactement les choses sur lesquelles ils portent (matérielles ou

⁴⁰ KHAN., 2007. « *Une approche pluridisciplinaire de la dimension culturelle du développement territoriale* », in les dynamiques territoriales, débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaires, XLIII^e Colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11,12,13 juillet 2007).

⁴¹ OSTROM E., 1999. « *Institutional rational choice: An assessment of the IAD framework* », in P. Sabatier (ed.) *Theories of the Policy Process*, Westview Press, Boulder. pp. 35-71.

⁴² HARDIN G., 1968. « *The tragedy of the commons* », *Science*, vol. 162, no. 3859, pp. 1243-1248. DOI : 10.1080/19390450903037302

⁴³ LIPIETZ A., 2010. « *Questions sur les biens communs* », in *Les impensés de l'économie*, Esprit, 2010

immatérielles) et ne sont que très rarement des biens n'appartenant à personne, et donc susceptibles d'être exploités et détruits. Ceux que nous connaissons et qui donc justement ne sont pas détruits ont toujours été régulés par des rapports sociaux ou soit par forme de propriété, soit d'autorité, soit par de règles coutumières.

D'une manière générale, l'action collective nécessite des ressources. On peut donc dire qu'il y a autant de ressources à mobiliser pour l'action, qu'à produire et à gérer pendant l'action. Celles-ci sont considérées comme une nécessité pour la constitution des groupements. Derrière les débats sur l'action collective, se cachent donc des enjeux majeurs : la disponibilité des ressources est fondamentale à la mobilisation des acteurs, mais plus encore à son évolution (extension) et sa durabilité dans le temps et dans l'espace. Elles conditionnent ainsi l'action collective. Mais pour relever le défi porté par ces enjeux, il est nécessaire de concevoir l'action collective non pas seulement comme émanant d'une normalité, mais d'une combinaison de ressources (matérielles, physiques, sociales, culturelles, financières) aboutissant à sa réalisation. Vu sous cet angle, l'action collective n'est plus pensée comme extérieur aux ressources, mais au contraire dans un contexte large et complexe, celui de l'action organisée, comme faisant référence à des ressources nécessaires pour sa réalisation. Pour les OP, il s'agit donc des ressources physiques (terres, eau, matériels, etc.), économiques (capital, marché...), culturelles (culture, savoirs), sociales (solidarité, réseaux sociaux, confiance sociale, éducation...), juridictionnelles (lois sur la promotion des OP,...).

Enfin, le concept de ressource est mobilisé dans cette étude pour analyser les conditions d'émergence et de fonctionnement des OP au Congo. Nous avons à travers ce qui précède montré en quoi les ressources sont importantes pour mener une action collective. La prise en compte de ce concept va nous être utile par la suite, afin de mieux saisir le contexte dans lequel émerge et évolue les OP au Congo, mais aussi les problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien (cas des groupements des maraîchers), notamment ceux liés aux ressources indispensables à la réalisation de leurs activités. La disponibilité des ressources conditionne ainsi leur existence voire leur pérennité.

1.1.2.3. La participation

L'émergence de toute société est fondée sur la participation de groupes sociaux (hommes, femmes, jeunes, paysans, paysannes, etc.), pour sa constitution. Ces groupes sociaux face aux contraintes liées à la vie s'unissent pour surmonter les obstacles. C'est dans ce cadre qu'un nombre significatif de groupes sociaux en milieu rural au Congo se constituent en des groupements dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. La dynamique d'organisation de ces groupements repose en cela sur le processus de participation, qui est un élément déterminant de l'action collective. Avant de présenter les définitions données par différents auteurs au terme de la participation, il nous a semblé intéressant de paraphraser l'entretien de Bernard LECOMTE et Mamadou CISSOKO, en octobre 1993 en France, afin de mieux comprendre le sens du mot participation. Mamadou CISSOKO, président de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS) a beaucoup négocié avec les bailleurs de fonds et les ONG. Il partage à travers ces pro-

pos, la portée du mot participation dans les campagnes africaines et les exigences des différents acteurs du système d'aide sur la participation des OP.

Ce dernier affirme que, le «*mot participation est utilisé par les fonctionnaires et par les différents appuieurs. Ils viennent sur le terrain et nous disent : il faudra "participer". Et même quand ils nous trouvent entre paysans en train de discuter et de décider de ce qu'on va faire, ils essayent de dire que nous devrions participer. Et quand ils apportent quelque chose pour appuyer nos idées, ils disent : "il faudra que vous participiez". Cela fait rire ! Quand les paysans s'organisent et disent : "Après avoir analysé les problèmes auxquels nous sommes confrontés, nous avons décidé de faire cela", les appuieurs et les gouvernements viennent et disent encore qu'il faudrait qu'on participe. Eux voient notre participation comme un apport financier ou un apport de travail à leurs programmes. [...]* ». La participation des OP est devenue l'élément récurrent du discours développementaliste. Tous les acteurs de développement aussi bien au Nord qu'au Sud, reconnaissent l'importance de la participation des populations à la mise en œuvre des politiques de développement rural. Mais quelle signification donne-t-on à ce concept ?

Il est intéressant de se pencher sur la définition et le sens du verbe "participer" que nous donne Le Petit Larousse. Il y est précisé qu'il peut s'agir soit d'avoir part à quelque chose, soit de prendre part à quelque chose. Le double sens du verbe "participer" marque l'ambiguïté et la complexité intrinsèque au verbe « participer ». Pour les uns, la participation constitue une action passive dans un cadre limité : les populations participent à une initiative qui provient de l'extérieur et dans le but de réaliser des objectifs prédéfinis. Alors que pour les autres, la participation s'entend de manière plus large et constitue une réelle opportunité de s'impliquer pleinement dans une action: les populations participent à une activité dont ils ont défini le champ et dont ils se sentent responsables. Alexei JONES⁴⁴ dit que la participation est largement reconnue et promue aujourd'hui dans la communauté du développement. Son apparition dans la pensée et la rhétorique du développement n'est pas nouvelle et a principalement été l'œuvre de grands organismes de développement qui se sont progressivement engagés à rendre leurs projets plus participatifs. Son usage date des années 40 et 50, mais le concept a de nouveau été réintroduit dans la pensée et le discours du développement dans les années 70. Ce concept s'est progressivement frayé un chemin pour être utilisé par de nombreuses institutions bilatérales et multilatérales de développement. Les populations à la base, les agences de développement, s'accordent tous à reconnaître que la participation est un critère d'efficacité et un moyen d'améliorer la qualité des projets et de surmonter les obstacles de leur mise en œuvre.

Ces deux visions de la participation d'après Victoria MICHENER⁴⁵ donnent deux interprétations de la participation selon que l'on se place du côté des agences responsables de projets de développement (« planner-centered participation ») ou bien que l'on se place du côté des populations et des participants (« people-centered participation »). L'auteur précise que pour les bailleurs et agences responsables des projets de

⁴⁴JONES A., 2006. « L'apparition de la notion de participation dans la pensée et le discours du développement ». in PIE, Perspectives.

⁴⁵ MICHENER V.J., 1998. « The Participatory Approach: Contradiction and Co-option in Burkina Faso », World Development, Vol.26, N°12.

développement, les avantages de la participation sont généralement d'ordre technique et instrumental. Le but recherché par ces acteurs est avant tout d'atteindre les objectifs qu'ils se fixent dans le cadre de leurs projets et d'en améliorer l'efficacité administrative et financière. De ce point de vue, la participation peut constituer un moyen d'améliorer la qualité et l'efficacité d'un projet donné, dans la mesure où elle favorise l'adhésion des populations et encourage ainsi, leur soutien et leur contribution à celui-ci. Par ailleurs, la participation permet également de se servir des connaissances et des capacités locales dans la réalisation du projet. La vision des agences de développement et des bailleurs s'apparente donc à une vision instrumentale de la participation considérée surtout comme un outil pour rendre leurs projets plus efficaces et plus durables. Alors que les premiers la voient davantage comme un processus de renforcement des pouvoirs, la réalité n'est bien évidemment pas aussi tranchée, et nombreux sont ceux qui perçoivent la participation à la fois comme un moyen et comme une fin dans le développement.

Toutefois, d'autres interprétations ont été données par des grandes agences bilatérales d'aide au développement, et par des auteurs à cette notion. On peut évoquer celle de l'agence bilatérale suédoise SIDA (1992) qui voit la participation comme « l'implication des populations cibles locales dans la planification et la mise en œuvre des activités de développement rural ». Elle a une conception large de la participation et perçoit celle-ci comme un droit démocratique fondamental. A l'instar de cette agence, l'agence allemande GTZ (1998) fait de la participation des pauvres, un des critères d'évaluation de la qualité de ses propres interventions de développement. La GTZ voit la participation comme un « processus concernant les relations entre différents acteurs d'une société et visant à augmenter l'autodétermination et à réajuster le contrôle et l'influence sur les initiatives de développement et les ressources ».

En 1978, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a affirmé dans un rapport que la participation était en soi un besoin fondamental et qu'à ce titre elle devait faire partie intégrante de toute stratégie de développement. Ainsi, la participation n'était donc plus perçue comme un outil pour améliorer la qualité et l'efficacité des projets, mais elle était justifiée par le fait qu'elle constituait elle-même un besoin essentiel du développement. En 1994, la Banque mondiale⁴⁶ propose une définition de la notion de participation qui constitue aujourd'hui encore une référence dans la communauté du développement. Pour elle la « *participation est le processus par lequel les parties prenantes agissent sur les initiatives de développement, ainsi que les décisions et les ressources qui affectent et en partagent le contrôle* ».

Cependant, de nombreux chercheurs et praticiens du développement, tels qu'Andrew PEARSE ou Robert CHAMBERS, considèrent que la participation est intimement liée à celle de répartition du pouvoir. Pour CHAMBERS (1983), considéré comme l'un des pères fondateurs de la recherche sur le développement participatif, la participation permet en effet de « *tendre le bâton aux populations pauvres et marginalisées* ». Selon son schéma, la métaphore du bâton symbolise la personne qui détient la connaissance, le pouvoir et qui bénéficie généralement du droit de parler. La participation des populations dans leur propre développement, et notamment des plus pauvres et marginalisées, permet de leur tendre le bâton afin qu'ils puissent faire part de leurs ex-

⁴⁶ Banque mondiale.,1994. « *The World Bank and Participation*, Operations Policy Department » Washington DC.

périences, connaissances et besoins. Il s'agit en réalité d'un transfert de pouvoir. La participation est ici considérée comme une libération des populations pauvres et marginalisées en vue de renforcer leurs pouvoirs et leur autonomie vis-à-vis des autres acteurs.

Enfin, d'autres auteurs tels que Albert MEISTER⁴⁷, considère la participation comme « une organisation volontaire de deux ou plusieurs individus dans une activité commune dont ils n'entendent pas uniquement tirer les bénéfices personnels et immédiats ». La participation est très liée à l'engagement, et sans engagement, il n'y aurait jamais de participation authentique. Selon cet auteur, le but n'est pas de rechercher principalement les intérêts individuels mais plutôt des intérêts collectifs. P. LAVIGNE DELVILLE⁴⁸ montre lui aussi que la notion de participation « paysanne » comporte une lourde ambiguïté. CHAUVEAU estime quant à lui que sous le terme participation se cache le degré d'implication des populations dans la définition des projets. Les populations s'impliquent elles-mêmes dans la recherche des solutions face aux problèmes locaux. La participation serait donc un processus par lequel l'initiative est prise par la population dans l'élaboration de son propre développement. Mais dans la plupart des sociétés africaines, cas du Congo, les paysans se voient être obligés de s'aligner aux vœux de ceux qui prétendent les aider (l'Etat, les ONG ou Bailleurs de fonds). La participation n'est plus que lettre morte, car les paysans n'arrivent pas à s'exprimer ou à faire passer leur point de vue, de peur de se voir refuser certains avantages, comme l'ont affirmé nos enquêtés. Souvent, ils sont obligés de composer avec eux, pour continuer d'exister et de bénéficier des aides ou dons, en épousant les idées voire en appliquant les techniques ou en adoptant les projets que leur proposent les organismes d'aide. Il existe en effet autant de dimensions cruciales pour analyser les ressorts et les moteurs de l'action collective, mais aussi pour rendre compte des logiques concurrentielles, voire conflictuelles qui animent les acteurs. A ce stade de l'analyse, il convient de poser les jalons permettant de répondre à la question qui nous concerne, celle qui consiste à savoir pourquoi les individus se mobilisent ou décident de mener une action collective.

1.1.3. Pourquoi les individus décident-ils de mener une action collective... ?

Il est clair comme nous l'avons montré plus haut que la conception de l'action collective a fait malheureusement tâche d'encre, en sciences sociales. La diversité des théories sur l'action collective justifie le fait que les auteurs soient partagés sur cette question. Daniel CEFALÍ s'interroge en disant où commence l'action collective et où s'arrête-t-elle ? Il reconnaît qu'il est difficile de situer l'action collective dans le temps et dans l'espace. Ainsi, il n'est pas aisé de donner les vrais raisons qui ont conduit les individus à agir collectivement. Bien qu'il soit difficile de situer l'action collective dans le temps et dans l'espace, la question du « pourquoi » demeure ouverte. Car l'analyse

⁴⁷MEISTER A.,1974. « *La participation dans les associations* », Paris, Economie et Humanisme, 276p.

⁴⁸ LAVIGNE DELVILLE P., 1992. « Participation paysanne, discours et pratiques, quelques réflexions sur le texte de J.-P Chauveau », APAD, Bulletin N°3, pp.31-35.

voire l'interprétation que l'on peut donner sur les raisons d'une action collective sera certainement de l'ordre de la partialité et ne présentera pas véritablement les raisons qui ont poussé les individus à se mobiliser. L'interprétation que peut donner un chercheur que nous sommes, ne sera que soumis à l'adversité voire à la critique d'autres chercheurs ou d'un groupe idéologique.

Par ailleurs, il faut dire que le monde a depuis toujours été irradié de mouvements. Certains ont été globaux revendiquant des identités et des changements transnationaux ; par contre d'autres étant locaux résistent aux effets globalisants de la mondialisation. Ils préconisent le pacifisme, les tactiques armées, des luttes pour des réformes, des révolutions. Le fait de s'engager dans une action n'est pas la question centrale, mais celle du pourquoi de l'action qui demeure souvent un mystère difficile à percer. D'autant plus que l'individu de par sa nature est un « acteur pluriel » selon LAHIRE⁴⁹. Des revendications salariales, des manifestations, des luttes, des grèves, des émeutes, etc., tout cela montre l'engagement des individus dans une action qui serait plus ou moins médiatisée. Tentant de donner une explication à ces actions « collectives », certains auteurs ont essayé d'apporter leur contribution à cette question, en développant différentes approches. C'est le cas de l'approche psychosociologique désignée sous le terme de « théories du comportement collectif⁵⁰ ». Cette approche éclaire sur les mobilisations par la prise en compte du pouvoir explosif des aspirations et désirs frustrés. Les théories du comportement collectif développées et défendues par les théoriciens de l'école de Chicago et particulièrement PARK et puis BLUMER, qui dans l'entre-deux guerres, vont contribuer à faire entrer le comportement collectif au rang des objectifs légitimes de la recherche sociologique. D'autres auteurs comme SMELSER, GURR, McADAM, etc., vont aussi être des défenseurs de cette théorie.

SMELSER⁵¹ insiste lui sur l'idée d'une mobilisation sur la base d'une croyance, qui redéfinit l'action sociale. En cas de dysfonctionnement de l'ordre social établi, l'individu entre automatiquement en mouvements, car il ne parvient pas à s'ajuster à l'évolution de la société. En effet, les comportements collectifs naissent de la synchronisation entre des croyances, des frustrations déjà présentes chez les individus, non de phénomènes d'imitation. Pour BLUMER⁵², l'élément fédérateur de ces comportements réside dans le déficit d'institutionnalisation, la faiblesse des cadres normatifs qui y enserrant l'action collective. C'est donc le défaut d'une institutionnalisation qui serait à l'origine de l'action collective ou des contestations, des revendications, des protestations. Le BON⁵³ et BLUMER (1969) ont parlé de « logique de contagion ». Dans le même ordre d'idées, GURR⁵⁴ systématise cette approche en termes de « frustration relative » pour expliquer les raisons d'agir. La frustration peut se définir comme un solde négatif entre les valeurs. Elle est un fait social, une relation, parce que tributaire d'une

⁴⁹ LAHIRE B., 2005. « *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action* », Paris, Armand Collin, 357p.

⁵⁰ Le terme comportement collectif désigne une très grande variété de mouvements : panique, religion, mode, mouvements organisés, revendications, protestations.

⁵¹ SMELSER N.J., 1962 « *Theory of Collective Behavior* » Free Press, Glencoe, Ill.

⁵² Ibid.

⁵³ Le BON G., 1895. « *La psychologie des foules* », Paris, Félix Alcan, 1905, 9^e édition, 192p.

⁵⁴ GURR T. R., 1970. « *When men Rebel* », Princeton, N.J., Princeton University, Press, 423p.

logique de comparaison. Elle désigne également un état de tension, une satisfaction attendue et refusée, ce qui génère un potentiel de mécontentement et de violence. En d'autres termes, elle se définit comme l'écart perçu par les individus entre les biens auxquels ils estiment avoir droit et ceux qu'ils pensent pouvoir obtenir.

TAINÉ (1990) atteste à ce sujet que l'intensité de la frustration détermine le degré de violence collective contenue dans la société. Il distingue trois situations : attentes stables et bien disponibles en baisse ; attentes en hausse et bien disponibles constants ; attentes en hausse et biens disponibles qui diminuent après avoir augmenté. Le franchissement collectif de ces seuils de frustration est la clé de toute grande mobilisation. Ce sont donc des conditions de vie qui se dégradent de plus en plus, provoquant ainsi la frustration massive des démunis et c'est cette frustration qui les motive à passer à l'action (MARX et ENGELS).

Néanmoins, le référentiel théorique sur l'action collective est multiple du fait qu'il engage un certain nombre de chercheurs et de courants de pensée divergents ou complémentaires. En analysant les différentes théories classiques portant sur l'action collective, Mc ADAM⁵⁵ a établi un dénominateur commun à ces théories, de telle sorte que l'action collective serait donc due à des tensions structurelles et des déséquilibres sociaux. L'approche faisant référence aux variables structurelles est qualifiée d'approche structurelle. Ces tensions et ces déséquilibres engendrent alors des réponses collectives. Les changements socio-structurels dans le système social provoqueraient des réponses sous forme de comportement collectif. En effet, chaque société est fondée sur les normes et les valeurs, qui constituent le mode de fonctionnement du système social. Le déséquilibre normatif sur une large échelle qui apparaît dans la vie sociale, suscite un comportement collectif.

Une autre approche expliquant l'action collective est celle des groupes de référence, qui se caractérise par des groupes dominants et des groupes dominés (aînés et cadets), les uns ayant plus de privilèges que les autres. La satisfaction de leurs besoins est supérieure par rapport à ceux des autres. Les groupes dominés mesurent leurs attentes sur la base d'une comparaison avec le groupe de référence. Cette situation entraînerait une réponse dans le sens de l'action collective. MELUCCI⁵⁶ explique à ce propos que ces approches sont basées en général sur l'hypothèse de frustration-agression, c'est-à-dire que le comportement collectif est vu comme une réponse à des situations de frustration des attentes individuelles ou collectives. L'idée générale de MELUCCI est que les personnes qui sont frustrées individuellement réagissent collectivement. Le mécontentement et la désorganisation sont considérés comme des facteurs principaux de dynamiques d'organisation ou des raisons fondamentales à l'action collective. Ces théories soutiennent l'idée que la société change continuellement et que ce changement serait à l'origine de ces dynamiques. Celles-ci ne seraient que des réactions à des situations de tension et de déséquilibre qui affectent le système social.

Aux dires de ces auteurs, l'action collective serait le produit d'un mécontentement ou d'une frustration. A notre avis, c'est en quelque sorte restreindre le contexte d'émergence des initiatives et ne l'associer qu'aux seuls déséquilibres relationnels entre

⁵⁵ GUIGNI M.G., 1996. « L'étude de l'action collective entre deux traditions sociologiques », *Swiss Political Review*, 2(1) :1-51

⁵⁶ MELUCCI A., 1977. « *Sistema politico, partiti e movimento sociali* », Milano, Feltrineli, 187p.

individus appartenant à une même organisation sociale ou aux problèmes de tensions liées à de rapports sociaux souvent conflictuels. Or il est clair que les dynamiques ne sont pas forcément dues à un déséquilibre structurel, mais elles peuvent également émerger suite à une prise de conscience émanant d'un éveil sur des questions spécifiques relatives aux conditions de vie.

Parlant de déséquilibre, les années 80 ont été marquées en Afrique par des déséquilibres macroéconomiques. Ces déséquilibres ont plongé la plupart des pays dans une crise économique. La recherche de solutions à cette crise a conduit les institutions internationales à imposer des mesures drastiques pour permettre à ces pays de rétablir l'équilibre macroéconomique. L'application de ces mesures s'est soldée par le retrait de l'Etat de la sphère économique, en particulier du secteur agricole où il assurait un contrôle plus large à travers ses structures d'encadrement. Ce déséquilibre a été l'un des facteurs déterminants de l'apparition des dynamiques d'organisation dans les pays d'Afrique, selon le constat de HAUBERT.

Toutefois, le désengagement de l'Etat des fonctions d'appui à l'agriculture, fortement perturbées par les réformes économiques et institutionnelles, s'est traduit dans la plupart des cas par une dégradation des conditions de production (désorganisation de l'approvisionnement en intrants, raréfaction et renchérissement du crédit agricole, affaiblissement des appuis techniques, etc.). La conjoncture a donc vraisemblablement ouvert des espaces à l'initiative et à l'organisation. En outre, les carences, les déficiences de l'Etat incapable d'assurer totalement sa fonction sociale ainsi que sa fonction d'impulsion de l'économie, ont conduit à ce que certains ont appelé la « fracture sociale ». Cela illustre bien les mobiles de l'action collective. Si l'on remonte l'histoire et l'évolution des organisations paysannes, appelées pour la plupart mouvement coopératif congolais, quand il s'agit de l'agriculture, celles-ci s'inscrivent dans la dynamique des diverses formules d'encadrement rural appliquées dans le pays depuis l'époque coloniale. Trois phases peuvent être distinguées dans cette évolution : la première va de 1915 à 1960 et correspond aux modalités d'encadrement rural expérimentées lors de la mise en valeur des colonies ; la deuxième qui va de 1963 à 1985 est marquée par la conception socialiste des organisations paysannes ; la troisième se déroule depuis 1985 dans un contexte de désengagement de l'Etat et de libéralisation de l'économie sous l'effet des programmes d'ajustement structurel suite aux déséquilibres macroéconomiques.

Par ailleurs, MELUCCI a énoncé une autre hypothèse pour expliquer les raisons de l'action collective. Cette hypothèse est qualifiée de mobilité descendante qui s'apparente à l'idée de M. HAUBERT⁵⁷. Il a montré que la position dans l'échelle de stratification sociale descend en dessous de celle du groupe de référence. Cette position concerne les acteurs dominants et les acteurs dominés dans l'étude portant sur les dynamiques d'organisation des producteurs ruraux dans les pays en voie de développement. HAUBERT déclare que : « *Ces organisations naissent toujours d'une crise dans les relations d'un groupe d'acteurs relativement dominés avec les autres acteurs de l'économie globale et notamment avec ses acteurs dominants. La crise entraîne la nécessité de réorganiser certaines activités qu'elle a perturbées, et cette nécessité peut être double: pour les acteurs sociaux dominés, bien entendu, mais aussi éventuellement*

⁵⁷ HAUBERT M., 2001 « Signification et portée des dynamismes d'organisation des producteurs ruraux dans les pays en voie de développement », Communication du CIRAD, pp.1-25

pour les acteurs dominants, lesquels peuvent avoir intérêt (directement ou indirectement) à une telle réorganisation ». (Ibid.). Cette conception de l'action collective tient donc à l'idée de la domination d'un groupe social le mieux placé à l'échelle de la stratification et d'un autre groupe qui se trouve en position de subordination. Pour lui, la réorganisation des activités par les acteurs sociaux dominés est perçue comme une innovation. Cette innovation rendue indispensable par la crise peut être une innovation individuelle ou une innovation collective. L'innovation collective est la preuve que la réorganisation des activités ne peut être réalisée que par l'union des efforts. Alors, les acteurs dominés réorganisent certaines de leurs activités par le moyen d'une organisation associative.

Toutefois, le concept de frustration est difficile à objectiver puisqu'il relève de croyances et des perceptions qui portent pour partie sur des données immatérielles comme le prestige, la loyauté. Et enfin dans cette même lancée, nous avons l'analyse faite par HIRSCHMAN. L'analyse de l'action collective chez HIRSCHMAN porte sur l'existence de cycle d'alternance d'investissement des agents sociaux dans une quête du bonheur et du sens qui oscille entre les plaisirs du foyer, de la consommation, de l'intimité d'une part, l'engagement au service des causes qui par ailleurs les dépassent. Cette réflexion nous invite à penser la déception comme une composante structurante de l'expérience, démarche qui recoupe ce qui met en lumière la psychanalyse quant au caractère fluide du désir, son impossibilité à se fixer définitivement sur un objet. HIRSCHMAN repère aussi quelques-uns des processus générateurs de la déception privée : décalage entre attentes et réalité, lassitude, sentiment de banalisation des consommations, baisse de qualité des biens, impact d'idéologies qui stigmatisent la consommation comme aliénation, matérialisme, support d'inégalités. Pour lui, l'action collective est engagée lorsqu'il y a un décalage entre les attentes et réalité ; ce qu'il a analysé en terme de déception (privée). Ainsi, lorsque le bonheur privé n'est pas atteint, cela peut pousser à chercher dans des engagements qui transcendent l'individu des accomplissements plus riches, un autre bonheur. HIRSCHMAN suggère aussi que l'investissement dans une mobilisation peut être une réponse aux frustrations et déceptions du vote. Les déceptions privées conduisent les individus à se mobiliser.

Ces auteurs des théories du comportement collectif attribuent l'action collective à des déséquilibres relationnels. Ils voient l'action collective sur l'angle des frustrations, des déceptions, les inégalités des rapports de force, la privation des droits ou la violence de la répression, rendant ainsi exceptionnel le recours à la voix. Car pour eux, l'action collective est perçue comme un moyen d'expression des faibles, des exclus, des marginaux, des pauvres. A en croire, ces auteurs, l'action collective n'est qu'un aspect lié au mécontentement ou frustration. Le mécontentement incite-t-il forcément à la mobilisation ou à l'action collective ? Quels sont en effet les éléments qui favorisent ou facilitent l'action collective ou l'agir-ensemble ? Ces questions nous amènent aussi à voir à travers cet agir-ensemble, les facteurs récurrents qui y sont associés. Car dans les pays où les régimes sont plutôt dictatoriaux, il est difficile voire inadmissible que des personnes se mobilisent suite à un mécontentement. Ce n'est pas pour dire qu'il n'y a pas de personnes insatisfaits, mais le système l'interdit. C'est pourquoi l'action collective ne peut pas être uniquement assimilée au mécontentement ou à la frustration, car cela réduit son champ d'existence.

En effet, le mécontentement est un élément de la mobilisation, mais elle n'explique pas en totalité toutes les formes de mobilisation c'est-à-dire les causes ou les mobiles ayant conduit les personnes à agir-ensemble. C'est ainsi qu'à l'instar de ces auteurs, d'autres vont développer de nouvelles idéologies déplaçant ainsi les mérites du cadre psychosociologique développé par GURR, SMELSER, HIRSCHMAN. Il s'agit du modèle d'analyse défendu par M. OLSON⁵⁸, enrichissant ainsi le précédent discours : il déplace le cadre d'analyse en termes de frustration ou de contagion vers l'économie. OLSON a apporté une véritable scission entre les théories du comportement collectif et les mobilisations. Pour lui, dès qu'un ensemble d'individus peut trouver avantage à se mobiliser et en a conscience, le déclenchement de l'action collective va de soi. Défenseur de la théorie du choix rationnel, OLSON s'appuie sur le postulat selon lequel les individus sont des décideurs rationnels et conscients, dont les actes sont influencés par les coûts et les bénéfices qu'ils associent aux différentes options qui se présentent à eux dans une situation donnée. Pour lui, lorsque les membres d'un groupe social ont un objectif commun dont la réalisation serait profitable à tous, ce groupe agira collectivement pour défendre les intérêts partagés par ses membres. L'action collective n'est en quelque sorte pas commandée par des forces qui agissent sur les acteurs, mais au contraire les acteurs évaluent les intérêts, les profits mis en jeu, leur permettant ainsi d'agir collectivement pour atteindre ces buts partagés.

Donc l'action collective est avant tout une question d'objectif commun, le profit pour tous, la défense des intérêts partagés des acteurs ou membres d'un groupe social. Il y a donc une incitation qui pousse les individus rationnels à agir ainsi. Contrairement à ces prédécesseurs, les individus ne sont plus guidés ou influencés par des forces mais ils sont guidés par leurs propres intérêts. Malgré les idées avancées par OLSON au sujet de la rationalité des choix, celui-ci reconnaît qu'il n'est pas toujours rationnel pour un individu ou de individus de participer à l'action collective. En effet, l'action des groupes produits des biens publics ou des biens communs qui peuvent être consommés par chacun des membres du groupe même par ceux qui n'ont pas contribué à leur production avec par exemple le passager clandestin ou free rider. Le free-rider est un acteur qui profite du bien collectif sans s'investir pour le produire.

Bien que la logique de la rationalité des acteurs ait influencé de nombreuses recherches en sciences politique, sociales, économiques, elle a tout de même fait l'objet de diverses critiques. Des nouvelles perspectives de recherche sur l'action collective ont été ouvertes par les chercheurs qui ont tenté de prendre en considération l'hétérogénéité des préférences et des ressources individuelles, en partant de l'idée que si tous les membres se conduisaient comme des êtres uniquement mus par leur propre intérêt, la société ne pourrait pas fonctionner. Car bon nombre d'actions collectives à grande échelle ne s'expliquent pas par des motivations égoïstes des individus, mais par des valeurs morales ou l'ignorance du bilan entre coûts et bénéfices escomptés. Ainsi, certains auteurs défenseurs même de la théorie du choix rationnel en conviennent d'en revenir à un homo-sociologicus, motivé aussi pour autre chose que son propre intérêt.

Pour ELSTER⁵⁹, l'action collective ne peut s'expliquer que si l'on tient compte de « *motivations mixtes* » au sein desquels la morale et les normes occupent une place

⁵⁸ OLSON M., 1965. « *La logique de l'action collective* », Paris, Presses Universitaires de France.

⁵⁹ ELSTER, 1999. « *Alchemies of the Mind : Rationally and Emotions* », Cambridge University Press.

centrale. Par ailleurs, si la plupart des critiques traduisent une évolution notable de la théorie du choix rationnel en sociologie, il en est une qui, tout en portant aussi sur les conditions du choix rationnel, émane du fonctionnalisme lui-même, dans sa version moderne. Cette nouvelle version consiste à dire que la théorie du choix rationnel n'est pas à même de rendre compte de la manière dont se forment les classiques qui définissent les catégories entre lesquelles les individus ont à choisir. C'est dans cette optique que TOURRAINE (1993) voit à travers l'action collective une composante singulière et importante de la participation. Pour lui, l'action collective part donc d'une identification d'un adversaire. Si des collectifs dit-il se mobilisent pour une hausse de salaire, le vote d'une loi, cette activité revendicatrice ne peut se déployer que « contre » un adversaire désigné : employeur, administration, pouvoir politique. L'analyse de TOURRAINE n'échappe pas non plus à des critiques. En fait, les mobilisations ou l'action collective comportent une puissante composante émotionnelle d'indignation et de compassion. Leur structure organisationnelle est souvent très lâche. Elles peuvent aussi être caractérisées comme « sans adversaires », soit qu'elle vient avant tout à aider des humains souffrants (humanitaire), soit que leurs cibles soient consensuelles, soit encore que ce qu'elles combattent (par exemple, le racisme) puisse difficilement être revendiqué dans l'espace public.

Par conséquent en considérant l'action collective comme la lutte d'un acteur social contre un adversaire pour le contrôle des principales ressources d'une société ou la direction du processus de développement, A. TOURRAINE combine donc ce qu'il a nommé « un principe d'identité, un principe d'opposition et un principe de totalité, c'est-à-dire la définition d'un enjeu ». HAUBERT⁶⁰, en parlant du « retour des paysans » dit qu'on retrouve ces éléments dans les conduites sociales. Il rappelle les événements des années 80/90. En effet, la crise économique et les programmes d'ajustement structurel ont eu généralement pour conséquence d'aggraver fortement la désarticulation et la différenciation des sociétés paysannes; seule une fraction infime a pu améliorer sa situation grâce aux processus de libéralisation et, s'il y a eu de nouveaux dynamismes dans les campagnes, c'est trop souvent ceux de notables, entrepreneurs, etc., extérieurs à la paysannerie. La grande majorité de celle-ci se trouve renvoyée à des activités de survie extrêmement diverses (petit lopin familial pour la subsistance ou pour le marché, « petits boulots », du commerce ou de l'artisanat, travail occasionnel sur les grandes exploitations, emploi domestique, migration en ville ou à l'étranger, etc.). Il admet tout de même que ces éléments ne sont pas spécialement propices à la formation d'un mouvement social, non seulement parce que ces activités n'ont pour objet que de permettre la survie, mais surtout parce qu'en segmentant le marché du travail (dans une même collectivité rurale, dans une même famille et, très fréquemment, pour une même personne dans le cours de l'année), elles segmentent l'identité paysanne, les stratégies de survie et les revendications. Il sera très difficile pour certains segments de la société rurale de constituer des organisations, soit parce qu'ils sont trop faibles numériquement et dispersés géographiquement, soit parce que leurs conditions de vie s'y opposent. HAUBERT illustre ce fait en prenant en compte le cas des travailleurs saisonniers, qui forment une fraction croissante de la population agricole en Amérique latine et qui sont constamment

⁶⁰ HAUBERT M., 1991 : « *Le retour des paysans : mythes ou réalités* », In *Tiers-monde*, tome 32 n° 128, pp.725-740.

ballottés entre plusieurs activités et plusieurs lieux. Il poursuit en s'interrogeant sur le fait que si la situation est malgré tout favorable à l'action collective ou la constitution d'organisation, il y a pour lui un risque important pour qu'elle soit elle aussi segmentée et ait du mal à se regrouper sur des objectifs communs. Et ce risque est accru par l'intervention des organisations non gouvernementales, qui pèsent très fréquemment d'un poids décisif dans la constitution des organisations, mais qui sont elles-mêmes éclatées en une multitude de chapelles plus ou moins exclusives.

En présentant comme telle la situation, HAUBERT met en évidence l'existence de cette « adversité » dans l'arène locale. Selon lui, pour qu'il y ait mouvement social, il faut aussi qu'il y ait un adversaire clairement identifié. Il peut s'agir de l'Etat, du notable, d'une ONG ou d'autres collectifs de la société civile. Face à cette adversité les organisations ne peuvent pas se constituer, car elles risqueront de se limiter à des actions pour l'amélioration, « par leurs propres forces », de la situation des paysans, ou à des luttes purement défensives, c'est-à-dire que l'organisation et la mobilisation ne seront pas animées par un véritable projet ou enjeu de transformation de la société globale. C'est effectivement ce que l'on observe, au Congo d'après les observations faites sur le terrain, dans l'immense majorité des organisations existantes. En fait les organisations paysannes, qu'elles soient dépendantes ou autonomes/moins autonomes, ne comprennent pas ou ignorent vraisemblablement, qu'elles sont sans le vouloir dans un « champ de bataille ou d'adversité » composé de l'Etat, des ONG et d'autres collectifs. Elles doivent tendre vers une véritable autonomie pour continuer d'exister et à remporter la bataille en devenant de véritable vecteur du développement.

A l'opposé de ces approches théoriques, un nouveau cadre d'analyse de l'action collective va se développer dans les années 70 aux USA : la théorie de la mobilisation des ressources. Elle est élaborée par des auteurs tels que OBERSHALL (1973) GAMSON (1975), TILLY (1976), McCARTHY et ZALD (1977). La théorie de la mobilisation des ressources, cadre large de l'action collective, rompt avec la fascination pour les situations de foule et de mobilisation violente propre au comportement collectif ainsi qu'avec la priorité donnée par OLSON aux mobilisations à enjeux directement matériels. La mobilisation des ressources déplace définitivement la question fondatrice de l'analyse de l'action collective. Il ne s'agit plus comme dans le modèle du comportement collectif de se demander « pourquoi » des groupes se mobilisent, mais comment se déclenche, se développe, réussit ou échoue l'action collective. Il est donc question ici d'un rassemblement des ressources pour l'action collective. En ce sens qu'elle serait toujours latente et que sa mobilisation dépend des capacités des acteurs. OBERSHALL met en évidence le capital de ressources sociales qui associent les membres d'un groupe entre eux et de ceux qui les lient aux diverses autorités locales. Par ailleurs, la position de McCARTHY et ZALD est celle qui a le mérite de la clarté : il y a toujours dans n'importe quelle société assez de mécontentement pour engendrer des mobilisations, ils peuvent même être « définis, créés et manipulés » par des épreuves de « causes » et des organisations. La bonne question est donc celle de saisir les déterminants de leur essor ou de leur reflux. Pour eux, la mobilisation ou l'action collective n'est plus perçue en termes d'incitations, mais comme un processus de construction d'un rapport de forces et de sens. Dans ce modèle, les groupes, la classe ouvrière, militant, des droits civiques n'apparaissent jamais comme des données, des objets trouvés, mais comme des construits sociaux. La notion mise en avant par ces auteurs est celle de ressource. Pour

ces auteurs, être organisé revient à disposer d'entrepreneurs, de protestation d'une structure (association, syndicat) qui regroupe de ressources, définit les objectifs et la stratégie. L'approche d'OBERSHALL combine à cette approche une prise en compte des biens internes au groupe. Or on constate que les groupements paysans au Congo ne disposent pas d'assez de ressources et comptent souvent sur les aides qu'offrent les acteurs extérieurs.

Enfin, nous avons les travaux sur la mobilisation des ressources fournis par TILLY en 1976. TILLY analyse les conditions sociales de l'action collective ou la mobilisation. Il s'interroge ainsi sur la conscience qu'un groupe a de ses intérêts. La rupture chez l'auteur porte sur la notion d'organisation. Pour lui, que signifie le fait qu'une cause, qu'un groupe soit organisé ? En ce sens on se demande qu'est-ce qui peut faire qu'un collectif s'organise ? Il place la « *solidarité* » au cœur de la définition du groupe organisé : sociabilité volontaire et sociabilité identitaire. Il insiste également sur la dimension politique de l'action collective. Pour lui, la tendance actuelle des mobilisations porte sur les challengers vers la conquête du pouvoir. Au Congo, après le retrait plus ou moins effectif de l'Etat et de ses interventions en milieu rural, on a assisté à l'apparition de nouveaux dynamismes paysans. Il s'agit des paysans intervenant plus activement dans la production, la commercialisation, etc., mais constate-t-on souvent un enjeu de pouvoir entre les paysans et d'autres acteurs intervenants dans le milieu. Les groupements très souvent dépendants se voient être récupérés par les acteurs dominants (ONG, Etat ou Elites politiques ou religieuses, notables du village, etc.), si bien que l'intervention d'acteurs extérieurs n'aboutirait en définitive qu'à de nouvelles formes d'exploitation ou d'exclusion. Toutefois, très peu de mobilisation conduit à la transformation de ces sociétés rurales et plus généralement des sociétés nationales, de façon à obtenir une amélioration décisive de leur situation économique, sociopolitique et culturelle.

A l'instar de ces auteurs, d'autres se détachent de la théorie d'OLSON. Ainsi, les prudentes initiatives d'OLSON vont se trouver graduellement balayées au seuil des années 1980 par l'essor d'une théorie de l'action rationnelle développée par les économistes tels que James BUCHANAN et Gary BECKER. Selon eux, pour les participants ou acteurs rationnels, la participation à l'action collective est une démarche de calcul du rendement des énergies et ressources investies dans l'action. M.M. FERREE et F. MILLER (1985) ont également pointé l'influence dans le processus de mobilisations des transformations des représentations que les acteurs se font de leur situation. Ils avancent que l'engagement dans une action collective est déterminé par une modification de ce qu'ils appellent les attributions : il y aurait dans nos sociétés une tendance des personnes en situation dominée dont la responsabilité est à rapporter sur eux-mêmes. Le passage à l'action collective exigerait donc au préalable qu'elles modifient leurs représentations et attribuent la responsabilité de leur situation malheureuse à des forces extérieures à elles-mêmes, mais susceptibles d'être contrôlables ou modifiables par une action collective. Cette analyse ne fait en réalité, que reprendre une conception très courante au sein des univers militants : celle qui fait dépendre la mobilisation de la « prise de conscience » d'une domination autrefois méconnue auparavant

Cela se rapporte à la situation connue des aînés et cadets en Afrique et au Congo, que nous abordons également dans le cadre de cette étude. En effet, la théorie de la prise de conscience développée par FREIRE en 1974, très en vogue dans le militantisme

tiers-mondiste des années 1970 et dont on a étudié d'ailleurs les origines, ressorts et enjeux, pose un certain nombre de problèmes. Le premier, selon MATHIEU (2004) tient à ce qu'en présupposant la prise de conscience par des dominés. Le second problème souligné par BOURDIEU⁶¹ dans sa théorie de la violence symbolique, est que les rapports de domination étant intériorisés, c'est-à-dire inscrits au plus profond des corps, la révélation au seul niveau des représentations mentales d'une situation de domination ne suffit pas pour s'affranchir : même « conscientisée », la domination persiste ou re-surgit sous forme de réactions incontrôlables de timidité ou d'angoisse, ou s'exprime par des attitudes d'effacement, de soumission ou de résignation. C'est pour ainsi dire que ce ne sont pas forcément ceux qui sont dominés qui s'engagent dans l'action après une prise de conscience. Car comme le dit François CHAZEL, l'action collective se développe plus rapidement et plus intensément en fonction des menaces qu'en fonction des opportunités. C'est pour dire que la prise de conscience ou les opportunités ne suffisent pas à mobiliser les individus, mais il faut qu'un espace favorable à l'action leur soit ménagé. La situation des cadets au Congo en l'occurrence, s'est améliorée, dès lors que les aînés leur ont ouvert un espace de liberté. On peut dire que la bonne volonté des aînés a été le déclencheur des initiatives qu'entreprennent aujourd'hui les cadets ou les femmes en milieu rural.

En résumé les théories développées par ces différents auteurs soutiennent que, l'action collective peut témoigner d'un désarroi psychique ou social, d'un choix rationnel, d'une prise de conscience, d'une mobilisation de ressources, des fonctions de production sociale ou de recherche de meilleures conditions de vie, etc. Ces théories sont dans l'ensemble complémentaires, mais surtout dans des cas précis, elles expliquent les raisons de l'engagement des individus dans l'action collective. Ainsi, la simple existence d'un mécontentement n'est pas une condition suffisante. Car il est nécessaire pour produire un engagement, que la perception de sa situation personnelle comme malheureuse ou injuste trouve un écho dans un collectif incarnant un degré de généralité et à ce titre apte à lui conférer crédibilité et légitimité. Rien n'indique que ce soit pour des raisons ou des représentations toujours similaires qu'une multiplicité d'individus rejoint une mobilisation. Car comme le dit LAHIRE⁶², il ne peut y avoir de théorie qui expliquerait le réel dans sa totalité. L'acteur est pluriel, on ne peut comprendre l'immense diversité de ses comportements à partir d'un seul éclairage (à l'opposé de l'habitus de BOURDIEU par exemple). Les expériences sociales sont hétérogènes et l'unicité de l'individu une illusion. LAHIRE affirme ainsi que nous sommes pluriels, différents dans des situations de vie ordinaire différentes, étrangers à d'autres parties de nous-mêmes lorsque nous sommes investis dans tel ou tel domaine de l'existence sociale, plaidant ainsi pour la prise en compte du contexte, de la spécificité des situations. Car dans la mesure où il faut reconnaître que si les acteurs sont entièrement déterminés socialement, la détermination sociale n'est pas univoque. C'est à travers l'engagement personnel ou la détermination (au sens d'être déterminé) que nous vivons ou que nous sentons « les déterminismes sociaux » dont nous sommes servis. En ce sens qu'on ne peut expliquer l'agir ou l'action par les seuls et mêmes éléments caractéristiques à tous les individus,

⁶¹ BOURDIEU P., PASSERON J.C., 1970. « *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement* », Paris, Les éditions de Minuit, 284p.

⁶² Ibid.

comme a su le dire BOURDIEU ; il faut prendre en compte les contextes dans lesquels l'action se déroule. Actuellement, c'est souvent en fonction d'enjeux, d'intérêts ou de motivations disparates (et qui peuvent en outre évoluer au cours du temps) que se construisent les collectifs d'action (MATHIEU, 2004). Cette mobilisation peut ou ne pas aboutir à la constitution d'organisations. Il est clair que la constitution d'organisation est une nécessité d'exister. Car toute dynamique localisée est contrainte de s'organiser pour se consolider, se faire reconnaître, atteindre une certaine permanence et efficacité, selon Paul HOUE⁶³.

1.1.4. L'organisation: une nécessité d'exister...

Analysant les mobiles de l'engagement des acteurs, D. CEFAÏ a cherché à savoir si l'action collective conduit forcément à une « action organisée » c'est-à-dire à des formes organisationnelles ? L'idée qu'une action aboutisse à la création d'organisation est certes une option que choisissent certains militants ou acteurs, mais ce n'est pas le cas pour toutes les mobilisations. Car des mobilisations peuvent émerger sans aboutir forcément à des organisations. Dans le cadre de notre étude, l'action organisée est au cœur de notre analyse et renvoie à l'idée d'une formalisation ou d'une institutionnalisation d'organisations créées suite à la mobilisation. Ainsi, certaines mobilisations ou action collective peuvent se donner une forme minimale d'organisation plus ou moins formalisée ou institutionnalisée, à même de maximiser le potentiel de l'action du collectif et d'assurer son existence dans la durée. La formalisation renvoie donc à l'idée des valeurs défendues par un collectif : solidarité, équité et autonomie ; offrant des services aux personnes ou initiateurs. L'institutionnalisation renvoie à une juridiction ou à des modalités de représentation juridique des collectifs : associations, syndicats, ONG, etc. L'organisation est perçue alors comme une nécessité d'exister, capable de porter, de canaliser et d'amplifier les mobilisations.

OBERSHALL (1973) défend l'idée selon laquelle les individus qui participent à un mouvement social ne se signalent pas d'une part, par une fragilité psychologique particulière, mais surtout ils ne sont pas victimes d'isolement social. Bien au contraire selon lui, c'est le fait d'appartenir à des groupes, communautés ou associations déjà existants qui facilite leur mobilisation. En d'autres termes, la mobilisation ou l'action collective ne crée pas d'elle-même un nouveau mouvement ; elle se base et se fonde sur une organisation collective, plus ou moins structurée, préalablement existante. Éric WOLF (1974) cité par L. DELCOURT (2013), parlant des mouvements paysans dans le sud, souligne que : « *si les paysans ont généralement un sens profond de l'injustice, celui-ci pour devenir actif sur la scène politique, doit recevoir forme et expression dans une organisation. Autrement dit, l'émergence et la portée des mobilisations collectives dans les campagnes dépendent étroitement de l'existence d'organisations autonomes vis-à-vis des pouvoirs publics, capables de mobiliser le consensus et l'action, soit de convertir des causes objectifs en raison d'action* ». FRIEDBERG⁶⁴ déclare qu'« *il n'y a*

⁶³ HOUE P., 1992. « *Territoires ruraux et développements* », Paris, Syros-Alternatives et ADELS.

⁶⁴ FRIEDBERG E., 1997. « *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée.* » Deuxième édition revue et complétée. Paris, seuil, p.23.

pas d'action collective un tant soit peu durable qui ne produise un minimum d'organisation et qui ne génère à terme un noyau organisationnel plus ou moins formalisé, autour duquel s'organisera la mobilisation et pourront s'agréger les intérêts ». C'est pour dire que l'organisation est le produit de l'action collective : de la mobilisation et de l'engagement des individus.

Par ailleurs, L. MATHIEU (2004) reconnaît également que toute mobilisation ou action concertée qui tente de s'inscrire dans la durée pour atteindre des objectifs est confrontée à la question de l'organisation. L'existence d'une organisation qui coordonne les actions rassemble des ressources, mène un travail de propagation pour la cause défendue ressort comme une « nécessité » pour la survie et le succès de cette mobilisation. L'organisation en effet, se pose en représentante du groupe dont elle entend porter la parole et défendre les intérêts.

BOURDIEU soutient l'idée selon laquelle : « *l'acte de symbolisation par lequel se constitue le porte-parole, la constitution du mouvement est contemporain de la constitution du groupe ; le signe fait la chose signifiée, le signifiant s'identifie à la chose signifiée, qui n'existerait pas sans lui, qui se réduirait à lui* ». En ce sens que l'organisation n'existerait pas sans que préalablement une action soit engagée. L'analyse de Bourdieu est importante pour comprendre les enjeux, mais aussi les périls, du passage du statut informel et désorganisé du mouvement social, à celui d'organisation du mouvement social. Si l'action collective est considérée comme une action commune ayant pour but d'atteindre des fins partagées, elle suppose un minimum de concertation, de coopération et de coordination entre les individus. Celles-ci exigent donc la mise en place d'une organisation qui structure notre quotidien, parfois à notre insu (Jean-Michel SAUSSOIS⁶⁵). Mais quel sens se cache sous ce terme? En d'autres termes, quelle signification les auteurs donnent-ils de ce concept? DAVOUS et MELESE⁶⁶ stipulent que sous le terme organisation se cachent plusieurs sens et l'on bute en permanence sur la difficulté de s'accorder sur ce que recouvre exactement cette notion étrange et polysémique. MENARD⁶⁷ a lui aussi reconnu que ce concept est difficile à manier et les économistes ont du mal à s'accorder sur la définition.

Il existe ainsi une multitude de définition du concept d'organisation. C'est par le simple fait que nul ne saurait en donner une définition exhaustive à l'avance, que chacun peut reconnaître une organisation quand il la voit fonctionner, avoir eu l'occasion de la fréquenter, d'en devenir membre. Aussi, la notion d'organisation est une des notions les plus difficiles à cerner et les définitions que l'on donne sont souvent critiquables. Chaque personne a sa propre définition du terme organisation. Mises à part ces considérations, l'organisation est perçue par tous comme « un système social créé par des individus, afin de satisfaire, grâce à des actions coordonnées, certains besoins et d'atteindre certains buts ».

Toutefois, nous pouvons mentionner les définitions données par quelques auteurs, tels que PARSONS (1937) qui définit « les organisations comme des systèmes

⁶⁵ SAUSSOIS J-M., 2007. « *Théories des organisations* », Paris, La Découverte, 120p.

⁶⁶ DAVOUS P. et MELESE J., 1986. « *Rapport sur les sciences de l'organisation* », Paris, Les Editions d'organisation, 111p.

⁶⁷ MENARD C., 2004. « *L'économie des organisations* », Paris, La Découverte, 128p.

ou plus exactement des sous-systèmes, fonctionnellement différenciés, du système social englobant ». Pour lui, elles ont donc les mêmes propriétés formelles que les autres systèmes sociaux, même si elles sont conçues en vue de la réalisation de buts spécifiques. Ainsi, il met l'accent sur les buts poursuivis par les organisations. SILVERMAN (1973) avance un autre trait distinctif pour les organisations : elles apparaissent à un moment déterminé dans le temps, quand le ou les fondateurs établissent consciemment certains objectifs généraux et donnent un ensemble de règles qui déterminent généralement des lignes hiérarchiques et des canaux de communication clairs pour s'assurer que ces objectifs peuvent être atteints à travers l'organisation.

CROZIER et FRIEDBERG (1977) quant à eux, évoquent l'idée selon laquelle l'organisation serait « *un construit social* ». Cela sous-entend que l'organisation est un projet humain et non une réponse. Dans la mesure où une activité ne peut être menée individuellement, il se pose le problème de l'organisation. L'organisation n'est donc pas une donnée naturelle, mais l'œuvre d'une action humaine face à une situation, à un problème. La liste n'est pas exhaustive, plusieurs définitions ont été données mais nous nous sommes limités qu'à celles-ci.

Ces définitions aident à déceler les éléments aboutissant à la formation d'une organisation, à savoir : des participants/individus, des ressources, des objectifs. En outre, BERNOUX (1999) caractérise l'organisation par les traits suivants : division des tâches, distribution des rôles, système d'autorité, système de communications et système de contribution-rétribution. La division des tâches est un des principes de la structuration de l'organisation. Elle suppose la précision du travail à exécuter par chacun et sa durée, ce qui peut être formalisé par écrit ou non. En tout cas, il doit être réparti entre les individus d'une manière assez claire pour que l'un n'empiète pas sur l'autre et doit aussi avoir une durée déterminée connue par ceux qui l'exécutent. Alors que la distribution des rôles est un des enjeux principaux de la définition des organisations, puisque chaque membre de l'organisation se voit attribuer une « tâche » claire à exécuter, mais ajouter qu'il s'agit de « rôle » signifie que chacun peut accomplir cette tâche d'une manière particulière. Cela veut dire que cet individu-là est considéré comme un « acteur », pas seulement comme un exécutant.

Toutefois, le système d'autorité a pour but de veiller à l'adéquation du comportement de l'individu aux buts que les organisateurs ont fixés. BERNOUX précise bien que les buts sont ceux fixés par les organisateurs, conformément à la répartition des rôles des acteurs. Les tenants de l'analyse stratégique mettent en question l'idée des objectifs ou de la rationalité d'une organisation comme s'ils existaient en soi, en dehors et au-dessus des individus ou groupes, qui seuls peuvent les porter et leur donner vie en les incluant dans leurs stratégies et en les actualisant dans leurs comportements (CROZIER et FRIEDBERG, 1977). Ces objectifs n'existent pas par eux-mêmes, ils n'ont vie que dans les directives concrètes des responsables et des dirigeants, qui par conséquent régularisent le système d'autorité (BERNOUX, 1999). Le système de communication est destiné à mettre en relation des individus les uns avec les autres. Cette communication est « verticale » et « descendante », pour passer les injonctions de l'autorité, « horizontale » entre les membres et « verticale ascendante » pour remonter vers l'autorité. Le système de contribution-rétribution plus ou moins élaboré est le système qui précise ce que les membres doivent apporter et ce qu'ils doivent recevoir, définissant et précisant les termes de l'échange.

En considérant ces définitions, l'organisation paysanne (associations, coopératives, mutuelles, unions et fédérations paysannes, groupements villageois, GIC, GIEC etc.) trouve sa place dans ce que CROZIER désigne comme un construit social. En effet, comme toute organisation, l'organisation paysanne est un système social créé par des individus. Elle regroupe des paysans et paysannes organisés pour défendre leurs intérêts et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Il faut cependant souligner que l'organisation a toujours existé dans les sociétés paysannes avec pour objet de régler les relations internes au groupe local. Elle a sa propre dynamique qui résulte des interactions dialectiques entre les acteurs, la société locale et son environnement. On peut donc associer au concept d'organisation, les dimensions suivantes : une dimension humaine, car l'organisation est avant tout un regroupement d'individus ou un ensemble structuré de participants. Une dimension économique : l'organisation mobilise des individus disposant ou coordonnant leurs ressources (matériels, financiers, compétences, réseaux de relation, etc.), en vue d'atteindre des objectifs fixés (augmentation de la productivité, des revenus, poursuite des gains et profits, etc.). Et enfin une dimension culturelle : l'organisation est marquée par l'empreinte du pays dans lequel elle évolue. Cependant, en allant plus loin dans la réflexion, la question des raisons de la création des organisations se pose au même titre que celle de l'action collective. Il s'agit en outre de répondre à la question qui consiste à savoir : *pourquoi les paysans créent-ils des groupements ou organisations ?* Car nous avons dit plus haut que toute action collective n'aboutit pas forcément à une organisation. Alors qu'est-ce qui amène les individus à se constituer en groupement (paysan) ?

S'inspirant des travaux de MERCOIRET (1990) sur l'émergence des dynamiques locales et de HAUBERT (1995) sur la capacité des paysans à nourrir le monde, l'on peut dire que les dynamiques organisationnelles émergent suite à une crise ou à des situations en rapport avec la société. Il faut reconnaître que ces dynamiques dans leurs rapports avec l'Etat et la société globale sont des réalités complexes, mouvantes qui ne se laissent pas aisément enfermer dans des théories croyant tout expliquer et des politiques qui pensent les dompter (Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE, 2008). HOUE (1996) cité par G. NGALAMULUME, est d'avis à ce propos que l'affrontement aux changements, l'important renouvellement des groupes ruraux et de leurs références différencient constamment les stratégies. C'est pour dire que les logiques à l'origine de la création des organisations ne sont pas uniformes mais hybrides entre des logiques propres à eux et des logiques extérieures, car les intérêts et les objectifs des acteurs sont eux aussi hétérogènes entre intérêts personnels et intérêts collectifs. Nous avons choisi d'aborder cette étude en mettant en avant le concept de dynamiques organisationnelles et en l'utilisant au pluriel, car nous convenons avec NGALAMULUME, qu'il n'existe pas une dynamique, mais bien des dynamiques traversées de logiques diverses, parfois contradictoires entre elles. Il s'agit donc de petites associations isolées aux grandes associations avec partenaires extérieurs, des associations de producteurs aux associations de transformation et de commercialisation, etc. Elles font référence à une diversité d'associations, de groupements d'initiatives d'acteurs et de producteurs agricoles de base, qui se mobilisent pour prendre en charge les questions de développement de leur communauté. L'élément essentiel de l'emploi de ce concept est la mobilisation des acteurs, les initiatives, les décisions, les ressources matérielles, humaines, financières, les

compétences, que ces derniers mettent en œuvre pour mener une action collective et créer des groupements. Les dynamiques sont donc plurielles et hétérogènes.

Enfin, l'usage de ce concept permet de sortir des clichés ou des conceptions des développeurs qui considèrent les populations comme des bénéficiaires et cibles des actions de développement et non comme des acteurs à part entière, capable de se mobiliser et de s'organiser. C'est ce qu'a affirmé Jean-Marc ELA⁶⁸ selon lequel « *la richesse et la diversité des savoir-faire locaux et des dynamiques paysannes sont refoulés par les modèles de développement imposés par le haut* ». C'est dans cette optique que les acteurs du développement pensent apporter la modernité dans les pays du Sud en soumettant les populations à des vagues incessantes d'initiatives. Les projets sont élaborés par des experts dans des bureaux d'étude et appliqués dans les zones considérées comme zones à problèmes dans lesquelles vivent des populations en grande difficulté, pendant que pour leur appropriation, les processus de l'élaboration, de l'opérationnalisation, du suivi et de l'évaluation doivent être maîtrisés par les bénéficiaires et ou les parties prenantes. Le but des partenaires au développement (ONG et Bailleurs de fonds) est d'assurer une convergence de ces populations vers des critères universels de modernité définis à partir de l'expérience historique occidentale de développement. Ce sont les traits caractéristiques de la colonisation, de la modernisation à travers des pratiques populaires. C'est en cela que nous avons choisi ce concept « dynamiques organisationnelles » qui, selon Sequeira CARVALHO (1997) cité également par NGALAMULUME, est plus appropriée, car mettant en exergue les capacités et les dynamismes des paysans du Sud, qui, s'expriment dans la mise en œuvre des stratégies de mobilisation d'initiatives de développement au niveau local. Il faut reconnaître que les dynamiques organisationnelles sont des initiatives ancrées dans la trajectoire socio-historique des communautés et à ce titre dotées de ressources et de savoirs.

A travers leurs activités, les groupements paysans combinent avec souplesse le social et l'économie, l'individualisme et le collectivisme et font preuve d'une réelle créativité (BÜIJSROGGE 1989). Les groupements ou initiatives paysannes marquent comme le souligne N'KALOULOU, une volonté paysanne de sortir de l'ornière de la pauvreté, en comptant avant tout sur ses propres forces. Ces pratiques et ces initiatives ne sont pas d'abord le fait de l'Etat. Elles ne sont pas non plus programmées de manière technocratique (ELA, 1990). Elles sont, à la fois, le produit des évolutions récentes et un moteur du changement à l'échelle des rapports sociaux villageois comme dans les rapports entre monde rural et Etat. A la fois conséquences et moyens du changement, les associations sont des lieux privilégiés d'observations des dynamiques sociales, à l'interface des enjeux locaux et nationaux. La problématique des dynamiques organisationnelles reste très complexe dans les pays du Sud en général et en Afrique en particulier. Beaucoup d'auteurs à l'instar de PRADERVAND (1989) voient en cela un véritable signe de réveil et d'espoir pour le développement du continent africain. Les ONG, les bailleurs de fonds, les reconnaissent comme des leviers essentiels de la coopération, depuis des décennies, tout comme des grandes agences d'aide, confrontées aux échecs de l'Etat et du marché dans le monde rural. Mais il faut reconnaître que dans les pays comme le Congo, le mouvement s'essouffle faute d'accompagnement et d'appui.

⁶⁸ ELA J.-M., 1990. « Quand l'Etat pénètre en brousse, les ripostes paysannes à la crise », Paris, Karthala, 272p.

Toutefois, la conception de l'analyse des dynamiques organisationnelles exige que l'on intègre les influences des facteurs extérieurs (tels que l'aide) dans l'émergence des organisations paysannes. Cela nous oblige également à rechercher un point de rencontre entre les organisations paysannes et les différentes logiques de mobilisation. Il ne s'agit pas de montrer que les organisations paysannes ne sont pas forcément quelque chose de spontané, de naturel, mais d'organisé, car elles dépendent souvent de quelques personnes qui en ont eu l'idée. Ces personnes décident de mener une action collective, soit pour défendre leurs intérêts, soit pour lutter contre des phénomènes socio-économiques et environnementaux. Par ailleurs, les dynamiques organisationnelles, l'une des formes de l'action collective, peuvent être définies comme des ensembles de conduites des groupes sociaux organisés au sein des structures ou des organisations avec comme objectif : la défense d'intérêts communs rationnels. Ces dynamiques peuvent être réellement considérées comme un mouvement social dans lequel convergent les conduites notamment vers la recherche d'intérêts collectifs. L'action collective débouche sur la mise en place de structures de nature différente, dont les organisations paysannes sur lesquelles nous travaillons. Les raisons qui poussent les individus à créer des organisations sont diverses et variées, mais elles s'articulent autour de la nécessité d'exister socialement, mais aussi juridiquement, afin d'atteindre des buts fixés. Elles sont propres aux acteurs (paysans) ou relèvent des acteurs extérieurs (Etat, ONG ou Bailleurs de fonds). En ce sens que l'initiative de créer une organisation peut être endogène c'est-à-dire émanant des populations concernées ou exogène liée à une incitation extérieure. BARBEDETTE (2002), NGALAMULUME (2008) parlent tous deux d'une hétérogénéité de logiques. Ces logiques sont soit d'ordre social (solidarité ou sentiment d'altruisme, etc.), d'ordre économique (production, commercialisation, gain de marché,...), soit d'ordre financier (aide, appui, don,..), soit enfin d'ordre professionnel (amélioration des conditions de travail, etc.). Nous aborderons en détail ces aspects un peu plus loin dans notre étude.

En fait, les individus défendent les intérêts et les valeurs qu'ils soutiennent. C'est sur ces fondements qu'ils opèrent un choix sur l'ensemble des formes d'action (émeutes, grève, manifestation, révolte, pétition, etc.) qui leur sont virtuellement accessibles, voire le choix d'organisations (syndicat, association, ONG, mutuelles, etc.), susceptibles de les aider à mener leur projet. En parlant des formes d'action collective, TILLY (1986) souligne à ce propos que la plupart des gens savent aujourd'hui comment participer à une action, fonder une association ou s'y affilier, manifester, faire grève, créer un réseau d'influence. Ces différentes actions composent donc ce qu'il nomme « *les répertoires d'action collective* ». Il ajoute en disant que les « *gens tendent à agir dans le cadre limité de ce qu'ils connaissent, à innover sur la base des formes existantes, et à ignorer tout ou partie des possibilités qui leur sont en principe ouvert* ». TILLY veut rendre compte du caractère évolutif de l'action collective lié à la modernisation, à travers des changements structureaux majeurs qu'elle produit. Cette modernisation a profondément affecté l'action collective. Celle-ci a entraîné le déplacement des lieux de pouvoir et a eu pour conséquence une évolution des formes organisationnelles à la base de l'action collective. Les solidarités communautaires ont été peu à peu détruites et remplacées par des associations volontaires. Ces évolutions, admettent O. FILLEULE

et C. PECHU⁶⁹, sont dues à « *la nationalisation du champ politique dont l'effet est de remettre entre les mains de vastes structures des ressources auparavant localisées dans de petits groupes* ». Mais, poursuivent-ils, « *la construction d'organisations formelles a également bénéficié du mouvement d'urbanisation et du développement des mass-médias, qui ont permis de réduire les coûts de la mobilisation par impact qu'ils ont eu sur la vie quotidienne de la population* ». Grâce à l'institutionnalisation de la démocratie libérale et la participation électorale de masse, les associations volontaires vont se développer. On assiste parallèlement à l'évolution des formes d'action collective, telles que les émeutes, les révoltes, la grève et la manifestation, devenant ainsi des modes dominants d'expression collective, sous l'effet des processus de nationalisation et d'autonomisation. L'idée défendue par TILLY est que les individus n'utilisent pas indifféremment une forme d'action collective plutôt qu'une autre mais choisissent au sein de « répertoires » existants, lesquels varient selon les époques et les lieux, la population concernée, les avantages que représente l'habitude, mais aussi en fonction de l'attitude adoptée par les autorités et les organisations visées vis-à-vis des formes consacrées de l'action collective.

S'agissant des formes d'organisations, BORRAS (2001) et POLET (2006), cité par DELCOURT (2013) reconnaissent également que le paysage organisationnel s'est lui aussi profondément transformé depuis quelques années. Dans de nombreux pays sont apparues, aux côtés des structures historiques de représentation du monde rural et paysan en perte de vitesse, une nouvelle génération d'acteurs collectifs de base, ainsi qu'une myriade d'organisations créées à l'initiative d'ONG, nationales ou internationales, d'églises ou d'autres acteurs engagés dans la prise en charge des groupes, très diversifiés et la défense d'intérêts très concrets. Nous avons par exemple, les groupements d'initiative commune (GIC) ainsi que les groupements d'intérêt économique communautaire (GIEC) qui sont apparus dans la plupart des pays du Sud dans les années 90 après l'adoption et la mise en œuvre des PAS. Ces formes d'organisations considérées comme très peu contraignantes par les adhérents, sont majoritairement les plus répandues dans les zones d'activités agricoles après les coopératives (selon les résultats de notre enquête). Ainsi, en milieu agricole périurbain et rural congolais, ces formes d'organisations ont émergé à côté des coopératives agricoles et des formes traditionnelles et sont un exemple de nouvelles formes d'organisation formelles ou informelles. Cette constitution est l'œuvre d'acteurs dont l'adhésion au groupement est liée à diverses raisons qui peuvent être social, économique, professionnel, etc. Nous allons voir par la suite que l'action collective implique aussi des acteurs qui se mobilisent pour adhérer ou pas à une organisation. Mobiliser la notion d'acteurs dans cette étude nous a semblé utile pour comprendre les paysans ainsi que leurs mobiles à adhérer ou à devenir membres d'un groupement.

⁶⁹ Ibid.

1.1.5. Acteurs et mobiles d'adhésion à l'organisation

Dans cette étude, nous considérons l'organisation comme un système social, où les individus décident de participer à des actions. L'acte d'être impliqué et de participer à une action leur confère le statut d'acteur. Des organisations sont construites par les actions et les projets qu'ils mettent en œuvre. Ce sont en effet des initiatives des acteurs qui alimentent la dynamique organisationnelle. Ainsi, on peut admettre que l'action collective n'est pas le fruit du hasard, mais au contraire qu'elle se construit avec des acteurs à partir d'initiatives ou des actions. L'organisation et le fonctionnement des organisations comme certains auteurs ont su le dire, obéissent à certaines règles et principes qui les sous-tendent et qui enferment les acteurs dans ces limites. Or les actions ou les initiatives à la base peuvent varier en fonction des différents acteurs impliqués, de leurs projets ainsi que de leur permanence c'est-à-dire de leur maintien dans l'organisation créée. En cette période, la permanence notamment celle des membres détermine le devenir même d'une organisation. Pour FRIEDBERG⁷⁰ il ne faut pas enfermer les acteurs dans les limites de l'organisation. Identifier les acteurs ainsi que les logiques d'adhésion à l'organisation nous a semblé nécessaire dans cette étude en essayant ainsi de classifier les acteurs engagés dans l'action et de percevoir leurs mobiles d'adhésion. Il convient de reconnaître l'hétérogénéité des acteurs, car les mobiles des acteurs seraient aussi différents. Ceux-ci n'agissent donc pas tous de la même manière, moins encore ils n'ont pas tous les mêmes motivations ou mobiles d'adhésion. Cette perception nous amène à réintégrer dans notre étude un certain nombre de considérations qui peuvent élargir notre analyse sur la théorie de l'action collective. Les acteurs de notre échantillon semblent bien confirmer cette analyse. La pluralité de l'individu comme l'a déclaré LAHIRE donne d'être prudent sur les acteurs et leurs mobiles d'adhésion. Il propose de considérer une autre vision de l'acteur en reconnaissant donc sa complexité. Un acteur est caractérisé par des systèmes d'habitudes plus ou moins coordonnées et d'abord des habitudes professionnelles, qui sont la base de l'existence sociale, ainsi que toute sorte d'autres comportements : conjugal, parental, religieux, politique, alimentaire, ludique, etc. LAHIRE admet que la constitution et l'organisation, de même que le mobile d'action d'un acteur seraient beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît chez BOURDIEU. Alors, l'habitus est loin d'être le seul élément explicatif des socialisations ou de la décision d'agir. Car pour lui, une même stimulation peut provoquer des réponses contradictoires chez les mêmes individus. Ce qui conduit à conclure qu'il est impossible de prédire avec certitude l'action de l'homme, encore moins la mobilisation que l'adhésion à l'organisation. Dans le cadre de cette étude, nous tenterons donc de présenter les différentes conceptions de l'acteur et nous exposons succinctement les mobiles de l'adhésion développés par les auteurs, mais tout en faisant aussi appel à notre enquête de terrain.

Premièrement, l'acteur d'OLSON est un «*acteur rationnel*» qui évalue sa participation à l'action par simple calcul entre coûts et bénéfices. Le comportement intéressé serait donc la règle. Ainsi, si les incitations ou les forces qui poussent les individus rationnels à se mobiliser sont plutôt déficitaires, alors ces derniers n'auraient aucun intérêt

⁷⁰ FRIEDBERG E. 1993. « Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée », Paris, Seuil.

à le faire. Or l'acteur d'OLSON est motivé par des conditions qui l'obligeraient souvent à renoncer à l'action si les intérêts personnels escomptés sont faibles. L'individu olsonien ou acteur rationnel est défini en fonction d'une rationalité conditionnelle (l'altruisme est un peu mis à l'écart ou négligé). Ainsi défini, cela réduirait un peu cette notion, qui comme nous le verrons avec d'autres auteurs s'ouvre à des aspects affectifs ou idéologiques autre qu'économiques ou financiers.

Deuxièmement, pour CROZIER et FRIEDBERG, c'est plutôt un « *acteur stratégique* ». En effet, ils attestent que : « *l'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie, et qui seul peut le changer* ». C'est pour dire que l'acteur préexiste avant toute action ; il est à l'origine de la création de l'organisation. L'acteur est donc considéré comme un stratège c'est-à-dire qu'il emploie des moyens pour mener une action collective, qui aboutisse vers la création des organisations. Ces stratégies peuvent être offensives et/ou défensives, en ce sens que l'acteur agit pour améliorer sa capacité d'action et/ou pour préserver ses marges de manœuvre. La stratégie serait donc le fondement inféré *ex post* des régularités de comportements observés empiriquement». Par ailleurs, dans « l'acteur et le système » ils insistent sur le fait que l'action collective, c'est-à-dire l'action organisée, n'est pas un phénomène naturel, mais plutôt un construit social. En ce sens que les acteurs qui participent, agissent rationnellement selon leurs objectifs et leurs motivations, ceci dans le cadre de construits, qui eux, sont arbitraires. Ils avancent l'idée selon laquelle la réflexion sur la stratégie de l'acteur constitue un point de départ indispensable. Aussi, l'acteur seul est porteur et témoin du construit organisationnel. En revanche que c'est la réflexion sur le pouvoir qui permet d'analyser ce construit, car il est le mécanisme fondamental de stabilisation du comportement humain. Le pouvoir est le fondement de l'ensemble des relations humaines.

Troisièmement, BERNOUX (1999) quant à lui définit l'acteur comme : « *Celui (individu ou groupe) qui participe à une action et qui a des intérêts communs pour cette action. Un même groupe peut être un acteur unique, lorsqu'il fait bloc face à l'extérieur, ou éclater en plusieurs acteurs* ». Cette définition de BERNOUX met en évidence la question de l'adversité donc de compétition, mais aussi de coopération, une nécessité pour l'évolution des collectifs. Cette conception justifie ce que Gaetano MOSCA⁷¹ cité par MATHIEU Lilian avait déclaré : « *les hommes ont l'instinct de s'assembler en troupeaux pour combattre d'autres troupeaux* ». Les acteurs sont avant tout des individus qui ont des intérêts communs à mener une action et s'opposent à d'autres qui ne partagent pas leurs intérêts. Ainsi comme l'affirme BERNOUX : « *les actes sont explicables à la fois par les logiques d'action et par les situations d'action.* » Dans sa perspective de la sociologie de l'acteur, BERNOUX souligne « *la valeur socialement créative de l'action individuelle* ». Il indique que les faits collectifs doivent être saisis comme « *produits inégalement stabilisés de la composition d'un ensemble d'actions individuelles* ». En ce sens que cette action collective est constituée par les interdépendances entre les acteurs et les institutions. Ces caractéristiques « fournissent l'intelligence des mobiles et des instruments que les acteurs mettent en œuvre pour agir » (Ibid.). BERNOUX propose donc une méthodologie qui « interdit » de déduire les

⁷¹ MOSCA G., 1923. « *Elementi di scienza politica* », Turino, Frattelli Bocca, 2^e édition

comportements des acteurs de leurs attributs sociaux. Selon lui, il est important de distinguer entre les comportements résultant des attributs de l'acteur (son histoire, situation sociale, traits psychologiques personnels, etc.) et les actions qui sont définies comme la recherche d'une fin. L'acteur selon BERNOUX est un « *acteur participant* ». La définition de BERNOUX est plus précise, car elle exclue le passager-clandestin ou free-rider souligné par OLSON, c'est-à-dire celui qui n'a pas participé (ayant le même sens que le fait de contribuer) à la production d'un bien collectif ou à l'action.

La notion d'acteur n'a pas seulement été questionnée par les sociologues ou les économistes, mais aussi par les géographes. Certes, il n'est pas aisé pour le géographe de définir cette notion. BERTHELOT⁷² définit l'acteur comme un individu doté d'« intentionnalité ». C'est donc un *acteur intentionnel*. L'ambiguïté de cette définition porte non pas sur le mot individu mais sur celui d'intentionnalité. Si intention il y a, rien n'indique que l'acte est posé. Cette définition reste encore un peu subjective et n'éclaire pas véritablement sur cette notion. Dans cette étude, nous avons choisi de nous focaliser sur les analyses faites par PERROUX et HIRSCHMAN, car elles apportent un véritable éclairage sur les idées soutenues dans cette étude. La conception de PERROUX et de HIRSCHMAN citée par HUGON⁷³ s'articule également autour d'acteurs, des agents économiques différents les uns des autres, dotés de pouvoirs inégaux, capables de modifier leur environnement matériel et humain par l'énergie de changement qu'ils développent à travers leurs décisions (Macro, Méso, Micro) et qui se traduisent chez PERROUX par des luttes/concours et par des conflits/coopérations entre unités actives, générateurs de déséquilibres permanents (HUGON, 2003). En effet, ces deux auteurs prennent en compte la pluralité des mobiles ou des acteurs, les passions (amour, cruauté) et pas seulement les intérêts les conflits et pas seulement les concours. Ils refusent de se placer que du côté de l'acteur stratégique ou l'homoeconomicus, agissant en fonction d'une rationalité limitée. Ils se situent bien davantage dans la tradition wébérienne supposant un acteur « *engagé* » agissant au nom de valeurs et combinant des actions traditionnelles affectives et rationnelles. En faisant ce choix théorique, nous voulons également dépasser les conceptions actuelles des chercheurs qui ne voient au travers de l'action collective, de la constitution des groupements (paysans) que l'aspect aide et don.

Bien que nous abordions dans le cadre de cette étude, certains aspects sous l'angle de relation de tutelle, nous attestons que la dynamique d'action est aussi affective (c'est-à-dire marquée par l'altruisme ou la solidarité entre les individus) et rationnelle (coûts/bénéfices). En fait leurs analyses viennent aussi mettre en évidence les notions de coopération et de compétition que nous avons admises précédemment dans la définition du concept d'action collective. PERROUX atteste que chaque agent se caractérise par la dimension et le contenu de son « *champ d'expérience* », de son « *champ des possibles* » et de son « *champ de pouvoirs* ». Le premier, dit HUGON, se définit par référence à la dimension du temps et de la mémoire et des variables de projet. Le second résulte d'une évaluation subjective et objective touchant les variables/moyens et les variables/objectifs. Le troisième se définit par référence aux influences et aux contraintes exercées, le pouvoir étant la capacité d'exercer une contrainte sur les choses et

⁷² BERTHELOT. 2001.(Dir) « *Epistémologie des Sciences sociales* », Paris, PUF

⁷³ HUGON. P.2003. « Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement

sur autrui. Selon PERROUX, chaque acteur porte en lui la tendance à l'agressivité et la tendance à la coopération. Entre deux agents, l'échange est le fait de transfert d'utilité et de rapports de force (Idem). L'acteur chez PERROUX est à la fois organisation grande ou petite, complexe ou non, individualité prise dans un réseau de relations hiérarchiques, décideur étalé dans le temps et porteur d'informations inégales, d'anticipations incertaines et de projets. Cet acteur est un « *décideur* » grâce à ses pouvoirs, il applique son énergie à des unités actives simples (micro unités) telles que les entreprises soumises à un seul pouvoir de décision ou complexes (macro unités) telles qu'un groupe d'entreprises formé d'une unité ordonnante et d'unités subordonnées. Nous considérons ainsi les actions, les réactions, les pouvoirs et les contre-pouvoirs.

Par contre, HIRSCHMAN refuse de réduire l'acteur à un *homo economicus* mu par son intérêt individuel. Il pense, comme SEN (1993, p.107)⁷⁴ que l'homme purement économique est à vrai dire demeuré social pour prendre en compte les différents concepts, nous avons besoin d'une structure plus complexe. L'acteur hirschmanien est animé par une large gamme de « sentiments moraux » autant que citoyens : l'engagement, le refus, l'altruisme, le sentiment d'appartenir à une communauté, la contestation, la négociation, la fierté, la déception. Il met en évidence le fait que la conception rationnelle qui sous-tend la théorie du capitalisme n'a fait qu'inverser la hiérarchie entre les passions, la raison et les intérêts. En ce sens que hiérarchiquement, les valeurs morales précèdent les valeurs économiques. Ce raisonnement que nous soutenons permet d'affirmer que bon nombre d'action collective à grande échelle ne s'expliquent pas uniquement par des motivations égoïstes des individus, mais aussi par des valeurs morales ou par l'ignorance du bilan entre coûts et bénéfices escomptés. Donc celui-ci serait également désintéressé. L'argent et la rentabilité ne peuvent être que des moyens et non des fins.

Dans son rapport avec l'organisation, nous retenons la définition donnée par TOURRAINE selon laquelle « *l'acteur n'est pas celui qui agit conformément à la place qu'il occupe dans l'organisation sociale, mais celui qui modifie l'environnement matériel et surtout social dans lequel il est placé* » (TOURRAINE, 1992, pp.242-243). En ce sens que le rôle de l'acteur soit celui d'un metteur en scène d'un scénario qui s'est écrit sans lui, mais celui-ci a un rôle primordial à jouer sur cette scène. Ces différentes théories, nous amènent à resituer les mobiles de l'adhésion. Le Professeur Léon ESTINGER cité par OLSON disait : qu' « *on adhère à un groupe moins par désir d'y appartenir que dans l'espoir de tirer quelque profit de cette adhésion.* ». Le profit ou les intérêts constituent dans la grande majorité l'un des mobiles d'adhésion. Arthur BENTLEY⁷⁵ cité par OLSON le reconnaît aussi et affirme que sans intérêt commun, il n'y a pas de groupe. Les individus adhèrent à un groupe pour qu'ensemble, ils défendent leurs intérêts purement individuels. Certains évoquent le patriotisme qui est sans doute de nos jours le mobile non économique le plus puissant pour adhérer à une organisation. Donc on n'adhère pas seulement à une organisation pour des raisons économiques, mais aussi morales, culturelles, idéologiques, basées sur des normes sociales. D'autres par contre,

⁷⁴ SEN A.-K., 1993. « *Capability and Well-Being* », in *The Quality of life*, Nussbaum M., Sen, A.-K., (eds), Oxford University Press.

⁷⁵ BENTLEY A., 1906. « *The Process of Government : a Study of Social Pressures* », Chicago, The University of Chicago Press.

parlent de prédispositions que possède l'individu. D'après les tenants de la théorie des groupes traditionnels, l'affiliation à une association ou l'adhésion à un groupe, répond à un « instinct » ; mais cela ne suffit pas pour expliquer l'action humaine. L'adhésion à l'organisation dit OLSON est aussi fonction du « bien collectif » que peut fournir ce groupe. Donc, les individus en fonction de cela, évaluent à travers le coût de leur participation à la production de ce bien collectif et des bénéfices qu'ils peuvent en tirer.

Cependant, les acteurs qui adhèrent à l'organisation partagent au moins des positions et des revendications (William GAMSON et David SNOW, 1975, cité par Neveu, 2011.) C'est ce que GOFFMAN⁷⁶ a désigné par cadre de l'expérience. Selon lui un cadre c'est ce qui permet dans une situation donnée, d'accorder du sens à tel ou tel aspect, lequel autrement serait dépourvu de signification. En fait, d'après GOFFMAN, c'est le cadre à travers lequel les individus ordinaires comprennent et donnent du sens aux différentes situations qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Pour permettre à un individu de s'engager véritablement, cela part de la crédibilité qu'impose le cadre proposé par l'organisation. C'est pour autant dire que le projet porté ou défendu par l'organisation doit motiver à l'adhésion.

Par conséquent, rien n'indique que ce soit pour des raisons, des objectifs ou des représentations toujours similaires qu'une multiplicité d'individus rejoint une organisation. Bien au contraire, c'est souvent en fonction d'enjeux d'intérêts ou de motivations disparates (et qui peuvent en outre évoluer au cours du temps) que se construisent les collectifs et se fondent les mobiles d'adhésion. Dans le cas du Congo, souvent à l'approche des élections, certains individus créent des groupements, dans l'espoir de bénéficier d'un soutien quelconque d'un candidat à l'élection. Certaines adhésions se justifient par le fait que ceux qui sont membres de ces structures se voient accorder certains avantages de la part du futur élu. L'élite elle aussi, adopte une stratégie, car l'enjeu est de gagner des voix afin de remporter les élections.

Toutefois l'adhésion ne saurait se limiter à cet aspect de profit, c'est-à-dire à des cadres interprétatifs homogènes, tels que les dons ou les aides qu'offrent par exemple l'Etat, les élites, les ONG ou les bailleurs de fonds. En d'autres termes, construire un diagnostic approfondi d'une situation et proposer un programme alternatif (adhésion contre aide/don, ou encore voix contre don/aide) sont loin de suffire à une organisation pour s'attirer le ralliement d'une masse considérable de nouveaux adhérents. Car tout laisse croire que dès que le don est accordé, les individus n'ont plus la même motivation de départ. L'adhésion est très rapidement remise en cause. En outre, celle-ci peut aussi comme nous l'avons observé dans le cadre de notre enquête témoigner d'un altruisme, d'une solidarité, d'une confiance sociale. PIZZORNO⁷⁷ propose ainsi de qualifier ces formes d'engagement ou d'adhésion d' « incitations de solidarité ». Quoique les individus s'identifient ou appartiennent à un groupe, raison de plus qu'ils auront tendance à s'engager dans l'action avec les autres individus membres (famille, communauté, société). Pour PIZZORNO, c'est simplement d'une part un besoin de l'individu d'entrer en relations de solidarité avec les autres, de telle manière qu'elles permettent la reconnaissance spécifique et réciproque de sa propre identité. Et d'autre part le besoin de satis-

⁷⁶ GOFFMAN E., 1991. « *Les cadres de l'expérience* », Paris, Minit

⁷⁷ PIZZORNO A., 1990. « *Considérations sur les théories des mouvements sociaux* », in *Politix*, n° 9, pp.74-80.

faire des attentes que l'individu perçoit comme relevant de sa propre action ; ce sont des attentes pour que l'action se conforme à certaines normes morales. La conception de PIZZORNO met en évidence le fait que les mouvements sociaux offrent aux individus qui les rejoignent non seulement la confirmation qu'ils agissent conformément à leurs normes et valeurs morales, mais ils leur offrent l'occasion de le faire dans et par la rencontre avec d'autres qui partagent ces mêmes normes et valeurs.

L'adhésion ou l'engagement apparaît comme une manière d'affirmer son identification à un groupe par la revendication et la mise en œuvre de son code moral. La prise en compte de la théorie de PIZZORNO, nous éclaire sur une facette importante des mobiles d'adhésion comme nous ont rapporté les membres d'OP enquêtés : la solidarité. Cependant, en cette période, il est clair de reconnaître que la solidarité n'est pas toujours l'élément déterminant de l'adhésion des individus. Analysant l'individualisation et l'association Bernard EME⁷⁸, évoque les « *fluctuations de l'adhésion* ». Il révèle que l'adhésion suit les fluctuations des projets personnels des individus. De plus en plus constate-t-on que c'est à partir de leur projet personnel que les individus s'engagent dans les organisations où ils s'investissent de manière plus précaire, plus ponctuelle que par le passé. C'est donc le projet personnel qui détermine l'implication voire l'adhésion de plus en plus instables et de moins en moins durables dans les organisations, alors que par le passé, comme constaté avec les coopératives par exemple, les logiques d'adhésion étaient fonction du projet des promoteurs (Etat, ONG/bailleurs de fonds), de leurs idéologies, de leurs intérêts, de leurs finalités. On peut ajouter que les motivations du passé s'amenuisent et laissent peu à peu la place à celles qui sont propres aux individus, à leur projet personnel devenant ainsi prédominant. A cet effet, l'organisation n'est plus un « *corps social* », terme emprunté à B. EME dans lequel on se fonde en fonction d'un projet de changement social, mais elle devient un lieu d'exercice mouvant pour construire son projet personnel. C'est un espace de *ressources diverses* grâce auxquelles on peut penser son auto-détermination et son autonomisation. L'adhésion devient un lien précaire, vulnérable, instable ; et en retour, les organisations doivent se représenter comme des lieux plus volatiles de participation. Ainsi, se justifie l'attachement ou le détachement des individus à l'égard des organisations.

1.1.6. Conclusion du chapitre 1

A l'issue de cette évocation non exhaustive, les principales thèses sur l'action collective ne peuvent être considérées comme une réalité stabilisée. Les questions sur les mobiles de l'action collective, de même que celles sur les motifs d'adhésion, restent ouvertes. Dans un contexte en évolution rapide, il est même possible de dire que les conceptions sur l'action collective, de même que sur l'organisation participent à la délimitation du champ des possibles. A ce titre nous avons dégagé deux options. La première conception est celle des auteurs qui ont tenté de répondre à la question du pour-

⁷⁸ EME B., 2001. « *les associations ou les tournements de l'ambivalence* », in LAVILLE J.-L., CAILLE A., CHANIAL P., DACHEUX E., LATOUCHE S. (Association, démocratie et société civile), Paris, La Découverte/M.A.U.S.S./C.R.I.D.A., pp.27-58.

quoi. La réponse à cette question a été donnée par plusieurs auteurs comme nous l'avons présenté : de la frustration au choix rationnel. La seconde conception est portée sur la question du comment. Dans ce contexte, l'action collective n'est possible que si les acteurs mobilisés, disposent des ressources pour mener leurs actions. D'une manière générale, nous avons compris que l'action collective est une notion complexe et que chaque auteur a tenté de l'appréhender et de l'expliquer. Il est clair qu'en synthétisant ces conceptions, ce terme est ancien. Dans les sociétés en général, et la société congolaise en particulier, les individus sont pris dans la spirale de la modernisation et traversés par des mobilisations qui, souvent ne révèlent pas les véritables raisons de leur apparition. Mais tout laisse à croire que ces mobilisations traduisent des actions dites collectives. Des actions qui engagent des individus ayant des revendications, des intérêts divergents et construisant des systèmes pour continuer d'agir collectivement. Ces systèmes ou organisations sont considérés comme des lieux de solidarité, des lieux d'échanges, mais plus exactement des lieux de coopération et de compétition possible pour faire face à d'autres collectifs. Depuis quelques temps, des organisations de tout genre émergent partout sur le continent africain et au Congo en particulier, mais il n'est pas évident de cerner les réels motifs d'adhésion des individus dans tel ou tel autre système. Les uns pensent que la poursuite du gain ou du profit serait la motivation première de ces adhésions. D'autres estiment que c'est le besoin des individus d'entrer en relation de solidarité avec les autres. L'adhésion serait aussi fonction d'un projet personnel. Tout cela reste encore largement mélangé entre différentes logiques : familiale, amicale, ethnique, économique, sociale, professionnelle, etc. Ce mélange nous amène à dire qu'il n'est pas aisé de donner une réponse exacte à la question suivante : « *Pourquoi avez-vous adhéré au groupement ?* ». La multiplicité des réponses révèle la difficulté d'apporter une réponse précise à cette question, quand bien même les paysans enquêtés ont tenté d'y répondre à leur manière. Aussi, il faut admettre que les individus sont animés par plusieurs sentiments, intérêts, pouvant les conduire à adhérer à une organisation plutôt qu'à une autre. Cela traduit donc une ambiguïté et montre la direction vers laquelle, il faut rechercher les réponses à cette question. Pour nous, il est évident que ce n'est pas les droits d'adhésion qui mobilisent les individus à adhérer au groupement voire le contraire, mais l'organisation est avant tout un lieu de confiance, un fondement sur lequel l'adhésion repose. On constate que la confiance est un élément souvent oublié dans les discours sur les organisations paysannes, pour ne voir que des aspects matériels, économiques, financiers, qui, sans doute, sont des éléments non négligeables mais qui n'expliquent pas tout. Dès lors que la confiance fait défaut, celle-ci est à l'origine de l'échec des organisations comme nous allons le montrer à travers l'exemple des OP enquêtées.

1.2. CHAPITRE 2: PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE

1.2.1. Problématique et questionnement

Les dynamiques organisationnelles ne sont qu'un instrument de l'action collective. Or l'action collective, en tant que construit social, dégage de nombreuses questions : Pourquoi les paysans décident-ils de se regrouper ? Objectifs et intérêts sont au centre de cette première interrogation. Il s'agit de comprendre à partir de quoi l'action collective est apparue : l'analyse de l'organisation peut s'avérer alors utile. Comment le font-ils ? Ce sont alors les moyens, les processus cognitifs qui permettent de faire le choix de l'action ainsi que les modes d'organisation interne qui sont examinés. Avec qui ? L'idée de relation entre les différents acteurs est en effet au centre de toute action collective. Toutes ces questions méritent d'être posées en ce qui concerne la problématique des organisations paysannes. Voilà pourquoi nous avons choisi de nous intéresser essentiellement à la première question : celle du pourquoi et par conséquent celle du but poursuivi. Il s'agit en réalité de comprendre si l'émergence des organisations paysannes dans le secteur agricole au Congo repose sur la prise de conscience des paysans face aux problèmes rencontrés ou bien que celle-ci émane d'une impulsion d'acteurs extérieurs ? Pour répondre à cette question essentielle, l'ensemble des questions posées sera en fait abordé.

La problématique de notre recherche repose donc sur l'articulation entre organisations paysannes et logiques de mobilisation. Nous allons expliciter plus loin les logiques adoptées par les paysans et les acteurs institutionnels (Etat, structure d'appui et de coopération) présents dans l'arène locale pour faire émerger les nouveaux dynamismes organisationnels. Nous verrons que ce lien engendre quelques tensions, voire de véritables limites sur lesquelles se fonde notre problématique. Les organisations paysannes sont l'œuvre d'une mobilisation de groupes sociaux. En raison du contexte dans lequel ces dynamiques s'inscrivent, elles donnent lieu par nature à un jeu complexe d'interactions entre paysans et intervenants extérieurs. Cette complexité est caractérisée par des analyses multiples entre les logiques des différents acteurs concernés. Pour les observateurs, l'articulation entre les organisations paysannes et les logiques de mobilisation est liée à des problèmes propres au fonctionnement même de ces organisations ainsi qu'aux rapports qu'elles entretiennent avec les intervenants extérieurs.

L'hybridation entre logique paysanne et logique institutionnelle caractéristique des dynamiques organisationnelles se trouve dans d'autres contextes tels que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement rural. S'agissant de ce contexte, le cas du Projet de Développement Rural (PDR) au Congo est un exemple, où les intervenants extérieurs se sont basés sur les solidarités traditionnelles, pour mettre en œuvre leur projet. C'est donc grâce à une population à la base solidaire, que le PDR a pu être appliqué. Actuellement se développent au Congo des logiques paysannes et des logiques institutionnelles. Ce parallélisme est à l'origine des groupements ou organisations qui permettent aux populations de mener des actions collectives. Ces structures

naissantes ne sont jamais à l'état pur c'est-à-dire n'émanent pas que d'une seule et unique logique ; elles relèvent d'une articulation permanente entre différentes logiques parmi celles que nous allons présenter dans le cadre de ce travail. La multiplication actuelle des intervenants extérieurs (ONG du Nord) en zones périurbaines et rurales au Congo permet de comprendre que l'émergence des nouvelles dynamiques d'organisation n'est pas du tout neutre.

Cependant il faut souligner le fait que ces logiques sont porteuses de quelques problèmes qu'il faut préciser. D'une part, des problèmes liés au mode de fonctionnement des organisations, la solidarité dont il est question n'efface pas les clivages qui ont existé et qui continuent à exister sous de nouvelles formes avec l'arrivée dans l'arène locale des nouveaux acteurs. D'autre part, la création des groupements sous l'égide des intervenants extérieurs, pose le problème des rapports qu'ils entretiennent avec les structures d'aide que sont l'Etat, les ONG et les bailleurs de fonds. C'est autour de ces éléments que notre problématique sur les OP trouve tout son intérêt

Malgré les mauvaises expériences du passé en matière d'associations ou de groupements, il se crée de nombreuses organisations aussi bien en zones périurbaines qu'en zones rurales (groupes d'entraide, groupements d'intérêt économique, coopératives, associations villageoises, tontines, etc.). Les événements conjoncturels et politiques au Congo ont contribué à l'émergence de ces groupements. Certains, constitués autour d'intérêt commun, fonctionnent sans existence légale ; leur taille est souvent limitée de 5 à 20 personnes. Au-delà de ces organisations traditionnelles, de nouveaux groupements sont apparus sous l'incitation des projets et des ONG dans le cadre des opérations d'urgence post-conflit⁷⁹. Ces structures naissent dans une société basée traditionnellement sur des rapports de pouvoir entre les groupes sociaux appartenant à un même lignage ou à un clan. La structure de ces sociétés laisse entrevoir des clivages ainsi que des inégalités entre les groupes sociaux.

Il existe donc des privilégiés ou dominants (hommes/aînés) et des défavorisés ou dominés (femmes/cadets). Les premiers disposent de plus de prérogatives que les seconds. Le fonctionnement de l'organisation sociale a constamment influencé celui des organisations paysannes. Les relations entre les paysans et les paysannes, membres de groupements étaient basées sur ces considérations et étaient souvent conflictuelles. Dans les groupements précoopératifs, la réalité était que les femmes (ou les cadets) travaillaient plus que les hommes (ou les aînés). Cependant, la plus grande part des gains revenait de droit aux aînés. La tendance actuelle est à la réduction de ces clivages, mais pas à leur totale disparition. Actuellement, ils apparaissent sous de nouvelles formes avec l'arrivée de nouveaux acteurs. Ceux-ci se différencient des autres par leurs compétences, leur charisme, leur niveau d'éducation et leur aptitude à négocier avec les intervenants extérieurs. Par ailleurs, le contexte de dénationalisation de l'aide au développement dans lequel émergent ces nouvelles organisations paysannes fait que plusieurs acteurs extérieurs interviennent et incitent à la création de groupements. Certains de ces groupements créés sous l'impulsion de ces acteurs sont dans bien de cas confrontés à un problème de gestion et d'autonomie suite à leur manque de culture entrepreneuriale et de moyens (matériels, financiers, etc.). Cette situation rend ces groupements sujets à des

⁷⁹ Rapport de préévaluation du FIDA, 2007. « Projet de développement rural dans les départements de la Bouenza, la Lékoumou et du Niari (PRODER-SUD) », République du Congo, pp.14-15

manipulations et crée également une certaine dépendance à l'égard des aides extérieures.

Cependant, le contexte particulier dans lequel émergent les organisations paysannes doit normalement assurer leur existence, leur autonomie voire leur pérennité. Mais la réalité est tout autre, ce qui nous amène à formuler notre question de recherche de la manière suivante : **Les nouvelles dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole congolais s'inscrivent-elles dans des logiques paysannes ou des logiques institutionnelles ? Quels en sont les compromis pour les paysans et leurs groupements ? S'agit-il d'un positionnement de nouvelles élites dans l'arène locale ?** La question de recherche dont la réponse sera donnée tout au long de ce travail, nous amène à analyser a priori l'émergence des organisations paysannes dans le secteur agricole à travers des logiques de mobilisation. En effet, ces dernières années, la multiplication des groupements paysans au Congo est marquée par les différentes crises (politiques et socioéconomiques) et le retrait de l'Etat. Cette contestation soulève des interrogations. Les paysans se mobilisent, l'Etat à travers sa politique de développement agricole, cherche à promouvoir le secteur privé, et de l'autre côté les bailleurs de fonds, les ONG fournissent une assistance technique et financière. Les acteurs institutionnels mettent en œuvre des projets de développement rural par l'intermédiaire des organisations ou des groupements, censés prendre en charge les membres et un certain nombre de fonction de développement que l'Etat n'est plus en mesure d'assumer, telle que la commercialisation des produits agricoles. Ces organisations se créent et se développent dans un environnement où leur existence voire leur autonomie est constamment mise à l'épreuve.

1.2.2. Hypothèses

Au terme de notre problématique, nous avons élaboré des hypothèses générales et qui ont fait l'objet d'une vérification lors du travail de terrain. L'éclairage des approches théoriques et de la conceptualisation a exigé un effort de précision et de reformulation. C'est ainsi que ce travail s'organise autour de trois hypothèses de base que nous avons largement commentées et justifiées dans cette étude. Ces hypothèses orientent toute la réflexion de notre travail. La première se propose d'explicitier l'émergence des organisations paysannes dans le secteur agricole au Congo, dans les départements enquêtés, en la plaçant dans l'optique d'une analyse stratégique.

Hypothèse 1 : « L'apparition des nouvelles dynamiques d'organisation dans le secteur agricole au Congo s'inscrit dans des logiques de type composite : une interaction entre des logiques de solidarité caractéristiques des sociétés rurales et des logiques d'aide des structures d'appui extérieur ».

Cependant, l'émergence des nouvelles organisations paysannes s'opère dans une société en pleine mutation ouvrant des champs d'opportunités et de pouvoir à de nouvelles élites dans l'arène locale.

Hypothèse 2 : « L'émergence des nouvelles organisations paysannes au Congo répond à au moins deux types de stratégies : une stratégie de positionnement de nou-

velles élites dans l'arène locale et une stratégie de promotion des groupes sociaux défavorisés, dans le cadre de rapports de force complexes et fluctuants».

Les deux hypothèses centrales apportent donc des éléments de compréhension à notre question de recherche portant sur l'émergence des nouvelles dynamiques organisationnelles en zones périurbaines et rurales au Congo. Une troisième hypothèse est articulée autour de la question de l'aide au développement et de l'absence d'initiative des paysans. Le manque de moyens conduit les paysans à se tourner vers les institutions extérieures. L'aide transfère non seulement l'argent, mais également les modèles et les exigences des bailleurs de fonds. La mobilisation de ces ressources crée des situations de dépendance des paysans à l'égard des institutions extérieures. Les paysans sont contraints de faire des concessions et s'adapter pour bénéficier de l'aide. Dans bien des cas, ils oublient souvent leurs priorités, et tombent dans la dépendance à l'égard des idées et conceptions de l'aide. A partir de ces considérations, nous posons alors la troisième hypothèse :

Hypothèse 3 : « L'aide extérieure génère des comportements d'adaptation aux priorités des bailleurs, ce qui implique au niveau des organisations paysannes l'acceptation d'une perte au moins partielle de leur autonomie.

1.2.3. Méthodologie

Dans le cadre de notre travail et en fonction des objectifs de notre recherche, il nous a semblé opportun de faire appel à des approches méthodologiques qui nous ont permis à la fois de recueillir des données qualitatives et quantitatives. Ces approches ont permis l'union stratégique de deux types de données, en fonction des objectifs fixés. D'une manière générale, la méthodologie de recherche facilite la confrontation des résultats de l'enquête avec les données théoriques. JOHNSON et ONWUEGBUZIE⁸⁰ ont également fait remarquer que les méthodes de recherche mixtes engendrent souvent des résultats de recherche supérieurs aux méthodes uniques. C'est ainsi que la méthode participative basée sur le focus groupe ou axée sur des entretiens et la méthode classique à travers la recherche documentaire en comparant les données recueillies, ont été mises en exergue, compte tenu du contexte congolais et de la spécificité de la problématique abordée. Il faut rappeler que la « méthode participative » a été privilégiée dans notre recherche à cause de son caractère implicatif qui aboutit à un consensus. Elle est une méthode dialogique qui part du vécu pour transformer les choses. Selon Kurl LEWIN⁸¹, « elle est une activité de compréhension et d'explication de la praxis du milieu impliqué ». « Elle cherche à impliquer le milieu, à identifier ses propres problèmes, à en réaliser une analyse critique et à rechercher les solutions correspondantes » (LEWIN, 2010). Contrairement à l'approche classique qui considère la population à la base comme des objets d'étude; cette méthode implique activement les différents acteurs

⁸⁰ JOHNSON R B et ONWUEGBUZIE A J., 2004. « *Mixed Methods Research : A Research Paradigme Whose Time has come* », in Educational researcher, vol 33, n°7, pp.14-26.

⁸¹ LEWIN K., 2010. « *Resolving social conflicts and field theory* », in social science American Psychological Association pp.3-33

dans l'échange des problèmes les concernant et en réfléchissant ensemble aux solutions adéquates s'il y a lieu. Nous aborderons cette section en traitant du choix des zones d'étude, des raisons liées à ce choix, de la description de la population à l'étude, de l'échantillonnage, des techniques et outils de collecte des données, des instruments et des techniques d'analyse de données.

1.2.3.1. Choix des zones d'enquêtes

Nous avons porté notre choix sur deux départements sur les douze que compte le pays, car ces zones sont caractérisées par une dynamique d'activités agricoles et une dynamique organisationnelle. Il s'agit de : (i) Brazzaville et (ii) les Plateaux. Ces départements ont des potentialités agricoles non négligeables.

Dans le département de Brazzaville, des zones de forte fréquence d'activités agricoles nous ont paru pertinents au regard de notre préoccupation portant sur l'émergence des OP en zone périurbaine. Il faut souligner que le département est à la fois une zone urbaine et périurbaine où se développent depuis quelques années des activités maraîchères réparties en trois grands secteurs agricoles, eux-mêmes subdivisés en site de production. Il s'agit de : Makélékélé, Mfilou et Talangäi. Ces sites connaissent une dynamique d'activité et d'organisation remarquable. Un seul secteur d'enquête a été retenu : Makélékélé plus particulièrement la ceinture maraîchère de la rive droite du Djoué à Mayanga. Cette ceinture compte trois sites de production : Bikakoudi, 6 mars et Jean Félicien MAHOUNA.

Par contre dans le département des Plateaux situé au centre du pays, on pratique une agriculture paysanne. C'est un département qui a été dans le passé l'un des greniers agricoles à cause de sa dynamique agricole et paysanne (P. BONNAFE, 1985). On a ainsi observé un véritable essor agricole notamment à travers de gros travaux champêtres réalisés en majorité par des femmes, depuis la préparation du sol jusqu'à la récolte et la transformation primaire des produits vivriers tels que le manioc. Des hommes qui, autrefois effectuaient uniquement l'abattage des arbres et le défrichage des champs en forêt, s'intéressent petit à petit à d'autres activités agricoles telles que le maraîchage, les cultures vivrières (manioc, maïs, etc.).

Aussi, quelques jeunes de ce département se lancent dans les activités maraîchères voire piscicoles en raison de leur caractère lucratif. Dans cette zone, la pluviométrie est élevée surtout en période de saison de pluie, ce qui permet aux paysans de réaliser et de combiner de nombreuses cultures. Ceux-ci pratiquent la plupart du temps des cultures associées. Le manioc est la principale culture. Les autres cultures telles que l'arachide, le maïs, l'igname, les tubercules, les courges, les légumes locaux, la pomme de terre, l'oignon et le haricot sont plantés en association. La banane plantain, le safou et d'autres espèces fruitières sont cultivées autour de la plupart des cases. Les cultures de rente telles que le tabac sont quasiment abandonnées par les producteurs, puisque leur commercialisation n'est plus assurée. Il n'existe pas de tradition maraîchère dans le département liée à un problème d'approvisionnement en eau. En général, chaque ménage possède au moins dix têtes de volaille (poulets, canards, pigeons), éventuellement quelques petits ruminants laissés en divagation (caprins, ovins, porcins).

Les zones d'enquête ayant été retenues dans ce département sont : Lékana centre et ses terres, notamment la terre Lague, Enku et Ntsekampika.

1.2.3.2. Raison du choix des zones

Les raisons du choix des zones ne relèvent pas du hasard. En effet, depuis quelques années, notamment au sortir des guerres civiles qu'a connues le pays et des difficultés qu'éprouvent les paysans dans certains départements dans l'exercice de leur métier, on observe une mobilisation paysanne et un intérêt des paysans à trouver ensemble des solutions idoines pour sortir de la précarité. Par ailleurs, ces zones sont dotées de potentialités agricoles et surtout d'une accessibilité assez importante grâce aux travaux de construction des infrastructures routières. Mais en réalité, les paysans de ces zones éprouvent d'énormes difficultés tant matérielles, financières que professionnelles. L'action collective est perçue par eux comme une nécessité fondamentale. Dans de nombreuses zones, un dynamisme d'acteurs qui s'observe à travers le développement de plusieurs activités de petite ou de grande taille, selon la disponibilité en terres ou en surfaces cultivables.

En même temps, on observe une émergence quoiqu'encore timide d'organisations formelles et informelles accompagnant ainsi ce dynamisme. Cette émergence est soit endogène, émanant des paysans eux-mêmes, avec une volonté d'unir leur force comme ils l'ont déclaré, pour arriver à résoudre ensemble leurs problèmes ; soit l'œuvre d'organismes d'appui à travers les projets de développement, qui s'emploient à aider les paysans en les encourageant à se regrouper afin de faciliter l'octroi de l'aide. Vu sous cet angle, le regroupement se présente ainsi comme un moyen de bénéficier de l'aide. Toutefois, il faut avouer que le dynamisme paysan constitue sans doute le moteur des dynamiques organisationnelles, comme l'ont témoigné les personnes que nous avons interrogées, notamment les Directeurs départementaux, les agents de secteur ou vulgarisateurs, les responsables des groupements, ainsi que les paysans eux-mêmes. Mais ce dynamisme est encore très timide dans certaines zones du pays, voire étouffé à cause des faits sociaux ou politiques. A travers notamment les échanges que nous avons eus au préalable avec quelques agents du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, nous avons été informées sur le faible niveau d'organisation des paysans au niveau national, dans certaines zones en particulier, voire l'hostilité de certains paysans à toute forme d'organisation.

Nous avons donc été curieuses de savoir les véritables raisons de la disparition ou tout au moins le faible niveau d'organisation dans ces départements. Aussi, le manque de données statistiques sur les actifs agricoles, de même que sur les organisations paysannes, nous a vraiment un peu handicapé au départ. Mais très vite nous avons décidé de procéder autrement afin d'acquérir le maximum d'informations sur notre objet d'étude.

A Brazzaville, en raison du temps imparti pour ce travail et des moyens limités que nous disposions pour cette recherche, nous n'avons pas pu couvrir tout le département. Nous avons débuté notre enquête sur la ceinture maraîchère de la rive droite du Djoué (situé dans l'arrondissement 8 Madibou). Puis, nous l'avons poursuivi dans les

autres communes de la ville de Brazzaville auprès d'autres groupements qui nous ont été communiqués.

Cependant, les groupements des maraîchers sont très actifs dans cette zone et ils dégagent des résultats plus importants en raison de la demande du marché. Ce choix basé sur ce département nous a permis de voir et évaluer d'une manière générale le niveau d'organisation des paysans. Nous avons donc décidé d'atteindre le maximum de personnes directement concernées par cette étude aussi bien celles qui s'intéressent aux questions liées à l'agriculture dans le pays, notamment les personnes-ressources (universitaires, chercheurs, etc.), pour mieux aborder cette étude. Finalement, au regard de ces réalités, cette zone doit à notre avis et en raison du dynamisme paysan (florissant ou embryonnaire) et des potentialités agricoles qu'elles recèlent, occuper une place de choix dans les politiques et stratégies de développement agricole, à court, moyen et à long terme.

Dans les Plateaux, notre choix est basé sur l'histoire agricole de ce département réputé à l'époque comme une localité de forte production agricole. Autrefois, marqué par un fort dynamisme agricole et paysan, on y a noté un développement remarquable du vivrier marchand (manioc, arachide, pomme de terre, igname, etc.). Aussi, les informations que nous avons pu recueillir à travers les lectures des travaux remarquables réalisés par les auteurs tels que P. BONNAFE, G. SAUTER, P. REY, Y. GUILLERMOU, etc., tout cela a ravivé notre curiosité en tant que chercheur, en allant sur le terrain analyser ce qui reste de ce dynamisme agricole et paysan autrefois reconnu par le passé. Notre démarche a été donc d'analyser les dynamiques paysannes dans ce département, voir si les anciennes ont pu résister aux aléas des divers événements qui ont affecté le pays dans son ensemble et les mutations qui s'opèrent dans chaque société ou au contraire ceux-ci ont conduit à leur étouffement voire leur disparition. Et au final voir s'il y a des nouvelles dynamiques qui émergent et dans quel contexte c'est-à-dire selon quelles logiques (solidarité, coutumière ou institutionnelle). Par ailleurs, il faut souligner que le département est aussi connu pour avoir été l'une des régions test du Projet de Développement Rural (PDR) dans les années 70. Mais, il bénéficie aussi depuis quelques années de plusieurs programmes ou projets de développement agricole financés par l'Etat ou les organismes internationaux tels que le FIDA, la Banque mondiale, la FAO. Il s'agit des programmes ci après : PRODER, PDARP, PNSA.

1.2.3.3. Description de la population enquêtée

Le tableau ci-dessous décrit les différents acteurs concernés par l'étude :

Tableau 1 - Catégorie d'acteurs ayant participé à l'étude

Catégorie d'acteurs	Acteurs
Administrations publiques	<ul style="list-style-type: none"> • le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; • le Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement • le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire • le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public • le Ministère de la Pêche et l'Aquaculture • le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises • la Communauté urbaine de Lékana • les chefs de secteur ou vulgarisateurs • le Centre National des Sols • le Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de Kombé
OP	<ul style="list-style-type: none"> • les associations agricoles • les coopératives agricoles
Producteurs individuels	<ul style="list-style-type: none"> • les maraîchers • les éleveurs • les producteurs de cultures vivrières • les transformateurs
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • le Fonds de Soutien à l'Agriculture, • la Banque Mondiale (Programme de Développement Agricole et des Pistes Rurales_ PDARP) • la FAO (: Programme National de Sécurité Alimentaire_ PNSA) • le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) • le FIDA • le Programme pour la Lutte Biologique contre les Plantes Aquatiques Environnantes • Agri – Congo • les ONG d'appui • les banques : Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) • les Banques commerciales (LCB, BCH, CC) • les Institutions de micro finance (MUCODEC)
Personnes ressources	<ul style="list-style-type: none"> • les universitaires • les chercheurs • les responsables des unions de producteurs (la CNOP, UGEA)

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

1.2.3.4. Echantillon de l'enquête

Selon GRAVEL⁸² «'échantillonner est essentiel dans la mesure où une enquête porte sur une population excessive qu'il est impossible matériellement ou physiquement de contacter en totalité». Les modalités d'échantillonnage se présentent par type d'acteurs. Par manque de données statistiques sur le nombre de producteurs individuels et les OP sur le territoire national, nous avons donc procédé à un *échantillonnage par choix raisonné*, grâce aux informations sur les actifs agricoles et les groupements membres de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs (CNOP Congo) que nous avons pu avoir auprès du responsable ainsi qu'auprès de l'agent de secteur ou vulgarisateur chargé du secteur de Makélékélé. Il nous a été transmis les coordonnées et indiqué les zones de production en particulier pour le département de Brazzaville : 8 groupements des maraîchers (GIC) dans la zone de Mayanga, 45 coopératives, 2 associations féminines, 2 associations mixtes, 1 union, 1 organisation faîtière (CNOP Congo) et enfin 50 producteurs individuels. Par contre pour le département des Plateaux, nous avons mené notre enquête comme cela est décrit dans la section suivante. Nous avons recensé : 50 producteurs individuels, 1 association féminine, 1 association mixte, 1 association religieuse, 3 coopératives agropastorales, 1 coopérative de pisciculteurs, et 1 groupement d'entraide. Notre but a été d'atteindre un maximum d'individus à travers l'enquête par questionnaire en plus des entretiens directs que nous avons réalisés. Nous avons établi 800 fiches d'enquête en vue de récolter le maximum d'informations sur notre objet d'étude, tenant compte des moyens financiers et logistiques que nous avons à notre disposition. Nous avons établis 150 fiches adressés aux agents des administrations publiques, 150 fiches d'enquête adressées aux membres et leaders d'OP par département, c'est-à-dire 300 fiches au total, 50 fiches pour les producteurs individuels par département, c'est-à-dire 100 producteurs individuels; 40 fiches pour les partenaires au développement et enfin 110 fiches pour les personnes ressources.

Nous allons dans le tableau ci-dessous présenter les effectifs des acteurs ayant répondu à notre enquête.

Tableau 2 - Nombre de personnes ayant répondu à l'enquête

Catégorie d'acteurs	Nombre de personnes
Administrations publiques	108
Membres d'OP	253
Producteurs individuels	100
Partenaires	29
Personnes ressources	103
TOTAL	593

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

⁸² GRAVEL, R. J., 1983. « Guide méthodologique de la recherche », Québec, Presses de l'Université du Québec, 51p.

1.2.3.5. Déroulement de l'enquête

Au départ, notre enquête devait se dérouler uniquement dans le département des Plateaux notamment dans le district de Lékana. Cependant, une fois sur le terrain, nous nous sommes vite rendus compte d'une très faible organisation des paysans dans la localité et que la majorité n'était que des producteurs individuels faisant appel périodiquement à des associations d'entraide. Très peu de producteurs sont membres d'une organisation et le nombre des organisations existantes est très faible. Les informations recueillies sur ce terrain ne répondaient que partiellement à notre problématique. C'est alors que nous avons décidé d'élargir notre champ d'étude à Brazzaville.

Afin d'aboutir à des résultats d'analyses plus probants, nous avons jugé nécessaire d'élargir notre étude à d'autres acteurs pour prendre en considération non seulement les activités des OP, mais aussi celles des producteurs individuels dans l'analyse sur les questions liées à l'organisation. Au cours de cette période, nous avons établi des contacts avec les responsables des services d'appui au secteur agricole, notamment les vulgarisateurs, les producteurs (membres d'OP ou pas). Nous avons réalisé dans un premier temps une pré-enquête en 2011 qui nous a permis de mieux cerner la problématique des OP. C'est suite à cela que nous avons procédé à la reformulation de notre thème de recherche, en analysant ces dynamiques aussi bien dans les zones périurbaines comme à Brazzaville que rurales, en particulier dans les Plateaux : « *Les organisations paysannes en République du Congo : Emergence et signification des dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole en zones périurbaines et rurales* ». Cette pré-enquête s'est faite à travers des entretiens directs (sur la base d'un guide d'entretien) avec les acteurs concernés sur le terrain notamment dans les exploitations agricoles. Certains entretiens ont été enregistrés (par le biais d'un dictaphone) avec l'accord des interviewés. Nous avons également recueilli des informations auprès des agents du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que d'autres Ministères.

Lors de notre séjour en 2012 au Congo, en raison de l'importance du travail à effectuer sur le terrain notamment à Brazzaville, nous avons contacté quelques étudiants en Maîtrise du département des Sciences Economiques spécialisé en économie du développement de l'université Marien NGOUABI pour nous aider à mener les enquêtes dans ce département. Aussi à Lékana dans les Plateaux, compte tenu des moyens financiers limités nous avons menée nos recherches, accompagnée uniquement d'une enquêtrice. Avant notre arrivée au Congo, des lettres ont été adressées aux autorités politiques, leur faisant part de notre séjour en vue d'effectuer des travaux de recherche et sollicitant leur appui technique. Les autorisations nous ont été accordées et les agents du MAE ainsi que d'autres Ministères ont été informés de nos visites de terrain. Et chaque fois, nous avons reformulé la même démarche afin de solliciter si nécessaire l'aval d'autres services. Après avoir rencontré les autorités publiques, nous avons débuté notre enquête quelques jours après notre arrivée au Congo, à Brazzaville, la capitale où nous avons mené notre enquête auprès des agents des services publics du MAE, des partenaires au développement (PNUD, FIDA, BDEAC, Banque mondiale, FAO), des institutions financières, des personnes ressources. Nous avons procédé de la manière suivante : des fiches d'enquêtes ont été établies et adressées aux différents acteurs susmentionnés par courrier. Cette enquête s'est faite sur la base d'un questionnaire et quelques entretiens directs notamment avec les responsables ou chef de service. Nous avons également eu

des entretiens avec les agents de secteur qui assurent l'encadrement des maraîchers de la rive droite en particulier avec l'agent de secteur de Makélékélé. Ce dernier s'occupe des secteurs de Bacongo, Makélékélé, Madibou, Kombé.

Dans les Plateaux, notamment dans le district de Lékana, nous avons visité des exploitants agropastoraux, des pisciculteurs, la ferme de Ndziéké. Pendant notre enquête, nous avons repéré à Lékana-centre, un lieu de détente où la plupart des jeunes de la localité se retrouvent pour échanger, après une journée de travaux champêtres. Nous avons dans cette localité, interviewé plusieurs jeunes paysans qui ont manifesté la volonté de répondre à notre enquête. L'information a très vite circulé à Lékana-centre ; d'autres paysans se sont présentés au même lieu le lendemain pour répondre à notre enquête. Quelques jours après avoir couvert le centre de Lékana, nous avons rencontré des membres de quatre groupements paysans. Dans le premier groupement rencontré, nous avons réalisé un focus group, leur expliquant le but de notre visite. Nous avons procédé à l'entretien par questionnaire de quelques membres de ce groupement. Etant donné que nous devions visiter trois autres groupements dans la même journée, nous avons sollicité le chef du groupement d'entraide, qui est également chef de village (village de Ntsekampika), de poursuivre l'enquête avec les autres membres restants.

Après la visite du village de Ntsekampika, nous sommes allés à la rencontre des membres de trois groupements au lieu de rencontre fixé, notamment chez le chef du village (Terre de Lague)⁸³. Après la présentation de l'objet de notre visite, aussitôt nous avons procédé aux entretiens directs. Nous étions accompagnés lors de ces visites à Lékana et ses environs, d'une enquêtrice et de deux informateurs sans lesquels cette recherche aurait été difficile à réaliser. Car bien que nous ayons une certaine compréhension de la langue parlée dans cette localité, notre crainte était qu'après toutes ces années en France, nous ne fûmes plus aptes à bien comprendre et nous faire comprendre. Le séjour à Lékana a été d'une semaine.

Malgré ces contraintes, il faut dire que la pratique de la langue du pays, nous a été d'une utilité précieuse pour réaliser cette recherche. Sans cela le travail aurait été difficile, s'il avait fallu payer un interprète pour chaque entretien. En outre, nous avons connu quelques cas de réticences de la part des producteurs. Certains croyaient au départ que nous étions membre d'une ONG. En effet, pour eux, ONG signifie aide financière garantie et formation offerte. Mais dès qu'ils se sont rendu compte que nous n'étions pas une ONG, certains d'entre eux n'ont pas voulu participer à l'entretien. D'autres en croyant que nous étions des agents d'un organisme international (FAO ou PNUD), ont participé massivement avec confiance, en nous faisant part de l'estime qu'ils ont pour leur métier, des difficultés rencontrés et du manque d'appui de la part de l'Etat. Ces paysans avaient le sentiment de trouver quelqu'un à qui confier leurs "difficultés", quelqu'un qui leur servirait de canal auprès des autorités. Une occasion leur était offerte de faire prendre conscience les décideurs, des conditions dans lesquelles ils exercent ce noble métier. Ils ont hérité pour beaucoup parmi eux de leurs pères des terres, une exploitation, pour exercer ce métier. Cet échange, mêlant confiance et compassion, a certainement surévalué ou sous-évalué certaines variables de notre questionnaire, par exemple, le nombre de personnes à charge, les fonds propres, l'appui

⁸³ Le Plateau kukuya (Lékana) est composé de dix terres ou villages.

financier des partenaires, et d'autres éléments. Ces éléments constituent le biais par lequel s'est introduite la marge d'erreur dont est sujette l'enquête de terrain.

1.2.3.6. Techniques et outils de collectes de données

Pour collecter les données, nous avons eu recours aux techniques d'entretien individuels et de groupes, aux techniques d'enquête par questionnaire, de l'observation directe, aux études de dossiers. Les outils utilisés étaient : le questionnaire, le guide d'entretien et des fiches de lecture et d'observation. Ceux-ci sont variés suite aux alternances de types de questions (ouvertes et fermées). Ces données enregistrées dans un questionnaire ont été structurées en données quantitatives et qualitatives. Toutefois, l'observation directe nous a permis d'avoir un regard critique afin de pouvoir donner une tangible interprétation des résultats de cette recherche. Le guide d'entretien a permis de collecter les informations sur les acteurs du secteur agricole, de formuler graduellement les questions pendant l'entrevue en ayant en tête l'objectif général du thème. La fiche de lecture portant sur les ouvrages auxquels nous nous sommes référés, a été structurée quant à elle, de telle sorte que l'on retrouve les informations suivantes : l'auteur, l'année de production, le titre de l'ouvrage, les points forts et les points faibles du sujet traité et les observations faites.

• Au niveau des administrations publiques

Deux types d'enquête ont été réalisés: un entretien et un questionnaire. Nous avons eu des entretiens avec les conseillers et le Directeur chargé de la recherche-développement, le Directeur des statistiques et de la planification, le Directeur de l'Action Coopérative et du Crédit (DACC), le Directeur Départemental de l'Agriculture (DDA) de Brazzaville, les agents du FSA. L'entretien a consisté à connaître la politique gouvernementale en matière de développement des OP, la place des OP dans la politique agricole, les dynamiques paysannes actuelles, les appuis de l'Etat en faveur des OP et enfin savoir comment l'Etat et ses différents partenaires s'emploient pour renforcer les capacités des OP.

Par ailleurs un questionnaire était adressé aux agents publics des services d'appui au secteur agricole. Les enquêtés étaient les chefs de secteurs ou vulgarisateurs, le Directeur Départemental de l'Agriculture (DDA) et Directeur Départemental de l'Elevage (DDE), les agents du Centre National des Sols. Le questionnaire portait sur les aspects liés notamment au profil des agents du service concerné, les moyens roulant mis à leur disposition, le budget consacré à l'encadrement des producteurs, les types de groupements présents sur le territoire et bénéficiant de leur encadrement, la nature des programmes, la participation des producteurs, le type d'intervention, les forces et les faiblesses des paysans encadrés. Des entretiens ont également été réalisés avec le Maire de la Communauté urbaine de Lékana et son Adjoint, ainsi qu'avec le Directeur du Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de Kombé.

• Au niveau des OP

Les informations recherchées portaient sur leur genèse, leurs activités, les services rendus aux membres et ceux reçus des autres structures de développement agri-

cole, les principaux problèmes rencontrés et leurs processus de résolution, les départs, les conflits, leur contribution à la sécurité alimentaire et enfin l'autonomie de leur groupement. Des données quantitatives ont été aussi obtenues : le nombre de membres dans chaque groupement, la date de création, les budgets, etc.). Un questionnaire a été conçu à cet effet. Comme nous le précisons dans ce travail, nous n'avons pas pu obtenir la liste des OP sur l'ensemble du territoire, celle obtenue auprès du Directeur chargé de l'agrément des OP, en l'occurrence la Direction de l'Action Coopérative et du Crédit (DACC) ne nous a pas énormément aidé, car celle-ci était incomplète. Cette liste s'est donc avérée peu exploitable, et très limitée, ne contenant pas d'informations suffisantes sur le nombre exacte des OP sur le territoire nationale, ainsi aucune précision sur la nomination et la localisation spécifique par échelle locale (arrondissements, districts ou villages). Or faute de moyens, la direction a la charge du suivi et de l'encadrement des coopérateurs ne peut assurer certaines de ses missions. Elle se contente de procéder simplement à l'enregistrement des organisations créées et qui viennent se faire enregistrer auprès d'elle. Donc difficile pour elle, de savoir si celles-ci sont de véritables organisations œuvrant sur un espace donné ou sont simplement fictives ou nominatives. L'inventaire des organisations paysannes s'est donc appuyé en grande partie sur leur « reconnaissance sociale ». Les acteurs du secteur agricole de chaque localité (service local du MAE, ONG, Projets/Programmes, leaders locaux) ont été rencontrés. Nous avons établi un choix raisonné en cherchant à interroger tout producteur membre d'une OP qui nous a été indiqué par le responsable de la CNOP Congo et de l'agent de secteur de Makélékélé. Nous avons donc enquêté 60 OP à Brazzaville et 8 dans les Plateaux (district de Lékana et ses environs). Nous avons rencontré dans la foulée, soit le leader, soit le président ou le vice-président, soit le secrétaire ou le trésorier de l'organisation.

• **Au niveau des producteurs individuels**

L'enquête par questionnaire de cette catégorie d'acteurs a ciblé précisément les producteurs individuels, dans le but de recueillir les informations portant sur les problèmes qu'ils rencontrent dans l'ensemble, mais surtout sur leur adhésion ou non à l'OP. Pour les producteurs individuels membres d'OP, la question fondamentale a oscillé autour des raisons fondamentales de la création de leur organisation et des motifs de leur adhésion, ainsi que d'autres aspects liés à l'exercice de leurs activités. D'une manière générale, dans les localités enquêtées, l'enquête par questionnaire portait sur leur activité principale, les activités secondaires, sur la succession, le mode de financement, les problèmes rencontrés, l'importance d'une OP, les leaders, les ONG et leur appui. L'âge des enquêtés oscillait autour de 18 et plus de 60ans, tous avaient tout au moins une bonne connaissance de leur métier. Dans chaque localité, l'entretien avec un groupe de producteurs en particulier a permis d'avoir les premières informations sur la localité et d'identifier les producteurs membres ou pas de l'organisation. Nous avons retenu pour chaque département cinquante producteurs individuels. Par la suite, des entretiens approfondis au moyen d'un guide d'entretien ont également été réalisés pour recueillir le maximum d'informations.

Il est important de signaler que le problème du manque de statistiques est généralisé surtout en milieu rural. Il est difficile de trouver des listes de producteurs en activité auprès des administrateurs publics. Le choix des producteurs à enquêter n'a pas été aisé en particulier à Lékana. Dans ces conditions, au moment du choix les agents du

MAE nous ont orienté le plus souvent vers ceux qui sont supposés être de « vrais producteurs », fréquemment ceux qui font de nouvelles productions ou ont un niveau d'activité relativement important. Lorsque nous nous sommes adressés à eux, et souvent les premières personnes disponibles étaient des leaders de groupement. Ces agents ont évité de nous conduire vers ceux que certains d'entre eux appelaient « *les paysans qui n'ont même pas une activité* » ou « *les paysans qui ne savent même pas ce qu'ils font* ». A Brazzaville, nous nous sommes basées sur les informations que le responsable de la CNOP Congo nous a transmis et à Lékana, nous avons interrogé les producteurs individuels, installés dans la localité et œuvrant de façon permanente.

• **Au niveau des partenaires**

Les enquêtes auprès des partenaires (organismes d'appui, banques, établissements de microfinance) ont permis de comprendre leurs objectifs et stratégies d'interventions, les appuis apportés au monde agricole périurbain et rural. Dans cette recherche, nous entendons par organisme d'appui toute structure dont l'action consiste à fournir des services nécessaires au secteur agricole. Il peut s'agir de financement, d'appui technique, de formation, de dons, etc. Leur particularité est de ne pas s'inscrire, du moins au niveau des objectifs déclarés, dans une logique de recherche de profit au sens du marché classique. A l'échelle du pays, vingt-neuf partenaires ou organismes d'appui ont été interviewés au moyen d'un guide d'entretien et d'un questionnaire envoyé par courrier.

• **Au niveau des personnes ressources**

Les outils utilisés auprès de cette cible étaient : le questionnaire, le guide d'entretien appuyés par la technique d'entretien. Ces personnes ressources étaient des universitaires, des chercheurs, des fonctionnaires, des banquiers, des travailleurs indépendants ou privés, des anciens responsables de groupements ou personnes ayant occupé des fonctions dans l'administration publique ou privée, des retraités. Le but de la démarche était de connaître leur point de vue sur le secteur agricole, les problèmes de ce secteur, le financement des banques, le modèle de développement agricole applicable au Congo, les dynamiques d'organisation, l'apport des OP dans la sécurité alimentaire, les stratégies de développement agricole, etc.

1.2.3.7. Analyse et traitement des données

Les entretiens ont été enregistrés grâce à un enregistreur électronique avec la permission de notre interlocuteur. Des prises de notes complémentaires ont également été faites, sachant que cet outil a un caractère sélectif. Après avoir collecté les informations, au fur et à mesure, nous avons transcrit chaque entretien et procédé à des analyses thématiques. Le traitement des données a permis de faire le point des réponses obtenues dans les questionnaires, le guide d'entretien, les fiches de lecture et d'observation. Suite au tri et au croisement des données, un regroupement s'est réalisé en fonction des centres d'intérêts après l'élaboration des matrices conçues pour la circonstance. Les travaux de dépouillement ont permis de réunir les données quantitatives brutes et ont ordonné les données qualitatives.

Par conséquent, les techniques de traitement de données nous ont permis d'analyser les raisons d'émergence des OP au Congo. A cet effet, les données quantitatives ont été traitées et analysées grâce au logiciel SPSS. Quant aux données qualitatives collectées lors des entretiens, celles-ci ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Ces enquêtes (108 agents publics, 253 membres d'OP, 100 agriculteurs individuels, 29 partenaires au développement et 103 personnes ressources) constituent une base de données conséquentes, utile pour l'analyse et la compréhension des dynamiques organisationnelles au Congo. Notre but était d'avoir un maximum d'information pour comprendre les motifs de création des OP, les adhésions, mais également pour saisir la réalité des organisations paysannes au Congo, du moins dans les départements enquêtés. Notre intérêt était donc d'étudier les dynamiques organisationnelles, en nous basant tout d'abord sur celles qui ont existé et ensuite sur celles qui émergent de nos jours. Cette étude comparative a été utile, car elle nous a permis de mieux cerner les mobiles de l'action collective à travers les logiques paysannes et institutionnelles.

1.2.4. Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre a abordé les aspects méthodologiques liés à cette étude, et a donné une orientation sur le travail, ainsi que sur la manière dont celui-ci a été réalisé. Nous sommes conscients du fait que toutes les questions se rapportant aux OP, ne sont pas abordé dans cette étude. Les méthodes employées ont été utilisées de manière à recueillir les informations nécessaires pour analyser et interpréter les différents contours de notre problématique de recherche basée sur l'articulation entre les OP et les logiques de mobilisation. Il est évident qu'aborder une telle problématique n'est du reste pas une entreprise facile, d'autant plus comme nous l'avons constaté, en évoluant dans cette quête d'informations que les outils utilisés se sont avérés efficaces pour vérifier nos deux premières hypothèses, mais ce n'était pas le cas pour la troisième que nous avons énoncées dans cette étude. D'où la nécessité de recourir à l'observation pour compléter nos outils d'analyse et aboutir à une interprétation qui, saurait mieux se rapporter à la réalité des faits étudiés.

1.3. CHAPITRE 3: APERÇU DU MONDE RURAL CONGOLAIS

Nous allons dans ce chapitre faire une présentation du pays à travers les aspects géographiques, démographiques socio-économiques, et politiques. C'est pour mieux situer le pays dans son ensemble. Son histoire part tout d'abord de sa position géographique en tant que pays de transit, avec les énormes potentialités (édaphiques, climatiques, hydrographiques) qui le caractérisent, de sa répartition administrative avec ses douze départements (cf. figure 2) et de ses richesses naturelles dont le pétrole qui constitue le poumon de son économie. Mais au-delà de ces aspects, ce chapitre montre aussi, l'existence d'un contraste entre un pays riche et le retard enregistré par le secteur agricole. D'où l'intérêt que nous portons à ce thème de recherche. Ce chapitre va également au-delà de la présentation du pays, il présente les types d'agriculture et les spéculations pratiquées dans le pays. Et enfin, nous débattons sur la question foncière, mettant spécifiquement en relief les aspects liés à l'accès à la terre.

1.3.1. Description du Congo

Bordé par l'océan Atlantique sur une façade maritime de 170 km, le Congo est un pays de l'Afrique centrale. Sa superficie est de 342.000 km² et sa population était estimée à environ 3.200.000 habitants avec un taux d'accroissement naturel de l'ordre de 3,4 à 3,7% par an (ECOM, 2001)⁸⁴. La population est majoritairement jeune (56% de moins de 20 ans). On dénombre quatre groupes ethniques principaux : Kongo dans le sud, Téké au centre, Sangha et Mbochi dans le nord. Il est limité au nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au sud par l'Angola (avec l'enclave du Cabinda), à l'Est et au Sud par la République Démocratique du Congo dont il est séparé par le fleuve du Congo et son affluent l'Oubangui, enfin à l'Ouest par le Gabon et l'Océan Atlantique. La carte ci-dessous localise le Congo au sein du continent africain en le situant par rapport aux autres pays limitrophes.

⁸⁴ Etude sur la Consommation des Ménages (ECOM) réalisée au Congo en 2001.



Figure 1 – Carte de localisation du Congo dans le continent africain

Source : Adaptation de Marie-Laure MARAVAL

Le Congo compte douze départements dont deux départements urbains (Brazzaville et Pointe-Noire) et dix départements ruraux (Bouenza ; Cuvette centrale, Cuvette ouest, Kouilou, Lékoumou, Likouala, Niari, Plateaux, Pool et Sangha). La carte ci-après présente les principaux départements que compte le Congo.

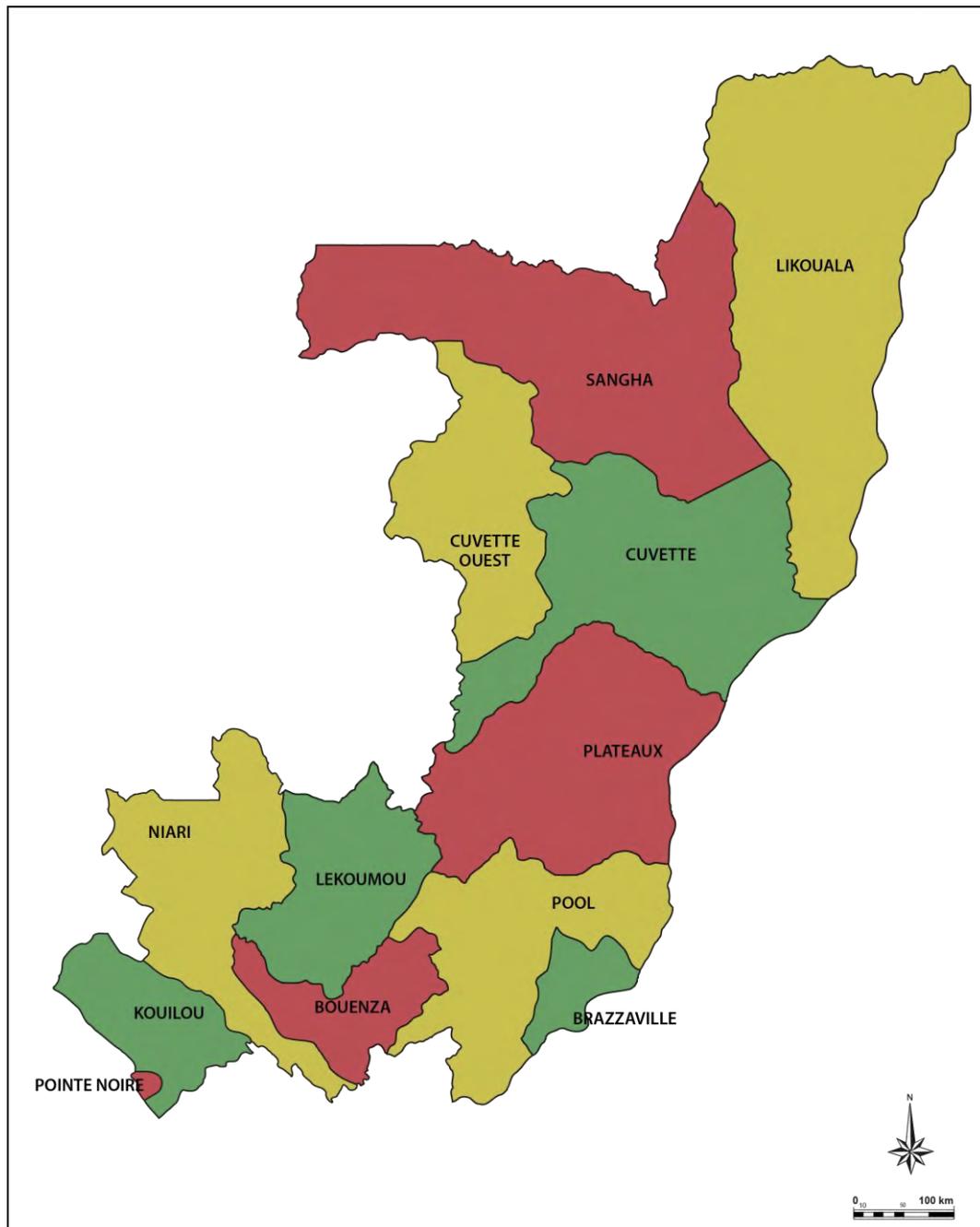


Figure 2 – Carte des départements du Congo
Source : Conception de Marie-Laure MARAVAL

Le territoire se compose de savane et de forêt, la forêt couvre les 3/5^{ème}. Le relief est formé au Sud-ouest des zones basses et plates et des montagnes de moyenne altitude dont le point culminant ne dépasse pas 1000 m d'altitude. Son relief est varié, car le pays est situé à la fois dans le bassin sédimentaire du fleuve Congo et sur des roches anciennes. Le Mont Nabemba est le point le plus élevé, culminant à 1040 m dans le département de la Sangha. Cependant dans la partie septentrionale du Congo, on distingue trois grands ensembles morphologiques, de nature et d'aspects différents :

Les plateaux Batéké se dressent du sud au sud-ouest sur des roches anciennes couvertes par des couches gréseuses. On compte quatre plateaux, du plateau kukuya (le plus petit, 450 km²) au plateau de Mbe (le plus grand, 6 000 km²), qui s'étagent entre 800 et 860 mètres. Les deux autres sont Nsa et Djambala. La Cuvette Congolaise (150.000 km²) qui couvre le centre et l'ouest est limitée par les fleuves Congo et Oubangui qui constituent la frontière avec la République Démocratique du Congo. La Sangha Occidentale est constituée de vieilles roches précambriennes de Kellé à Ouessou. Au Sud du pays, on dénombre trois grands ensembles de paysages morphologiques très variés : le Département du Pool qui constitue le transit morphologique, abrite une série de collines schisto-gréseuses, couvertes des sables batéké d'âge tertiaire. Les pays du Niari et de la Nyanga sont quant à eux dominés par le puissant massif du chaillu couvert de granit et de gneiss. La façade maritime est dominée par une chaîne de montagnes dans le Mayombe, présentant une succession de crêtes quartzites au Mont Mvougouti.

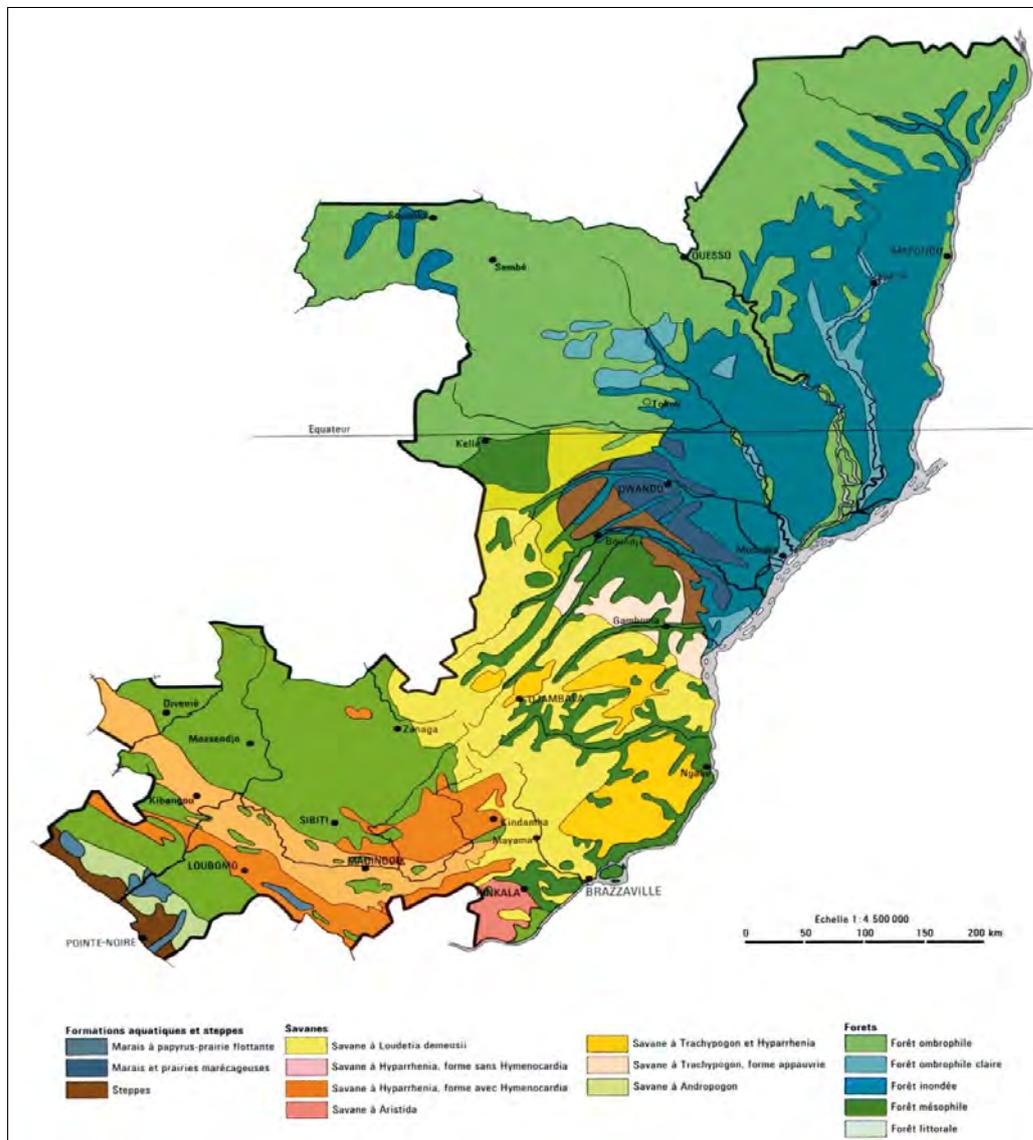


Figure 3 - Carte agro-écologique du Congo
 Source : Atlas de la République du Congo retravaillé

Situé de part et d'autre de l'équateur, le climat du Congo est de type équatorial, dans la partie nord, subéquatorial au centre et tropical humide dans le sud. Le pays est caractérisé par une pluviométrie abondante. On distingue alors deux grandes saisons : Les pluies maximales s'observent au cours de la grande saison des pluies entre octobre et mai, de l'ordre de 1200 à 1800 mm, avec des pics de 2000 mm localement dans l'extrême nord du pays. Une grande saison sèche allant de juin à septembre, caractérisée par des rosées et des brouillards matinaux, des températures moyennes assez basses avec des minima quotidiens inférieurs à 20°C. Ces deux grandes saisons sont entrecoupées par une petite saison sèche de janvier à février et une saison de pluies d'octobre à décembre. Par ailleurs, le pays dispose d'un réseau hydrographique important, organisé autour des fleuves Congo et Kouilou-Niari. Le premier fleuve est le plus puissant au monde après l'Amazone situé en Amérique du Sud. Son débit s'élève à 40.000 m³ par seconde et sa longueur est de 4.600 km. Par contre le second est plus modeste, avec un débit moyen de 700 m³ par seconde. Ce réseau comprend donc des eaux maritimes et continentales. Les premières sont constituées pour l'essentiel, d'un littoral atlantique long d'environ 170km, un plateau continental d'une superficie de 10.200 km² et une zone économique exclusive (ZEE) estimée à 60.000 km². Les secondes se prolongent sur un talus de près de 120 km de long et d'environ 3.100 km² de superficie, dans une zone comprise dans l'intervalle de 200 à 1.000 m de profondeur. Le milieu maritime se caractérise quant à lui par des conditions climatiques de type équatorial, avec une saison sèche marquée par un refroidissement des eaux.

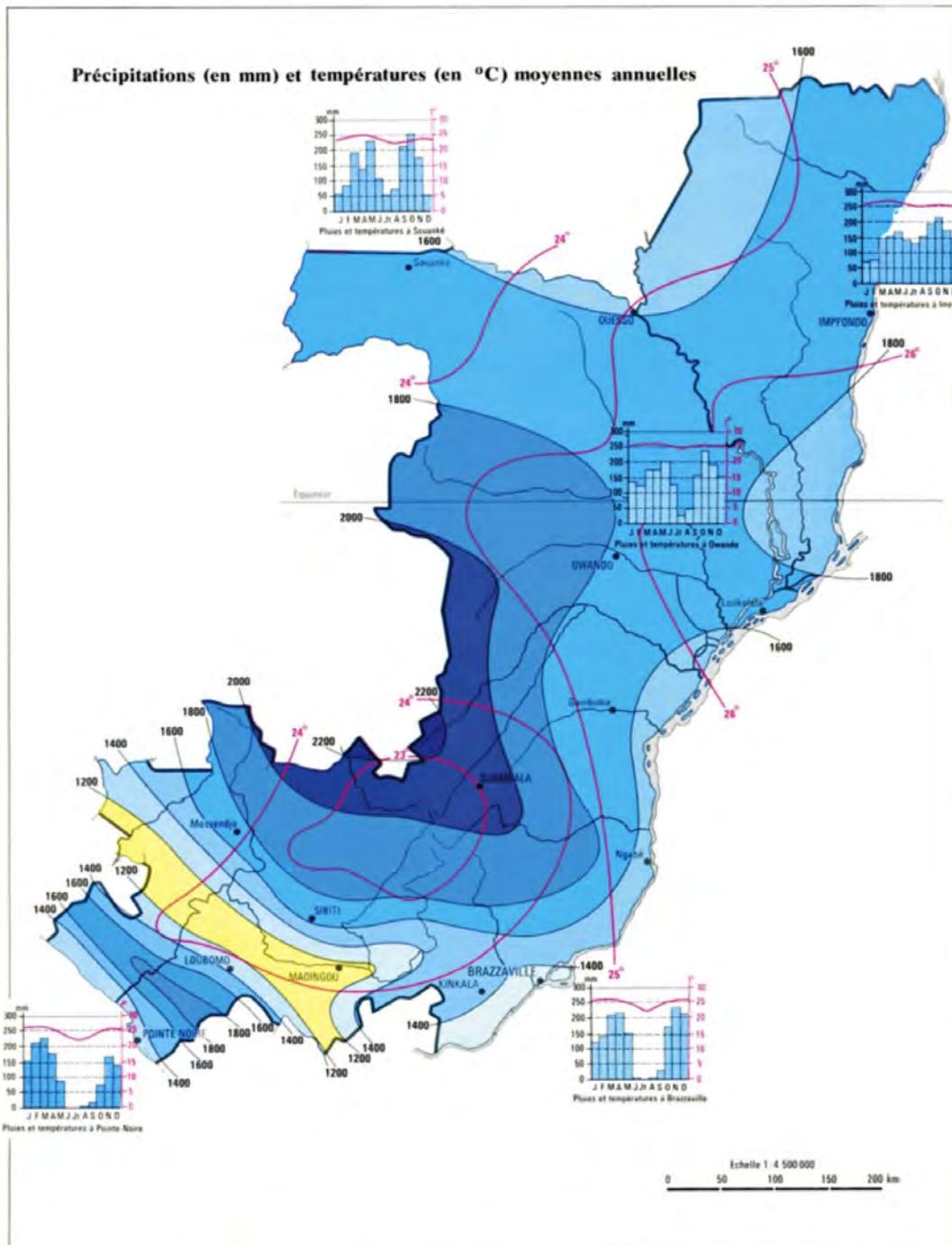


Figure 4 - Carte climatologique
 Source : Atlas de la République du Congo retravaillé

Toutefois, la forêt et la savane sont deux types de végétation rencontrés au Congo. La forêt couvre environ 65% de la superficie totale du pays, soit vingt millions d'hectares (20.000.000 ha) dont une grande partie est en zone inondée. On dénombre trois grands massifs: la forêt du Mayombe au sud, celle du Chaillu au sud-ouest, et le grand massif des forêts denses du nord du Congo. Cette dernière couvre à elle seule

quinze millions d’hectares (15.000.000 ha) soit 75% des forêts du Congo, qui constituent par ailleurs la deuxième richesse du pays, loin derrière le pétrole. La savane quant à elle, s’étend sur les 40% restant du territoire, pour une superficie de douze millions d’hectares (12.000.000. ha). En plus de cette répartition, on distingue des types intermédiaires assez fréquents comme les forêts clairsemées, les forêts galeries le long des cours d’eau, les savanes arbustives, les savanes à hautes et courtes herbes, comme il lustré la figure ci-dessous.

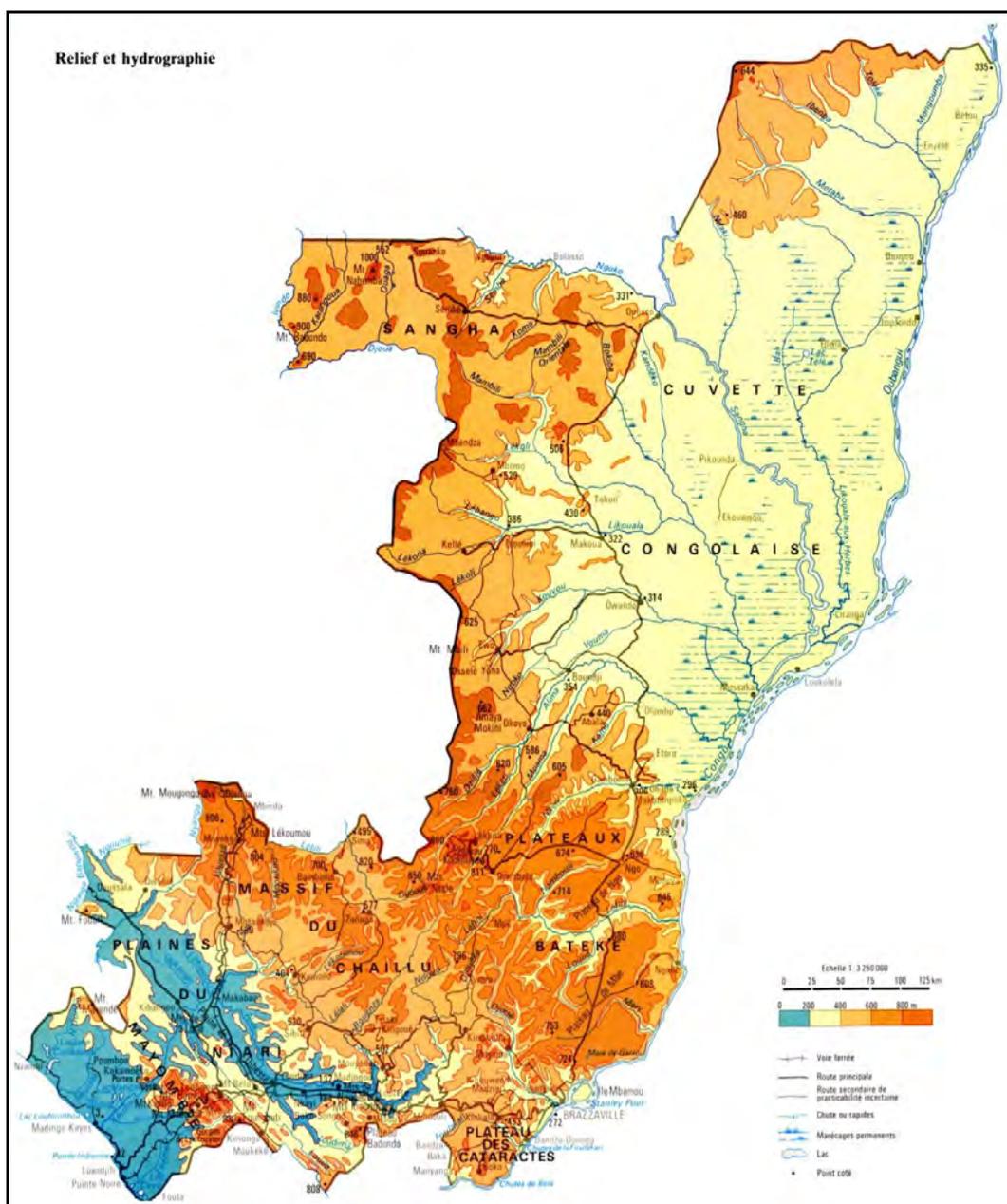


Figure 5 – Carte du relief et de l’hydrographie

Source : Atlas de la République du Congo retravaillé

Enfin, le pays dispose des sols hydromorphes gorgés d’eau avec un pH acide, localisés dans les forêts inondées dans la Cuvette congolaise et des sols ferralitiques sur le

reste du territoire national en raison du climat favorable à l'altération poussée des roches, et à la ferrallisation. En effet, l'on distingue ainsi : des sols hydromorphes, des sols ferrallitiques. On rencontre également les podzols dans les plateaux et les vertisols (sols argileux) dans le Niari. D'une manière générale, les sols sont fragiles, acides et sensibles à l'érosion. Les terres cultivables sont évaluées à 10 millions d'hectares⁸⁵, mais seulement 2% de cette superficie sont exploités. Il faut dire que des sols pauvres dominent, car leur mise en valeur est restée jusqu'ici le fait d'un système de culture itinérante. Avec ces potentialités (édaphiques, climatiques, hydrographiques) dont elle regorge, la République du Congo se peut se placer au rang de puissance agricole rayonnante de la sous-région et de l'Afrique en l'occurrence. De tels atouts constituent un socle pour le développement des activités agro-pastorales. Mais, la réalité montre que le pays accuse un retard important en matière de développement agricole.

⁸⁵ Rapport FAO sur le Congo, 1996 et 2001

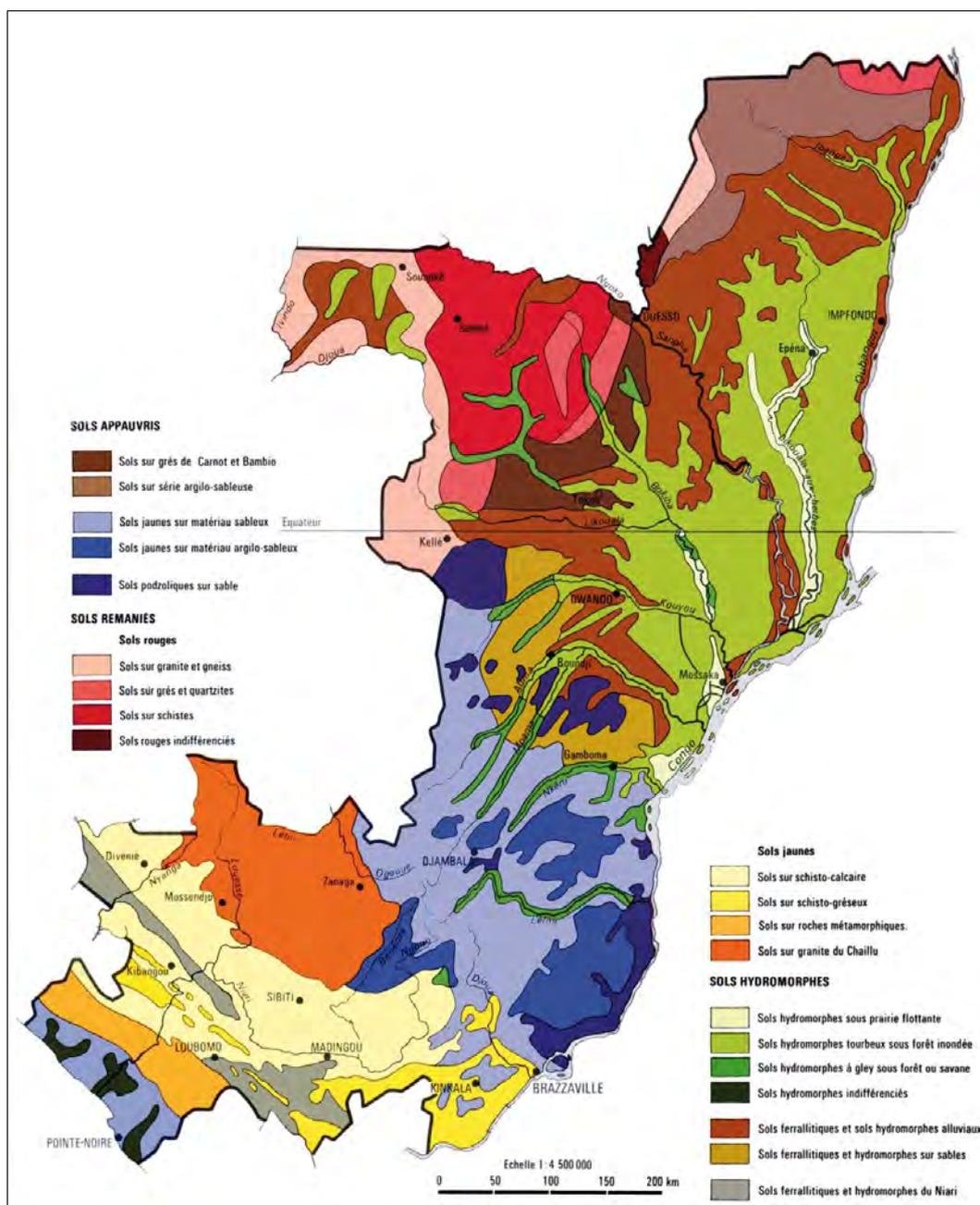


Figure 6 – Carte des sols

Source : Atlas de la République du Congo retravaillé

Par ailleurs, l'économie congolaise est essentiellement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, notamment le pétrole et le bois exploités principalement à l'état brut. Compte tenu du poids du secteur pétrolier dans l'économie du pays, le secteur agricole ne contribue que pour 8,7% au PIB (7,5% pour le sous-secteur agriculture et pêche ; et 1,2% pour le sous-secteur forêt). Malgré tout, ce secteur reste pour le développement économique du pays, un moteur potentiel de croissance et sans équivoque un générateur de revenus pour la population. L'économie congolaise est une économie de rente faiblement diversifiée et peu structurée. Elle est organisée en trois secteurs : le

secteur primaire dont l'agriculture occupe une place marginale et loin de répondre à la demande locale. Le secteur secondaire dominé par l'industrie extractive constituée essentiellement de l'exploitation pétrolière. Les industries hors pétrole sont peu développées et nombre d'entre elles ont été détruites lors des événements politiques des années 90. Et enfin, le secteur tertiaire dominé par la branche commerce, restaurants et hôtels, suivie des transports et télécommunications.

A la fin des années 60, le Congo grâce à la manne pétrolière, a mis en œuvre une politique d'inspiration socialiste. Cette politique était fondée sur le monopartisme et un contrôle de l'Etat de tous les secteurs productifs, à travers de nombreuses entreprises et offices publics, y compris dans le secteur agricole. En 1984, la baisse du prix du pétrole sur les marchés mondiaux n'a pas permis au pays de garantir le service de sa dette extérieure. A cet effet, confronté aux déséquilibres financiers de cette période, le Congo comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, a été contraint de privilégier les politiques de stabilisation et d'ajustement par rapport aux politiques de développement et aux plans à moyen terme. Ces politiques ont été l'œuvre des institutions internationales, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM).

Ainsi, dans la « *très grande majorité des pays du continent, ont été mises en œuvre des mesures de régulation conjoncturelles visant à établir les équilibres budgétaires et des paiements extérieurs et dans le même temps, sont instaurés des réformes de structures dont le but est de créer les conditions d'une reprise de la croissance* »⁸⁶. L'application des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) au Congo s'est traduite par le désengagement de l'Etat et l'abandon de l'option socialiste (qui n'était plus que théorique en réalité). Cette décision a été annoncée solennellement en 1991 lors de la tenue de la conférence nationale souveraine. Ces mesures visaient à rétablir les principaux équilibres financiers et fiscaux à court et à long terme, à aider le pays à retrouver une croissance « saine » et cela, grâce à une politique d'austérité. Les politiques d'ajustement ont eu des effets sur l'emploi, l'Etat qui assurait les fonctions de régulateur du marché du travail, de planificateur et d'employeur, ayant fait faillite. Le désengagement de l'Etat s'est traduit par l'arrêt des recrutements dans la fonction publique (réduction du nombre des fonctionnaires : le nombre des salariés est passé de 185.000 en 1985 à 87.500 en 2004⁸⁷), la liquidation de certaines entreprises publiques (notamment l'office de commercialisation du café et du cacao (OCC) et l'office de commercialisation des cultures vivrières), la privatisation de certaines d'entre elles, etc. Les réformes imposées aux Etats africains et les nouvelles modalités de l'aide dénationalisée ont ainsi ouvert des champs d'actions pour un grand nombre d'organisations intermédiaires au cours des années 90 : associations villageoises, coopératives, groupements de producteurs, associations d'usagers, mutuelles de développement, syndicats agricoles plus ou moins politisés, comités villageois, liés à tel ou tel projet, etc.

Aussi, l'aide dont les bénéficiaires étaient uniquement les services de l'Etat, est dénationalisée : « *tant du côté des donneurs (collectivités locales, ONG du Nord) que des receveurs (collectivités locales, associations, ONG du Sud)* » et décentralisée « au

⁸⁶ JACQUEMOT P. et RAFFINOT M., 1993. « *La nouvelle politique économique en Afrique* ». EDICEF/AUPELF, 351p

⁸⁷ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage., 2006. « *Document de politique nationale coopérative* », République du Congo, 32p.

*nom d'un modèle participatif désormais invoqué par tous*⁸⁸». Les changements ont généré de nouveaux besoins, de nouveaux intermédiaires pour drainer l'aide au développement. Bien que le gouvernement mène des actions avec l'appui des institutions de Bretton Woods, la situation socio-économique du pays n'a pas cessé de se détériorer. La dette extérieure à la hausse, était estimée au milieu des années 90, à 6,5 millions de \$ EU. Les difficultés économiques et politiques ont atteint leur comble. Celles-ci se sont accentuées du fait des guerres civiles qu'a connues le pays à partir de 1993. Le Congo a été victime des conflits sociopolitiques au cours des années 1993, 1997, 1999. Ces conflits qui sont le résultat de la conjugaison de maux dont les origines sont d'ordre politique, économique et social ont eu des conséquences importantes telles que: l'aggravation de la crise économique et financière qui prévalait depuis le milieu des années 80, la détérioration des infrastructures économiques et sociales, scolaires, sanitaires, la dégradation de la situation humaine qui se traduit par l'accentuation de la pauvreté et la montée du chômage, etc. En 1995 avant les grandes guerres de 1997 et 1999, les taux de pauvreté aussi bien relative qu'absolue à Brazzaville étaient de 70% (Rapport du PNUD, 1994)

Aujourd'hui après cinq années supplémentaires de négligence et deux guerres civiles, dont une ayant lourdement endommagé la capitale, ce taux a certainement augmenté. D'après les résultats de l'enquête congolaise auprès des ménages, repris par la Banque mondiale (ECOM 2005)⁸⁹, 50,72% de congolais vivent avec moins de 544,40 FCFA par jour. Les zones qui ont été les plus affectées avec un indice fort de la pauvreté sont le milieu périurbain (67,4%), le milieu rural (64,8%) et les communes, autres que Brazzaville et Pointe-Noire (58,4%). Par conséquent, les événements de 1999 ont eu de graves conséquences dans les zones rurales en particulier dans les départements du Sud : le déplacement des populations vers les zones urbaines, l'abandon des activités agricoles, la destruction des infrastructures économiques et sociales. La production agricole dont le niveau était déjà faible et de loin inférieur à ses potentialités, n'a fait qu'aggraver de fait la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis de l'extérieur (environ 75 milliards d'importations alimentaires en 1999, soit près des trois quarts de la masse salariale annuelle globale de l'Etat, estimée à 102,5 milliards de FCFA la même année). Le Congo reste gros importateur de produits alimentaires. Le besoin du Congo d'importer de la nourriture indique une insécurité alimentaire. Aujourd'hui, l'économie d'un pays à vocation agricole par excellence, reste dominée par le secteur pétrolier qui représente 50% du PIB, 66% des recettes publiques et 90% des exportations.

1.3.2. Types d'agricultures

Le secteur agricole congolais est administré par trois types d'agriculture : l'agriculture traditionnelle ou paysanne, l'agriculture capitaliste et l'agriculture d'Etat.

⁸⁸ BIRSCHENK T, CHAUVEAU J-P, De SARDAN J-P O., 2000, « *Courtiers en Développement, les villages en quête de projets* », Karthala et APAD, pp 11-12.

⁸⁹ Comité de lutte contre la pauvreté, 2007. « *Document de stratégie de réduction de la pauvreté, projet DSRP-Final* », République du Congo, pp 1-127

1.3.2.1. L'agriculture traditionnelle ou de subsistance

L'agriculture de subsistance ou encore qualifiée de traditionnelle est basée sur des cultures de subsistance et réalisée dans un cadre strictement familial. En Afrique, comme au Congo, cette agriculture est demeurée même longtemps après l'introduction des cultures de rente. En effet, elle était non seulement pratiquée comme activités économiques mais intériorisée comme fait social ; de sorte que les acteurs éprouaient une fierté certaine à l'entreprendre malgré la pénibilité du travail de la terre. Elle est pratiquée avec des outils rudimentaires (houe, machette, etc.) et le temps de la jachère est long comme seul moyen de rendre les sols plus fertiles pour des cultures à venir.

En analysant l'agriculture traditionnelle en Côte d'Ivoire, YAPI affirme que « *la recherche des gains monétaires semble prendre le pas sur l'aspect subsistance* »⁹⁰ Il souligne qu'en matière de sources monétaires, l'agriculture se trouve concurrencée par de nombreuses autres activités, notamment urbaines ; consécutivement à l'évolution d'un pays. L'accès aux activités les plus valorisées n'est possible que par l'instruction devenue un instrument de promotion économique et sociale. Un nouveau paradigme apparaît où l'agent économique par excellence quitte la campagne pour la ville. La ville est devenue le nouveau pôle d'attraction, surtout pour les jeunes, à cause de l'éventail d'emplois qu'elle offre et du mode de vie moderne qu'on y mène. Pendant, ce temps, le système agricole reste traditionnel par ses techniques de production et la campagne connaît une trop lente évolution pour retenir les jeunes. D'où l'exode rural et l'abandon de l'agriculture par ceux-ci. Ce phénomène est observé au Congo comme dans la plupart des pays du Sud, et particulièrement en Afrique. L'agriculture de subsistance qui autrefois était pratiquée sur des terres considérées comme patrimoine communautaire a été perturbée non pas seulement par la monétisation de l'économie, comme l'affirme YAPI, mais aussi par les politiques agricoles inappropriées.

Aujourd'hui, très peu d'agriculteurs ne cherchent à assurer que leur seule subsistance. La monétisation de l'économie a pénétré dans les sociétés les plus traditionnelles. Cette pénétration a en Afrique, comme au Congo, entraîné des changements dans l'organisation de la vie en milieu rural. La croissance démographique, dans le même temps, est venue compromettre l'équilibre vivrier déjà mis en cause par l'introduction des cultures commerciales. Toutefois, il faut dire que la monétisation de l'économie a été le facteur déclencheur de l'émergence d'autres types d'agricultures comme l'agriculture capitaliste.

Elaborée au fil des siècles par les paysans, elle repose généralement sur un grand nombre d'espèces et de variétés. Ainsi, un certain niveau de rendement est assuré, même si chaque plante individuelle ne donne pas en grande quantité. Celle-ci fonctionne sur le mode extensif, et les engrais et pesticides chimiques ne sont que rarement utilisés. Par contre, les paysans font appel à toute une gamme de savoirs issus de l'observation et de la manipulation qui sont souvent inscrits dans la tradition. En effet, Il s'agit d'une agriculture à petite échelle, familial, par opposition à l'agriculture industrielle qui repose sur la concentration de capitaux et/ou des terres. L'agriculture paysanne est tournée vers une production diversifiée et permet de valoriser la dimension culturelle de

⁹⁰ YAPI S. A., 1990. « La relève paysanne en Côte d'Ivoire. Etudes d'expériences vivrières », Paris Karthala et ORSTOM, 216p.

l'alimentation. Elle est une réalité inéluctable de la plupart des pays du Sud, l'Afrique en l'occurrence, pratiquée par la majorité des ruraux. Annelise DETOURNAY atteste que : « *l'agriculture paysanne, à condition d'être soutenue, est, plus agro-industrie, à même d'agir contre la faim, de limiter l'exode rural et de faire face à des enjeux économiques* »⁹¹. Pour elle, l'agriculture de subsistance permet d'accéder à la souveraineté alimentaire et faire face aux problèmes d'approvisionnement des villes qui connaissent une croissance démographique rapide dans la plupart des pays du Sud. A la différence des autres types d'agricultures, l'agriculture traditionnelle permet non pas seulement une autoconsommation pour les paysans qui la pratiquent, mais aussi un gain en termes de revenus. Aussi, le temps de jachère est moins long surtout dans les départements situés à proximité des grandes villes. C'est le cas au Congo, des villes telles que Brazzaville et Pointe Noire, où le nombre d'habitants est élevé et la demande alimentaire très forte. A côté des cultures de rente (café, cacao, orange, litchis), les paysans pratiquent des cultures vivrières (bananes, manioc, légumes, oignons, etc.).

Cependant, les départements les plus agricoles comme le Pool et la Bouenza doivent à elles seules répondre à la demande alimentaire en manioc, aliment de base des congolais. Les cultures pratiquées au Congo se répartissent géographiquement de la manière suivante : au nord du pays, ce sont les cultures de rente qui prédominent (café, cacao) ; dans le département de la Sangha et au sud, dans le Pool à Boko et dans le Niari et la Bouenza, les cultures arbustives y sont pratiquées. Par ailleurs, il faut le souligner que ce type d'agriculture est pratiqué le plus souvent en Afrique comme au Congo par les femmes. Etant donné la répartition traditionnelle des rôles entre les hommes et les femmes en milieu rural, se sont généralement les femmes qui sont responsables de l'agriculture pour la consommation alimentaire de la famille et de la communauté. Cependant, elles sont également actives dans le secteur agricole de rente et dans la transformation des produits alimentaire destinés à la vente.

Selon les statistiques de la FAO (2003), « *les femmes produisent de 60 à 80 % des aliments dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale* ». En Afrique, elles produisent, transforment et conservent jusqu'à 80% de la nourriture, tandis qu'en Asie du Sud et du Sud-est, les femmes sont responsables de 60% de la production et la transformation alimentaire (produits agricoles, d'élevage et de la pêche)

L'encadré ci-dessous résume la contribution des femmes dans le secteur agricole en Afrique.

⁹¹ DETOURNAY A., 2008.« *Agriculture paysanne, en péril ou en devenir* », in Juste Terre n°64, bimestriel d'Entraide et Fraternité a.s.b.l et Vivre Ensemble Education a.s.b.l.

Dans beaucoup de pays africains, les femmes représentent :

60 à 81% de la main d'œuvre produisant l'alimentation destinée à la consommation des ménages et à la vente ;

100% de la transformation des produits alimentaires de base ;

90% de l'eau et du combustible des ménages ;

80% de l'entreposage et du transport alimentaires des fermes aux villages ;

90% du sarclage et désherbage ;

60% de la récolte et de la commercialisation.

Figure 7 - Contribution des femmes dans le secteur agricole en Afrique

Source : Fonds international de développement agricole, cité par la FAO in *Genre, clé pour le développement et la sécurité alimentaire Rome, 1998, p. 24. (In Isabel Yépez Del CASTILLO, Hélène RYCKMANS et Sophie CHARLIER, 19).*

Le rôle joué par les femmes dans l'agriculture varie selon la région et le pays. Les femmes sont actives aussi bien dans le secteur agricole de rente que dans les cultures vivrières, et leur travail, en grande partie axée sur la consommation alimentaire de la famille et de la communauté. Souvent, les hommes et les femmes jouent des rôles complémentaires, ils partagent ou se répartissent les tâches relatives à la production vivrière, à l'élevage, à la pêche, à l'entretien et à l'utilisation des forêts. Cependant dans certaines régions, les femmes peuvent avoir des tâches et des responsabilités totalement différentes à l'égard de certaines cultures. Généralement, au Sud, les femmes assurent l'essentiel des travaux de semis, de sarclage et de récolte des productions agricoles. Dans bien des régions, la participation des femmes dans l'élevage est importante et pas seulement le petit élevage : elles assurent le transport de l'eau ou le pâturage des animaux, les activités liées à la pêche etc. Là où la culture de rente à grande échelle a été introduite, ce sont généralement les hommes qui ont tendance à s'en charger, surtout si elle est très mécanisée, alors que les femmes se chargent de plus en plus de la production alimentaire familiale et de la culture de rapport à petite échelle, à l'aide de technologie rudimentaire. Dans les plantations par contre, elles représentent une large production de la main d'œuvre agricole.

Malgré tout, la rémunération des femmes n'est pas à la hauteur des tâches qu'elles assurent en milieu rural. Elles sont le plus souvent mal considérées dans la vie communautaire surtout en Afrique et la totalité de leurs revenus est consacrée aux besoins de la famille, alors que les hommes ont plus de liberté de dépenser leurs revenus pour leur propre besoin : boisson, jeux, tabac, etc. Au Congo, depuis les guerres civiles, on a constaté une baisse de la productivité et une hausse des prix des denrées alimentaires, qui ne s'alignent pas sur le pouvoir d'achat des ménages. Face à cette situation, le pays est contraint de recourir aux importations en provenance d'autres pays (Afrique, Amérique, Asie et Europe). Le pays est nettement dépendant des produits étrangers, car

son activité agricole, ne permet pas de nourrir une population en pleine expansion. En revanche, malgré la richesse dont dispose le pays, les terres agricoles et les ressources pétrolières dont il bénéficie, l'activité agricole n'a pas connu une amélioration en termes de productivité. Les producteurs sont dans une situation critique, mettant en péril l'exercice même de leurs activités, car confrontés à d'énormes difficultés tant financières que matérielles.

1.3.2.2. *L'agriculture capitaliste*

L'agriculture capitaliste encore désignée sous le nom d'agriculture industrielle, est une expression qualifiant l'agriculture moderne. Ce terme est lié à l'industrialisation de la production du bétail, de la volaille, du poisson et des cultures. Les méthodes d'industrialisation sont biotechnologiques, économiques et politiques. Il s'agit notamment d'innovation dans les machines agricoles et les méthodes d'agriculture, l'utilisation du génie génétique, les techniques pour réaliser des économies d'échelle dans la production, la création de nouveaux marchés à la consommation, l'application de brevet sur des informations génétiques, et la mondialisation des échanges. Ces méthodes sont très répandues dans les pays développés et dans le monde entier. La plupart des produits carnés, les produits laitiers, les œufs, les fruits et les légumes disponibles dans les supermarchés sont le produit de l'utilisation des méthodes industrielles. L'agriculture capitaliste bénéficie bien souvent de conditions économiques beaucoup plus favorables que l'agriculture paysanne; comme l'accès à de meilleures terres et au crédit.

Contrairement à l'agriculture paysanne, l'agriculture capitaliste est « *commandée par le principe de la rentabilité du capital, elle n'emploie que quelques dizaines de millions d'agriculteurs qui ne sont plus véritablement des paysans. Mais leur productivité, fonction de la motorisation (dont ils ont presque l'exclusivité à l'échelle mondiale) et de la superficie dont chacun dispose, évolue entre 10000 et 20000 quintaux de céréales par travailleur et par an. Les agricultures paysannes rassemblent par contre près de la moitié de l'humanité –trois milliards d'êtres humains. Ces agricultures se partagent à leur tour entre celles qui ont bénéficié de la révolution verte (engrais, pesticides et semences sélectionnées), néanmoins fort peu motorisé, dont la production évolue entre 100 et 500 quintaux par travailleur et celles qui se situent avant cette révolution, dont la production évolue autour de 10 quintaux seulement par actif. L'écart entre la productivité de l'agriculture la mieux équipée et celle de l'agriculture paysanne pauvre, qui était de 10 à 1 avant 1940, est aujourd'hui de 2000 à 1. Autrement dit les rythmes des progrès de la productivité dans l'agriculture ont largement dépassé ceux des autres activités, entraînant une réduction des prix réels de 5 à 1* »⁹².

Cependant, très peu de pays en Afrique ont connu cette révolution verte, de type industriel. Le Congo dispose d'une seule entreprise agro-industrielle, capitaliste, Saris-Congo. Joseph MBANDZA⁹³ a retracé l'historique de cette entreprise. En effet, le

⁹² Propos évoqués lors du Forum du Tiers-monde, tenu à Dakar du 2 au 5 novembre 2004, consacrés à l'avenir des agricultures et les paysanneries en Afrique de l'Ouest

⁹³ MBANDZA J., 2004 . « Pauvreté et modèles de croissance en Afrique Subsaharienne : le cas du Congo-Brazzaville (1945-2000) », Paris, Publibook, 501p.

groupe Saris-Congo, issu de Sia-Congo après la nationalisation de la Société sucrière du Niari (Sosuniari) appartenant au groupe des Grands moulins du Congo emploie environ 10000 personnes dont une bonne partie d'ouvriers agricoles à temps partiel pendant les périodes de campagne de sucre. L'activité principale de Saris-Congo est la production de sucre. Par ailleurs, face à la montée de l'étatisation de l'économie dans les années 67-68, le groupe Sosuniari va user d'une stratégie de redéploiement avec pour objectif de s'installer dans les Etats clients du Congo (Tchad, Cameroun, Sénégal). Cette stratégie a progressivement entraîné l'abandon de ses activités au Congo. Le groupe a connu d'énormes difficultés, l'empêchant de renouveler le matériel de production et d'entretenir les plantations. La situation de l'entreprise s'est vite dégradée et en 1970, l'usine et les plantations ont été nationalisées. La seule entreprise capitaliste agricole du pays connut de graves difficultés, et celle-ci fut revendue au groupe Damseaux, propriétaire de Saris-Congo.

1.3.2.3. L'agriculture d'Etat

Comme l'agriculture capitaliste, l'agriculture d'Etat a pour impératif la modernisation de l'agriculture à travers l'utilisation intensive des ressources productives. Par contre, dans l'entreprise d'Etat, c'est l'Etat lui-même qui est le propriétaire des moyens de production. L'Etat s'engage dans la modernisation de l'agriculture à travers la mise en œuvre de différents projets de développement agricole et de création d'entreprises agricoles d'Etat. Moyennant donc des politiques d'encouragement et d'initiatives, une trame de choix de projets de développement agricole est proposée traduisant les formes susceptibles de moderniser le secteur agricole, d'assurer l'intensification de la production agricole, dans le but d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Ainsi, dans la plupart des pays d'Afrique, divers projets de développement agricole ont été mis en œuvre dans les années 70, en milieu rural. Nous présentons en détail ces projets dans la section consacrée à la paysannerie afin de mieux comprendre en quoi a consisté cette agriculture d'Etat. Au Congo, celle-ci fut matérialisée à travers différentes initiatives et interventions étatiques dans le cadre de politiques agraires et alimentaires ayant été appliquées depuis l'accession du Congo à l'indépendance. Ces politiques ont permis à l'Etat de mettre en place des entreprises de production, de transformation (tel que Sangha palm) et de commercialisation, l'Office nationale de Commercialisation des Produits Agricoles (ONCPA) et de fermes d'Etat. Comme nous l'avons souligné précédemment, l'autosuffisance alimentaire est l'ultime préoccupation de cette politique agricole. Ce concept d'autosuffisance alimentaire fait l'objet d'un débat, avec un intérêt particulier pour les pays africains. Pour Gérard AZOULAY et Jean-Claude DILLON⁹⁴, le concept d'autosuffisance alimentaire « exprime la capacité d'un pays à satisfaire ses besoins alimentaires sur la base de sa production nationale ». Par la notion d'autosuffisance alimentaire l'on considère que la production intérieure est la seule source de produits vivriers. C'est donc l'opposé du concept de sécurité alimentaire qui, « inclut dans sa définition deux éléments qui ne figurent pas dans le concept d'autosuffisance alimentaire : la stabi-

⁹⁴ AZOULAY G et DILLON J-C., 1993. « La sécurité alimentaire en Afrique, manuel d'analyse et d'élaboration des stratégies », Paris ACCT-Karthala, 296p

lité des approvisionnements et l'accès aux denrées ». En ce sens qu'il ne suffit pas seulement de satisfaire les besoins alimentaires, qui représente une mission relative à l'autosuffisance alimentaire ; mais il faut en assurer la stabilité dans le temps et l'espace, l'accès et la qualité des aliments. Le concept d'autosuffisance alimentaire est devenu dominant dans les politiques agricoles mises en œuvre en Afrique au milieu des années 1970. L'objectif d'autosuffisance alimentaire a été proposé dans le cadre du Plan d'action de Lagos en 1980 par l'Organisation de l'Unité Africaine et adopté par l'ensemble des chefs des Etats membres. Dans les années 80, les gouvernements de la plupart des pays africains, ont défini leurs politiques agricoles autour du concept d'autosuffisance alimentaire. Ce concept incarne en soi l'idée d'une souveraineté alimentaire que doit atteindre la plupart des pays en développement et l'Afrique en particulier.

Actuellement, on voit un rebondissement d'attitude visant à encourager la production nationale et donc un retour vers les politiques d'autosuffisance alimentaire. Georges COURADE⁹⁵ s'est également interrogé sur ce nouveau regain d'intérêt des acteurs notamment africains sur les politiques d'autosuffisance alimentaire. Pour lui, cela se présente comme une véritable prise de conscience face à l'accroissement des importations des pays africains et des dangers d'une telle tendance qui, amènent les gouvernements à promouvoir des produits alimentaires cultivés dans leurs pays. Actuellement, le débat renaît sur le fait d'accorder la priorité aux cultures nationales, notamment les cultures vivrières pour nourrir une population en pleine croissance notamment en milieu urbain (phénomène d'urbanisation). Se demandant par-là, si l'objectif d'autosuffisance alimentaire serait entrain de retrouver une nouvelle jeunesse, G. COURADE affirme qu'il ne s'agit pas de donner à ce qui a constitué un vœu pieux, une nouvelle casquette, ou encore de revenir sur les politiques qui ne sont restées qu'au stade des slogans et n'ont pas véritablement entraîné une dynamique agraire, face à la poussée d'importations que connaissent les pays africains.

Mais il s'agit plutôt de mettre en œuvre une véritable priorité agricole face à la malnutrition et la faim qui sévit dans ces pays. Le but serait de produire plus pour assurer une meilleure couverture des besoins alimentaires, tout en garantissant la stabilité, l'accès et la salubrité des aliments pour eux-mêmes d'abord et ensuite pour les autres pays déficitaires voisins, à des coûts acceptables (avec une visée d'intégration régionale). Or, les pays africains (dont le Congo) ou pays à déficit agricole, sont dans un espace avant tout régional mais aussi international. Les politiques d'autosuffisance alimentaire visant comme objectif d'augmenter la production nationale uniquement, et de soustraire les paysans ou petits producteurs des aléas du commerce mondial ne sont pas un gage ni pour leur développement agricole, ni pour la lutte contre la malnutrition et la faim. AZOULAY et DILLON⁹⁶ illustrant le cas de l'Inde et du Chili, ont affirmé ceci : « *L'autosuffisance ne mène pas nécessairement à la sécurité alimentaire. La malnutrition et la faim peuvent se maintenir ou s'accroître alors même que le taux d'autosuffisance s'accroît lorsqu'on prend en compte la dimension accès par tous les individus aux den-*

⁹⁵ COURADE G., 1990. « Peut-il y avoir des politiques d'autosuffisance alimentaire » In Politique africaine, pp.79-97.

⁹⁶ Ibid.

rées produites ». En effet, disent-ils « *la croissance alimentaire et un degré plus élevé d'autosuffisance ne remédieront pas nécessairement à un état d'insécurité alimentaire car ils ne mènent pas nécessairement à une meilleure satisfaction des besoins alimentaires des ménages et des groupes pauvres de la population* ».

Pour eux, l'une des principales raisons qui expliqueraient la malnutrition et la faim observées dans certaines zones ; « *est souvent le fait que la croissance de la production provient souvent des zones à fort potentiel agricole alors que les paysans les plus défavorisés se trouvent dans les zones le plus pauvrement dotées en ressources* ». C'est dire qu'un pays peut enregistrer des taux d'autosuffisance élevés dans des zones ayant de forte potentialité agricole. Ces zones approvisionnent d'autres zones plus pauvres c'est-à-dire à faible potentialité agricole. Les personnes vivant dans les zones à faible potentialité agricole sont exposées à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire. Ceci n'exclue pas quelques cas de malnutrition en zones urbaines. Pourtant, un pays peut être autosuffisant sur un produit donné, mais être exposé à l'insécurité alimentaire quand il s'agit d'autres produits spécifiques. Tel est le cas du Congo avec le manioc et la banane plantain, aliments de base des congolais. Ces deux aliments sont cultivés sur l'ensemble du territoire (surtout le manioc) et leur niveau d'autosuffisance alimentaire est presque atteint (97% pour la banane plantain), voire légèrement dépassé (104% pour le manioc). Il est vrai qu'actuellement ces chiffres sont en baisse particulièrement pour le manioc en raison des maladies qui affectent cette plante (virose, bactériose, pourriture, mosaïque, cochenille). Par contre les productions céréalières (maïs, riz), l'arachide, haricot et soja, les produits de l'élevage (viandes rouges, blanches, œufs de tables) ; les produits halieutiques n'ont pas encore atteint des niveaux d'autosuffisance satisfaisants. On observe ainsi dans le pays des cas de malnutrition notamment au niveau des couches les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes du troisième âge et les ménages à faibles revenus).

Dans un tel contexte, l'objectif d'autosuffisance alimentaire qui suppose nourrir la population avec la seule production nationale semble être illusoire. Car il peut créer des distorsions entre les zones agricoles notamment entre celles à forte potentialité agricole et celles qui sont faibles. Et aussi le contexte de régionalisation, voire de mondialisation contraint les pays à des échanges régionaux et internationaux. Il est donc difficile voire impossible aux pays de prétendre nourrir leur population uniquement avec la production nationale. Car la plupart des pays africains, en particulier le Congo sont fortement déficitaires et leur machine agricole n'a véritablement pas décollé. Ce pays compte un faible effectif d'actifs agricoles et à ce titre-là, il leur est difficile de répondre efficacement à la demande nationale. Il est vrai que des débats affluent sur ces deux termes : autosuffisance alimentaire et sécurité alimentaire, avec d'un côté ceux qui préfèrent parler d'autosuffisance alimentaire car disent-ils il faut préserver l'agriculture familiale c'est-à-dire protéger les petits exploitants du marché international, et de l'autre côté, ceux qui pensent que la sécurité alimentaire répond mieux aux préoccupations actuelles, notamment en période de crise avec sa connotation stabilité des approvisionnements, accès et salubrité des aliments.

En fait la récente crise n'a pas été qu'une crise de rareté des aliments, elle a été suivie d'une flambée des prix des produits alimentaires. Ce qui a limité l'accès des popu-

lations à certains produits à cause de leurs prix trop élevés. Difficile, dans ces conditions, de dire lesquels ont raison ou ont tort dans ce débat. Cela reste discutable, car les points de vue divergent, et sont très souvent contradictoires, quand il s'agit notamment de définir quelles politiques de développement agricole doit-on prioriser ? Faut-il encourager des politiques d'autosuffisance alimentaire ou plutôt celles de sécurité alimentaire qui, tenant compte de l'environnement national et international, visent à encourager le passage d'une agriculture de subsistance vers une agriculture capitaliste. Ces questions restent des pistes de recherche future sur un thème qui portera sur la « contribution des OP à la production agricole au Congo : autosuffisance alimentaire ou plutôt sécurité alimentaire, quels enjeux ? », que nous approfondirons dans nos futures recherches. Partant donc du principe que paradoxalement, toutes les productions agricoles sont victimes d'aléas climatiques, et d'autres calamités. Prétendre nourrir la population rien qu'avec la production nationale est une vision réductrice et un pas en arrière vers le « *protectionnisme* ». Alors qu'il est démontré que les échanges régionaux ou internationaux permettent de limiter les risques encourus par les productions agricoles. Car lorsque les conditions climatiques sont favorables, les producteurs peuvent maximiser la production, pour couvrir les besoins à l'échelle nationale, mais peuvent également exporter vers d'autres pays où les récoltes ont été mauvaises ou ne suffisent pas ; inversement selon les cas de figure (importer pour satisfaire la demande intérieure).

Le Congo, comme les autres pays de la sous-région, est confronté à d'énormes problèmes d'approvisionnements en produits alimentaires, et obligé de s'approvisionner sur le marché régional ou international. La question de la contribution des OP serait abordée dans l'optique de la sécurité alimentaire, plutôt que dans celle de l'autosuffisance alimentaire. En fait, il est erroné de parler d'autosuffisance alimentaire pour un pays qui a opté pour le libre-échange et même sans le vouloir subi les effets de la globalisation. Il serait indéniable d'aborder la question alimentaire en terme plutôt de sécurité alimentaire que d'autosuffisance alimentaire. Cette future étude aura comme objectif de montrer comment les OP congolaises évoluant à la fois dans un contexte national, régional et international, doivent composer avec de nouvelles données à savoir, le dumping (quantité, qualité et prix) pratiqué par les autres pays, les agriculteurs occidentaux subventionnés mettant sur le marché des produits à des prix défiant toute concurrence et utilisant les techniques et outils de productions innovantes, répondant aux nouvelles habitudes de consommation et aux attentes des consommateurs en terme de qualité, etc. Or la contribution des OP congolaises ne pourra se faire que si leur position est restaurée (comme acteur du développement et non simples structures d'accompagnement), leurs capacités techniques, stratégiques sont renforcées mais aussi si elles bénéficient des subventions au même titre que les agriculteurs occidentaux, facilitant ainsi leur intégration sur le marché national, régional et international. Du moins cela reste des éléments de réflexion pour une éventuelle étude.

Finalement, malgré les types d'agriculture pratiqués dans le pays, le secteur agricole peine à décoller. Il faut prendre en compte dans l'explication des causes de l'involution de l'agriculture congolaise, non pas seulement les causes économiques, mais également les causes politiques. Le contexte sociopolitique n'a pas permis à ce secteur de connaître une véritable ascension. Cependant, la paysannerie censée y contribuer, elle a

aussi été victime des dérives des choix politiques qui ont joué en défaveur de ce secteur ainsi que des paysans.

1.3.3. Spéculations agropastorales et halieutiques

Le secteur agricole repose essentiellement sur le système traditionnel, avec des petites exploitations de 1ha en moyenne, dominées par les cultures vivrières en association. L'essentiel de la production est destiné à l'autoconsommation et le reste à l'approvisionnement des marchés locaux. Les principales spéculations du Congo sont réparties de la manière suivante :

1.3.3.1. Spéculations pastorales

Elles sont de trois types : avicole, bovin, ovin. Il faut souligner que l'élevage est le troisième secteur agricole. Il n'est présent qu'à travers le petit ruminant, la volaille et le porc. L'élevage de gros bétail a connu une régression à cause des conflits armés. Le Congo pratique l'élevage conventionnel et non conventionnel. L'élevage conventionnel fait référence aux bovins, ovins, caprins, porcins et à la volaille. Il est couramment pratiqué en milieu rural. La production nationale congolaise est estimée à 12.000 têtes de bovins, 40.000 têtes d'ovins, 47 000 de caprins, 85.000 têtes de porcins et 600.000 têtes de volailles. Cette production est insuffisante pour couvrir les besoins nationaux. Afin de combler ce déficit, le Gouvernement a signé une convention avec une société Sud-Africaine pour l'exploitation d'une superficie de 80.000 hectares. Outre l'élevage bovin, cette société développera des cultures vivrières et fruitières. Par contre, l'élevage non conventionnel, concerne la pintade, l'aulacode et le sanglier. Ceux-ci font de plus en plus l'objet de domestication au Congo et sont en forte demande. La modernisation des techniques de production pourrait permettre de satisfaire une part croissante de la demande en viande. Le Congo dispose d'atouts naturels importants, notamment un immense pâturage naturel ou aménageable, dont la plus grande partie reste de qualité nutritive certes limitée, mais qui demeure propice à l'élevage d'ovins et de caprins. À cet égard, le pays a connu un début d'élevage du gros bétail sous l'ère coloniale. Au cours des décennies passées, de nombreuses expériences ont été tentées notamment l'introduction avec succès de nouvelles races bovines. En revanche, le développement de l'élevage bovin en milieu paysan par le métayage a été étouffé par l'émergence des ranchs d'Etat qui ont occupé de fait, les meilleures terres de pâturage et dont les produits rivalisaient avec ceux des paysans. La faillite des ranchs et fermes de l'Etat offre une possibilité de relance de l'élevage du gros bétail par le privé. Le Congo dispose également un potentiel important dans le domaine de l'élevage du petit bétail et de la volaille, qui est familier en milieu rural. Toutefois, contrairement aux pays sahéliens (Tchad, Cameroun, etc.) ou d'autres pays qui comptent des populations de cultures pastorales (Kenya et Tanzanie), le Congo est un pays à faible tradition agro-pastorale. De ce fait, le développement de l'élevage du petit bétail nécessitera encore plus d'effort d'encadrement des agriculteurs et fermiers, afin de les aider à s'intéresser à ce sous-

secteur et, pour les petits fermiers traditionnels, à moderniser leurs exploitations et par-tant, à accroître leur productivité. Le Congo possède également d'importantes réserves fauniques qui devraient favoriser l'essor d'un élevage de type domestique. Il s'agit notamment de certaines volailles telles que les cailles, les pintades, et de certains ruminants et rongeurs tels que l'antilope, l'aulacode, le hérisson dont le cycle de vie et de production est désormais bien maîtrisé grâce aux innovations dans le domaine. Eu égard à ces potentialités, le secteur de l'élevage reste encore embryonnaire au Congo et, comme l'agriculture, son développement a été handicapé par des problèmes de capacités et de compétitivité. En effet, au cours des années récentes, l'élevage a connu un taux moyen annuel de croissance de 2,8%, bien en-dessous de celui de l'ensemble du secteur hors pétrole ou même de la production agricole. Comme conséquence, sa contribution au PIB hors pétrole s'est dégradée de façon continue et reste encore bien en deçà des potentialités du secteur. Pourtant, on note dans le même temps une forte progression de la demande intérieure pour les produits de l'élevage comme l'indique la forte croissance des importations par tête d'habitant. De même, la demande régionale est aussi en plein essor, notamment en RDC. Le Congo peut donc profiter de ses atouts naturels pour accroître la production nationale à la mesure de cette demande. Pour ce faire, le Gouvernement devra œuvrer à renforcer les capacités des actifs du sous-secteur et à lever les principaux obstacles relatifs au nombre insignifiant des agro-pastoraux. A ces facteurs de production, s'ajoute le problème de la *compétitivité* de l'économie dans son ensemble qui constitue une condition transversale pour rendre les produits congolais plus attractifs par rapport aux importations.

1.3.3.2. Spéculations vivrières

Au sud comme au nord du pays, les principales cultures vivrières sont : manioc, arachide, maïs, banane plantain, paddy, haricot, pomme de terre, riz, igname et autres tubercules, etc. Ces cultures occupent 75% des terres mises en culture. De toutes ces cultures, seuls le manioc et la banane plantain, connaissent une sensible augmentation des niveaux de production. La culture du manioc est celle qui est la plus pratiquée au Sud notamment dans les départements du Pool, de la Bouenza et du Niari. Par ailleurs, la culture de l'arachide est dominante dans le département de la Bouenza. La station agronomique de Loudima a mené plusieurs travaux de recherche sur cette culture. La pomme de terre et l'igname sont spécifiquement cultivées dans le département des Plateaux, respectivement dans les districts de Djambala, Lékana et Gamboma. Malgré ces atouts, l'agriculture a régressé au cours des années, à cause de la faiblesse des investissements et de la productivité. Cette régression a porté tant sur les cultures vivrières dont la production par tête d'habitant est revenue de 420 à 300 kg entre les années 80 et le milieu des années 2000, que sur les cultures de rente (café, cacao, huile de palme, coton, arachide, canne à sucre). Cette situation a entraîné le déclin continu de la part de l'agriculture dans le PIB, de 20% dans les années 1960 à moins de 10% au début des années 1980, et à peine 4% de nos jours.

1.3.3.3. Spéculations de rente

Les cultures de rente sont le café, le cacao, le palmier à huile. Le café et le cacao sont cultivés principalement au nord du pays dans les départements de la Sangha, de la Likouala et de la Cuvette. Les cultures de cacao, de café et du palmier à huile, jadis prospères, ont été quasiment abandonnées après l'arrêt des activités de l'Office du Café et du Cacao (OCC). Cette situation fait suite au manque de structures de conservation, de commercialisation et de distribution, à la déficience des services de transport, et au manque de mécanismes permettant aux producteurs de bien profiter des prix internationaux. Ainsi, depuis 2002, la production du cacao et du café est restée en deçà de la barre des mille tonnes. A ces difficultés s'ajoutent le faible effectif de la population, et la forte concentration de près des deux tiers de la population en zones urbaines. De ce fait, la relance de ces filières nécessitera la promotion de grandes exploitations de type/taille industriel, qui offriront un volume de production adéquate et suffisamment stable pour nourrir l'industrie de transformation et l'exportation de produits à haute valeur ajoutée. C'est dans cette optique que le Gouvernement a encouragé l'entrée dans le secteur, des sociétés multinationales en provenance de pays émergents afin d'injecter les techniques d'une agriculture industrielle au Congo. C'est ce que l'on nomme le « *land grabbing* », ce terme vient de l'anglais et désigne la vente, la location ou la cession des terres arabes à grande échelle entre un Etat et un investisseur local ou étranger, public ou privé. En fait, ce n'est pas une vente de terres au sens strict, mais les Etats africains attribuent des baux emphytéotiques d'une durée de 18 à 99ans. Les sommes correspondant à ces baux de cession sont essentiellement des promesses d'investissements sous la forme de grands travaux de génie civil, construction de routes, de logements, d'hôpitaux, etc. Au Congo par exemple 10 millions d'hectares ont été offerts à des agriculteurs sud-africains pour y cultiver du maïs et du soja et y élever de la volaille et des vaches laitières⁹⁷. D'autres pays d'Afrique tels que l'Angola, l'Ouganda, la RDC, la Zambie, le Sud Soudan, la Libye, l'Ethiopie, la Tanzanie et le Madagascar sont également victimes de ce phénomène. Dans le cas du Congo, le Gouvernement et la société Malaisienne ATAMA Plantations, ont signé un contrat en vue du développement à grande échelle, des plantations de palmiers à huile en vue de la production industrielle des huiles alimentaires et autres dérivés, y compris la fabrication des biocarburants. Pour ce faire, une surface de 480 000 hectares a été cédée en concession pour ces activités. De même, le Gouvernement a accordé en concession des terres aux Brésiliens ainsi qu'aux Sud-africains, respectivement pour la culture du manioc et du maïs, en vue de leur transformation et exportation. Par ailleurs, le Gouvernement entend développer l'hévéaculture dont les potentialités sont prouvées et dont les marchés sont porteurs.

1.3.3.4. Spéculations maraîchères et fruitières

Dans presque tous les départements, on pratique les cultures maraîchères. A Brazzaville par exemple, elles sont pratiquées dans la ceinture maraîchère de Brazza-

⁹⁷ La Tribune du 26/04/2012 : Acquisition des terres agricoles, la ruée vers l'Afrique continue.

ville (rive droite et gauche), ainsi que les autres espaces maraîchers encadrés par Agri Congo et les secteurs agricoles qui approvisionnent la capitale. Et à Pointe-Noire, les légumes proviennent du périmètre maraîcher de la vallée de Songolo, Tchimbamboukou, Rivière rouge, la zone de Louango où les producteurs sont organisés en coopérative. A cheval sur l'équateur, le Congo a des possibilités de cultures saisonnières sur toute l'année. Une telle situation de pays pouvant alterner des cultures toute l'année est plutôt rare en Afrique et même dans le monde. Le pays possède un patrimoine végétal dans le domaine de l'arboriculture fruitière qu'il peut mettre en exploitation (21 espèces de manguiers, 6 de mandariniers, 4 d'orangers, ...). Il existe également un savoir-faire en matière de greffage et de marcottage permettant d'écourter les cycles de production. Tous ces atouts laissent supposer que le Congo peut se positionner comme exportateur de fruits.

1.3.3.5. Pêche et aquaculture

La pêche est le secteur le plus important et le plus avancé des activités agricoles au Congo. Ce secteur connaît comme les autres une baisse de production. Les principaux bassins de cette activité sont la Cuvette congolaise et le Kouilou/Niari. L'activité de pêche concerne principalement la pêche maritime et la pêche continentale qui est une activité importante du secteur de la production des ressources halieutiques. Elle inclut en outre l'aquaculture qui, jusqu'ici, n'est pratiquée qu'à travers la pisciculture. La production de l'aquaculture avoisine 5.000 tonnes par année.

S'agissant de la pêche, le Congo a également des atouts indéniables, mais sous-exploités puisqu'il possède une façade maritime de 170 km, un réseau hydrographique continental dense avec ses deux principaux bassins fluviaux : le Congo et ses affluents (Oubangui, Likouala aux herbes, Sangha, Likouala-Mossaka, Alima, Nkéni, Léfini, Djoué, etc.) et le Kouilou-Niari et ses affluents (Loutété, Louvissi, Bouenza, Loudima, Kibaka). Ces deux principaux bassins, y compris ses lacs, sont très riches en ressources halieutiques. Comme indication, le potentiel de capture annuelle est estimé à 100000 tonnes de poissons d'eau douce et 80 000 tonnes de poissons de mer. Toutefois, la pêche maritime connaît une contraction importante, tandis que la pêche en eau douce continue de « végéter », atteignant difficilement 15 000 tonnes de production annuelle.

Par rapport à ces potentialités, la pêche constitue un secteur encore sous-exploité au Congo et sa contribution à la richesse nationale est nettement en deçà de ses atouts. Comme indication, la contribution moyenne annuelle du secteur à la croissance n'a guère dépassé 1%, même sur la période 2000-2010. Par comparaison à d'autres pays « côtiers », la pêche congolaise a une faible contribution à la fois au PIB et à l'exportation. Cette faible contribution s'explique par plusieurs facteurs : une connaissance insuffisante des ressources halieutiques disponibles, une absence de contrôle de leur exploitation surtout au niveau continental et de structures d'encadrement des pêcheurs en matière de formation en techniques et méthodes de pêche améliorées et de conservation des produits de pêche, une obsolescence des engins, équipements des bateaux et embarcations de pêche ; des débarcadères de pêche inadéquats mais aussi des infrastructures de transport défectueuses.

Outre ces problèmes qualifiés de majeurs, il y'a le rétrécissement des zones de pêche dû à l'exploitation pétrolière dans les eaux maritimes, l'envahissement des plans d'eau par des herbes, l'ensablement du fleuve Congo et ses affluents, ainsi que la présence des troncs d'arbres faisant obstacle au passage des pirogues dans les zones forestières. Il n'est pas fait allusion à l'intrusion des pêcheurs chinois au large des côtes de Pointe Noire. Les quantités enlevées seraient, selon toute vraisemblance, importante. Concernant l'aquaculture, le potentiel des bassins du Congo et du Kouilou-Niari représente un atout important pour le développement des activités d'aquaculture et de pisciculture. En effet, le Congo dispose d'espèces naturelles rares et prisées qui peuvent faire l'objet d'un élevage pour l'exportation. Il s'agit d'espèces telles que le missala (crustacé), le malangwa, le djombo, le ngolo (clarias), le tilapia (nilotica), le Ngoki (crocodile) dont la peau est utilisée dans l'industrie du cuir et de la chaussure. Les perspectives du secteur sont attrayantes puisque le marché intérieur et régional est en croissance soutenue, car on constate une augmentation de la consommation et des importations des produits de la pêche. L'aquaculture comme nous l'avons souligné, reste cependant limitée à la pisciculture en étangs de type familial et artisanal par le manque d'intrants aquacoles appropriés (alevins de bonne souche, aliments performants, fertilisants etc.). Cette situation expliquerait en partie les faibles rendements piscicoles observés. A cela s'ajoute l'absence presque totale d'agents d'encadrement (vulgarisateurs), ainsi que l'absence de moyens roulants pour les structures d'appui technique. Des actions importantes sont envisagées pour renforcer les capacités. Il s'agit de la mise en service des infrastructures d'appui dans le bassin de la Basse Alima, qui va permettre de développer l'aquaculture et la pisciculture. Concernant les ressources humaines, certains départements disposent déjà d'un savoir-faire en matière de pisciculture sur étang et dans les bassins (bras morts des rivières), notamment dans le Pool, la Lékoumou, le Niari, les Plateaux, la Cuvette et le Kouilou. Dans cette perspective, l'essor de ce secteur nécessitera des programmes d'actions conjuguées dans deux domaines : (i) le renforcement des capacités des opérateurs, et des facteurs clés, notamment les ressources humaines et les infrastructures; (ii) l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie sans laquelle les produits congolais ne sauraient concurrencer les importations.

1.3.3.6. Apiculture

Souvent pratiquée dans le département de la Likouala, la Bouenza, le Pool, les Plateaux, l'apiculture, du moins la récolte traditionnelle du miel existe depuis longtemps au Congo. C'est vers la fin des années 80 que le projet PNUD-BIT s'est donné la mission de vulgariser l'apiculture. La Congolaise d'Apiculture Hexagonale (CAH), une société à responsabilité limitée est née sur la base de cette initiative et grâce à une volonté politique de l'époque visant l'autosuffisance alimentaire. Nous avons quelques exemples d'apicultures villageoises dans les localités ci-après : Lékana, Tsisalamu dans le Kouilou, au Pool à Louomo, à Sala Ngolo dans le Niari, dans la Likouala, avec l'appui technique du FIDA.

La vocation culturelle de chaque département est illustrée succinctement sur cette carte.



Figure 8 – Carte de spéculations agropastorales et halieutique

Source : Conception de Marie-Laure MARAVAL

1.3.4. L'accès à la terre

Compte tenu de la faible densité démographique en milieu rural, les pratiques traditionnelles assurent encore l'accès à la terre dans le cadre des unités de production. La capacité de travail qui dépend du nombre d'actifs et du type d'outillage, détermine l'emprise au sol. Cependant, il existe de vastes étendues de terres inexploitées, car les ruraux n'ont pas les moyens financiers, voire matériels pour les exploiter. Le bouleversement des pratiques traditionnelles s'observe seulement dans la zone périurbaine et sur

les grandes voies de communication qui partent de la capitale Brazzaville aux zones périphériques. Les réserves foncières des populations vivant aux alentours de cette capitale sont menacées par l'appétit des grands fonctionnaires, des hommes politiques et des grands commerçants. Ces derniers, à travers le service du domaine ou les chefs traditionnels locaux, s'approprient des grandes superficies pour un usage personnel, mais souvent commercial. Ces espaces deviennent à la longue des habitations clôturées, des sites touristiques abritant des hôtels luxueux.

Cette emprise des urbains sur les zones périurbaines est d'autant plus forte qu'en ce moment dans la ville de Brazzaville où s'amorcent de grands projets d'aménagements. Dans l'ensemble, l'accès à la terre reste l'un des problèmes de la pratique du maraîchage dans les cités urbaines du Congo (Brazzaville et Pointe-Noire). En contrepartie, ces citoyens aisés et puissants recrutent la main d'œuvre locale pour superviser les différentes phases de travaux (en cas de construction) ou pour travailler dans leurs champs. Cette pratique représente à terme une menace pour les populations vivant autour de la capitale surtout celles qui réalisent des activités agricoles. La question des marchés de transfert de droits sur la terre, transfert définitif (achat-vente, héritage) ou provisoire (contrats agraires) est devenue centrale dans la problématique du développement économique. Cette question soulevée dans le cadre de cette étude reste cependant à approfondir. Car plusieurs aspects doivent être pris en compte notamment les dimensions sociales: rôle des réseaux, des relations clientélistes, de courtiers et d'intermédiaires, du « capital social ».

Notre recherche a certes mis en exergue cette question en termes de "succession" des terres lorsqu'il s'agit d'un héritage et ne s'est pas focalisée sur la vente des terres dans les différents terroirs villageois enquêtés. A en juger par les dynamiques à l'œuvre sur le terrain, ces transactions autour des terres ressembleraient plutôt à des mises en gage qu'à des ventes. La terre peut être gagée ou dégagée à tout moment. Ce qui nous amène à affirmer que bien que les échanges monétarisés soient une réalité en milieu rural, il n'y a pas de marché foncier local parfait, la valeur de la mutation ne s'apparente pas à un échange et la contrepartie monétaire a une signification plus symbolique qu'économique. Dans une recherche ultérieure quelques questions de recherche pourraient notamment faire l'objet d'une analyse approfondie, en cherchant à savoir si les transactions monétarisées signifient la fin des régulations coutumières ou une forme de son évolution ? Quels sont les acteurs impliqués dans ce mécanisme de la transaction foncière (leurs statuts sociaux) ? Comment les processus de la vente des terres sont-ils mis en œuvre dans les différents départements? Dans quelles mesures le marché foncier pourrait sécuriser le mode d'accès à la terre ? Etant donné que la sécurisation des terres est une préoccupation majeure pour les producteurs. Quels sont les impacts de la monétarisation des terres sur les différentes couches de la société rurale et les systèmes productifs ? Autant de questions qui méritent des réponses. Le but de cette étude n'est pas d'apporter sur le champ des réponses à ces interrogations. Evoquer ici dans cette étude ces questions a un sens dans la mesure où on ne peut pas parler des questions agricoles ou des OP sans aborder la question foncière. Le foncier est déterminant pour les acteurs évoluant en individuel aussi bien en collectif.

Par ailleurs, il faut souligner que l'accès à la terre, un problème déjà longuement étudié par des auteurs, est extrêmement complexe et les modalités sont très différentes selon les départements. Le système foncier congolais demeure influencé par les us et

coutume (le droit coutumier). Celui-ci considère la terre comme propriété collective du lignage, gérée par un chef de lignage (filiation matrilineaire ou filiation patrilinéaire). En d'autres termes, le mode d'appropriation des terres n'est pas individuel. La transmission des biens et des droits coutumiers relève du lignage ou plutôt du système lignager. Ce système est lui-même hiérarchisé et traversé par d'intenses conflits de prééminence mettant en jeu des processus complexes de manipulations des liens de parenté, de changement de statut social aux yeux des membres des lignages apparentés. Ce dernier n'est pas dissociable du processus de circulation des femmes et de la force de travail comme l'a mis en évidence GUICHAOUA⁹⁸.

En filiation matrilineaire, le chef de lignage est en général un oncle maternel qui assure la gestion du terroir lignager. Cet oncle ou chef de famille porte la responsabilité d'assurer l'accès à la terre aux jeunes, un toit et des moyens de subsistance aux vieux et aux veuves. De ce fait il est le garant de la terre laissée par les ancêtres. Le droit de cultiver est d'abord dévolu aux membres du lignage. Dans ce contexte, les chefs de lignage déterminent les terres de culture et distribuent les terres à exploiter d'une année à l'autre aux membres du lignage et autres paysans désireux d'acquérir un champ.

En milieu rural, et malgré la constitution affirmant la pleine propriété de l'Etat et donc du peuple sur le sol socialisé, les terres non utilisées, ne sont jamais « libres ». Signalant qu'il existe deux modes d'accès à la terre : l'accès gratuit accordé à la famille en tant que membre du lignage. La succession permet d'accéder à la terre ; seuls les enfants héritent les terres laissées par leur père, la femme dans certaines ethnies est exclue de cet héritage (cas des kukuya dans le département des Plateaux). Du vivant de son mari, celle-ci a le droit de travailler sur des champs lui appartenant (elles louent également des terres en complément de celles qu'elles peuvent travailler dans le matrilineage de leurs maris). On constate en effet que les femmes cultivent généralement plus que les hommes, ce qui introduit un besoin supplémentaire de terres.

Cependant à la mort de leurs maris, « *ce sont uniquement les enfants qui sont désignés comme principaux héritiers et obtiennent le droit de succession* »⁹⁹. De ce fait, en cas de veuvage, ou de divorce, les productrices perdent les droits sur la terre, elles retournent alors dans leur lignage d'origine. L'accès à la terre est aussi payant, car tout autre producteur désireux d'acquérir un champ est tenu de s'adresser au chef du lignage moyennant le paiement d'une redevance locative variable de 25.000frs CFA à 75.000frs CFA selon les départements, les zones et le type de culture. L'étranger au lignage ne peut pratiquer des cultures pérennes pour éviter que le droit d'usage ne se transforme en droit acquis. Pour une parcelle cultivée, les paysans doivent verser une rente aux propriétaires fonciers ou gestionnaires qui distribuent les parcelles. Au niveau des zones inondées comme dans le département de la cuvette, dans les districts de Mossaka et Loukoléla par exemple, l'accès à la terre est fait par les exploitants, une fois que ces derniers aient remblayé la partie à exploiter. Dans les villages où la terre est ferme, dure et non inondable, l'accès à la terre est conditionné par l'accord des propriétaires fonciers.

⁹⁸ GUICHAOUA A., 1989. « Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale. Tome 2, la liquidation du monde paysan congolais », Paris, L'Harmattan, 191p.

⁹⁹ Propos d'un paysan lors de l'entretien à Lékana-centre

Il faut souligner que le problème d'accès à terre n'est pas le même d'une zone urbaine ou péri-urbaine à une zone rurale. En effet, l'accroissement des centres urbains s'accompagnant d'opérations d'aménagement urbain, occasionne la surenchère des terres par les propriétaires fonciers qui préfèrent vendre ou faire louer leurs terres au plus offrant. Ainsi les producteurs limités financièrement se voient contraints de quitter les terres d'exploitation, délaissant ainsi leurs activités, combien même celles-ci seraient fructueuses. Car la plupart du temps, les propriétaires fonciers décident unilatéralement de rompre des contrats de baux en pleine saison agricole, les producteurs perdent ainsi leurs droits de cultiver sur les terres. Par exemple, les maraîchers des zones périurbaines sont la plupart du temps, confrontés à ce problème. Malgré leur volonté d'étendre leurs activités voire augmenter leur capacité productive, celle-ci est freinée par des contraintes liées à la terre, du moins aux aléas des contrats de baux signés quelques fois verbalement avec les propriétaires fonciers. Ce problème s'est posé au site de Bikakoudi avec les propriétaires fonciers en 2009. L'Etat était obligé de dégager la somme de quarante-deux millions FCFA pour régler ce différend. Malgré quelques souplesses rencontrées dans les zones forestières, l'accès à la terre est d'une manière générale, une contrainte majeure au développement agricole. Le système foncier traditionnel n'est pas propice à l'investissement agricole, à l'établissement des productions pérennes et aux exploitations collectives, surtout en zones périurbaines. Les jeunes dépourvus de terres à titre personnel ont des difficultés à s'installer. Par conséquent, les groupements qui ne disposent pas de terres ont difficilement accès au crédit, car la terre constitue très souvent une garantie sans équivoque pour les banques.

Les difficultés d'accès à la terre occasionnent également des conflits/tensions au sein des populations entre : aînés et cadets, agriculteurs et éleveurs dans les villages. Malgré l'émancipation des jeunes et des femmes se traduisant par l'ouverture de nouveaux espaces, l'accès à la terre relève encore des systèmes de réciprocité et de contrôle dont jouissent les aînés sur les cadets ainsi que sur les femmes. En milieu rural, les aînés se présentent comme une communauté unie face à laquelle chaque cadet se présente individuellement comme demandeur. Bien que les jeunes ruraux aient acquis le statut de salariés ou possèdent les moyens pour la dot et autre besoin qui autrefois était assuré par leurs aînés, ils demeurent toujours dépendants des aînés en ce qui concerne l'accès à la terre. En revanche, le phénomène des bêtes en divagation est courant dans le département tel que celui des Plateaux où bon nombre des paysans ont fait état de cette situation qui est source de conflits. Certains éleveurs faute de terre ou d'équipement, laissent leurs animaux errer dans le village. Ceux-ci causent des dégâts dans les exploitations. Les producteurs mécontents abattent souvent les animaux par empoisonnement, par fusillade ou par bastonnade. Ces pratiques ont entraîné la mort de plusieurs bêtes, et donc des pertes pour les éleveurs qui voient leur cheptel diminué régulièrement. Mais on peut également évoquer le problème d'accaparement des terres. La terre comme l'a affirmé un leader paraguayen est l'« *usine du pauvre* » (L. MATHIEU, 2004), elle détermine le statut social et économique des populations. Elle demeure aujourd'hui un enjeu central pour les mouvements sociaux. Laurent DELCOURT ¹⁰⁰ note que c'est autant un enjeu décisif face à la ruée sur la terre (opérations d'accaparement des terres).

¹⁰⁰ DELCOURT L, 2013. « *Les dynamiques contestataires dans le monde rural au Sud* », in Alternatives Sud « Etat des résistances dans le Sud. Les mouvements paysans », vol 20-2013/4, pp.7-22

En effet, l'accaparement concerne les investissements étrangers ainsi que le rôle joué par les élites locales dans les transactions foncières. Ces élites sont souvent considérées comme complices dans les opérations d'acquisition massives par les investisseurs étrangers et non comme des accapareurs en tant que tels, comme cela s'observe au Burundi, selon Aymar NYENYEZI BISOKA¹⁰¹. Au Congo, ces opérations nommées « land grabbing » concernent par exemple les contrats d'exploitation qui ont été signés entre l'Etat congolais et une firme sud-africaine. On assiste à une nouvelle ruée sur la terre, mais celle-ci sous des angles différents selon les pays. En analysant le cas du Burundi, NYENYEZI dit qu'il peut s'agir de l'appropriation de terres rurales par l'Etat, de l'achat, de l'attribution ou de la spoliation des terres domaniales par les élites proche du pouvoir, de l'expropriation pour les causes dites d'intérêt général par l'Etat, etc. Autant de pratiques dit-il qui excluent et limitent l'accès des paysans à la terre, notamment ceux qui ne possèdent pas de titre de propriété, mais qui ont toujours vécu grâce à l'accès « illégal » aux ressources foncières (NYENYEZI BISOKA, p.36). Cette ruée sur la terre et des menaces qui pèsent sur elles, ne laissent cependant pas les populations rurales rapporte DELCOURT, dans la passivité et la résignation. Bien au contraire, on assiste ces quinze dernières années, à une croissance des conflits dans le monde rural, lesquels se concentrent dit-il dans les régions où la terre et les ressources font l'objet d'une convoitise croissante. Ainsi, les pressions sur les terres comme dans certains pays comme le Burundi, entraînent un large panel de réactions, de contestations des paysans, qui s'expriment à travers des formes quotidiennes de résistance ou des formes de mobilisations collectives pour défendre leurs intérêts.

Enfin, il faut dire qu'au Congo, de telles résistances à l'accaparement des terres ne sont pas encore enregistrées, voire non médiatisées, à l'exception des réactions de l'opinion publique contre le récent contrat sud-africain. Le Congo dispose d'une grande réserve foncière, des vastes superficies foncières « vacantes », « disponibles » ou « sous-exploitées ». Le Congo comme d'autres pays d'Asie du Sud-est, d'Afrique et d'Amérique latine, est naturellement considéré comme la cible privilégiée des investissements étrangers (L. DELCOURT, 2013, p.13).

Actuellement, avec le grand programme de la municipalisation accélérée, il est constaté un problème épineux : les actifs agricoles (OP et autres) perdent leurs espaces au profit de la construction des infrastructures. Mais pour la plupart les indemnisations ne sont pas équitables entraînant ainsi les difficultés pour la relance des activités, selon le Directeur de la DACC.

1.3.5. Conclusion du chapitre 3

En dépit d'importantes potentialités en ressources naturelles (édaphiques, climatiques, hydrographiques, agropastorales et halieutiques), la contribution totale du secteur agricole au PIB demeure très faible (4%). L'agriculture congolaise est dominée par de petites exploitations familiales, qui ont pour défi majeur de nourrir le pays le plus urba-

¹⁰¹ NYENYEZI BISOKA A, 2013. « *Burundi : résistances paysannes à l'accaparement des terres* », in Alternatives Sud « Etat des résistances dans le Sud. Les mouvements paysans », vol 20-2013/4, pp.35-50.

nisé d’Afrique. Malgré des avancées significatives et des progrès qui ont été enregistrés entre autres en termes de stimulation de la croissance, d’amélioration de l’accès aux services sociaux de base (éducation, santé, etc.), d’infrastructures routières ou d’aménagement des pistes agricoles dans certains départements, l’agriculture congolaise peine à se développer. Pourtant, au regard de ces éléments, l’environnement est sans équivoque le plus propice, dans un pays qui regorge des richesses capables d’impulser une véritable révolution agricole dans ce pays. Mais le contraste entre un pays potentiellement riche en ressources naturelles (terres cultivables, eaux, climats et sols), disposant d’une manne pétrolière, nous amène à nous interroger sur l’efficacité des multiples politiques engagées depuis des décennies face à un secteur agricole en crise. Cette interrogation trouve ainsi des éléments de réponse dans le chapitre qui va suivre. Enfin, bien que réservé à tous, à l’exception de quelques oppositions et exigences de chefs coutumiers ou propriétaires fonciers, l’accès à la terre n’est pas un problème majeur comme au Rwanda et au Burundi. Le Congo n’est pas victime de la « pression foncière » ou de l’ingratitude de la nature. L’agriculture de plein champ est possible huit mois par an et la saison sèche ne pose aucun problème majeur de soudure, car certains produits comme les tubercules sont toujours disponibles et les cours d’eau sont nombreux dans la plupart des départements. Mais les problèmes de l’involution du secteur agricole sont à rechercher ailleurs que dans l’accès au foncier.

1.4. CHAPITRE 4 : DECONNEXION ET MARGINALISATION DE LA PAYSANNERIE CONGOLAISE

Le secteur agricole et la paysannerie congolaise sont confrontés à une série de contraintes. D'une part la production agro-alimentaire ne donne plus satisfaction aux immenses besoins de la population en pleine croissance. Et d'autre part, les politiques de développement agricole jusqu'à ce jour n'ont pas véritablement engendré le développement du secteur agricole et entraîné une dynamique des territoires ruraux. Malgré l'euphorie de la modernisation des campagnes des années 70 suscitée par une multitude de projets de développement initiés par l'Etat en partenariat avec les bailleurs de fonds, le changement ne s'est pas encore véritablement opéré. La crise agricole comme celle de la paysannerie congolaise n'indique pas seulement que ça va mal. Pour reprendre l'expression de LAURENT « *la crise ne signifie pas seulement que "ça va plus mal", mais que ça va autrement* »¹⁰².

Les politiques agricoles élaborées et mises en œuvre au Congo, depuis l'indépendance, visant la modernisation et l'industrialisation du secteur agricole n'ont pas non seulement abouti, mais elles ont conduit à la marginalisation de la paysannerie. En fait, les paysans congolais se considèrent comme les laisser pour compte de ces politiques, car leurs conditions de vie ne se sont guère améliorées. En effet, le secteur agricole n'occupe que 40% de la population active. Il ne contribue qu'à hauteur de 4% du PIB et pour moins de 2% des exportations du pays. Son apport dans l'économie nationale a diminué au cours des dernières années. Pourtant, ce secteur est caractérisé par d'importantes potentialités. Sur dix millions d'hectares de terres cultivables dont dispose le pays, 2% seulement sont cultivés. Bien que disposant de nombreux atouts sur lesquels le développement agricole peut s'appuyer, le secteur agricole tarde cependant à trouver sa place au Congo. Les contraintes auxquelles nous faisons allusion sont d'abord d'ordre économique s'exprimant par la baisse du revenu réel des paysans. Cette baisse est due à une faible capacité productive. Ces contraintes sont aussi liées aux insuffisances et aux échecs des politiques agricoles. Celles-ci comme nous allons le voir peuvent être d'ordre culturel, s'illustrant à travers l'analphabétisme des paysans dans la plupart des cas, mais aussi d'ordre environnemental (pluviométrie, attaques d'insectes, maladies des plantes, etc.).

Par ailleurs, les paysans sont aujourd'hui dans une situation crise de représentativité, car la population agricole active est constamment entrain de diminuer. Cette situation est beaucoup plus préoccupante, en cette période où les exploitations familiales sont menacées de disparaître dans les PED.

¹⁰² LAURENT C., 1992. « L'agriculture et son territoire dans la crise. Analyse et démenti des prévisions sur la déprise des terres agricoles à partir d'observations réalisées dans le pays d'Auge ». Thèse de Doctorat de Sciences économiques, Paris VII, 415p+annexes.

1.4.1. Une paysannerie fragilisée

De « l'instabilité caractéristique de la plupart des sociétés du Gabon-Congo » (G. BALANDIER, 1954) à la « liquidation du monde paysan congolais » (A. GUICHAOUA, 1989) ; et enfin au « monde rural sacrifié sur l'hôtel de la modernisation » (L. DELCOURT, 2013), les problèmes des paysanneries africaines et ceux du Congo en particulier : exode rural, chômage ou oisiveté, misère, mendicité, délinquance, prostitution, font de nouveau partie des sujets de réflexion. Au Congo, depuis la deuxième phase du plan quinquennal 1982-1986, en passant par les PAS puis les périodes d'instabilité politique (les guerres civiles de 1993, 1997, 1998), les organismes de l'aide au développement, les chercheurs, tous sont sollicités avec insistance pour étudier et produire des solutions sociales adaptées à ces manifestations les plus indésirables de la paysannerie congolaise.

Instabilité, fragilisation, liquidation ou disparition, sont des termes traduisant la déroute du monde paysan dans les pays du Sud et au Congo en particulier ; l'histoire retrace une paysannerie fragilisée par des événements socioéconomiques, politiques et culturels. A en croire ces auteurs, la crise de la paysannerie congolaise est ancienne : elle est marquée par les choix politiques du pays, le contexte d'instabilité sociopolitique (coups d'état récurrents, guerres civiles), mais aussi par le poids de la tradition qui n'a pas facilité l'introduction d'innovations sociales dans des territoires caractérisés par des systèmes hiérarchisés et des rapports sociaux complexes. A travers ce qui va suivre, nous allons présenter quelques éléments ayant contribué à fragiliser cette paysannerie. Cependant, nous sommes conscients que ces éléments expliquent seulement en partie cette fragilisation. Nous tentons d'en exposer quelques-uns que nous avons jugés responsables de cette fragilisation. Ce détour vers les analyses et les interprétations portant sur la paysannerie congolaise et la crise du secteur agricole, va nous permettre de mieux cerner la situation dans laquelle émerge et évolue les OP au Congo.

1.4.1.1. Un contexte de crise sociopolitique et économique

L'histoire de la paysannerie congolaise est liée à celle d'une nation qui a connu des périodes d'instabilité politique et de crise socio-économique, mais aussi celle des paysans qui ont quelque fois été contraints à coopérer aux côtés des dirigeants politiques pour faciliter l'application des politiques de développement agricole et rural. Le contexte socio-économique comme politique du pays nous donne une explication des causes de cette paysannerie longtemps fragilisée. Nous partirons des périodes suivant de 1960 à 1980 et de 1980 à 2000, car ce sont des périodes au cours desquelles le pays a fait des choix économiques, politiques et idéologiques qui ont de fait eu des effets sur l'ensemble du territoire d'une manière générale et sur la paysannerie, en particulier. De 1960 à 1980, le pays a connu des bouleversements sociopolitiques importants depuis son accession à l'indépendance. De ce fait, plusieurs dirigeants politiques se sont succédés à la tête du pays, de Fulbert YOULOU à Denis SASSOU NGUESSO (l'actuel président en exercice au Congo) ; ceux-ci ont œuvré de manière différente pour le développement agricole et celui de la paysannerie. Ils ont fait des choix fondés sur les opportunités d'amélioration des conditions de vie des paysans dans leur rapport avec le

modèle de développement et de gestion des ressources. L'Etat s'est toujours positionné en tant qu'acteur du dynamisme de développement dans les campagnes et par conséquent du bien-être des paysans.

Après l'accession du Congo à l'indépendance le 15 août 1960, le Congo va connaître une situation relativement prospère et se place en tête des pays de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC). Entre 1960 et 1963, Fulbert YOULOU préconise le libéralisme économique, un choix ouvrant le pays aux échanges régionaux, grâce notamment à l'exportation des produits tels que : le café, le cacao, le palmier à huile. C'est une période de transition coloniale difficile, de violences politiques, de dysfonctionnements graves dans la gestion des finances et des affaires de l'Etat. Le libéralisme économique de la première République s'est instauré dans un certain contexte de violence politique qui va entraîner un ralentissement relatif des investissements étrangers. Cette violence engendre une crise sociale d'autant plus inquiétante que les finances du pays. Les populations du nord du pays entrent en conflit avec celles du sud. Idéologiquement, le nouveau président suit fidèlement la ligne tracée par le colonisateur, mais cette façon de gérer le pays ne satisfait pas tout le monde, notamment certains dirigeants syndicaux. Cela va donner naissance à une forte opposition et engendrer des manifestations paralysant le pays. Le président est contraint d'abandonner le pouvoir. Il faut dire que pendant cette période, l'Etat a reproduit la politique du colonisateur en créant le Centre de Coopération Rurale (CCR) à l'image des sociétés de prévoyance (SAP, SIP).

Par ailleurs, après la chute et la fuite de Fulbert YOULOU vers Madrid, un nouveau gouvernement est formé sous le Conseil National de la Révolution (CNR), dirigé par Alphonse MASSAMBA-DEBAT¹⁰³ (1963-1968) qui devient le nouveau président. Il n'ose pas engager les réformes nécessaires au redressement économique. C'est au cours de cette période que l'Office Nationale de Commercialisation de Produits Agricoles (ONCPA), va être créé. Il engage plutôt le pays sur la voie de l'étatisation à outrance de l'économie nationale. La mauvaise gestion des sociétés étatiques va à nouveau amplifier la crise économique et sociale. Malgré les initiatives basées sur l'idéologie du socialisme scientifique qui est l'option officielle du Mouvement National de la Révolution (MNR), un coup d'état militaire renverse le président et Marien NGOUABI (1968-1977) alors capitaine, devient le nouveau chef d'Etat. Cependant, le climat de politisation générale marqué par des nationalisations d'entreprises et des revendications syndicales accrues, n'incite pas les investisseurs étrangers à revenir au Congo-Brazzaville, et ce malgré ses atouts économiques : le secteur privé étant implicitement proscrit, alors que le secteur public est promu. Mais ce dernier est paralysé par des réformes institutionnelles et économiques auxquelles s'ajoute la mauvaise gestion. Au cours de cette période, le premier gisement pétrolier du Congo va être exploité, ce qui va générer un supplément de revenus au pays. La manne pétrolière va donc être bénéfique pour le pays et va lui permettre de procéder à la réalisation de divers projets de grande envergure, notamment les aménagements en milieu urbain : construction des bâtiments,

¹⁰³ Alphonse MASSAMBA-DEBAT, alors Ministre du plan dans le gouvernement de Fulbert Youlou, est le deuxième président du Congo post-colonial. Il dirige le pays jusqu'en 1968, année au cours de laquelle il est renversé par un coup d'Etat militaire. En 1977, il est assassiné par les comploteurs d'un autre coup d'Etat, cette fois-ci contre le président, Marien Ngouabi.

d'habitations, des routes, des administrations, etc. Ces aménagements vont avoir des effets pervers tels que l'exode rural.

Cependant au cours de cette période, pour enrayer ce phénomène, l'Etat va s'engager dans plusieurs projets de développement rural. Le premier a été l'Action de Rénovation Rurale (ARR). Le projet de l'ARR des années 65/70, s'efforçait d'enrayer l'exode rural et d'installer les jeunes chômeurs urbains à la campagne, dans les villages coopératifs. Au Congo, grâce à ce projet, dix-huit villages coopératifs verront le jour. Toutefois, ce projet n'a pas véritablement entraîné la croissance agricole attendue. L'échec de cette expérience a conduit l'Etat congolais à solliciter les organismes internationaux. Après de longues et délicates négociations, le Projet de Développement Rural (PDR), importante opération d'animation rurale à objectifs multiples, va se substituer à l'ARR à partir des années 70. Le PDR a été expérimenté dans les régions du Pool et des plateaux. Son démarrage n'est suivi que de loin par les autorités, du fait d'un contexte politique troublé jusqu'en 1973. Toutefois, les efforts de l'administration se concentrent surtout sur la création des fermes d'Etat et d'offices chargés de commercialisation des produits agricoles. L'Etat congolais crée alors en mai 1964, l'Office National de Commercialisation des Produits agricoles (ONCPA) qui va engendrer différentes autres offices : l'Office Congolais des Tabacs (OCT), l'Office des Cultures Vivrières (OCV) et l'Office du Café et du Cacao (OCC). Il faut noter qu'il y avait un organisme, le Bureau pour la Création le Contrôle et l'Orientation des Entreprises de l'Etat (BCCO), qui était chargé de planifier l'extension du secteur d'Etat.

Dans la Bouenza au sud, à Mbé et à Makoua au nord l'Etat va créer un complexe agro-industriel, de production et de transformation du manioc. La régie nationale des palmeraies du Congo (RNPC), et Sangha palm spécialisés dans la production de l'huile de palme verront également le jour. A Nkayi, une entreprise de production d'huile d'arachide, Huilka sera créée et à Madingou une société agropastorale de transformation de maïs. Des fermes d'Etat de production de la viande bovine, et des sociétés avicoles (SONAVI : société nationale avicole et SOCAVILOU : société avicole du Kouilou), spécialisées dans la production des œufs et des poulets vont être créées. A Loubomo (actuel Dolisie) et Owando, l'Etat lance la production de porc. La ferme d'Etat de Kombé se spécialise dans le maraîchage. Toutefois, il faut souligner qu'à terme les initiatives de l'Etat en faveur de l'agriculture d'Etat avec les différents projets mis en œuvre n'ont pas véritablement contribué à un changement en milieu rural. Le monde rural connaît une grande crise, favorisant l'exode rural des jeunes qui ne trouvent aucun débouché et contraints à se tourner vers la ville. Malgré tout, le PDR est le plus grand projet ayant entraîné une véritable animation et organisation du paysannat.

De 1980 à 2000, cette période sous la présidence de SASSOU NGUESSO, est également une période sombre de l'histoire du Congo. Une période d'accalmie qui ne va durer qu'une dizaine d'années avant qu'éclatent les guerres civiles des années 90. Toutefois, le pays va connaître une embellie financière offerte par le boom pétrolier de 1981, après la période de crise. Cette période marquée par la reprise économique va inciter les dirigeants, à lancer le premier plan quinquennal de développement (1982-1986). Ce plan était basé sur une stratégie de développement économique et social élaborée jusqu'à l'horizon 2000. Il avait pour grandes orientations, la relance des économies régionales appauvries par l'exode rural. Il faut dire que l'enrichissement du pays a été comme nous l'avons signifié, le moteur de la migration des populations rurales vers

la ville. Comme en témoignent les événements de ces dernières années, les campagnes se vident d'hommes et de femmes à la recherche d'un avenir meilleur en ville. L'agriculture devient donc "priorité des priorités". Les paysans sont à nouveau sur la scène locale, à travers des programmes de développement agricole prioritaires, visant l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2000.

A la fin des années 80, la très mauvaise gestion des revenus du pétrole accompagnée de la baisse du prix du baril de pétrole précarise de plus en plus la situation économique du pays. La dette s'alourdit, le gouvernement essaie de prendre des mesures d'austérité, d'abord avec la mise en place du Programme d'ajustement structurel (P.A.S.), puis du Programme d'ajustement structurel renforcé (P.A.S.R.). Supposées améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole que leurs promoteurs jugeaient amorphes et coûteux, ces réformes n'ont atteint que marginalement leurs objectifs économiques (DELCOURT, 2013). En revanche, pour MOYO et YEROS (2005), elles se sont révélées catastrophiques pour les petits et moyens producteurs familiaux, sur lesquels elles ont fait peser une pression commerciale insupportable. Combinée au retrait des mécanismes d'appui publics, l'invasion de denrées alimentaires à bas prix suite à l'ouverture des marchés a en effet entraîné une chute brutale des revenus locaux, conduisant bientôt des millions de producteurs ruraux dits « non compétitifs » à la faillite. Acculés par cette concurrence nouvelle, déclare McMICHAEL (2008), beaucoup n'ont pas eu d'autres choix que l'exode vers les villes, sans la garantie d'emploi, ou la vente de leur force de travail aux gros exploitants agricoles, venant ainsi grossir la masse croissante des journaliers et autres salariés agricoles sous-rémunérés, peu protégés et non syndiqués, presque toujours soumis à des cadences de travail infernales.

En adoptant ainsi ces politiques, l'Etat est contraint de se désengager de la sphère économique. Le désengagement de l'Etat a entraîné des conséquences néfastes dans la paysannerie, amplifiées par la dévaluation du franc CFA de 1994. La paysannerie est abandonnée à son triste sort, en raison des financements devenus de plus en plus rares. Cette crise a également entraîné la déflation de l'effectif des fonctionnaires, le chômage s'accroît dans le pays. Entre temps, après une conférence nationale mouvementée, le pays entre dans une première phase de pluralisme, en réalisant des élections démocratiques. Celles-ci vont se solder par la victoire de Pascal LISSOUBA (1992-1997). Le pays va à nouveau connaître une nouvelle période d'instabilité politique, accompagnée par les guerres civiles dont la première débute en 1993, puis la seconde en 1997 et la troisième en 1998. Celle de 1997 va entraîner la chute de LISSOUBA et le retour au pouvoir de SASSOU NGUESSO. Ces périodes d'instabilité politique vont avoir des conséquences graves dans le pays, en particulier dans les zones rurales au sud du pays. Les paysans de certaines contrées du pays vont subir les conséquences de cette crise politico-sociale. Les campagnes ont été lourdement frappées, certaines infrastructures telles que les fermes d'Etat, les ranchs, les installations agricoles, vont être détruites. Quelques-unes de ces infrastructures sont à l'abandon dans la plupart des zones rurales et n'ont toujours pas à ce jour été réhabilitées, sauf quelques-unes, tels que le centre de démonstration des techniques agricoles de Kombé au sud de Brazzaville.

Portrait n°1 : Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de Kombé

Le Centre de Démonstration des Techniques Agricoles (CDTA) de Kombé est le fruit de la coopération sino-congolaise en matière agricole. Les travaux de construction ont débuté en janvier 2010 et ont pris fin en février 2011. C'est en application des résolutions et recommandations du Forum sur la coopération Chine-Afrique et du Sommet de Beijing, tenu en 2006, que le Gouvernement de la République Populaire de la Chine a décidé de créer 14 centres de Démonstration des Techniques Agricoles en Afrique. La République du Congo a été choisie parmi les bénéficiaires des CDTA.

Le CDTA est situé dans l'enceinte de l'ex ferme d'Etat de Kombé. Il occupe une superficie de 59 ha repartis en cinq zones :

- Une zone administrative et de formation (2ha) ;
- Une zone expérimentale et de démonstration des techniques culturales (3ha) ;
- Une zone expérimentale et de démonstration des techniques d'élevage (4,4ha) ;
- Une zone de démonstration productive et de gestion industrielle (41,9ha) ;
- Une zone des ateliers et magasins (7,7ha).

Le centre est un organe d'appui à la production par la recherche-développement, la formation et la vulgarisation des itinéraires techniques à l'effet de diversifier et d'améliorer la qualité de la production agricole.

La participation de la Chine a été de 2.800.000.000FCFA pour la construction et l'équipement du centre et à 1.050.000.000FCFA pour le fonctionnement du centre. Et la contribution de l'Etat congolais a été de 500.000.000FCFA pour l'année 2012.



Figure 9 – Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de Kombé situé au sud de Brazzaville

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J.



Figure 10 – Champ expérimental de Choux du centre
Source : IMBOU-NGALAMOU A.J.



Figure 11 – Champ expérimental d'une variété chinoise d'aubergines du centre
Source : IMBOU-NGALAMOU A.J.

Toutefois, la période post-conflictuelle va être marquée par un afflux d'acteurs (ONG nationales et étrangères) et de projets en milieu urbain comme rural. L'aide extérieure va permettre aux populations de se réinsérer dans l'économie, à travers le développement des petits projets dans presque tous les départements urbains comme ruraux du pays. Cet afflux va susciter l'engouement des populations à émigrer vers la campagne en raison de la cherté de la vie et la rareté des emplois en ville. En effet, une migration dans le sens campagne-ville ou ville-campagne ou campagne-campagne va

s'accroître. Les personnes ayant fui les zones de guerre, se sont réfugiées dans les zones paisibles (urbaines ou rurales). Elles se sont installées pour certaines de manière définitive. Par ailleurs, le chômage urbain va également amener la population notamment les jeunes désœuvrés ou diplômés, à rechercher de nouvelles opportunités. Certains d'entre eux vont émigrer vers les campagnes dans l'espoir de réaliser des activités génératrices de revenus. L'affaiblissement de l'Etat empêtré dans ses difficultés financières et sa vue à court terme, a ainsi permis aux populations de se prendre en charge. D'où l'intérêt manifeste actuel de certains congolais à se tourner vers les campagnes, nourricières des villes et pourvoyeuses d'emplois agricoles ou extra agricoles.

Hormis le contexte sociopolitique difficile, il faut aussi parler du poids de la tradition, qui a fort pesé sur cette paysannerie : les difficiles rapports sociaux entre les aînés et les cadets, le pouvoir de domination des hommes sur les femmes. Des rapports fort conflictuels qui n'ont pas permis aux paysans de certaines zones, empêtrés sous ce poids, de véritablement s'épanouir au risque de susciter la jalousie des aînés. POLET (2008), évoquant les pressions accrues sur les terres et la montée concomitante de la protestation, a noté que dans les campagnes appauvries du Sud « *la lutte pour la survie quotidienne ne prédispose pas naturellement à s'engager dans les luttes sociales dont les bénéficiaires peuvent paraître lointains ou aléatoires* » et où les structures clientélistes, les rapports de patronage et le respect voué aux élites, aux anciens et/ou aux notables locaux tendent à étouffer toute velléité explicite de révolte. Dans ces campagnes vivent des jeunes souvent partagés entre la tradition et la modernité. Le respect et la peur d'offenser les aînés animent souvent ces jeunes, qui demeurent quelque fois passifs ou résignés. D'une manière générale, dans la société congolaise, les cadets comme les femmes, sont assujettis aux aînés qui profitent de leur pouvoir de domination, pour les obliger à travailler pour leur compte. Le surtravail tiré de l'exploitation de la force de travail des cadets et des femmes, dans cette société, a été analysé par Bonnafé (peuple Kukuya dans les Plateaux), mais aussi par d'autres comme DESJEUX (peuple Sundi), DUPRE (peuple Bembé), N'KALOULOU (peuple Lari), GUILLERMOU (peuples Bembé, Nzabi et Kukuya).

En outre, il faut souligner que les droits et privilèges étaient réservés aux aînés, jouissant ainsi d'une position fortement hiérarchisée, caractéristique des sociétés traditionnelles. Le maillon faible composé des cadets et des femmes n'avaient qu'un espace réduit, contrôlé par les aînés. Ces sociétés assignées à des rapports de force complexes n'ont pas à cet effet favorisé l'introduction d'innovation sociale, mais au contraire le développement de la paysannerie a été freiné. Cela vient conforter les propos tenus par un paysan lors de notre enquête, sur la municipalisation accélérée dans leur département entrepris par l'Etat depuis quelques années, dans le but d'apporter la modernisation et dynamiser les zones rurales ayant subi les méfaits des guerres civiles, de la crise ou du retard de modernisation.

Extrait n°1 : Entretien avec un paysan à Lékana centre en Août 2012

[...]Je m'appelle Arthur, je suis né dans ce district, je suis un agriculteur, mon but est de gagner de l'argent pour nourrir ma famille. Je suis un peu déçu des hommes politiques, car souvent on nous promet pendant les élections et après on nous oublie et nous sommes abandonnés à nous même. L'Etat entreprend des grands travaux dans les départements, là dernièrement à Kinkala dans le Pool et maintenant chez nous dans les Plateaux avec la municipalisation accélérée. [...] Oui c'est vrai, il faut que la population prenne conscience à commencer par les vieux ou sages du village. Les travaux vont être faits, mais chaque fois il faut recommencer car l'entretien de ces travaux ne va pas suivre et ne tiendront pas longtemps. Au final, l'Etat se demande toujours ce qui ne marche pas [...] Est-ce que c'est l'argent qui fait défaut ou les méthodes employées ? Très souvent, ils ne se rendent pas compte qu'il faut amener les populations à prendre conscience et à s'impliquer. Quelque part il y a aussi les pouvoirs des vieux ou sages du village qui agissent aussi pour nuire afin que ces projets échouent. Ils peuvent manifester leur mécontentement face à une chose pour laquelle ils n'ont pas été véritablement associés. Mais, moi né dans ce village, je suis conscient des réalités et j'évite comme certains jeunes de ma génération de nous confronter à eux, au risque d'être des victimes. Voilà pourquoi, nous respectons la coutume, pour mieux vivre ici [...]

L'hostilité des aînés, ou notables du village est une réalité connue, que certains experts ou développeurs ignorent voire sous-estiment, car ces derniers se basent sur une vision optimiste. De nombreuses initiatives n'ont pas abouti à des résultats probants, non pas faute de moyens, mais parce que les innovations apportées ne sont pas voulues voire souhaitées par les aînés ou par la population elle-même. Ce qui explique l'opposition, qui peut se manifester à travers des pouvoirs magiques ou la sorcellerie. A cela s'ajoute au sein du village même, des cas de jalousies qui conduisent à éliminer ou à faire partir les paysans qui réussissent trop bien, d'autre part sur les divisions au sein des familles et des organisations rurales, compte tenu des rivalités qui s'instaurent à la suite des prises de pouvoir et des enrichissements personnels.

On peut également associer à ces problèmes récurrents à la crise de la paysannerie, ceux liés au faible financement de l'agriculture, il semble judicieux de présenter brièvement les différents systèmes de financement agricoles qui ont prévalu depuis l'indépendance du pays, afin de voir quelles ont été les expériences du passé. En effet, en 1961, le pays a connu l'expérience du financement de ce secteur avec la Banque Nationale de Développement du Congo (BNDC). Celle-ci fonctionnait de telle sorte que les coopératives avaient pour exigence de déposer leurs parts sociales dans un compte spécialisé afin de bénéficier par la suite d'un prêt agricole. Cette expérience n'a pas produit des effets positifs, car les crédits consentis par cette banque n'ont jamais dépassé 2% du capital des déposants (les coopérants). Cet établissement a été liquidé et est resté jusqu'à ce jour redevable vis-à-vis de ces coopératives. Après cette expérience, le Congo s'est engagé dans des actions spécifiques en 1982, grâce à un fonds bloqué

s'élevant à quatre cent millions (400.000.000) de FCFA pour financer l'agriculture par la promotion des coopératives. Ces crédits sans intérêts furent gérés par la Direction des coopératives et les commissaires politiques qui représentaient l'Etat dans les régions. Au cours des années 80, plusieurs initiatives en faveur du financement du secteur agricole, seront engagées, notamment le crédit agricole. Celui-ci a été créé en 1981 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Il a connu un bon fonctionnement et est devenu par la suite « Caisse Nationale de Crédit Rural » en 1983, ensuite il devint en 1990 « Crédit Rural ». Il a de nouveau subi une mutation en devenant en 1993 une banque commerciale sous le nom de Crédit pour l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce du Congo (CAIC) et enfin depuis 2004, La Congolaise des Banques (LCB). Par ailleurs en cette même période, le projet COOPEC a vu le jour devenu MUCODEC qui, devint par la suite un établissement de microfinance depuis 2002 et orientée spécialement vers les salariés. Pour des raisons liées à l'insuffisance de garanties de prêts, de maximisation du profit sans dire son nom, cet établissement comme d'autres, est réticent quant au financement du secteur agricole.

Le Congo a toujours bénéficié du concours des partenaires bilatéraux ou multilatéraux, à travers des lignes de crédits visant à financer les activités agricoles, il s'agit des projets tels que :

- Le Projet de Développement Rural (PDR) mis en œuvre en 1970 dans les départements du Pool et des Plateaux.
- Le Projet d'Appui à la Commercialisation et aux Initiatives locales (PACIL), ce projet était basé dans le Niari et la Lékoumou, son objectif était de créer des associations des services financiers (ASF). Il a été arrêté en 1997 à cause de la guerre ;
- les PRODER I couvrant les départements des Plateaux, la Cuvette et la Cuvette Ouest, et le PRODER II qui a concerné les départements de la Bouenza, la Lékoumou, du Niari et du Kouilou et le PRODER III qui concerne les départements de la Sangha, la Likouala et le Pool.
- les autres projets, tels que PNSA, Chemin d'avenir, et d'autres projets sont en cours d'exécution.

Malgré toutes ces expériences, le problème du financement de l'agriculture au Congo demeure au cœur des analyses portant sur les contraintes liées au développement de ce secteur. Au regard de ces expériences de financement, il faut dire que celles-ci n'ont pas connu une existence durable et n'ont pas eu une portée en matière de relance de la production agricole. Aussi pour pallier tous ces manquements, le gouvernement a créé un organisme spécialement conçu pour financer le développement agropastoral et halieutique : le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) en 2009.

Aussi, constate-t-on un faible financement aussi bien du secteur agricole que de la recherche agricole. Des financements qui ne font que décroître chaque année. Le financement de la recherche agricole par exemple était assuré à 70% par la coopération bilatérale jusqu'à la fin de la décennie 80. Ce pourcentage est passé à 51% en 1991, pour tomber à 12% en 1994 et encore plus bas après 1997. De même, l'Aide Publique au Développement (APD) destiné à l'agriculture a diminué. La communauté internationale reconnaît que les parts budgétaires consacrées au financement de l'agriculture au titre de l'APD sont en constante diminution. Au Congo, selon le Directeur Général de la

FAO, l'aide à l'agriculture est passée de 8 milliards de dollars en 1984 à 3,4 milliards de dollars en 2004 ; soit une baisse en termes réels de 42,5%. Par ailleurs, la part de l'agriculture dans l'APD a chuté dramatiquement passant de 17% en 1980 à 3% en 2006.

En 2003, les pays africains se sont engagés pour le développement de l'agriculture, en signant les accords de Maputo, à consacrer 10% de leurs budgets nationaux à ce secteur. Cependant, la prise de conscience au niveau des Etats tarde à se concrétiser par des actions énergiques. On remarque un faible degré de considération de l'agriculture par les pouvoirs publics nationaux. Des observateurs et des chercheurs s'accordent à dire que l'agriculture et son financement ne sont pas pris au sérieux par les dirigeants congolais. Le bilan actuel montre qu'au Congo, les 10% de ressources publiques à allouer à l'agriculture n'ont pas été atteints. Malheureusement, l'engagement pris par les chefs d'Etat africain à Maputo n'a pas eu grand effet pour l'instant, notamment au Congo. En 2009, seules 5,5% des ressources publiques ont été consacrées au secteur agricole. Une contribution qui, du reste, est loin des accords de Maputo auquel le pays a adhéré. Si l'on considère à titre d'illustrations les données des budgets prévisionnel et fonctionnel du MAE depuis 2008, celles-ci montrent que les prévisions et les réalisations présentent un déséquilibre très marqué à partir de 2009.

Cependant, les montants alloués à la réalisation sont restés insuffisants pour assurer les dépenses de fonctionnement prévues du MAE et n'ont donc permis quasiment aucun investissement conséquent. Cependant, la plupart des projets du ministère inscrits au budget n'ont pas pu être exécutés, ou n'ont bénéficié que de montants d'investissement dérisoires, raison pour laquelle d'ailleurs ils sont chaque année reconduits dans l'exercice suivant.

Les conséquences de la récente crise alimentaire, prouvent qu'investir dans l'agriculture pour la sécurité alimentaire devient un impératif pour nourrir les populations. Des mécanismes de financement mis en œuvre dans bon nombre de pays africains s'avèrent insuffisants. Par exemple, au Congo, certains exploitants agricoles témoignent en disant que les financements alloués aux activités agricoles ne les atteignent souvent pas. Illustrons cela par l'analyse concernant les politiques agricoles en Afrique faite par Jean Claude CHASTELAND, Jacques VERON, Magali BARBIERI¹⁰⁴. Il résulte de leurs analyses que quelles que soient la bonne volonté, l'intelligence et l'application de ceux qui en sont responsables, c'est en définitive au niveau de l'exploitation, de la parcelle de terre que ces intentions sont traduites en réalité. Pour eux, l'impact se situe à ce niveau, c'est-à-dire au niveau du paysan, du petit paysan africain, qui doit servir de guide dans l'évaluation ex-ante ou ex-post de la politique des Etats. En d'autres termes, le petit paysan est l'acteur principal et les politiques agricoles ou plus spécifiquement celles relatives au financement des activités agricoles mises en œuvre doivent placer l'acteur au cœur de toutes initiatives. Les retombées des financements du secteur agricole quelles qu'elles soient doivent atteindre les vrais agriculteurs. L'évasion du financement agricole est souvent évoquée car certains producteurs ont le sentiment d'être évincés dans des mécanismes de financement public ou parapublic.

¹⁰⁴ CHASTELAND J C, VERON J et BARBIERI M., 1993. « *Politique de développement et croissance démographique rapide en Afrique* », Paris, Institut National d'Etudes Démographiques - Centre Français sur la population et le développement, 314p.

Finalement, la paysannerie congolaise a longtemps été fragilisée par plusieurs événements à savoir : les choix en matière de politiques, les PAS, les projets/programmes de développement à court et moyen terme, les conflits ethniques entre le nord et le sud (tribalisme), les guerres civiles et le poids de la tradition, les faibles financements alloués au secteur agricole. Ces événements n'ont pas permis aux paysans d'exercer aisément leur activité et de formuler des projets à long terme, car tout a montré que celle-ci était constamment interrompue soit par un événement socioéconomique ou politique, empêchant ainsi leur développement. Cependant, on n'exclut pas l'échec des politiques agraires qui explique en grande partie le retard accusé par cette paysannerie, dont l'espoir de développement est empêtré dans les difficultés quotidiennes et des attentes, n'ayant à ce jour pas trouvé satisfaction.

1.4.1.2. Des campagnes délaissées et des paysans en grande difficulté

Confrontées à d'énormes difficultés, les campagnes congolaises riches de leurs potentialités accusent un retard de développement et n'arrivent pas à satisfaire la demande des centres urbains. Elles sont confrontées à des contraintes, notamment : (i) une population active agricole en forte régression au profit d'une urbanisation galopante et sauvage qui s'accélère vite du fait de l'exode rural important ; (ii) une production agro-alimentaire ne donnant plus satisfaction aux immenses besoins de la population. Cette population estimée à 3.697.490 habitants est en pleine croissance ; ce qui engendre une insécurité alimentaire de plus en plus grande, parmi les couches de populations les plus vulnérables ainsi que des déficits vivriers importants, aggravant la précarité.

Cependant, la balance agro-alimentaire est constamment déficitaire. Le pays perdure dans une dépendance alimentaire alors que ses atouts incontestables nationaux peuvent lui permettre de nourrir sa population. Un burkinabé spécialiste de l'agriculture céréalière interviewé lors d'une enquête réalisée par le Fonds de soutien à l'Agriculture (FSA) a déclaré que « ...la terre congolaises est trois (3) fois plus riches que la nôtre ; Il suffit aux paysans d'utiliser des gros moyens tels que les tracteurs. Cela donnera un bon rendement »¹⁰⁵. En reconnaissant cette richesse des terres agricoles au Congo, ce spécialiste regrette que la majorité des paysans congolais travaillent encore à la houe. Dans ces conditions dit-il, ils ne peuvent pas évoluer dans leurs activités. Plus loin, un autre producteur de nationalité camerounaise installé à Ngo dans le département des Plateaux, fait les mêmes déclarations que celles faites par le spécialiste burkinabé. Installé depuis 2005 dans la zone de Ngo dans les Plateaux au Nord du Congo, cet agriculteur avoue: « Chez nous au Cameroun, particulièrement dans la région de l'ouest d'où je viens, nous n'avons pas de bons terrains comme ici. Chez nous les bamiléké, la majorité de nos terrains sont accidentés [...]. Au Congo, poursuit-il : « on trouve des milliers d'hectares de plaine. Les tracteurs peuvent travailler très facilement. J'ai préféré dit-il donc venir m'installer ici dans la zone de Ngo pour mettre en valeur mes deux (2) tracteurs car les terres sont de très bonne qualité »¹⁰⁶. Ce témoignage vient conforter ce que

¹⁰⁵ FSA, 2010. « Les cinq filières prioritaires d'interventions du FSA en 2011 », Brazzaville, Promotion agropastorale n°002, mai 2010, p.25

¹⁰⁶ Ibid.

nous avons déjà mentionné dans cette étude, car comme on peut le dire les départements sont riches de leurs terres ainsi que de leur capital humain.

Nous avons souligné qu'après l'indépendance, le monde paysan congolais a été l'objet de nombreux programmes et projets de structuration ayant entre autre pour objectif, la modernisation des techniques et outils de production, c'est-à-dire la mécanisation agricole et l'innovation grâce à l'introduction de nouvelles techniques de production, devant entraîner une forte productivité agricole. Cette structuration a engendré une dynamique paysanne qui, dans la plupart des cas, fut instrumentalisée par les politiques. Avec les mouvements coopératifs que le monde paysan a connus, il a été rapidement politisé par l'Etat et d'autres acteurs extérieurs par des politiques de contrôle, au travers d'un parti unique. Cette instrumentalisation n'a guère conduit à de véritables effets d'entraînement, du moins à court terme, au développement du monde paysan. Une multitude de programmes et projets ambitieux devaient assurément conduire vers des changements significatifs de la situation des paysans congolais. Or le constat est que celle-ci n'a pas énormément changé, du moins elle est restée stationnaire. On peut se demander en fin de compte si ces initiatives n'ont fait qu'enfoncer les paysans dans l'extrême pauvreté et conduire à un assistanat. Pourtant, les campagnes congolaises, d'une manière générale, continue à faire l'objet de nombreuses études allant du diagnostic des problèmes à la mise en œuvre des stratégies ou politiques visant à apporter des solutions adéquates.

Mais, le constat est jusqu'alors alarmant du moins en ce qui concerne les campagnes. Le monde rural congolais n'a presque pas connu d'avancées significatives. En effet, l'urgence nous impose la réduction de la facture de plus de 100 milliards de francs CFA que l'Etat congolais dépense pour l'importation des produits alimentaires ; inopportunément des engagements forts ne sont pas pris pour impacter le monde rural. Nonobstant ses potentialités qui, du reste sont sous-estimées et sous exploitées, ce monde est caractérisé par une extrême pauvreté. Cet appauvrissement ne permet pas aux paysans de participer de façon objective au processus de développement agricole. Les facteurs caractérisant cet appauvrissement sont liés à l'activité agricole, principale source de revenus et de bien-être social.

A l'heure actuelle, les réalités tangibles du monde rural congolais que nous présentons grâce à notre enquête et les analyses faites, sont celles que les chercheurs et les développeurs spécialisés sur ces questions, ne cessent d'évoquer : «un monde doté de ressources mais délaissé ou presque, à l'abandon, où les éléments constitutifs de la productivité agricole sont encore traditionnels et rudimentaires». Au 21^{ème} siècle, dans de nombreux pays d'Afrique là où les outils de production rudimentaires ont longtemps cédé la place à des outils modernes, plus performants, la "houe" est restée au Congo comme ailleurs en Afrique, l'outil usuel des paysans. Cet outil est considéré comme « *l'extension de la main du paysan* ». La houe est utilisée pour le labourage, le sarclage et même la récolte. Dans les différents départements au Congo, les paysans comptent sur leurs houes pour leurs sources de revenus et de survie. Cependant, pour la plupart d'entre eux, la survie est particulièrement difficile.



Figure 12 - Paysanne congolaise travaillant dans son champ avec une houe

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J.

Les paysans reconnaissent les vertus de la houe qui leur permet de désherber leurs champs, de semer, de récolter. Malgré cela, la pénibilité du travail agricole est reconnue jusqu'à nos jours dans la plupart des campagnes congolaises. L'usage de la houe ne procure que de faibles rendements et n'aide pas le paysan à accroître la productivité agricole dans son village. Cette affirmation est aussi partagée par les paysans enquêtés. La preuve nous est donnée à travers les propos d'une interlocutrice à Djambala dans les Plateaux.

« Nous n'avons pas d'autres choix que de faire des champs, pour nourrir nos enfants, mais nous souffrons ; le travail est pénible rien qu'avec la houe, nous ne pouvons pas travailler sur des surfaces agricoles plus importantes, nous demandons à l'Etat de nous aider, de nous équiper, de mettre à notre disposition des équipements comme tracteurs, tronçonneuses, motopompe en location, à prix abordables, pour nous permettre de mieux produire et davantage ... »¹⁰⁷.

Les paysans lancent un cri d'alarme à l'Etat, la nature est restée généreuse, les potentialités dont disposent les départements laissent supposer que le monde paysan est suffisamment doté de richesses pour arriver à se nourrir et, à approvisionner les centres urbains. Mais, ces paysans ne peuvent jouir de ces richesses par manque d'équipements voire d'infrastructures, de moyens financiers, de transport pour acheminer leurs produits vers les centres urbains ou d'autres marchés environnants. D'une manière générale, la force des paysans s'amenuise au rythme des durs labeurs, avec des outils rudimentaires qui, ne leur permettent pas de jouir de cette manne dont ils sont naturellement dotés.

Cependant, les contraintes liées à l'absence de véritables engagements à moyen et long terme, de modernisation du monde agricole et paysan, du tissu productif ; sont autant de freins à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire tant promise par l'Etat. Ces

¹⁰⁷ Propos recueillis d'une paysanne d'une cinquantaine d'années dans le département des Plateaux, district de Djambala.

contraintes restent autant de freins contraignant le pays à recourir massivement aux importations.

Le tableau ci-après montre les outils qu'utilisent la plupart du temps, les paysans que nous avons enquêtés

Tableau 3 - Matériels agricoles non mécanisés et mécanisés utilisés par les enquêtés

Matériels agricoles non mécanisés	Matériels agricoles motorisés
Houe, Pelle, machette, arrosoir, pioche, râteau, hache.	Motopompe

Source: Données d'enquête, juin-Septembre 2012

Les changements majeurs passent par la mécanisation agricole. Toutefois, le remplacement progressif de la houe par la machine, si nécessaire qu'il soit, pose par moment problème, car certains sols sont si fragiles de par leur composition, qu'ils ne supportent pas des engins lourds comme les tracteurs. Prise dans son acception large, la mécanisation est définie dans une étude de la Banque mondiale (BINSWANGER et al, 1998)¹⁰⁸ comme un processus recouvrant : l'emploi dans l'agriculture des méthodes faisant appel à davantage d'énergie mécanique, le développement, l'utilisation et la gestion d'un parc de matériel mécanique pour le défrichage, la maîtrise de l'eau, les cultures, la manutention, le stockage et la transformation primaire des produits agricoles et l'emploi d'outils manuels et à traction animale et d'engins à moteur à combustion interne ou électrique assortis de leurs accessoires. La mécanisation est un moyen permettant aux producteurs de produire plus pour un même travail et/ou accroître les surfaces qu'ils cultivent, de répondre à une forte demande de travail et en réduire la pénibilité tout en respectant le calendrier cultural. Elle est reconnue comme l'un des facteurs d'accroissement de la productivité agricole.

Excepté les problèmes de mécanisation, il faut évoquer le problème de semences que connaissent les producteurs pour des cultures vivrières telles que : pomme de terre, manioc, haricot, arachide, soja, paddy, etc. Le monde paysan congolais souffre de la rareté de semences améliorées¹⁰⁹, qui freinent le développement de certaines cultures vivrières. « Sans semences, on ne peut pas produire », disent les paysans enquêtés. Au niveau mondial, le juteux marché des semences, dont la part commercialisée, estimée à 30 milliards de dollars, a quadruplé depuis les années quatre-vingt. Ce marché est contrôlé par quelques grandes multinationales qui ne sont pas réputées pour leur philanthropie. Les producteurs africains, qui ont rarement les moyens de s'offrir les meilleures semences au prix fort, représentent à peine 2 % du marché mondial. En outre, la réglementation internationale n'autorise pas les utilisateurs à reproduire anarchiquement les semences achetées. Elles sont protégées par des droits de propriété. L'Afrique est obligée, si elle veut accéder à des variétés améliorées, d'organiser sa propre filière semencière, soit payer le prix fort pour s'en procurer à l'extérieur avec tous les risques possibles. Pour l'heure, 80 % des variétés utilisées sont mises au point de manière

¹⁰⁸ Banque Mondiale Rapport annuel, Washington, 1998

¹⁰⁹ Les semences améliorées et certifiées sont importées ou produites par des maisons spécialisées (centres semenciers) ou par des producteurs semenciers (multiplicateurs) et vendus par les maisons de commerce ou fournies par les structures techniques (centre semencier, producteurs multiplicateurs) et ONG

traditionnelle, sans garantie de qualité, ce que les spécialistes appellent des « semences de ferme ».

On remarque, que le Congo jusqu'à ce jour n'a pas véritablement respecté les accords de Maputo (10% du budget de l'Etat devrait être consacré à l'agriculture). Le financement de la recherche agricole qui était dans les années 80 à 70% du budget de l'Etat, grâce à la coopération bilatérale, est passé à 51% en 1991 pour tomber à 12% en 1994 et encore plus bas après 1997. Hervé Diata estime donc que la solution gouvernementale de distribution de semences n'est pas une véritable solution pour lutter contre la faim. Les campagnes de distribution de semences ne suffisent pas. Pour lui, il faut aussi donner les moyens de semer et de récolter, voire de conserver les récoltes et étudier le marché. En général, le pays est favorable à l'introduction des cultures étrangères. Ce fut le cas, par exemple, de la banane introduite dès le 15^{ème} siècle, par les portugais. C'est bon pour régler la dépendance alimentaire, mais il faut faire plus, et avec «*méthode*», ajoute-t-il. Avec ce constat alarmant, que très peu de Congolais s'adonnent à l'agriculture, car selon la FAO, à peine 3% des terres arables sont cultivées dans ce pays d'Afrique équatoriale. C'est grâce aux petits producteurs que 11% du Produit National Brut (PNB) viennent de l'agriculture, et le Congo importe chaque année pour environ 130 milliards de FCFA de nourriture.

Par conséquent, comme l'a stipulé Rigobert MABOUNDOU¹¹⁰, en présentant le bilan actuel de l'agriculture et des défis auxquels le Congo doit faire face pour relever le niveau de ce secteur ; déclare que « *nous sommes dans un domaine où si vous avez réglé la question de la terre, vous rencontrez tout de suite le problème de l'eau, et si vous réglé la terre et l'eau, il vous restera à trouver la question des semences, et si vous avez réglé les trois, il faudra rechercher l'argent ; et si vous avez réglé les quatre, il faudra faire la formation ; et si vous avez réglé les cinq, il faut rechercher la cohérence de tout cela* » (MABOUNDOU, 2009, p.38). Un problème en appelle un autre. Ces problèmes qu'il évoque ne sont certes pas les seuls affectant le monde agricole et paysan. Il faut également tenir compte d'autres aspects mis sous l'ombre ou non élucidé à savoir la manière dont les fonds alloués à l'agriculture ou au développement de la paysannerie sont gérés. En effet, les paysans ne cessent de déplorer le problème lié à la mauvaise «*gouvernance* »

*« La volonté de l'Etat de nous aider n'est pas toujours mise en cause, mais le problème ce sont les exécutants. Très souvent, les fonds qui doivent être affectés aux activités agricoles au bénéfice des producteurs, n'arrivent pas entre leurs mains. Ce sont quelque fois des personnes malveillantes qui, détournent ces fonds à leurs fins personnelles et intérêts égoïstes. Les producteurs n'en bénéficient guère et sont constamment dans les difficultés pour réaliser leurs activités...Au final, ils accusent l'Etat de ne pas les aider ou s'intéresser à eux... »*¹¹¹.

La mauvaise gouvernance accentue la crise de ce secteur. En fait, si on procède à un "état des lieux" de l'ensemble des programmes élaborés que nous allons longuement

¹¹⁰ MABOUNDOU R., 2009 «*Message du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage*», In Actes du Forum sur l'Investissement en Agriculture Régionale (FIAR) au Congo, initié et organisé par la Cellule de Recherche.

¹¹¹ Extrait des propos du responsable du groupement Jean Félicien Mahouna lors de notre entretien en 2012 à Brazzaville.

analyser dans la section suivante consacrée à la crise du secteur agricole et les politiques agricoles mises en œuvre au Congo visant à assurer le développement de ce secteur, on réalise que le Congo se trouve dans une logique de « mode successive », de programmes sans aucune cohérence claire entre eux et incitation.

1.4.1.3. Trop de projets tuent le projet

Le bilan des politiques de développement agricole adoptées par les différents gouvernements au Congo est malheureusement celui d'un échec. En fait, les objectifs de ces politiques consistaient à assurer le développement de ce secteur et garantir l'autosuffisance alimentaire du pays. Elles visaient aussi l'amélioration et la modernisation des techniques de production des paysans, l'encadrement de la paysannerie au sein des groupements, la création de sociétés agricoles et de fermes commerciales. C'est l'approche de l'intervention de l'Etat en milieu rural que Pierre-Marie DECOUDRAS a qualifié d'« *approche Services de l'Agriculture* »¹¹². En effet, les pratiques d'intervention en milieu rural reposaient sur l'idée qu'un apport de techniques innovantes devrait permettre l'amélioration et l'augmentation de la production agricole. Pour lui, celle-ci devait « *permettre, à l'échelle de l'ensemble du pays, de diffuser les politiques prioritaires d'un développement rural décidé à la tête de l'Etat.* »¹¹³. Cette idée de DECOUDRAS explique l'homogénéité des politiques de développement rural dans les sociétés et la concentration des pouvoirs de décisions par l'Etat à cette époque.

Tout ceci était rendu possible, grâce à la mobilisation d'un personnel administratif, destiné à mettre en œuvre les décisions gouvernementales en matière de politiques agricoles, et à veiller à l'application de ces décisions. Le Congo était concerné par ces modes d'action inspirés par l'administration coloniale. Les "sociétés de prévoyance" et les "groupements précoopératifs" ont vu le jour grâce à l'intervention du gouvernement de l'époque dont le pouvoir décisionnel était centralisé. Ces structures sont la preuve d'expérimentations successives de projets et programmes de développement rural, au cours des années qui ont suivi l'indépendance. Dans l'ensemble, les politiques de développement agricole ont échoué, car elles n'ont pas intégré les contraintes et les spécificités régionales. Les attentes des paysans sont restées insatisfaites par manque de mesures de cohérence prises par le gouvernement dans les différentes zones. Mais au-delà de ces maux, l'inadaptation entre les langages des personnels chargés d'appliquer la politique nationale et celles des populations était incontestable. Ces politiques se sont également avérées contre-performantes dans leurs missions de promotion et de développement de la paysannerie congolaise.

Vingt-trois ans après les PAS, le constat est le même, le secteur agricole n'a toujours pas décollé. Malgré tout, le gouvernement congolais poursuit sa quête du développement agricole, la modernisation et l'industrialisation de ce secteur, en élaborant des politiques avec l'appui des partenaires au développement (Banque mondiale, FIDA, FAO, UE, PNUD, etc.). Des politiques foisonnent depuis une vingtaine d'années dans le

¹¹² DECOUDRAS P.-M., 1997. « *A la recherche des logiques paysannes* », Paris, Karthala, 146p.

¹¹³ Ibid

pays en faveur du développement agricole, toutes ont quasiment les mêmes objectifs. Pour expliquer ces dysfonctionnements, Vincent RIBIER¹¹⁴ met en cause le contexte institutionnel et la multitude d'acteurs. Ceci semble-t-il peut expliquer le manque de cohérence des politiques agricoles en Afrique et au Congo en particulier. Le foisonnement des documents de stratégie de développement agricole, généralement produits par les différents acteurs ou services (Ministères de l'Agriculture, du Plan, des Finances et dans certains cas la Primature, voire directement les services de la Présidence), appuyé par les bailleurs de fonds, coexistent et poursuivent quasiment des objectifs identiques.

Cependant, constate-t-il, ces documents stratégiques abordent les mêmes questions de développement agricole et rural, mais sous des angles différents et sans une harmonisation entre eux ; cela révèle une absence de consensus sur une véritable stratégie de développement. Aussi les cibles, dans le cas échéant, les producteurs et le monde rural en général, ne comprennent presque plus l'action de ses différents interlocuteurs qui, ont tous le même discours s'articulant autour des thématiques suivantes: « *la lutte contre la pauvreté en milieu rural, la réduction de l'exode rural, l'amélioration des conditions de vie, l'augmentation et la diversification de la production alimentaire, l'augmentation des revenus des paysans, la réduction de la dépendance et l'atteinte de la sécurité alimentaire, l'accès aux intrants, la valorisation des ressources naturelles, etc.* ». Depuis des décennies de mise en œuvre des politiques agricoles, les actions menées restent très peu pertinentes de façon à aboutir à des résultats positifs allant dans le sens d'une véritable révolution verte au Congo.

D'une manière générale, les faits montrent que la situation de l'Afrique en général et du Congo en particulier est désastreuse depuis les années 70. Cette situation a donné lieu à une abondante littérature partant de l'ouvrage du professeur René DUMONT¹¹⁵ à d'autres tels que celui écrit par Hervé BICHAT¹¹⁶ en 2012. Tous ces auteurs, chercheurs et acteurs du développement s'accordent à dire que malgré de nombreuses politiques agricoles menées depuis les indépendances en Afrique comme au Congo, l'agriculture reste désespérément manuelle, avec une très faible productivité du sol et du travail : équipements agricoles médiocres avec peu d'utilisation de la force animale et très peu de motorisation, stagnation, voire diminution des consommations d'engrais et de l'emploi de semences améliorées. Le secteur agricole congolais est en panne, il ne décolle pas véritablement. L'un des aspects de cette situation mis en cause par ces auteurs, et que nous partageons, est sans nul doute, le "foisonnement" de programmes en parallèle et sans cohérence ou synergie. Ajouté à ce qu'Hervé BICHAT dénonce, à savoir, l'idéologie des acteurs à privilégier le "court terme" : « *des plans quinquennaux à des pas de temps inférieurs à l'année, quand ce n'est pas la journée dit-il* ». Il souligne l'erreur stratégique de la Banque mondiale qui, de fait n'avait pas à une époque, compris l'importance de promouvoir une vision large de l'avenir. L'auteur évoque à ce sujet l'engouement de Pierre MASSE (1898-1987), commissaire général du plan au temps du général De GAULLE, de lutter contre la propension des décideurs à se contenter du court terme.

¹¹⁴ Ibid.

¹¹⁵ Ibid.

¹¹⁶ BICHAT H., 2012 « Et si l'agriculture sauvait l'Afrique ? », Quae, 160p.

Ainsi, bien qu'élaborés par différents intervenants du secteur agricole, l'Etat en premier, ces programmes à court et moyen terme n'ont pas, à ce jour, entraîné un véritable dynamisme dans ce secteur. L'autre caractéristique, comme le souligne RIBIER est la faible "opérationnalité" de ces documents de stratégie. L'importance de la réflexion dit-il, sur l'élaboration des politiques et le foisonnement des documents de stratégies contrastent à cet égard avec la moindre attention donnée à l'aval du processus, à savoir la mise en œuvre des politiques. Pour l'auteur, les documents produits sont, en grande partie d'une faible opérationnalité. Très souvent affirme-t-il, ce sont des déclarations d'intention, énumérant des objectifs très larges sans véritable hiérarchisation des priorités d'actions à entreprendre, ou pour le moins, de règles de choix pour établir ces priorités. Aussi, les documents ne définissent pas les moyens humains et financiers qu'il serait nécessaire de mobiliser pour atteindre les objectifs affichés. Cette étape préalable d'arbitrage dans la définition des stratégies n'étant pas réalisée, leur mise en œuvre reste à concevoir. Cet arbitrage laisse une grande marge de manœuvre aux bailleurs de fonds qui, trouvent dans ces documents toute la liberté nécessaire, pour développer des programmes fidèles à leurs propres intérêts.

Si on se tourne du côté de l'aide au développement, BICHAT fait remarquer en évoquant l'importance des promesses non tenues et un fractionnement de cette aide en des projets insuffisamment coordonnés entre eux ; projets qui sont source d'une bureaucratie envahissante. Evoquer la situation désastreuse de l'Afrique noire, en particulier le secteur agricole, l'auteur s'interroge, comme ses prédécesseurs, sur les causes du retard du développement de l'agriculture africaine. Les politiques agricoles inappropriées sont l'une des causes du retard qu'accuse ce secteur. Malgré ces années marquées par de nombreuses initiatives en matière de développement agricole, notamment les années 60 et 70, elles n'ont au final selon l'auteur été que des embellies illusives et sans lendemain. Depuis 50 ans, les problèmes de développement du secteur agricole n'ont pas cessé d'être mis au cœur des débats et, suscité un engouement en matière d'élaboration de politiques agricoles susceptibles, d'enranger un véritable dynamisme agricole en Afrique. Malheureusement, ces politiques en général appliquées au secteur n'ont à ce jour pas véritablement engendré une poussée de la Révolution verte dans ces pays. Toutefois, au regard de tout cela, on est tenté de dire comme l'avait formulé différemment Dumont, l'Afrique souffre de ces multiples programmes de développement agricole. Au Congo, la lecture des programmes datant des années 70 notamment les PDR, programme visant à moderniser le monde rural et agricole et ceux actuellement en cours d'exécution, donne l'impression d'un éternel recommencement. Comme a su bien le dire Ribier, les thématiques peuvent être différentes, mais les domaines d'application se télescopent. Aux documents portant strictement sur le développement du secteur agricole, s'ajoutent des documents ciblés sur les thématiques tels que la lutte contre la pauvreté en milieu rural, l'exode rural, le développement durable, etc. Les programmes sont élaborés pour des courtes durées, avec des objectifs quelque fois similaires. D'une année à l'autre, des programmes se chevauchent. L'absence de suivi et d'évaluation des programmes mis en œuvre est un mal africain, et congolais en particulier.

En corollaire de ce qu'a pensé RIBIER "*trop de projets tuent le projet*", on peut également aller plus loin en disant : "*trop de programmes tuent le programme*". Le foisonnement des projets ou programmes de développement agricole est mis en cause. Le bilan sur l'ensemble des programmes, les résultats escomptés et ceux obtenus, n'est

souvent pas réalisé ou réalisé partiellement. Au final, on est en droit de se demander si le mal du développement du secteur agricole en Afrique, au Congo en particulier, ne serait-il pas dû d'une part à ces nombreux programmes à court et moyen terme sans cohérence voire sans synergie et d'autre part à leur faible opérationnalité et, laissés à l'abandon au terme de l'échéance, même si les objectifs fixés n'ont pas été atteints. L'Afrique et le Congo en particulier sont injustement considérés comme des « Etats poubelles », selon l'expression de Jean-Marc ELA¹¹⁷. En effet, en cette période où dans les pays producteurs de pétrole comme c'est le cas du Congo, l'argent coule à flots, grâce aux recettes pétrolières dont le prix du baril a connu une envolée spectaculaire ces dix dernières années, l'occident du moins les experts internationaux se précipitent vers ces pays pour vendre aux pauvres une production somptuaire : des projets fulgurants. Ces projets considérés comme des « potions magiques » censés apporter des solutions rapides et durables aux problèmes de l'agriculture que connaissent ces pays. Ainsi, le Congo comme les autres pays d'Afrique, se retrouve si ce n'est chaque année, du moins tous les cinq ans, avec une multitude de projets pour une seule cible, remplissant ainsi les armoires des autorités compétentes. Cependant, après 52ans d'indépendance, le constat est toujours aussi alarmant, le pays n'est toujours pas sorti de cette crise agraire sans fin dont les évocations remontent à l'époque postcoloniale. Tout laisse à penser qu'on revit à nouveau les soubresauts de l'époque des « éléphants blancs » (ELA, 1994, p.25). Ainsi, conseiller ces pays comme le disait ELA est devenu une véritable industrie. Mais ce qui est étonnant et qu'on ne parvient toujours pas à expliquer, c'est que la faillite du continent et en particulier la crise agraire persistent avec une armée d'experts et de coopérants que l'on retrouve à tous les niveaux d'élaboration et de mise en œuvre des projets.

Enfin, le contexte actuel est celui d'un Etat délaissant certaines de ces responsabilités ou fonctions, d'une administration dépassée par les enjeux, et des paysans ne pouvant plus se contenter de stratégies à court terme, des sources de financement ne travaillant pas toutes dans la continuité, etc. Au-delà des crises économique et sociopolitique, obligeant le pays à adopter des politiques d'ajustements, des politiques agricoles inadaptées, jointes à la corruption, au fort taux de chômage, de sous-emploi, à la pauvreté, les paysans congolais tentent depuis quelques temps, de s'organiser en employant différentes stratégies. Dans tous les départements du pays, les paysans ont compris qu'il ne suffit pas d'être nombreux pour être écoutés ou agir, il faut surtout être organisé. Face à l'immobilisme voire à un Etat paralysé par une pluie de projets, il n'y a plus d'autres alternatives que de s'organiser. Les associations paysannes qui se créent, peuvent être considérées comme des formes d'adaptation des groupes de base à la conjoncture et une alternative capable d'assumer la responsabilisation paysanne. L'organisation des paysans constitue tout au moins une des alternatives pour faire face au problème d'approvisionnement d'un pays exposé à une urbanisation accélérée, car la population émigrée espère trouver dans les centres urbains la solution à leurs problèmes.

¹¹⁷ ELA J-M., 1994. « Afrique, l'irruption des pauvres : Société contre Ingérence, Pouvoir et Argent ». Paris, L'harmattan, p.26.

1.4.2. Des campagnes dépeuplées par l'exode rural

Le dépeuplement des campagnes congolaises par l'exode rural a pour effet immédiat l'urbanisation, mais pose surtout les problèmes d'approvisionnement des villes. Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi d'aborder le volet « approvisionnement », tenant compte de la poussée d'importation enregistrée dans le pays en 1999 (130 milliards de FCFA de dépenses en produits agroalimentaires importés). En effet, l'urbanisation est reflétée dans les statistiques par l'augmentation de la proportion de la population vivant dans des établissements définis comme urbains, principalement par une migration nette en provenance d'établissements ruraux. Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) avait déclaré dans un rapport datant de 1996, que « *la croissance des villes sera le facteur qui, à lui seul influencera le plus sur le développement au cours du XXI^e siècle* ». La véracité de cette déclaration se confirme de jour en jour. Il fut un temps où les populations vivaient et travaillaient principalement dans les campagnes, mais aujourd'hui des mutations importantes sont entrain de s'opérer partout dans le monde. Le nombre et la proportion de citoyens continueront de croître rapidement.

Cependant, on prévoit que la majorité de cette croissance aura lieu dans les pays en développement : Afrique et Asie, dont la population urbaine aura doublée de 2000 à 2030. Le Congo, comme certains pays d'Afrique, connaît une augmentation du nombre de sa population depuis quelques années. Ce constat est fait dans les premières années de la décennie des années 60. En effet, les autorités congolaises ont considéré l'exode rural comme l'un des plus importants problèmes à résoudre et tenté de l'arrêter ou de l'inverser afin de réduire le nombre croissant d'habitants dans les villes, en particulier à Brazzaville et à Pointe-Noire. Dans les années 70 et jusqu'au milieu des années 80, le « boom pétrolier » a permis au Congo de bénéficier d'une rente pétrolière considérable et d'accroître l'offre des biens et services ; en parallèle la perception du développement urbain a décliné. Mais, celle-ci va de nouveau resurgir au cours du second choc pétrolier de 1993 que le pays va connaître, accompagné d'une baisse du prix du pétrole.

Par ailleurs, d'après le RGPH-2007, le nombre d'habitants vivants en milieu urbain au Congo est de 61,8% sur une population totale de 3 .697. 490 d'habitants. Le taux de croissance urbaine est estimé à 3,6 de 2005 à 2010. Contrairement à celui qui prévalait dans les années 60 (environ 7% par an), ce taux a baissé pour de multiples raisons : chômage, guerres civiles, relance des activités agricoles dans les campagnes, etc. Les autorités congolaises considèrent également que la forme de l'urbanisation crée un déséquilibre démographique profond dans l'occupation du territoire nationale. Le sud du pays dans lequel on trouve quatre des six villes importantes (dont les deux plus grandes : Brazzaville et Pointe-Noire) est largement plus peuplé que le nord. On compte plus de femmes que d'hommes dans les douze départements que compte le Congo.

Ces tableaux ci-dessous présentent la répartition de la population des départements.

Tableau 4 - Populations des Départements

	Ensemble	Hommes	Femmes
KOUILOU	91. 955	46. 976	44. 979
NIARI	231. 271	112. 942	118. 329

	Ensemble	Hommes	Femmes
LEKOUMOU	96.393	45.877	50.516
BOUENZA	309.073	148.523	160.550
PLATEAUX	174.591	84.446	90.145
POOL	236.595	115.026	121.569
CUVETTE	156.044	76.373	79.671
CUVETTE-OUEST	72.999	35.538	37.461
SANGHA	85.738	42.992	42.746
LIKOUALA	154.115	76.850	77.265
BRAZZAVILLE	1.373.382	677.599	695.783
POINTE-NOIRE	715.334	358.215	375.119
TOTAL	3.522.899	1.736.911	1.803.988

Source : CNSEE et UNFPA, Brazzaville, juillet 2010

Ce tableau montre que le nombre d'habitants dans les départements de Brazzaville et Pointe-Noire est plus élevé que dans les autres départements. En effet, cette croissance est induite par l'attraction de ces villes, comme pourvoyeuses d'emplois et l'espoir d'une amélioration des conditions de vie des populations. Malgré cela, cette attraction a entraîné des flux migratoires constitués des jeunes ruraux. Cela a conduit les autorités politiques à redouter les conséquences telles que : une diminution et un vieillissement de la population rurale. La perspective est d'autant plus grave que le développement urbain s'accompagne d'une baisse constante des disponibilités alimentaires produites, en plus de la détérioration continue des conditions de vie dans les villes. Cette urbanisation met en évidence les problèmes de ravitaillement des villes et le retard accusé par l'agriculture au Congo, une agriculture qui, à elle seule ne peut à ce jour satisfaire les besoins de la population.

Tableau 5 - Population urbaine et population rurale

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population urbaine	2 285 551	1 132 510	1 153 041
Population rurale	1 411 939	688847	723092
Population totale	3 697 490	1 821 357	1 876 133
Taux d'urbanisation (%)	61,8%		

Source : CNSEE et UNFPA, Brazzaville, juillet 2010

On constate à travers les données de ce tableau que la population est presque deux fois plus élevée dans les zones urbaines que rurales. La proportion des femmes est plus élevée que celle des hommes en milieu urbain que rural. Cette urbanisation déme-

surée pose alors les problèmes d'approvisionnement. L'approvisionnement des villes a toujours été une préoccupation importante dans la plupart des villes africaines. Pendant des années, elle est surtout abordée en termes de relation ville/campagne. L'accent était davantage mis sur le ravitaillement de la ville pour montrer l'importance accordée à la production agricole des espaces ruraux dans les politiques alimentaires. Ainsi, pour conforter cette vision, la plupart des pays africains se sont lancés dans des politiques d'autosuffisance alimentaire, soutenues par les institutions internationales telles que la FAO ou la Banque Mondiale. Celles-ci ont été élaborées de manière à lutter contre l'exode rural et assurer le ravitaillement permanent des villes. Elles n'ont pas véritablement abouti aux résultats escomptés.

L'urbanisation rapide en Afrique et les crises alimentaires actuelles renforcent les inquiétudes, tant des décideurs que celles d'une population dont les attentes sont insatisfaites sur la question de leur alimentation. A une nouvelle phase de croissance urbaine accélérée se sont associées des séquences de sécheresse sévères, une accentuation de la dégradation des espaces et systèmes d'exploitation, des mouvements migrations généralisés. Tout cela compromet les capacités de ravitaillement de villes par des campagnes en déperissement.

La problématique de l'approvisionnement des villes au Congo revêt dès lors un caractère complexe. La crise économique, les guerres civiles, ont accentué la crise dans les campagnes congolaises. Le pays est contraint d'importer les produits alimentaires en provenance des pays voisins et occidentaux, pour nourrir sa population. Depuis quelques années, le pays importe les produits tels que les légumes (République Démocratique du Congo, Cameroun), l'oignon, l'ail, l'arachide et la viande de bœuf (Tchad).

Toutefois, l'approvisionnement a longtemps été l'affaire des entreprises d'Etat et commerçants privés. Ces derniers se partageaient le ravitaillement de Brazzaville en produits alimentaires. L'Office National du Commerce (OFNACOM), l'Office Congolais des Produits Vivriers (OCV) avaient théoriquement le monopole de l'importation et de la commercialisation. Le secteur agricole congolais a donc connu deux étapes importantes: le monopole de l'Etat et son désengagement des segments importants du développement rural.

1.4.2.1. Le monopole de l'Etat

De 1960 à 1986, les infrastructures rurales héritées de l'administration coloniale ont été nationalisées, notamment les centres de recherche agricole, les services de vulgarisation et les petites unités de production. Cette période a été surtout caractérisée par l'avènement du système socialiste avec la création des grandes sociétés étatiques de production (Ranch, Palmeraie, etc.) et de commercialisation (Office du café et du cacao - OCC, Office des Cultures Vivrières - OCV, Office de Commercialisation du Tabac - OCT, etc.). Toutes les branches de l'économie rurale ont été sous le monopole exclusif de l'Etat, qu'il s'agisse de la fourniture des intrants, de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits. Les prix étaient fixés par l'Etat et dans la plupart des cas, n'étaient pas incitatifs (en 1991, le prix au producteur du Cacao était de 144 FCFA le kilogramme au Congo, contre 250 à 300 FCFA au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale). Cependant, le monopole de l'Etat n'a pas permis de créer un

corps de professionnels agricoles aptes à la compétition et a annihilé l'émergence de toute initiative privée, bien qu'une certaine organisation paysanne (le mouvement coopératif) ait vu le jour, et des unités de transformation agricoles, mises en place (rizeries, huileries, sucrerie etc.)

1.4.2.2. Le désengagement de l'Etat

En 1986, à la faveur, des PAS, l'Etat s'est brutalement désengagé des segments fondamentaux de l'économie rurale, notamment de la production, de la valorisation et de la commercialisation. En effet, sans aucune préparation préalable, les sociétés et entreprises d'Etat ont été liquidées précipitamment et de façon désordonnée. Suite à cette importante décision de désengagement de l'Etat, le secteur privé non préparé pour prendre le relais des domaines libérés par l'Etat, s'est confronté à l'absence de commercialisation de ses produits et à la non distribution des intrants en milieu rural. Le paysan, quant à lui, a délaissé certaines spéculations comme le café, le cacao, le tabac, le maïs, qui étaient commercialisées essentiellement par les offices publics (OCC, OCT et OCV). Ces offices n'ont pas eu de structures de substitution. Le processus de privatisation et de liquidation des entreprises et fermes agropastorales a été un échec et la plupart des unités abandonnées sont demeurées inactives faute de repreneurs (ou de repreneurs crédibles), comme c'est le cas des ranchs bovins, des fermes avicoles et porcines, des stations piscicoles, des sociétés d'armement de pêche, et des palmeraies agro-industrielles. Les infrastructures et équipements sont abîmés, les surfaces cultivées ont été envahies par la forêt et la savane, et les animaux, lorsqu'ils existent encore, sont abandonnés à l'état sauvage. Une autre conséquence du désengagement brutal de l'Etat est la démobilisation des services techniques d'encadrement de terrain et l'exode rural. La crise sociopolitique que le pays a connu, a achevé la destruction des infrastructures et équipements dans les exploitations agricoles privées et publiques. Aussi, les moyens de transport, les voies de dessertes agricoles, les marchés et l'ensemble du système d'encadrement technique et de vulgarisation agricole, ont subi les conséquences de cette crise. Maintenant, plus que jamais, avec une population en pleine expansion, la problématique de l'approvisionnement au Congo devient une préoccupation importante.

Toutefois, les années 80 sont celles de l'ajustement structurel dans la plupart des pays en développement, confrontés aux déséquilibres financiers. Les politiques d'ajustement structurel ont été l'œuvre des institutions internationales : le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale. Ainsi, dans la « *très grande majorité des pays du continent, ont été mises en œuvre des mesures de régulation conjoncturelles visant à établir les équilibres budgétaires et des paiements extérieurs et dans le même temps, sont instaurés des réformes de structures, dont le but est de créer les conditions d'une reprise de la croissance* »¹¹⁸.

Depuis 1986, le pays a adopté quatre Programmes d'Ajustement Structurel : le Programme d'Ajustement Structurel en 1986, le programme d'Ajustement Structurel Renforcé (PASR) en 1987, le Plan d'Action Economique et Sociale (PAES) en 1990 et

¹¹⁸ JACQUEMOT P et RAFFINOT M., 1993. « *La nouvelle politique économique en Afrique* », EDICEF/AUPELF, 351p

le Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale (PARESO) en 1994. Ces programmes, après leur phase de stabilisation destinée à restaurer les grands équilibres macro-économiques, avaient pour objet l'accroissement de l'efficacité économique nécessaire à la promotion d'une croissance soutenue à moyen et long terme, par une meilleure allocation des ressources.

Le caractère libéral des mesures contenues dans ces programmes a conduit le pays à mettre un terme aux politiques de prix administrés et de subventions et sur la réglementation des marchés, sources de distorsions qui ont gêné l'efficacité économique. De toute manière, la situation des finances publiques était telle que le système de subventions au secteur agricole devait être repensé, que la dévaluation de la monnaie devrait permettre au pays de relancer sa compétitivité érodée par une monnaie qui devient surévaluée.

Dans l'ensemble, les PAS dans le secteur agricole congolais avaient pour objectif:

- la libéralisation du commerce des produits agricoles et des intrants pour assurer une meilleure capacité de négociation aux agriculteurs par la concurrence ;
- la réduction des subventions aux intrants agricoles, notamment en ce qui concerne les engrais afin de diminuer le différentiel de protection entre les cultures pluviales et irriguées ;
- le recentrage des actions de l'Administration sur des services à caractère public indéniable (recherche, vulgarisation...) ;
- la définition de priorités strictes pour les investissements publics d'infrastructures agricoles.

Mais, fondamentalement, le PAS et ses formes évolutives (PASR, PAES et PARESO), n'ont jamais été appliqués intégralement notamment du fait : des conditionnalités des PAS qui ont parfois manqué de réalisme ; de l'instabilité de la situation sociopolitique dans le pays et enfin, du caractère inapproprié des mesures ignorant les réalités locales.

Ainsi, l'inefficacité et l'application partielle des PAS, ne prenant pas en compte la rationalité ou la logique paysanne, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles n'ont pas permis le redressement de ce secteur. De même, les PAS n'ont pas pu être en mesure de répondre aux besoins propres des paysans, notamment des femmes. Cela permet d'expliquer et de comprendre le comment et le pourquoi de la persistance de la crise actuelle du secteur agricole.

L'application des PAS au Congo s'est traduite par le désengagement de l'Etat et l'abandon de l'option socialiste. Cette décision a été annoncée solennellement en 1991 lors de la tenue de la conférence nationale souveraine. Ces mesures visaient à rétablir les principaux équilibres financiers et fiscaux à court et à long terme, à aider le pays à retrouver une croissance « saine » et cela, grâce à une politique d'austérité. Cette politique d'austérité passait par la redéfinition d'un cadre institutionnel correspondant à une réduction de l'intervention de l'Etat dans la sphère économique. En effet, l'Etat, jugé responsable de la crise, avait perdu de sa crédibilité aux yeux des institutions internationales, préférant désormais s'adresser à d'autres interlocuteurs (les OP).

Les réformes ont eu des conséquences immédiates sur l'emploi, entraînant des déflations des effectifs des fonctionnaires, la liquidation de certaines entreprises publiques et la privatisation de certaines d'entre elles, etc. Celles-ci ont également eu des effets sur l'aide au développement qui s'est trouvée dénationalisée : « *tant du côté des donneurs (collectivités locales, ONG du nord) que des receveurs (collectivités locales, ONG du sud)* » et décentralisée « *au nom d'un modèle participatif désormais invoqué par tous* »¹¹⁹.

L'idéologie libérale de l'ajustement préconisant le retrait de l'Etat des filières économiques, a entraîné la faillite des entreprises agricoles, notamment les fermes d'Etat et la liquidation de l'OCC et l'OCV. Celle-ci a alors condamné l'agriculture congolaise à de faibles niveaux de productivité et elle a exposé sa population à l'insécurité alimentaire. Les campagnes congolaises, presque à l'abandon, n'arrivent pas à assurer leur rôle de nourricière. Le pays est contraint d'élargir son champ d'approvisionnement vers d'autres pays dans le but de satisfaire les immenses besoins de la population en pleine croissance.

En sus des ressources naturelles dont il dispose, le Congo est un pays avec un accès direct à la mer, ce qui n'est pas sans incidence sur son développement. Le taux de croissance de l'économie évolue en moyenne au tour de 4% depuis 2004. Malgré cette croissance économique relativement importante, avec une balance commerciale excédentaire, obtenue grâce à la vente du pétrole brute, qui représente 88,89% des recettes d'exportations du Congo, le pays est caractérisé par une poussée d'importation des produits alimentaires. En faisant l'analyse d'une situation paradoxale d'un pays où d'importantes potentialités agropastorales et halieutiques contrastent avec une faible productivité, il est clair que le pays est incapable de nourrir sa population. En ouvrant son marché aux produits étrangers, il est contraint de recourir aux importations pour couvrir les besoins d'une population dont plus la moitié vit dans les villes. Ainsi, grâce aux recettes pétrolières, le Congo dispose des capacités financières lui permettant d'importer de l'extérieur pour garantir la sécurité alimentaire.

1.4.3. Conclusion du chapitre 4

La question du déclin agricole et la crise de la paysannerie est ancienne. Elle repose depuis plusieurs décennies sur quelques données apparemment simples : dans un pays globalement sous peuplé et un secteur productif faible et moins important faisant du Congo un grand importateur de produits agroalimentaires. La population de ce pays est concentrée dans deux villes (Brazzaville et Pointe-Noire). Celles-ci concentrent à elles seules plus de la moitié de la population totale. Nous avons montré dans ce chapitre que le faible financement du secteur et l'échec des politiques incohérentes, expliquent en partie le déclin du secteur agricole.

Par ailleurs, les campagnes connaissent de profonds changements sociaux, des changements qui, pourtant, ne cachent pas une ambivalence permanente : d'un côté, le

¹¹⁹ BIERSCHENK T, CHAUVEAU J-P, De SARDAN J-P O., 2000. « *Courtiers en développement, les villages en quête de projets* », Paris, Karthala et APAD, pp 11-12.

départ des ruraux vers la ville ; les campagnes se vident de leurs rares habitants sans pourtant que ces derniers trouvent en ville, pour la grande majorité d'entre eux, les activités et les ressources qui leur font défaut en « brousse » (GUICHAOUA, 1989, p.7). Et de l'autre côté, les campagnes qui voient arriver de nouveaux acteurs. Or depuis des décennies, le pays dispose grâce au pétrole des moyens économiques considérables eu égard aux populations qu'il administre pour, comme les anciens dirigeants de ce pays l'ont déclaré à l'époque, « résoudre les difficultés économiques », « restructurer l'espace national » et engager le pays dans une logique de « développement autocentré ». Cependant, constate-t-on paradoxalement et malgré la volonté exprimée de « vaincre l'exode rural », de « dynamiser l'agriculture et les départements », le Congo, pays déjà le plus urbanisé du continent africain, fait face à une crise agricole de grande ampleur, dissimulée par la capacité d'importateur du pays. Cette façade expose le pays à l'insécurité alimentaire, aux maladies, voire aux épidémies liées à la consommation des produits dont la qualité n'est toujours pas garantie, posant ainsi le problème de santé publique avec des conséquences mal connues par la population.

Toutefois, l'ampleur des investissements réalisés à ce jour grâce à la « rente pétrolière » porte inévitablement un coup fatal aux secteurs économiques traditionnels, peu dynamiques dont le secteur agricole. Les effets d'entraînements induits par le secteur pétrolier sur les autres secteurs sont minimes pour les raisons liées en grande partie à la mauvaise gouvernance. Le fossé qui sépare le secteur pétrolier des autres secteurs est très grand et n'arrête pas de s'élargir au fil des années.

Aussi la saignée permanente que subit la paysannerie congolaise depuis des décennies risque de véritablement signer la fin des paysans dans certaines contrées du pays ou la seconde « liquidation » de la paysannerie, aux dires de Guichaoua, car ceux-ci estiment être délaissés ou oubliés par les politiques. Les slogans des hommes politiques sont restés lettre morte dans ces départements, car n'ayant pas permis de sortir de la misère, de la précarité et de la pauvreté cette paysannerie. Celle-ci n'a pas d'autres alternatives, surtout les jeunes valides, que de fuir cette misère et le poids de la tradition, pour la ville en espérant qu'elle leur offrira des lendemains meilleurs.

Malgré cette analyse quelque peu alarmiste portée sur cette paysannerie, il faut reconnaître et admettre aux dires de certains observateurs, chercheurs, agents du développement et nous-mêmes, que des mutations seraient entrain de s'opérer dans les campagnes congolaises, une révolution est en marche (PRADERVAND, 1989) , pour d'autres c'est un réveil ou une prise de conscience des paysans face à leurs difficultés (Deveze, 1996) voire un éveil à la modernité et à la responsabilité de millions d'hommes et de femmes [...] (J. ALLIOT, 1996)¹²⁰. Des paysans se mobilisent, s'unissent, car « *l'union fait la force* », disent les paysans enquêtés, pour promouvoir et dynamiser les activités, mais aussi pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement local.

¹²⁰ ALLIOT est un ancien Directeur général adjoint de la Caisse française de développement.

1.5. CHAPITRE 5: MIGRATION DE RETOUR ET REVEIL DES CAMPAGNES CONGOLAISES

Nous avons évoqué au chapitre précédent, la crise du secteur agricole; celle-ci est d'autant plus marquée par l'échec des politiques agricoles ainsi que par des exploitations agricoles qui n'ont pas de grandes capacités productives, car trop petites pour garantir une production élevée, pouvant répondre à la demande nationale. Aussi, la négligence du développement agricole et rural pendant des décennies, a-t-elle provoqué le déplacement massif des populations vers les villes ou l'exode rural ? Par ailleurs, il y a aussi une migration très peu étudiée de type urbain-rural : la "migration de retour". En fait, la migration de retour est un phénomène qui se traduit par le déplacement des citadins victimes du chômage et des ruraux ne trouvant plus leur compte en ville, vers la campagne, dans le seul espoir d'améliorer leur situation. Ce phénomène comme nous allons le voir, annonce une révolution silencieuse, le réveil des campagnes congolaises. Ces transformations dans les campagnes congolaises favorisent-elles l'émergence des dynamiques organisationnelles ?

1.5.1. La Migration de retour

Comme la plupart des pays d'Afrique, le Congo n'est pas en marge des flux migratoires. Ces flux sont le plus souvent dans le sens de la campagne vers la ville, mais actuellement il faut souligner un regain d'intérêt vers la campagne de quelques citadins ou ruraux qui ne trouvent pas de débouchés en ville. Cette migration concerne également les élites politiques qui investissent dans leurs villages suite à l'appel du retour à la terre lancé par le Président de la République. Ce qui laisse envisager un retour des populations dans les campagnes que l'on qualifie de "migration de retour". D'autres citadins ou néo-citadins préfèrent s'installer en zones périurbaines, où se développent plusieurs activités telles que le maraîchage, la pisciculture et l'élevage de petit bétail.

La migration de retour est un phénomène peu étudié, pourtant elle concerne parfois des effectifs importants de la population. Les raisons de l'oubli, alors que ce phénomène gagne le terrain, sont sans doute liées au fait que l'on pense que le retour ne concerne que les retraités, donc d'un intérêt économique secondaire. Or, les événements sociopolitiques et économiques qu'a connus le pays montrent que les migrants de retour ne sont pas principalement des retraités et que beaucoup d'adultes d'âge moyen effectuent des migrations de retour. Jean Louis RALLU (1997) définit la migration de retour, « *non comme un mouvement définitif, mais dans une optique plus large de circulation* ». Un migrant de retour est alors selon lui, « *une personne revenant à son point de départ, sans préjuger d'éventuelles migrations futures* ». Il le considère aussi comme « *une personne native du pays ou de la région où elle est recensée ou enquêtée, ayant résidé dans un autre pays ou une autre région à une date antérieure* ». La migration de retour s'affranchit donc de l'idée de retour définitif de personnes âgées pour la retraite.

Par ailleurs en se référant à l'approche néoclassique, la migration de retour semble être considérée comme une expérience de migration échouée qui n'a pas donné les résultats escomptés. En d'autres termes, la migration du point de vue des néoclassiques, concerne exclusivement les migrants qui ont mal calculé le rapport coût-avantage de la migration et qui n'ont pas profité des revenus plus élevés. Le retour apparaît ici comme la conséquence de leurs expériences ratées à l'étranger (ou en ville) ou bien à défaut de leur capital humain qui n'a pas été valorisé comme prévu. Cette approche s'apparente le mieux à l'exode rural où les ruraux partis en ville à la recherche d'un avenir meilleur, décide de rentrer parce que n'ayant pas trouvé de débouchés. Or les centres urbains au Congo avec un faible système productif, ne sont pas en mesure d'offrir à ces jeunes migrants des emplois espérés. Suite à la désillusion, les migrants sont contraints au retour. Patrick GUBRY évoque à ce sujet un « *échec de la migration provoquée par les difficultés de la vie dans les lieux de destination, le plus souvent marqué par le chômage, les difficultés d'intégration, l'échec scolaire ou les problèmes de santé* »¹²¹.

A l'opposé des néoclassiques, la nouvelle économie présente la migration de retour comme le résultat logique d'une « *stratégie calculée* » et des « *objectifs atteints* » définis au début de la migration par le migrant tout seul ou avec sa famille. Obed STARK (1991) considère le retour comme le résultat naturel d'une expérience réussie à l'étranger au cours de laquelle les migrants atteignent leurs objectifs en termes d'accumulation de l'épargne. Au Congo, certains jeunes enquêtés ont avoué avoir quitté la campagne pour se rendre à Brazzaville afin de se constituer une épargne et revenir réaliser des activités dans leur village.

Toutefois, si d'une manière générale la migration ne concerne pas seulement les retraités ou les jeunes ruraux, la question que l'on se pose est celle de savoir qui sont alors ces nouveaux migrants concernés par ce phénomène ? Au Congo, les programmes d'ajustement structurel ont aggravés la crise sociale et dégradé la vie des congolais. L'application des sévères mesures d'austérité budgétaire et de démantèlement des secteurs publics, adoptées sous la pression des institutions internationales, notamment la Banque mondiale. Aux salaires impayés pendant des mois succèdent les compressions d'effectifs de la fonction publique, les privatisations, la suppression de l'embauche systématique des étudiants, la réduction des bourses, entraînant le déclassement de pans entiers des populations citadines. Le paysage social est partout marqué par l'augmentation du nombre des laissés pour compte de toute origine : notables en déclin, anciens salariés déflatés des services publics ou d'entreprises modernes, retraités démunis, classes moyennes appauvries, qui viennent s'ajouter aux urbains prolétarisés, déjà majoritairement hier. En fait, de l'indépendance jusqu'au milieu des années 80, le problème du chômage n'était guère préoccupant au Congo. L'accès des congolais à un emploi ne posait pas de problème. L'Etat recrutait systématiquement les nouveaux diplômés de l'enseignement général et l'enseignement technique. Ces recrutements s'effectuaient aussi bien dans l'administration que dans les entreprises publiques. La mise en œuvre des PAS a malheureusement contribué à la propagation du chômage. Les

¹²¹ GUBRY P., 1996. « *Le retour au village est-il une solution ? Le cas du Cameroun* ». In Crise et population en Afrique, Sd de Jean Coussy et Jacques Vallin. Les Etudes du Ceped n°13, p.423-441

mesures prises ont conduit notamment à la liquidation de plusieurs entreprises publiques à la déflation d'agents de la fonction publique et au gel de recrutements dans la fonction publique pendant plus de 15 ans. Les conséquences de ces mesures se ressentent encore à travers la précarité de la vie des citoyens et la pauvreté qui s'accroît d'années en année. Au Congo, le chômage sévit plus en milieu urbain que rural, en raison de la forte urbanisation et d'un système productif faible. Le chômage ainsi que la pauvreté se sont rapidement accru, les familles qui comptaient au moins un fonctionnaire, après la déflation, ont connu une régression de leur niveau de vie. Ce niveau de vie des congolais s'est encore dégradé lors des crises sociopolitiques des années 1997, 1998 et 1999.

Les solutions de sortie de la précarité se sont multipliées dans le pays notamment à travers le développement des activités informelles, la prolifération de diverses associations produisant de nouvelles formes de sociabilités aussi bien dans le développement de l'activité de taxis 100×100 ou foula- foula ou mini bus, que dans les marchés et le maraîchage. Le secteur agricole ainsi que les campagnes ont rapidement vu arriver des nouveaux acteurs qui pour certains sans aucune expérience, mais plutôt la volonté de sortir de l'oisiveté et du chômage. Dans l'activité maraîchère par exemple, plusieurs personnes lancées dans des projets agricoles de ce type, sont en grand nombre des fonctionnaires ayant perdu leur emploi, des fonctionnaires cherchant à arrondir leur fin de mois, des chauffeurs de taxi, des diplômés de l'université, qui n'ont pas pu s'insérer ou se réinsérer dans le circuit de l'administration publique ou privée, des femmes chef de ménage, des personnes sans qualification ou diplôme, des chômeurs. Il faut signaler comme a su le dire Euloge BIKINDOU-BOUEYA que chacun d'eux adopte « des stratégies d'insertion économique en milieu urbain ou rural. Mais à défaut de trouver un emploi, nombreux sont ceux qui optent pour des activités agropastorales ou artisanales souvent exercées dans les zones périurbaines, seulement dans le but de rester attaché en ville. Ils ont pour résidence principale le centre urbain et pour résidence secondaire les localités semi rurales environnantes où ils exercent des activités saisonnières »¹²². On observe depuis quelques années, le développement de nouvelles activités de maraîchage, de pisciculture et d'apiculture dans les zones périurbaines recensant également des hommes et des femmes diplômés, sans emploi ou sans qualification. C'est le cas par exemple des activités maraîchères dans la zone de Madibou, celle de la ceinture maraîchère de Brazzaville. Elles sont également pratiquées dans les cours, dans des potagers et des vergers communautaires, de même que dans des espaces laissés vacants ou des espaces publics. Dans un contexte général de crise socioéconomique, les personnes sans emploi ont trouvé un moyen de se prendre en charge en se tournant vers les zones périurbaines et rurales pour s'engager dans une activité agricole quelconque.

En revanche, on compte aussi parmi ces nouveaux producteurs, des élites (souvent des hommes politiques) qui investissent dans leurs villages avec le souci de monter des entreprises agricoles « modernes » qui apportent des revenus monétaires importants (DEVEZE 1996, p.138). Au Congo, ce phénomène s'accroît ces dernières années et s'accroît davantage pendant la période électorale où les candidats aux élections multiplient des actions dans les villages, en apportant de l'aide aux villageois, aux paysans et en entreprenant des activités agricoles ou commerciales, tout en sollicitant la main

¹²² BIKINDOU-BOUEYA E., « Le chômage des jeunes en ville et le mot d'ordre de retour à la terre : le cas du Congo-Brazzaville »

d'œuvre paysanne. Etant conscients de l'importance de l'agriculture et des revenus qu'elle peut générer, mais aussi du mot d'ordre sur « le retour à la terre » du Président de la République; ces nouveaux acteurs se lancent dans la quête des ressources et l'amélioration de leurs conditions de vie pour les uns, de leur statut ou positionnement au sein du département pour les autres. Les campagnes congolaises voient arriver très timidement des nouveaux acteurs qui ne sont pas forcément originaires des localités où ils s'établissent, mais ils recherchent avant tout des opportunités foncières et la possibilité de réaliser leurs projets. A ce jour, aucune étude n'a été réalisée pour évaluer ces flux migratoires, qui sont assurément encore très faibles et peu significatifs en terme d'incidence majeure dans les milieux ruraux.

Dans le district de Lékana par exemple, des jeunes partis à Brazzaville pour des raisons scolaires ont évoqué leur retour au village après un achèvement du cycle secondaire ou un échec scolaire. Ils reviennent à Lékana et se lancent dans des activités agricoles en espérant gagner de l'argent pour subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur famille.

Tous ces nouveaux flux migratoires qui à ce jour n'ont pas encore véritablement été étudié, constituent un générateur de nouvelles dynamiques paysannes en milieu agricole et rural. Le développement des activités dans les zones périurbaines et rurales réalisées par ces nouveaux acteurs sont la preuve que des mutations s'opèrent en silence dans ces contrées. Des mutations qui se traduisent par le développement de nouvelles activités, mais aussi la présence voire l'arrivée de nouveaux acteurs. Ces transformations quelles qu'elles soient ont cependant une véritable signification dans les milieux où elles se réalisent. Une dynamique conduite par des producteurs ou paysans émerge dans ces milieux avec des acteurs compétents, ayant des expériences dans des domaines divers et variés. Celle-ci contribue sans doute au réveil ou à l'éveil de ces espaces périurbains comme ruraux.

1.5.2. Les campagnes en effervescence : réveil ou éveil, quelle signification face à ces transformations ?

"Réveil" ou "éveil", quelle signification face aux mutations en milieu agricole périurbain et rural au Congo ? Jacques ALLIOT en préfaçant l'ouvrage de DEVEZE¹²³, préfère parler plus volontiers d'éveil. Pour lui, c'est un « *éveil à la modernité et à la responsabilité de millions d'hommes et de femmes qui constituent aujourd'hui l'essentiel des populations africaines.* ». Qu'il s'agisse d'un réveil ou d'un éveil, il faut dire que quelque chose est entrain de se passer et cela ne laisse pas indifférent les chercheurs et développeurs. En fait, des transformations s'opèrent dans la société congolaise, marquées par le développement des activités agricoles dans des zones rurales (aussi bien périurbaines), de même que l'arrivée de nouveaux acteurs dans ces espaces. Cela conduit à faire l'hypothèse qu'on assiste à un réveil des campagnes congolaises. Il repose d'abord sur le développement des activités dans les zones périphériques comme dans les départements de Brazzaville, notamment avec les producteurs de la ceinture

¹²³ Ibid., 1996, p.6.

maraichère des deux rives de Brazzaville et dans les Plateaux, avec un véritable essor du vivrier marchand. Depuis quelques années, les maraîchers de deux rives de Brazzaville, approvisionnent régulièrement les marchés de Brazzaville. Ces producteurs bien spécifiques ont bénéficiés d'un appui de l'Etat, car beaucoup d'entre eux n'avaient pas les moyens d'acquérir des espaces d'exploitation. La procédure d'installation des hommes et des femmes permettent à certain de s'émanciper, et de se prendre en charge.

Ainsi une grande partie des produits maraîchers commercialisés sur les marchés locaux, proviennent de ces sites aménagés par l'Etat, du moins des zones périphériques. L'activité maraîchère est vraiment florissante sur l'ensemble du pays, en milieu périurbain comme en milieu rural, car elle est source de gains pour ceux qui la pratiquent. On constate qu'un nombre important des jeunes âgés de 25 à 45 ans, pratiquent activement cette activité lucrative. Par ailleurs, en milieu rural plusieurs associations des producteurs agricoles mixtes ou associations féminines ou groupements d'entraide émergent avec à la tête des jeunes dont le niveau d'instruction va du primaire au niveau supérieur. Ces mutations traduisent une prise de conscience de la part des populations congolaises face aux difficultés auxquelles, elles font face au quotidien. Actuellement, les paysans continuent à subir les conséquences de la mondialisation et la crise en raison de leur manque de préparation. Cette situation les conduit à une véritable prise de conscience. Ce réveil se manifeste donc par la multiplication d'organisations paysannes, porteuses de divers projets, dont celui d'une agriculture paysanne adaptée au contexte congolais. Il se cherche de plus en plus à travers la mise en place de nouvelles formes de développement local et est enfin lié aux mutations de la société rurale qui s'expriment autour d'aspirations communes (DEVEZE, 1996, p.184). En milieu rural congolais dans plusieurs localités tels qu'à Lékana, des jeunes se mobilisent souvent individuellement et font appel au groupement d'entraide pour certains travaux. Ces jeunes réalisent ainsi des activités agricoles dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de pouvoir vivre comme des jeunes citadins. Il faut signaler que l'activité agricole en zones rurales devient aussi un moyen pour acquérir certains biens tels que les motos de marque (Jakarta), très prisés par les jeunes congolais, surtout ceux du milieu rural. Posséder une "Jakarta" pour un jeune paysan est signe de réussite ou d'aisance, car cela suppose aussi que son activité est fructueuse et qu'elle lui a permis d'acquérir un bien de luxe. Un nouveau courant se fait constater, dans la mesure où à travers la municipalisation accélérée accompagnée de l'électrification, le développement des infrastructures, l'augmentation de la démographie locale, les jeunes se lancent dans le développement des activités agricoles pour approvisionner en produits alimentaires les marchés locaux.

1.5.3. Conclusion du chapitre 5

Le Congo fait face à une incapacité à satisfaire les besoins alimentaires (recours aux importations massives), au chômage galopant, à l'exode rural, et enfin à la pauvreté rurale (absence d'eau potable, d'électricité, systèmes éducatif et sanitaire défectueux). Cette situation est engendrée par un secteur agricole et un tissu industriel peu productif et peu diversifié, une croissance démographique et un retard de développement des

zones rurales, restées à l'état d'enclavement pour certains (bassins de production inaccessibles).

Malgré quelques avancées peu significatives (construction des pistes rurales, appui des paysans par l'octroi des intrants, des semences, etc.), on constate que les populations rurales émigrent vers les villes, désertant ainsi les campagnes qui, pourtant restent une alternative pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de la précarité, à travers les activités agricoles. Par ailleurs, un autre phénomène inverse se produit, des citadins quittent la ville pour la campagne, fuyant ainsi le chômage et la cherté de la vie. Aucune étude à ce jour n'a été faite pour évaluer les flux migratoires, des campagnes vers la ville ou de la ville vers les campagnes.

Notre enquête a permis de constater quelques déplacements ou installation des populations vivant en ville. Certaines se sont installées en zones périurbaines à proximité de la zone où elles réalisent leurs activités et d'autres en zones rurales, dans le but de passer d'une situation de précarité à une situation d'autonomie économique et sociale, grâce aux activités agropastorales ou halieutiques. Cette migration de retour à la terre ou au village, laisse présager un réveil des campagnes congolaises longtemps affectées par les départs massifs ou l'exode rural. Cependant, qu'il s'agisse de réveil ou d'éveil, il faut que, comme l'avait dit l'auteur d'un journal des producteurs de coton tchadiens mentionné par Jacques Alliot, le tam-tam accélère son rythme, pour qu'à son image le paysan africain transforme ses habitudes s'il veut répondre à temps aux gigantesques défis auxquels il se trouve confronté.

Pour cela, une attention particulière doit être portée sur ces mouvements migratoires qui, en outre ont des incidences majeures dans les territoires dans lesquels ils s'opèrent. Aussi, infimes peuvent-elles être, ces migrations sont révélatrices d'un réveil au rythme des mutations qui se déroulent dans ces espaces.

1.6. CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie du travail avait comme objectifs précis de présenter le cadre d'analyse, la problématique et les approches méthodologiques qui nous ont permis de réaliser cette étude. Elle a également apporté un éclairage sur les aspects économiques, politiques, socioculturels, agricoles, du pays dans son ensemble, afin de mieux situer le contexte dans lequel émergent les OP. Ainsi, les généralités sur le pays ont été proposées, notamment la situation socioéconomique et politique, les types d'agricultures et spéculations pratiqués dans le pays. Les problèmes liés à l'accès à la terre ont été succinctement exposés. Quelques observations surgissent à la lecture des différents aspects exposés dans cette partie. Le Congo, pays riche grâce à ces potentialités agricoles connaît depuis des décennies, une crise agricole sans fin. Cette crise liée à des contraintes économiques, sociales, politiques, climatiques voire culturelles, fait de ce pays le plus gros importateur de produits agroalimentaires. L'échec des politiques mises en œuvre malgré les discours prônant l'autosuffisance alimentaire tel que prêchés par les différents gouvernements qui se sont succédés dans ce pays, n'est pas une réalité surprenante.

Depuis des décennies, les chercheurs ne cessent d'évoquer l'inefficacité de ces politiques, considérées comme solutions miracles dans les pays d'Afrique. Car constate-t-on, l'Afrique et le Congo en particulier a pour obligation d'adopter un développement conçu comme linéaire, porté par des valeurs et des normes jugées universelles qu'il faudrait absolument adopter et incarner, en suivant le chemin déjà tracé par ceux qui ont réussi pour combler le retard et les rattraper. Des projets et programmes ont été élaborés par des experts dans des cabinets et que les Etats doivent par la suite appliquer. Or cela ne leur laisse aucune marge de manœuvre en termes d'inventivité et de créativité. Si l'Etat congolais lui-même voit sa marge de manœuvre se réduire, combien à plus forte raison, les paysans eux aussi victimes de ces modèles de développement car ils ne disposent pas d'assez de moyens pour être de véritables acteurs et contre-pouvoirs. Fragilisés par les événements sociopolitiques et économiques, les paysans congolais voient leurs forces se dissiper dans un univers où seuls ceux qui sont violents, s'en sortent. D'ailleurs, au-delà de ces événements, le poids de la tradition y est considéré comme un problème et donc, incompatible avec l'innovation et le développement. Cela est souvent à la base du décalage entre les offres de développement proposées et les demandes de développement des populations.

Malgré ces crises, quelques mutations s'opèrent dans les campagnes congolaises, porteuses d'espoir pour le paysan, à travers l'apparition de quelques groupements dynamiques qui ont pour vision d'accroître leurs activités. Pour cela, une attention particulière doit être portée sur ces dynamiques qui se déroulent dans les campagnes congolaises, avec comme exemple la "migration de retour", afin de mieux appréhender les mutations sociales qui s'y déroulent. D'où l'intérêt que nous avons manifesté sur la migration de retour qui projette un autre regard sur les nouveaux acteurs émigrant vers la campagne, leurs projets et les structures associatives qu'ils mettent en place grâce à leur mobilisation. En optant pour l'analyse du retour, nous avons essayé de comprendre les

raisons du retour de ces acteurs et supposer que celui-ci occasionne l'émergence des dynamiques organisationnelles à travers les différentes activités développées. Ces dynamiques, nous les considérons ainsi comme réelles et se déroulant dans une arène locale. Il va donc de soi que la méthodologie que nous avons employée combinant des outils comme l'observation et l'entretien avec les acteurs, de même que les enquêtes par questionnaire, paraît plus appropriée pour mener une recherche portant sur de tels objets dans son volet empirique. Marquées par des mutations souvent méconnues et mal maîtrisées, les campagnes congolaises ne peuvent pas rester dans l'ombre des analyses quelque fois pessimistes, laissant croire très souvent qu'aucune innovation n'est possible. Dans presque tous les départements, des changements s'opèrent, sous l'œil observateur des pouvoirs qui considèrent toujours le paysan comme un simple bénéficiaire. Nous sommes témoin de l'irruption des paysans dans les campagnes congolaises qui ont été longtemps marginalisés et fragilisés. Ces paysans cherchent depuis quelques années à se prendre en charge eux-mêmes, à devenir des acteurs de leur propre destin.

Toutefois, bien que certains changements sont observables pour ainsi parler comme DEVEZE de réveil des campagnes africaines, il faut avouer que ce réveil ne sonne pas à l'identique dans tous les départements au Congo. Dans certains, on voit émerger une véritable dynamique paysanne autour de certaines activités telles que le maraîchage. Par contre, dans d'autres départements tels que les Plateaux, celle-ci est encore très timide, car ce département est encore affecté par les conséquences de l'échec de l'expérience du mouvement associatif et coopératif.

2.
EMERGENCE ET SIGNIFICATION
DES DYNAMIQUES
ORGANISATIONNELLES

Cette seconde partie est consacrée à l'émergence et à la signification des dynamiques organisationnelles. Celles-ci ont une origine lointaine comme nous le retraçons dans l'historique du mouvement associatif et coopératif au Congo. Elle part de l'époque coloniale aux années d'indépendance. En apportant des précisions sur le mouvement associatif et coopératif au Congo, ceci-ci aide à comprendre que les OP sont des structures qui ont une histoire partagée entre les grands événements de ce pays, notamment l'accession à l'indépendance, la crise socioéconomique, l'ajustement structurel, les guerres civiles, etc. Les OP d'une manière générale, foisonnent dans le pays depuis quelques temps. Si on peut situer la période de ce rebond, on peut dire que c'est à partir des années 90, suite à la crise et au retrait de l'Etat- providence, que plusieurs OP sont apparues avec des objectifs axés sur l'amélioration des conditions de vie des membres. Or par définition « *les OP sont entendues comme des organisations d'agriculteurs familiaux, d'éleveurs, de pêcheurs artisanaux, de paysans sans terre ou d'indigènes qui sont structurées, au-delà des communautés de base, à des échelles locale nationale ou régionale* ». ¹²⁴. Elles expriment une volonté affirmée ou émergente de ceux qui en sont les promoteurs, avec pour objectif résoudre des problèmes par l'action collective, et de relever des défis auxquels ils sont confrontés. Fondés sur une adhésion libre, leur fonctionnement est basé sur des principes démocratiques, mais celui-ci n'est pas totalement harmonieux.

Structures d'interface entre les sociétés locales et leur milieu, elles ont pour vocation d'améliorer les relations de leurs membres avec leur environnement économique, institutionnel ou politique et de les rendre plus favorable à leurs initiatives. Nous allons voir que l'origine de ces structures qu'il s'agisse de celles de l'époque coloniale ou de l'indépendance ou bien celles qui existent aujourd'hui, toutes sont l'œuvre d'une pluralité de logiques souvent complexes : logique coutumière, logique de solidarité, logique populaire, logique économique, logique sociale, logique d'aide, logique technocratique, etc. Toutes ces logiques s'entremêlent pour donner naissance à des organisations de taille différente et regroupant des producteurs familiaux ou communément désigné sous le terme : "petits exploitants", en raison de la taille de leur exploitation et de leur capacité de production. Nous présentons donc dans cette partie les résultats de notre enquête, portant sur l'organisation et le fonctionnement des OP en milieu périurbain et rural au Congo.

¹²⁴ DUGUE M-J, PESCHE D et Le COQ J-F., 2012. « *Appuyer les organisations de producteurs* » Quae, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, pp.8-9.

2.1. CHAPITRE 6: ORGANISATIONS PAYSANNES

La démarche pour essayer de décrire les organisations paysannes a été la suivante : en considérant que les discours sur les organisations étaient nombreux et pouvaient participer à cacher la réalité, nous avons résolu de partir de ces différentes représentations, afin d'expliquer le vrai discours normatif. C'est la décomposition du processus de recherche sur les organisations paysannes, comme l'indique J-P JACOB : *« la floraison actuelle décrite pose cependant des questions. Même si l'émergence des organisations endogènes est antérieure aux discours construits à leur propos, ces discours ne jouent-ils pas un rôle dans leur multiplication actuelle, dans leur logique d'institutionnalisation ? »*¹²⁵. Les OP sont des formes d'organisations qui ne sont pas nées du néant. Elles ont une histoire que nous essayons de décortiquer dans le cas du Congo. Les OP sont nées sur les bases de proximité, de solidarité et d'entraide mutuelle. Les membres se regroupent autour de leurs intérêts, dans leurs milieux pour s'assurer de leur promotion à travers leurs différentes activités sociales et économiques (LAVIGNE DELVILLE)¹²⁶. Au Congo, Il existait avant l'époque coloniale, des formes traditionnelles d'organisations évoluant parallèlement avec les coopératives qu'on appelait : *Boyokani, Bosangani, kintouari* et/ou *tuila*, ayant pour signification l'entente (Rapport de l'Atelier sur l'entrepreneuriat coopératif au Congo coordonné par Hervé DIATA en 2003).

Cependant, on emploie tantôt le terme "organisation paysanne" ou "organisation des producteurs" ou "association paysanne", pour désigner les structures florissantes dans l'arène locale. Plusieurs définitions de ce terme existent. Car il ne faut pas oublier que malgré la pléthore de ces définitions sur les OP, celles-ci sont toujours définies d'un point de vue extérieur. C'est ainsi que nous avons retenu celle-ci, tout en sachant qu'elle n'est pas exempte de critique : *« l'association paysanne désigne simplement un regroupement des paysans organisés de façon volontaire et autonome ; ceux-ci gèrent leur association et y exercent le pouvoir selon les règles démocratiques ou autres »*.¹²⁷. Le terme organisation paysanne est aussi vieux que la notion du développement, ce qui explique la prolifération d'avis et de point de vue sur le sujet : actuellement on assiste à une valorisation excessive de ces structures de la part de tous les intervenants du monde rural : Bailleurs de fonds, ONG, Etat, organismes de vulgarisation, services agricoles, etc.

L'Etat s'étant retiré de la scène agricole, les OP sont les intermédiaires entre les fonds possibles d'aide et les paysans ; aussi attirent-elles l'attention et la convoitise ! En une décennie (depuis les PAS), affirment ces auteurs, elles sont devenues les interlocutrices privilégiées de tous et sont en position de force sur la scène locale, en tant

¹²⁵ Ibid.

¹²⁶ LAVIGNE DELVILLE, 1992. « Groupements villageois et processus de transition » Cahiers des Sciences Humaines, pp.327-343

¹²⁷ DESCENDRE D., 1991. « L'autodétermination paysanne en Afrique : Solidarité ou tutelle des ONG partenaires ? Essai d'analyse institutionnelle, collectif Stratégies alimentaires », Paris, L'harmattan 317p.

qu'acteur majeur, relais indispensable du développement. D'une manière générale, nous reconnaissons que leur position affirmée comme acteur se vérifie dans certains pays, mais une réserve doit être faite pour le cas du Congo. Car cette position n'est sans doute pas celle que partagent les OP au Congo, en raison de leur faible représentativité et légitimité au sein de la société.

Toutefois, l'idée selon laquelle, les OP correspondent et véhiculent une idéologie du développement que les bailleurs de fonds promeuvent, celle du développement endogène, auto centré, fait objet de débat. Car objectivement quelle signification donne-t-on à ce concept (développement auto centré) et dans la pratique que représente-t-il ? Serait-il un développement avec les OP (ou encore en compagnie des OP) ? Il s'agit d'attester leur participation par des représentations insignifiantes ou plutôt leur implication à toutes les étapes depuis le diagnostic jusqu'à l'évolution ? Souvent dans le discours développementaliste, c'est associer les bénéficiaires à toutes les étapes du processus de développement. Mais, comme l'a déclaré P. LAVIGNE DELVILLE¹²⁸ : « *le discours est souvent chargé d'idéologie, d'idéalisation de la démarche, voire de manipulation inconsciente ou délibérée* ». Ce concept comme d'autres est suffisamment flou pour être fédérateur. Dans le fonds, malgré ce discours, il faut se demander, ce qu'elle change concrètement dans les rapports entre les institutions (Etat, ONG/Bailleurs de fonds) et les OP. Or ce modèle censé changer les mœurs, les hiérarchies, transformer les rapports entre OP et les acteurs extérieurs, semble pourtant être remis en cause. Le flou théorique et conceptuel des analyses préalables, insuffisamment distancées, interroge les méthodes elles-mêmes. (Ibid.)

Cependant, un autre discours notamment celui véhiculé par les chercheurs, met en avant la capacité des OP à moderniser l'agriculture et celles-ci seraient capables de se professionnaliser pour devenir de vraies organisations agricoles avec des fonctions syndicales et économiques c'est-à-dire de véritables acteurs capables de se défendre.

2.1.1. Notion complexe et ambiguë

Considérées comme bénéficiaires pour les uns et comme objet de recherche en soi pour les autres, les OP sont souvent instrumentalisés, à commencer par la signification que l'on donne à ce concept. Pour M.J DUGUE et al¹²⁹ : le terme « organisation paysanne » fait référence à la notion de paysan, de pays et souligne la dimension de défendre des intérêts des petits agriculteurs familiaux ; les expressions « organisation de producteurs » ou organisation paysanne sont les traductions les plus fidèles de « farmers organisations » et organizaciones campesinas ». A l'instar de ces auteurs, nous utilisons dans le cadre de cette étude l'abréviation OP pour désigner les organisations paysannes tout en spécifiant qu'elles regroupent des producteurs ayant pour fonction la production, la transformation et la commercialisation. Vu sous cet angle, l'emploi des concepts :

¹²⁸ LAVIGNE DELVILLE P., 2000. « Regards sur les enquêtes et diagnostics participatifs. La situation d'enquête comme interface », in *Coopérer aujourd'hui* n°77, pp.1-27.

¹²⁹ Ibid.

paysans ou producteurs, désignent des individus réalisant une activité agropastorale ou halieutique. Nous tentons d'apporter un éclairage sur la notion de paysan qui caractérise cette étude, à travers celle donnée par Henri MENDRAS¹³⁰, permet de mieux comprendre ce qu'est un paysan. « *Le paysan travaille la terre pour se nourrir [...]. Mais le paysan produit aussi pour un marché englobant, et ceci le distingue du primitif [...]* » Il poursuit en disant : « *par population paysanne, il faut entendre la famille paysanne, l'unité indissociable qui compte à la fois les bras qui travaillent et les bouches à nourrir ; unité qui peut être traitée du point de vue économique comme un agent.* » Au final, nous résumons en disant que le paysan n'est autre qu'une personne qui travaille la terre pour se nourrir, ainsi que ses enfants, les vieillards ou autres membres de sa famille qui sont souvent à sa charge.

L'enquête a révélé que le paysan produit d'abord pour son autoconsommation, ensuite pour gagner de l'argent. La logique commerciale est réalisée tout en sachant que la consommation personnelle et familiale du paysan est de ce fait déjà garantie. Ce paysan, dit MENDRAS, se transforme en agriculteur, producteur agricole qui est à la fois « *entrepreneur* » et « *travailleur* », propriétaire de ses moyens de production, mais n'utilisant pas, ou peu de main d'œuvre salariée. Il est clair qu'au Congo, les producteurs emploient peu de main d'œuvre salariée pour réaliser certaines tâches, car trop coûteuse ou rare. Dans le cadre de ce travail, les termes paysan ou producteur semblent appropriés pour désigner des personnes attachées à la terre et menant des activités dans le but de se nourrir et d'accroître leur pouvoir d'achat, grâce à la vente de leur production. Etant donné que l'agriculture congolaise est composée majoritairement de petites exploitations familiales, il est clair qu'on peut se permettre d'employer spécifiquement les termes « *petits paysans* » ou « *petits producteurs* », en référence avant tout à la taille de leur exploitation, leurs moyens de production. Il est sûr qu'il existe bien une différence entre paysans et producteurs, bien que ces termes soient de signification voisine. Car là où le paysan privilégie la rationalité de l'exploitation guidée par la reproduction de l'unité domestique, le producteur contrairement au paysan vise la maximisation du profit privé. Ainsi comme le dit M. HAUBERT¹³¹ : « *Tous les paysans sont par définition des petits producteurs et des producteurs familiaux. Mais l'inverse n'est pas vrai.* » Autrement dit, le paysan avec une rationalité plutôt familiale qu'économique, peut être ou devenir producteur selon MENDRAS. Nous utilisons les deux termes dans le cadre de cette étude, parce que nous sommes en réalité dans une dualité marquée par la présence aussi bien des paysans que des producteurs animés de même par des objectifs de rationalité familiale que par ceux liés à la rationalité économique, au profit. Il s'agit en quelque sorte d'un brassage d'acteurs dont les logiques sont aussi bien familiales qu'économiques voire professionnelles, etc. Dans ce cas, il n'est pas aisé de faire cette différence. On pourrait dans une certaine mesure, parler de "producteur en devenir" pour certains paysans, dont l'exploitation ou le volume de leurs moyens de production, leur assure le passage du statut de paysan à celui de producteur. Cependant, quelle différence entre l'individu exerçant l'activité en milieu périurbain et celui du milieu rural ? Le terme paysan a une connotation plutôt rurale qu'urbaine, utilisé pour désigner les

¹³⁰ MENDRAS H., 1976 « *Sociétés paysannes* », Paris, Armand Colin, 238p

¹³¹ HAUBERT M., 1995 « *Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-Monde* », Paris, Publications de la Sorbonne, p.10.

individus des sociétés paysannes ou rurales. La question est celle de savoir si dans les sociétés dites rurales, on trouve uniquement des paysans et que dans les sociétés urbaines, il y a spécifiquement que des producteurs ? Or sur la base des éléments donnés par MENDRAS, le milieu dans lequel évoluent ces individus, qu'il s'agisse du milieu périurbain ou rural, la différence se situe au niveau de la rationalité de chaque individu. Une rationalité mêlant le domestique ou non marchand et le marchand. Ceci donne aux uns le statut de paysan, et aux autres, celui de producteur. Ainsi à ce stade de l'analyse, nous pouvons avancer l'idée selon laquelle on peut trouver dans le milieu périurbain ou rural aussi bien des paysans que des producteurs. C'est pour éviter cette confusion que HAUBERT a préféré employer le terme « producteurs paysans », en référence aux caractéristiques économiques (organisation et rationalité de la production) et sociopolitiques (rapports à la société globale) des petits producteurs. Il n'est pas aisé voire facile de distinguer le paysan du producteur ou vice versa. Pour lui, même celui que l'on peut désigner comme paysan pourrait réellement être considéré comme tel, si l'on tient compte de la spécificité des sociétés paysannes. Conscient de cela, nous avons choisi dans cette étude d'employer les deux termes, pour désigner les acteurs qui ont la vocation de produire, de transformer, se nourrir et vendre une part de leurs produits.

2.1.2. Représentations sur les organisations paysannes

Dans le dossier Inter-réseaux (1998, n°3, p.7), il est dit que « *chacun, en fonction de la place qu'il occupe, de sa fonction et de ses moyens, a un intérêt particulier à s'intéresser aux organisations paysannes. Chacun, depuis le paysan jusqu'à l'homme politique en passant par le chercheur, le technicien, le représentant d'un organisme de coopération, possède une vision de ce que sont les organisations paysannes et de ce qu'elles devraient être* ». La valorisation et la mise en avant des organisations paysannes par les acteurs du développement agricole dissimulent des intérêts particuliers. Observer les organisations paysannes comme partenaire essentiel, c'est en quelque sorte légitimer leur présence sur le terrain. Par conséquent, la représentation que peut avoir un acteur d'une organisation paysanne est différente de celle d'un autre selon les finalités poursuivies : pour les techniciens du développement par exemple, « le groupement est vu comme le moyen de faire passer l'innovation, le support organisationnel d'une nouvelle activité ». Cette représentation du groupement répond à l'un des objectifs recherchés : la mise en œuvre de nouveaux procédés de production. Les techniciens travaillant dans le milieu rural considèrent les organisations paysannes comme un dispositif organisationnel. A l'opposé, les structures d'appui, sous le poids de l'idéologie développementaliste, les conçoivent comme une finalité en soi, car pour eux, les organisations paysannes sont constituées pour simplifier la gestion de l'aide, favoriser la solidarité et l'apprentissage technique. Dans ce domaine, les chercheurs doivent quant à eux avoir une représentation plus objective, en vertu des critères de scientificité. Pour la recherche, les organisations paysannes sont un sujet d'investigation en soi puisqu'elles sont une forme d'action collective structurée et à cet égard se réfèrent aux théories de la sociologie des organisations. Or si la recherche tente de comprendre l'être et les dispositifs internes des organisations paysannes pour interpréter ses résultats en vue d'une re-

cherche d'action, elle est confrontée dans ses analyses à la diversité et à la complexité des organisations paysannes. Chaque acteur social intéressé par les organisations paysannes a sa propre représentation de celles-ci. Ces différences de représentation révèlent des enjeux de pouvoir : chaque acteur déploie sa propre interprétation pour mieux s'approprier le dynamisme organisationnel. Il existe donc des enjeux de pouvoir entre les organisations paysannes et leur environnement extérieur, comme à l'intérieur même du groupement. La notion des organisations paysannes n'est pas constante, elle est traversée de rivalités, d'oppositions, de contradictions. Sujet d'interprétation de représentations opposées, elle cristallise les enjeux de pouvoir.

2.1.2.1. Organisations paysannes : nature, fonction, priorité et objectifs

La nature des organisations paysannes a évolué dans le temps et demeure aujourd'hui plus complexe. En effet, les caractéristiques traditionnelles et modernes se surimposent plutôt qu'elles ne s'excluent. Les organisations paysannes ne se laissent enfermer dans aucune catégorie : diverses et complexes, elles ne sont pas facilement définissables, comme le certifie la pluralité des désignations les concernant : associations, groupements de paysans, organisation paysanne, comités de développement, etc.

Cependant, on peut analyser trois principes de définition, une organisation paysanne sera examinée comme telle si elle applique, le principe d'utilité (toute organisation doit être utile à ses membres et ceux-ci doivent avoir la réelle volonté d'atteindre les objectifs fixés), le principe d'identité propre (l'identité d'une organisation paysanne se fonde sur une histoire, une aire géographique, des règles de fonctionnement, une vision de l'avenir et des finalités recherchées) et le principe de viabilité (la viabilité d'un groupement se mesure à la satisfaction des besoins à la base, à l'appropriation de l'expérience collective et l'ouverture sur l'extérieur).

Au-delà de ces règles, les critères de définition d'une organisation paysanne sont variés. En effet, ces organisations sont souvent hybrides et donc toujours singulières. Néanmoins, comme nous l'avons souligné, les typologies existent et si l'on tient compte de leur possible parti pris, elles peuvent être utiles à la compréhension. Ainsi, on peut classer les organisations paysannes selon leur origine, leur mode de fonctionnement, leur composition, leur statut, leur domaine d'intervention, leur niveau de professionnalisme, leur taille, leurs ressources financières. Plus les critères sont agencés et plus on aura une idée claire du groupement. Néanmoins, dans un souci d'efficacité et de synthèse, il nous a paru adéquat de ne retenir que deux critères pour caractériser sur le terrain les organisations paysannes du Congo : l'origine et les domaines d'intervention.

JP PROD'HOMME¹³² dresse une typologie des organisations paysannes selon leur origine, le premier critère choisi ; il distingue quatre catégories: les groupements initiés et contrôlés par les instances administratives, les groupements à caractère économique, incités et encadrés par les sociétés de développement, les groupements d'initiative locale, à dimension villageoise ou inter villageoise, et enfin les nouvelles organisations de défense des intérêts paysans. Ces quatre catégories peuvent être, me

¹³² PROD'HOMME J-P., 1995. « Diversité des organisations rurales en Afrique noire », in Economie rurale n°228, pp.48-53.

semble-t-il, regroupées en trois : (i) les organisations paysannes suscitées par les grands appareils de développement (par le biais de l'Etat ou de ses sociétés d'intervention). Ce modèle est celui des années 60/70 et a abouti aux coopératives ; (ii) les organisations paysannes liées à des interventions extérieures (notamment aux ONG). Ce modèle est plus que jamais d'actualité avec l'émergence de nouvelles pratiques de développement ; (iii) les organisations paysannes d'origine endogène qui traduisent la volonté des paysans de reprendre l'initiative de leur développement. Le second critère retenu était celui des domaines d'intervention. Car si au Congo, comme nous l'avons dit, les OP se sont constituées dans un contexte de retrait de l'Etat de la sphère agricole, cela ne veut pas dire qu'elles sont moins présentes au niveau social et culturel. M. HAUBERT le confirme en disant que : « *d'un côté, leur plus grande insertion dans les marchés et la libéralisation de ceux-ci les conduisent à porter une attention croissante aux possibilités d'accroître leur production et d'améliorer sa valorisation. D'un autre côté, leur ouverture plus importante sur l'extérieur et notamment sur le monde urbain amplifie leurs aspirations dans le domaine social, particulièrement en ce qui concerne les équipements et services d'éducation, de santé, de loisirs* ». ¹³³

Les fonctions des organisations paysannes, leurs activités sont donc souvent multiples et mêlent plusieurs domaines d'intervention. On peut malgré cela regrouper ces fonctions en trois pôles : un pôle social (éducation, santé...), un pôle économique (fonctions agricoles, de la production à la commercialisation) et un pôle représentatif (fonctions d'ordre syndical, de revendication et de porte-parole des besoins paysans). Mais rares sont les organisations paysannes qui se limitent à un seul type de fonction, elles sont pour la plupart présentes dans les trois domaines. Si l'on rentre dans le détail de l'activité des organisations paysannes, les fonctions agricoles sont certes majoritaires puisque c'est pour faire face à la crise du secteur agricole et à la forte demande en aliments, que les OP se multiplient dans le sud du pays, région fortement agricole. Les activités agricoles sont accomplies en majorité par les petits exploitants. A côté de ces activités, les paysans mènent d'autres activités pour améliorer leurs conditions de vie. Mais force est de constater, comme l'a affirmé BÜJSROGGE (1989) que : « tous les domaines de la vie sont touchés par les activités de groupement (...) pourtant dès qu'il s'agit de réalisations pratiques, il faut bien faire des choix et établir des priorités ». ¹³⁴ Derrière les fonctions assurées par les OP, quels sont les objectifs poursuivis ? En ayant à l'esprit que ces propos sont issues de paroles paysannes parfois partielles et guidées, on peut dégager deux grandes tendances : « *d'une part il y a les organisations qui ont surtout pour fonction de réaménager les rapports internes à la société paysanne, par des opérations de développement local visant à améliorer les conditions de vie (...) d'autres organisations en revanche, ont surtout pour fonction de réaménager les rapports des paysans avec la société et l'économie globale, leur regroupement visant à obtenir des économies d'échelle dans le cadre d'activités économiques collectives* ». ¹³⁵ En fait, les OP ont souvent des revendications diverses qui se réfèrent aux deux mo-

¹³³ HAUBERT M., 1999. « L'avenir des paysans : les mutations des agricultures familiales des pays du sud », Paris, PUF, pp.144-149.

¹³⁴ PIET BÜJSROGGE P.B., 1989. « *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest* », Paris, L'harmattan, p.148.

¹³⁵ Ibid.

dèles. Depuis le retrait de l'Etat, les OP sont souvent perçues comme des acteurs de substitution pour combler le vide laissée par lui. La question qui se pose et reste inavouée est celle de se demander si à terme ces structures se verront être remplacées par d'autres, dans la mesure où elles ne parviendront pas à accomplir leur mission ? Considérées comme des accélérateurs de changements techniques et économiques, les OP véhiculent certaines pratiques, permettant à l'ensemble des professionnels du secteur de s'en approprier. Elles sont aussi un moyen de faire aboutir les réformes institutionnelles. Or il est clair que certaines de ces structures ont du mal à jouer le rôle qui leur est attribué voire à atteindre leurs objectifs. Elles éprouvent d'énormes difficultés de susciter l'adhésion de la population, qui voit à travers elles, un outil de contrôle de l'Etat, parce que le mode de fonctionnement de certains groupements rappelle les épopées de l'ancienne époque où les dirigeants sont ceux qui occupent une position dans la sphère politique. Conscients de cette situation, les bailleurs de fonds œuvrent pour la promotion de véritables OP, où les paysans choisissent eux-mêmes leurs leaders. Des structures qui sont capables de les aider à sortir de la précarité ou du cercle vicieux de la pauvreté. Depuis quelques années, l'accent est mis sur l'autonomie des groupements et leur professionnalisation.

Cependant comme nous l'avons souligné, cet objectif reste théorique. Il faut admettre que les OP sont avant tout, dans une lutte avec d'autres collectifs comme l'Etat, les institutions politiques, partis politiques, etc. En outre, les objectifs des OP peuvent être parfois moins avouables, comme l'obtention d'une aide par exemple. La primauté reste l'amélioration des conditions de vie paysanne et plus communément villageoise : à cet égard, les organisations paysannes sont dans une logique d'entente, de négociation et de recherche de compromis, ce qui n'écarte pas certaines formes de polémique et de revendications. A supposer que la finalité principale soit complètement définie, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de choix doivent être faits : ces choix dépendent de la population concernée, du degré de conscientisation dans le village ou encore de la capacité de l'organisation paysanne à répondre aux besoins. Cette difficulté dans la hiérarchisation de priorités fait dire à juste titre à BÜJISROGGE que « *la grande diversité des activités de groupe que nous enregistrons ne vient pas d'une anarchie rurale, mais de la complexité des éléments à considérer avant de s'engager* »¹³⁶. S'agissant des départements enquêtés au Congo, les OP se sont fixées des objectifs agricoles face à la crise du secteur agricole et de la forte demande en aliments ; elles complètent leurs actions par une entraide et une solidarité accrue dans tous les domaines de la vie villageoise.

Par conséquent, la divergence des objectifs doit être comprise dans l'optique d'une gestion sociale du risque, si prégnante dans les sociétés paysannes africaines. D'autre part, ces finalités annoncées révèlent différents enjeux : les OP sont encore des organisations en devenir, en construction, elles ont tout à prouver aux autres acteurs et mettent ainsi en jeu leur légitimité. L'enjeu majeur est désormais un enjeu de reconnaissance : les OP sont des acteurs à part entière qui veulent être considérées comme tels et revendiquent leur part dans les prises de décision. La construction des relations contractuelles entre les producteurs ruraux et les autres acteurs économiques et institutionnels constituera un second enjeu. Enfin, il faut que les paysans participent à la réflexion

¹³⁶ Ibid.

prospective sur la place et le rôle de l'agriculture dans une économie libéralisée et globalisée et donc la définition de nouvelles politiques.

2.1.3. Conclusion du chapitre 6

Nous retenons donc que les OP n'ont donc pas une définition unique : leur multiplicité vient encore de ce qu'elles naissent d'une représentation, d'une subjectivité et ensuite de leur nature même. Nous verrons que les « nouvelles » OP étaient issues d'un mouvement plus autonome, d'une dynamique locale. Elles n'en sont que plus diverses : le terme d'OP peut aussi bien signifier une organisation professionnelle agricole qu'une association à vocation générale. Leurs activités sont en effet de plus en plus variées, à mesure qu'elles s'imposent sur la scène locale. Car il ne faut pas perdre de vue que les OP, en tant qu'organisations, sont avant tout des objets de pouvoir et peuvent développer des stratégies internes comme externes, de lutte comme de coopération. Un groupe se crée aussi au sein et selon un jeu d'acteurs et pas seulement pour promouvoir un certain nombre d'objectifs.

2.2. CHAPITRE 7 : ORGANISATIONS PAYSANNES AU CONGO

Comme nous l'avons esquissé en amont, la genèse et l'évolution des organisations paysannes au Congo peuvent s'inscrire dans la dynamique de plusieurs formules d'encadrement rural appliquées dans le pays depuis l'époque coloniale. En effet, trois périodes marquent cet essor :

- la première va de 1915 à 1960 et coïncide avec les modalités d'encadrement rural expérimentées lors de la mise en valeur des colonies ;
- la deuxième allant de 1963 à 1985, est marquée par la conception socialiste du mouvement coopératif ;
- la troisième se déroule depuis 1985 dans un contexte de désengagement de l'Etat et de libéralisation de l'économie sous l'effet des programmes d'ajustement structurel, mais aussi des guerres civiles.

Certes, l'on peut constater qu'à travers toutes ces mutations qu'actuellement, suite au contexte, les acteurs et/ou les membres sont dans une période de transition. Le chapitre que nous développons, permet de savoir qu'il a existé ou existe encore dans la société congolaise d'autres réseaux de solidarité qui ont prévalu et continuent à prévaloir. Ces réseaux ont été tissés à l'intérieur de l'arène locale, de la famille. Il est apparu des réseaux de solidarité familiale, des réseaux associatifs spécialisés dans l'entraide, tels que le Likelemba ou Kitémo, les associations de confession religieuse. Cependant, à côté de ces structures traditionnelles, se développent d'autres nouvelles organisations tels que les GIE, GIEC, les associations mixtes, des associations féminines, etc.

2.2.1. Le mouvement associatif et coopératif

Le mouvement associatif et coopératif n'est pas un phénomène récent au Congo. L'histoire nous enseigne que celui-ci est apparu sous l'époque coloniale. Cependant, il a véritablement pris corps vers les années de l'indépendance à cause de la forte implication des gouvernements dans la mise en œuvre des initiatives en milieu rural. Au lendemain des indépendances, les nouveaux gouvernements africains avaient pour priorité de construire l'Etat et d'affirmer son autorité. A cette époque la population était majoritairement analphabète. Ceux qui, à cette époque, étaient considérés comme des élites, n'ont pas véritablement joué leurs rôles. Ils n'ont pas pu allier la transition avec les valeurs. La rupture avec la période coloniale sur le plan économique ne s'est pas réellement opérée. D'ailleurs, la relation commerciale entre les pays d'Afrique et occidentaux était toujours celle basée sur l'approvisionnement en cultures de rente ou d'exportation (café, cacao, coton, canne à sucre, banane, etc.). C'est sur ces mêmes filières d'exportation que va se focaliser l'intervention de l'Etat en milieu rural.

Au Congo, comme l'avait stipulé Y. GUILLERMOU¹³⁷ « *la richesse et la vitalité des mouvements associatifs ont permis aux sociétés paysannes de résister dans une large mesure à la mainmise des appareils politiques et d'apporter elles-mêmes des solutions à leurs problèmes de base* ». Après une décennie, ces structures ayant prévalu à cette époque jouissent-elles encore de cette légitimité ? Il s'agit à travers cette étude de présenter les structures qui dans le temps jouaient des rôles importants dans la société, mais aussi de dire si elles existent encore ?

2.2.1.1. Les organisations traditionnelles

La plupart des sociétés paysannes africaines sont fondées par des liens communautaires : les groupements à vocation agricole ou autre constituent l'un des traits distinctifs de lien sociétal au sein des villages. L'émergence et la signification des OP dans la perspective de développement des économies rurales nécessitent l'adoption d'une approche systémique et coordonnée. Ces OP doivent à l'origine tenir compte de l'essor du monde rural et leur rôle toujours plus important que jouent les actifs agricoles au sein de l'architecture du développement. Actuellement, l'environnement dans lequel interviennent les actifs agricoles subit des modifications profondes, avec l'apparition de nouveaux acteurs, de nouveaux enjeux, de nouvelles alliances et certainement de nouveaux risques. Qu'il s'agisse du formel ou de l'informel, ces dynamiques reposent sur un objectif commun qui s'appuie sur des accords de collaboration conclus entre les acteurs, en vue de promouvoir les intérêts mutuels de partenariat en mettant à profits leurs forces et leurs ressources d'une manière transparente et équitable. Les nouvelles dynamiques apparues sur une base antérieure, sont celles des groupements traditionnels. C'est sur cette base que P. BÜJRSROGGE distingue trois catégories¹³⁸ : les associations d'âge (associations de camarades), les associations culturelles et les tontines (association d'épargne et de crédit où à des périodes déterminées, les membres mettent en commun une somme d'argent, laquelle est donnée à tour de rôle à un des membres de la tontine).

Ces groupements coutumiers ont été longuement étudiés par BALANDIER, BONNAFE, DESJEUX, DUPRE, GUILLERMOU, SAUTER, etc. Ils sont plus ou moins encore opérationnels dans l'ensemble des départements : le cas des kitémo. Le kitémo est l'un des héritages du peuple kongo, car il subsiste avant l'arrivée des européens. G. SAUTER le décrit comme « *une sorte de cagnotte, alimentée à échéances régulières par les cotisations de tous les membres dont chacun reçoit à tour de rôle la totalité des sommes versées* ». Pour DUPRE, le kitémo est « *une institution d'entraide multiforme commune aux peuples kongo (et dont de nombreux auteurs ont relevé très tôt la richesse et la capacité d'innovation) joue ainsi un rôle significatif chez les Beembé de la Bouenza, société d'agriculteurs dynamiques : il s'agit d'une forme de coopéra-*

¹³⁷ GUILLERMOU Y., « Encadrement étatique et formes d'organisations autonomes en secteur paysan marginalisé : cas de l'Algérie et du Congo », In JACOB J.-P et LAVIGNE DELVILLE Ph. (sous la dir), Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamique. APAD-Karthala.IUED, Paris, pp.201-217

¹³⁸ Ibid.

tion féminine orientée vers la recherche du rendement maximal, où...le travail de chacune, strictement mesuré, doit s'aligner sur celui de la meilleure cultivatrice ; les hommes contrôlent entièrement la composition des équipes de travail et la vente des produits ». Il s'apparente au Likelemba ou Moziki, qui sont aussi des formes de tontine financière où un montant relatif à la participation est fixé pour tous et à tour de rôle, est mis à la disposition de l'un des participants, la totalité des sommes versés par les autres. Seules les appellations changent selon les régions ou les ethnies. Il peut s'agir de ce fait d'une forme d'épargne alimentée à échéance par les cotisations de tous ses membres dont chacun reçoit à tour de rôle la totalité des sommes versées, soit d'une forme de travail communautaire, destinée à rendre moins visibles les différenciations sociales. Chez les peuples Kongo, comme l'avait fait remarquer Jeanne-Françoise VINCENT¹³⁹, le kitémo ou bitémo constituait la forme la plus courante d'épargne. On le retrouvait dans tous les milieux, dans toutes les classes sociales, à l'exception de la frange la plus aisée. Il existait des kitémo de riches aux cotisations très fortes, et des kitémo modestes réservés aux gagne-petit. En effet, la participation à un kitémo, pour les paysans ou paysannes était basée sur la récolte et la vente des produits agricoles.

Par ailleurs, Georges BALANDIER considère que le kitémo dans sa forme actuelle, est la mise en commun de richesse sur la base d'une stricte solidarité, d'une garantie mutuelle et surtout la référence à un modèle traditionnel qui favorise la confiance, engage les « associés » sans équivoque possible. Bien que certains auteurs comme Dominique DESJEUX¹⁴⁰ en parlant de la tontine du foncier dans le Pool, ont révélé la richesse et la capacité d'innovation du kitémo, Georges DUPRE souligne la perversion de ce système quand il évoque l'organisation du travail productif au sein de la société Beembé; une organisation de la production et d'exploitation de la force de travail féminine. En effet, le kitémo a été utilisé dans cette société comme un instrument d'extorsion de surtravail féminin. L'analyse de DUPRE sur le rôle qu'a joué cette institution dans cette société a laissé apparaître l'exploitation économique et sociale que le caractère communautaire tend si bien à dissimuler. En effet, pour lui, « *le kitémo apparaît dans le cadre du travail agricole comme un moyen de faire travailler davantage les femmes. Ainsi, dans le kitémo, le travail de chacune, strictement mesuré, doit s'aligner sur celui de la meilleure cultivatrice, et chacune doit rendre, de façon impérative, le travail qui lui a été fourni. Toute défection doit être remplacée par de l'argent. Mais on peut penser que si la femme travaille dur dans le kitémo, du moins elle a la liberté de choisir ses compagnes de travail. En fait, il n'en est rien; chaque femme ne peut poursuivre une relation amicale, dans le kitémo ou en dehors, que si elle a l'agrément du mari. L'examen précis de l'organisation d'un kitémo montre que ce qui charpente cette association, ce sont les relations de parenté ou les amitiés qui unissent les maris des participantes* »¹⁴¹

¹³⁹ VINCENT J-F., 1971. « *Le travail des femmes à TONKAMA, village Lari* », O.R.S.T.O.M., pp.17-31.

¹⁴⁰ DESJEUX D., 1987. « *Stratégies paysannes en Afrique. Le Congo (Essai sur la gestion de l'incertitude)* », Paris, L'Harmattan, p.171.

¹⁴¹ DUPRE G., 1985. « *Les naissances d'une société. Espace et historicité chez les Beembé du Congo* » Paris, O.R.S.T.O.M., pp.307-308.

Malgré cette fonction d'exploitation économique et sociale que l'on a observée dans certaines sociétés, comme nous venons de l'évoquer avec les Beembés de la Bouenza, le kitémo a fait ses preuves en matière de régulation et de redistribution sociale dans diverses sociétés, en les rendant plus dynamiques et en facilitant la mise à disposition de groupes d'individus de certains biens (exemple de la terre, grâce à la ton-tine du foncier), qui leur étaient difficiles d'accès. De même, il reste pour les ruraux un moyen de capitaliser des revenus agricoles et d'utiliser l'entraide traditionnelle en travail de façon aussi productive que possible et pour les citadins qui s'en servent, le moyen de faire face aux dépenses les plus lourdes en évitant le prêt usuraire.

Hormis le kitémo, on peut citer d'autres associations telles que : le "Luyalu" ou travaux communautaires, un grand mouvement de solidarité dans le Pool au Sud du pays, qui a débuté dans les années 60. Cette association a permis aux ruraux de construire eux-mêmes des établissements scolaires, hospitaliers et administratifs, des routes et des ponts en béton, jusqu'à la fin des années 70. Dans les années 80, cette association consistait à entretenir ce qui avait été construit, les routes et les villages. Celle-ci offrait ses services aux particuliers, au prix de 2000 à 3000 FCFA, une fois par semaine. De même, le "Dibundu ou Zola" (amour de Dieu) qui est une association économique au service d'une église donnée. Le dibundu a probablement été créé dans les années 20. Il s'agissait de faire construire les églises dans les villages par les paysans eux-mêmes, de les entretenir, mais aussi et surtout de renflouer les caisses des paroisses, grâce auxquelles les ministres du culte sont rémunérés. Il faut souligner que dans les années antérieures, les forces de travail étaient utilisées bénévolement au profit d'un chef traditionnel ou d'un notable. Aujourd'hui, l'entraide est basée sur des rapports de réciprocité où il existe un équilibre. L'entraide devient plus vivante et constitue une bonne préparation et un point de départ sûr pour les autres formes plus élaborées de coopération. Dans les sociétés beembés, les "ngwala" étaient des groupements renommés très dynamiques. Ce sont des associations qui se proposent au départ d'enterrer dignement les défunts. Les ngwala sont nés dans les années 1950 en pays Beembé. Selon DUPRE, ce qui retient l'attention dans ces groupements, outre leur dynamique, c'est qu'ils sont le lieu d'une accumulation monétaire importante.

Ainsi, « pour comprendre et rendre compte de l'extraordinaire développement des ngwala dans les années 70, il faut invoquer plusieurs faits qui ont pu agir seuls ou en conjonction. La situation économique de plus en plus difficile : hausse continue du coût de la vie, répercussion de la crise mondiale dans les campagnes- joue dans le sens de la restriction des rapports de parenté dans le cadre du processus toujours à l'œuvre de segmentation. Cela fait naître chez les individus des inquiétudes sur la façon dont sera assurée leur propre sépulture et leur adhésion aux ngwala joue en quelque sorte le rôle d'une assurance-funéraires. Il est probable aussi que l'Etat ait contribué à son apparition par son discours socialiste, [...]. L'argent est soit thésaurisé, soit placé dans des investissements discrets et des dynamismes sociaux s'expriment alors dans les organisations collectives ». (Ibid., pp.299-300). Il poursuit en disant que : « dans la recherche de nouveaux buts, les ngwala rencontrent des initiatives collectives qui ont le plus souvent été prises en dehors d'eux dans le but d'améliorer d'une façon ou d'une autre la vie dans les villages. C'est dans le domaine de l'éducation que ces initiatives trouvent le plus souvent leur point d'application. Les associations des parents d'élèves sont très actives et prennent en charge la construction et l'entretien des écoles. Elles

vont jusque dans les villes rechercher les fonds qui leur sont nécessaires ». (DUPRE, 1985 :301). D'autres initiatives, souligne Dupre, prennent pour objet des actions de développement. C'est ainsi que durant l'été 1979, le ngwala des jeunes de Moudzanga (village situé en pays Beembé) passa à l'action en finançant la construction d'un puits. Les villageois, d'abord interloqués par une telle initiative, aidèrent spontanément le puissatier, et le puits qui fut construit, évita aux femmes de longs trajets. Il est donc raisonnable de penser, que ce type de réalisation a pu devenir un exemple des buts nouveaux que les ngwala ont pu donner pour tendre vers l'amélioration du quotidien et vers la maîtrise du devenir dans la création de richesse en contexte de précarité.

Aujourd'hui certaines comme les ngwala n'existent plus, en raison des crises sociopolitiques, d'autres comme les kitémo ou les associations religieuses à l'image des dibundu ou zola ainsi que les groupements d'entraide paysanne sont des formes traditionnelles qui continuent à fonctionner efficacement dans la société congolaise.

2.2.1.2. L'époque coloniale

Ce sont les formes traditionnelles qui étaient pratiquées à cette époque, telles que : kitémo, likélemba ou boyokani, kintouari ou bosangani, tuila ou nkotesani. Celles-ci bien qu'elles soient toujours pratiquées jusqu'à ce jour n'étaient pas codifiées à cette époque. Le premier texte législatif relatif aux organisations de nature coopérative serait le décret du 17 janvier 1902, promulguant la loi du 1^{er} avril 1868 au Congo sur les sociétés de secours mutuels. Malgré ces nouvelles mesures, il faut souligner l'hostilité de la population qui s'est traduite par une résistance à l'oppression coloniale. Celle-ci avait pris des formes diverses à travers le rôle qu'ont pu jouer les mouvements associatifs dans le pays. Parmi ces mouvements, nous citons "l'Amicalisme", un mouvement lancé à la fin des années 1920 par celui qui fut son fondateur André MATSWA, à partir de Paris. Le but de l'association était de promouvoir de nouvelles formes d'entraide sociale. Une fois lancé, le mouvement suscita l'adhésion massive des populations Bakongo. Reconnu officiellement au départ, ce mouvement va prendre une orientation anticoloniale, s'exprimant généralement par des actions non-violentes : propagande orale et écrite, désobéissance passive, etc. L'Amicalisme va très vite s'attirer l'hostilité des autorités de l'époque, notamment de l'administration française, mais également celle d'une grande partie de la population, surtout l'ethnie Lari. Son fondateur fut alors arrêté dans le souci de voir se mouvement se décapiter, en l'accusant de trafic d'argent. Ce mouvement va alors faire face après la mort d'André MATSWA, non seulement à la répression politique, mais aussi à la concurrence de divers mouvements religieux de type messianique, tel que les dibundu, les zola, etc. Ce mouvement survie à la disparition de son fondateur, mort en prison en 1942, en s'identifiant pratiquement à ces mouvements messianiques.

En 1959, la législation traite séparément, de deux formes d'associations de nature coopérative que sont : les sociétés de secours mutuels et les coopératives. Dès lors que la puissance coloniale a autorisé la constitution des associations de nature coopérative (coopératives mutuelles, société de prévoyance), elle a institué le contrôle par divers modes et voies. Après la seconde guerre mondiale, les autorités ont décidé de développer l'organisation coopérative. A cet effet, l'administration s'est vue confier entre

autre le contrôle, la promotion et l'assistance des associations de nature coopérative. La première déclaration de cette orientation fut « l'arrêté n°1345 du 15 mai 1948, promulguant l'arrêté ministériel du 20 avril 1948 donnant délégation permanente aux chefs de territoires, hauts commissaires et gouverneurs généraux, pour désigner les contrôleurs ou agents chargés de vérifier la comptabilité des coopératives dans les conditions fixées par l'article 23 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947, promulguée par l'arrêté n°2907 du 25 octobre 1947. Ce fut ensuite l'arrêté n°2379 du 23 juillet 1952, portant création des organismes de contrôle des coopératives en Afrique Équatoriale française (A.E.F.) »¹⁴². Chaque commission territoriale des coopératives promeut et contrôle le mouvement coopératif.

A l'orée de l'indépendance du Congo, les organismes de contrôle des coopératives en A.E.F. sont supprimés le 15 juillet 1960. Ces organismes vont être remplacés par la Société Nationale Congolaise de Développement Rural (SNCDR.). Celle-ci doit couvrir le pays par l'intermédiaire des organismes dépendants à caractère coopératif. Pour ce faire, la direction des services agricoles va être créée, dont relève le service coopératif rattaché au comité d'agrément des coopératives par arrêté n° 5488/MAEFER du 16 novembre 1963. Cette disposition est complétée par l'arrêté n°1169/MAEFER du 16 mars 1964¹⁴³ relatif aux autorités compétentes en matière de transmission des dossiers, en vue de l'agrément dont le service de la coopération est le destinataire final.

2.2.1.3. De 1960-1970 : Les années d'indépendance avec des groupements suscités par l'Etat

Cette période du Congo indépendant, a consisté en la reconduction des sociétés de prévoyance, créées sous l'administration coloniale en 1937. Ces sociétés avaient pour but d'encourager la production, la promotion technique et l'introduction des nouvelles productions et techniques en milieu rural. *Elles étaient des structures de médiation entre l'administration coloniale et les paysans qui en constituaient la base.* Celles-ci ont été par la suite remplacées par les Centres de Coopération Rurale (CCR) en 1960. Les C.C.R. étaient en quelque sorte une reproduction des Société Africaine de Prévoyance (SAP), et connurent peu d'échos auprès des paysans. Ces centres inspiraient méfiance et mépris de la part des paysans en raison des détournements de fonds et matériels de la part des fonctionnaires de l'Etat. Le gouvernement congolais a poursuivi son action en obligeant les jeunes dans les grandes villes à employer leurs forces dans les activités agricoles en milieu rural. Cette action était basée sur la loi portant sur le service civique obligatoire de la jeunesse, une loi votée le 2 octobre 1959, par l'assemblée nationale. Mais très vite, ce projet gouvernemental a fait l'objet de refus auprès de ces jeunes, car ils se sentaient exploités par les pouvoirs publics.

¹⁴² Délibération en date du 30 mai 1947, du conseil de gouvernement de l'A.E.F., tendant à abroger le décret du 21 septembre 1940, étendant au Gabon le régime douanier du Bassin conventionnel du Congo, ainsi que le décret du 27 décembre 1941, portant suppression de la frontière douanière entre l'A.E.F. et le Cameroun. In Journal Officiel de l'Afrique Equatoriale française du 15 novembre 1947.

¹⁴³ Ibid.

Par ailleurs, pour réorganiser l'agriculture, le gouvernement a créé en 1963 l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (O.N.C.P.A). Cet organisme a reçu le monopole de la collecte et de la vente des denrées agricoles dans tout le pays. Le paradoxe est que les paysans en furent totalement exclus. Le gouvernement décida suite à un décret du 25 mai 1965, dont le décret d'application n° 67-378 fut pris le 15 décembre 1967, de créer l'Action de Rénovation Rurale (A.R.R). Celle-ci avait une double fonction : économique et politique. Cette double fonction consistait à réinstaller les jeunes urbains à la campagne, en vue de résoudre le problème du chômage des jeunes. Ces jeunes furent placés sur les terres agricoles où ils évoluaient dans les coopératives. Ils ont joué ainsi le rôle de vulgarisateurs potentiels de l'agriculture moderne, mais aussi celui de porteurs de l'idéologie du pouvoir. Plusieurs "villages coopératifs" ou "villages centres" ont été créés suite à ce projet. Ce projet avait suscité au départ l'approbation de quelques centaines d'individus. Cependant, les migrations imposées et les problèmes fonciers n'ont pas été résolus. Au contraire, ils contribuèrent à la crise de ces villages.

Déjà, certains membres du parti unique voyaient à travers ce projet un moyen de contrôler la jeunesse et la contraindre à s'installer dans les villages pour garantir l'approvisionnement des villes, plutôt que de transformer les campagnes. Malgré tout, les actions ponctuelles de ce projet avaient permis de créer, les fermes d'Etat en milieu rural. Celles-ci assuraient la diffusion de techniques agricoles modernes, c'est le cas de la ferme de Kombé destinée à l'élevage de porcins et le maraîchage. L'Action de Rénovation Rurale (A.R.R.) va durer six ans et sera abandonnée pour être remplacée par le Projet de Développement Rural (P.D.R., 1970), après des années sans aucun plan de développement, suite aux événements de juillet 1968. A cette époque, le pays était marqué par de grands changements politiques qui ont mobilisé l'appareil d'Etat, plus sur les problèmes d'organisation du pouvoir que sur l'élaboration d'une politique agricole. Schématiquement, on peut dire que pendant dix ans, il n'y a pas eu de politique d'organisation du paysannat. Le PDR a été la seule expérience importante d'animation et d'organisation des paysans, quelles que soient les conclusions que l'on peut en tirer par rapport à ses acquis ou à ses faiblesses.

Ce projet a été mis en exécution en octobre 1970, avec la collaboration des organisations internationales : PNUD, BIT et FAO. Le P.D.R. va concrétiser l'idée de la pré-coopérative grâce notamment au service des institutions coopératives qui élabore en collaboration avec le projet un modèle de statut des groupements coopératifs. A cette période, le nombre des groupements précoopératifs progresse notamment en milieu rural. L'objectif de ce projet était donc d'améliorer les conditions économiques et sociales des zones rurales, de mener des actions de vulgarisation agricole et d'alphabétisation.

Créé sans consultations des paysans, ce nouveau projet allait ainsi être amené à redéfinir toute son action autour du développement de petites zones de cultures vivrières et maraîchères, de l'arboriculture sur pente et du petit élevage. En fait, ces cultures vivrières avaient été jusqu'alors négligées. Le département du Pool qui avait depuis 1913 joué un rôle important dans le ravitaillement de Brazzaville en manioc et d'autres denrées alimentaires, a été choisie comme région-test. Le PDR a également permis l'introduction de nouvelles cultures et de techniques modernes en milieu rural. C'est le cas de la pratique de la culture de légumes locaux et quelques produits modernes : tomates, ail, oignons, pommes de terre et haricots. Ce projet a diffusé surtout dans les

districts de Kinkala et de Louingui au sud du pays, la pratique du maraîchage. Ces cultures avaient réussi, parce qu'elles correspondaient aux besoins alimentaires des populations. Cette initiative visait à regrouper les paysans en des groupements de production dans les zones où le projet a été introduit. C'est ainsi qu'au Pool, plusieurs groupements ont vu le jour. Pour les paysans, la création des groupements était un moyen d'obtenir quelques privilèges. Comme l'a souligné PIETERS KWIERS (1983, p.394), « les paysans ont accepté le PDR parce qu'ils ne voulaient pas se heurter à l'Etat et moins encore au parti, et aussi parce qu'ils en attendaient quelques bénéfices [...] »¹⁴⁴. L'ambivalence des objectifs poursuivis par les deux partenaires sociaux (Etat et les paysans) a compromis la survie de ces groupements. Malgré tout, il faut dire qu'au Congo, les divers groupements de type coopératif qui ont prévalu dans les campagnes congolaises ont évolué à un degré tout à fait différent des groupements traditionnels. On peut distinguer parmi les groupements de nature coopérative (Rapport du BIT, 1980) :

- Des **groupements témoins** : ils émergent ou sont créés suite à un problème et cela conditionne leur évolution.
- Des **groupements modèles** : ils appliquent l'ensemble des directives d'actions coopératives qui leur sont propres.
- Des **groupements pilotes** : ils peuvent constituer des centres d'appui technique de formation coopérative.
- Des **groupements précoopératifs** : ils émanent des groupements pilotes qui ont atteint une nouvelle dimension économique par l'accumulation des moyens d'action collective ;
- Des **coopératives**, association de personnes visant un but commun. Ces personnes mènent des activités communes qui, aboutissent à la création en commun d'un organe distinct.

Nous analysons spécifiquement des groupements précoopératifs et des groupements coopératifs pour établir la différence entre eux.

2.2.1.3.1. Des groupements précoopératifs

Lancée à partir de 1973, l'expérience des groupements précoopératifs a été une première étape vers la collectivisation de l'agriculture. Ces groupements représentent une tentative de remise en cause partielle des anciens rapports de production. Les membres d'un groupement (entre 20 et 40 hommes et femmes) travaillent en commun un ou deux jours par semaine sur un champ collectif, sur la base d'une répartition égalitaire des tâches et des produits, et selon des règles arrêtées d'un commun accord. La participation à ce travail collectif n'implique aucune rupture avec les activités traditionnelles, tout au moins officiellement : en pratique, le cumul des charges était souvent beaucoup plus difficile à assumer pour les femmes, déjà surchargées, que pour les hommes. Cette expérience fut menée dans le Pool et les Plateaux par le Projet de Développement Rural (PDR) qui leur apporte un soutien technique et logistique (Y.

¹⁴⁴ PIETERS KWIERS S.M., 1983. « *NSOBOLO BALARI : Les balari en changement (Congo-Brazzaville)* », Thèse de Doctorat, Université de Lausanne, Faculté des Sciences.

GUILLERMOU, 1984)., joue néanmoins un rôle social et économique non négligeable, notamment par le développement de nouvelles spéculations (maraîchage, pisciculture, etc.) et par la remise en cause de la division sexuelle des tâches : la participation des hommes aux cultures vivrières (traditionnellement réservées aux femmes) représente une innovation importante, même si elle résulte également de la pression de facteurs externes, notamment de la demande du marché urbain et de la baisse des revenus tirés des cultures de rente. Inversement, le fonctionnement des groupements est dans une large mesure réinterprété selon les logiques paysannes et lignagères traditionnelles, d'après BONNAFE et DESJEUX. Ces groupements sont qualifiés de groupements pré-coopératifs parce que toujours au stade préparatoire d'une coopérative. Ils fonctionnaient à l'image des kolkhozes¹⁴⁵ en URSS. Dans ces groupements, le mode de gestion n'était pas autonome. Par définition, les précoopératifs sont des groupements qui mènent des activités permanentes en commun faisant appel à des moyens supplémentaires, conférant au groupement une nouvelle dimension économique. L'augmentation des moyens de productions requiert le recours, à des notions de gestion économique notamment de rentabilité. Les personnes se regroupent pour utiliser du matériel de cultures, de transformation, de transport. Le groupement précoopératif n'est pas une fin en soi, son but est d'aboutir à une coopérative.

En effet, c'est une phase d'apprentissage à la constitution des coopératives authentiques liées à une agriculture moderne. Au final, le groupement précoopératif n'est autre qu'une association volontaire de personnes réunies pour résoudre des problèmes communs grâce à une participation égalitaire de tous. La participation à l'action collective aide à la promotion générale des participants et de leurs familles au sens large sur le plan économique, social et idéologique. Ces groupements étaient caractérisés par des buts, des objectifs et des principes qui les régissaient et les conditions d'agrément relatif à leur création. Leurs buts étaient donc : (i) libérer les forces productives en milieu rural congolais, (ii) transformer et moderniser les techniques de production, de culture et d'élevage, par la mécanisation et l'utilisation des engrais, (iii) privilégier le travail en commun de la terre plutôt que de l'exploitation individuelle, (vi) rationaliser l'utilisation des moyens et forces de production, (v) améliorer les revenus des populations ainsi que leur niveau de vie, (vi) renforcer continuellement la propriété coopérative facteur déterminant et décisif de la croissance, de la production du développement économique de la coopérative, ainsi que la croissance du bien-être des coopérateurs, (vii) créer les conditions permettant l'élévation continue du niveau professionnel et culturel des membres de la coopérative.

Par ailleurs, ces groupements visent comme objectifs d'une part : (i) l'augmentation de la production agricole, (ii) la réduction du fossé entre la ville et la campagne, tout en accélérant les échanges entre eux et freinant ainsi l'exode rural. Et d'autre part, organiser les paysans sur la base de leurs intérêts propres afin de les aider à : (iii) organiser leur travail et leur production, (iv) les éduquer, (v) faire bénéficier progressivement la campagne, du maximum de services sociaux en travaillant à l'implantation d'une infrastructure minimale comprenant (des écoles, des hôpitaux, des

¹⁴⁵ Les kolkhozes étaient des coopératives agricoles en Union soviétique où les terres, le bétail étaient mis en commun.

maisons de culture, des cinémas, des services de transport et partant des voies de communication).

Enfin, les membres (coopérateurs) étaient tenus de : respecter rigoureusement les lois, les dispositions, les statuts et les directives données par les organisations coopératives supérieures. Ils étaient tenus de : (i) disposer d'une large indépendance dans les initiatives de la coopérative et de la participation de chacun des membres à la gestion des affaires de la coopérative, (ii) élire les organes d'administration et de contrôle de la coopérative, (iii) pratiquer la critique et l'autocritique au sein de la coopérative, (iv) avoir une autonomie financière rigoureuse, (v) exécuter un plan de production économique et financière adopté par l'assemblée générale des membres de la coopérative et approuvé par les instances compétentes, (vi) respecter les droits et devoirs stipulés par les statuts de la coopérative qui agit en tant que personne morale.

L'arrêté n°5488/MAEFER du 16 novembre 1963, créé le comité d'agrément des groupements ruraux coopératifs et similaires.

Cependant, ce projet d'une telle envergure donnant création à ces groupements a été initié pour améliorer les conditions de vie des populations rurales, n'a fait que reproduire une espèce de domination, et renforcer l'autorité de l'Etat sur le paysannat. En général, les décisions étaient prises d'en haut, non pas sur la base d'un partenariat, mais de manière unilatérale et exécutées sur une paysannerie en grande partie analphabète ne pouvant défendre véritablement ses intérêts.

Ce projet au lieu de contribuer à l'émergence d'une logique favorable au développement autonome de la paysannerie, est resté tributaire d'une logique technocratique complètement extérieure. Celle-ci est apparue aux paysans comme une servitude imposée par l'Etat et à laquelle ils se résignèrent en s'efforçant d'en obtenir quelques avantages. Les organisations paysannes dans cette condition n'avaient aucune perspective d'avenir, en matière de développement rural. Comme a su le dire Valère NGOUBANGOYI « [...], ces organisations paysannes n'avaient pas d'idée de développement véritable, mais servaient plutôt la propagande du parti »¹⁴⁶.

Au départ les groupements pré coopératifs avaient mobilisé un grand nombre de paysans, et au fil des temps, ils ont vu fondre leurs effectifs. Les paysans, déçus par la méthode de fonctionnement des nouvelles structures créées par l'Etat, n'ont plus eu confiance en ces groupements. De nos jours, certains d'entre eux ont disparu et d'autres existent réellement ou à titre nominatif. Le manque de statiques auquel nous nous sommes confrontés ne nous a pas permis d'avoir une idée sur ces groupements existants.

Cette expérience des groupements pré coopératifs, intéressante par sa souplesse et son originalité, se poursuit jusqu'à nos jours avec des résultats inégaux. Son impact global reste cependant limité. Malgré la place qu'ils occupent dans la société congolaise, ces groupements n'ont pas apporté une réponse aux problèmes de la domination interne et externe des producteurs, par les aînés d'une part et par les autres acteurs, l'Etat, les bailleurs de fonds.

¹⁴⁶ NGOUBANGOYI V., 2007. « Dynamiser et fédérer les OP du Congo », Grain de sel, n°38, pp.29-30.

2.2.1.3.2. Les coopératives

A la différence des groupements précoopératifs, les coopératives se caractérisent par des activités permanentes communes aboutissant à la création en commun d'un organe distinct, « l'entreprise ». L'entreprise est un dispositif spécifique de l'action indispensable à la réalisation des objectifs communs, grâce à une organisation structurée, nommée : "Association coopérative". L'arrêté n° 2907 en date du 25 octobre 1947 portant statut de la coopération définit les objectifs essentiels des coopératives. Leurs objectifs sont :

- Réduire au bénéfice des membres et par l'effort commun de ceux-ci, le prix de revient et, le cas échéant, le prix de vente de certains produits ou de certains services, en assurant les fonctions d'entrepreneurs ou d'intermédiaires dont la rémunération grèverait ce prix de revient ;
- améliorer la qualité marchande des produits fournis à leurs membres ou de ceux produits par ces derniers et livrés aux consommateurs.

2.2.1.3.3. Cadre juridique : la loi de 1901 et de 1947, objet de controverse

On constate au Congo, que les OP présentent des insuffisances pour accomplir la mission à laquelle elles se sont assignées, celle de satisfaire leurs membres ou le marché. Cela s'explique cependant par, la question de la pérennité des organisations qui se pose avec acuité et de façon incontestable. Pour qu'une organisation évolue, la nécessité d'avoir un cadre de développement est essentiel. Ce cadre qui s'avère réglementaire contribue également à la protection des producteurs et des consommateurs grâce à la prévention des pertes et la limitation par exemple des parts sociales, s'agissant des organisations paysannes coopératives. Globalement, il est admis que le rôle de l'Etat dans les affaires des organisations se limiterait à des fonctions suivantes: la législation, l'enregistrement, l'accompagnement, la dissolution/liquidation et vérification de la mise en pratique de la loi.

Aujourd'hui, le Congo se retrouve au carrefour de l'histoire. Le verdict de plus 50 ans d'effort de développement est sans appel : le décollage économique a été retardé faute de contraintes évoquées en amont. Au lendemain de l'accession à la souveraineté internationale, ce pays a entrepris de promouvoir le développement des communautés à la base, surtout en milieu rural par les OP. En dehors de quelques mutations profondes intervenues dans les domaines politiques et économiques, les législations des organisations paysannes sont restées pour l'ensemble, en deçà des dynamiques réelles du changement. Pour la plus part, les révisions des textes légaux régissant les différentes associations se sont contentés des modifications de quelques textes coloniaux en vigueur jusqu'à l'avènement des indépendances. Le Congo, ayant poursuivi presque les mêmes politiques économiques que les autres pays d'Afrique, n'a pas cru devoir changer fondamentalement l'esprit des textes quels qu'aient pu être les différents systèmes politiques et économiques qui ont jalonné le développement de l'Afrique en général et, du Congo en particulier durant les décennies.

Dans l'ensemble, il a existé jusqu'en décembre 2010, deux sortes de loi régissant les organisations au Congo. La loi d'Outre-mer, du 10 septembre 1947 sur les coopératives et la loi de 1901 régissant les associations d'une manière globale. Ces cadres non

contextuels sont toutefois accompagnés des textes d'application dont, voici quelques repères :

- dès l'indépendance, il fut promulgué la loi n° 60/38 du 2 juillet 1960. Cette loi créa la société nationale congolaise de développement rural (SNCDR) ;
- le comité d'agrément des coopératives fut créé par la suite par arrêté n°5488/MAEFER du 16 novembre 1963 ;
- l'ordonnance n°46 – 20 du 4 mai 1963 porte suppression de la SNCDR et création de l'Office national de commercialisation des produits agricoles (ONCPA) ;
- le décret n°64-264 du 20 août 64 précise le rôle de l'ONCPA qui est de promouvoir progressivement l'instauration du système coopératif dans l'économie rurale ainsi que l'éducation coopérative des producteurs (BIT, 2003);
- la gestion des organisations à caractère agricole dépend du Ministère de l'agriculture et de l'élevage qui devait recevoir des directives des sessions du comité central du Parti Congolais du Travail (PCT) ;
- en 1972 avait été définie la politique de développement rural d'où la directive ministérielle n° 10601/PM/MAE du 8 août 1975 sur les organisations coopératives au Congo ;
- il a été créé par arrêté N° 4030/MER du 12 mai 1978 au sein de la Direction de l'Agriculture et de l'Élevage, un service des organisations coopératives.

En effet, ces lois (1901 et 1947) en vigueur en France et dans les territoires d'Outre-mer ont été prises dans leur intégralité puis appliquées dans les pays d'Afrique subsaharienne sans tenir compte des contextes socioéconomiques et culturels de chacun des pays. En plus, il faut dire que ces lois n'ont pas été élaborées avec la participation des parties prenantes pour chaque pays concerné (l'Etat, la société civile). Cependant, elles ont été calquées sur le continent ; contraignant ainsi les Etats à les mettre en application, sans leur laisser d'autres choix. Dans certains pays, comme le Congo, il n'existe pas de cadre c'est-à-dire une politique nationale qui accompagne ces lois en vigueur. De même, il faut aussi noter une carence en matière de vulgarisation de ces lois. La société civile n'a pas connaissance du contenu de ces lois, car presque pas informée sur leur existence.

Extrait n°1 : Entretien avec un agent de la Direction de Action Coopérative et du Crédit (DACC) en juillet 2012

[...] Il y a des structures qui sont en activité, mais dans l'ensemble l'entrepreneuriat coopératif est encore au stade embryonnaire. Les gens ne savent pas ce que c'est qu'une coopérative, même ceux qui en font partie ne le savent pas. Il y a quelques coopératives, mais elles ne nous sollicitent pas. Notre mission est d'aller sur le terrain mais nous manquons de moyens [...] Le Congo n'a pas encore sa propre loi sur les coopératives, nous travaillons sur une ancienne loi de 1947. Cela montre un peu la négligence. L'Etat n'accorde pas trop d'importance aux coopératives. Nous avons soumis une nouvelle proposition de loi sur les coopératives au Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage, nous attendons qu'elle soit soumise en conseil des Ministres, puis en assemblée pour être adoptée. Nous nous référons déjà à cette loi et nous avons mis à la disposition des coopératives, un modèle de statut [...] Là-dedans vous trouverez les modalités de fonctionnement. Les coopératives doivent tenir compte de ces amendements lorsqu'elles rédigent leur règlement intérieur [...]

A ce jour, au plan juridique, le cadre législatif repose spécifiquement sur la réglementation des Sociétés coopératives intitulé : « l'Acte Uniforme OHADA sur les Sociétés Coopératives et mutualistes » adopté en décembre 2010 à Lomé au Togo. Ce document non vulgarisé est disponible dans les Etats membres de l'OHADA.

Nous pouvons retenir que l'action des pouvoirs publics en matière d'organisations paysannes s'est heurtée à un certain nombre d'obstacles (analphabétisme des paysans, insuffisance quantitative et qualitative du personnel, manque de moyens d'intervention, enclavement des zones, etc.). Par ailleurs, les groupements créés et gérés par l'administration n'ont jamais suscité l'adhésion effective de la population. Dans la plupart des cas, ils étaient considérés par les villageois comme un moyen utilisé par l'Etat pour les contrôler et les maintenir au service d'un parti unique. En réalité, comme l'ont affirmé plusieurs auteurs, les interventions de l'Etat n'étaient pas en soi une mauvaise chose, mais cela a été fait de telle sorte à laisser penser que les paysans étaient incapables de s'organiser par eux-mêmes ou de mettre en œuvre des initiatives endogènes. Ainsi, l'adhésion des paysans était soit influencée par le pouvoir, la peur du paysan de se confronter à l'Etat, soit motivé par des avantages en nature qu'ils pouvaient en tirer.

A l'issue d'une période aussi longue, le mouvement associatif et coopératif ne paraît pas avoir obtenu sur le plan du développement rural, les résultats que l'on en attendait. Actuellement, les offices de commercialisation des produits agricoles, les fermes d'Etat n'existent plus. Plusieurs autres structures, voire des industries de transformation de produits agropastoraux ont été liquidées ou détruites lors des événements politiques. Ces projets ayant abouti à la création de ces organisations, n'ont pas su apporter à la paysannerie les éléments nécessaires pour son développement. Par conséquent, les innovations introduites n'ont presque pas conduit à promouvoir une agriculture moderne voire aboutir à un véritable mouvement paysan. En effet, le mouvement

amorcé s'est très vite essoufflé dès lors que les paysans ne voyaient plus aucun intérêt dans ces groupements dont la gestion laissait à désirer, en raison de nombreuses malversations financières et escroqueries de la part des leaders. Par conséquent, les organisations existant actuellement évoluent dans un cadre juridique ancien, qui ne favorise pas la promotion et le développement de ces structures.

Par ailleurs, les groupements traditionnels évoluant aux côtés de ces structures modernes, étaient au contraire des initiatives endogènes, disposant de solides assises villageoises et urbaines et donc capable de mobiliser d'importantes ressources matérielles et humaines.

2.2.2. Emergence de nouvelles formes organisations paysannes

Néanmoins, il faut souligner que l'émergence des groupements paysans au Congo était basée sur les modalités d'organisation définies par les interventions extérieures et que ces nouvelles structures étaient placées sous la surveillance des structures étatiques. De nouvelles dynamiques vont apparaître dans les années 80, suite au changement social intervenu dans le pays sous l'influence des organisations internationales qui imposèrent à l'Etat des PAS pour assainir son économie. Nous savons que celles-ci ont contraint l'Etat au retrait de la sphère économique. Les structures autrefois sous sa tutelle, les coopératives vont être abandonnées, certaines disparaîtront car l'Etat ne disposant plus des moyens de continuer à les soutenir. Les producteurs se retrouvent seuls sans aucun appui. Cela va susciter leur prise de conscience face aux difficultés et aux problèmes qu'ils doivent eux-mêmes trouver des solutions. Des associations et des groupements vont alors naître, regroupant des hommes et des femmes autour d'objectifs et d'intérêts communs tels que les groupements d'intérêt commun (GIC)

En 1990, on assiste à un afflux massif de l'aide. Cet afflux va également inciter à la création des groupements paysans, grâce à l'appui des structures d'aide. L'émergence des organisations est à la fois l'œuvre des paysans eux-mêmes, mais aussi l'œuvre des acteurs extérieurs.

Extrait n°2: Suite de l'entretien avec l'agent de la DACC

[...] *Bon, le problème du mouvement paysan au Congo [...] En fait, dans les années 70, c'était le socialisme adopté par le parti unique, c'est-à-dire au temps du monopartisme. Donc, l'Etat créait des coopératives. Ces groupements étaient financés par l'Etat et dirigés par les membres du parti unique. En 1980, le pays décide de s'orienter vers le changement social, l'Etat se désengage, puis les coopératives qui étaient soutenues par l'Etat vont disparaître ; le producteur lui, se retrouve seul [...]. Pendant la conférence nationale, en cette même période, il y a eu une dynamique de création des OP ; le but était de libérer le monde associatif. Il y a une légère amélioration depuis la fin des événements politiques. Mais ce qui manque en ce moment c'est l'éducation coopérative, la formation à l'entrepreneuriat [...]. Parce que la coopérative a ses principes, mais ces principes ne sont pas connus par les coopérateurs. Chez nous, au temps du monopartisme, il y avait des groupements précoopératifs. Cette appellation n'existe nulle part, mais au Congo, nous avons préféré désigner ces structures créées par l'Etat sous cette appellation. Ils fonctionnaient à l'image des Kolkhozes. C'étaient des groupements que le Parti Congolais du Travail avait créés. Il n'y avait aucune démocratie, d'abord les dirigeants étaient imposés par le parti et ils devaient être membre du parti. Les paysans y adhéraient à cause des produits PAM : les poissons, le riz et d'autres denrées alimentaires. Or en réalité, l'adhésion dans une coopérative est libre et volontaire. Après les gens vivant dans les villages réfléchissent un peu à la création des associations villageoises, des groupements ou autre association. En cette même période, les ONG se sont créées, pour appuyer les paysans à la base, alors ils se réunissent pour créer des organisations afin de bénéficier d'un appui. Et là ce n'était plus des coopératives, mais des groupements d'intérêts communs, pour produire en vue d'avoir un gain. Ces groupements contrairement aux coopératives ne sont pas tous soutenus par l'Etat [...]*

Il existe bien une dynamique paysanne en milieu agricole périurbain et rural, mais celle-ci n'est pas soutenue, malgré la prise de conscience des paysans de la nécessité de travailler ensemble. Cette dynamique est aussi l'œuvre d'acteurs extérieurs telle les ONG ou les confessions religieuses grâce à l'assistance apportée aux communautés rurales. Cette assistance conduit dans la plupart des cas à une tutelle des groupements à l'égard de leurs initiateurs ou de ceux qui les appuient. L'assistance des confessions religieuses n'est pas une chose nouvelle, les groupements tels que les dibundu ou zola que nous avons évoqué plus haut, sont des organisations de type messianique, ayant été initié par des responsables religieux. Ceux qui émergent actuellement sous l'égide des confessions religieuses ne sont pas loin de ressembler aux groupements traditionnels de l'époque ; la seule différence est l'autonomie dans la gestion de leurs activités.

Cependant, il faut souligner que d'une manière générale, les groupements sont créés grâce à la mobilisation paysanne autour d'un ou des problèmes communs à résoudre, c'est le cas des groupements d'initiative commune. Par ailleurs, les groupe-

ments d'entraide paysanne sont restés les seuls véritables groupements dynamiques en milieu rural. Cela vient conforter les dires de DEVEZE (1996, p146) : « *Dans un milieu rural méfiant à l'égard de ce qui est nouveau, il est important de ne pas innover seul, mais de s'appuyer sur des groupes* ». Autrement dit si l'innovation est l'œuvre d'un collectif, celle-ci est mieux acceptée. Cela peut se vérifier dans des cas spécifiques, et selon des types d'innovation. Car il ne faut pas oublier que l'introduction d'une innovation qu'elle s'appuie sur un collectif ou pas, est mise à l'épreuve au sein des systèmes de pouvoirs, des milieux dans lesquels elle est réalisée. Dans le cas où cette innovation vient perturber l'équilibre de ces systèmes, ou empiéter sur les pouvoirs et les systèmes relationnels préétablis, cela peut susciter des tensions ou de l'opposition. Au final, l'innovation est rejetée par les structures de pouvoirs qui font comprendre au groupement leur mécontentement. Il est donc clair qu'en milieu rural, les innovations ont toujours du mal à être adoptées parce que les paysans sont habitués à des techniques souvent héritées de leurs ancêtres, car pour eux les innovations viennent déconstruire leurs savoir-faire.

En ce qui concerne les OP, il faut se méfier des jugements de valeur, en abordant la question de la reproduction des inégalités sociales dans les groupements, comme nous allons le présenter plus loin. Car comme l'a montré VAN DER LAAN (1987)¹⁴⁷ : « *une certaine reproduction des rapports sociaux en place est souvent une condition d'appropriation et de viabilité [...]* ». D'une manière générale, les groupements reposent sur des bases sociales préexistantes et qui regroupent des gens en situation d'interconnaissance, avec d'autres liens entre eux que la seule appartenance au groupement qui a plus de facilités à fonctionner et même s'il reflète plus les rapports sociaux et les pôles de pouvoir de la société globale.

Il est de ce fait important d'innover sans brutalité, de manière à amener les paysans à y adhérer. L'innovation ou une nouvelle forme de mobilisation paysanne doit être basée sur une adhésion libre, car elle est la caractéristique première de ces nouveaux groupements. L'évolution historique, la caractérisation des OP dites modernes devient utile pour les différencier des organisations paysannes traditionnelles. Pour les caractériser, nous partons de l'idée développée par M. HAUBERT et B. REY (1995) que, « *les organisations paysannes actuelles sont de nature parfaitement divergente* »¹⁴⁸. Leur forme actuelle est basée sur un double mouvement : leur institutionnalisation et leur externalisation. En réalité, elles doivent dorénavant intégrer les ruraux au marché et à la société globale, améliorer leurs relations avec l'environnement. Elles agissent comme des structures de liaison, d'échange entre les paysans et le monde qui les entoure ; leur fonction n'est plus de réguler la société, elles se dirigent vers l'extérieur. Les organisations paysannes actuelles sont dès lors des structures composites du fait qu'elles sont soumises à deux logiques : logiques paysannes et des logiques institutionnelles. Ces organisations paysannes restent néanmoins influencées par la tradition et la modernité dans le système de régulation de la société, marquée par des clivages. Ces clivages réapparaissent avec les nouveaux leaders qui se présentent comme des négociateurs ou

¹⁴⁷ LAVIGNE DELVILLE P., 1992. « *Groupements villageois et processus de transition* », in Cahiers des Sciences Humaines n°28, pp.327-343.

¹⁴⁸ HAUBERT M. et B. REY., 1995. « *Les paysans peuvent-ils nourrir le tiers-monde ?* », Paris, Publications de la Sorbonne, 268p.

courtiers du développement entre les bailleurs de fonds et les paysans. Leur pouvoir est renforcé par les structures d'appui qui leur accordent plus de légitimité. Ainsi, le secteur agricole périurbain et rural est donc structuré de la manière suivante :

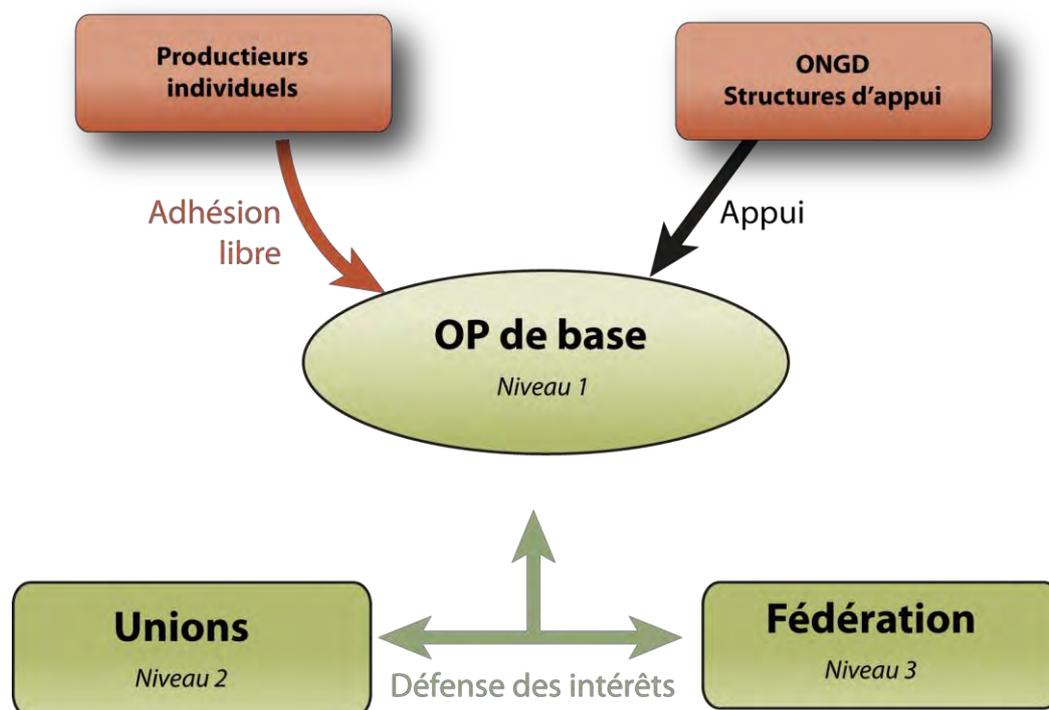


Figure 13 - Architecture des OP du secteur agricole périurbain et rural au Congo

L'émergence des nouvelles formes d'OP au Congo s'inscrit souvent dans les sources de financements extérieurs. Des acteurs extérieurs ont cherché à provoquer l'émergence des OP ou appuyer certaines d'entre elles. Les structures d'appui privilégient en théorie le développement participatif et apportent une aide aux OP de base ainsi qu'aux autres formes d'OP : unions et fédérations.

2.2.3. Portée des nouvelles dynamiques organisationnelles

La période dans laquelle émergent les dynamiques paysannes au Congo est celle caractérisée par la crise et le retrait de l'Etat de la sphère de la production agricole sous l'impulsion des institutions internationales (FMI et Banque mondiale). Sous l'inspiration des travaux de Marie-Rose MERCOIRET sur l'émergence des dynamiques locales comme réponse au désengagement étatique au Sahel et ceux de Maxime HAUBERT sur le retour des paysans, la signification des dynamiques paysannes actuelles y trouve sa justification. Cette signification se résume dans ce que ces auteurs définissent comme la "*prise de conscience*" des populations. Face à l'aggravation considérable de la crise que connaissent un grand nombre de pays, que ce soit dans le domaine économique ou dans le domaine sociopolitique, les populations prennent conscience et décident de se mobiliser pour tenter de résoudre leurs problèmes. Le

désengagement de l'Etat providence qui a ainsi ouvert des nouveaux espaces à l'initiative privée.

Par ailleurs, la comparaison que l'on peut être amené à faire entre les dynamiques antérieures et les dynamiques actuelles au Congo est tout à fait légitime. Dans le cadre des dynamiques antérieures, nous pouvons le comprendre aux dires de Jean-Marc ELA (1990). Pour celui-ci : « *la richesse et la diversité des savoir-faire locaux et des dynamiques paysannes étaient refoulées par les modèles de développement imposés par le haut* ». A l'époque, la vision consistait à considérer les populations du sud comme cible pour la coopération au développement en les soumettant à des vagues incessantes d'initiatives visant à les moderniser, afin d'assurer leur convergence vers les critères universels de modernité définis à partir de l'expérience historique occidentale de développement. C'est ainsi que dans la plupart des pays africains, le modèle coopératif calqué et imposé aux sociétés africaines a été un échec. Ces dynamiques antérieures à l'exception des groupements traditionnels, étaient le fait de l'Etat et axées soit sur la marginalisation et l'exclusion des producteurs paysans à la gestion de ces organisations, soit sur leur subordination étroite ou leur quasi-prolétarianisation. Ce fut en quelque sorte sous la pression des gouvernements que les paysans se mobilisaient, par peur de subir des sanctions ou de se voir privés de certains avantages. Mais sans le savoir ils étaient déjà exclus. Cette exclusion se matérialise d'une part par la non-participation dans les prises de décisions, car cela était du ressort de l'administration et d'autre part, elle se résume également à la non appropriation des groupements par les paysans.

S'agissant des dynamiques actuelles, comme l'avait relevé Bernard N'KALOULO¹⁴⁹, l'éclosion des initiatives locales en milieu rural marque « *une volonté paysanne de sortir de l'ornière en comptant avant tout sur ses propres forces* ». Elles jouent un rôle moteur face au défi de la sécheresse et de la faim. Ces pratiques et ces initiatives ne sont pas d'abord le fait de l'Etat, bien qu'à certaines exceptions, comme cela a été indiqué dans cette étude, l'Etat a aidé à l'installation des producteurs de la ceinture maraîchère de Brazzaville. Elles ne sont pas non plus programmées de manière technocratique (ELA, 1990). Elles sont à la fois le produit des évolutions récentes et un moteur de changement à l'échelle des rapports sociaux villageois, comme dans les rapports entre monde rural et Etat. Ces dynamiques sont avant tout des initiatives émanant de la base avec des objectifs souvent axés sur l'augmentation de la production, l'amélioration des conditions de vie, la lutte contre le chômage, etc.

LAPEYRE (2006) souligne que les populations paysannes ont été longtemps considérées comme des non-acteurs du développement, des pauvres passifs qu'il faut absolument aider à sortir de leur misère. Cependant, assiste-t-on ces dernières années à l'émergence d'une pensée critique, à un regain d'intérêt de ces acteurs populaires et à la reconnaissance de leurs capacités de se mobiliser, par eux-mêmes et de faire face à la crise qui les accable, en inventant d'autres possibles. Pradervand a vu à travers ces dynamiques actuelles, une révolution silencieuse qui serait entrain de s'opérer dans les campagnes africaines. C'est un véritable réveil ou signe d'espoir pour le développement des activités agricoles au Congo.

¹⁴⁹ N'KALOULO B., 1984. « *Dynamique paysanne et développement rural au Congo* », Paris, L'Harmattan, 260p.

Des mutations seraient entrain de s'opérer à l'échelle des départements, des villages, des zones périphériques, à des degrés différents et avec une intensité au rythme des activités pratiquées. Tant bien que mal, les producteurs-paysans congolais cherchent à exister à travers différentes organisations capables de mener à bien les projets de pérennisation de leurs activités et des gains qu'ils peuvent en tirer. On remarque tout d'abord que l'effervescence associative observée en cette période est intimement liée à un problème majeur, les paysans identifiaient un problème et décidaient de se mettre ensemble pour tenter de le résoudre. Ensuite, ils sont aussi animés par un souci d'exister en tant qu'organisation pour une certaine crédibilité et par conséquent pour pouvoir bénéficier des avantages accordés par l'Etat ou les ONG. Dans certains cas, le groupement fonctionne au rythme des projets voire des priorités des donateurs. Il est certain que la crédibilité individuelle est moins recherchée ou appréciée que celle du groupement. Les groupements actuels sont marqués d'une volonté d'exister par eux-mêmes c'est-à-dire que les paysans décident eux-mêmes de s'organiser, d'agir en tant qu'acteur et de décider de leur avenir. Mais souvent l'avenir leur échappe parce qu'en réalité ils ne décident pas eux-mêmes, car ils n'ont pas la capacité de négocier avec les organismes étatiques ou d'aide. Au final, ils adoptent les priorités que leur imposent ces acteurs. Ce qui fait que nombre de groupements comme nous le montrons dans la dernière partie, reste sous la tutelle des organismes d'appui et ne se distinguent pas des organismes ayant existé et autrefois vécu sous la tutelle de l'Etat.

En réalité les ONG censées être des organismes d'"autopromotion" ou d'"auto développement (malheureusement, elles ne l'ont jamais été), appuyant des initiatives paysannes, ont en quelque sorte occupée les fonctions délaissées par l'Etat, en reproduisant ainsi la tutelle ou la subordination sous une nouvelle forme. A l'inverse, ces organismes laissent aux producteurs, quelques marges de manœuvre, en ce qui concerne la gestion de leurs productions. En fait notre analyse du terrain et des données théoriques permettent de dire que la dynamique des années 70/80 n'est pas la même que celle d'aujourd'hui. Celle des années 70/80, était soutenue par le régime (l'Etat/Parti unique) et celle d'aujourd'hui est autonome c'est-à-dire que ce sont les paysans eux-mêmes qui ont décidé de créer leurs associations ; bien qu'il y ait des appuis des partenaires extérieurs, mais celle-ci est différente de la dynamique soutenue comme à l'époque des coopératives. Nous pouvons attester qu'il y a bien sûr à la fois une autonomie et une incitation en matière de regroupement, de la part des acteurs extérieurs, tels que les ONG. Car aujourd'hui, si des hommes et des femmes se mettent ensemble, c'est d'abord pour un but commun. Ainsi l'architecture des acteurs du secteur agricole au Congo est donc comme ceci : Nous avons les OP et les ONGD, il faut ajouter la lettre "D" comme développement parce que celles-ci appuient les OP, les accompagnent. Les gens sont libres de créer leur organisation et de les gérer eux-mêmes. L'adhésion à ces groupements n'est plus forcé mais libre. Les organisations actuelles ne sont-elles pas au final des structures métisses, issues de deux logiques (paysannes et institutionnelles), de deux systèmes (celui des paysans et celui de l'extérieur) ? Des structures hybrides, émanant d'un contexte conjoncturel de crise et de dénationalisation de l'aide ?

2.2.4. Conclusion du chapitre 7

Une vague d'OP ou d'autres formes d'associations affluent au Congo depuis la fin des guerres civiles et ces nouvelles dynamiques organisationnelles sont révélatrices, d'une prise de conscience des populations face aux difficultés rencontrées. Celles-ci n'ont pas d'autres alternatives que de se mobiliser à travers l'action collective et en se lançant dans des activités agricoles génératrices de revenus. On voit donc apparaître des groupements dynamiques qui cherchent à améliorer les conditions de vie de leurs membres.

Cependant, tout n'est pas rose, ni au stade de l'émergence de ces organisations, ni au niveau de leur fonctionnement (difficultés financières, enjeux de pouvoir, conflits, mauvaise gestion, etc.). L'environnement dans lequel évoluent ces organisations paysannes n'est véritablement pas propice : absence de politiques et de stratégies bien cadrées capables d'assurer leur développement. Si au Congo aujourd'hui, on est en attente de l'adoption d'une politique nationale en matière de coopérative, mais qu'en sera-t-il des autres organisations telles que les ONG qui se développent et évoluent dans un cadre légal non approprié ? Or ces organisations ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement et l'encadrement des autres associations faisant partie des OP. Certes, le Plan National de Développement (PND) prévoit l'approche participative et l'implication de toutes les organisations non gouvernementales dans la réalisation des programmes et projets de développement. Mais ceci n'est assurément pas suffisant car il faut revoir les textes, voire les moderniser en tenant compte du contexte dans lequel ces structures évoluent. Une révision de ces textes s'impose, afin de permettre la promotion et le développement de ces structures.

Le chapitre suivant dresse à travers les données du terrain, l'organisation et le fonctionnement des OP. Nous verrons que plusieurs de ces groupements résultent des logiques complexes. Ce qui peut remettre en cause l'autonomie voire la pérennité de certains d'entre eux, car souvent par manque d'objectifs concrets, ceux-ci tournent en rond sans capacité réelle de mobilisation des hommes et des femmes tout en étant limités par les ressources nécessaires pour réaliser leurs projets.

2.3. CHAPITRE 8 : ORGANISATION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES OP ENQUETÉES

L'objectif de ce chapitre est de présenter l'organisation et le mode de fonctionnement des OP enquêtées dans deux départements choisis : Brazzaville, et les Plateaux. Ce chapitre permet donc d'avoir une connaissance plus précise des OP, les motifs de création des groupements enquêtés, leurs activités (financement), leurs différents partenaires. La présentation des résultats statistiques à travers les lignes qui vont suivre, n'a pas un caractère exhaustif, d'autant plus que nous avons procédé à un échantillonnage par choix raisonné. Il faut souligner le fait que dans cette perspective, les organisations de producteurs agricoles enquêtées n'ont pas été extraites d'un fichier national quelconque des organisations paysannes du Congo. En fait, le dernier recensement agricole au Congo date de 1996 et depuis les enquêtes réalisées au Congo sont basées sur des données obsolètes. Dans un premier temps, nous allons présenter chaque département, leurs potentialités ainsi que les activités agropastorales ou halieutiques qui y sont pratiquées. La figure 14 ci-après présente les zones d'enquête.

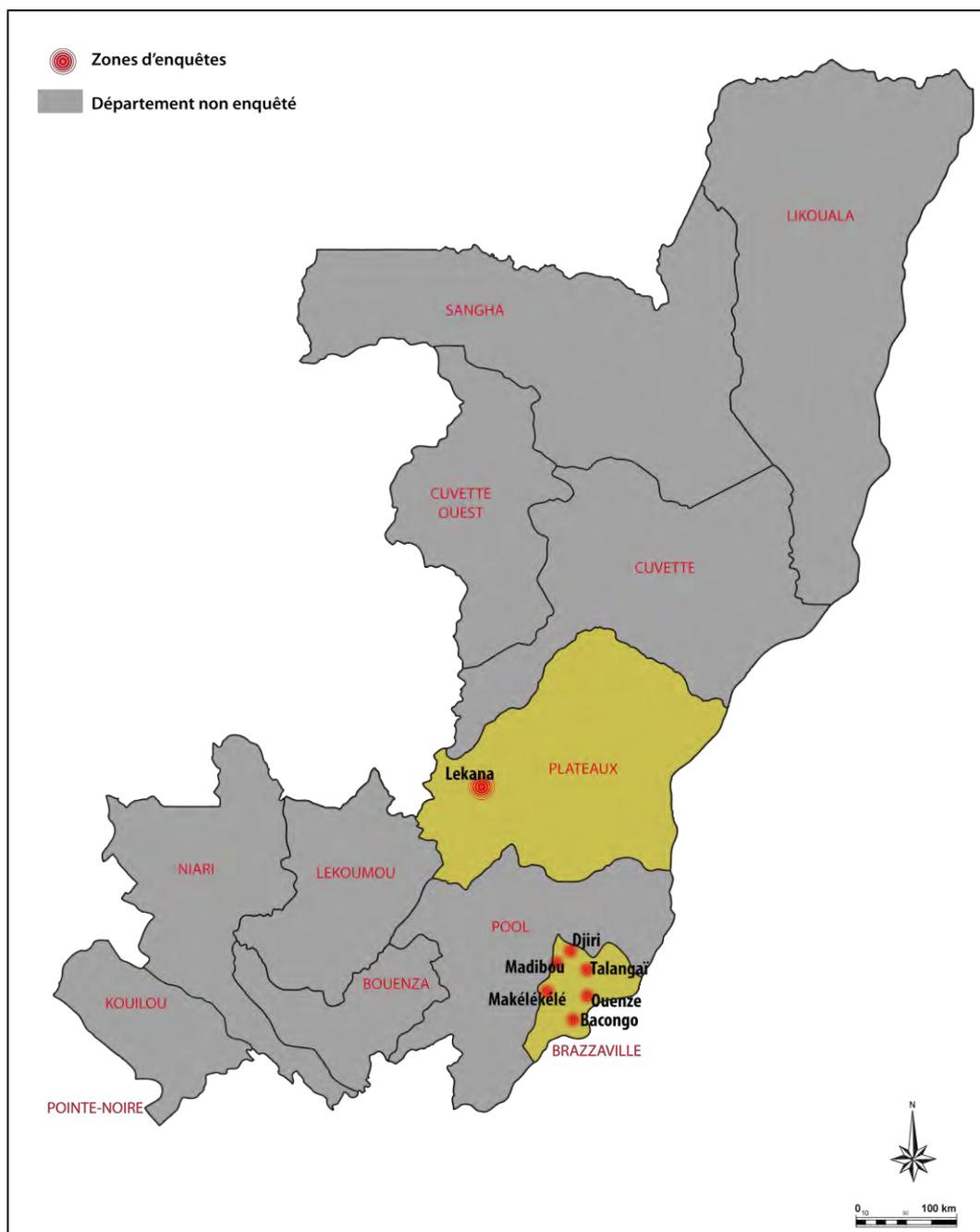


Figure 14 – Carte de localisation des zones d'enquête

2.3.1. Brève présentation des départements enquêtés

▪ *Le département de Brazzaville*

Un département fortement urbanisé, la densité de la population y est très élevée et majoritairement non agricole. Les activités agricoles sont réalisées en grande partie en zone périurbaine : le maraîchage, le petit élevage, la pisciculture, la transformation artisanale ou industrielle. Cependant, le maraîchage reste l'activité dominante et réalisée généralement par les femmes. Le taux de chômage est élevé et l'agriculture notamment à travers le maraîchage se révèle comme un levier d'action crucial pour le résorber. Brazzaville s'étend sur 326,40 km² soit 3240 ha, la ville est subdivisée en communes et quartiers. Il compte huit communes : Makélékélé, Bacongo, Moungali, Poto-poto, Ouenze, Talangaï, Mfilou et Madibou. Il existe peu de végétation sur le département. Ses sols sont de nature ferrallitique, la pédogenèse est fortement influencée par la topographie. Ils sont aussi essentiellement sableux, pauvres en argile, une teneur inférieure à 20%. Le climat est de type équatorial, avec deux grandes saisons très marquées : la grande saison de pluie (septembre à décembre) puis la petite saison de pluie qui va de mars à mai ; la grande saison sèche allant de juin à septembre et la petite saison sèche (de janvier à mars).

Dans le département, les agriculteurs acquièrent les terres par don, location et héritage. Les activités agricoles sont dans la plupart des cas autofinancées par les producteurs eux-mêmes. Les sites de production sont situés aux abords des axes routiers de la ville. L'acheminement des produits dans les lieux de vente ne pose pas de difficultés majeures. Les maraîchers sont répartis en trois grands secteurs agricoles : Talangaï, Mfilou et Makélékélé. Les exploitations sont familiales ou de type entrepreneurial moderne, il n'existe pas d'entreprise moderne. Le secteur de Makélékélé arrive en tête avec un taux de 85% (ESA, 2011) sur la production totale de légumes. Ceci s'explique par le nombre important de groupements qui s'y trouve, tel que les groupements que nous allons présenter par la suite. Les agriculteurs fertilisent leurs champs principalement avec des engrais organiques, parfois complétés avec des engrais minéraux.

Cependant, la production locale est très faible par rapport à la demande. La quasi-totalité de la production agricole est consommée et le département n'exporte pas. Pour répondre à la demande en légumes par exemple, une grande partie est importée des autres départements du pays et de l'extérieur (RDC, Cameroun, Gabon). L'élevage est de type avicole mais aussi porcin et aulacode. Il n'y a pas d'élevage de bovin. La pêche quant à elle est pratiquée le long du fleuve, précisément dans les plateaux des cataractes, à Mpila (Yoro), Ngamakosso et Kintélé. Les pratiques restent traditionnelles, mais il faut souligner que cette activité reste de subsistance, en grande partie destinée à la consommation. La pisciculture est peu développée et est pratiquée dans les quartiers périphériques : Madibou, Kimpouomo, Djiri et Ngamakosso. Les groupements sont généralement formés autour des activités pratiquées dans le département, mais il faut signaler l'existence des associations d'épargne et de crédit ainsi que des associations d'appui au développement œuvrant au côté des ONG et d'autres organismes d'appui au développement.

▪ *Le département des Plateaux*

Le département est caractéristique d'une zone de transition géographique, climatique mais aussi politique, à la fois frontalier du Gabon et de la RDC. C'est une zone de passage obligé entre le nord et le sud du Congo. Il présente un certain potentiel agricole. Il s'étend sur une superficie de 38400 km² et compte quatre districts (Djambala, Lékana, Gamboma et Abala). Le district de Lékana est le plus petit des quatre districts que compte le département. Il a une superficie de 5.300 Km², soit le 1/6 de la superficie du département. Il est subdivisé en dix terres ou zones ayant chacune un centre où généralement réside le Chef (autorité de la terre), il s'agit de : Abila, Akolo, Lague, Lékana, Ongali, Enku, Nkouma, Ntsekampika, Illakuya et Nsouo. Le pouvoir traditionnel dans le district de Lékana reflète la configuration de celui de l'ensemble du Royaume Téké auquel il appartient du reste. Ce pouvoir, a longtemps été ébranlé par les soubresauts de la période du socialisme. Mais il a cependant résisté parce qu'il repose sur un élément fondamental qui est le facteur foncier. Les investigations révèlent que ce pouvoir est très bien structuré. Il est dirigé par le "Seigneur de la terre" (Mfumu a ntsié). C'est lui qui règle tous les différends qui concernent la terre (fertilité, épidémie...). Au-dessus du "Seigneur de la terre" se trouve le "Seigneur du ciel" (Mfumu a yulu). Le district de Lékana est une zone de très grande potentialité agricole. La qualité du sol, le dynamisme de la population, la diversité des techniques culturelles élaborées font de ce district une zone agricole de choix. Malheureusement les problèmes de commercialisation ne permettent pas d'optimiser toutes ces potentialités.

Malgré l'importance du réseau hydrographique, certaines parties du département ne sont pas arrosées. C'est le cas des districts de Djambala, de Lékana et de Ngo, situés sur les hauteurs des zones tabulaires d'où prennent source les rivières Léfini, Mpama et Nkeni. La plus grande partie des Plateaux et leur pourtour est couverte par les savanes. Le climat du département est de type guinéen forestier ou bas congolais. Il est caractérisé par une température élevée avec une variation de faible amplitude et une pluviosité variant entre 1.400mm et 2.200mm. Une saison sèche de 2 à 4 mois entre juin et septembre. Les cultures agricoles sont le manioc et l'arachide. Les sols du département sont constitués de matériaux argileux. L'accès à la terre n'est pas facile pour les femmes car très souvent les hommes en sont propriétaires et elles y travaillent. Au niveau du terroir villageois, le problème de l'accès à la terre ne se pose pas du tout car en font usage, les personnes ou les familles appartenant à un lignage ou à des lignages issus généralement d'un même clan qui constituent le village. L'agriculture reste l'activité principale des populations du département dans la mesure où elle est pratiquée à temps plein par plus de trois quart de la population (ESA, 2011). Elle est orientée plus vers la production vivrière, compte tenu des débouchés offerts par les centres urbains, mais aussi pour des raisons liées à l'approvisionnement en eau. C'est une agriculture traditionnelle, aux techniques rudimentaires et adaptée au milieu. Les cultures de rente sont en baisse, c'est le cas du palmier à huile, du tabac, du caféier, du bananier et du riz. L'élevage est très majoritairement de type traditionnel ; les ménages possèdent pour la plupart des moutons, des chèvres, porcs et poules. La pisciculture se développe peu à peu dans le département. Il faut noter une baisse de l'activité agricole en raison du vieillissement de la population, mais aussi d'un manque d'intérêt pour les jeunes qui préfèrent s'aventurer ou tenter leur chance en ville, considérant l'activité

agricole trop contraignante et pénible. Enfin, l'activité agricole est davantage pratiquée par les femmes ; les jeunes que compte ce secteur n'ont pas d'autres alternatives et sont obligés de travailler la terre pour prendre soin de leur famille. On note l'existence de groupements uniquement constitués des femmes, tel est le cas de l'association Maman Gisèle à Lékana que nous présentons par la suite.

2.3.2. Classification des OP enquêtées

Cette section a pour but de présenter les OP enquêtées à Brazzaville et dans les Plateaux en particulier à Lékana. Il faut dire que la représentativité des OP sur un échantillon raisonné s'avère tout aussi risqué, car il est difficile de réunir les conditions pour une bonne représentativité de l'échantillon. Nous avons donc choisi de réaliser une classification plutôt qu'une typologie, car celle-ci s'est imposée à nous au regard des informations que nous avons en notre possession. Contrairement à la typologie qui a pour objectif d'analyser, de comprendre en vue d'agir, la classification a pour principal objectif de décrire ou de construire des catégories souvent à partir d'un nombre limité de critères, pour ranger ensuite les OP dans ces catégories (D. PESCHE)¹⁵⁰.

La typologie utilise plusieurs critères, en ce sens qu'elle consiste à une catégorisation des particularismes observés au niveau d'un sujet d'intérêt dont l'aspect étudié présente une variabilité. Elle suppose une problématique, des hypothèses et des questions explicites. La classification et la typologie ne sont que des interprétations de la réalité et non la réalité elle-même. Selon D. PESCHE, les critères les plus fréquents dans la classification sont : la taille des OP (villages, unions, fédérations), la nature de leurs activités (économique, technique, sociale...), la nature de leurs membres, la nature du produit agricole dominant dans la zone considérée, leur origine. Pour lui, classer c'est en quelque sorte découper le réel à partir de quelques critères simples ne prêtant pas à l'ambiguïté. Cette différenciation amène à considérer plusieurs éléments dans la mise en œuvre de ces catégorisations, donc à opter dans le cadre de cette étude à l'élaboration d'une classification. Etant donné la complexité des processus sociaux et la difficulté de recueillir de façon objective les informations nécessaires aux OP du moins celles liées à leur fonctionnement, nous avons donc choisi de classer les OP selon leur forme juridique, leur origine, la nature de leurs activités et de leurs membres. Nous étudions les organisations paysannes définies comme étant des regroupements des paysans organisés de façon volontaire et autonome, ceux-ci gèrent leur association et y exercent le pouvoir selon les règles démocratiques ou autres.

Dans le cadre de cette recherche, établir une classification des organisations paysannes en République du Congo revient à proposer des catégories enquêtées, notamment les plus représentatives de notre échantillon par choix raisonné. Quels que soient les critères de classification choisis, il s'agit de pouvoir présenter les structures enquêtées et interpréter la dynamique organisationnelle dans les départements choisis. D'une manière générale, nous avons quatre types de statut juridique les plus couramment

¹⁵⁰ PESCHE D., 2001. « Classifications et typologies des organisations paysannes », in Inter-Réseaux Développement Rural, Dossier n°3.

adoptés par les OP au Congo. Nous avons donc enquêté 68 OP comme indiqué dans le tableau n°6.

Tableau 6 – Répartition des OP enquêtées par département

Départements	Organisations enquêtées	% par rapport à l'échantillon
Brazzaville	60	88,24
Plateaux	8	11,76
Total	68	100

Source : Données d'enquête 2012

Afin de mieux comprendre et de rendre compte de la dynamique de fonctionnement et des performances des organisations des producteurs agricoles, nous avons mené une enquête approfondie auprès d'un échantillon de 68 organisations paysannes menant leurs activités de production au Congo. Nous avons été guidé dans cette démarche par la réflexion de BALANDIER (1971)¹⁵¹ qui déjà affirmait: «*Les sociétés ne sont jamais ce qu'elles paraissent être, ni ce qu'elles prétendent être. Elles s'expriment à deux niveaux au moins : l'un superficiel, présente les structures officielles ; l'autre profond, assure l'accès aux rapports réels les plus fondamentaux et aux pratiques révélatrices de la dynamique du système social*». Il s'est agit dans cette analyse, d'aller au-delà des apparences, pour découvrir et présenter les dimensions subtiles de la réalité sociale des organisations paysannes, car s'en tenir aux apparences pour élaborer, de l'extérieur, un modèle d'appréciation de la dynamique des organisations paysannes au Congo serait synonyme de s'éloigner d'emblée des réalités cachées dans les rapports réels les plus déterminants. Dans cette perspective, les organisations de producteurs enquêtées nous ont été transmises en partie par le responsable de la CNOP et l'agent de secteur de Makélékélé.

Comme précisé plus haut dans la méthodologie, les organisations paysannes enquêtées sont issues de deux départements du Congo à savoir : Brazzaville et les Plateaux. La collecte des données auprès des organisations retenues pour cette étude s'est déroulée de juillet à septembre 2012. La répartition du type d'organisations enquêtées est donnée dans le tableau n°7.

Tableau 7 – Type d'OP enquêtées par département

Départements	Type d'OP			
	Coopératives	GIC	Associations	Organisation faitière
Brazzaville	46	8	5	1
Plateaux	4	0	4	0
Total	50	8	9	1

Source : Données d'enquête 2012

¹⁵¹ BALANDIER G., 1971. « Sens et puissance : les dynamiques sociales », Paris quadrige. Essais débats, Presse Universitaire de France, 240p.

2.3.3. Caractéristiques générales des organisations paysannes enquêtées

2.3.3.1. Formes juridiques des organisations paysannes enquêtées

▪ *Les coopératives*

On note que les OP ayant le statut de coopérative sont plus nombreuses que les autres, d'après les informations qui nous ont été transmis. Dans l'échantillon que nous avons choisi, elles représentent 74%. C'est une forme juridique avec pour objectif une gestion commune, mais le statut de coopérative est généralement plus contraignant sur le plan légal, en matière de respect strict des règles et principes coopératifs. Un minimum de capital social préalable est exigé à leur constitution. Les activités menées par les coopératives sont davantage économiques, mais elles présentent la particularité d'apporter des formations à leurs membres (formation à l'éducation coopérative, formation technique). L'éducation coopérative apportée par l'organisation doit renforcer la cohésion sociale du groupe par la prise de conscience des valeurs coopératives dont chaque adhérent est tenu de respecter. Nous allons voir que dans l'ensemble les structures coopératives enquêtées sont loin de refléter ce modèle de fonctionnement.

Par définition, la coopérative est « *un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercée démocratiquement et selon les principes coopératifs* » (Journal officiel de la République du Congo du 12 mai 2011). Au Congo, la situation des coopératives a évolué au cours de ces dernières années aussi bien par la suite des modifications de l'environnement politico-économique des coopérateurs que des facteurs purement internes. Au tête à tête entre appareil de promotion coopérative et paysans est venu se joindre de nouveaux acteurs (autres appareils étatiques, ONG, leaders ou groupes des paysans). Au modèle coopératif dominant à l'époque coloniale voire après l'accession du Congo à l'indépendance (commercialisation des produits d'exportation, crédit et approvisionnement en intrants pour ces cultures d'exportation), sont venues s'ajouter d'autres fonctions notamment la commercialisation du vivrier, du maraîcher, l'épargne et le crédit et les activités extra-agricoles. Nous avons observé deux cas de figure dans cette enquête : des coopératives d'initiative autonome c'est-à-dire celles qui sont l'œuvre des paysans eux-mêmes et celles qui sont suscitées ou créées par les structures étatiques (Ministère de l'agriculture via la DDA dans les départements) ou d'autres structures d'appui (ONG ou agences de développement). Il faut souligner que les conditions de création d'une coopérative sont devenues souples, à partir de cinq personnes au minimum. D'après l'acte uniforme relatif aux sociétés coopératives du 15 décembre 2010 adopté par l'Organisation pour l'Harmonisation du droit des Affaires en Afrique (OHADA), les producteurs peuvent se constituer en société coopérative de cinq personnes physiques au minimum.

Au Congo, les actifs agricoles sollicitent l'agrément auprès de la Direction de l'Action Coopérative et du Crédit (DACC) pour la reconnaissance de leur organisation en tant que structure coopérative. Toutefois, le choix est laissé libre aux personnes désireuses de s'associer, d'opter pour une forme juridique quelconque. Mais il faut dire que

le gouvernement dans sa politique de promotion des coopératives, encourage la création de ce type de structures afin de favoriser une gestion autonome et collective. Mais aussi le fait que la coopérative a une double vocation : sociale et économique. Donc les producteurs voient à travers cette forme juridique un moyen d'améliorer leurs conditions de vie mais aussi de rentabiliser leurs activités. Cependant, nous avons été amené à nous demander si ces nouvelles structures autonomes sont de véritable contre-modèle capable de faire la différence avec les anciennes coopératives (étatiques) dont certaines existantes encore (cas de la coopérative de KIAZI dans le Pool) ou au contraire ce sont simplement des structures rudimentaires et marginales qui ne constituent que des soupapes de sécurité pour bénéficier de l'aide de l'Etat ou d'autres structures d'appui ? Ces nouvelles coopératives disposent-elles d'une large autonomie vis-à-vis de l'Etat ? Sont-elles au final que des structures marginales, dispensées sans avenir réel ?

C'est à travers l'enquête que nous avons pu analyser toutes ces questions et comprendre la réalité des structures dites coopératives au Congo. Nous allons présenter deux cas de figure l'une à Brazzaville et l'autre à Lékana.

Portait n°1 : Coopérative des femmes maraîchères de Bacongo à Brazzaville.

Cette coopérative féminine a été créée en 2009 et compte 43 femmes. Les maraîchères exploitent un domaine de deux hectares concédé par la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) aux termes d'un contrat de cinq ans renouvelable. Chacune d'elle travaille sur 19 planches de 14m de long et de 1,20m de large. Elles cultivent le chou, l'aubergine violette, l'oseille, piment, etc. La production est écoulee sur le marché de Bacongo et les environs, des acheteurs viennent également s'approvisionner sur place. Chaque maraîchère gère de manière autonome ses 19 planches. A la fin du mois, les membres ont l'obligation de verser la somme de 7.500FCFA à la caisse commune, un compte est ouvert à ce titre. Cet argent sert à faire face aux charges d'exploitation que sont le fonctionnement et l'entretien de la motopompe, la prise en charge de la sentinelle. Ces maraîchères bénéficient régulièrement de l'encadrement technique du chef de service de production agricole de la DDA de Brazzaville. L'organisation est composée de : une présidente, une vice-présidente et une trésorière. La vice présidente que nous avons interviewé lors de notre enquête, est une quadragénaire, active dans le milieu. Elles travaillent du lundi au vendredi dans leurs champs respectifs, à leur rythme sans aucune obligation de présence, sinon que le versement mensuel de leur participation aux charges qui constituent l'objet fondamental de leur organisation. En 2010, la coopérative a bénéficié de dons de matériel (houe, brouette, machette, arrosoir, serre) de la part de la FAO et d'un prêt de la Banque mondiale d'un montant de 5 millions pour l'achat des équipements (serre, tuyau d'arrosage, etc.) dans le cadre du PDARP.

Cette projection de façade cache cependant la complexité de l'origine de la coopérative (endogène ou créée par les intervenants extérieurs, l'Etat par l'intermédiaire de

la DDA), et de son fonctionnement. Cette coopérative se réunit autour d'un objet fondamental : l'eau. Elle gère collectivement cette ressource permettant ainsi à chaque adhérent d'exercer son activité. Chaque coopérateur travaille de façon autonome et non pas collective, avec pour obligation le versement mensuel d'une somme destinée aux charges collectives. Ces maraîchères gèrent donc individuellement les recettes qui en découlent. Malheureusement, déplore la vice-présidente que certaines d'entre elles se dérogent souvent de leurs obligations, à savoir le versement mensuel de leur part sociale. L'enquête a révélé que des organisations au statut de coopérative foisonnent sur le territoire, la preuve nous a été donnée grâce à la liste fournie par la CNOP-Congo ; mais les membres souffrent d'un manque d'éducation coopérative. Très souvent ce genre de problèmes survient dès que la coopérative bénéficie d'une aide financière. Les adhérents estiment que cette aide les libère de leur engagement vis-à-vis de la coopérative. Cette situation est caractéristique d'un manque de formation et d'information. Les coopérateurs ne sont pas suffisamment informés sur les principes coopératifs.

Par ailleurs, la facilité de créer des structures notamment au statut de coopératives et l'accord de l'agrément par la DACC, ainsi que des promesses de dons ou appuis financiers de la part de l'Etat et des ONG, font que ces groupements de personnes exerçant des activités similaires, souvent sans réel projet collectif naissent sur l'ensemble du territoire, appuyé par les structures étatiques ou les ONG. D'une manière générale, les producteurs ne savent pas ce qu'est une coopérative, en dehors de ceux qui vont apprendre auprès de la DACC, mais quant aux autres, ils ne le savent pas. L'enquête a permis de comprendre qu'aujourd'hui, il y a beaucoup de coopératives qui se présentent à la DACC parce que quelque part, il y a de l'argent qu'on distribue aux groupements. En fait, le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA) accorde des crédits uniquement aux producteurs en activité et aux groupements. Il y a donc des gens qui créent des coopératives pour bénéficier de ces crédits. Une fois les crédits obtenus, certaines structures peuvent connaître certains problèmes de dysfonctionnement comme l'exemple de la coopérative des maraîchères de Bacongo. D'autres par contre enregistrent des départs parce que les membres se sentent lésés par la gestion des leaders.

L'agent de la DACC que nous avons interviewé a témoigné en ces termes « *certaines parmi elles sont des coopératives de nom, des coopératives toutes faites qui, viennent à la direction afin que nous leur accordons vite l'agrément, pour avoir un numéro d'immatricule et monter leur dossier de demande de crédit au FSA. Comme la direction ne peut pas refuser, au risque de créer des conflits* ».

Il faut souligner que les conditions pour l'agrément ne sont ni complexes, ni discriminatoires. Mais faute de moyens comme nous l'a révélé cet agent de la DACC lors de notre entretien, il est difficile pour eux de constater ou de vérifier sur le terrain certaines informations avant et après l'octroi de l'agrément : « *ces nouvelles organisations coopératives naissent et se développent en réponse également aux flux des aides étrangères et du FSA* » (Agent de la DACC). Ces dispositifs sont donc le reflet des stratégies paysannes, cherchant avant tout à jouir des fruits d'une politique nationale ou internationale et qui du reste les sous-tendent en favorisant ainsi des comportements tournés vers la quête du plus offrant (l'Etat ou les ONG). Loin d'être considéré comme des simples bénéficiaires, on constate que certains paysans congolais s'engagent dans un jeu dont ils semblent maîtriser les règles. Souvent encouragés par les services d'appui de l'Etat, des producteurs d'une filière créent une organisation dont le but est de bénéficier

plus facilement des appuis (matériel, financier, technique). Cela peut être soutenue par les propos de ce leader d'une coopérative agropastorale interviewé lors de notre enquête: « *nous avons créé notre groupement dans le but de bénéficier des aides de l'Etat, mais jusqu'à ce jour nous n'avons rien reçu* ». Ces coopératives restent elles aussi dans un système de dépendance et sont en général très fragiles. De plus elles demeurent dans la plupart des cas isolés au niveau de leur localité (quartier, district, département) et ne peuvent donc constituer pour le moment la base d'un réel mouvement. Malgré les statuts et les objectifs de ces structures, ils n'ont pour certaines d'entre elles aucune activité économique qui soit collective. Car près de $\frac{3}{4}$ de celles que nous avons enquêtées, les membres réalisent leurs activités de même que les bénéfices obtenus de façon autonome, mais elles gèrent collectivement une ressource donnée (l'eau, l'achat de fumure ou de semences, le transport des produits vers les marchés locaux). Nous avons selon notre échantillon $\frac{1}{4}$ de coopératives où les coopérateurs travaillent sur des champs collectifs et partagent les bénéfices dégagés entre les membres. Enfin, les responsables portent les noms modernes rencontrés dans les coopératives ou les associations (président, vice-président, trésorier, secrétaire, délégué à l'éducation, etc.), mais leur fonction reste limitée et ambiguë. Car loin de servir les intérêts des membres, certains responsables reproduisent les rapports sociaux qui prédominent dans la société congolaise, des rapports de domination pour profiter de certains avantages au nom des membres.

Toutefois, il existe tout de même des coopératives avec des activités collectives mais le mode de fonctionnement rappelle toujours les logiques coutumières et le manque d'éducation coopérative. Le deuxième cas de figure est une coopérative créée par les paysans eux-mêmes, mais s'inscrit dans ces logiques.

Portrait n° 2 : Coopérative "Terre promise" à Lékana

La coopérative "Terre promise" est localisée dans le village de Lague. Elle a été créée le 20 Février 1968, sous l'initiative de son président pour la production agricole notamment le manioc, l'arachide, le riz et le maïs. L'adhésion est volontaire moyennant une somme de 1.200 FCFA. Elle a été créée pendant la période de l'euphorie populaire suscitée par les pouvoirs publics qui avaient lancé une vaste campagne de mouvement coopératif dans le pays afin d'encadrer et d'augmenter la production paysanne. Les régions du Pool et des Plateaux avaient bénéficié d'un projet intitulé: *Projet de Développement Rural Pool-Plateaux (PDR)* dont le but était de promouvoir le mouvement coopératif. Certaines régions, comme les Plateaux, ont bénéficié d'une couverture en assistance technique. La coopérative avait bénéficié de l'assistance technique de la partie chinoise pour les cultures du soja, du maïs, du riz. Malheureusement, quelques années plus tard, la coopérative va se disloquer en raison des problèmes de détournements par les membres dirigeants d'un crédit dont a bénéficié la coopérative de la part de l'Etat. Elle s'est reconstituée en 1992 sur des nouvelles bases, et avec moins d'adhérents. La coopérative compte actuellement 26 membres dont 10 femmes, tous appartenant à l'ethnie kukuya. L'âge des membres est compris entre 25 et 60 ans. Deux membres ont le niveau primaire (CM2), le reste est analphabète. La structure d'encadrement et d'animation est composée de: président, vice-président, secrétaire général, trésorier, trésorier adjoint, président de la Commission de Contrôle et de Vérification (CCV), Secrétaire de la CCV, adjointe à la CCV. Les revenus sont thésaurisés chez le Trésorier. Les activités de la coopérative se limitent aux activités agricoles et les travaux pour la coopérative se font en savane.

En réalité, cette coopérative n'a aucun problème foncier. Car l'accès à la terre est acquis par la présence du chef coutumier, garant de la propriété foncière, qui est en même temps le président de la coopérative, son neveu est le secrétaire général et par l'intermédiaire de qui il dirige la coopérative, personne d'autre n'a de l'autorité ni de l'initiative dans la coopérative. Le travail au sein de la coopérative se fait en trois équipes: deux équipes composées de onze membres sont affectés aux cultures vivrières et une de quatre membres responsabilisée pour les cultures maraîchères. Chaque équipe consacre deux jours par semaine pour les travaux de la coopérative. Le travail s'effectue également selon une répartition des tâches par membre. Les membres sont censés travailler six jours par semaine pour la coopérative. Cette organisation subit quelques modifications au moment des grandes périodes des cultures. Tous les coopérateurs se consacrent alors au défrichage, labour et au planting, travaillant à la tâche, à raison de 5m sur 40 à 50 m de superficie chacun. *C'est souvent à ce moment qu'une main d'œuvre additionnelle est recrutée*, déclare son vice-président.

Le discours tenu par le vice-président de la coopérative lors de notre entretien a révélé dans un premier temps le laxisme de ses membres vis-à-vis de leurs obligations par rapport à la coopérative. Mais au fil de l'entretien, ce qui a semblé être une évidence a été de constater qu'au demeurant, la coopérative apparaît comme étant l'affaire d'une poignée

des gens et les autres viennent en appui. La question de l'adhésion des paysans nous a paru pertinente dans la mesure où le fonctionnement de cette organisation repose sur les systèmes traditionnels de régulation des interactions humaines, des pratiques sociales et des représentations collectives. En fait, l'idée de départ de la coopérative avait suscité auprès des paysans de la localité, un engouement, ce qui avait occasionné des adhésions massives. Les objectifs défendus par son promoteur, l'assistance sociale en cas de maladie, de décès, ainsi que le partage des bénéfices furent les raisons de la mobilisation paysanne. Cependant, la coopérative a commencé à afficher des résultats catastrophiques (bilan déficitaire) et des soupçons de malversations se sont vite répandus dans le village. Les membres ne trouvant plus leur compte au sein de la coopérative, se sont vite lassés. Pour eux, le choix est devenu clair entre la coopérative et les activités individuelles : « *les membres ont commencé à accorder beaucoup plus d'importance à leurs activités personnelles qu'à celles de la coopérative* », reconnaît le vice-président. Certains coopérateurs que nous avons pris à part ont avoué que la coopérative ne leur apporte pas de l'argent frais alors que la vente du manioc produit individuellement procure des revenus substantiels. Cette absence de profit a conduit au manque d'intérêt des membres pour la coopérative qui de surcroît ne leur assure plus le bien-être. Les coopérateurs n'ont manifestement plus la volonté d'œuvrer pour la coopérative qui enregistre depuis quelques années de nombreux cas d'absentéisme et de départ.

Il est certain que ce cas n'est pas seulement spécifique à cette structure. Dans l'ensemble, le manque d'intérêt des paysans pour les OP semble être l'élément primordial pour expliquer le faible niveau d'adhésion ou le refus de certains paysans d'adhérer aux groupements voire leur départ, enregistré aussi bien dans les autres structures que nous avons enquêté. On peut injecter toute sorte de ressources dans un système, mais, on ne peut malheureusement pas investir ni injecter la volonté. "Rien de grand ne se fait sans passion ou sans intérêt. Ces structures portent bien le nom de « *pré coopératif* » parce que elles ne sont encore qu'au stade d'initiation vers la coopérative.

Enfin, les coopératives et les associations enquêtées sont membres d'une plateforme : l'Union des Coopératives Agricoles de Kombé (UGAK) créée le 19 mars 2004. Ses missions s'articulent autour de : organiser, administrer puis appuyer techniquement les coopératives et les associations membres de l'Union, rechercher et intégrer les coopératives et les associations au sein du développement socioéconomique et enfin maintenir les jeunes au métier agricole. L'union finance ses activités par fonds propres grâce aux cotisations extraordinaires de ses membres, aux parts sociales. Les membres bénéficient aussi d'autres appuis tels que le FSA et le PDARP. Mais ceux-ci sont l'objet de plusieurs conditions à remplir et ne couvrent pas l'ensemble des coopératives et associations.

▪ *Les groupements d'initiative commune (GIC)*

Hormis les coopératives, nous avons les GIC que nous avons enquêté à Brazzaville, ils représentent 11,76% de notre échantillon. En fait, on assiste au Congo, depuis quelques années, à l'émergence des nouvelles formes d'OP constituées à partir d'initiatives spontanées, mais le plus souvent avec l'appui direct de l'Etat, des ONG ou des institutions internationales (FIDA, FAO, PNUD, Banque mondiale). Les Groupements d'Initiative commune (GIC) sont principalement des groupes de producteurs de taille

généralement modeste, qui tentent de mettre au point de nouveaux systèmes de production dans le cadre de formes de coopération égalitaires (Yves .GUILLERMOU)¹⁵². Autrement, ce sont des regroupements de personnes morales gardant leurs activités propres isolément, en toute indépendance juridique et économique et mettant en commun des moyens pour satisfaire un besoin découlant de ces activités. Régie par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Coopératives et mutualistes adopté en décembre 2010 à Lomé au Togo, le statut de ces groupements présente l'avantage que le capital n'est pas exigé au moment de sa constitution, la comptabilité est simplifiée et les responsabilités des membres sont librement fixées par les membres eux-mêmes dans leurs statuts. Ils peuvent se constituer en unions ou en fédérations, jouant ainsi un rôle de médiation entre les producteurs et les divers partenaires sociaux. Ils sont majoritairement constitués de femmes et comptent entre 15 et 30 membres. Ces structures sont plus représentatives dans les zones périphériques ou dans les zones de forte fréquence d'activités agricoles, telles que la ceinture maraîchère de Brazzaville.

Nous avons mené notre enquête auprès de huit groupements de maraîchers constitués en unions (UGEA) dans l'arrondissement 8 Madibou, sur la rive droite du Djoué à Brazzaville. Ils constituent la ceinture maraîchère de Brazzaville et sont répartis sur trois sites : le site de Bikakoudi, le site de Jean Félicien MAHOUNA et le site 6 mars. Le site Bikakoudi compte cinq groupements, il s'agit de : Agri-espoir, Gap production, Coop Mare, Bouesso et Boukékéké. Le site Jean Félicien Mahouna compte un seul groupement. Enfin, le site 6 mars compte deux groupements: 6 mars et Wayaco. Deux sur huit GIC sont dirigés par des femmes, il s'agit de Gap production et Bouesso. Chaque groupement compte en moyenne trente maraîchers, la proportion des hommes et des femmes varient selon les groupes. D'une manière générale, il y a une forte participation féminine dans ces groupements. Ceux-ci fonctionnent sur la base d'une gestion commune de l'eau. Ces maraîchers ont été installés sur ces sites par l'Etat grâce à un programme de création d'une ceinture maraîchère négocié avec l'Union européenne (UE). Une fois l'accord signé en 1995, l'Etat a négocié des terres auprès des propriétaires fonciers et procédé à installation des exploitants qui ont au préalable suivi une formation. Avec le concours d'AGRICONGO, les exploitants ont bénéficié d'un appui technique et d'un suivi ; des installations d'équipements ont été réalisés tels que la construction des citernes et l'installation des motopompes.

Nous allons ici exposer le cas du GIC "Jean Félicien MAHOUNA" pour comprendre le mode de fonctionnement de ces structures.

¹⁵² GUILLERMOU Y., 2007. « Organisations de producteurs et dynamiques paysannes dans l'Ouest – Cameroun », in *Afrique Contemporaine*, n°222, pp.251-271.

Portrait n°3 : GIC Jean Félicien Mahouna au site de Mayanga à Brazzaville

Il compte 17 femmes et 14 hommes et dispose de moyens de productions collectifs : motopompe, tuyau d'arrosage et autres équipements agricoles. Contrairement aux autres GIC, le groupement a aménagé un champ collectif où chacun des membres travaillent à tour de rôle pour le compte du groupement. « *La vente de la production collective sert à financer les projets collectifs, mais il faut reconnaître que cela reste insuffisant lorsqu'il s'agit des projets de grande envergure comme celui de la construction d'un dispensaire ou de l'achat des serres* », selon son président. Le groupement ne produit pas collectivement en dehors du champ collectif, mais chaque maraicher gère de façon autonome son hectare mis à sa disposition lors de son installation sur le site. Une redevance en eau est obligatoire, elle est fixée à 5500FCfa par mois. La somme de 1700FCfa est exigé tous les 15 de chaque mois aux membres pour l'entretien de la motopompe. Le groupement est structuré de la manière suivante : un comité de gestion du groupement (président, vice-président, secrétaire général et trésorière), une commission de contrôle et d'évaluation (président, secrétaire et membre) et d'une commission affaire sociale chargée de la prise en charge des membres en cas de maladie ou de décès. Le règlement intérieur prévoit des sanctions en cas de vol et de non respect des règles communautaires. Le groupement a bénéficié d'un crédit sous forme d'intrants au départ de l'activité de la part de l'Etat. En 2010, la Banque mondiale à travers le Programme de développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales (PDARP) leur a accordé un crédit de 14 millions remboursable sur une échéance de 5ans. Ce crédit a permis au groupement d'acheter des serres, des tuyaux d'arrosage et d'autres équipements. C'est dans le but de rembourser rapidement ce crédit que le groupement a sollicité aux membres en plus du champ collectif, de mettre à disposition une planche. Chaque planche était consacrée à la production de la ciboule. « *Malheureusement, les stratégies mises en œuvre n'ont pas abouti à de bons résultats, à cause des attaques d'insectes qui ravagent cette culture* », a déclaré le président. Le groupement a été contraint de solliciter une participation de 9000FCfa aux exploitants, « *ce qui vient alourdir les charges auxquelles ils sont déjà soumis* ».



Figure 15 – Entrée du site de la ceinture maraichère de la rive droite du Djoué
 Source : IMBOU-NGALAMOU A.J.



Figure 16 – Deux citernes d'eau du site de Bikakoudi gérées par les groupements de producteurs de la rive droite du Djoué
 Source : IMBOU-NGALAMOU A.J.

Comme les autres GIC, le groupement Jean Félicien MAHOUNA connaît d'énormes problèmes tels que l'approvisionnement en intrants agricoles, en semences, en fumure, en pesticides et le manque de moyens.

Extrait n°1 : Entretien avec le président du groupement Jean Félicien Mahoua en août 2012

Nous sommes très peu appuyés, le groupement éprouve de grandes difficultés à réaliser des projets collectifs voire l'achat de certains équipements (exemple des serres coûtant environ 300.000FCfa les 6 mètres), indispensables en saison de pluie. Les coûts élevés d'entretien de la motopompe : le carburant (105.000FCfa), le filtre de vidange, les pièces de rechange si possible. La participation des membres du groupement est insuffisante pour faire face à toutes ces charges et le travail collectif est difficile à exécuter ainsi que le partage des bénéfices s'il y a lieu. Nous voulons changer de statut en devenant une coopérative, mais les moyens disponibles, les parts sociales sont de ce fait insuffisantes pour se lancer dans un tel projet. En outre, le manque d'intérêt et d'éducation coopérative et associative constitue un frein au fonctionnement voire l'évolution de telles structures.

Le groupement ne dispose pas suffisamment de moyens pour réaliser certains projets. Par plusieurs fois, il a lancé un appel d'offre sans suite notamment pour son projet de construction d'un établissement sanitaire dont la construction a été interrompue à cause du manque de moyens financiers. De nombreux projets sont restés lettre morte parce que pas de bailleurs pour les financer, le financement de l'Etat déplore le président *est très souvent sujet de détournement, car les véritables bénéficiaires ne sont pas atteints. Nous déplorons aussi le manque de suivi, de contrôle des financements alloués.*

De nombreuses organisations sont nées du contact avec des structures d'appui ou suscitées par l'Etat comme celles de la ceinture maraîchère de Brazzaville, montrant aux paysans le bénéfice du regroupement. Ces organisations se sont créées avec le statut de GIC et rencontrent des limites dans leurs actions d'être en soi un facteur déterminant de changement. Elles ne sont qu'au final qu'un cadre d'expression des changements en cours qu'elles tendent de légitimer socialement. A l'origine de leur création, l'idée était de se regrouper en structures organisées pour améliorer les revenus issus des activités économiques que les membres mènent individuellement et que l'organisation était censée servir comme catalyseur. L'une des caractéristiques fondamentales du GIC est l'homogénéité de ses membres et leur proximité.

Cependant le fonctionnement des OP n'obéit pas à un dispositif unique. Les OP s'ajustent et réagissent face à leur environnement; toutefois les statuts prévoient des règles démocratiques et un dispositif transparent de gestion. La cohésion interne est régie par l'élaboration des statuts et du règlement intérieur. En ce qui concerne les statuts, en dehors du domaine d'activité dit prioritaire (commercialisation des produits issus de leurs activités), les statuts de la majorité des GIC sont quasi identiques. Il ne s'agit en définitive que d'une simple formalité juridique permettant d'avoir accès aux financements ou à des partenariats avec les donateurs. La plupart des organisations paysannes s'est créée autour des objectifs d'amélioration des conditions de vie de leurs membres, aider à sortir de la précarité et du chômage et assurer un flux régulier des produits maraîchers sur les marchés locaux tel a été l'objectif du projet de la ceinture maraîchère. Elles ont adopté ensuite une activité principale, généralement fédératrice des

activités individuelles et dans laquelle tous les membres sont supposés être impliqués. Dans ce processus, il a pu être constaté que la définition de l'activité principale peut cependant détourner de la réalité même de l'organisation car cette préoccupation d'origine extérieure était parfois exigée par l'Etat comme condition de légalisation du groupe. La préoccupation de l'Etat à travers le projet de la ceinture maraîchère était de trouver des moyens pour répondre à la demande du marché et de sortir de la dépendance alimentaire. Ceci traduit bien l'orientation basée sur le principe de la filière ou du secteur d'activité dictée par la stratégie d'organisation d'une ceinture maraîchère de la rive droite du Djoué et d'autres sites (Talangai, Djiri, Kombé) telle que prônée par l'Etat et ses partenaires (UE).

Concernant le fonctionnement des organisations paysannes, il a pu être observé que les groupes de base légalisés en GIC possèdent tous un règlement intérieur bien rédigé, mais les membres n'ont pas en général connaissance des dispositions qui y sont inscrites. Dans la plupart des cas, ces documents ont été confectionnés par des organismes d'appui sans que soit requise l'implication des membres des organisations paysannes concernées. Dans ces conditions, il est possible d'en conclure que celles-ci sont de ce fait destinées à contenter les partenaires des OP qui les exigent. Dans la réalité, les groupements de base fonctionnent suivant des règles non écrites qui sont spécifiques d'un groupe à un autre suivant le milieu social où ils évoluent et leur histoire. Ce sont ces règles qui sont « connues et acceptées par tous les membres » qui gouvernent le fonctionnement du GIC. Quelques règles pratiques sont véhiculées permettant ainsi aux membres de se les approprier.

Une fois regroupés en GIC, les producteurs ont bénéficié des aides d'installation. Mais, on constate après quelques années d'installation, les groupements ont du mal à fonctionner normalement, car ils ne disposent pas d'assez de ressources propres (les montants des cotisations mensuelles sont très faibles, entre 500FCfa et 4500FCfa). En général, la présence d'un partenaire d'appui influence significativement l'orientation des activités arrimées désormais sur le programme du bailleur de fonds. Certains exploitants enquêtés ont déploré le fait que les bailleurs de fonds n'acceptaient pas de financer d'autres projets que ceux qu'ils avaient initié au départ. Le besoin de fumure est capital pour les maraîchers de la rive droite du Djoué, mais sur certains sites comme ceux que nous avons enquêté, l'activité d'élevage est très faible et ne parvient pas à satisfaire les besoins en fumure des producteurs. *Les projets d'élevage* avoue le président du groupement Jean Félicien MAHOUNA *sont très peu financés, ce qui pose d'énormes problèmes pour la réalisation de nos activités*. Chaque site compte un groupement d'éleveurs de 15 membres, dont le cheptel est composé de quelques têtes de porcs, de poules, et de bœufs. Par conséquent, la capacité de production en fumure de ces exploitations est très faible, les groupements sont contraints de se ravitailler ailleurs, en réalisant des achats groupés de fumure (car trop chers individuellement) auprès de la brasserie du Congo ou de la société de collecte de déchets "Avobras". D'une manière générale, nous avons pu observer que certains GIC ayant des objectifs plus ou moins orientés vers l'obtention des «aides» en provenance des partenaires extérieurs, ne présentent généralement pas de dynamique commune au niveau des membres, et sont très souvent incapables d'identifier des perspectives claires pour leur organisation. Ces groupements restent dans une dynamique d'attente et les responsables se sont très souvent contentés de relayer les discours des organismes d'appui. Cette réalité socioécono-

mique explique leur fragilité ainsi que leur incapacité à perdurer et à s'approprier les fonctions économiques.

Cependant ces groupements comme nous l'avons souligné plus haut forment une union appelée : l'Union des Groupements des Exploitants Agricoles (UGEA). Au Congo, il existe quelques unions en matière de regroupement des coopératives et de GIC. Elles commencent à prendre corps depuis quelques temps suite au dynamisme de l'activité agricole. Les activités des unions sont essentiellement économiques. Elles s'occupent de la commercialisation (vente groupée) et de l'achat groupé des intrants au bénéfice des groupes de base. Le nombre moyen de membres des unions est d'au moins deux groupements. Les responsables des unions de groupes de base ne sont pas soumis à des critères d'évaluation de leurs performances basées sur les engagements des groupes de base par rapport à la satisfaction des besoins de leurs membres. L'analyse des objectifs des unions de GIC montre qu'ils ne cadrent pas toujours avec les activités menées par les producteurs à la base car les groupes de base ne sont pas toujours spécialisés par produit et se sont constitués sur des considérations sociales (solidarité, liens familiaux ou classes d'âge) ou pratiques pour les travaux d'entraide.



Figure 17 – A droite, le président de l'Union des Groupements des Exploitants Agricoles (UGEA) et à gauche les maraîchères du groupement Gap production au site de Bikakoudi à Brazzaville

Source: IMBOU-NGALAMOU A.J.

▪ *Les associations*

Les groupements au statut d'association représentent 13,23% de notre échantillon. Ce sont des formes d'organisations « formelles » ou « informelles » et qui sont endémiques dans la société. Elles sont régies par la loi 1901 et sont sous la tutelle du Ministère de l'intérieur chargé de toute demande d'agrément. Elles peuvent être mixtes ou féminines. Ces associations fonctionnent suivant des relations de confiance en même

temps qu'elles obéissent à des règles adoptées et partagées par l'ensemble des membres. Le fonctionnement de ces organisations repose quelques fois sur les systèmes traditionnels de régulation des interactions humaines, des pratiques sociales et de représentations collectives. Ce type d'organisation fait ressortir des objectifs globaux d'amélioration des conditions de vie des membres et met un accent particulier sur le principe de solidarité. Les principales actions initiées et entreprises par les membres issus d'un tel groupe se limitent généralement à l'entraide (travaux des champs, construction des cases,...), aux activités à caractère socioculturel (dances, assistance matérielle et ou financière en cas décès), aux tontines pour lesquelles l'argent qui en résulte est utilisé pour financer des activités génératrices de revenus ou faire face aux charges quotidiennes de la famille.

Dans un tel contexte, l'histoire nous apprend que la période coloniale a marqué la dégradation progressive de ces formes d'organisations dites « traditionnelles ou historiques » qui dans leur processus d'insertion dans le schéma colonial se sont transformées peu à peu. De nouvelles constructions véhiculées par les ONG et certains organismes confessionnels sont nées. Elles mettent en avant le souci d'insertion économique des jeunes dans le milieu pour empêcher leur exode vers les villes. La plupart de ces organisations à cheval entre la modernité et le traditionnel sont dans un processus de formalisation.

Nous avons le cas des associations informelles telles que les groupements d'entraide paysanne ou les associations religieuses d'entraide non enregistrées. Ils sont répandus en zones périurbaines et rurales et restent parmi les structures associatives les plus appréciées par les paysans, car très efficace dans l'entraide. Les membres effectuent des ristournes de travail sur le champ d'un de leur membre selon les besoins exprimés. Ils travaillent sur le champ en planifiant des heures de travail en rapport avec les activités à réaliser. La taille des organisations de base facilite l'organisation et la programmation du travail collectif (défrichage, labour, semis et récolte, etc.), par rotation dans les exploitations individuelles des membres dans des délais de temps raisonnables. La participation des membres du groupe au travail d'entraide est obligatoire et strictement suivie. Le groupe tient à cet effet un registre de présence. La durée moyenne du travail d'entraide est de deux à trois heures en fonction de la taille du groupe, de la nature de l'opération et de la période de production considérée. En moyenne les groupes consacrent deux à trois jours par semaine pour les travaux d'entraide. C'est le cas du groupement d'entraide rencontré au village de Ntsekampika à Lékana.

Portrait n°4 : Groupement d'entraide au village de Ntsekampika à Lékana

Le groupement a été créé en 2000 sur l'initiative du chef du village qui est le leader. La plupart des membres de ce groupement travaille sur leur champ individuel, les cultures pratiquées sont différentes : manioc, pomme de terre, haricot, arachide, igname, choux, tomate, etc. La structure fonctionne sur la base d'une ristourne de travail, suivant les tâches à accomplir dans le champ et de façon équitable dans les autres. Le planning cultural de chaque membre est différent selon les périodes, ce qui facilite la rotation de travail. La rétribution après exécution des tâches se fait en nature, le membre aidé offre soit un repas ou quelques produits récoltés.



Figure 18 – Entrée du village de Ntsekampika

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J.



Figure 19– Membres du groupement "Tout va bien" au Village de Ntsekampika dans le district de Lékana lors d'un focus groupe (à droite Monsieur le maire de la communauté urbaine de Lékana)

Source: IMBOU-NGALAMOU A.J.

Cependant, il faut souligner que ces associations existent partout au Congo et sont basées sur la solidarité et la confiance entre les membres du groupement. En dehors de ce type d'organisation, nous avons rencontré un cas particulier d'une association féminine agricole à caractère politique.

Portrait n°5 : Association "Maman Gisèle" à Lékana

Elle a été créée en juillet 1999 par l'épouse d'une élite politique, député de la circonscription de Lékana. Cette association existe sur tout le haut Plateaux jusqu'à Mpama. C'est une association à la base politique regroupant majoritairement des femmes productrices. Après l'échec des groupements coopératifs et autres formes d'organisations qui se sont disloqués pour des raisons multiples dans le département, l'association Maman Gisèle a peu à peu gagnée la confiance des femmes voire des autorités dans cette contrée du pays. Elle mobilise les femmes sur des champs de manioc loués par la fondatrice auprès des propriétaires fonciers. La fondatrice bénéficie de la confiance des femmes grâce à la notoriété de son époux dans le département, mais aussi des actions que cette dernière mène en faveur des habitants et particulièrement des femmes et de leur famille. Dans chaque district, cette dernière a placé à la tête de son association, une vice-présidente, une femme jouissant d'une certaine notoriété ou position au sein de la localité. C'est le cas à Lékana, de la vice-présidente qui est une femme dont la responsabilité est d'autoriser la montée des « *Nga Tsé* » (litt. seigneurs de la terre) sur le Tipoye ou chaise à porteur africain lors des cérémonies traditionnelles. De par son rang social et sa position dans la hiérarchie sociale, elle a un certain pouvoir et une influence dans le milieu. Malgré tout, son rôle dans l'association est limité, elle se contente de mobiliser les femmes au travail, de veiller à leur présence dans les champs. L'association fonctionne de la manière suivante : les femmes travaillent trois fois sur les champs de manioc et le reste de la semaine, elles se consacrent à leurs champs individuels. Une fois la production récoltée, *le bras droit de la fondatrice* selon la vice-présidente que nous avons interviewé, *recupère toute la production et procède lui-même à la vente*. Les gains sont versés à la présidente qui gère à son gré la totalité, aucune participation n'est versée aux productrices. Celles-ci se contentent de quelques présents que la présidente leur offre occasionnellement à savoir : sac de riz, huile, pagnes, etc.



Figure 20 – Membres de l'association "Maman Gisèle" et d'une coopérative agricole au village de Lague à Lékana lors de notre entretien (à gauche la vice-présidente de l'association, au centre l'interprète et à côté un membre de la coopérative et à droite le responsable de la ferme Ndziéké)

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J.

L'analyse de la situation de ces femmes membres de cette association a révélé que celles-ci sont maintenues dans une situation de dépendance et d'enjeux de pouvoir, car au final elles ne travaillent qu'un jour sur le champ individuel où elles espèrent gagner leur croûte. Cependant, il faut signaler qu'il y a un jour où toute activité est interdite au village. Il ne leur reste plus qu'un jour, car le reste du temps est consacré au travail de l'association. Elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts. « *Nous sommes obligées la plupart du temps à nous endetter parce que l'association ne nous apporte pas beaucoup* » (propos d'une paysanne membre de cette association, présente lors de l'entretien). Toutefois, il faut souligner que lors de l'entretien ces femmes ont manifesté le désir de créer leur association : « *Nous voulons créer notre association, mais nous ne savons pas comment faire...* ».

Par ailleurs, ce type d'associations fonctionnant suivant des logiques parfois coutumières a toujours existé à l'identique des groupements traditionnels où les femmes voire les cadets travaillaient pour le compte des hommes ou des aînés qui avaient le monopole sur la gestion de la production. Aussi, constate-t-on souvent en période électorale pour fédérer un maximum de personnes autour de la candidature d'un homme ou d'une femme, des structures de ce type apparaissent et fonctionnent selon la vision du leader, initiateur du projet. Ces leaders sont souvent, des notables, des hommes politiques ou dans le cas échéant leurs épouses, des fonctionnaires. Ces structures ne respectent pas les normes d'organisation et de gestion des associations. Dans la majorité des cas, la gestion de l'organisation échappe aux membres. Il n'y a pas véritablement une appropriation de l'association par les membres, car les leaders jouissent de leur notoriété pour exercer leur pouvoir ou influence au sein du groupement et utile la main

d'œuvre paysanne pour leurs intérêts personnels. La plupart du temps ces structures ne sont pas pérennes, car elles ne durent que le temps des différentes élections (présidentielle, législative ou locale). Mais d'autres comme celle de maman Gisèle ayant acquis une certaine renommée dans le département perdure parce que d'une part les paysans n'ont pas d'autres choix et ne savent pas vraiment comment s'organiser et d'autre part certains parmi eux tirent profit de ces associations combien même il serait négligeable. C'est ainsi que ces leaders profitent souvent de la faiblesse des membres et de leur précarité pour imposer leurs visions. Ceux-ci à leur tour sont contraints de s'aligner aux projets des donateurs pour profiter de certains avantages ou promesses de dons.

▪ *Organisation faîtière*

Une des caractéristiques principales des dynamiques actuelles au Congo dans le secteur agricole est sans doute l'émergence et le renforcement des organisations de niveau 3 qui se construisent sur une base plus globale. Aussi au Congo, les producteurs, les OP, leurs unions locales se regroupent pour former des structures plus grandes à l'échelle nationale et internationale, à la taille des organisations faîtières. En fait, une organisation faîtière est structurée autour des activités agricoles existantes ou des filières. Notre enquête a recensé une organisation faîtière, soit 1,47% de notre échantillon : la Concertation des Organisations Paysannes et des Producteurs (CNOP-Congo). La CNOP-Congo est une concertation née en 2004 dont la vision appelle à un engagement fort des producteurs, des OP visant à stimuler la volonté politique à soutenir l'appropriation du développement agricole et rural par les acteurs à la base c'est-à-dire par les paysans eux-mêmes. Elle a son siège à Brazzaville et dispose de plusieurs antennes dans presque tous les départements du Congo, ce qui exprime des stratégies d'adaptation à un environnement de l'agriculture fortement perturbée par les réformes économiques et institutionnelles. Cependant, si ces réformes ont généré nombre de contraintes, elles se sont traduites aussi par un élargissement de l'espace d'initiative économique pour les producteurs qui ont été encouragés par les pouvoirs publics à reprendre les fonctions économiques devenues vacantes. La CNOP-Congo est impliquée dans différentes instances avec la MAE, en tant que membre du comité de pilotage de plusieurs projets tels que PRODER avec le FIDA, le PDARP avec la Banque mondiale, etc. Elle a participé à plusieurs ateliers de formation des leaders des OP au niveau national et travaille en partenariat avec plusieurs organismes (FIDA, CE, Ambassade de France Via campesina, Banque mondiale, FAO, CNUCED, etc.), à travers divers projets que ces derniers mettent en œuvre.

Portrait n°6 : Concertation Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs (CNOP-Congo).

La CNOP-Congo est un cadre de mobilisation et d'action des producteurs et paysans du Congo. C'est aussi un espace où les OP, les paysans et producteurs en zone rurale, les populations vulnérables dont les femmes et les jeunes peuvent s'impliquer dans les circuits de prise de décision afin que soient prises en compte leurs préoccupations dans les politiques et stratégies visant une amélioration durable de leur condition de vie. La structure est née officiellement en juin 2004, elle est aboutissement d'un processus de structuration des OP au Congo, débuté en 2003.

Son objectif : Elle a pour objectif de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales du Congo à travers la structuration, le renforcement des capacités. L'harmonisation des stratégies et actions des OP du village, du département, de la nation et de la sous région et leur implication dans l'élaboration des politiques et stratégies de développement agricole et rurale et leur mise en œuvre.

Ses missions :

- Assurer la représentation et la défense des intérêts des paysans du Congo
- Œuvrer à l'implication des OP dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies, des programmes et projets de développement
- Cautionner les OP membres auprès des partenaires
- Œuvrer à la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités des OP membres
- Valoriser l'identité et l'expertise paysanne
- Promouvoir l'émergence de l'entrepreneur paysan intégrant les femmes et les jeunes
- Favoriser l'accès des OP aux marchés locaux et extérieurs
- Etc.

Ses activités

- L'appui à la structuration des cadres de concertation
- La négociation et le plaidoyer
- La représentation
- Le lobbying
- La formation
- L'éducation, l'information et la communication
- La planification, le suivi et l'évaluation
- L'élaboration des propositions des politiques et stratégies

Ses moyens

- Les ressources humaines
- Les contributions des membres
- Les Prestations diverses
- Le développement de partenariat fiable

L'analyse que nous pouvons faire de cette organisation faïtière après enquête, c'est qu'elle tente de se positionner en contre-pouvoir, mais ses actions sont limitées pour diverses raisons souvent financières. Il est évident que progressivement les OP à travers la CNOP-Congo découvrent l'importance de la fonction syndicale, même si celle-ci ne dit son nom qu'exceptionnellement. Car elle s'efforce alors de peser dans les centres de décisions économiques et politiques et d'obtenir des mesures plus favorables aux initiatives des OP. Cependant, la CNOP-Congo a encore une influence limitée, mais croissante sur les politiques agricoles nationales. Il faut reconnaître que l'influence exercée par celle-ci ainsi que d'autres structures sur la définition des politiques agricoles s'accroît, même si les propositions qu'elles formulent sont diversement prises en compte.

Extrait n° 2 : Entretien avec le président de la CNOP-Congo en juillet 2012

[...] Notre organisation participe presque dans les comités de gestion de projet au niveau national, nous avons des antennes dans la plupart des départements. Nous prenons également part à la cessation de projet : c'est le cas du PRODER Nord. Ce projet n'a pas donné de bons résultats alors qu'il a coûté 8 milliards de FCFA, au final zéro piste construite c'est-à-dire pas de pistes rurales construites, mais on se demande où sont passés les sous. Nous avons participé au projet de création du FSA. Le constat est que l'idée de départ a été déviée, on assiste à un cooptage. Au départ l'idée était d'appuyer les fonctionnaires, les personnes réalisant les activités agricoles, les paysans. Or on a des hommes politiques qui ont font la demande. Voyez-vous, un homme politique qui a une ferme et suite à une mauvaise gestion, il se retrouve en difficulté. Il se présente au fonds et du fait qu'il occupe une certaine position sociale, on décide de lui accorder le crédit. Or il y a des paysans qui sont plus en difficultés que cet homme. Il va falloir restructurer le FSA afin qu'il aide effectivement les paysans qui ont le plus besoin [...]

Malgré, sa fonction syndicale, la CNOP-Congo comme les autres ne jouit pas d'une véritable d'une autonomie, faisant partie de ses contraintes. Le fonctionnement de cette structure nationale pose encore d'énormes problèmes. En effet, dans le milieu paupérisé au sein duquel évoluent les organisations paysannes, les ressources sont rares et lorsqu'elles existent, elles sont affectées prioritairement à d'autres activités que la représentation. Or le coût des organisations faïtières est essentiellement fait des coûts de la représentation : transport, hébergement, restauration pour participer à des réunions à l'extérieur et établir des contacts; secrétariat, restitution à la base pour informer et recueillir les avis des membres, recherche d'information et diffusion aux membres. Le responsable de la CNOP lors de notre entretien s'est exprimé en ces termes : « *je n'ai pas de salaire, je suis obligé de travailler à côté pour gagner mon pain. Je réalise des activités agricoles dans mon village ; les produits de la vente me permettent de vivre et prendre soin de ma famille Les appuis reçus de la part des partenaires permettent de financer les projets, et les parts sociales de chaque membre ou organisation permettent*

de payer les charges liées au fonctionnement de la structure ». Ainsi, le financement surtout des fonctions de représentation et de lobby, des activités de fonctionnement de la structure est encore assuré par des ressources extérieures. Les cotisations des membres ne peuvent y suffire. Cette dépendance financière fragilise la CNOP-Congo en restreignant ses capacités à respecter la redevabilité due à ses mandats et qui constitue la base pour lever les contributions auprès des membres.

Par ailleurs, l'objectif affiché de la CNOP-Congo n'est pas toujours explicite et manque de consistance. Il est courant de noter que l'objectif suivant : « *contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales...* », reste vague et donne l'occasion aux bailleurs de fonds et aux organismes d'appui d'orienter l'action des organisations paysannes dont certains responsables sont parfois mis sous tutelle et fonctionnent au gré des opportunités de financement qui leurs sont offertes. Les objectifs sont parfois très nombreux et se chevauchent avec les objectifs des organisations de base. Compte tenu de la nature vague des objectifs des organisations paysannes, les actions qu'elles mènent ne s'inscrivent pas toujours dans une démarche de progression pilotée par les membres et il est impossible dans ce cas d'évaluer de manière objective, les progrès obtenus. En effet il faut noter que la CNOP-Congo change de programme de travail en fonction des volontés des organismes chargés de les appuyer. Aussi, la crédibilité des organisations paysannes dépendra-t-elle de leur capacité à mobiliser leurs membres autour d'objectifs partagés, clairement affichés et autour desquels les organisations paysannes guideront les autres acteurs vers la réalisation de leur projet et non le contraire ?

2.3.3.2. Date et motifs de création des OP

Cette section présente suivant l'ensemble des données recueillies auprès de nos enquêtés, la date et les motifs de création de leur groupement.

2.3.3.2.1. Date de création des OP

La figure 21 ci-dessous présente les informations sur la date de création des groupements auxquels appartiennent nos enquêtés. A cette question de savoir « *quelle est la date de création de votre organisation ?* » (cf. Annexe), l'enquête a révélé qu'après les événements politiques de 1997, on note un processus progressif de création de groupements. En effet, au cours de la période post-confliktuelle, les OP apparaissent peu à peu, grâce notamment à de multiples projets de développement ou "projets de réinsertion socio-économique des personnes affectées par les conflits", initiés par les organismes internationaux tels que : PNUD, FAO, Banque mondiale, etc. Des projets qui ont incité au regroupement des populations, en vue de bénéficier de l'aide extérieure, de divers dons et autres avantages. A côté de ces groupements, il y a également des initiatives paysannes endogènes.

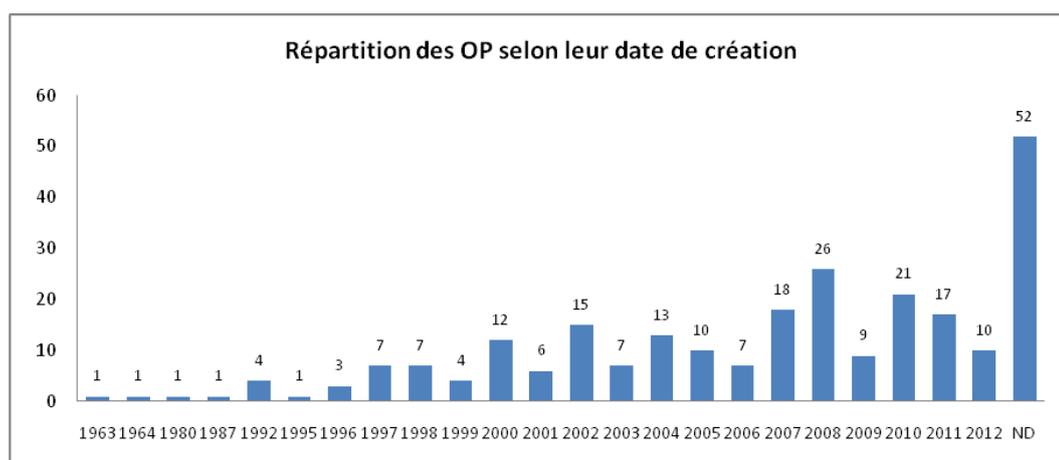


Figure 21 - Date de création des OP identifiées
Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

Il faut souligner que la période post-confliktuelle est aussi marquée par la mise en œuvre de plusieurs projets de développement du secteur agricole. L'objectif de ces projets était d'aider les populations à s'installer en milieu agricole grâce notamment à des activités agricoles génératrices de revenu. Selon les données représentées dans cette figure, la période comprise entre 2007 et 2012, a été une période caractérisée par une importante création de groupements, avec un pic en 2008. Elle est marquée par la mise en œuvre par l'Etat congolais en partenariat avec les organismes internationaux de plusieurs programmes de développement du secteur agricole et de lutte contre la pauvreté (exemple des PRODER 1, 2 et 3, PSSA, PNSA, Chemin d'avenir, etc.). C'est en cette période également que l'Etat a adopté et mis en œuvre un Fonds de Soutien à l'Agriculture opérationnel en 2009. Ce qui en outre peut aussi expliquer cet afflux massif des groupements.

2.3.3.2.2. Motifs de création des OP

Le questionnaire s'est attaché à déterminer les motifs de création des OP: «*Quels sont les motifs de création de votre organisation ?*» Il s'agissait de cerner les raisons qui sont à l'origine de la création des groupements. Cette question s'ouvrait vers des réponses à choix multiples que reprend le tableau 8. Nous avons choisi de les présenter comme telles. En effet, les personnes enquêtées disent que leur groupement a été créé pour répondre à plusieurs besoins et donc les réponses pouvaient comporter un, deux, trois, voire quatre motifs en même temps. Ainsi, les motifs de création sont de huit ordres et regroupés en deux blocs par ordre de décroissance:

- - Améliorer les conditions de vie ;
- - Se regrouper pour produire et vendre;
- - Appui de l'ONG/Bailleurs de fonds
- - Solidarité paysanne;
- - Sensibilisation du secteur agricole ;

- - Lutter contre le chômage ;
- - Lutter contre la vie chère.
- - Effet de mode ou mimétisme.

Tableau 8 - Répartition des enquêtés selon les motifs de création des OP

Motifs de création des OP	Effectifs	Pourcentage
ND	10	3,95
Solidarité paysanne	31	12,25
Améliorer les conditions de vie	55	21,74
Lutter contre la vie chère	30	11,86
Lutter contre le chômage	22	8,7
Effet de mode	11	4,35
Appui des ONG/Bailleurs de fonds	33	13,04
Sensibilisation du secteur agricole	21	8,3
Se regrouper pour mieux produire et vendre	40	15,81
Total	253	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

Ainsi, les motifs de création de groupement sont multiples. Il ressort de cette analyse que des groupements qui se créent ne sont pas tous suscités par des agents extérieurs (initiative qualifiée d'exogène) comme c'est souvent le cas, mais on voit apparaître au sein de la société des groupements créés grâce à une initiative endogène : les populations à la base décident volontairement de s'organiser pour résoudre leurs problèmes communs. Parlant des dynamiques organisationnelles, A. MELUCCI (1977) considère que celles-ci sont liées à des situations de frustration, de tension, de crise ou de déséquilibre. Pour lui, les personnes se mobilisent ou décident de créer des groupements pour des raisons plus ou moins liées à des rapports sociaux jugés critiques. Cependant, à travers les raisons avancées par nos enquêtés, nous voyons que la théorie du comportement collectif n'explique pas tout. En effet, ces raisons s'apparentent plutôt à ce que LINDENBERG a souligné, à travers sa notion de fonction de productions sociales. En ce sens que les individus se mobilisent pour atteindre des meilleures conditions de vie ou s'efforcer de les améliorer. Ainsi le regroupement représente une force pour y parvenir.

2.3.3.3. Nombre de membres par OP recensées

On constate que le nombre de membres est différent suivant le type d'OP recensés. Depuis la nouvelle loi sur les coopératives, le nombre d'individus désireux de se constituer en coopérative a été fixé à 5 personnes selon le niveau et l'importance de l'activité. Ce qui explique par conséquent l'essor de ces structures que l'Etat souhaite promouvoir afin qu'elles deviennent de véritables structures privées au niveau national.

2.3.3.4. Objectifs des OP

A la question de savoir : «*Quels sont les objectifs de votre organisation* », les réponses des enquêtés sont reprises dans la figure 22 ci-dessous :



Figure 22 -Objectifs des OP selon les membres enquêtés

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

La plupart des groupements recensés exercent une activité agricole, comme le maraîchage. En effet, l'activité maraîchère est en pleine expansion et constitue une source de revenus considérable et immédiate selon nos enquêtés. Ces groupements de producteurs/maraîchers cherchent à promouvoir leurs activités en l'occurrence la culture maraîchère (extensions des cultures et augmentation de la production). Ainsi, ils se fixent comme but d'améliorer le bien-être de tous les membres. D'après les entretiens réalisés avec quelques membres de la coopérative Terre promise, les paysans ont adhéré à un groupement parce que l'objectif visé par les promoteurs de ce groupement était lié à des aspects économiques, tels que le partage des bénéfices relevant des ventes collectives, objectif ainsi explicite «*Nous participons aux activités de groupe parce que nous avons espoir de gagner plus, car la répartition des gains des produits vendus viennent s'ajouter à nos revenus individuels [...]. On gagne bien surtout quand la récolte est bonne...* ». Et enfin, d'autres groupements visent comme objectif de promouvoir l'activité agricole. Malgré la crise du secteur, les paysans enquêtés cherchent à faire valoir leur métier. Car leurs déclarations vont dans le sens de voir cette activité se développer afin de pouvoir manger à leur faim : «*Beaucoup produire, manger à notre faim, disposer de plus de nourriture..., augmenter la production dans le but de gagner de l'argent et à améliorer notre bien-être*» (Extrait de propos des maraîchers du site de Bikakoudi).

2.3.3.5. Les leaders: des producteurs aux profils spécifiques

Notre enquête par questionnaire a permis de recenser des leaders aux profils spécifiques. Nous avons soixante huit leaders comme illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9- Profil des leaders des groupements

Profils des producteurs	Nombre de leaders	Pourcentage
Jeunes diplômés	11	16,17
Producteurs	39	57,35
Productrices	4	5,78
Fonctionnaires	10	14,7
Chef du village	1	1,47
Député	1	1,47
Epouse d'un député	1	1,47
Religieuse	1	1,47
Total	68	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

2.3.3.5.1. Des leaders d'un âge compris entre 30 et 65ans

Dans les départements enquêtés, l'âge moyen des leaders enquêtés est de 30 ans. Il est clair qu'avec l'arrivée des nouveaux acteurs, notamment les jeunes diplômés, l'âge des personnes exerçant ces fonctions oscille autour de 30 et 62 ans.

2.3.3.5.2. Des hommes plutôt que des femmes

Nous avons rencontré plus d'hommes leaders que de femmes. C'est une évidence ; car depuis toujours les femmes participent à la gestion de la communauté, mais de par leurs multiples occupations (productrices et domestiques), elles sont souvent absentes des centres de gestion. L'homme est le chef de famille et il est conforté en cela par l'article 152 du code de la famille. Les gens accordent plus de confiance aux hommes qu'aux femmes, car on estime qu'elles manquent de dynamisme. Même si elles sont à l'origine des groupements, la plupart du temps, elles préfèrent laisser aux hommes la gestion, car jugent-elles, ils sont plus aptes à mener des actions et des démarches administratives.

Cependant, la plus forte propension des femmes leaders de notre échantillon, est celui des femmes productrices, qui au final sont souvent actives dans une filière agricole, cas des leaders des groupements des maraîchers de la rive droite du Djoué (Gap production et Bouesso), la coopérative des maraîchères de Bacongo, l'association Maman Gisèle de Lékana, l'association féminine de production et de transformation du manioc à Brazzaville et l'association religieuse de Lékana.

Par ailleurs, il faut noter que depuis toujours, les confessions religieuses, notamment certaines congrégations des sœurs ont de tout temps joué un rôle non négligeable dans la mobilisation des paysans surtout en milieu rural. Il ne faut pas oublier qu'en milieu rural, le niveau d'instruction des hommes est d'autant plus élevé que celui des femmes et le contexte socioculturel fait qu'on rencontre très peu de groupements où

le leader est une femme ; contrairement en zone urbaine où les femmes sont plus libres de s'organiser et d'assurer le leadership. La plupart des groupements pilotés par les femmes en milieu rural sont souvent des groupements d'entraide.

2.3.3.5.3. Des leaders souvent mariés

L'enquête a révélé que sur soixante huit leaders, quarante sont mariés ; vingt quatre vivent en concubinage (c'est le cas de la plupart des jeunes diplômés) ; un veuf ; deux divorcés, un célibataire (la religieuse). Le statut de marié n'a véritablement aucun impact sur la confiance que les membres peuvent accorder à un leader. Mais il représente un signe du caractère sérieux ou responsable de la personne qui se trouve à la tête du groupement. En effet, les relations de convenance ou concubinage sont très fréquentes au Congo, donnant l'impression qu'un couple est marié alors qu'il ne l'est pas.

2.3.3.5.4. Des leaders avec un niveau de scolarisation élevé

Le tableau ci-dessous présente le niveau de scolarisation des leaders enquêtés.

Tableau 10- Niveau de scolarisation des leaders

Niveau d'instruction	Effectifs	Pourcentage
ND	5	7,35
Jamais scolarisé	3	4,42
Primaire/CEPE	10	14,71
Secondaire avec Baccalauréat	16	23,53
Secondaire avec BEPC ou CAP	8	11,77
Secondaire sans Baccalauréat	6	8,82
Secondaire sans BEPC ou CAP	9	13,23
Supérieur	11	16,17
Total	68	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

Comme mentionné dans le tableau ci-dessus, les leaders ont généralement au moins le Certificat d'Etudes Primaires. Comme nous l'avons souligné, il ne s'agit pas seulement de créer un groupement avec un nombre donné d'adhérents, mais il faut aussi être capable de rédiger le statut et le règlement intérieur, faire des démarches pour l'agrément auprès des organismes habilités. Le leader doit être capable de communiquer avec les partenaires extérieurs, d'élaborer des projets bancables ou finançables, de rédiger les rapports d'activités. Donc un bon niveau scolaire peut être un atout notamment pour les partenaires qui recherchent avant tout des intermédiaires qui comprennent le langage du développement.

2.3.3.5.5. Des leaders originaires ou non des départements enquêtés

Parmi les leaders, nous avons recensé les résidents permanents, c'est-à-dire ceux qui vivent et travaillent de façon permanente sans interruption dans un département donné. C'est donc le cas des leaders des GIC de Brazzaville. Il y a aussi ceux qui

s'installent périodiquement dans les bassins de production pour réaliser leurs activités ou uniquement à cause des fonctions administratives. En outre, il y a également ceux nouvellement venus pour diverses raisons, s'installer de façon définitive. Le tableau 11 donne l'ensemble de la configuration.

Tableau 11- Leaders originaires des départements enquêtés

Nom de la localité	Effectifs	Pourcentage
Brazzaville	25	36,76
Plateaux	7	10,29
Autres départements du Congo	36	52,94
Total	68	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

Les leaders sont originaires d'autres départements autre que Brazzaville et les Plateaux comme mentionné dans le tableau. C'est le cas de ce leader de la coopérative de transformation des produits agricoles située à Ouenze, originaire du département du Pool, de retour au pays après avoir séjourné longtemps dans le cadre de ses études au Burkina Faso : « [...] je suis Monsieur B N E, j'ai 49ans, je suis marié et économiste de formation. Je vis à Brazzaville mais je suis originaire du Pool ; pour des raisons professionnelles je suis installé à Brazzaville avec ma famille. Je suis président d'une coopérative de transformation des produits agricoles, créée le 16 janvier 2000. Notre groupement est composé de 11 membres dont 8 hommes et 3 femmes. Notre objectif est de produire pour améliorer nos conditions de vie. Nos produits sont vendus sur le marché local. Notre organisation a bénéficié des formations de la part des organismes tels que Azur développement, ADECOR, FJEC, mais jamais de financement. Nous avons créé notre organisation dans l'espoir d'être appuyé par les investisseurs, malheureusement, nous n'avons jamais bénéficié d'aucun crédit agropastoral [...] ».

2.3.3.5.6. Raisons de l'installation en milieu agricole périurbain ou rural

Diverses raisons ont été données par nos enquêtés, pour justifier l'installation en milieu périurbain ou rural.

Tableau 12- Raisons ayant conduit à s'installer en milieu agricole périurbain ou rural

Raison de retour	Effectif	Pourcentage
ND	7	10,29
Perte d'emploi/Chômage	24	35,29
Recherche des ressources financières par la réalisation des activités agricoles	21	31
Election	1	1,47
Affectation de la fonction publique	9	13,23
Raison liée à la religion	1	1,47
Familiale	1	1,47
Retraite	4	5,88
Total	68	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

En effet, la situation économique du pays marquée par le chômage et les conditions de vie devenues de plus en plus difficiles, ont conduit certains personnes devenus

leaders de groupement à s'installer en milieu agricole périurbain ou rural et à se lancer dans des activités agropastorales ou halieutiques. Nous constatons que les principales raisons ayant conduit les leaders à s'installer dans ces zones sont principalement la perte d'emploi ou le chômage et la recherche des ressources financières.

Un des leaders avoue ceci en parlant du chômage : « *Pour trouver du travail, ce n'est pas évident, il faut un piston, j'ai cherché longtemps, je n'ai pas trouvé...J'ai étudié en Russie et je suis vétérinaire de formation. Depuis mon retour au pays, je n'ai pas pu exercer dans ce domaine. J'ai alors décidé de me reconverter dans l'agriculture ; je pratique également de l'élevage de poules. Grâce à mes connaissances de vétérinaire, je m'en sors bien [...]* ».

Quelques uns s'installent en vue de candidater dans une circonscription quelconque. Il s'agit notamment du député de notre échantillon. Il y a également des situations de retour à la terre après la retraite, il s'agit en quelque sorte d'une nouvelle activité, le retraité partage ainsi son expérience dans le milieu ou au sein du groupement.

2.3.3.6. Choix des membres du bureau exécutif et de la commission de contrôle

A la question suivante : « *Comment procédez-vous pour choisir les membres du bureau exécutif et de la commission de contrôle* », les enquêtés procèdent au vote pour élire les membres du bureau exécutif et de la commission de contrôle.

Pour 87, 7% le choix des leaders ou des autres membres se fait par vote. Cependant, il faut souligner le manque de transparence, car le vote se fait souvent à main levée, rien ne garantit l'exactitude des résultats de ces votes. Cependant, les membres se basent sur certains éléments lors de leur choix, comme mentionné dans le tableau n°16.

Tableau 13- Récapitulatif des critères de choix des membres

Critère de choix	Effectifs	Pourcentage
Position sociale	96	38
Membres Fondateurs	22	9
Niveau d'instruction	50	20
Relations avec les autorités locales	85	33
Total	253	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

S'agissant de la position sociale dans la localité, il peut s'agir d'un notable, d'un chef de village, d'une élite politique ou de son épouse (comme le cas de l'association maman Gisèle), d'un représentant religieux, d'une personnalité importante. Ce sont en général des personnes ayant une certaine notoriété dans la localité. Cet aspect est abordé de façon plus détaillée dans la troisième partie.

Par ailleurs, le niveau d'instruction demeure un atout considérable pour la gestion des OP, d'autant plus que les ONG et les Bailleurs de fonds préfèrent très souvent négocier avec des personnes lettrées. Nombreux sont les paysans qui s'avèrent incapables sur le terrain de passer de l'oralité à l'écriture et se présentent comme désarmés face à l'introduction dans les débats de nouveaux thèmes de réflexion auxquels ils ne

sont pas habitués, etc. (DEVEZE, 1996, p.57). Avoir à la tête du groupement des personnes instruites et compétentes, permettrait de négocier des contrats et des financements adéquats. D'une manière générale, le niveau d'instruction du leader ou des autres membres facilite la négociation et la coopération avec les différents partenaires (l'Etat, organismes donateurs et les privés).

Les relations que peuvent entretenir un membre avec les autorités locales ou les organismes étrangers influencent également les membres dans leur choix. Comme le niveau d'instruction, le fait d'avoir de bon rapport ou un réseau de relation permettrait au leader de faire bénéficier au groupement de certains avantages et privilèges. Cependant, si les relations avec les autorités locales ou les organismes étrangers peuvent influencer positivement le développement d'un groupement, cela peut aussi avoir une influence négative notamment sur son autonomie. Les paysans estiment que : «*La vie de l'association dépend de ceux qui sont à la tête, le leader en premier et les autres représentants. Car ils ont pour mission de défendre nos intérêts communs, ...* »¹⁵³.

Il est vrai que l'on se situe loin des clichés où les leaders étaient imposés par l'Etat (cas des coopératives) ou par les aînés dans les groupements traditionnels. Cela traduisait à l'époque néanmoins pour les coopératives, une reproduction de l'organisation sociale où les notables ou chefs de village étaient d'office choisis sans vote comme leader pour gérer le groupement. Mais on constate plutôt un véritable changement dans les mœurs, et ce malgré le manque de transparence que nous avons évoqué précédemment. Le contexte dans lequel évoluent les OP au Congo, influence aussi le choix des membres. L'expression du choix par le vote est la preuve d'une transition vers la modernité

Ainsi au regard de tout cela, le choix est basé sur des critères que les paysans jugent rationnels et qu'ils ont exprimés en ces termes: *Nous voulons des personnes expérimentées c'est-à-dire des personnes capables de mieux nous représenter et défendre nos intérêts...Elles doivent être des gens du village et doivent maîtriser au mieux nos problèmes, nos difficultés, des personnes capables de nous aider à améliorer nos conditions de vie, des personnes qui ne nous trahiront pas [...]*¹⁵⁴

Cependant, il ne faut pas prétendre à une rupture complète avec les modalités de choix ayant prévalu dans le passé. La position sociale, à travers les personnalités telles que les notables, les chefs de village, les fonctionnaires, les élites politiques, peut être considérée comme la continuité de la tradition dans le choix des représentants, mais une continuité intégrant des aspects nouveaux, des intérêts et des enjeux en matière de développement de la communauté. Or les groupements traditionnels fonctionnaient de sorte que les aînés, dont la position sociale était reconnue au sein du village, jouissant également d'un pouvoir hiérarchique, ces derniers avaient la responsabilité sans équivoque d'un groupement. A la différence des organisations traditionnelles, les groupements actuels, ont pour la plupart à la tête, des personnes instruites, expérimentées, élites politiques, et celles disposant des moyens financiers, ou encore qui ont souvent divers mandats au sein de la localité où elles s'établissent (député, préfet, administrateur, etc.). Ces personnes ont une certaine influence, un pouvoir de décision et sont capables d'agir et de mener des actions au sein de la localité. Ainsi, le choix des leaders du groupement ou

¹⁵³ Propos recueillis lors du focus group réalisé au village de Tsékampika.

¹⁵⁴ Ibid.

des autres membres du bureau basé sur la position sociale, tient plus notamment compte de la capacité, c'est-à-dire des moyens financiers, matériels, logistiques, compétences, dont disposent les candidats au leadership. Ces leaders doivent être capables de contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de travail et de vie des paysans (augmenter les revenus, faciliter l'accès au marché, etc.) et au développement local (construire des infrastructures dans le village, etc.). Ce choix porte moins sur le pouvoir hiérarchique. Il est certain que le pouvoir hiérarchique traditionnel n'est pas pour autant exclu, mais souvent la prise en compte de cet aspect est également liée au foncier. Il est évident que si un aîné ou chef de village dispose des terres, ce dernier sera d'office choisi comme leader, que celui qui en est dépourvu. Par conséquent, les OP grâce à ce capital social arriveront-elles à se défendre contre toute instrumentalisation ou celles-ci vont continuer à être instrumentalisées par ses propres leaders à visage multiple ?

2.3.3.7. Activités principales des OP identifiées et financement des activités collectives

2.3.3.7.1. Activités principales des OP identifiées

Cette figure ci-contre donne un aperçu sur les activités principales des OP recensées :

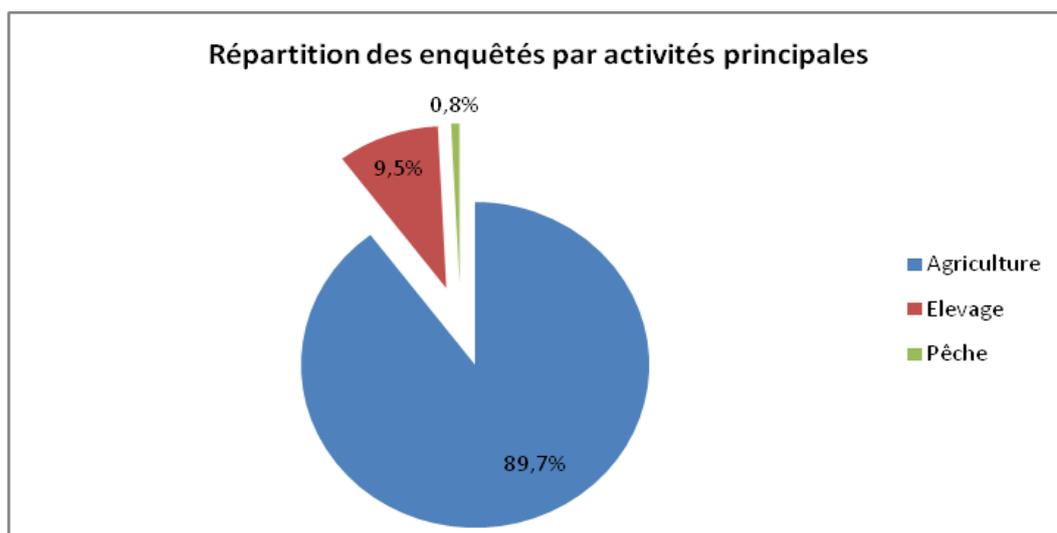


Figure 23 - Répartition des enquêtés par activités principales

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

On constate que plus 89,7% des enquêtés ont affirmé que l'activité principale de leur organisation est l'agriculture, 9,5% de nos enquêtés pratiquent l'élevage et enfin 0,8% la pêche. L'agriculture occupe la place de premier rang. L'élevage et la pêche pris individuellement sont faiblement représentés. Ce qui se traduit par un déséquilibre entre les différents secteurs d'activités. Le secteur agricole est resté dans une position dominante par rapport à l'histoire agraire du Congo. Dans la plupart des départements enquêtés, elle est bien mise en avant par rapport aux autres sous-secteurs d'activités. Aujourd'hui dans un contexte de crise, le repli massif des producteurs-paysans se fait au profit des activités plus rentables et moins coûteuses en termes d'investissements.

En effet, l'élevage du gros bétail par exemple nécessite d'énormes investissements ; les petits producteurs que compte le secteur agricole ne sont pas capables de réaliser de telles activités. Ils sont confrontés à un problème financier, très souvent évoqué dans leur discours. Dans le pays, l'élevage n'est présent pour la plupart qu'à travers le petit ruminant, la volaille et le porc, à l'exception de l'élevage bovin dont la relance est réalisée à travers la revalorisation des fermes par l'Etat et quelques privés. L'élevage ne mobilise pas énormément d'actifs, car il est comme les autres activités soumis à des contraintes. Parmi celles-ci, nous pouvons citer: le manque d'aliments et de structures de production d'aliment de bétail, l'existence dans le pays d'une pathologie spécifique avec des conséquences économiques très graves (Trypanosomiase, dermatose, verminoses, tuberculose bovine et maladies aviaires sévissant dans l'élevage paysan sans prophylaxie adéquate, etc.). Les paysans choisissent de s'adonner à des activités agricoles pour de telles raisons, et préfèrent tirer profit des nouvelles opportunités qui s'offrent à eux. D'autres cultures agricoles, telles que les cultures vivrières se développent également à des rythmes variés. De toutes ces cultures vivrières, seuls le manioc et la banane plantain connaissent une sensible augmentation des niveaux de production. Très souvent, les producteurs font de la transformation de leurs produits destinés à la vente. Toutefois, le manioc qui autrefois était présenté comme étant la culture des femmes, car pratiquée de la production à la transformation par elles, est aujourd'hui aussi pratiquée par les hommes. Les femmes ont gardé le monopole de la transformation. Pour les autres cultures vivrières et les cultures de rente (cacao, café, palmier à huile, etc.), la tendance est à la baisse. Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, on constate au niveau national une grande faiblesse, l'aquaculture qui, jusqu'ici n'est pratiquée qu'à travers la pisciculture.

Cependant, on constate quelles que soient les activités réalisées par les OP enquêtées, qu'elles sont pour la plupart réalisées avec des outils archaïques. L'enquête a permis ainsi de recenser différents outils de production.

Tableau 14- Répartition des enquêtés par outils de production utilisés

Nature des outils de production utilisés	Effectifs	Pourcentage
ND	10	3,9
Outils ordinaires (houe, machette, râteau, hache, arrosoir, pioche)	173	68,4
Tracteur personnel	0	0
Tracteur loué	0	0
Motopompe	70	27,7
TOTAL	253	100

Source : *Données d'enquête, juin-septembre 2012*

Du tableau, il ressort que les enquêtés utilisent majoritairement des outils ordinaires et archaïques, car faiblement performants et ne pouvant efficacement contribuer à l'augmentation de la production agricole. En effet, 68,4% des enquêtés continuent à utiliser ce genre d'outils pour réaliser leur production ; 27,7% des enquêtés ont accès à

un outil moderne tel que la motopompe. Il n'y a ni usage du tracteur (personnel ou location) dans la population enquêtée. Toutefois, il faut dire que les coûts d'achat ou de location des outils modernes en l'occurrence le tracteur, ne sont presque pas à la portée de ces petits paysans dont les revenus permettent tout juste de répondre à des besoins essentiels de survie. La DDA dispose dans certains départements, des tracteurs, mais l'attente pour la location est longue.



Figure 24 - Deux arrosoirs dans un champ de courge
 Source : Photo prise par MAPEMBI Donald

2.3.3.7.2. Financement des activités collectives

Le tableau ci-dessous montre la répartition des OP selon la nature du financement de leurs activités collectives.

Tableau 15- Financement des activités collectives des OP enquêtées

Financement	Effectifs	Pourcentage
Fonds propres	42	62
Apports extérieurs	22	32
Emprunts	4	6
Total	68	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

A la lecture des données de ce tableau les enquêtés financent d'une manière générale leurs activités grâce aux fonds propres, ceci est révélateur des problèmes de financement des activités agricoles, évoqués plus tôt. Dans la plupart du temps, les OP financent elles-mêmes leurs activités. L'emprunt est également un mode de financement des activités collectives auquel elles ont parfois recours et reste très loin des appuis ex-

térieurs. Ces appuis proviennent généralement de l'Etat, des ONG nationales et étrangères, des bailleurs de fonds. Toutefois, les retombées des politiques de financement agricoles n'atteignent pas tous les actifs du secteur, en raison des problèmes de mauvaise gouvernance. De ce constat, on peut dire que la faiblesse de la production et de la productivité des acteurs trouve vraisemblablement une explication dans l'absence de véritables politiques de financement incitatives au développement de ce secteur. En d'autres termes, le dynamisme des actifs agricoles n'est pas accompagné, ni soutenu par un financement adéquat du secteur, ce qui ne permet pas d'atteindre de meilleurs rendements. Le secteur bancaire caractérisé non pas seulement par des critères d'octroi très souvent drastiques, ne trouve pas de projet bancable à financer. Du coup, il finance très peu ou presque pas ce secteur. Tout ceci soulève la question de l'autonomie des paysans et de leur groupement. Travaillant sur des petites surfaces et disposant de faibles cotisations sociales, les paysans ainsi que leur groupement ne peuvent à long terme se prendre en charge eux-mêmes. Ils sont contraints de faire recours aux aides ou dons pour se maintenir en activité et continuer d'exister, une existence qui toutefois reste compromise par la tutelle ou la subordination à l'égard de ceux qui les aident.

2.3.3.8. Différents partenaires et leurs appuis

Le capital dont disposent les OP pour solutionner les problèmes auxquels elles sont confrontées, est composé entre autre du capital social. Loin d'être matériel, le capital social est constitué par les relations qu'ils peuvent avoir soit directement avec les différents partenaires nationaux ou internationaux. Compte tenu des difficultés financières déjà évoquées, les OP recensées développent et mobilisent autour d'elles des réseaux de partenariat en particulier avec les acteurs ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16- Différents partenaires selon les leaders

Partenaires	Répondants	Pourcentage
ND	7	3
État	2	3
ONG nationales	2	10,29
ONG étrangères	9	13,23
Banque mondiale	15	22
FAO	10	14,7
FIDA	9	13,23
PNUD	14	21
TOTAL	68	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

Ce tableau montre que les ONG étrangères, les organismes internationaux, les bailleurs de fonds sont au premier rang des partenaires de nos enquêtés. L'Etat et les ONG nationales viennent au second plan. En effet, cela peut se justifier comme il apparaît à travers les propos que nous avons recueillis. Les leaders déclarent en ces termes : « *Nous voyons défilé plusieurs organismes étrangers au village, chacun vient avec une caquette différente, avec des propositions presque similaires, pour soi-disant nous aider à mieux vivre. Les agents de la FAO, du FIDA, du PNUD, et d'autres organismes viennent au village et rencontrent les responsables...Et on nous convoque pour nous expliquer ce qu'ils sont venus faire et ce qu'ils attendent de nous. Quelques temps après, on voit d'autres agents arrivés de fois pour nous dire la même chose et proposer leur aide...Tous disent vouloir nous aider. Nous sommes obligés d'accepter, car les temps sont difficiles, ils nous offrent des semences, des houes, des brouettes, des machettes [...]. L'Etat nous a oublié, heureusement il ya les ONG qui viennent nous apporter leur aide dans le village* ».

Il y a une dynamique, mais il semble qu'il y ait une sorte de cacophonie. Il y a beaucoup d'intervenants en zones périurbaines comme rurales; tout le monde fait la même chose et finalement avec des méthodes et des approches totalement similaires. Les analyses globales de ce qui se passe actuellement en milieu rural, mettent en avant la saturation des actions d'aide extérieure sans synergie entre les acteurs: trop de programmes, trop de conditionnalités, trop de projets, trop d'initiatives. Cela a pour première conséquence de submerger les institutions bénéficiaires, les OP en l'occurrence qui par ailleurs ne s'approprient pas ces avantages qu'elles espèrent durable. La gestion de l'aide supplante la gestion du développement comme cœur des préoccupations des OP. La nature de ces appuis transparait dans le tableau ci-dessous sur la base des points de vue exprimés.

Tableau 17- Type d'appuis

Type d'appuis	OP	Pourcentage
Aucun	7	10,29
Formation	2	2,94
Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA)	2	2,94
PDARP et ses composantes	9	13,23
PRODER et ses composantes	7	10,29
Octroi de dons (matériel, intrants, crédit) de l'Etat	5	7,35
Octroi de dons (matériel, intrants, crédit) des partis politiques ou confessions religieuses	12	17,64
Octroi de dons (matériel, intrants, crédit) des ONG étrangères et nationales	24	35,29
TOTAL	68	100

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

Dans le pays, plusieurs projets multilatéraux sont mis en œuvre en partenariat avec le Gouvernement congolais tels que les PDARP, le PRODER. L'objectif visé est de favoriser le développement de l'agriculture, le désenclavement des zones rurales, le développement des pistes rurales, etc. ; dans l'espoir de permettre aux populations surtout celles habitant les zones rurales de sortir de l'isolement, de lutter contre la pauvreté. Certains de ces projets sont destinés à aider les paysans à s'organiser ou encore pour ceux qui le sont déjà, l'aide est censée donner un coup de pouce aux activités collectives déjà existantes. Ces résultats montrent que les OP sont attentistes des aides qu'elles peuvent recevoir et la plupart d'entre elles ont bénéficié d'un appui quelconque. Mais celle-ci n'est pas sans conséquence sur les OP.

2.3.4. Principaux problèmes rencontrés par les groupements enquêtés et leurs causes

Nous avons répertorié les principaux problèmes rencontrés par les OP et leurs causes, comme illustré sur les tableaux 18 et 19. Ces problèmes et causes ne sont pas exhaustifs, mais ce sont ceux que nos enquêtés ont partagé par le biais de cette enquête.

Tableau 18– Problèmes et causes

	Bassins de production et pistes rurales	Moyens de production et capacité de financement	Formation Encadrement Suivi	Approvisionnement
Causes	<ul style="list-style-type: none"> • Enclavement des bassins de production. • Inexistence ou l'absence d'entretien des pistes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de subvention. • Faibles cotisations sociales • Rareté et manque d'intérêt de la population pour l'agriculture surtout les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de vulgarisation et effectif réduit des agents de secteur • Manque de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de systèmes d'irrigation • Distance entre les exploitations et les points d'eau • Centre semencier faiblement approvisionné • Faible effectif de producteurs multiplicateurs • Coût élevé des semences et des intrants sur le marché
Problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'acheminement des produits vers le marché ou les centres urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses énormes (en matériel agricole, main d'œuvre, entretien ou location de matériel) • Manque de moyens financiers. • Coût de la main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Non maîtrise des techniques agricoles modernes • faible niveau de professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Eau • Semences améliorées, Intrants agricoles

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

Ce tableau montre d'une manière générale, les problèmes auxquels sont confrontés les OP ainsi que leurs causes apparentes. Nous allons en exposer deux : les difficultés d'acheminement des produits vers les marchés ou les centres urbains et le manque de moyens financiers.

2.3.4.1. Difficultés d'acheminement des produits vers les marchés locaux ou les centres urbains

Le problème d'acheminement des produits est récurrent dans certains départements surtout ruraux à cause de l'enclavement des bassins de production et l'absence des pistes rurales, c'est le cas à Lékana et ses terres. Beaucoup de produits ne parviennent pas sur les marchés locaux ou les centres urbains à cause des difficultés d'évacuation. Il

faut souligner qu'il n'existe cependant pas de groupement de commercialisation des produits comme ce fut le cas des offices dans le passé. Les groupements doivent ache-miner eux-mêmes leurs productions. Ils parcourent d'énormes distances qui les séparent des bassins de production au marché, avec des pistes rurales difficilement praticables surtout en saison de pluie pour vendre leurs produits. Des routes comme dans certains villages du département des plateaux que nous avons visités sont défectueuses, cela constitue un obstacle au développement de l'activité de transport, comme le fait remarquer J. LOMBARD¹⁵⁵ à partir de l'exemple du Sénégal, qui présente une forte segmentation du secteur des transports et des pistes rurales. Ces éléments exercent selon lui de fortes contraintes sur l'activité de transport.

En effet, au Congo, il est constaté que la profession de transporteurs de produits agricoles est assurée par des petits opérateurs disposant d'un faible capital, en général peu spécialisés. Des pistes rurales difficilement praticables influent en général sur les coûts de transport, les zones à desservir ainsi que sur les quantités transportées. Nous avons vécu cette expérience lors de notre déplacement dans le département des Plateaux. En fait, les transporteurs fixent les prix du trajet et ensuite chaque voyageur doit également s'acquitter d'une somme supplémentaire pour chaque quantité transportée (bagages, ou sacs de produits). Ainsi les coûts de transports sont alors étroitement corrélés à la qualité des infrastructures, mais s'ajoutent également des coûts supplémentaires des quantités transportées. Dans ces conditions, les produits parcourant de longues distances, parviennent sur les marchés terminaux, sauf que rien ne peut garantir leur qualité et leur prix.

A Brazzaville, le problème ne se pose pas vraiment, les infrastructures routières ainsi que les transports facilitent l'activité des producteurs et des OP en général. Cependant, il faut souligner que dans les zones périphériques les transports sont rares à des heures données de la journée, les producteurs attendent quelques fois longtemps avant de trouver un moyen de transport. C'est notamment le cas des exploitants du site de Bikakoudi situé dans une zone périphérique éloignée du marché local de Bacongo où ils écoulent souvent leurs produits. Les maraîchers ainsi que certains leaders enquêtés ont aussi évoqué ce problème, malheureusement aucun de ces groupements ne dispose de leur propre véhicule, ils dépendent des transporteurs privés. Le coût de transport de la zone de production au marché est très élevé, certains sont contraints de fractionner leur déplacement en petit trajet pour ne pas avoir à payer cher.

2.3.4.2. Le manque de moyens financiers

Les OP enquêtées ne sont pas autonomes, car elles ne disposent pas assez de ressources nécessaires au fonctionnement de leurs groupements. Cette situation explique leur dépendance vis-à-vis de l'Etat ou d'autres appuis extérieurs. Celles-ci disposent d'une faible marge d'autonomie financière par rapport aux structures d'appui. Ce qui justifie le fait que souvent leurs activités ne se pérennisent pas dans le temps, car ces

¹⁵⁵ LOMBARD J., 1997. « Quels transporteurs pour l'approvisionnement vivrier des villes d'Afrique francophone? L'exemple du Sénégal. In approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone »; Contribution à un séminaire de la FAO du 14 au 17 avril 1997 à Dakar.

groupements sont fragiles et ne peuvent constituer un véritable contre-pouvoir. On a constaté la fragilité de certaines d'entre elles qui n'existent que de nom pour continuer de bénéficier de certains appuis. La crainte est de voir d'autres se disloquer une fois que l'appui cesse. L'autonomie des groupements est donc assez souvent réduite et leurs bases fragiles (A. Bonnassieux, 2001). En fait, le manque d'autonomie financière trouve son explication à travers les propos du président de ce groupement.

Extrait n°3: Entretien avec le président du groupement wayaco

Les membres s'acquittent plus facilement les droits d'adhésion au groupement que des cotisations mensuelles. En effet, les cotisations des membres sont faibles et irrégulières. Celles-ci permettent à peine de faire face à certaines dépenses de carburant pour alimenter la motopompe que nous utilisons. Le montant des cotisations est tellement faible si bien que l'on ne peut pas s'attendre à ce que les activités de notre organisation puissent croître et nous amène à réaliser d'autres projets en parallèle. Avec une cotisation mensuelle qui s'élève à 2500FCFA, le groupement reste énormément dépendant des appuis extérieurs [...]. Pour l'achat par exemple des serres, nous avons sollicité l'aide de l'Etat par le biais du FSA ». Il poursuit en disant : « Quand il s'agit de donner des cotisations mensuelles pour le fonctionnement du groupement, les membres avancent des raisons et se résolvent d'honorer à une date ultérieure leur engagement. Souvent ils restent débiteurs de l'organisation pendant une longue période. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas réaliser de grands projets. Nous ne comptons que sur les aides de l'Etat ou des ONG.

Il faut rappeler que ces groupements évoluent dans un environnement marqué par la pauvreté, où les paysans ne disposent pas d'assez de ressources, et travaillent sur des petites exploitations qui n'assurent qu'un minimum vital. D'une manière générale, l'absence de diversification des activités de ces groupements ne leur permette pas d'espérer disposer des revenus supplémentaires autres que les cotisations sociales et des prélèvements qui assurent à peine leur fonctionnement. Aussi, ces organisations ne sont pas capables de négocier avec les autres acteurs de l'arène locale, ni de préserver leur liberté et leur choix. Elles sont donc dans une position d'attente permanente et subissent très souvent les exigences de leurs partenaires. Dans de telles conditions, elles ne peuvent faire face aux multiples problèmes de ses membres et améliorer leurs conditions de vie.

Tableau 19- Autres problèmes et leurs causes

	Vie associative	Foncier	Destruction des cultures	Entente Cohésion sociale
Causes	<ul style="list-style-type: none"> • Faible intérêt et non appropriation du groupement par les membres. • Priorité aux activités individuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'achat et de location du foncier variable selon les départements. • Succession des terres. • Discrimination pour certaines catégories sociales (femmes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomènes naturels • Divagation des bêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts non satisfaits. • Problème de partage de l'espace entre agriculteurs et éleveurs
Problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Faible adhésion et implication à la vie associative : absence aux réunions, aux activités collectives. 	Accès à la terre	<ul style="list-style-type: none"> • Attaques d'insectes et maladies des cultures (cas de la mosaïque) • Destruction des champs 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits et mésentente

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

Nous analyserons uniquement la faible adhésion et implication des membres à la vie associative qui représente un aspect important à notre étude sur les OP au Congo.

2.3.4.3. Faible adhésion et implication à la vie associative

Il existe une explication à cette faiblesse qui trouve sa justification à travers les propos de ce jeune paysan.

Extrait n° 4 : Entretien avec un paysan à Lékana-centre

[...] *Moi, je travaille sur les terres appartenant à ma famille. Nous avons plusieurs espaces cultivables dans la région, mais je n'ai pas assez de moyens pour mettre en culture toutes ces terres. J'arrive à cultiver sur 3 ha voire 4ha, Je cultive du manioc, de la pomme de terre, du haricot, du maïs, de l'igname. Grâce à mon activité, j'arrive à nourrir ma famille. Je m'associe avec les autres, juste pour la préparation des terres avant la culture ou pour la récolte. Ma famille m'aide souvent, mais ce n'est pas suffisant, je fais souvent appel à des associations religieuses ou d'autres collègues, quand le travail est énorme. Faire partie d'un groupement pour moi, je ne vois pas l'intérêt, car les gens ne sont pas sérieux, je ne veux pas avoir des problèmes, je préfère travailler seul sur mon champ, je gagne bien ma vie. J'arrive à payer l'école à mes enfants, les vêtements, les soigner, c'est l'essentiel. Les groupements, c'est trop de problème [...].*

En effet, les paysans enquêtés disent être réticent au groupement ou à l'idée d'adhérer à organisation comme c'est le cas de cet interlocuteur. En fait, le manque d'intérêt ou le bénéfice qu'ils peuvent tirer du groupement sert à le justifier. Le bénéfice tiré du travail collectif est souvent faible comparé à celui du travail individuel. On y ajoute la mauvaise gestion financière et le manque d'efficacité dans ces groupements ne suscitant pas l'adhésion des paysans au groupement. Individuellement, ils manifestent une motivation au travail, mais par contre ils sont de plus en plus nombreux à être sceptiques au travail collectif. Malgré les espaces réduits sur lesquels ils travaillent en général, ceux-ci considèrent qu'ils arrivent à produire, à nourrir leur famille et à vendre une petite partie, et cela suffit pour vivre.

Quelques-uns des enquêtés comme ceux dans le district de Lékana, cultivent entre 0,5ha et 1ha, il est rare de voir des grands producteurs ou fermiers dans le pays. Quand bien même que certains paysans ont hérité des terres, ils ne savent presque pas que faire de ces espaces ; soit ils les mettent en location ou les vendent. Très souvent, ils disent ne pas disposer de moyens pour totalement les exploiter eux-mêmes. Les moyens financiers sont un fait, mais n'explique pas à eux seuls, les réels problèmes qui se posent en milieu agricole. Le manque de projet ou l'absence d'initiative peut expliquer le fait que plusieurs espaces agricoles restent inexploités dans les campagnes congolaises.

D'une manière générale, l'enquête a révélé que les paysans enquêtés se contentent du peu qu'ils peuvent avoir c'est-à-dire celui qui leur permet de se mettre eux et leur famille à l'abri de la faim. Au regard des difficultés d'exercice de leur métier et des charges familiales, ces derniers ne peuvent se projeter dans le long terme ni dans une optique d'extension de leur activité quoique jugée florissante. Le discours de la majorité des exploitants agricoles interrogés à Lékana-centre par exemple sont du même avis que ce producteur et n'ont bénéficié jusqu'à ce jour d'aucune formation sur l'importance du travail collectif qui peu bien permettre de valoriser des grandes espaces inexploitées, en réalisant des économies d'échelle et en développant des filières agricoles. Il a aussi un goût amer des structures associatives et ou coopératives liées à l'expérience du passé

voire les déboires de certaines d'entre elles dans leur localité. Du coup, il se méfie parce que déjà socialement ce n'est pas évident disent certains d'entre eux de vivre en communauté et combien à plus forte raison de travailler ensemble. Ils considèrent être en mesure de gagner plus d'argent seuls, l'idée de partager avec les autres un gain ne les intéressent pas. Mais pour les travaux nécessitant plus de main d'œuvre, ils sont d'accord avec l'idée des groupements d'entraide. Malgré tout, le constat est que même s'ils sont membres d'un groupement quelconque, ceux-ci ont toujours tendance à développer des activités individuelles en parallèle. Ils ne travaillent donc pas uniquement pour le groupement, car disent-ils « *si un jour le groupement ne marche pas, nous n'aurons pas tout à perdre* »¹⁵⁶.

Le manque d'intérêt pour le groupement s'explique autant par le fait que l'association n'apporte pas aux membres les bénéfices souhaités. Même en étant membre d'une association qui dans la plupart des cas comme nous l'avons montré avec les exemples de groupements enquêtés, les paysans accordent plus d'intérêt à leurs activités individuelles, dès lors qu'ils constatent que le groupement ne joue plus véritablement son rôle. Ce qui explique qu'ils sont plus portés vers les groupements d'entraide qui continuent à faire leur preuve.

Finalement, nous affirmons que le manque d'intérêt explique en grande partie le faible niveau d'adhésion et d'implication des paysans au groupement. Les modes d'agir collectif sont remis en cause par les individus qui cherchent des nouvelles manières de s'investir dans la société. Pour les OP, les changements voire des réticences manifestées par les paysans à leur égard, doivent en quelque sorte amené à repenser les formes organisationnelles, voire à promouvoir celles qui fédèrent plus les paysans. Car la façon de faire a toujours consisté à mettre en avant la cause ou un bien commun, en fonction duquel on inciterait les paysans à se mobiliser. Il est clair qu'en analysant la faible mobilisation voire adhésion et implication des paysans enquêtés, nous sommes tentés de dire que la « *cause* » n'est plus la seule vraie raison de la mobilisation paysanne au Congo, mais il faut le rechercher ailleurs. C'est en ce sens que Bernard Eme (2003, p.58) est d'avis qu'une polarité nouvelle entre projet associatif et projet personnel se fait jour, ce qui n'est pas sans interroger les modes de fonctionnement actuels des associations. Des structures qui souvent ne stimulent pas ou ne soutiennent que faiblement la motivation du paysan, préférant ainsi travailler seul ou faire appel à un groupement d'entraide dans les périodes de dur labeur.

Il n'est pas étonnant de constater ces faits, se traduisant par une faible implication des membres à la vie associative, qui à terme pose le problème de l'autonomie que nous abordons évoqué précédemment. Car dans la plupart des cas, les gens ne savent pas pourquoi ils sont regroupés ou le font juste dans l'espoir de bénéficier de quelques privilèges ou avantages. Toutefois, l'absence d'implication a pour conséquence l'« *absentéisme* » lors de la réalisation de ces activités. L'absentéisme aux réunions, aux activités collectives, se situe en première ligne des principaux problèmes caractérisant la vie associative de nos enquêtés. Tant que les membres ne sauront pourquoi ils sont membres d'une OP, aussi tant que l'organisation ne saura améliorer les conditions de vie de ses membres et les aider à contribuer au bien être de leur famille, l'émergence des OP, l'action collective restera un questionnement.

¹⁵⁶ Propos d'une paysanne membre de l'association maman Gisèle au village de Lague.

2.3.5. Conclusion du chapitre 8

L'un des problèmes des OP au Congo est le manque de moyens financiers. Les groupements ne sont pas autonomes. Ce constat a été vite décelé lors de l'enquête. Le manque de moyens ne permet pas aux groupements de réaliser des projets collectifs et enfin d'être libre de faire leurs choix. Cela ne favorise pas un meilleur développement en ce sens que les faibles moyens ne permettent pas de faire une programmation, voire une projection sur le long terme. Malgré les appuis dont elles peuvent bénéficier, celles-ci ne se l'approprient pas, ceci cache un problème de gestion des organisations, lié au manque d'information et d'encadrement. Souvent les OP bénéficient énormément d'appui, mais elles ne savent pas les gérer. Elles pensent que cela va perdurer, mais elles ignorent que ces aides ou dons ont une durée de vie très courte. Donc il va de soi qu'il faut penser à s'approprier ses acquis pour quitter le statut de départ, avant l'appui. Il n'est donc pas étonnant de voir que les OP au Congo demeurent le plus souvent qu'au stade de départ. Cette situation représente pour les ONG ou les partenaires, un perpétuel recommencement. Au final, selon les dires d'un agent du PNUD que nous avons interviewés : « *On finance toujours les mêmes structures, mais elles ne parviennent pas à décoller* ». Si ces OP arrivaient à s'approprier les acquis, il va de soi que leurs activités se diversifieront. Mais il est clair qu'à ce stade, celles-ci réalisent que de très faibles activités qui, de surcroît n'arrivent pas à résorber la demande nationale en produits agro-alimentaires. Le Congo est toujours contraint d'importer des produits agro-alimentaires, ce qui le maintient dans une situation de dépendance accrue.

Aux dires d'une personne ressource interviewée lors de l'enquête, « *la majorité des OP au Congo existent à titre nominatif. Il est clair que s'il faut choisir des OP pour représenter le pays lors d'un forum sur les organisations [...] A mon avis, je dirai qu'il n'y a aucune structure représentative, capable d'assumer ce rôle. Car elles sont encore à l'état embryonnaire. Il faut encadrer les paysans et les appuyer...* ». L'enquête confirme bien que les dynamiques organisationnelles au Congo sont encore dans une première phase celle de l'émergence. Ainsi, au-delà de ces points de vue souvent pessimistes, il faut souligner qu'un rôle essentiel doit donc être accordé ou plus exactement reconnu aux mobilisations et aux dynamiques organisationnelles au Congo. Mais on constate une faible adhésion et implication des paysans qui se justifie par un manque d'intérêt des paysans au groupement ne jouant pas véritablement leur rôle.

2.4. CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans cette partie, nous avons présenté les OP au Congo, puis explicité la notion d'OP, et enfin l'organisation et le mode de fonctionnement des OP, en nous appuyant sur les résultats de l'enquête. En fait, le monde agricole congolais est caractérisé par une prédominance de petits exploitants, pratiquant majoritairement des cultures diversifiées. Très peu parmi eux sont spécialisés dans une seule et même culture. Par ailleurs, le mouvement associatif et coopératif est ancien au Congo, nous avons longuement évoqué son histoire. L'émergence des OP actuelles est caractéristique d'une prise de conscience face au contexte socioéconomique difficile. Les paysans se mobilisent en créant des groupements de nature diverse. Ces structures modernes telles que les coopératives se créent au côté d'autres comme les GIC, de nouvelles formes d'organisation qui ne sont apparues que depuis peu de temps, notamment dans les années 90 à la suite de la mise en œuvre des PAS et de l'afflux des ONG. Ces structures fonctionnent en mêlant modernité et tradition, ce qui traduit en quelque sorte la continuité dans la nature et le fonctionnement même de ces structures. Les OP émergent grâce à la mobilisation paysanne, depuis quelques années, on assiste à un regain d'intérêt des organisations ou groupements paysans en milieu périurbain et rural. L'émergence des OP est relative au développement de l'activité agricole dans ces zones. Autrefois, elle était l'œuvre des autorités publiques, l'Etat. Actuellement les OP émergent grâce à la mobilisation paysanne. Cette mobilisation n'exclut pas les dysfonctionnements que connaissent ces groupements. Le fonctionnement même de ces groupements est sujet à des problèmes liés notamment à l'absence d'une culture organisationnelle, à la mauvaise gestion des groupements, à la faible structuration des OP par filière, etc. La dynamique paysanne au Congo n'est certes qu'à un niveau préliminaire, car caractérisée par un mode de fonctionnement jugé trop fragile à notre sens. Bien que les paysans soient décidés à créer des groupements, leur mode de fonctionnement laisse à désirer ; en terme de gestion de rentabilité et de tenue des registres ou rapports, de façon régulière voire de leur inexistance. On est amené à s'interroger sur la représentation que les producteurs ont de leur organisation, son intérêt, sa fonction, ses buts ou finalités, du moins ce qu'elle peut leur apporter. Cette complexité manifeste des paysans à se représenter leur groupement n'est certes pas détaché de la culture organisationnelle. Les résultats que nous avons obtenus et présentés viennent simplement conforter l'idée de départ, celle d'une faible organisation des OP et une réticence des paysans à adhérer au groupement jugé trop fragile et pas capable de répondre à leurs besoins. Les objectifs de ces groupements sont dans une large mesure traversés par des intérêts souvent complexes et contradictoires, n'aidant pas souvent les paysans à atteindre la rentabilité tant escomptée. Or la rentabilité est elle-même perçue différemment par les paysans, ceux-ci considèrent leurs activités rentables, une fois qu'ils ont pu extraire la part de ce qui revient à la famille et celle restant destinée à la vente. Enfin, les groupements congolais d'une manière générale ne disposent pas de moyens conséquents pour appuyer les activités collectives et ils recourent constamment à des appuis extérieurs, ce qui les expose à une dépendance sans merci aux acteurs extérieurs, quelle que soit l'origine du groupement. En ce sens que même si

la structure émerge suite à la mobilisation paysanne (initiative endogène), ou d'un appui extérieur (initiative exogène), celle-ci ne s'exposerait elle pas au syndrome de l'apologie de l'aide extérieure et ses conséquences, à savoir la mise sous tutelle en demeurant dans une attente permanente aux flux financiers de la part de l'Etat ou d'autres structures d'appui qui ne serait pas sans conséquence ?

3.
LOGIQUES ET STRATEGIES
D'ACTEURS DANS LE SECTEUR
AGRICOLE PERIURBAIN ET
RURAL CONGOLAIS

Cette partie porte sur les logiques et les stratégies d'acteurs du monde agricole périurbain et rural congolais. Les aspects traités ici sont relatifs aux différentes logiques employées par les paysans eux-mêmes aboutissant à la création des organisations et celles des ONG/bailleurs de fonds et de l'Etat. En effet, selon BARBEDETTE (2002), les OP sont l'œuvre d'une pluralité de logiques qui s'entremêlent pour aboutir à la constitution des groupements. Ces logiques sont : paysannes (solidarité, production et commercialisation, lutte contre le chômage, effet de mode) et institutionnelles (aide des ONG/Bailleurs de fonds et de l'Etat). Celles-ci sont employées dans des contextes influencés par des facteurs plus globaux sur les situations locales. La connaissance du contexte permet de mieux comprendre des logiques susceptibles d'intervenir lors de la création des groupements. Aux dires de M-C GUENEAU, les paysans emploient soit des logiques populaires, soit d'adaptation à l'aide. Ainsi, comme nous l'avons annoncé en introduction, ces logiques de mobilisation sont porteuses de contradictions ou conflits dans des systèmes fortement hiérarchisés où les clivages entre aînés et cadets n'ont cependant pas totalement disparus, mais ils se reproduisent sous de nouvelles formes. Ces clivages donnent lieu à des nouveaux enjeux de pouvoir.

Cette partie permet également de mieux comprendre et approfondir les notions de « logiques de mobilisation » et de « stratégies d'acteurs ». Sont représentées ainsi dans le chapitre 9, les logiques de mobilisation à travers donc des logiques paysannes et logiques institutionnelles. Le chapitre 10 présente les acteurs et analyse leurs stratégies ainsi que les interactions qui caractérisent désormais la société congolaise. Le chapitre 11 traite des enjeux de l'aide et l'appui aux OP. Nous abordons les relations entre l'Etat et les OP puis entre les ONG et les OP. Nous nous sommes inspirés de l'ouvrage collectif de Denis PESCHE et al (2012) montrant l'intérêt d'appuyer les OP, en renforçant notamment leurs capacités techniques et leurs capacités stratégiques. Les résultats de l'enquête donnent une idée de l'émergence et la signification des OP dans le secteur agricole et tentent d'en décrypter les logiques et les stratégies des différents acteurs.

3.1. CHAPITRE 9: LES LOGIQUES DE MOBILISATION

Analyser les logiques de mobilisation des acteurs n'est pas une démarche facile. Car les logiques paysannes au sein desquelles la solidarité, composante phare de l'action collective et actuellement, la captation de l'aide au développement composante conjoncturelle de l'économie congolaise, ne constituent pas les seuls éléments de l'analyse des logiques de mobilisation. En fait, cette analyse ne peut se faire sans tenir compte d'autres logiques existantes. Ce chapitre tente de répondre à la question des motifs de création des groupements ou celle relative aux raisons d'émergence des organisations paysannes au Congo. Qu'elles soient paysannes ou institutionnelles, les logiques peuvent-elles être analysées isolément, c'est-à-dire en attribuant l'apparition des structures à une et seule des logiques ? S'entremêlent-elles pour aboutir à la création d'organisations, permettant ainsi de répondre à des objectifs fixés ? Celles-ci n'obéissent-elles pas quelque fois à des injonctions externes qui influent sur le bon fonctionnement et le devenir des organisations ? Or ces logiques ne garantissent en rien, le fonctionnement harmonieux de ces groupements, voire leur devenir dans une arène où interagissent les intérêts des acteurs, des enjeux de pouvoir qui, malgré tout sont source de contradictions, de conflits voire de compromis pour les paysans eux même ainsi que pour leur groupement.

Par ailleurs, les logiques économiques et professionnelles ne sont-elles pas finalement oubliées voire moins analysées, pour ne considérer que la captation de l'aide au développement (logique d'aide émanant de l'Etat, des ONG/Bailleurs de fonds) ? Cette captation de nos jours fait l'objet de plusieurs études, laissant croire au final que les groupements qui naissent ne sont qu'une incitation externe d'acteurs proposant d'aider les paysans, tout en les obligeant à s'organiser. En outre, l'aide ne serait-elle pas perçue aujourd'hui comme l'ultime motif de création de groupement ? Ainsi, dans cette partie nous tenterons d'apporter des réponses à notre question de recherche qui s'articule de la manière suivante : les nouvelles dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole congolais s'inscrivent-elles dans des logiques paysannes ou des logiques institutionnelles ?

D'une manière générale, les logiques dans le cadre de cette étude peuvent être comprises comme les raisons ou motifs ayant conduit les paysans à s'organiser. Le concept de logique est à cet égard central dans l'étude de l'émergence des OP en zones périurbaines et rurales. Il permet donc de rendre compte des raisons de mobilisations des paysans.

3.1.1. Les logiques paysannes : des logiques de solidarité et de rationalité économique

Les logiques paysannes se caractérisent par leur variété et leur complexité. De toute évidence, les paysans sont motivés par des intérêts et objectifs multiples qui peuvent être à la fois sociaux et économiques. C'est ainsi que l'on peut voir dans un pre-

mier temps que le mobile du regroupement est purement basé sur l'idée d'une entraide ou d'une solidarité paysanne.

3.1.1.1. La logique de solidarité

Selon Irène THERY¹⁵⁷ la solidarité se manifeste soit sous la forme d'une volonté unilatérale d'aide aux moins chanceux, soit sous la forme d'un contrat social. L'auteur met ainsi l'accent sur la solidarité familiale (solidarité dite naturelle) au sein de laquelle, elle place la succession des biens (héritage), l'entraide familiale, comme les éléments de cette solidarité. Elle reconnaît que cette forme de solidarité ne diminue pas les clivages qui existent dans les sociétés, bien qu'elle soit un atout sans équivoque pour les individus. Claude MARTIN¹⁵⁸ estime quant à lui, que la solidarité est avant tout le souci de l'autre dans une société d'individus. Face à l'individualisme, la solidarité est un moyen de contrer la vague montante de ce phénomène qui s'accroît le plus dans les sociétés occidentales, notamment à travers les idées défendues d'une autonomisation individuelle où l'individu tente par plusieurs moyens de s'assumer par le travail. En revanche, dans les pays en développement comme au Congo, l'individualisme voire la non appartenance d'un individu à une association ou une organisation, est mal perçue par les autres membres de la société surtout en milieu rural, car la solidarité a toujours été la marque de la vie sociale. C'est en cela que PAUGAM (2007, p.949) opine qu' : « *il ne peut exister de société humaine sans solidarité entre ses membres* ».

Aussi, le terme solidarité repose sur l'idée d'une cohésion des parties qui permet de fondre l'harmonie du tout. La solidarité est une condition qui s'applique en principe à chacun des éléments d'un tout et non pas seulement à quelques-uns : il ne peut y avoir de solidarité que s'il y a dépendance mutuelle. Il peut donc s'agir des solidarités naturelles (famille, par exemple), des solidarités construites (amicale, voisinage, etc.), des solidarités contraintes et d'autres non contraintes, des solidarités contractuelles, les solidarités mécanique et organique, des solidarités religieuses (membre d'une même confession religieuse), des solidarités associatives (membre d'un même groupement), etc., la liste n'est pas exhaustive sur les différentes formes de solidarités qui peuvent exister. Il faut reconnaître aux dires de certains auteurs que la solidarité est une notion complexe et la manière de la définir et la comprendre diffère selon les auteurs. Certains l'associent au don ou à la générosité que les individus manifestent entre eux. Dans le domaine du spirituel, la charité est perçue comme une expression de la solidarité. Tout de même il faut reconnaître que la solidarité est avant tout une valeur sociétale, mais l'une des facettes de cette solidarité encadrée sous l'appellation « *entraide* », un terme commun au langage des paysans.

Depuis fort longtemps, plusieurs articles ont été écrits, interrogeant tour à tour le concept de solidarité avec entre autres la solidarité familiale, la solidarité de voisinage,

¹⁵⁷ THERY I., 2007. « *Transformations de la famille et solidarités familiales : question sur un concept* », in Serge Paugam (dir), Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales, PUF, pp.149-168

¹⁵⁸ MARTIN C¹⁵⁸ « Le souci de l'autre dans une société d'individus. Un débat savant et politique à l'échelle européenne », in Serge. Paugam (2007), Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales, Paris, PUF, pp. 219-240.

la solidarité amicale, la solidarité ethnique ou clanique, etc. Ces différentes formes de solidarité tentent ainsi de montrer la vitalité des sociétés, malgré la crise que celles-ci connaissent ; une crise qui accroît les difficultés des moins qualifiés et produit de la pauvreté disqualifiante, les inégalités, les discriminations entravant ainsi les fondements des liens sociaux. Il faut dire que la solidarité a connu une importante évolution, avec le phénomène de l'exode rural, du vieillissement de la population et plus récemment de la diminution du nombre des paysans due aux conséquences des différentes crises (sociales, économiques et politiques). Au Congo, les pratiques d'entraide sont courantes et fréquentes pour beaucoup de travaux en zone périurbaine comme rurale : travaux agricoles, chasse, pêche, élevage, construction d'infrastructures, règlement de problèmes etc. Les services sont réciproques, on ne calcule presque pas les heures de travail, et certains services se font à titre gratuit. La solidarité sous ses différentes formes et pratiques a été le fondement même des sociétés rurales et des groupements traditionnels.

A cet effet, les sociétés rurales africaines et la société congolaise en particulier sont soumises à des normes, des valeurs et principes. La "solidarité" est l'un des principes qui caractérisent ces sociétés. Elle est caractérisée par une entraide culturellement organisée. Les populations paysannes ont toujours pratiqué la solidarité, dans le travail, comme dans les loisirs. Dans le cadre de cette étude, en réponse à la question de savoir : « *Quels sont les motifs de création de votre organisation ?* », nous avons obtenu 20 réponses d'individus qui se sont regroupés par solidarité, celle-ci constitue l'un des motifs de l'action collective. En zone rurale, les populations se connaissent, elles ont besoin de se soutenir les unes et les autres, pour affronter les coups durs et aussi pour partager des bons moments de la vie. Les échanges sont simples, fréquents et vrais.

Dans le département de Brazzaville, nous avons enquêté une association d'entraide mixte qui est une équipe d'effectifs réduits, mais relativement permanent. A tour de rôle, elle fait bénéficier les membres de la force de travail et des moyens de production ainsi réunis. Le déroulement de ces activités est fait de telle sorte que les hommes se livrent à des tâches reconnues socialement comme les plus pénibles ou nécessitant plus de force physique telle que l'abattage de grands arbres et le retrait des souches ayant résisté au feu, etc. Les femmes choisissent le terrain en se basant en particulier sur la nature du sol et les plantes indicatrices de fertilité, labourent, sèment, dés-herbent, récoltent, transportent, et transforment.



Figure 25- Des membres de l'association d'entraide mixte travaillant sur le champ d'un membre à Kombé au sud de Brazzaville.

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J

Il faut souligner que les paysans enquêtés ont admis adhéré plus aisément aux groupements de prestation de service ayant pour fondement l'entraide ou la solidarité plutôt qu'à d'autres qu'ils jugent moins efficaces et dans lesquels disent-ils règnent souvent des contradictions et des conflits lors du partage des bénéfices. La solidarité ou l'union fait la force, soit 12,25% de nos enquêtés l'ont affirmé. A ce sujet Bernard N'KALOULOU (1984, p.74) a affirmé que: « *les formes de solidarité traditionnelles sont d'une utilité inestimable pour le village, car sa vie sociale et économique en dépend finalement. Elles veillent à la cohésion sociale, comme elles s'efforcent de combler le vide technologique* »¹⁵⁹.

Enfin comme le note le leader de cette association, la division du travail s'effectue dans un esprit de solidarité qui conduit les individus à s'entraider mutuellement en effectuant des travaux collectifs. L'OP serait donc une organisation démocratiquement constituée, fondée sur l'idée d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle, dont les membres se sont volontairement regroupés pour atteindre un but économique et social commun et ont accepté d'assumer les responsabilités inhérentes à leur qualité de membre. Les gens se regroupent donc pour résoudre un problème ressenti et exprimé par eux. Ils se regroupent donc pour pouvoir atteindre des objectifs qu'ils jugent possible ensemble.

¹⁵⁹ Ibid.

Extrait n°1 : Entretien avec le président de l'association d'entraide mixte dans le département de Brazzaville.

Le projet de création de notre groupement s'articulait autour de l'idée d'une entraide mutuelle entre producteurs de la zone. Les aides de l'Etat sont rares et les producteurs que nous sommes éprouvent des difficultés dans l'exercice de notre métier. Conscients de la situation, l'idée d'un groupement d'entraide a été bien accueillie dans la zone, mais il faut signaler quelques réticences. Nous avons donc décidé de créer en 1999, cette organisation. Elle comptait au départ 21 adhérents et maintenant nous sommes à 46 membres actifs. Le groupement est structuré de la manière suivante : un président, un vice-président et un trésorier. Depuis qu'elle existe, les membres de l'organisation sont actifs et solidaires. Les droits d'adhésion s'élèvent à 1000Fcf et les cotisations mensuelles sont à 1500Fcf. Le groupement vient en aide aux membres, l'entraide dans la réalisation de certaines tâches laborieuses, mais aussi en cas de maladie et de décès de l'un des membres. Le groupement a bénéficié de dons de matériel (houe, arrosoir, etc.) de la part de la FAO en 2003.

G. HYDEN dans sa théorie qu'il nomme « *économie de l'affection* », reconnaît à l'économie paysanne africaine un caractère unique, en gros défini par des réseaux de relations socioéconomiques de réciprocité. Les paysans ont toujours compris que s'unir permettait d'être plus solidaires pour faire face aux imprévus. La solidarité produit de l'amitié mais aussi de la confiance entre les membres. Le groupement est perçu par la communauté comme un moyen de maintenir des règles de partage et de solidarité qui produisent ou reproduisent des valeurs de confiance, d'amitié.

Par ailleurs, comme l'ont affirmé certains auteurs notamment ELA, BALANDIER et LATOUCHE¹⁶⁰, la société africaine actuelle est une société globale dynamique où coexistent plusieurs types de micro sociétés allant de la société moderne technologique à la société traditionnelle rudimentaire. Ces micro sociétés se définissent par un enchevêtrement complexe de modes de vie modernes et traditionnelles dans lesquels différents acteurs, collectifs ou individuels, évoluent dans des structures mentales, sociales et économiques très complexes. Il est donc aujourd'hui erroné de considérer la société africaine comme une société statique, figée, étrangère aux changements et soustraite aux influences extérieures. On sait aujourd'hui que l'image de la société africaine comme société primitive poursuivant le mythe du "bon sauvage" est une idéologie de la domination coloniale¹⁶¹. La société africaine moderne n'est sûrement pas une société

¹⁶⁰ ELA J-M., 1994. « *Restituer l'histoire aux sociétés africaines : Promouvoir les Sciences Sociales en Afrique* », Paris, L'harmattan, 143p.

BALANDIER G., 1971. « *Sociologie actuelle de l'Afrique noire* » Paris, PUF, 428p

LATOUCHE S., 1998. « *L'autre Afrique entre don et marché* » Paris, Albin Michel, 246p.

¹⁶¹ ANTA DIOP C., 1979. « *Nations nègres et culture : De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire aujourd'hui* », Paris, Présence Africaine, 907p.

industrielle où un milieu technologique s'insère entre l'être humain et la nature. Mais elle n'est pas, non plus, une société primitive pour laquelle tout processus de transformation conduit à la rupture avec le passé et donc au déséquilibre, comme l'a stipulé Jean Marc ELA.

Toutefois, comme toute société africaine, la société congolaise est une société hétérogène qui se caractérise par une combinaison complexe d'influences modernes et traditionnelles. Le paysan congolais est influencé par les courants économiques, politiques et culturels modernes au même titre que les paysans d'autres continents. Même s'il n'a pas les moyens indispensables pour choisir le mode de vie moderne, il ne représente pas moins une cible pour les acteurs extérieurs à son milieu. Ce qui reste pourtant surprenant, c'est cette prédisposition des paysans à développer des stratégies nouvelles, à s'inventer de nouveaux modèles de vie pour s'adapter aux changements culturels, socio-économiques et politiques. J.M. ELA affirme à ce propos que « *dans une société ébranlée par la crise économique, les systèmes familiaux continuent de résister aux logiques de marché. Bien plus, il arrive que l'africain adapte la tradition aux contraintes de la vie urbaine. En Afrique noire, on ne s'expose pas facilement à faire « le blanc » sans risquer la marginalisation et l'exclusion dans un système social où peu de gens acceptent de s'enfermer dans une solitude hautaine* »¹⁶².

L'Afrique actuelle est une société entre don et marché¹⁶³, selon ANTA DIOP. Les nouveaux changements culturels et socio-économiques font entrer dans le processus de collectivisation des africains actuels, de nouvelles valeurs qui modifient leur perception des valeurs traditionnelles. Cependant, la « solidarité » reste toujours la forme dominante de normalisation sociale, mais les changements à l'œuvre entraînent des stratégies sociales différentes de celles d'antan. Les changements économiques, politiques, socioculturels ont modifié tous les aspects des modes de solidarité traditionnels fondés uniquement sur la parenté et le clan. Les solidarités actuellement n'obéissent pas forcément à des logiques claniques ou parentales, mais ce sont des formes hybrides qui mêlent fonctionnel, sériel, contractuel et fusionnel, nécessaires pour faire apparaître des dynamiques d'organisation et former des groupements.

D'après notre analyse, au Congo, la solidarité renvoie à une idée de contractualisation entre deux ou plusieurs individus, d'un devoir réciproque et d'une dimension contraignante (entraide entre paysans). En effet, cette entraide pousse les individus vers ceux qu'ils reconnaissent comme semblables (famille, communauté, humanitaire), mais aussi ceux qui ne les ressemblent pas (contrat social). Car de nos jours, la parenté devient de moins en moins le fondement organisationnel (comme ce fut le cas avec les groupements traditionnels). La constitution voire l'adhésion à une OP tend à s'éloigner de ces critères. Les liens familiaux, communautaires ou ethniques n'apparaissent plus comme étant les seules logiques paysannes dans lesquelles s'inscrivent les dynamiques organisationnelles. C'est le cas des groupements actuels tels que les GIC ou les coopératives qui rassemblent des personnes autour des activités agricoles similaires n'ayant souvent aucun lien ni de parenté ni amical (au départ). Ce sont au contraire des nouvelles dynamiques organisationnelles fondées sur la base des contrats sociaux, dont les objectifs sont axés sur le paysan, l'amélioration de son bien-être, etc., se développent

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ Ibid.

ainsi dans le milieu agricole et paysan congolais. Cette nouvelle forme de solidarité est celle qui lie les individus ayant le souci de voir leur situation socioéconomique changée. Ainsi, ces nouveaux groupements qu'ils soient l'œuvre des paysans eux-mêmes ou des structures extérieures, émergent dans un contexte en pleine mutation où il ne s'agit plus de coopération uniquement lignagère, ethnique, familiale, amicale, mais aussi professionnelle et stratégique.

Cependant, il ne faut pas ignorer que les relations de solidarité ou d'entraide, de partage ou de redistribution impliquent des enjeux de pouvoir. S'appuyant sur la définition de Michel FOUCAULT (1976)¹⁶⁴ qui considère que le pouvoir « *ce n'est pas une institution, et ce n'est pas une structure, ce n'est pas une certaine jouissance dont certains seraient dotés : c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée* ». M-A COUILLARD (1989, p.77) définit le pouvoir « *comme s'exerçant dans un jeu de relations inégalitaires et mobiles* ». Les relations entre élites (notables, chef de village) et les autres habitants voire celles entre aînés et cadets en sont une illustration : elles sont sources d'enjeux de pouvoir dans le sens où les activités des élites ou aînés et des dominés ou cadets s'inscrivent dans des rapports de pouvoir pour l'accès et le contrôle des ressources. Mais ces enjeux varient selon les situations socioéconomiques et selon les contextes socioculturels. Les rapports de pouvoir orientent et déterminent les relations permettant l'accès et le contrôle des moyens de production et du produit (en nature et en argent), l'accès aux services, mais aussi le contrôle de la reproduction et du produit de la reproduction (les enfants), le partage des tâches et des responsabilités quotidiennes. Les relations d'entraide sont donc influencées par ces réalités qui n'ont pas totalement disparu.

L'une de nos enquêtés au village de Ntsekampika (Madame N.T) nous a raconté son expérience des enjeux de pouvoir : « *Je suis membre du groupement d'entraide au village de Ntsekampika. Cette année là j'ai cultivé des tomates et les membres du groupement allaient m'aider pour la récolte, car c'était mon tour. Mais dans la même période, le chef du village, leader du groupement avait aussi besoin qu'on l'aide pour sa récolte. Il est le chef, vous savez....donc les membres sont allés l'aider et moi je me suis retrouvée seule. J'ai perdu une bonne partie de ma production, car personne n'est venue m'aider... ça m'a fait mal, je voulais quitter le groupement mais les amies me l'ont déconseillé. Je suis déçue, je vais toujours aider les autres mais à mon tour, on m'a abandonné... »*

Les relations entre les aînés et les cadets plus précisément entre les notables du village et les autres habitants ont toujours été marquées par des enjeux de pouvoir. Nous pouvons comprendre cette situation à travers la théorie de la dominance sociale développée par SIDANIEUS et PRATTO en 1999¹⁶⁵. En effet cette théorie postule que toutes les sociétés complexes sont caractérisées par l'existence d'une hiérarchie sociale composée d'un ou de plusieurs groupes dominants et hégémoniques au sommet, et d'un ou plusieurs groupes dominés à la base. Les uns possèdent une valeur sociale positive disproportionnée et les autres une valeur sociale négative. Ils définissent la valeur so-

¹⁶⁴ FOUCAULT M., 2001. « *Le pouvoir, une bête magique* » dans Dits et écrits II, 1976-1988, Paris Gallimard, pp.298-329.

¹⁶⁵ SIDANIEUS, J. et PRATTO, F., 1999. « *Social dominance: An intergroup theory of social hierarchy and oppression* », New York: Cambridge University Press.

ciale positive comme la possession par le groupe dominant de l'autorité politique, du pouvoir, des richesses, d'un statut social élevé, des ressources matérielles et économiques, ainsi qu'un accès privilégié à la santé et à l'éducation.

Par opposition, une valeur sociale négative signifie la possession d'un faible pouvoir, d'un statut social faible, de ressources matérielles et économiques faibles, d'un moindre accès à la santé et à l'éducation. On voit à travers cette théorie que dans les sociétés hiérarchisées les individus appartiennent soit à l'un ou à l'autre groupe, pas au deux. C'est donc sur la base de celle-ci que s'effectue la répartition des ressources (pouvoir et richesses). Cette répartition peut être inéquitable dans les sociétés qui créent un surplus économique important et plus équitable dans les sociétés archaïques ou des sociétés caractérisées par une économie de subsistance. En outre, dans la société congolaise en l'occurrence, les femmes et plus particulièrement les jeunes constituent une grande partie de la population des défavorisés. Ces catégories sociales font dans la plupart des cas de la figuration en présence des dominés et ne bénéficient que trop peu voire presque pas des privilèges accordés aux aînés ou groupes dominants. En conséquence, les rapports de pouvoir interagissent dans la majorité des sociétés où des individus possèdent plus de pouvoir que les autres.

D'une manière générale, les enjeux de pouvoir fragilisent les relations de confiance entre les membres et peuvent dans certains cas entraîner le départ de certains d'entre eux. Dans les communautés rurales, en particulier si un don ou un service est offert, son équivalent doit être rendu à brève échéance. Mais ce n'est pas toujours le cas comme nous avons appris avec le témoignage de cette paysanne du village de Ntsekampika.

3.1.1.2. Des logiques de rationalité économique

Il est évident que l'organisation comme l'affirme G. BELLONCLE (1982)¹⁶⁶ doit aider les paysans à produire plus, en leur permettant également de se défendre contre l'extérieur, et notamment contre la tutelle des autres acteurs à savoir l'Etat, les ONG. L'organisation paysanne est donc à la fois une unité sociale, d'entraide comme nous venons de le voir mais également économique ou chaque membre espère produire davantage afin d'augmenter leur revenu grâce à la vente des produits.

3.1.1.2.1. La logique d'extension de la production et de la commercialisation

En réponse à la question de savoir : « Comment est arrivée l'idée de créer votre organisation ? », le leader de l'un des groupements enquêtés répond en ces termes : « *Unir nos forces afin d'augmenter nos revenus, lutter contre la concurrence des produits des pays voisins (RDC, Gabon, Cameroun, etc.)[...]* »¹⁶⁷

Pour 41% des membres enquêtés, l'organisation est un moyen de se prendre en charge, de se moderniser, d'augmenter la production, de s'orienter vers le marché. Le

¹⁶⁶ BELLONCLE G., 1982. « La question paysanne en Afrique noire », Paris, Karthala, 117p.

¹⁶⁷ Groupement de maraîchers Gap production du site de Bikakoudi, dont le leader est une femme d'une cinquantaine d'années.

processus de production ou d'extension de la production et de commercialisation des produits, constitue souvent le point de départ d'un projet de création de groupement. Cela correspond d'une part à une logique productive et d'autre part à une logique commerciale. Cependant, 15,81% des paysans enquêtés cherchent à augmenter leur production en vue d'accroître leurs revenus et améliorer leur marge de gains. Ils cherchent essentiellement à assurer leur survie dans un milieu physique et social quelque fois difficile (absence de subventions, difficulté d'accès à des intrants agricoles, de semences améliorées, etc.). Ils s'associent avec d'autres producteurs pour qu'ensemble, ils arrivent à produire davantage et commercialiser, pour répondre à la forte demande nationale en produits alimentaires.

La production et la commercialisation (sans pour autant exclure la transformation des produits) sont pour eux, des motifs de leur mobilisation pour la constitution des groupements voire de leur adhésion. Aussi, des paysans que nous avons recensés associent la création de leur groupement à un intérêt farouche à produire davantage pour arriver à gagner de l'argent. Mais cet intérêt prend souvent des formes variées en fonction des capacités productives de chaque organisation : disponibilités en terres, outils de production mécanisés ou motorisés (forte capacité productive et gains plus élevés), main d'œuvre, etc. Les producteurs telles que ces maraîchers diversifient leurs cultures ; ils travaillent pour eux et leur famille. Ils travaillent non pas seulement pour satisfaire des besoins nutritionnels, mais également ceux liés à la santé, à l'éducation, au logement, aux loisirs, etc. Les groupements de la ceinture maraîchère par exemple disposent d'un emplacement collectif pour la vente au marché de Bacongo où chaque producteur peut vendre individuellement sa production.

Il faut dire que l'extension de la production et la commercialisation est à l'instar de la solidarité l'un des motifs de création des groupements dans les départements enquêtés. En créant ces groupements, les enquêtés ont avoué qu'ils cherchent également à créer des réseaux de production et de commercialisation dans leur localité, combinant coordination marchande, registre clientéliste autour d'un produit donné, c'est le cas des cultures maraîchères en plein essor. Le maraîchage dans le département de Brazzaville, développe des dynamiques significatives, même si le volume de ces productions reste encore insignifiant, face à la demande locale. Cela s'explique entre autre par les difficultés que rencontrent les producteurs : pression foncière, fumure, intrants agricoles, manque de subventions, de semences, de pesticides, etc. C'est ce qu'affirme le leader du GIC Bouesso à Brazzaville : « *Nous avons d'énormes difficultés à trouver de la fumure. L'élevage à petite échelle ne permet pas de répondre à nos attentes, car les éleveurs n'arrivent pas à mettre à notre disposition en quantité raisonnable de la fumure. Nous sommes contraints de recourir à d'autres formes de fumures trop chères pour enrichir les sols. Moins d'éleveurs, pas assez de fumure, donc pour nous c'est un problème qui se répercute sur notre productivité* »¹⁶⁸.

Par ailleurs, les logiques des acteurs sont pour partie complexes entre logiques de production et de commercialisation. Dans ces logiques qualifiées de logiques de rationalité économique, les différents acteurs en jeu, cherchent également à capter l'aide au développement pour renforcer leurs activités. Ils tentent de diversifier leurs produc-

¹⁶⁸ Propos du leader du GIC wayaco à Brazzaville, lors de notre entretien au siège du groupement à Mayanga

tions, souvent en introduisant des nouvelles variétés de cultures, en accord avec la demande du marché. Le groupement Jean Félicien Mahouna a pu signer des contrats avec certains hôtels de Brazzaville et des entreprises de restauration ; ce dernier a augmenté sa production pour s'ajuster à la demande du marché. Dans un contexte de pression foncière et démographique assez forte dans le département de Brazzaville, s'unir pour produire davantage et commercialiser est un moyen de relever d'énormes défis. Ainsi, des logiques productives s'allient aux logiques de commercialisation, pour susciter l'organisation des paysans, comme c'est le cas de cette coopérative de production et de transformation du manioc.

Extrait n°2 : Propos du leader de l'association pour la production et la transformation du manioc à Brazzaville

Nous sommes une association de production et de transformation du manioc à Brazzaville, le siège de l'association se trouve au quartier de la poudrière [...]. La mosaïque ravage les cultures de manioc dans le pays. Depuis quelques années, il est difficile de produire du manioc, l'offre de ce produit est insuffisante et son prix s'est élevé. Nous avons reçu quelques boutures saines de la Fao, mais ce n'est pas suffisant pour produire davantage. Nous avons décidé de nous associer pour augmenter la production. Certaines personnes ont abandonné la culture du manioc à cause de la mosaïque. Le seul moyen de lutter contre a été d'unir nos forces [...] en nous associant, en créant ainsi un groupement où tous nous travaillerons de façon régulière, tous les jours de la semaine et les bénéfices de la vente des produits sont partagés entre les membres et investis dans les activités du groupement. Nos revenus se sont améliorés. Le groupement marche bien et c'est pour nous un moyen de gagner plus d'argent ; car les bénéfices obtenus nous permettent de mieux vivre. [...]

Selon Le MEUR¹⁶⁹ : « la stratégie de certains gros planteurs passe par la création d'une association des producteurs gravitant autour de leur exploitation ». L'idée défendue par nos enquêtés est la suivante : « produire davantage pour gagner plus d'argent et conduire le pays vers l'autosuffisance alimentaire ». Notre analyse permet de dire que leurs motivations à l'action collective est aussi de produire plus, de manière à pouvoir fournir un flux régulier et suffisant sur l'ensemble des marchés locaux. Qu'ils soient agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs membres d'une OP quelconque, ces derniers commercialisent leur production, en vue d'accroître leurs revenus. Ces groupements avouent mettre en œuvre des stratégies pour développer leur filière, et arriver à satisfaire non pas seulement la demande nationale, ainsi que celle des pays voisins (RDC, Cameroun, Gabon, RCA). Au final, la logique productive et commerciale est essentielle, car elle sous-tend aussi les logiques sociales d'amélioration des conditions de vie, de lutte contre le chômage et la cherté de la vie. L'analyse de ces logiques paysannes, permet

¹⁶⁹ Le MEUR P.Y., 1991. « Etats, paysanneries et pouvoirs locaux au Sud-Bénin : le palmier vu d'en bas », In Politique Africaine n°59, pp.82-101

ainsi de dépasser des stéréotypes des théories axées spécifiquement sur la captation de l'aide au développement. Ainsi, il faut reconnaître aussi qu'il y a un éveil pour les actifs groupés qui basent leur stratégie sur les résultats économiques réponses aux besoins sociaux.

3.1.1.3. La logique de lutte contre le chômage et la cherté de la vie

Après tant d'années de politique d'ajustement structurel, le constat d'échec est partagé par tous, même la Banque Mondiale : « *De tels programmes ont laissé beaucoup à désirer en ce qui concerne le rétablissement de la croissance et du bien-être social en Afrique subsaharienne. Le revenu par habitant progresse à peine et à des rythmes qui ne permettront pas une diminution rapide de la pauvreté* »¹⁷⁰. Malgré ces politiques d'austérité, la pauvreté s'est presque partout aggravée et généralisée dans les sociétés africaines. La déflation de l'effectif de la fonction publique dans les pays où l'Etat était le seul employeur et où le secteur privé est moins développé, la population est vouée à la « débrouille ». En plus du chômage, les prix constatés ces dernières années des denrées alimentaires, sont à la hausse. La vie aux dires des congolais est de plus en plus difficile entre se nourrir, se loger, se soigner, scolariser les enfants, etc. Nous avons retrouvé la plupart du temps dans ces zones de production des jeunes diplômés sans emploi, déscolarisés, et déflatés de la fonction publique, des femmes, des personnes désirant arrondir leur fin de mois (conducteur de taxi, instituteur, soudeur, commerçant, électricien, etc.) qui tentent le retour à la terre. L'idée de créer le groupement naît souvent après l'installation dans une zone ou bassin de production

¹⁷⁰ Afrique relance, Nations Unies, décembre 1992-février 1993.

Extrait n° 3 : Entretien avec un leader d'une coopérative agropastorale à Brazzaville

Notre coopérative a été créée pour lutter contre l'oisiveté [...] la pauvreté et le chômage dans le pays. Vu le chômage qui sévit dans notre pays et le niveau de vie très bas, les salaires ne répondent pas, associé à la cherté de la vie. En fait, après la guerre de 1997, je suis retourné à Brazzaville après m'être réfugié dans mon village à Kinzaba dans le district de Mfouati (Département de la Bouenza). Je suis passionné de l'agriculture, et j'ai voulu réaliser mon rêve. J'ai eu l'idée de me lancer dans la production du manioc, du soja et du maïs ainsi que de la transformation du manioc en fufou. C'est de là que m'est venue l'idée de créer une organisation. Notre organisation a été créée le 07 juillet 2001, elle est composée de 21 hommes, 9 femmes et 6 jeunes. Grâce à cette activité, je peux subvenir à mes besoins et ceux de ma famille. C'est pour lutter contre l'oisiveté, car beaucoup de jeunes à Brazzaville passent leur journée à jouer aux jeux de dame, de scrabble ou de ngola, parce qu'ils n'ont pas de travail. Grâce à la vente des produits de la coopérative, nous arrivons à gagner un peu plus d'argent et prendre soin de nos familles [...]

Les conditions de vie difficiles et l'absence de l'Etat poussent la population à rechercher des solutions appropriées pour sortir de la précarité. Les zones rurales, longtemps victimes d'exode rural voient arriver un flux d'acteurs ayant des motivations diverses et variées allant dans le sens d'une quête de conditions de vie meilleures voire convenables. On compte parmi eux des personnes ayant échoué en ville ou n'ayant pas de débouché, ou encore celles désirant améliorer leurs conditions de vie. La pauvreté et le chômage demeurent avant tout les éléments déterminant de la mobilisation paysanne individuelle ou collective. Au Congo, la pauvreté s'accroît, elle touche actuellement près de 50% de la population totale (ECOM, 2004) dont près de la moitié vit en zone rurale, où la faim sévit régulièrement. En effet, cette situation rend le quotidien d'une majorité des habitants de plus en plus difficile. On constate au jour le jour, que les prix de certaines denrées alimentaires connaissent une flambée remarquable sur le marché, malgré les efforts déployés par le gouvernement d'y remédier. Les ménages congolais dont les revenus mensuels ne dépassent pas 150.000FCFA ont du mal à joindre les deux bouts. Si l'on se réfère aux chiffres de l'indice général des prix à la consommation de type africain à Brazzaville publié par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), celui-ci a fortement augmenté : de la base 100 en décembre 1977, il est passé à 207,6 en décembre 1987, pour ensuite évoluer une vingtaine d'années après c'est-à-dire en 2005 à 456,7 et enfin en 2009 à 563,1.

Par ailleurs, il est clair que le marché de l'emploi au Congo offre très peu d'opportunités et les emplois proposés exigent souvent une qualification professionnelle au demandeur d'emploi. Face au chômage, la population est contrainte de se lancer dans les activités précaires du secteur informel qui n'assurent ni des revenus conséquents pouvant couvrir les besoins essentiels, ni un mode de vie décent. Dans les centres urbains, notamment à Brazzaville, on enregistre d'une manière générale, des taux de chô-

mage élevé. Par exemple en 1984, ce taux était de 18%, il est passé à 30,2% en 2004. Quelques études ont été réalisées auprès des ménages congolais pour évaluer les flux migratoires. Toutefois, ces études ne donnent qu'un aperçu superficiel sur ces flux. Le taux de chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural et plus élevé que le taux moyen de l'ensemble du pays.

Tableau 20- Taux global de chômage par sexe et milieu de résidence en %

Milieu de résidence	1984 (a)	2005 (b)
Urbain	18,8	30,2
Rural	6,6	6,3
Ensemble du pays	12,8	19,2

Source: CNSEE, (a) RGPH; (b) ECOM 2005

En réalité, la cherté de la vie en milieu urbain est comme la lutte contre le chômage et la pauvreté, l'un des motifs évoqué de la mobilisation paysanne. L'enquête a permis de constater que certains produits agricoles sont abordables en termes de quantité et de prix dans les campagnes, alors, une fois ces produits mis sur le marché urbain, les commerçants y adjoignent les coûts de transactions, ce qui est bien normal. Mais, ils arrivent quelques fois à surenchérir sur les prix pour avoir une grande marge de bénéfices et cela parfois sans l'intervention des autorités administratives. Prenons l'exemple du manioc (l'aliment de base des congolais) de 650FCFA ; il est passé à 1.000FCFA, la farine de manioc appelé « *foufou* » dont 50kg est passé de 18.000FCFA à 35.000FCFA (dans les périodes de rareté, son prix peut atteindre 50.000FCFA). Lors de notre séjour dans le district de Lékana, nous avons constaté cette distorsion de prix notamment du manioc préparé par les femmes et vendu au marché de Brazzaville. Celui coûtant 200 FCFA à Lékana, une fois acheminé vers le centre urbain de Brazzaville, il vaut plus du double entre 650FCFA et 700FCFA. Aussi, le manioc coûtant 100 FCFA a vu son poids diminué de presque la moitié.

La diminution du poids voire la flambée du prix de cette denrée, est dans une certaine mesure due à la mosaïque, qui affecte les cultures de manioc, et fait baisser les rendements escomptés, d'après certaines femmes que nous avons interrogées. La récolte n'est pas celle attendue et cela se répercute sur les quantités produites. Cependant, rien dans leurs propos ne justifie la distorsion de prix constatés dans les deux zones, pour une denrée produite localement et qui n'est soumise à aucune taxe. En approfondissant les réflexions, nous avons pu recueillir quelques justificatifs de ces hausses de prix. Des personnes parlent des coûts de transports et de l'augmentation de la demande. Il faut évoquer les routes difficilement praticables qui, ont une incidence sur les coûts de transports ; incidence que les commerçants répercutent sur les prix des produits. Mais la raison fondamentale reste le fait que les paysans travaillent seuls, sur des petites étendues et n'arrivent pas à produire davantage pour équilibrer l'offre et la demande. Selon la loi de l'offre et de la demande, le déséquilibre entraîne forcément une variation à la hausse ou à la baisse du prix. Les commerçants pratiquent des prix élevés sans respecter les prix homologués par les services du Ministère du Commerce et des approvisionnements. Le manque de passage régulier des contrôleurs des prix, favorise des comportements tels que nous les avons mentionnés. En plus des prix, le poids ou le volume en pâtit aussi : Exemple de la farine de blé servant à la fabrication des pains et autres pâtis-

series, dont le prix a augmenté passant de 20.000 FCFA à 24.000 FCFA le sac. La conséquence en est que le poids du pain diminue.

Un autre phénomène vient d'être constaté ces derniers jours est l'expulsion des sujets étrangers en situation irrégulière au Congo qui est un fait qui a influencé le marché des grandes villes au Congo. La demande étant grande l'offre des produits s'est révélée insuffisante du coup les prix des denrées alimentaires ont augmenté dans un premier temps. Dans un second temps, leur départ a fait qu'en ce moment le nombre d'habitants a baissé dans les départements notamment à Brazzaville. Le manioc qui coûtait 1000FCFA est retombé à 750FCFA à 800FCFA. Il a été constaté que beaucoup de produits (foufou, manioc, gnetum (coco) étaient vendus dans les marchés des pays frontaliers.

Or certaines personnes ont trouvé leur compte dans l'exercice des activités agricoles, comme témoigne le leader de l'union des groupements des exploitants agricoles (UGEA) lors de notre visite sur le site de Bikakoudi.

« [...] Chacun des producteurs travaillent sur 1ha, nous avons été installés sur ce site en 1995 suite à un projet d'AGRI Congo. Le but de l'organisme était d'installer des personnes afin de les aider à passer de la précarité à l'autonomie. Cela nous a permis de sortir du chômage en exerçant une activité génératrice de revenus. Actuellement, je ne peux pas envier les vulgarisateurs ou les agents de la fonction publique, car avec les activités du groupement nous gagnons davantage en plus de nos activités personnelles. Et si chacun de nous selon ses besoins veut gagner plus soit 1million de FCFA (environ 1500 euros) pour le mois de janvier par exemple, il va falloir simplement que nous organisons notre calendrier cultural en début du mois de septembre avant les premières pluies. Nous produisons des cultures saisonnières les plus demandées. Au final, en janvier, nous sommes sûrs d'avoir cette somme. Si on me proposait une embauche dans la fonction publique ou le privé ; il faut bien sûr que la rémunération soit supérieur à 200.000 FCFA (soit > à 300 euros), en deçà, je refuserai cette embauche car l'activité maraîchère me procure bien au-delà; allez-y comprendre, fin de citation, les activités du groupement renforcent le patrimoine et les revenus de chacun des membres [...] »¹⁷¹.

L'activité maraîchère permet largement à certains exploitants de subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs familles, de lutter contre le chômage galopant, et d'augmenter leur pouvoir d'achat. Ainsi, la motivation de créer un groupement pour les membres enquêtés répond aussi bien à des logiques sociales qu'économiques. Des hommes et des femmes créent leurs groupements avec comme idée d'amélioration des conditions de vie, de lutter contre le chômage et la cherté de la vie. L'OP apparaît alors comme une stratégie de reproduction économique et sociale des ruraux

3.1.1.4. La logique de mimétisme (ou effet de mode)

Certains paysans à la vue de l'aide apportée aux autres, à savoir des semences améliorées, du matériel agricole, la formation ainsi que d'autres appuis, se mobilisent eux aussi pour constituer une OP afin de : « *bénéficier des mêmes avantages que les*

¹⁷¹ Extrait de propos du responsable de l'Union des groupements des exploitants agricoles (UGEA)

autre,». Voici ce que quelques-uns de nos enquêtés ont succinctement déclaré : « *Nous vivons dans le même village et nous avons vu les gens se constituer en groupement, ils obtenaient beaucoup de dons de la part des ONG, et nous avons voulu faire comme eux pour bénéficier des mêmes avantages* ». C'est donc en s'inspirant de l'expérience des autres que certains ont décidé de créer leur groupement. Par contre d'autres : « *Faire comme les autres qui sont regroupés, c'est ce qu'on nous a conseillé l'agent de secteur lors de la sensibilisation, si nous voulons que les ONG et l'Etat s'intéressent à nous* »¹⁷². Les propos des paysans enquêtés conduit à l'analyse suivante que certaines dynamiques organisationnelles au Congo, s'inscrivent dans une logique de mimétisme ou que l'on peut qualifier autrement d'effet de mode. Le mimétisme est par définition l'attitude qui, pour un individu particulier consiste à imiter le comportement d'un autre individu, à le copier, faire tout comme lui. Ce mimétisme fait donc penser à la célèbre histoire des moutons de Panurge contée par Rabelais. En effet, la crise et le désengagement de l'Etat ont ouvert une voie aux ONG ou aux agences du développement destinées à promouvoir des activités au niveau local et national. L'afflux des projets de développement (PNSA, PSSA, Projet-village du Millénaire, PRODER, PDARP, etc.) pour lesquels sont souvent porteurs ces nouveaux acteurs dans le pays et les conséquences qu'ils impliquent, n'ont-ils pas quelque part, stimulé l'engouement des congolais à créer des organisations pour acquérir les ressources, « *car le travail de groupe attire les bailleurs* » selon les enquêtés ? Ce qui expliquerait le fait que certaines associations ou organisations naissent comme des "champignons" par effet de mode.

3.1.2. Les logiques institutionnelles

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi de porter un regard sur les logiques des seuls acteurs suivants : Etat, ONG et bailleurs de fonds. De nombreux travaux de recherche portent sur l'appui financier et technique qu'apportent ces acteurs. La multiplication des OP à laquelle on assiste depuis quelques années au Congo peut-elle être assimilée à une incitation étatique ou à une stratégie de captation des aides extérieurs ? En réponse à cette question, nous allons montrer comme le constate B. CHARLERY DE LA MASSELIERE (1994)¹⁷³ « *par peur, par nécessité ou par opportunité que les paysanneries du Sud s'engagent dans les processus associatifs confectionnés par les pouvoirs ou les autres acteurs du développement* ». Les groupements se constituent sur une base opportuniste afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement ou des financements voire d'autres avantages matériels qui ne sont octroyés qu'aux paysans regroupés (M-C GUENEAU et J.B. LECOMTE, 1989).

¹⁷² Propos recueillis d'un leader d'un groupement agropastoral du district de Midouli dans le Pool

¹⁷³ CHARLERY DE LA MASSELIERE B., 1994. « Afrique noire : l'étirement d'une crise paysanne durable. Sénégal, hautes terres d'Afrique de l'Est », Habilitation à diriger les recherches, Université de Toulouse II.

3.1.2.1. La logique étatique

Nous avons longuement souligné qu'à l'époque des groupements pré coopératifs, l'Etat créait les groupements et désignait lui-même les leaders dont il fut le promoteur. La création de ces organisations s'inscrivait dans une « logique technocratique » dans laquelle, les paysans furent totalement exclus de la gestion même de leur organisation. Ainsi, en cette période marquée par le désengagement de l'Etat, sa logique à l'égard des paysans est à la fois un prolongement des pratiques anciennes consistant à organiser le monde rural pour améliorer le fonctionnement des filières les plus rentables, obligeant ainsi la masse paysanne au regroupement, mais elle s'inscrit aussi dans une « logique d'appui ou d'accompagnement », à travers les services d'encadrement. En réalité en cette période, l'intervention de l'Etat au monde paysan est une nouvelle forme d'exploitation et de marginalisation des paysans. Il a pour objectif de contrôler et d'orienter la production agricole, mais aussi de pouvoir maîtriser et canaliser les revendications des producteurs. C'est pour cette raison que pour les pouvoirs publics, l'option de mise en place d'un mouvement associatif étroitement contrôlé par eux est privilégiée.

En examinant le cas des producteurs de la ceinture maraîchère de Brazzaville, nous nous sommes aperçus que l'installation des maraîchers dans ces périmètres agricoles s'inscrit entièrement dans cette logique, malgré le discours des pouvoirs publics sur leur caractère volontariste. Selon l'agent de secteur chargé de l'encadrement des producteurs de ces sites, « *les producteurs se sont regroupés de leur propre gré et tentent ainsi de défendre leurs intérêts. Ils mettent ensemble leurs moyens, réalisent des achats groupés de fumure et autre équipement, ce qui semble être difficile pour les producteurs individuels* »

Pourtant, les entretiens réalisés auprès des maraîchers de la rive droite du Djoué ainsi qu'auprès des responsables de ces groupements nous ont permis de nous rendre compte que, contrairement aux affirmations de l'agent de secteur, les groupements des maraîchers ne sont pas l'œuvre des membres. Ils ont été initiés par l'Etat qui fait bénéficier à ces structures un encadrement permanent. Il faut souligner aussi un aspect important qui renforce la tutelle de l'Etat sur ces groupements, il s'agit du foncier. En fait, les espaces agricoles sont la propriété de l'Etat acquis par achat auprès des propriétaires fonciers. Donc l'Etat fait désormais partie intégrante de ces organisations. Dans ces conditions, l'autonomie dont peuvent jouir ces organisations est d'une certaine manière limitée. Elles ne peuvent se positionner comme de véritables contre-pouvoirs vis-à-vis de l'Etat qui détient un pouvoir décisionnel sur l'avenir de leur activité.

Par ailleurs depuis quelques années, l'Etat a mis en place un dispositif de financement destiné à appuyer les promoteurs agricoles : le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA). Créé par la loi 022 du 28 décembre 2005, le FSA s'est fixé comme objectif d'assurer le financement des activités agropastorales et halieutiques, de commercialisation et de conservation ; l'appui institutionnel en matière de recherche-développement, de vulgarisation, de formation, encadrement et création des filières ; et enfin de veiller à la bonne exécution de ces activités. Les activités du FSA ont été effectivement lancées en 2006/2007 et l'année 2009 a constitué pour l'organisme une année de dur labeur. Ces années sont marquées par des financements octroyés aux promoteurs des projets sans mécanisme de suivi et de contrôle. Ce qui s'est soldé par des résultats négatifs. Suite à cette expérience, le Fonds s'est doté des mécanismes de contrôle interne et externe et

des critères d'éligibilité aux financements. Les bénéficiaires sont en général des petits exploitants agricoles, des unités familiales, des groupements, des associations, des coopératives, des GIC, des ONG de développement, des entreprises agricoles, des institutions publiques et privées en activité. Le fonds ne finance pas les personnes qui veulent démarrer une activité agricole.

Toutefois, peut-on voir à travers ce dispositif l'autre explication de la multiplication des associations au Congo ? Et c'est finalement comme l'a affirmé l'agent de la DDA interviewé lors de l'enquête qu' : « *au Congo, les coopératives naissent en cascade, elles sont pour la plupart stimulées par les crédits. Les gens montent les coopératives, les associations pour avoir des crédits. Quand ils arrivent au FSA, on leur fait comprendre que seul c'est difficile de bénéficier du crédit, mais c'est mieux d'être en groupe. Alors quand ils se regroupent, la DACC à son niveau ne peut pas faire autrement que leur accorder l'agrément. On a de fois le cas des coopératives dont les membres sont presque les membres d'une famille, on le voit à travers les noms. Or les coopératives sont d'abord des entreprises à caractère privé, donc la direction ne peut pas leur refuser l'agrément ou leur dire de ne pas créer leur coopérative. On constate une augmentation du nombre de coopératives, mais actuellement c'est le FSA qui incite à la création des groupements* ».

La nature de ces appuis est constituée des apports en nature, des crédits directs à faible taux ; des apports de garanties au travers d'un Fonds logé au sein des institutions financières commerciales. Le FSA agit à divers niveaux : des subventions du matériel agricole, des crédits à court, moyen et long terme. Il faut souligner que la durée du crédit est établie en fonction des spéculations à promouvoir. Ainsi tout dossier de demande d'appui est formulé suivant le modèle reproduit en annexe (composition du dossier de demande de financement_FSA). Cependant un budget prévisionnel de cinq milliards avait été voté pour la session de 2009. Ce budget était réparti de la manière suivante : un milliard 291 millions devrait être consacré au fonctionnement et quatre milliards au fonds fiduciaire. Dans la réalité, le FSA a pu disposer d'un milliard 537 millions 904 mille 245 francs au titre du fonds fiduciaire. En cette période, 140 projets ont été financés à travers le pays.

Extrait n°4 : Entretien avec un agent du FSA en août 2012

Le FSA finance les activités ou programmes existants à la demande des promoteurs. Des activités agricoles ont été appuyées en 2007 et 2008. Les appuis accordés répondent bel et bien aux besoins des organisations. Mais il n'y a pas une dynamique organisationnelle des paysans producteurs dans le secteur agricole. Elle est très timide. Généralement, les paysans se regroupent pour les facilités d'acquisition d'aides financières. Très rarement aussi les groupements existants respectent les principes de gestion des associations. Cette culture n'est pas encore intériorisée. A tous les niveaux, les congolais se plient difficilement aux organisations strictes. Les problèmes rencontrés par ces organisations sont : la sincérité des acteurs dans la déclaration de leurs activités, le manque de motivation à rembourser les crédits octroyés par les organismes d'Etat, le manque de connaissance dans la gestion des organisations, l'absence d'autonomie, le manque d'initiative [...].

En plus des éléments soulignés par l'agent du FSA, l'enquête a permis de déceler un manque de stratégie d'intéressement des acteurs. En effet, certains groupements enquêtés selon les déclarations de leurs leaders (tels que le groupement féminin agropastoral de Brazzaville) se sont résignés à solliciter un prêt à cause des critères trop contraignants. L'absence de diffusion de l'information n'est pas à éluder, comme cause du faible nombre de demandeurs. Ainsi, la lecture des statistiques du service ne présente qu'un nombre très insignifiant de bénéficiaires. Au regard de ces raisons évoquées, le FSA comme d'autres organismes financiers, hésitent d'apporter leur appui aux OP voire aux promoteurs individuels.

A côté de cela, il est nécessaire de souligner un aspect important qui a été évoqué aussi bien par les agents de cet organisme que par les bénéficiaires eux même lors de notre enquête. Ils ont évoqué : « *la lenteur avec laquelle le fonds fiduciaire est mis à la disposition du FSA* ». Car en effet, c'est le gouvernement qui vote le budget de l'organisme après que ce dernier ait soumis un budget prévisionnel.

En fait comme avoue l'agent du FSA que: « [...] *le budget du FSA n'est que prévisionnel et il est soumis à l'exécutif qui octroi en retour des allocations par virement directement effectués sur le compte du FSA afin de nous permettre de fonctionner. Par ailleurs, si le compte n'est pas pourvu au temps opportun c'est-à-dire tenant compte du calendrier agricole ; les dossiers des milliers de promoteurs ne pourront trouver satisfaction. Aussi si les fonds alloués sont faibles par rapport à nos prévisions, l'organisme serait dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs fixés* »¹⁷⁴

Cette lenteur compromet le « calendrier agricole ». Car les prêts accordés arrivent à contre-saison. Ce qui ne permet pas par la suite une véritable corrélation entre les prêts ou crédits alloués aux promoteurs et le calendrier agricole. Le comble de ces financements, c'est qu'ils sont repartis selon leur planification et non suivant des activités planifiées par les promoteurs, du coup tout chamboule

¹⁷⁴ Suite des propos de l'agent du FSA.

Dans ces conditions, il est difficile pour les producteurs de réussir leurs activités et dégager des bons résultats sur une année agricole. Ainsi, la réalité qui se dégage des résultats de notre enquête, vient simplement éclairer sur le fait que le dispositif du FSA en raison de la lenteur des fonds fiduciaires mis à la disposition et du non-respect de calendrier agricole vient s'ajouter à la liste des problèmes liés aux faibles appuis financiers du secteur.

Cependant, certains membres voire leaders interrogés lors de notre enquête ignoraient totalement l'existence d'un tel dispositif destiné à les accompagner, et d'autres déplorent le fait que l'appui n'est pas accordé aux vrais producteurs, comme a déclaré le leader du groupement Jean Félicien Mahouna à Brazzaville : « *le problème ce n'est pas toujours le Président de la République, mais les exécutants, l'argent est souvent dérobé par quelques personnes jouissant d'une position sociale dans la hiérarchie politique* »¹⁷⁵.

C'est ce qu'affirme aussi le responsable de la CNOP Congo : « [...] *notre organisation participe presque dans les comités de gestion de projet au niveau national, nous avons des antennes dans la plupart des départements. Nous prenons également part à la cessation de projet : c'est le cas du PRODER Nord (Ce projet n'a pas donné de bons résultats alors qu'il a coûté 8 milliards de FCFA, au final zéro piste construite c'est-à-dire pas de pistes rurales construites, mais on se demande où sont passés les sous. Nous avons participé au projet de création du FSA, mais le constat est que l'idée de départ a été déviée, on constate un cooptage. Au départ l'idée était d'appuyer les fonctionnaires, les personnes réalisant les activités agricoles, les paysans et leurs groupements. Or on a des hommes politiques qui font la demande. Voyez-vous, un homme politique qui a une ferme et suite à une mauvaise gestion, il se retrouve en difficulté. Il se présente au fonds et du fait qu'il occupe une certaine position sociale, on décide de lui accorder le crédit. A l'inverse, il y a des paysans qui sont plus en difficultés que cet homme et ne peuvent bénéficier du crédit. Il va falloir restructurer le FSA afin qu'il aide effectivement les paysans qui en ont le plus besoin [...]* »¹⁷⁶.

La logique de l'Etat d'appuyer les paysans est au final marquée par des problèmes de gouvernance, de planification, paralysant ainsi certaines de ses actions. Les actions engagées n'arrivent pas souvent à échéance à cause de ces problèmes. Face à cela, les paysans ainsi que leurs groupements éprouvent donc des difficultés à relever les défis dans un environnement souvent hostile à leur développement en raison des comportements irrationnels de certains exécutants. Dans un tel environnement, ils doivent donc conjuguer avec tous ces éléments pour continuer d'exister. L'émergence des OP au Congo est malgré tout l'œuvre d'une incitation étatique à travers la mise en place et la construction de certaines associations que les pouvoirs publics maintiennent sous leur tutelle, mais le dispositif mis en place (FSA) favorise aussi l'émergence et la prolifération des structures sans réel projet commun, très souvent motivé par des mannes financières.

¹⁷⁵ Propos du leader du groupement des maraîchers J-F Mahouna à Brazzaville.

¹⁷⁶ Extrait de l'entretien avec le responsable de la CNOP-Congo.

3.1.2.2. La logique des organismes d'appui à l'agriculture

Cette section aborde la logique d'aide de l'ensemble des organismes d'appui à l'agriculture œuvrant dans les départements enquêtés. Face à la crise de l'Etat, les ONG tentent logiquement d'élargir leurs prérogatives et de renforcer leurs positions. Mais ces ONG forment un ensemble extrêmement hétérogène sur tous les plans : statut, dimension, orientations, ressources matérielles et humaines, méthodes, etc.; ces disparités se répercutent notamment au niveau de la nature des actions entreprises et des rapports avec la population locale. Nous distinguons les ONG telles que AGRICONGO et le FJEC à forte implantation nationale, engagées dans des actions diversifiées d'appui à la paysannerie et les ONG engagées dans des actions très spécifiques et ciblées au sein des communautés rurales telles que : ADECOR. En parallèle, nous avons également d'autres structures qui travaillent en partenariat avec les ONG ou appuient directement elles-mêmes les paysans en mettant en œuvre des projets pilotes. Il s'agit de : FAO, FIDA, PNUD et Banque Mondiale.

Tableau 21– Les organismes d'appui au développement agricole

Sigle	Année de création ou de démarrage	Statut	Département
AGRICO NGO	1986	ONG	Brazzaville Plateaux
FJEC	1989	ONG	Brazzaville Plateaux
ADECOR	1990	ONG	Brazzaville Plateaux
ATV	1990	ONG	Brazzaville
ACIR	1989	ONG	Brazzaville
ASU	2000	ONG	Brazzaville
CARITAS	1959	ONG	Brazzaville
BREAD	2000	ONG	Brazzaville
PRODER	2005	Projet du FIDA	Plateaux
PDARP	2008	Projet de la Banque Mon- diale	Brazzaville Plateaux
PNSA	2008	Projet FAO	Brazzaville Plateaux
Village du Millénaire	2009	Programme du PNUD	Plateaux

Source : Données d'enquête, juin-septembre 2012

- *AGRICONGO* : Appui technique à l'installation des maraîchers de la rive droite

L'Institut de recherche pour l'appui au développement agricole en zones tropicales (AGRICONGO) a été créé en 1986 à l'initiative conjointe du gouvernement congolais et du réseau AGRISUD international. Cette ONG loi 1901, de droit congolais, parapublique à gestion privée, dotée d'un conseil d'administration, a pour mission de mettre en place un véritable processus de diversification et d'intégration des activités agricoles, principalement en zone péri-urbaine. Les stations expérimentales

d'AGRICONGO collectent les informations scientifiques et techniques, sélectionnent des variétés, cherchent des nouvelles techniques de culture et de transformation de produits alimentaires. Ces données sont expérimentées en grandeur nature. Quand l'expérimentation a fait ses preuves, le modèle est transféré en zone-pilote hors de la station. Les activités de recherche-développement d'AGRICONGO sont menées dans les domaines suivants : (i) Productions végétales : maraîchage intensif, polyculture vivrière pluviale, agroforesterie, cultures de rente et cultures de champignon, (ii) Productions animales : systèmes d'élevage en stabulation pour la production de viande et le travail du sol (porcin, ovin, bovin, volaille, aulacode) et pêche, (iii) Transformation des produits agricoles et alimentaires : conception et développement des technologies appropriées de transformation (racines et tubercules, céréales et légumineuses, fruits et légumes, huiles, stimulants,...). La formation est en quelque sorte le cœur de métier d'AGRICONGO, qui jouit notamment d'une grande expérience dans l'installation de jeunes agriculteurs selon un schéma formation-action par alternance. Elle aide les jeunes désireux de faire le retour à la terre, en organisant des formations sur le maraîchage et en les aidant ainsi à sortir d'une situation de précarité pour passer à une étape d'autonomie. Elle tente ainsi d'améliorer l'approvisionnement des centres de consommation et de créer des emplois pour les jeunes dans l'agriculture.

Les ressources financières d'AGRICONGO proviennent des dotations annuelles de l'Etat, les bailleurs internationaux ayant stoppé leurs financements. AGRISUD a pris ses distances avec AGRICONGO, mais des partenariats existent toujours avec ACTED et le PNUD. Une centaine d'agents travaillent pour AGRICONGO et sont répartis en 2 pôles : un pôle de conception et de réalisation (agronomes, économistes, aménagistes, etc.) et un pôle d'appui dont le rôle est d'apporter des solutions aux contraintes techniques (agents de maîtrise, ouvriers qualifiés). AGRICONGO dispose de huit centres : (i) Cinq CRP (Tchimbambouka à Pointe-Noire, Ngot – Nzoungou à Dolisie, Kombé à Brazzaville, Obouya et Makoua dans la Cuvette), (ii) Un Centre d'appui professionnel (CAP - Ignié dans le Pool Nord), (iii) Deux programmes pilotes : Ngo dans les plateaux et Grand bois à Moulimba (Sibiti).

Depuis sa création, l'ONG a formé plus de 2000 maraîchers basés pour beaucoup dans la ceinture maraîchère de Brazzaville dont une majorité des femmes. C'est le cas des maraîchers de la rive droite du Djoué que nous avons déjà mentionné dans cette étude, constitués en GIC sur les sites de Bikakoudi, 6 mars et Jean Félicien MAHOUNA.



*Figure 26.-. Des maraîchers membres du groupement Agri espoir sur le site de Bikakoudi.
Source : IMBOU-NGALAMOU A.J*



Figure 27.-.Un maraîcher du site de Bikakoudi accompagné de ses fils, après la récolte de piments.

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J

▪ *Forum des Jeunes Entrepreneurs du Congo (FJEC)*

Le FJEC fondé en 1989, à une période où le régime socialiste en place au Congo ne favorisait pas l'initiative économique et associative, par le Révérend Père Christian de la Bretesche qui a fait adopter cette initiative par la Comafrique (Commission épiscopale pour la gestion des moyens de communication de l'Église catholique). Depuis sa création, il a pour mission principale : l'insertion économique des populations par l'initiative économique et/ou sociale. C'est une structure d'appui et d'encadrement. Il fonde ses activités autour de la formation et la sensibilisation à l'esprit d'entreprise, les

services d'appui financiers et non financiers, les services d'animation et de promotion pour l'accompagnement de « mutations culturelles ». Le FJEC a mis en place progressivement ses activités sans feuille de route clairement prédéfinie, en répondant chaque fois à un besoin des jeunes apprentis entrepreneurs. Entre 1989 et 1991, le FJEC est devenu l'une des rares structures offrant des services intégrés d'appui aux créateurs d'entreprise. Étant dans un contexte d'économie centralisée avec un système financier peu familier du financement des petites entreprises, il s'est vu obligé de mettre en place une institution de microfinance spécialisée dans le financement de la petite entreprise : la Caisse de petits prêts aux entreprises débutantes, devenue en 1996, Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement (CAPPED).

Toutefois, le responsable que nous avons interviewés reconnaît que de nombreux défis se présentent en milieu rural comme urbain, tels que la structuration des organisations paysannes, l'amélioration des techniques culturales et d'élevage, la commercialisation des produits, le financement des activités économiques, la santé et l'éducation de base. Pour faire face à ces défis, le FJEC met place progressivement, une stratégie constituant ainsi un package intégré de quatre volets. Celui-ci comprend : l'animation sociale, l'appui-conseil, l'appui à la commercialisation et l'appui financier. L'objectif principal visé étant l'encadrement des initiatives économiques rurales à travers le renforcement des communautés villageoises et la mise en place de véritables organisations paysannes. Son objectif est de susciter la naissance d'organisations paysannes viables capables de conduire des dynamiques entrepreneuriales. De ce fait, quelques associations et groupements paysans ont vu le jour grâce à leur intervention et sont accompagnés pour devenir de vraies organisations paysannes professionnelles. À Louomo (dans le département du Pool), le forum a mené une action de structuration ayant abouti à la naissance de l'ASMAELO (Association des maraîchers et éleveurs de Louomo). À Bouazi (dans le district de Loumo), d'autres groupements ont vu le jour, il s'agit de : groupement des maraîchers et arboriculteurs, la coopérative familiale Mikissi, groupe d'initiatives rurales de Kanga Dzaka, etc. Dans ces associations, l'intervention du FJEC porte sur l'accompagnement des mutations sociales et culturelles et les formations alternatives (rencontres d'échanges d'expériences, ateliers de formation, etc.). Leurs échanges avec les groupes de paysans font naître des besoins d'appuis techniques spécifiques



Figure 28.-Des paysans lors d'une réunion de sensibilisation avec les membres du FJEC en présence du chef de village de Lague (Lékana)

Source : FJEC

▪ *Association pour le Développement des Communautés Rurales (ADECOR)*

ADECOR a été créé en 1990 et a débuté ses activités officiellement en 1992. La mission d'ADECOR est d'appuyer les OP à travers la formation afin de faire des populations à la base, des acteurs de développement conscients, de leur état de précarité et capable de réfléchir pour trouver des alternatives salvatrices, de décider et d'agir pour améliorer leur situation. Elle accompagne les dynamiques communautaires, les populations à réaliser leurs aspirations du bien-être économique et social. ADECOR travaille en partenariat avec les organismes tels que le PNUD, la Banque Mondiale ; dans des projets que ces derniers mettent en œuvre. Elle autofinance ses activités grâce aux différentes prestations de services qu'elle réalise pour le compte de ces organismes. Dans les villages où elle intervient, elle réalise des campagnes de sensibilisation et de formation auprès des paysans, comme illustré sur la figure 29. Par exemple, les paysans à Lékana ont été sensibilisés sur les conséquences de la déforestation. A cet effet, elle procède depuis quelques années dans les villages à la distribution des plants, graines, sachets et outils. Grâce à son intervention dans ce district, les paysans propriétaires de vergers ont été encouragés à s'associer afin de lutter ensemble contre les phénomènes de déforestation. A Lékana, les paysans enquêtés ont dénoncé les incendies volontaires (selon eux) contre leurs vergers, en raison d'une hausse des besoins en bois de chauffe de la population. La coopérative des producteurs de vergers de Lékana créée en 2000 grâce aux opérations de sensibilisation menées par ADECOR, lutte pour la protection des vergers. Cette activité est une source de revenus non négligeable dans le département.



Figure 29.-Des paysans lors d'une réunion de sensibilisation organisée par ADECOR à Lékana

Source : ADECOR

ADECOR travaille aussi avec les pêcheurs dans plusieurs villages sur un projet pilote 2 du PMEDP (Programme pour les Moyens d'Existences Durables dans la Pêche) financé par la FAO. Ce projet consiste à organiser les pêcheurs à l'aménagement et à la diversification. L'association des pisciculteurs de Lékana que nous avons enquêté à bénéficier en 2011 des séances éducatives et de formation sur les techniques de développement de leur filière.



Figure 30.-Un pisciculteur membre de l'association des pisciculteurs nourrissant les poissons dans un étang collectif à Lékana

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J

La pisciculture reste néanmoins une activité très faiblement développée dans le département contrairement aux activités agropastorales. Conscient de cette faiblesse, ADECOR tente ainsi d'appuyer les acteurs pour développer cette filière.

Ces deux ONG (ADECOR et FJEC) de « dimension nationale », en dépit de leurs différences, s'attachent au renforcement des capacités économiques et sociales de l'ensemble de la paysannerie ; tandis que l'action de l'ONG parapublique AGRICONGO se situe surtout dans le cadre du renforcement de *filières* précises, impliquant fréquemment le choix de « groupes cibles », parfois peu représentatifs de la paysannerie. C'est ainsi que l'AGRICONGO engagée dans des projets d'appui à la filière maraîchère, s'adonne à des tâches très techniques (diffusion d'outils, formation, vulgarisation, crédit...) pour le compte de l'Etat congolais et AGRISUD. De plus, la logique « productiviste » du projet conduit AGRICONGO à diffuser des messages techniques aux acteurs de cette filière. Faute de concertation et d'effort d'harmonisation des méthodes, les diverses ONG intervenant au niveau d'une même zone se livrent ainsi une concurrence de fait avec d'autres ONG, plus préjudiciable que bénéfique aux paysans, soumis à des influences contradictoires qui ne les aident guère dans leurs choix concrets.

Cependant, pour comprendre et analyser la logique d'aide de ces structures, nous nous référons aux points de vue de Barmbaye Guelmian, paysan et trésorier du Comité d'Organisation pour le Développement de Bédogo (CODEB), au Tchad. Selon celui-ci : « *l'aide extérieure, cela aide* ». Il poursuit « *à Bédogo, nous n'avions pas d'eau ; grâce à l'aide extérieure nous avons pu creuser plusieurs puits. Dans le temps, nous n'avions pas de moyens de transport ; maintenant avec l'aide extérieure, nous avons des moyens de transport tels que les charrettes et des maisons solides où nous travaillons et où nous logeons. L'aide extérieure nous permet d'organiser des visites d'échanges et d'aller voir comment les autres font* ». Tout cela traduit des aspects de l'aide. Cependant, ne s'en tenir qu'à des aspects financiers de l'aide serait une vision réductrice de celle-ci. En effet, elle recouvre l'assistance technique dès lors que les fonds sont mis à disposition en faisant appel à des spécialistes ou des techniciens, mais elle concerne aussi des dons de certaines quantités d'intrants, de semences, de matériels agricoles, etc.

Toutefois, si l'on s'en tient à l'aspect financier de l'aide, à l'exclusion de son aspect matériel et technique, sa définition n'est pas simple selon Robert BADOUIN¹⁷⁷. La définition extensible dit-il, appelle aide « *tous les flux de capitaux autonomes ayant leur origine dans les pays industriels et mis à la disposition des pays du tiers-monde* ». L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), quant à elle considère que l'aide est composée des ressources financières mises à la disposition des pays moins développés les quasi-dons du secteur public, les dons publics, les prêts publics, les crédits privés à l'exportation remboursables en un an ou même davantage, les flux des capitaux privés.

En outre, dans les pays africains, on a commencé à parler réellement de l'aide à partir des années 60, années d'indépendance dans la plupart de ces pays. C'est alors que ces pays ont eu, la possibilité pour la plupart à rechercher librement l'aide extérieure qu'ils estiment nécessaire à leur développement économique. Dans les campagnes africaines, on a observé un flux important de l'aide grâce notamment à de grands projets de développement rural, pilotés par l'Etat et les institutions internationales. L'aide extérieure demeure indispensable comme a su le dire le président de la CNOP Congo (Mon-

¹⁷⁷ BADOUIN R., 1968. « *L'aide aux pays sous-développés dans les Etats africains* », in: Tiers-Monde, tome 9 n°35-36. Coexistence pacifique pp.833-852.

sieur N. S) dans la mesure où elle est un « *complément* ». Cependant, l'aide présente à la fois pour les paysans et leurs groupements, des intérêts et des risques. Ceux-ci peuvent être illustrés par les propos de la vice-présidente de la coopérative des femmes maraîchères de Bacongo que nous avons interrogé : « *notre coopérative a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale à travers le PDARP, d'un montant de 5 millions pour financer un projet d'équipement agricole que nous avons formulé auprès de la Banque. L'échéance du remboursement de ce prêt a été fixée à 3 ans. Depuis que nous avons reçu cette aide, les problèmes ont commencé... Les membres voulaient que cet argent soit distribué à tous afin que chacun puisse en jouir. Alors que l'aide a été accordé pour un projet précis [...]. Les gens ignorent que les bailleurs ne donnent pas aveuglement de l'argent, mais nous devons pouvoir rendre des comptes et rembourser dans 3 ans. Les mécontentes ont commencé [...]. Certains ont même disputé la présidente, en l'accusant de tout et d'autres ont quitté le groupement [...]. Avant cette aide extérieure, notre coopérative fonctionnait bien, bonne entente entre les membres. Les cotisations étaient régulières. Le travail était fait dans la solidarité. Mais dès que l'aide est arrivée, cela a eu un effet négatif sur les cotisations des membres qui ne sont plus régulières... ».*

Face aux difficultés que rencontrent les producteurs ainsi que leurs groupements, les ressources propres d'un projet sont considérées comme une rente à capter et à se distribuer selon la logique qui s'apparente à la récupération des ressources vis à vis des autorités publiques ou dans le cas échéant des donateurs considérés comme des patrons qui monopolisent l'accès à la richesse et au pouvoir. Cette situation peut être analysée à travers la métaphore des pêcheurs Vili qu'exprime J.C NGUINGUIRI : « *le vieux Boissac originaire de Tchiyendzi d'un air moqueur parle de ce côté pragmatique du projet, en utilisant un proverbe qui renvoie à la scène qui a lieu à l'abattage de l'éléphant. En effet, quand un chasseur abat un éléphant, il se contente des défenses. La viande est laissée à la disposition de tous les habitants du village. Chacun est libre de prendre la quantité de viande qu'il veut, mais à la condition d'avoir un couteau tranchant. C'est exactement la même chose que le patrimoine est géré après le départ de l'expert, nous confie Mwana Zongui, propriétaire de matériel de pêche et commerçant du village. Abordant dans le même sens, il souligne qu'aucun homme ne peut dire saint à Matoumbi ; ils ont tous les mains sales* »¹⁷⁸.

L'aide peut être à l'origine des conflits ou des mécontentes entre les membres d'un groupement, avoir des effets néfastes sur les comportements des bénéficiaires, comme c'est le cas de cette coopérative. D'une manière générale, celle-ci détourne le regard des paysans en les orientant non plus vers les dirigeants mais vers les structures d'appui qui leur proposent le meilleur. Cela génère des risques du développement de l'assistanat en milieu paysan. L'analyse de la situation des paysans enquêtés a permis de saisir que ces derniers comptent beaucoup plus sur les ONG et les bailleurs de fonds, que sur leur propre groupement : une dynamique d'attentes permanentes. C'est dans cette optique que B. LECOMTE estime que, l'aide est perçue comme le mobile de re-

¹⁷⁸ CHAUVEAU J.-P., LEBAS P., LAVIGNE DELVILLE P., 1977. « *La Dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural : Réflexions et propositions d'action à partir d'expériences d'Afrique de l'Ouest* », FAO, Tome, p.7

groupement dans bien des cas ; car ce n'est qu'à travers un pays représentatif ou dans le cas précis des groupements paysans, que celle-ci est acheminée

Depuis les années 80, le nombre des acteurs du système d'aide a augmenté ; l'aide au développement s'est également décentralisée. En effet, les gouvernements ne sont plus les uniques intermédiaires de l'aide au développement, cela, depuis les déséquilibres macroéconomiques qu'ont connus la plupart des pays en voie de développement. Comme l'ont attesté T. BIERSCHENK, JP CHAUVEAU et JP O. De SARDAN¹⁷⁹, « *les nouvelles modalités de l'aide décentralisée, étroitement associées au réajustement de l'aide internationale et au retrait politique et économique de l'Etat, conduisent en effet à la prolifération d'organisations et d'agents intermédiaires qui ne relèvent plus des seules autorités publiques* ». La décentralisation de l'aide au développement, sous l'impact des programmes d'ajustement structurel, a ouvert les champs d'action pour un nombre important d'organisations. Mais elle a également été une stratégie utilisée par les acteurs du système d'aide pour favoriser les dynamiques d'organisation au sein des communautés villageoises. La logique des acteurs extérieurs qualifiée de "logique d'aide", est devenue depuis quelques temps monnaie courante en milieu agricole périurbain et rural au Congo. C'est à travers cette logique que les acteurs extérieurs interviennent dans les zones agricoles périurbaines et rurales, par la mise en œuvre des projets qui nécessitent la mobilisation d'acteurs locaux.

Aux dires de M-C GUENEAU et de B.J. LECOMTE¹⁸⁰, le regroupement est devenu une conditionnalité de l'aide : « *Vous aurez ceci à condition de vous conduire comme cela* ». Pour bénéficier de l'aide, les populations doivent se regrouper. La logique des acteurs extérieurs est d'inciter à la dynamique d'organisation. On voit donc apparaître dans la majorité des villages, une dynamique d'organisation qui se matérialise par la création de groupements ou d'organisations.

Le Congo n'est donc pas en marge de ces interventions extérieures. Le pays connaît depuis la fin des guerres civiles, une multitude d'organismes de coopération qui se mobilise dans les campagnes pour encourager les initiatives locales par le biais des regroupements. Cette mobilisation s'illustre par le développement des activités du maraîchage qu'on cite comme exemple. Cette activité connaît depuis quelque temps un regain d'intérêt auprès des ONG et des bailleurs de fonds. Les producteurs se mobilisent pour constituer des groupements dans l'espoir de bénéficier de certains avantages auprès des structures d'appui. Le Directeur d'ADECOR a affirmé lors de notre entretien que : « [...] *ce sont pour la plupart des groupements de nom, qui ressuscitent au vue des projets, une fois les projets terminés, ils se disloquent. La dynamique organisationnelle n'est pas la même dans tous les départements. On note une véritable dynamique paysanne dans les départements tels que le Pool, La Bouenza, mais ailleurs elle est encore influencée et conditionnée par les aides [...]* ».

Plusieurs programmes et projets sont initiés en milieu périurbain et rural par l'Etat en collaboration avec les partenaires au développement tels que le FIDA, la Banque mondiale, pour ne citer que ces deux partenaires avec des projets phares : les PRODER pour le FIDA et le PDARP celui de la Banque mondiale. Ces initiatives vi-

¹⁷⁹ BIERSCHENK T, JP CHAUVEAU, JP O De SARDAN, 2000 : « *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet* » Paris, Karthala, 318p

¹⁸⁰ Ibid.

sent en général : l'amélioration de la situation économique et sociale des paysans, l'accessibilité grâce notamment à l'aménagement des pistes rurales visant à faciliter l'acheminement des produits agricoles des bassins de productions vers les centres urbains, et permettre aux paysans d'améliorer leur productivité en les apportant l'appui nécessaire dont ils ont le plus besoin. Ces projets ont incité au regroupement des paysans dans les départements où ils ont été initiés.

L'enquête a révélé que des groupements ont été créés grâce à l'appui des ONG ainsi que des organisations bilatérales et multilatérales (PNUD, FAO, FIDA). Parmi elles, les paysans enquêtés ont cité le FIDA avec le Projet de Développement Rural (PRODER), un projet financé par le fonds depuis 2005 avec une contrepartie de l'Etat et de l'OPEP. Les PRODER ont été initiés dans plusieurs départements du Congo. C'est le cas particulièrement du PRODER Nord lancé en 2005 dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette Ouest. Ce projet a duré 7ans avec un coût total de 8.410 milliards de FCFA.

A Lékana, le PRODER a relancé les capacités des petits producteurs, en se focalisant sur le système de production des cultures associés (manioc, pomme de terre, igname, haricot, banane), l'octroi aux paysans des semences améliorées, des boutures saines de manioc tolérantes ou résistantes à la mosaïque et autres intrants agricoles, ainsi que du matériel agricole (houe, instruments de pêche, pelle, hache, etc.). Le fonds a également procédé à la mise en place des groupements constitués généralement des petits producteurs traditionnels, des jeunes à risque, de femmes rurales pauvres, c'est le cas de la coopérative des producteurs d'Enku¹⁸¹. Les principales activités de la coopérative sont les cultures du manioc, de l'arachide, et les arbres fruitiers (avocatiers et safoutiers). Le leader de cette structure lors de l'entretien témoigne en ces termes : « [...] *J'ai 47 ans, je suis le leader de la coopérative des producteurs d'Enku créée depuis 2003. Je ne suis pas originaire de Lékana mais plutôt de Djambala, j'ai rejoins mes parents qui étaient déjà installés dans cette localité. Je pratique la culture du manioc. La coopérative a été créée après les descentes de sensibilisation initiées grâce au Projet de Développement Rural (PRODER), financé pour partie par le FIDA et le Gouvernement congolais. Pour bénéficier des dons, on nous a clairement dit au départ qu'il fallait se regrouper. Nous avons donc créé cette structure et pu par la suite bénéficier de dons de matériels (houe, arrosoir, brouette,), des semences (maïs, soja). L'objectif du groupement est de lutter contre la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer les conditions de vie des membres, de contribuer au développement économique du pays. Le groupement est composé de 3 hommes et 14 femmes. Nous réalisons les activités tous les jours. En cas d'absence, sauf maladie, le membre verse la somme de 2000 FCFA comme amende due à l'absence. Nous consacrons tout le temps aux activités collectives et le reste du temps libre c'est-à-dire le week-end à nos propres activités. Nous entretenons des relations avec le groupe d'appui technique agricole _GATA et le PDARP »*

Grâce à ces différents projets, plusieurs groupements vont être créés pour faciliter le démarrage des activités du projet et la diffusion des dons. Les PRODER appuient aussi les organisations à l'intérieur des villages (des groupements formés par au moins 10 personnes de familles différentes).

¹⁸¹ Enku, l'une des dix terres que compte Lékana

A l'instar du PRODER, les paysans enquêtés ont mentionné le Projet de Développement et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP). C'est un projet financé par la Banque mondiale et une partie par le Gouvernement congolais. Il est centré sur la réduction de la pauvreté et a pour objectif l'accroissement de la capacité des pauvres en milieu rural à augmenter leurs revenus à travers la génération et l'adoption de technologies agricoles améliorées, des services d'appui conseil, des infrastructures de marchés, de la formulation et la mise en œuvre de politiques agricoles et de programmes de dépenses centrés sur la réduction de la pauvreté. L'appui aux paysans et à leurs groupements est basé sur certaines conditions :

- Etre une association ou organisation, une plateforme des organisations paysannes, reconnue par les autorités compétentes (ministères et directions départementales) et exerçant au moins deux ans ;
- Avoir un compte dans une banque ou un établissement de microfinance ;
- Prouver le droit d'occupation du site (propriétaire ou location). Pour le locataire, avoir un contrat de bail pour une durée d'au moins 5 ans ;
- S'engager à respecter le CGES du PDARP (guide d'orientation agroenvironnemental) ;
- Accepter le paquet technologique du PDARP (par exemple l'approche PPI, production et protection intégrée pour les microprojets de maraîchage).

Il est clair que l'appui accordé par le biais de ce projet repose notamment sur une première condition, celle d' « être une association ou une organisation ». Le PDARP incite au regroupement des paysans car l'aide n'est accordée d'une manière générale qu'aux paysans organisés. Ce qui justifie la création ou la constitution de certains groupements enquêtés.

La mise en œuvre de ces différents projets a fortement contribué à la création de quelques OP enquêtées, étant donné que l'organisation des paysans facilite la distribution de l'aide et la diffusion des techniques. Cependant, la question de l'efficacité de l'aide dans le développement se pose, car comme nous l'avons souligné, les paysans congolais s'approprient difficilement les acquis, ils espèrent que ceux-ci seraient perpétuels alors que les ONG du Nord ou du Sud ont à leur disposition des fonds limités dans le temps, suivant un programme d'activités données. L'échéance est souvent courte, contraignant quelques fois les ONG à écourter leurs missions, car les fonds disponibles sont très souvent limités. Ce qui n'empêche pas la présence des ONG au Congo. L'afflux de ces organismes est associé à la période post-confliktuelle. Ils interviennent généralement dans plusieurs départements et secteurs d'activité et travaillent avec des ONG nationales auxquelles elles fournissent également une assistance financière et technique.

Bien que l'aide soit une idée noble, elle peut jouer en défaveur de l'autonomie des organisations. Car l'appât de l'aide contribue dans bien des cas à entretenir ou à aggraver des situations de dépendance des OP à l'égard des structures d'appui. Mais, elle peut aussi être un facteur de progrès et d'autonomie pour les bénéficiaires qui investissent dans des activités génératrices de revenus et peuvent entretenir de ce fait des relations de partenariat avec ces structures.

En outre, AGRICONGO, FJEC et ADECOR travaillent activement en milieu périurbain et rural au Congo. Elles sont concentrées principalement dans les grandes

villes, en particulier à Brazzaville et Pointe Noire. Certaines disposent d'antennes dans les départements ruraux, surtout dans ceux qui ont bénéficié de programmes d'urgence. Elles mènent des activités variées (formation, réhabilitation d'infrastructures, conseil technique et de gestion) en fonction des interventions des bailleurs. La quasi-totalité intervient comme prestataire de services. Elles ont ainsi acquis une position quasi incontournable dans le développement rural où la capacité d'intervention de l'État est très réduite. Le fonctionnement de nombreuses ONG est peu transparent. Elles se créent pour capter des opportunités de financement. Cependant, il existe d'autres ONG qui sont professionnelles et ont démontré leurs compétences, il s'agit notamment de : l'Association terres et villages (ATV) et l'Association pour la construction des infrastructures rurales (ACIR), tous deux ont réhabilité de nombreuses infrastructures rurales et des pistes ; CARITAS travaille comme exécutant privilégié des programmes d'International Partnership for Human Development (IPHD), l'Association de secours d'urgence (ASU) travaille dans le cadre des opérations d'urgence avec la FAO ; le Bureau de recherches et d'appui au développement (BREAD) intervient dans la lutte contre le Sida. Elles constituent des partenaires potentiels pour l'État et les bailleurs de fonds (FIDA, FAO, PNUD, UE, Banque mondiale, etc.).

3.1.3. Emergence des Organisations paysannes au Congo : une interaction entre logiques paysannes et logiques institutionnelles...

A l'issue de ces analyses, notre **hypothèse 1** que nous avons formulé de la manière suivante : « l'apparition des nouvelles dynamiques d'organisation dans le secteur agricole au Congo s'inscrit dans des logiques de type composite : une interaction entre des logiques de solidarité caractéristiques des sociétés rurales et des logiques d'aide des structures d'appui extérieur » a été vérifiée. C'est donc une combinaison de stimulants internes (logique de solidarité, logique économique, logique sociale et professionnelle, logique de mimétisme) et des stimulants externes (logique étatique et logique d'aide). De même, l'ancrage de ces structures par rapport aux groupes sociaux et l'organisation de la société locale, est aussi un facteur déterminant pour comprendre l'émergence de ces structures. La figure 31 schématise assez clairement cette hybridation.

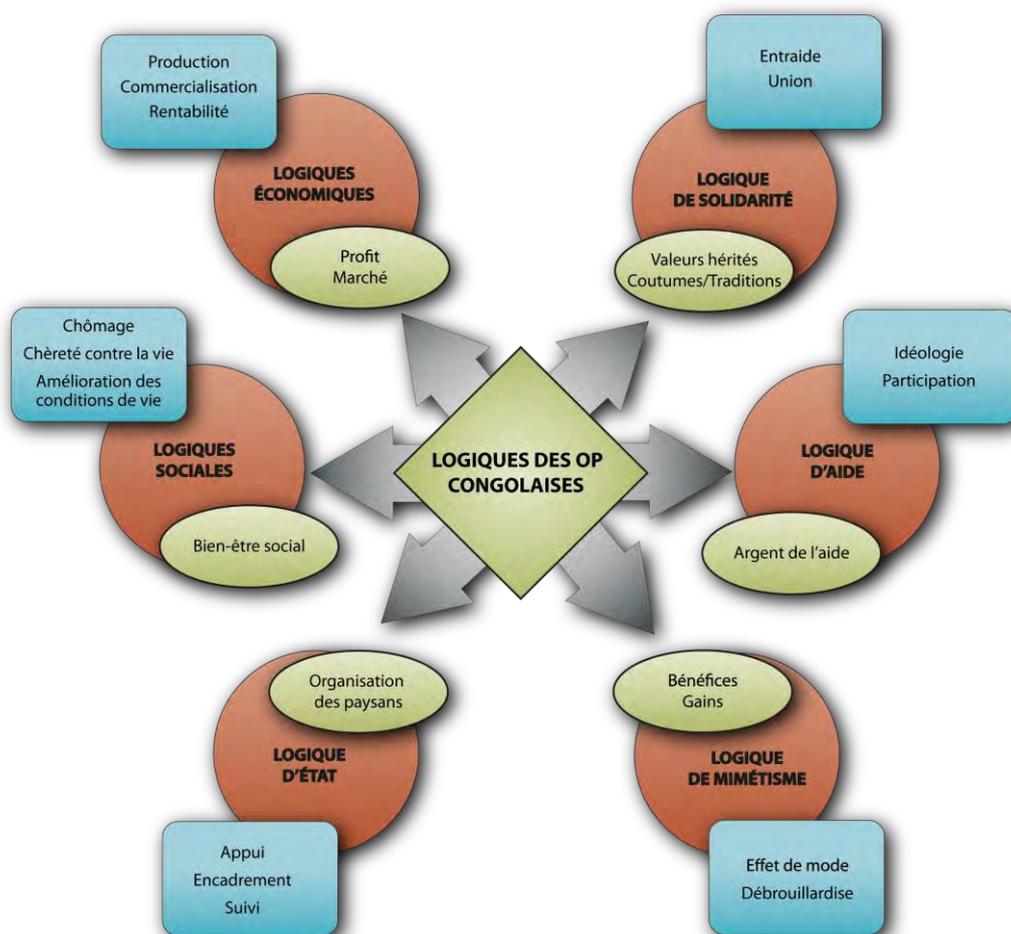


Figure 31.-.Différentes logiques de mobilisations paysannes au Congo
Source : Enquêtes personnelles, juin-septembre 2013

Face à l'idéologie communautariste ou développementariste toujours active dans le monde paysan congolais, nous insistons dans cette étude sur l'importance des logiques paysannes qui sous des contraintes financières, matérielles, sociales et culturelles certes fortes, sont aussi au cœur de ces dynamiques organisationnelles. Elles restent trop souvent écartées, pour ne voir uniquement que l'intervention des acteurs extérieurs. Notre étude a tenté de montrer l'interaction entre ces logiques et conclure que les OP au Congo naissent suite à une dynamique endogène et une dynamique exogène. Or tout montre que les paysans enquêtés au-delà des mécanismes mis en place par les institutions, ces derniers expriment, à travers les réseaux existant (voisinage, amical, parental, ethnique, etc.), leur volonté d'exister en créant des organisations capables de défendre leurs intérêts ou d'opérer des changements dans leur environnement. Il existe donc une pluralité de logiques, ainsi qu'une hétérogénéité des acteurs tels que paysans, chef de village, épouse d'une élite politique, Etat, ONG/Bailleurs de fonds, etc. Mais, il faut reconnaître une véritable prise de conscience paysanne. Cette prise de conscience infine soit elle, est la preuve que le local s'exprime avec tout d'abord ses acteurs et ensuite, elle tente d'exister dans le global dans un

contexte social souvent hostile où les acteurs locaux (paysans) sont à chaque instant mis à l'épreuve. Cette mise à l'épreuve amène certains à mettre en œuvre des mécanismes particulièrement complexes pour sauvegarder leur groupement des acteurs extérieurs qui cherchent à tout point de vue à les contrôler ou à mettre leur organisation sous leur tutelle. Ces acteurs souvent extérieurs sont ceux qui connaissent ou ne veulent pas reconnaître les réalités sociales de leur milieu. Suffisamment avertis par leur méthode, les paysans jouent le jeu des développeurs. Avec les développeurs, disent les paysans enquêtés: « *il faut parler le même langage pour bénéficier de quelques avantages... des houes, des semences... Mais comme nous avons besoin des dons, il faut faire ainsi pour avoir quelque chose d'eux. Car pour les candidats aux élections, ils nous promettent des choses et nous savons qu'après être élu, ils oublient leurs promesses et servent leur ventre. Voilà pourquoi, il faut jouer le jeu avec tous ceux qui viennent nous promettre des choses...* »¹⁸². Des logiques paysannes s'entremêlent avec des logiques institutionnelles pour donner naissance à des groupements. Toutefois, le paysan ne reste pas dupe car il maîtrise quelque part les règles du jeu.

3.1.4. Conclusion du chapitre 9

Notre question de recherche se fonde sur un constat, que nous avons largement évoqué dans les chapitres précédents. Les résultats de l'enquête ont révélé que les OP s'inscrivent dans des logiques composites où des logiques paysannes s'entremêlent avec des logiques institutionnelles. Ces logiques si multiples soient elles interagissent dans des espaces agricoles périurbains et ruraux à différents niveaux. Loïc BARBEDETTE¹⁸³, défendant l'idée du rôle des organisations paysannes dans le fonctionnement des filières agricoles en Afrique de l'Ouest, soutient que : « *ces organisations fonctionnent selon quatre logiques différentes : coutumière, populaire, de développement et professionnelle* ». En effet, les paysans, promoteurs de ces organisations, évoluent dans des espaces différents marqués par des systèmes de référence et de normes. Les paysans se retrouvent dans une situation complexe. Cela exige-t-il un grand sens d'adaptation, aiguise leurs capacités tactiques et rend compte de caractéristiques importantes des comportements des membres des organisations paysannes ? Autant dire que la constitution des organisations paysannes répond elle aussi à des logiques de comportements spécifiques des paysans ? Ces logiques peuvent être des logiques de solidarité, des logiques de rationalité économique, des logiques de mimétisme ou d'effet de mode, des logiques sociales et professionnelles, des logiques institutionnelles, tel qu'il a été analysé. En effet, les analyses faites sur les logiques de mobilisation ont révélé des problèmes liés notamment au fonctionnement des OP. Toutefois, nous pensons qu'il existe une relation entre les logiques de mobilisation et la constitution des OP. Par ailleurs, il n'a pas été possible de saisir les logiques de mobilisation dans leur ensemble,

¹⁸² Propos d'une paysanne dans le district de Lékana.

¹⁸³ BARBEDETTE L, 2002, « *Fondements locaux du rôle des organisations paysannes dans le fonctionnement des filières agricoles* » in M. LEVY (dir) : Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques. IRD-Karthala, pp.141-160.

mais seulement certaines de leurs composantes. De plus, la diversité des sociétés représente des particularités qui interdisent toute tentative de généralisation. Comme l'affirme BARBEDETTE (2002), les OP peuvent se définir en référence à une logique donnée, mais cela n'empêche pas qu'elles soient influencées par d'autres logiques, comme nous l'avons montré.

3.2. CHAPITRE 10: LES STRATEGIES D'ACTEURS

Ce chapitre porte sur le paysage des nouveaux acteurs du secteur agricole périurbain et rural dans la société congolaise et leurs stratégies. Le marché de l'emploi au Congo est à la baisse, le chômage reste toujours élevé notamment pour les jeunes et cache aussi un faible taux de participation au travail. Le chapitre montre que ce paysage était autrefois dominé jusqu'en 1990 par l'Etat, les fonctionnaires membres du parti unique, et les notables villageois. Après la crise et l'adoption des PAS, celui-ci a connu de profonds changements et conduit à la perte exclusive du contrôle et du leadership exclusif de l'Etat sur les coopératives dont il était le promoteur. Les ONG ainsi que d'autres acteurs constatant le vide créé par le retrait de l'Etat se sont positionnés chacun sur des services et des fonctions particuliers. Par ailleurs, la crise économique n'a pas non plus épargné les groupes sociaux défavorisés (femmes et jeunes). Ces derniers se trouvent confrontés à d'énormes difficultés et défis, les conduisant à rechercher des solutions, profitant ainsi de l'espace de liberté et de contrôle qui leur est ouvert dans des systèmes autrefois fortement hiérarchisés. C'est après les guerres civiles que le paysage d'acteurs en milieu périurbain et rural au Congo va connaître un profond changement : des élites politique, intellectuelle, religieuse, administrative, économique, jouent un rôle déterminant dans le pays ainsi que dans l'arrière-pays. Ils se mobilisent tous autour des microprojets, des activités génératrices de revenu, agricoles ou extra agricoles. Tandis que les ONG nationales et étrangères connaissent dans la même période, une croissance rapide, dont l'intensité s'est à nouveau accrue au sortir des guerres civiles de ces dix dernières années. Tous ces nouveaux acteurs cherchent-ils à travers diverses stratégies, à jouer des rôles particuliers par le biais d'organisations paysannes, dans ces milieux distinctifs qui, leurs ouvrent des champs ou possibilités d'action ? Ainsi, les OP sont des principales intermédiaires entre les fonds possibles et les paysans, aussi attirent-elles l'attention et la convoitise ? Alors, jeunes, femmes, hommes politiques ou autres personnalités et institutions, cherchent-ils à jouer un rôle dans la scène locale par l'intermédiaire des OP ?

3.2.1. Leadership : entre positionnement et promotion

Nous avons recensé différentes catégories sociales : jeunes diplômés, producteurs et productrices, fonctionnaires, chef du village, député, épouse d'une élite politique, religieuse. Pour ces acteurs, s'agit-il de stratégies de positionnement ou de stratégies de promotion ? A cette étape de l'étude, nous cherchons à répondre à la question qui est celle de savoir si l'émergence des nouvelles organisations paysannes au Congo répond à au moins deux types de stratégies : une stratégie de positionnement de nouvelles élites dans l'arène locale et une stratégie de promotion des groupes sociaux défavorisés, dans le cadre de rapports de force complexes et fluctuants ? Dans la plupart du temps, les élites surgissent pour certains souvent en période électorale comme nous allons le présenter dans les sections suivantes, avec des promesses de développement pour

les territoires où elles espèrent gagner un électorat ou profiter des mannes financières qui transitent dans ces zones. Elles assurent donc dans ces circonstances des fonctions d'intermédiation, négociant ainsi certains contrats au nom des groupements qu'ils créent eux-mêmes ou désirent appuyer auprès des partenaires extérieurs. Les groupements créés sont reconnus officiellement leur appartenir. La fonction d'intermédiation jouée par elles suppose un travail de communication, mais surtout une maîtrise des langages propres aux acteurs en présence : les paysans d'abord puis les bailleurs de fonds.

Par contre, pour les groupes sociaux défavorisés (jeunes et femmes), le groupement répond plutôt comme nous avons le voir à des stratégies de promotion. Le groupement constitue pour ces acteurs, le moyen d'expression grâce à l'ouverture d'espaces de liberté. La nouvelle configuration du leadership, montre qu'il ne s'agit plus uniquement du leadership de cooptage (imposé) où les leaders étaient désignés d'office par le parti au pouvoir (parti unique), mais il s'agit d'un leadership stratégique (personnel et privé), où chaque acteur cherche à jouer des rôles significatifs au sein de l'arène locale, grâce des stratégies de positionnement ou de promotion. Dans ce nouveau paradigme, l'Etat n'est plus le seul acteur, mais d'autres acteurs sont entrés en jeu. Il s'agit : des OP, des ONG étrangères comme nationales, des bailleurs de fonds. Ces nouveaux acteurs sont à la recherche d'interlocuteurs compétents et qualifiés. La légitimité de ces interlocuteurs est reconnue grâce à leurs capacités et compétences, mais aussi grâce à la confiance souvent aveugle que leur accordent les paysans.

3.2.1.1. Stratégies de positionnement des élites congolaises

Depuis quelques années, le monde paysan congolais connaît d'énormes changements. Une des portes d'entrée à partir de laquelle on peut apprécier ces changements est sans aucun doute, l'émergence de nouveaux acteurs dans les campagnes. En fait, alors que l'agriculture était généralement perçue comme un domaine d'exclusivité paysanne et n'avait par conséquent intéressé que quelques hauts cadres égarés de l'administration coloniale et publique post indépendance, cette situation a brusquement changé de physionomie, depuis la fin de la décennie 80. Aujourd'hui, les paysans sont contraints d'accepter de cohabiter avec les élites. Celles-ci mettent en avant leurs capitaux, en se plaçant aux commandes d'une paysannerie en crise, comme les nouveaux acteurs, au statut quelques fois d'entrepreneurs agricoles.

C'est le cas de ce Général de l'armée congolaise dont fait mention le responsable de la CNOP lorsqu'il parle de l'enclavement des routes : « [...] *On évoque souvent le problème d'acheminement des produits des bassins de productions vers les marchés. Cela est souvent mentionné dans les documents de politiques de développement. Mais les pouvoirs publics ont un problème de planification. La politique n'est pas réfléchie. Chez nous, la politique « c'est vite faire pour que ça soit vite vu ». Or dans d'autres lieux, il y a une planification et une véritable participation des acteurs concernés par le projet, cela peut aller jusqu'à 20 ans pour pouvoir régler un problème quelconque et ils y arrivent. Moi par exemple pour aller dans mon village, j'ai plus de facilité d'y accéder en voiture, mais ceux des villages après, éprouvent des difficultés car les voies sont impraticables. J'ai vu le Général X qui a une résidence secondaire dans mon village, venir en hélicoptère, parce qu'il est en fonction. Moi je suis allé en voiture parce que je*

peux et les autres ? Le Général réalise des activités agricoles dans le village, en utilisant un hélicoptère lors de ces déplacements. Il peut aussi par ce moyen facilement acheminer ses produits vers le marché. Des pistes ne sont pas aménagées et ne trouvent pas satisfaction au niveau de la population. Pour l'instant, il y a un problème de pistes, qui peut être résolu avec la municipalisation accélérée. Mais après il se pose un problème d'entretien, si la communauté ne se l'approprie pas, ça revient à zéro, un éternel recommencement. C'est ce constat que l'on fait au regard de ces politiques mises en œuvre depuis des décennies [...] ».

La migration de retour (à la terre ou à la campagne) concerne aussi bien des ruraux que des citadins et parmi lesquels il y a des élites politique, religieuse, administrative, économique et intellectuelle, comme c'est le cas de ce Général de l'armée. Les élites politiques ou autorités coutumières représentent respectivement 1,47% de notre échantillon. Il s'agit d'un député et d'un chef de village. Une autre catégorie de notre échantillon est constituée d'une élite religieuse soit 1,47%. Les élites administratives sont constituées des membres de l'administration publique, les fonctionnaires et représentent 14,7% de notre échantillon. Et enfin, les élites intellectuelles sont des diplômés des grandes écoles ou des universités, ayant des qualifications et compétences dans des domaines divers et variés. Elles représentent 16,17% et sont composées majoritairement de jeunes diplômés. Leur présence dans le monde agricole périurbain et rural au Congo ainsi que l'émergence des OP dont elles sont par ailleurs leaders tout à fait du moins dans les départements enquêtés répondent à une stratégie de positionnement dans l'arène locale.

L'un de nos enquêtés qui fut trésorier d'une association au départ à caractère agricole puis au fil du temps elle s'est transformée en parti politique, a rendu ce témoignage :

Extrait n°1 : Entretien avec un ancien trésorier d'une association agricole à Brazzaville

Monsieur M.B a été le promoteur de cette association créée en 2002, du moins le président comme nous avons l'habitude de l'appeler. L'association avait pour mission le développement de la jeunesse, c'est-à-dire aider les jeunes à sortir de l'oisiveté, par le biais des activités agricoles. Le président est diplômé de l'Institut de Développement Rural (IDR). Elle regroupait des jeunes désirant exercer une activité agricole en les aidant à s'installer dans le milieu agricole notamment à trouver des contrats de baux, des financements pour démarrer leurs activités. Les activités en parallèle de l'association concernaient aussi la formation des jeunes à différents métiers : soudure, électricité, plomberie, informatique. Les différentes formations se déroulaient au siège de l'association situé dans l'arrondissement de Makélékélé. Ce projet a séduit beaucoup de jeunes, car les formations étaient presque gratuites avec une faible participation aux droits d'adhésion obligatoire de 5000Fcfa. La campagne électorale de 2002 a été lancée, le président a déposé sa candidature à la députation de cette circonscription [...] Grâce à la renommée de l'association et des actions menées par le candidat dans la localité ainsi que des promesses électorales : construction d'un centre de formation pour les jeunes, aménagement des rues souvent inondées lors des pluies, dons de matériels aux femmes et aux jeunes exerçant une activité agricole..., le président fut élu député. C'était une joie partagée par nous tous, espérant voir des changements avec un candidat qui avait déjà beaucoup fait [...] Après les élections, les promesses du candidat commençaient à se faire attendre [...] L'association a commencé à éprouver d'énormes difficultés de trésorerie et de fonctionnement, le président (le député) n'était plus impliqué dans l'association, mais plus à ses fonctions d'hommes politiques [...] Celle-ci continue à fonctionner mais transformée en partie politique pour servir les nouveaux intérêts du député. Plusieurs personnes déçues par les promesses de campagne non tenues du député ont préféré ne plus faire partie de l'association. Quelques années après, nous avons décidé avec certains de quitter l'association et de créer une nouvelle association nommée "Jeunesse congolaise pour le développement" pour poursuivre nos activités avec des jeunes déjà engagés dans le milieu agricole, qui étaient autrefois membres de l'ancienne asso-

Au Congo, pendant la période électorale par exemple, le milieu urbain comme rural est en proie à une vague d'interlocuteurs ou d'acteurs, avec pour objectif la quête des voix. Pour atteindre leur objectif, ils emploient des moyens (octroi des dons, de matériel agricole, des semences, des intrants, etc.), des stratégies en vue de gagner les élections. Certains parmi eux créent des organisations qui regroupent un nombre donné de paysans autour d'une vision de développement agricole et rural. Or, cette vision peut cacher des véritables intentions qui ne sont autres que liées à des fins électorales. Les

initiatives promues par ces élites ne sont possibles qu'à travers une mobilisation paysanne, qui appelle à la constitution d'organisations représentatives. Les membres du groupement créé par l'élite aspirent à certains avantages, symboliques ou matériels, à partir des positions acquises par ce dernier.

L'exemple de cette association est révélateur des intentions que peuvent avoir certains acteurs celles d'affirmer l'existence de leur territoire et recherchent ainsi son développement à travers le mouvement associatif ou les différentes actions de développement (formation des jeunes, aménagement ou construction des pistes rurales, des infrastructures sanitaires, scolaires, etc.). Cependant, leurs véritables ambitions sont peu connues, il faut voir à travers ce cas que l'association n'est qu'un moyen de les atteindre. Car une fois que celles-ci sont atteintes, ces derniers n'ont manifestement plus d'obligation vis-à-vis des membres de l'association qui ont contribué à la réalisation de leurs ambitions, ce qui se justifie par des promesses souvent illusoires et non tenues.

Par ailleurs, on constate tout de même que les élites se ruent ces dernières années dans les départements et sont loin d'être des opérateurs passifs d'une logique d'assistanat ; ils prennent le statut de courtiers comme le désignent BIERSCHEK et al (2000)¹⁸⁴, c'est-à-dire des personnages clés de l'irrésistible quête de projets menée dans les villages congolaises et autour d'eux.

Dans les Plateaux comme ailleurs, on observe ces dernières années, un nouveau phénomène; plusieurs personnalités (députés, femmes politiques, etc.) membres du gouvernement investissent dans leurs villages où les notables ou chef de village occupent déjà des positions dans l'organisation sociale. Cet investissement concerne les activités agricoles ou extra agricoles qui pourraient leur apporter des revenus monétaires importants. Alors que certains font de la politique leur carrière, d'autres ont conscience que les choses peuvent leur échapper et agir en leur défaveur. C'est que les limogeages ou les remaniements du gouvernement peuvent survenir à tout instant. Aussi, à l'appréhension de voir leurs prérogatives s'effondrer, s'emploient-ils à préserver leurs arrières au village. Le village ou le monde rural constitue une « base » ou plutôt un refuge quand tout devient sombre. Ils s'emploient donc à mener des activités agricoles, à participer avec les moyens qu'ils peuvent obtenir auprès de l'Etat ou des bailleurs de fonds, pour développer leur village et préparer ce qu'ils appellent l'après retraite ou les temps où le « six se transforme en neuf » (expression populaire), une expression qui veut tout simplement dire quand ce n'est plus mon camp qui est au pouvoir, l'idée d'un changement de gouvernement.

Cependant, ces hommes ou ces femmes ont souvent le souci manifeste de s'affirmer voire se positionner dans le village dans un premier temps, en menant des actions louables au sein de ces localités. Un cas particulier que nous avons observé à Lékana porte sur les actions du député de ce district et son épouse présidente de l'association des femmes productrices de manioc dans le département des Plateaux. Ce dernier avec son épouse contribue au développement du district et les différentes interventions leur ont concédé une certaine notoriété dans cette contrée. Cela a donc permis à la présidente de gagner la confiance et l'estime de plusieurs femmes dans la contrée

¹⁸⁴ BIERSCHEK T, CHAUVEAU J.-P., OLIVIER De SARDAN J.-P., 2000. « *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets* », Paris, Karthala et APAD

des Plateaux grâce à la notoriété de son époux, en les fédérant autour d'une association spécialisée dans la production du manioc. Parmi, les actions réalisées nous avons la construction d'une médiathèque destinée aux jeunes du village, la station d'essence, le centre commercial et la rénovation du centre de santé intégré, comme nous a témoigné ce paysan lors de notre séjour dans la localité.

« [...] *La construction de ce dispensaire a été financé par le député, de même que le centre commercial, la station d'essence. La route principale a aussi été construite par lui, pour faciliter son accès au village. Il a construit la médiathèque pour les jeunes du village, mais elle n'est pas encore ouverte au public. Il dirige un groupement de jeunes dont plusieurs ici en font partie. Il fait beaucoup dans le village, tous les jeunes veulent le ressembler. Le tee-shirt que je porte c'est celui de la campagne électorale, il a gagné haut les mains là où d'autres candidats ont échoué. Son épouse a aussi un groupement des femmes... ma femme est membre. Nous sommes contents de ce qu'ils font dans le village, s'ils peuvent encore faire plus pour les jeunes, construire des usines pour nous faire travailler [...]* ».



Figure 32.-.- Etablissement médico-social en pleine rénovation

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J



Figure 33.-. Le centre commercial et la station d'essence
Source : IMBOU-NGALAMOU A.J



Figure 34.-. Médiathèque de Lékana

Source : IMBOU-NGALAMOU A.J

En outre, il faut souligner que le groupement créé par l'épouse de ce député se présente au final comme un instrument qui a également profité au député lors des élections législatives. Car les femmes membres de cette association que nous avons enquêtées au village de Lague ont déclaré ceci : « nous avons tous voté pour son époux en 2012 ». Le groupement est un moyen par lequel le vote non pas uniquement de raison, mais de reconnaissance est possible. Le député grâce à ses moyens, octroie des dons aux paysans.

Cet extrait résume la situation actuelle des OP.

« [...] La situation a évolué, la coopérative n'est plus celle qu'on a connu au temps du monopartisme [...] quand on parle de coopératives aux paysans, ils ont un

goût amer ; parce que comme les précoopératives ont échoué à cause des problèmes de mauvaise gestion, de détournement de fonds... Les coopératives ne sont plus uniquement dirigées par les chefs de village ou les notables. Les gens créent les coopératives. Mais on constate qu'il y a des coopératives où il y a des personnes qui s'imposent par rapport à leurs moyens. Donc, ils réunissent des jeunes et se présentent comme une coopérative. Il y a des cas comme ça ; quand vous regardez vous vous rendez compte que c'est la coopérative d'un tel (un homme ayant les moyens ou homme politique). Mais comme on ne peut pas le dénoncer... En voyant, vous réalisez qu'il y a quelqu'un qui domine un peu les autres. Or, cela ne doit pas exister en réalité. A la différence des coopératives d'antan, dans celles-ci l'Etat n'impose pas les dirigeants ou les leaders [...] »¹⁸⁵.

Aussi, le village constitue donc comme l'ont toujours considéré les élites politiques au Congo, le creuset d'un électorat garanti. Le petit paysan congolais membre du groupement d'une élite ou d'un candidat aux élections, est contraint au vote par reconnaissance des bienfaits ou actions menées par cette dernière. Une fois les élections passées, les groupements créés sont transformés soit en parti politique ou soit se disloquent, car les objectifs de ces groupements sont quelques fois exempts de toute logique de rationalité ou de pérennité.

Toutefois, la caractéristique principale de ces élites ou personnages est d'occuper une position de centralité, une place stratégique à l'intersection de plusieurs réseaux sociaux ou politiques. Dans le cadre de cette recherche, nous avons pu nous rendre compte, de la position sociale qu'occupe ce député dans cette localité. Ses actions renforcent encore sa position politique au niveau local et la légitimation de son positionnement au sein du district. Le raffermissement du prestige de ce personnage au niveau du district, du fait de ses actions et de sa capacité de mobilisation des populations, occupant déjà un poste ministériel à l'époque, ce dernier a été élu comme député du district de Lékana au cours des élections législatives de juillet 2012. En outre, il faut reconnaître au-delà de ce positionnement, ces élites telles que celui-ci, revendiquent leur ruralité, leur attachement au territoire où elles choisissent domicile ou cherchent à être élue.

Par conséquent, comme on le dit dans le jargon congolais, ces élites ont des "assises" ou des "reins solides". Elles disposent des moyens considérables que les petits paysans n'ont pas : argent, terres, pouvoir, capacité de négociation, aptitude à créer des réseaux de relations, etc. Leur capacité financière, d'analyses, les distinguent ainsi du reste de la société. Elles créent des liens de clientélisme qui, sont encore renforcés à l'approche des élections présidentielles, législatives ou municipales. Elles retournent au village pour battre campagne. A la quête des électeurs potentiels, même au prix d'une mobilisation paysanne basée sur des fondements illusoire pour les paysans qui, pour la plupart comptent sur leurs capacités de négociation ou de créativité. S'il faut le dire à l'instar de MEDARD¹⁸⁶, qu' « *un capital initial minimum (base sociale, savoir-faire, réseau de relations) est nécessaire pour se lancer dans cette entreprise du courtage en développement ; il est vrai aussi qu'il s'agit d'un processus cumulatif qui tend à s'auto-*

¹⁸⁵ Extrait de l'entretien avec un agent de la DACC.

¹⁸⁶ MEDARD J.-F., 1992. « *Le Big Man en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur* », in l'Année sociologique, n° 42, pp.167-192.

alimenter une fois déclenché. Ce processus se fonde sur une entreprise d'accumulation globale des ressources, en vertu de laquelle les ressources relationnelles servent à accumuler des ressources économiques qui, lorsqu'elles sont redistribuées, sont à la base de la constitution de ressources de patronage ou de ressources politiques ». A cause de leur positionnement, ces personnages gardent le monopole des contacts avec le monde extérieur, ils négocient des financements auprès des organismes nationaux et internationaux. Les membres de ces groupements ne maîtrisent souvent pas cette filière et ne voient que les objets qui arrivent au village. Leur action dans le village, laisse à penser qu'il s'agisse par altruisme, ou par intérêt commun, le désir de voir son propre milieu se développer. Incontestablement, ceux-ci fournissent comme c'est le cas de ce député ou de son épouse, d'abord des services, constitués comme utile pour leur clientèle. Ils mobilisent ou mettent en jeu leur propre capital de connaissances et de relations stratégiques. Tout cela leur procure un profit, le prestige, la victoire aux élections par exemple, la satisfaction psychologique. « *Ces actions améliorent indéniablement leur statut social en même temps qu'une augmentation de prestige et d'influence dans la société locale* », selon Giorgio BLUNDO¹⁸⁷ En analysant, les propos de ce jeune paysan de Lékana, on se rend compte que ces élites sont appréciées pour leur dévouement dans la résolution des problèmes de développement local, mais aussi exploiter les paysans en utilisant leurs efforts pour s'enrichir, comme nous le voyons avec l'association dirigée par l'épouse de cette élite. Ces courtiers se transforment très rapidement en patron soit en utilisant leurs relations comme source pour justement se constituer une clientèle. Il faut dire que leurs actions quelques fois de courte durée finissent très vite à décourager le paysans, qui au final sont rattrapés par la réalité et découvrent les véritables intentions de ces acteurs. Les paysans se rendent vite compte qu'ils travaillent pour leurs propres ventres ou leur prestige. C'est ce que déplorent les femmes de l'association Maman Gisèle, découragées par la manière dont est gérée l'association, car les bénéfiques de la production reviennent totalement à la présidente. Celles-ci ne se contentent que de quelques dons occasionnels : « *Des pagnes, de l'huile, du riz, nous permettent d'arrondir nos fins de mois quand nous le recevons, mais nous voulons avoir notre propre association, mais comment faire ? Nous désirons apprendre comment créer notre association...* »

L'enquête a révélé que l'émergence de certains groupements répond bien à une stratégie de positionnement de quelques élites, car le groupement permet aux candidats d'asseoir leur électorat. Une fois l'élection passée, les promesses électorales sont vite oubliées, les espoirs des paysans s'effritent. Car quelques membres d'OP enquêtées à Brazzaville comme à Lékana disent que les élites politiques (futurs députés ou candidats aux élections) viennent en grand nombre dans les circonscriptions où elles sont candidats que pendant les campagnes électorales. Au cours de cette période, plusieurs associations à diverses casquettes se créent pour soutenir les candidats. Ce fut le cas en 2012 lors de notre enquête, des villages entiers tels qu'à Lékana et ses dix terres ont vécu l'effervescence des dons de matériels, financiers, les semences, etc., offerts par les candidats. Aussi, des jeunes ont été mobilisés autour des associations de soutien afin de susciter la motivation de l'électorat paysan. L'émergence en milieu agricole et paysan d'une nouvelle classe d'intermédiaires dans les opérations de développement n'est

¹⁸⁷ BLUNDO G., 1995. « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais », in Cahiers d'études africaines, vol 35, n°137, pp.73-99.

qu'une des manifestations d'un processus plus profond de recomposition sociale et politique. Ces élites politiques qui à l'époque du parti unique jouaient un rôle de catalyseur social, se transforment en intermédiaires entre l'Etat, les ONG ou les bailleurs et les paysans.

En évoquant ces nouveaux acteurs, le responsable de la CNOP s'exprime en ces termes : « [...] *Mais l'un des facteurs qui tuent ces groupements est le fait que la plupart d'entre eux sont dirigés par les fonctionnaires de l'Etat et les hommes politiques. Ils n'ont aucun idéal et visent deux buts : se faire de l'argent et se servir de l'association pour faire de la politique. Dès qu'un financement tombe dans la caisse, c'est la guerre entre les membres fondateurs. Le président fondateur commence à écarter les têtes gênantes. Il se met à construire des maisons, multiplie des femmes* ». Des personnes ressources telle qu'une ancienne Directrice générale de l'Agriculture a également évoqué ces faits alarmants du fonctionnement des groupements au Congo, cela constitue dit-elle « *autant de frein pour le bon fonctionnement des OP ou autres organisations dans le pays* ».

Par ailleurs notre enquête a par ailleurs recensé 14,7% de leaders, cadres de l'administration ou des fonctionnaires installés dans ces zones pour raison de service ou pour accroître leur pouvoir d'achat. Tous autant que les paysans cherchent à sortir du conformisme et de la pauvreté.

Toutefois, avec des maigres salaires (le SMIC à 74.000FCFA par mois soit 113 €), les ménages congolais ont du mal à manger à leur faim, car la plupart des familles ont réduit leur nombre de repas par jour. Au lieu de trois, il est passé à deux dans certaines familles et à un dans d'autres. La consommation en aliments nutritifs comme les fruits, la viande, les légumes et autres produits frais coûtant trop chers, a également été réduite. Un enquêté interviewé à Brazzaville témoigne à ce sujet: « *nos revenus sont faibles, nous sommes obligés de manger les mêmes choses cinq jours sur sept. Les aliments comme la viande ne sont pas à notre portée car trop chers. Même le haricot dont le prix a augmenté ces dernières années, ne l'est plus. Que nous reste-t-il à manger dans ce pays?* ». Les ménages sont contraints de consommer des aliments qui, sur le plan nutritionnel, ne comblent pas les besoins quotidiens en vitamines et autres nutriments dont le corps a besoin. Ils sont ainsi exposés à des maladies, des carences et leurs anticorps sont trop faibles pour résister. Enfin, se soigner, mieux se loger devient de plus en plus difficile pour eux. Les soins de santé, les médicaments sont chers ainsi que les loyers dont les prix ont renchéri, car les bailleurs profitant de l'inexistence de la réglementation dans ce secteur et de la rareté des locations, pratiquent la spéculation locative à leur avantage. Le pouvoir d'achat des ménages congolais reste en marge des prix qui ne cessent de fluctuer. De nos jours, entre les prix élevés, le nombre de personnes à nourrir et les salaires qui ne sont pas indexés à l'indice de prix à la consommation, la situation devient difficile pour les ménages congolais. Une ménagère congolaise vivant à Pointe-Noire certifie que: « *les denrées alimentaires sont de plus en plus chères sur le marché ; hier avec 3.000FCFA, le panier se remplissait correctement et je pouvais nourrir mes quatre (4) enfants. Mais maintenant ce n'est plus suffisant, il me faut dépenser 7.000FCFA pour que mes enfants mangent bien* ». Elle poursuit: « *avec le salaire de mon mari et les charges à payer nous n'arrivons pas à satisfaire nos besoins surtout alimentaires* ». Malgré, la revalorisation du SMIC à 74.000FCFA et la hausse des allocations familiales (de 1200 FCFA par enfant et par mois, elle est passée à

2.000FCFA) ; les ménages congolais sont constamment exposés aux repas moins riches sur le plan nutritionnel, car leur pouvoir d'achat ne répond pas. Certains fonctionnaires comme Monsieur O.B.N ont décidé de se lancer dans une activité secondaire pour augmenter leurs revenus.

Portait n°1 : Monsieur O. B. N, fonctionnaire affecté à Brazzaville

Monsieur O.B.N est âgé de 43 ans, fonctionnaire à la mairie de Congo. Il est le président d'une coopérative agricole créée en 2011, élu lors de l'assemblée constitutive. La coopérative a pour activité l'aviculture, précisément l'élevage des pondeuses importées d'Europe pour la fabrication des œufs de table. La coopérative a bénéficié d'un appui du Fonds de Soutien à l'Agriculture, elle a pu acquérir une nouvelle bande de 1000 pondeuses et espère augmenter sa production d'œufs. A côté de cette activité, la coopérative pratique aussi de l'élevage porcine et compte présentement environ 50 têtes de porcs. Elle dispose de 4 ha de terrain consacré au maraîchage. On y produit du chou blanc, des courgettes, de la tomate, du poivron, etc. Elle dispose par ailleurs d'un verger. La coopérative bénéficie d'un encadrement permanent d'AGRICONGO ainsi que des formations sur les techniques agricoles et pastorales. Les problèmes auxquels elle est confrontée sont nombreux notamment celui de l'alimentation des poules. La structure s'approvisionne en céréales auprès d'autres producteurs, mais leur coût reste variable et quelques fois trop élevé. AGRICONGO ainsi que d'autres ONG telles que FJEC, Terres et Villages appuient les activités de la coopérative, souvent par la formation. L'encadrement reste une tâche permanente dont bénéficient en majorité les acteurs de cette filière. Cette filière reste très peu financée en comparaison aux activités maraîchères. L'aide extérieure vient en appui aux activités de la coopérative dont les activités sont rentables car la demande en viande de poulet est forte.

La coopérative compte 15 membres (trois femmes et 12 hommes) et est dirigée par un comité de gestion composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Le renouvellement des membres du comité s'effectue tous les 3 ans. Le but principal est de parvenir à accroître leur activité et arriver à concurrencer les poulets congelés dont les prix restent nettement encore plus compétitifs, car moins élevés que les poulets fermiers. Cette activité permet au président ainsi qu'aux autres membres d'augmenter leur pouvoir d'achat, car les salaires des fonctionnaires ne sont pas indexés à l'inflation des prix qui handicape la vie de plusieurs parmi eux les plus bas salaires.

Cependant, parmi les leaders élites politiques ou administratives, nous avons recensé une élite religieuse soit 1,47 % de notre échantillon, puis 16,17% d'élites intellectuelles (des diplômés en recherche d'emploi, des personnes compétentes, ayant des connaissances dans des domaines divers et variés (gestion, comptabilité, etc.), et un chef de

village, soit 1,47%. Ils s'insèrent tous dans le tissu agricole en mobilisant la main d'œuvre paysanne, servant elles aussi d'intermédiaires ou de courtiers entre les paysans et les organismes d'appui.

S'agissant des élites religieuses ou des réseaux confessionnels, J.-P OLIVIER De SARDAN et T. BIERSCHENK (1993)¹⁸⁸ font la remarque suivante : « *l'appartenance à une église, une secte, une confrérie, permet la mobilisation de contacts sociaux extérieurs à la communauté locale et aux appartenances lignagères et familiales. Il s'agit sans doute, avec les entreprises missionnaires d'antan et les organisations caritatives d'aujourd'hui, des premières formes de courtage décentralisé. Le thème particulièrement intéressant de "religion et développement" peut ainsi être abordé non pas par le biais classique des "idéologies religieuses" mais par celui des espaces sociaux que tissent les institutions religieuses, et la position d'intermédiaires que certains occupent en leur sein. Confréries islamiques, Eglise catholique, églises et sectes protestantes, mouvements syncrétiques, sont autant de réseaux par lesquels des courtiers inscrits dans ces institutions respectives mobilisent de l'aide au développement* ».

C'est le cas de cette élite religieuse, responsable de la communauté des sœurs à Lékana que nous avons rencontré dans ce district.

¹⁸⁸ OLIVIER De SARDAN J.-P et BIERSCHENK T., 1993 « *Les courtiers locaux du développement* », Bulletin de l'APAD , n°5, consulté le 20 mai 2014. URL : <http://apad.revues.org/3233>

Extrait n°2 : Entretien avec la responsable de la communauté des sœurs de l'église catholique de Lékana-centre

[...] *Notre communauté joue un rôle éducatif et d'éveil à la foi chrétienne, l'accueil de toute personne isolée ou en groupe. Elle accorde une priorité aux enfants et jeunes, mais aussi elle fait attention aux adultes organisés en association. Chaque mouvement ou communauté de villages essaie de s'autogérer et de travailler un ou deux champs d'arachide. Nous avons créé un groupement dont les membres sont les paroissiens. Ils travaillent sur quelques hectares appartenant à la communauté. Nous avons ouvert une épicerie qui commercialise des produits transformés issus de la production du groupement, c'est le cas du maïs que nous transformons en farine. Les membres de ce groupement reçoivent gratuitement les produits finis, pour leur famille, en contrepartie de leur participation. Depuis ces 5 dernières années, les paysans n'ont presque pas bénéficié d'un appui. Mais en 2002-2003, la fraternité Sainte-Thérèse avait reçu un don important en houes, machettes, pelles, râpeaux, arrosoirs, brouettes, limes, de la part de la FAO. Ce matériel existe encore. Les problèmes rencontrés par les paysans de la localité sont : le manque de temps, le manque de semence et l'âge avancé des paysans constitués surtout des mamans. Ici à Lékana les surfaces exploitables sont abondantes, mais le manque de matériel agricole ne permet pas d'exploiter tous ces espaces. Nous avons aussi le problème de la mosaïque et les animaux en divagation. Les organisations paysannes du secteur agricole pour contribuer au développement doivent procéder à l'autogestion et aux cotisations au sein des groupes, car elles ne sont pas trop autonomes et comptent souvent sur l'Etat ou les ONG [...].*

Toutefois, il faut noter que la position, le niveau de connaissance, les réseaux de relation ainsi que la crédibilité de ces élites font qu'il leur est facile de mobiliser des hommes et des femmes, en vue de créer des structures pour bénéficier des aides. De par leur position et de la confiance que leur confèrent les organismes d'appui, ces élites se placent en véritables interlocuteurs ou courtiers entre les OP et les ONG ou bailleurs de fonds. Leur positionnement n'est certes pas seulement motivé par des buts électoraux, mais elles cherchent aussi à améliorer leur situation sociale et profiter des opportunités occasionnées par l'afflux des projets de développement avec les énormes capitaux qu'ils drainent. Cela amène à voir les initiatives paysannes au Congo non pas seulement en termes d'intérêts collectifs, mais également d'intérêts personnels souvent inavoués.

Le milieu agricole périurbain et rural est devenu un lieu qui attire aussi bien différentes catégories sociales que des ONGD¹⁸⁹ qui, veulent tirer profit de ces opportunités créés par les besoins caractéristiques de ces milieux, des projets (PRODER, PDARP, PNSA, etc.) qui y sont formulés et mis en œuvre et des fonds injectés. On voit donc se dessiner une architecture d'acteurs en milieu périurbain et rural congolais : des élites, des pouvoirs publics ou partis politiques, des ONGD. Tous ont des buts similaires c'est-à-dire capter l'aide au développement et appuyer les OP de la base. C'est donc dans un tel contexte que certains groupements voient le jour. Malheureusement, les membres ont toujours le sentiment que leur organisation est l'affaire du fondateur ou du leader. Ils ne se sentent pas impliqués et se remettent aux seules stratégies des leaders qui, souvent dissimulent leurs véritables intentions Cette situation vient à nouveau justifier la non appropriation du groupement par les membres.

En outre, l'expérience du mouvement associatif et coopératif au Congo, a laissé des séquelles. Les organisations notamment les coopératives ont une mauvaise réputation dans l'ensemble du pays. Les adhérents considèrent que la coopérative ou l'association est l'affaire de l'Etat ou du seul leader. Ils ignorent souvent leur droit et devoir parce qu'ils n'ont jamais eu la possibilité de l'exercer réellement. Ainsi, loin de considérer qu'ils tirent des avantages de leur adhésion, les membres s'estiment être exploités et n'ont aucun sentiment d'appartenance ; c'est ce que nous nous avons montré avec l'association Maman Gisèle. Ce sentiment est le même pour les groupements créés par les ONG.

Il y a une sorte de reproduction de l'ancien mode de fonctionnement dans lequel le paysan membre a un rôle de simple exécutant. La modernité de ces groupements réside essentiellement dans leur reconnaissance juridique, qui passe par l'agrément auprès des instances compétentes, mais dans la gestion, ils restent traditionnels du vote au choix des membres dirigeants pour la plupart d'entre eux comme nous l'avons montré plus haut. Or ces groupements créés à l'initiative des élites politiques, de leur épouse, des fonctionnaires, des religieuses, etc., ne peuvent donc plus aujourd'hui être considérés comme de simples créations des développeurs.

Notre analyse nous amène à dire que l'émergence des OP au Congo dans les différents départements enquêtés correspond à une volonté de prise de pouvoir ou de positionnement des élites sur les affaires du département (où certains sont députés ou épouses, fonctionnaires, etc.), du district ou village (chef de village).

Bien que les membres apprécient ces élites, en particulier leur charisme, leur capacité de négociation, leur carrière, il est illusoire de penser qu'ils ne sont animés que

¹⁸⁹ ONGD : Organisation Non Gouvernementale du Développement. Elles sont de taille petite ou moyenne. Elles sont financées en partie par les gouvernements et les organisations multilatérales et font donc appel à des contributions volontaires pour constituer leur budget. Elles soutiennent en général les petits projets ponctuels, à petite échelle, au ras de sol. Leur but est de répondre aux besoins essentiels des populations les plus pauvres, provenant souvent des régions rurales mais aussi des agglomérations urbaines d'Afrique et d'ailleurs dans le Tiers monde. Elles interviennent dans des domaines de développement : la lutte contre la faim, l'alimentation, la santé, l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'élevage, le crédit aux petites entreprises (agricoles, commerciales, artisanales, l'assistance aux groupements féminins, etc.). Elles peuvent intervenir dans des opérations d'urgence, telles que les conflits, les épidémies, inondations, etc. (Yao Assogba, 1991. « Les ONG et le développement en Afrique ou la face cachée de la lune », in *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol 4, n°1, pp.39-49)

par les seuls sentiments d'aider les paysans et leurs groupements. Car la réalité est tout autre, comme nous l'avons vu avec l'association "Maman Gisèle" ou la coopérative "Terre promise". Les attentes des membres restent le plus souvent insatisfaites, et les crédits négociés par ces élites auprès des bailleurs sont détournés à des fins personnelles.

Toutefois, au côté de ces élites, on observe également d'autres nouveaux intermédiaires (jeunes, femmes) profitant de l'espace de liberté qui leur est ouvert, pour se mettre en avant. Ils créent des groupements ou deviennent grâce à leur charisme : des leaders. Le leadership des jeunes ainsi que celui des femmes se développe, au sein d'une population composée majoritairement de jeunes et de femmes. Cette tendance est beaucoup plus marquante dans les départements (ou les secteurs) où les activités agricoles sont florissantes.

3.2.1.2. Stratégies de promotion des groupes sociaux défavorisés

Dans le cadre de cette étude les groupes sociaux défavorisés recensés sont les jeunes (cadets) et les femmes. En fait, les systèmes familiaux africains se caractérisent par la diversité de leurs modes de filiation, tantôt patrilinéaire, tantôt matrilinéaire, tantôt bilinéaire, de sorte que chaque individu se trouve inclus dans une trame qui le relie à tous les autres par des connexions généalogiques: il appartient soit au groupe de son père, soit à celui de sa mère (ou aux deux selon des modalités différentes). De tels modes de filiation engendrent du collectif, produisent ce que l'on nomme des lignages (patrilignage, matrilignage), à savoir des ensembles d'hommes et de femmes issus, soit de la même lignée, soit d'un même ancêtre. Le rappel de ces traits est d'autant plus important, car plusieurs OP traditionnelles sont organisées sur la base quasi exclusive de la parenté : leur organisation repose au premier chef sur une trame de groupes de filiation. Le lignage est le système de parenté qui joue le rôle de lien dans le raccordement des différents éléments de la culture sociale. En effet, dans les structures propres à de nombreuses sociétés bantoues de l'Afrique centrale, les peuples pratiquent le système matrilinéaire de descendance, de succession et de dévolutions des biens etc. Dans la plupart des ethnies au Congo, c'est ce système qui domine. L'exemple de succession matrilinéaire est la primauté du neveu (enfant de la sœur d'un père de famille) sur le fils de l'oncle, c'est-à-dire que le neveu est l'héritier de son oncle. Ce système est marqué par des rapports souvent complexes qui opposent les membres de ces lignages, mais ils sont aussi fluctuants. Nous allons voir notamment que ces rapports sont fondés sur les cliques, sources de conflits dans la société congolaise et dans les OP en particulier.

3.2.1.3. Des rapports complexes et fluctuants entre aînés et cadets

Nous avons cherché à comprendre ces rapports à travers les systèmes de parenté. Le système de parenté est un élément-clé dans l'organisation sociale. Celui-ci est par contre régi par différents mécanismes de base qui se fondent sur les relations de consanguinité et d'alliance. En fait, l'organisation sociale met en exergue les rapports sociaux au sein d'une communauté. Ces rapports conditionnant des rapports de production (*de*

type lignager de par la parenté) sont des rapports de dépendance qui existent entre les aînés d'une part, et les cadets, les femmes et les esclaves d'autre part. C. MEILLASSOUX (1975)¹⁹⁰ en parlant de la parenté, faisait le commentaire en disant que « *la parenté n'est qu'une expression de relation de production, mais c'est le contrôle des femmes (des reproductrices humaines) qui est la condition centrale de la reproduction des rapports sociaux* ». Par contre, P. REY (1971)¹⁹¹ assigne cette fonction à la relation d'exploitation entre aînés et cadets : « *la parenté n'est qu'un voile léger qui cache, mais révèle facilement, le procès par lequel la classe dominante rassemble les producteurs sous tutelle* ». Ces auteurs sont d'accord sur le fait que la parenté (consanguine, liée à la terre ou par le mariage) est la base de toute relation de production.

Toutefois, ces auteurs soulignent l'existence d'une relation de subordination ou de tutelle dans laquelle il y aurait des dominants (les aînés) et les dominés (les cadets, les femmes). P. BONNAFE¹⁹² mentionne également cette différenciation dans la terre Enku dans le département des Plateaux avec d'un côté les dominants et de l'autre les subordonnés. Les subordonnés n'étaient autres que les paysans pauvres, des femmes, des cadets, des captifs. La classe dominante s'impose par un jeu d'extorsions sur la classe dominée. De sorte que les dominés dont le surtravail était extorqué par les dominants qui en assuraient la gestion et la distribution. Dans l'ensemble, cette classification du moins l'organisation sociale, est propre aux sociétés traditionnelles de type lignager.

Néanmoins, nous allons tenter de mettre en évidence les rapports qui existent entre les hommes et les femmes. La dépendance hiérarchique est bien marquée dans des sociétés lignagères, telle que dans la société kukuya (dans le département des Plateaux) ou dans d'autres sociétés au nord comme au sud du pays. Au sein de la société congolaise, l'aîné supérieur ou vieux, comme l'a décrit P. BONNAFE (1987)¹⁹³, occupe la position dominante parce qu'il est le représentant du lignage ou du groupe social. En d'autres termes, à l'intérieur du lignage, l'individu a une place définie par rapport à chaque membre du groupe, auquel il attribue un terme de parenté précis. L'importance que requiert le système de parenté n'est sans doute pas un phénomène seulement perceptible par les *anthropologues*. Ce système est déterminant dans l'organisation sociale de l'économie, notamment la production. Le mode de production est structuré entre les groupes autour des relations de parenté. Quoi qu'il en soit, c'est la structure de parenté qui assume une double fonction, celle qui lui est propre et celle des rapports sociaux de production.

En fait, il faut souligner que dans les sociétés lignagères, les rapports de parenté jouent le rôle de rapport de production et de rapports politiques. Le terme lignage comme l'a dit P. GRELLEY (2006)¹⁹⁴ implique toujours entre tous ceux qui en font partie un lien de parenté par le sang qui remonte à un ancêtre commun plus ou moins

¹⁹⁰ MEILLASSOUX C., 1975. « *L'esclavage en Afrique précoloniale* », Paris, F. Maspero.

¹⁹¹ REY P., 1971. « *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la Comilog au Congo-Brazzaville* », François Maspero coll. Économie et socialisme n° 15, Paris, 527 p

¹⁹² Ibid.

¹⁹³ Ibid.

¹⁹⁴ GRELLEY P., 2006. « *Filiations, parenté, lignages et parentèle* ». Informations sociales n°131, pp 81-82

éloigné. Partant de ce constat, le lignage désigne un ensemble d'individus qui en fonction d'un certain système de parenté, se rattachent par des liens connus à un ancêtre commun réel. Au sein du lignage, chaque individu a une position bien définie. Ainsi le système lignager gère les inégalités de statut.

Au Congo, la division spatiale associe également la filiation. De telle sorte que ceux qui habitent la zone méridionale sont de filiation matrilineaire tandis que ceux de la partie septentrionale sont de filiation patrilinéaire pour certains et de filiation bilinéaire pour d'autres. La filiation est par conséquent un principe régulateur des droits et devoirs dans une société. Certains auteurs, tels que PANOFF et PERRIN, abordant la question de la filiation estiment qu'elle est la règle qui élucide comment un individu acquiert, en vertu de sa naissance, son identité sociale et les principaux éléments de son statut. En particulier la règle de filiation détermine le groupe des parents dont l'individu deviendra membre. Pour REY (1971)¹⁹⁵, le regroupement des hommes pour la production se trouve contrôlé par ceux qu'il appelle les aînés (les chefs de lignage). Les aînés jouent un double rôle : d'une part ils reçoivent le produit issu du travail des jeunes, des esclaves et des femmes. Ils contrôlent la circulation des hommes (les esclaves). Mais le système matrimonial est le dispositif dominant qui permet la constitution des unités de production (du fait de la patrilocalité), d'autre part. Ils assurent aussi une redistribution des biens aux cadets. Le surtravail est destiné au bien-être de la famille.

Abordant la question des rapports de production chez les Puni et les Nzabi (au Congo), DUPRE (1985)¹⁹⁶ est d'avis qu'il y a une compétition entre l'oncle et le père. La virilocalité et la patrilocalité font que la femme et ses enfants travaillent chez le mari. Mais l'oncle reçoit des prestations de ses neveux et nièces. En général, « le père et l'oncle s'approprient, en tant que donneurs de femmes, un surplus produit par leur fils et neveu. Le fils travaille chez son père et lui verse de multiples prestations ».

Aussi, « *le surplus produit par le fils n'est qu'un élément du surplus global dégagé par le groupe de production et transformé par celui qui en est la tête en biens spécifiques c'est-à-dire en moyens d'actions matrimoniales [...] le surplus fournit par le fils au père n'atteint son maximum qu'après qu'il soit devenu par le mariage producteur à part entière* ».

Dans ces sociétés lignagères, le surplus en est même le moteur des mariages ou d'autres formes d'alliances ou unions. D'une manière générale, l'organisation sociale donne aux groupes dominants (aînés) plus d'avantages qu'aux dominés (cadets, femmes), non seulement en termes d'approvisionnement, de production, mais largement en termes de pouvoir. En se référant aux structures coopératives des années 70, le mode de fonctionnement était basé sur ces considérations sociales. Les femmes et les cadets fournissaient plus de travail que leurs aînés. Cela traduisait l'inégalité existant dans le mode d'organisation de ces sociétés. Les groupements reproduisaient ce mode d'organisation sociale.

Toutefois, le mouvement coopératif à l'époque était loin d'enrayer ces clivages entre aînés et cadets. Pour un jeune appartenant à un groupement, ses rapports avec l'aîné, étaient le reflet d'une subordination, les plus forts écrasent les faibles dans le village. Le jeune était admis au groupement en remplissant une condition essentielle :

¹⁹⁵ Ibid.

¹⁹⁶ Ibid.

son respect et son obéissance à l'égard de l'ainé comme au village. Ce sont les autres qui décident pour lui. (N'KALOULO, 1984).

Pour C. MEILLASSOUX¹⁹⁷, à travers le regard porté sur les rapports lignagers et les rapports de production des Gouro de la Côte d'Ivoire, « *les rapports généalogiques sont le terrain sur lequel s'édifient les rapports de production, terrain sans cesse modifié et sans cesse renouvelé* ». En effet, pour lui, l'organisation sociale est fondée sur des rapports qui régissent de manière rigoureuse la production agricole. Les formes de coopération au sein des villages étaient naturellement celles basées sur les rapports de lignages, des formes d'entraide capables de former des groupements de type lignager. La subordination s'est également manifestée avec des paysans eux-mêmes assujettis à l'Etat et aux structures étatiques, exclus de la commercialisation des produits.

Le département de Brazzaville a été durement affecté par les conflits armés ces dernières années ; les conséquences ont été matérielles, mais également humaines. L'ampleur des déplacements a entraîné un important brassage des populations et les violences des combats ont provoqué un grand nombre de pertes en vies humaines. L'une des conséquences est la destruction des lignages : la famille élargie se trouve éclatée, voire amputée d'un certain nombre d'éléments. L'incidence des événements, qui s'est traduite par la montée du chômage et la dégradation des conditions de vie en milieu rural, n'a pas uniquement des effets pervers, mais elle s'inscrit dans le cadre plus large des changements liés à la transformation des conditions d'existence. On observe une multiplication de nouvelles institutions comme les églises, les ONG, les institutions de crédit, qui permettent à des femmes et à des cadets de se ménager des espaces de pouvoir et d'action au sein de la société. Néanmoins, les aînés ou les propriétaires fonciers ayant survécu dans ce département exercent toujours un pouvoir dans le domaine du foncier, ce qui rend parfois difficile les actions des OP ainsi que l'installation des jeunes œuvrant dans le secteur agricole. La mutation sociale en milieu urbain opère un changement dans les rapports entre aînés et cadets. Les cadets qui autrefois étaient réduits au statut de subordonné, négocient leur place dans l'arène locale. Cela nous amène à dire qu'une diminution des clivages s'opère, mais sans pourtant ambitionner en parlant de leur disparition. Comme le fait remarquer G. BLUNDO¹⁹⁸, les OP naissent et se développent au sein des sociétés traditionnellement régies par des rapports de lignages et de chefferies et doivent conjuguer avec eux.

J.-P PROD'HOMME (1995, p.210) évoque lui aussi l'existence de ces rapports de pouvoir qui, de nos jours sont entre les mains de certaines personnalités. En abordant, la question des OP et de la professionnalisation de l'agriculture en Afrique Noire, il met l'accent sur les rapports sociaux et les enjeux de pouvoir. Pour lui, le groupement émerge dans une société structurée suivant une différenciation sociale, des normes idéologiques et culturelles, avec un système de pouvoirs hérité du passé. Malgré les transformations qu'ont connues ces sociétés, celles-ci, dit-il « *ont rarement altéré les struc-*

¹⁹⁷ MEILLASSOUX C., 1964. « Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale », Paris, Mouton, 382p

¹⁹⁸ BLUNDO G., 1994. « *Le conflit dans l'entente. Coopération et compétition dans les associations paysannes du bassin arachidier sénégalais* », in J.-P Jacob et P. Lavigne Delville : Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques. Paris, Karthala, pp.106-109.

tures de pouvoirs très notabilisés sur lesquels s'appuie la puissance publique »¹⁹⁹. Ces transformations ont par ailleurs occasionné l'émancipation des cadets et des femmes en leur ouvrant des nouveaux espaces de liberté tout en favorisant comme nous allons le montrer dans la section suivante leur montée en puissance en tant que courtiers et leaders des groupements. En ce sens qu'ils sont considérés comme de nouveaux intermédiaires locaux entre les populations et les intervenants extérieurs. Ils cumulent, à des degrés variables, une légitimité de statut et une légitimité de compétence, regroupant à la fois la maîtrise des rapports avec les institutions externes, et la capacité à négocier avec les autorités villageoises. Le Congo, comme la plupart des pays africains, marqué par ce boom associatif, n'échappe pas à la règle de ces nouveaux leaders dont le pouvoir s'impose rapidement au sein des groupements et des villages. Ces leaders sont souvent issus d'une fraction émigrée de la population villageoise ayant une connaissance supérieure à la moyenne villageoise. Il s'agit notamment des jeunes diplômés, des personnes ayant des qualifications diverses dans des domaines précis, des jeunes paysans ayant pu connaître des opportunités de formation dans le domaine agricole par exemple ou ceux ayant vécu antérieurement des expériences ; une fois de retour du village, tout cela leur servent de référence. Alors, les nécessités économiques de survie font passer cette économie purement agricole dans laquelle le pouvoir des hommes (aînés) était dominant, à une économie d'échange et de transformation dans laquelle le groupe social défavorisé (cadets) trouve de fortes opportunités d'émancipation.

A Brazzaville comme à Lékana, de nouvelles modalités et formes d'organisation se mettent en place, avec des nouveaux enjeux en matière de leadership : négociation et partenariat. Mais il faut souligner qu'en milieu urbain, les leaders notamment des citadins s'affirment facilement, car ils ne sont plus en réalité sous le poids de la tradition qui pèse encore lourdement sur les ruraux. Ils sont quant à eux entre la tradition et la modernité : la tradition est liée au respect des aînés, une obéissance, le respect des traditions. Alors que la modernité agit de manière significative avec les transformations ou les innovations technologiques, les télécommunications, le travail salarié qui, ont largement gagné l'espace urbain, mais ils pénètrent aussi dans la brousse. Toutes ces mutations influent sur les jeunes congolais en milieu rural et ceux-ci veulent à tout prix ressembler aux jeunes citadins. Cette modernité pousse certains d'entre eux, à se lancer dans des activités pouvant générer des revenus ; leur permettant ainsi d'acquérir des biens innovants (téléphones portables, appareils électroniques, des Jakarta, etc.). Ainsi les groupements qui émergent grâce à une mobilisation des jeunes, répond-il à une stratégie de promotion, au sein desquels les femmes et les jeunes négocient leur place ?

3.2.1.4. Les femmes dans les départements enquêtés

Partout dans le monde, les femmes jouent un rôle majeur dans la sécurité alimentaire ainsi que dans le développement rural. Pourtant, leurs conditions de vie restent dégradées en zones rurales. Le monde rural congolais comme nous l'avons souligné

¹⁹⁹ PROD'HOMME J.-P., 1995, *Organisations paysannes et professionnalisation de l'Agriculture en Afrique Noire*, in Maxime HAUBERT : *Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-monde*, Paris, Publications de la Sorbonne, pp.197-214.

reste marqué par l'agriculture qui est pratiquée majoritairement par les femmes. Rappelons-le, elles représentent en effet 64% à 70% des actifs agricoles. Dans les groupes enquêtés, tels que ceux de la ceinture maraîchère de Brazzaville, on trouve plus de femmes que d'hommes. Elles assurent 60 à 80% de la production vivrière et contribuent à près de 100% dans la transformation artisanale des produits agricoles. Malheureusement les moyens utilisés par celles-ci sont encore rudimentaires et archaïques, ce qui accentue la pénibilité du travail.

A Lékana, les femmes transforment la plupart des produits agricoles avec des technologies peu performantes, ce qui ne leur permet pas de dégager des recettes conséquentes. Elles s'investissent également dans la cueillette ; l'élevage du gros bétail est exclusivement réalisé aux hommes tandis que les femmes s'investissent dans l'élevage de volailles. Il faut ajouter qu'elles sont encore assujetties au poids de la tradition. D'une manière générale, dans les zones rurales, certaines parmi elles sont parfois exploitées par leurs époux (P.BONNAFE, 1984).

A Brazzaville, on voit des femmes s'adonner à la culture d'un petit lopin de terre arraché au trottoir ou au jardin. On retrouve un peu le monde rural dans le tissu urbain. Certaines entretiennent de véritables potagers en ville ou dans les zones périphériques, c'est le cas des femmes de la ceinture maraîchère de Brazzaville. Le travail féminin aussi indispensable qu'il ait été n'offre souvent qu'une autonomie relative. Le contrôle des moyens de production par les hommes, le droit de regard qu'ils ont sur le fruit du travail féminin et, cela sans réciprocité, maintiennent les femmes en situation de dépendance. L'inégalité s'imbrique dans d'autres inégalités liées à l'âge, à la position au sein de la communauté et à l'activité exercée. Dans son étude sur les « Stratégies alimentaires des femmes d'une région congolaise : exploitation et autonomie », P. BONNAFE²⁰⁰ évoquait déjà l'exploitation des femmes dans le Plateau Kukuya au début du 19^{ème} siècle.

« Au moins dès le début du 18^{ème} siècle, la couche féminine s'est trouvée assujettie à une catégorie d'aînés et de maîtres de la terre (MFumu a ntsie²⁰¹) et dominée par une couche masculine. Dans cette première formation sociale, les femmes pratiquaient cueillette, collecte, agriculture et travaux domestiques [...] l'exploitation des femmes s'accroît au sein d'une opposition entre culture vivrière et secteur marchand (raphia, tissage et forge) [...] En moyenne, chaque femme active y apporte 60 heures de travail par semaine (travaux des champs, déplacement et portage, fourniture en bois et eau, cuisine, entretien des hameaux, soins aux enfants, transformation des produits vivriers avec en plus, souvent la préparation des parcelles masculines) contre 30 heures pour

²⁰⁰ BONNAFE P., 1985. « Stratégies alimentaires des femmes d'une région congolaise : exploitation et autonomie », Paris, ORSTOM, pp.498-508.

²⁰¹ Mfumu a ntsie en téké (langue parlée dans le département des Plateaux) signifie en français « seigneur de la terre ». Dans la première aristocratie de l'organisation sociale du peuple Teké, il y avait les seigneurs de la terre, descendants d'une lignée matrilineaire. Une aristocratie très hiérarchisée où un seigneur de la terre régnait et possédait la fraction territoriale ainsi que l'ensemble des lignages qui s'y rattachent : en moyenne cinq ou six. Ce système de par son organisation et son implantation dans l'espace kukuya, survivra dans l'organisation suivante et se maintient aujourd'hui encore. On trouve toujours les seigneurs de la terre, c'est le cas par exemple du roi Makoko, souverain du royaume Tio. Ce sont des possesseurs. Ils sont censés posséder une certaine étendue de terre. Ceux qui habitent sur cette terre ont avec eux un lien de filiation matrilineaire. Le seigneur de la terre possède ou règne sur une terre (ntsie).

un homme actif (construction des maisons, agriculture marchande et artisanat, abstraction faite des revenus salariaux urbains. L'effort féminin est par ailleurs plus pénible que l'autre. Le travail nécessaire moyen pouvant être estimé à une trentaine d'heures, seule la couche des femmes sur place fournit un surtravail [...] A cette date, les femmes n'accèdent que pour une part infime à la production marchande (le tabac) [...] Les femmes sont dépossédées du principal de l'héritage et exclues de son appareil de décisions [...] » (Bonnafe, 1985, pp.498-499).

Ainsi, tant d'années après cette étude réalisée par BONNAFE, la situation de la femme en milieu rural a peu évolué et ne lui permet pas toujours d'une manière générale de jouir des droits fonciers ou d'accéder à des services vitaux comme le crédit, des intrants, la formation.

Par exemple le statut de la femme chez les Kukuya de Lékana relève d'un asservissement qui dispose la femme à la merci de l'homme. Les hommes interrogés lors de l'enquête ont affirmé, sans exception, « *qu'on se marie pour l'agriculture* ». Cette vision semble se perpétuer au fil des générations puisque cette justification est reprise par les jeunes. Cette perception du rôle de la femme chez le kukuya semble la reléguer au statut de reproductrice et de nourricière de la famille. Cet état de dépendance et de soumission de la femme à son mari se caractérise par sa non participation à la prise de décision. Elle ne participe pas aux conversations. Nous l'avons constaté lors du focus group réalisé au Village de Ntsekampika, les femmes présentes à cette réunion sont restées silencieuses, laissant les hommes s'exprimer. Ce n'est qu'après les avoir prises à part que certaines se sont exprimées librement. En matière d'agriculture il ne serait pas exagéré de dire que la femme est au centre de ces activités bien qu'elle n'en contrôle pas les revenus. Ne nous a-t-il pas été dit dans des villages tels qu'à Enku « *Je l'ai épousée pour qu'elle travaille pour moi* ». La femme prépare tout pour l'homme et celui-ci contrôle les revenus du foyer en ne laissant à la femme que les cultures qui n'ont pas de réelles valeurs marchandes c'est à dire celles qui se commercialisent très difficilement.

Malgré, les timides avancées des femmes rurales dans le secteur de l'industrie et du secteur privé en l'occurrence leur intégration dans le secteur marchand, elles dépassent difficilement le stade de petites revendeuses.

D'après certains paysans interrogés à Lékana-centre, les femmes restent subordonnées et excluent d'accès à la terre. Pour eux: « *les femmes ne sont en aucune façon possesseurs de la forêt ou des champs qu'elles cultivent et ne peuvent hériter des terres de leurs maris en cas de décès ; elles ne font qu'utiliser les champs sur lesquels leurs maris ont des droits [...]. Seuls les enfants du défunt sont déclarés comme héritiers de ces terres* »

Dans le passé, le foncier était déjà une forme d'exclusion et était l'apanage du pouvoir des hommes ou des aînés sur les femmes. De nos jours, les femmes rurales se voient toujours restreindre l'accès à la terre ou éprouvent des difficultés pour y accéder.

Par contre, en milieu urbain dans la même époque par contre, les femmes urbaines expérimentaient la vie où elles n'avaient plus à assurer les lourds travaux agricoles qui étaient le lot des femmes vivant en milieu rural. Il y avait en outre une promesse d'élévation du niveau de vie pour la famille. La vie dans la ville affaiblie et ou transforme le contrôle social de la communauté d'origine ; elle a aussi permis la rencontre puis le brassage de diverses ethnies. Les femmes en milieu urbain sont arrivées à

se socialiser en dehors de leur groupe, contrairement en milieu rural où généralement ce sont des femmes appartenant au même clan ou communauté.

Toutefois, face à cette réalité, la question de l'autonomie des femmes est devenue de plus en plus préoccupante au Congo dans les années 80. La situation des femmes et leur condition de vie précaire, ont conduit le Congo à ratifier à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le 29 juillet 1980. Les pouvoirs publics ont ainsi exprimé leur volonté de promouvoir les droits des femmes qui représentent environ 52% de la population. En effet, pendant la période coloniale, la femme est considérée comme un être de second rang, elle est mère et épouse. Elle a son rôle dans la sphère domestique, celle de nourrir sa famille. C'est ainsi que plusieurs femmes vont militer à l'époque ; cette action vaut pour certaines d'entre elles, la prison. Grâce à cet activisme est né l'Union des Femmes du Congo (UFC) et l'Union Démocratique des Femmes du Congo (UDFC). Ces organismes vont ainsi fusionner pour donner l'Union Révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC). Cette institution rattachée au parti unique, s'engage à mobiliser et amener les femmes à une prise de conscience de leurs statuts et à lutter pour leur émancipation et leur promotion dans tous les domaines. Elle était l'unique institution jusqu'en 1990. Après la conférence nationale, on assiste à l'éclatement de cette institution suite à l'adoption du multipartisme. Plusieurs associations féminines vont naître, des ONG et des groupements féminins au niveau national. On voit donc se former des groupements féminins composés de femmes n'ayant aucun lien familial, mais simplement motivées par un objectif à défendre ensemble. L'engagement des femmes va conduire le gouvernement de l'époque à créer en 1990, la Direction de l'intégration de la femme au développement. En 1992, le Ministère de l'intégration de la femme au développement et en 1997 est institué le Ministère de la famille chargé de l'intégration de la femme au développement.

Malgré ces avancées significatives, les études menées par BONNAFE, GUILLERMOU, DUPRE et bien d'autres auteurs, dans la période qui a suivi la ratification de cette convention ont montré que la situation de la femme rurale congolaise était celle marquée par une exploitation impitoyable par les hommes. Leur travail ainsi que les produits de celles-ci étaient étroitement contrôlés par les hommes. GUILLERMOU (1988, p.471) à travers l'étude de cas sur trois sociétés rurales congolaises : Nzabi, Beembé et Kukuya, constate que le phénomène de l'exploitation des femmes par les hommes ou les aînés est commun, mais sous des formes concrètes plus ou moins différentes, à l'ensemble des sociétés rurales congolaises. Ainsi dit-il : « *les femmes sont réduites à leur force de travail et assurent l'essentiel des tâches productives, tandis que les hommes contrôlent le procès de production et accaparent le surplus* ». Il faut dire qu'en milieu urbain, nous avons une situation différente. La femme est tout d'abord nourricière, celle qui veille au bien-être de la famille d'une manière ou d'une autre. Bien intégrée dans cette fonction féminine au sein de la société traditionnelle, l'activité économique des femmes en a été découpée avec l'accession à la modernité. Or la mère a été séparée de la « travailleuse ».

Contrairement aux femmes en milieu rural tel qu'à Lékana qui doivent tout faire pour nourrir la famille, les femmes à Brazzaville dépendent très souvent de leurs maris : ce sont des femmes au foyer. On constate dans les foyers que le mari est le seul à apporter un revenu. La culture moderne urbaine avait pour idéal une famille où le père ga-

gnait suffisamment bien sa vie pour que sa femme n'ait pas à travailler et puisse rester à la maison pour s'occuper des enfants et tenir son foyer. L'homme devait gagner plus pour assurer aux siens un standing élevé. L'habillement de sa femme, la possibilité pour celle-ci de suivre la mode qui, est perçue comme un symbole de l'aisance matérielle de son mari. Ainsi, les femmes ayant la possibilité de s'acquérir des pagnes (super wax) dont le prix n'est pas à la portée de tous, sont parmi celles dont les maris gagnaient bien leur vie. Et les autres se contentent des sous marques ou encore de la seule pièce ou des pièces de super wax que le mari a offerts lors de la dot. A une époque, voir une femme travailler, traduisait alors une incapacité masculine vécue comme humiliante. Le fait qu'une femme travaillait était considérée comme une preuve de sauvagerie et renvoyait à la vie rurale (MIANDA Gertrude, 1996, p.81)²⁰². Alors qu'en milieu rural, ce n'est pas possible de rencontrer une femme qui ne travaille pas et dépend totalement de son mari : « nous sommes obligés de travailler dans les champs pour nourrir la famille. C'est presque un sacrilège, c'est risqué d'être dénié ou vite perdre sa place d'épouses ». disent les paysannes interrogées. Car une femme travailleuse fait la fierté de son mari qui, ne manque pas de profiter de cet avantage en faisant reposer sur elle le poids de toute la famille.

Cependant, la crise économique et le désengagement de l'Etat se traduisant par la déflation de l'effectif des fonctionnaires, la fermeture de plusieurs usines ont marqué un tournant dans ce qui fut le privilège des femmes urbaines. Plusieurs hommes se sont retrouvés au chômage. C'est alors que les femmes à Brazzaville se sont vues contraintes à travailler ou de mener des activités, encouragées par leurs maris, afin de les appuyer dans le foyer. Certaines d'entre elles se sont engagées dans des activités de tout genre, tel que le commerce ; par contre pour celles qui avaient été scolarisées, elles se sont battues pour trouver un emploi dans les administrations publiques ou privées.

Par ailleurs, les femmes urbaines, grâce aux multiples combats menés par les pionnières (UFC et UFDC) ainsi que les événements économiques qui ont affecté le pays, ont vu leur statut changer. Cette situation a conduit à une liberté d'association des femmes sans avoir à dépendre des hommes. Un leadership féminin est promu grâce à ces mouvements féministes. De femmes au foyer, elles sont devenues des femmes entrepreneurs ou occupant des postes dans l'administration publique ou privée. Avec le consentement des maris, elles ont pu acquérir un autre statut au côté de celui qu'elles avaient déjà en milieu urbain comme étant des femmes épanouies. Elles ont aussi été encouragées à adhérer à certains groupements d'entraide ou tontine tels que les Moziki, les Likelemba, et bien d'autres, pour espérer améliorer les revenus du foyer.

Par contre, la situation des femmes rurales a-t-elle aussi changé après toutes ces années ? Peut-on voir à travers leur façon d'agir, leur mode de vie, une certaine émancipation ou promotion. Elles ont cherché à sortir du carcan en majorité non marchand et de se trouver plongées dans un autre, sans que le non marchand ait disparu. En sorte de mêler le statut de nourricière à celui d'entrepreneur ; qu'elles arrivent également à vendre et gagner de l'argent. Elles ont pu obtenir une ouverture à travers la vente du tabac autrefois réservé à des hommes.

²⁰² MIANDA G., 1996. « Femmes africaines et pouvoir, les maraîchères de kinshassa », Paris, L'harmattan, 193p.

Certes, la situation qu'a connue le pays, la crise, les guerres civiles et d'autres facteurs sociaux, ont pu contribuer à le faire évoluer. Les conséquences ont été l'augmentation du nombre de chômeurs et la dégradation des conditions de vie des populations. Le chômage des hommes a conduit à l'ouverture de nouveaux espaces de liberté et d'action aux femmes.

Mais loin de parler d'un changement radical les femmes rurales éprouvent encore des difficultés d'accéder à la terre, au crédit. La non disponibilité de l'énergie dans certains villages affecte particulièrement les femmes rurales qui, doivent parcourir quotidiennement de longues distances de 5 à 10 km pour s'approvisionner en bois de chauffe. Cette difficulté d'accès à l'énergie est un obstacle à l'utilisation des équipements motorisés pour la réalisation des tâches domestiques ou de production telle que la transformation mécanisée des céréales ou l'extraction des produits. Toutes ces contraintes se traduisent par une surcharge de travail des femmes et ont un impact négatif sur leur santé. Elles n'ont que peu de temps à consacrer aux activités productives rémunérées et au repos.

Dans l'entretemps, les cultures de rente (tabac, cacao, café) ont connu une chute considérable, suite à la fermeture dans les années 90 des offices de commercialisation des produits de rente (OCC, OCT). La vente des produits devenant aléatoire entraîne ainsi le découragement de grand nombre de producteurs. Ceci a plongé les hommes dans une certaine précarité, perdant ainsi le privilège que leur offrait la vente de ces produits. Tous ces changements ont alors contribué à l'ouverture d'un espace de liberté et d'action aux femmes rurales pour renforcer les revenus du foyer. Les femmes rurales se sont vues ouvert le secteur marchand, vendre les produits et gagner de l'argent pour elles-mêmes et la famille. Aujourd'hui, la situation des femmes qu'elles soient en milieu urbain ou rural, a évolué, elles connaissent une certaine liberté à des degrés différents. En milieu urbain, les femmes sont devenues autonomes grâce au travail et affrontent le monde sans médiateur masculin. Alors que, celles du milieu rural ont malgré tout toujours besoin d'un intermédiaire.

La crise a également amené les hommes à pratiquer les cultures telles que les cultures maraîchères. Le maraîchage était une activité exclusivement féminine. Elles n'étaient pas beaucoup considérées en ville, car la culture maraîchère renvoyait à la vie rurale (Rosalie MALU MUSWAMBA, 2006²⁰³). Il faut reconnaître qu'avec la modernité, le statut de la femme urbaine a changé, les femmes sont devenues enseignantes, infirmières, pharmaciennes, journalistes, etc. Malgré cette émancipation, dans certains domaines, leur effectif a tendance à se réduire au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie. Dans l'enseignement supérieur par exemple leur effectif est faible. Par contre en milieu rural, les femmes ou du moins les filles ont un niveau d'instruction faible car elles sont moins encouragées que les garçons à se rendre à l'école. Il faut souligner que l'émancipation des femmes en milieu urbain n'a pas la même signification qu'en milieu rural. En milieu urbain, elle signifie l'accès à un éventail élargi des professions, l'esprit d'entreprise que manifestent les femmes (l'entrepreneurship). La scolarisation des femmes a contribué à leur insertion. Les filles en milieu urbain bénéficient

²⁰³ MALU MUSWAMBA R., 2006. « *Travail des femmes en République Démocratique du Congo : Exploitation ou promesse d'autonomie* », Edition numérique réalisé le 22 mai 2006 à Chicoutimi, ville de Sagueray, Province de Québec, Canada.

d'un meilleur accès à l'école, l'acquisition des connaissances et savoirs. C'est un avantage qui leur permet d'améliorer leur capacité d'entreprise et leur donne également un avantage sur le montage de projets, la création de groupements. Alors que cette émancipation signifierait en milieu rural, l'accès au foncier, la gestion autonome de leur revenu. Les femmes cherchent avant tout à contrôler le procès du travail.

Depuis quelques années, on constate un afflux d'acteurs, de projets et programmes en milieu urbain comme rural, mobilisés et axés sur les questions du genre, avec au centre la question de l'amélioration des conditions de vie des groupes sociaux défavorisés en particulier les femmes. Ainsi, tous les dispositifs nationaux et internationaux (FSA, PNSA, PRODER, PDARP) c'est à dire étatique ou paraétatique, axés sur la parité hommes/femmes. Leur objectif est la recherche de l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes très pauvres notamment, en leur facilitant l'accès aux : boutures, semences, petits ruminants, volailles par métayage ; et en appuyant leurs démarches d'organisation en groupement. C'est le cas par exemple du PRODER visant entre autre comme objectif de faciliter l'accès des exploitants, agriculteurs et pêcheurs en particulier les femmes à des services financiers adaptés à leurs besoins individuels et collectifs.

En parallèle, le Ministre de la promotion de la femme mène également des actions en milieu urbain comme rural, visant à renforcer leurs capacités techniques et managériales ; susciter la création et le renforcement des mécanismes de financement des activités des femmes. Encourager la création des groupements productifs des femmes rurales. Ce dernier procède à cet effet : à la distribution du matériel agricole et des semences améliorés ; la formation en vue de renforcer leurs capacités managériales ; encadrement ; création de caisse féminine d'épargne et de crédits mutuels ; la sensibilisation des femmes sur la création des activités génératrices de revenus.

Toutes ces initiatives ont ainsi ouvert un champ d'action aux femmes qui, se mobilisent à travers des actions collectives, créant ainsi leurs propres groupements ou en adhérant aux groupements déjà créés par ces dispositifs ou de façon autonome. Ainsi, ce groupe social longtemps exploité ou marginalisé voire contrôlé par les hommes (ou les aînés), voit son espace de contrôle s'élargir du domestique (non marchand) au marchand. La liberté dont elles jouissent actuellement n'est cependant pas totale comme nous l'avons souligné. Mais il faut admettre que la précarisation des hommes sur le plan économique rendant difficile le soutien d'une famille nucléaire ou élargie, a été l'élément stimulateur de cette liberté. Les maris encouragent ainsi leurs femmes à diversifier leurs sources de revenus en réalisant en parallèle des activités agricoles ou non agricoles (petit commerce) à quelques pâtés des maisons ou dans la capitale, Brazzaville ou Pointe-Noire, voire dans des grandes agglomérations.

Enfin, avec les flux financiers et les projets axés sur les femmes, nombreux sont les hommes qui incitent leurs femmes à créer des groupements ou à en faire partie. Elles sont conscientes que le groupement représente un moyen pour elles d'échapper au contrôle des hommes, souvent pour celles qui sont leaders. Le groupement devient un instrument d'expression de leur liberté. L'émancipation leur procure une liberté de circulation dans l'espace communautaire, qui autrefois leur était restreinte. Certains parmi elles ont témoigné en ces termes.

« [...] *Nous sommes une coopérative féminine dans le district de Lékana, nous cultivons le manioc et le maïs. Nous transformons les tubercules de manioc en fofou et*

le vin de maïs. La coopérative a été créée en juin 2008. Elle compte 24 femmes. L'objectif est d'accroître la production et lutter contre la pauvreté. C'est grâce à la formation offerte par le Ministère de la promotion de la femme, que nous est venue l'idée de créer notre groupement. Car il n'y avait pas beaucoup de groupement féminin. Nous avons osé parce que les groupements féminins sont mal perçus dans le village en dehors de l'association Maman Gisèle de l'épouse du député. Les hommes considèrent souvent que c'est un milieu source de conflits. Nous avons un peu peur au départ que le projet échoue. Un étudiant nous a aidé à faire tous les papiers pour enregistrer notre coopérative. La coopérative marche bien et nos revenus se sont améliorés. Cela m'a donc permis d'inscrire mes enfants à l'école comme les autres sans me soucier de comment je vais payer leur inscription. Je peux faire face à certains problèmes de mon foyer [...] »²⁰⁴.

Les projets sur les femmes ne cessent d'affluer en milieu urbain comme rural, notamment dans les activités de maraîchage et les cultures vivrières, en favorisant ainsi l'émergence de certains groupements. Il faut dire que l'émergence de ces groupements répond bel et bien à une stratégie de promotion des femmes sur la sphère locale. Cependant, cette émancipation féminine ne cache pas les clivages qui existent sous de nouvelles formes. En fait, certains femmes leaders de groupements, socialement positionnées, ou ayant des capacités managériales ou intellectuelles supérieures aux autres, se distinguent ainsi par leur charisme et en profitent pour exploiter d'autres femmes. Ces femmes ayant connu une certaine ascension sociale et économique, arrivent à mobiliser une main d'œuvre féminine à leur profit personnel, gérant le groupement comme leur entreprise personnelle, elles n'ont parfois pas de compte à rendre aux autres membres, qui doivent se contenter de maigres avantages. Dans majorité des cas, il s'agit d'une entreprise d'accumulation économique, pour nombre d'entre elles, l'enrichissement en soi n'est donc pas le but principal, celui-ci apparaissant plutôt comme la confirmation du prestige et de l'influence acquises par le leader grâce à sa position sociale. Celle-ci comme les autres, profitant de leur renommée ou celle de leur époux sur le territoire, pour mobiliser une main d'œuvre souvent féminine, qui croit en leur capacité de négociation ou financière. De toute évidence, il s'agit d'une reproduction du modèle de l'organisation sociale où les aînés par leur pouvoir, dominaient sur les cadets. Mais ces clivages ne sont pas seulement dus à une position sociale ou économique quelconque, mais il peut s'agir d'une compétence ou d'une qualification qui distingue un acteur des autres.

3.2.1.5. Les clivages, mode de fonctionnement des groupements

Les inégalités à l'intérieur des groupements que nous avons enquêtés sont celles qui concernent les membres et les leaders (hommes ou femmes), selon que l'on est dans un groupement mixte ou féminin. A l'origine de chaque groupement, d'après les résultats de notre enquête, il y a souvent un leader potentiel qui prend l'initiative ou est le relais d'une incitation externe. Il entraîne grâce à son charisme un certain nombre de

²⁰⁴ Extrait de propos d'une femme leader d'une coopérative féminine à Lékana.

paysans pour constituer le groupement et, souvent il inspire de fait le projet initial. Le plus souvent il cherche à s'imposer rapidement bien au-delà du groupement de base. Grâce à leur forte personnalité, ces leaders exercent leur influence et pouvoir de persuasion au sein des groupements. Par ailleurs, pour renforcer leur position à l'intérieur de la société paysanne ou des groupements, ces leaders utilisent les relations avec l'extérieur (ONG d'appui, bailleurs de fonds, etc.). Ils usent ainsi de leur pouvoir pour extorquer les avantages produits ou reçus par le groupement, en accroissant ainsi leur capitale économique c'est-à-dire l'amélioration de leur revenu domestique. L'association des pisciculteurs de Lékana que nous avons enquêté illustre bien cet aspect. Ce témoignage a été rendu par le vice-président de cette association avec lequel nous nous sommes entretenus : « [...] lorsque l'activité a commencé à porter ses fruits, l'attitude du leader de notre association à changer. Il exerçait maintenant son rôle de façon autoritaire, dotant plus que c'est grâce aux démarches qu'il a entrepris que l'association a pu bénéficier de plusieurs appuis dont celui de l'ADECOR. Abusant de notre confiance, ce dernier se servait dans l'étang de l'association des poissons qu'il donnait à sa femme pour vendre au marché du village et pour la consommation de sa propre famille. Quelques membres de l'association nous ont fait part de leur soupçon et nous avons mené notre enquête qui a confirmé les faits. Les membres du groupement se sont révoltés, en jugeant son attitude indigne et demandant sa démission. Le chef de village et d'autres dignitaires de Lékana ont intervenu en sa faveur, car ce dernier entretient de bonnes relations avec eux. Malgré la révolte, le leader est resté en fonction, en reconnaissant les faits et pris la résolution de ne plus agir ainsi. Il a aussi persuadé les membres du groupement de son rôle d'intermédiaire, de courtier entre l'association et les ONG, en insistant sur le fait que des projets étaient en cours et les ONG avaient déjà commencé le travail avec lui et il ne fallait pas le gâcher [...] ».

L'exemple de cette association met bien en évidence la position ambiguë des leaders. Mais l'autre aspect révélateur de cet exemple c'est la relation qu'entretiennent ces leaders avec les ONG d'appui. Le fait de se présenter comme des intermédiaires entre les paysans et les structures d'aide les placent en position de force au sein des groupements. (G.BLUNDO, 1994)²⁰⁵ Cela n'épargne pas des cas d'abus de confiance comme ce fut le cas avec ce leader ou des détournements pouvant conduire au départ précipité de certains membres ou dans les cas extrêmes à l'éclatement du groupement quand les attentes des membres ne sont pas satisfaites (ou encore leur confiance s'effrite). Bien que la plupart des sociétés soient en pleine mutation, les inégalités socio-économiques que représentait autrefois la maîtrise de la force de travail familial réapparaissent dans l'arène des tractations sociales. Force est de constater qu'aujourd'hui la donne a changé, dans la mesure où il y a une montée en puissance des élites et des leaders, sûrs de leurs positions sociales et de la légitimité que leur accordent les structures d'appui, mais aussi du phénomène d'émancipation des cadets et des femmes dans l'arène. Tout ceci est la preuve que de nouvelles logiques de prise de pouvoir liées à la compétence individuelle, à la maîtrise de nouveaux réseaux de relations, apparaissent en milieu périurbain et rural au Congo. Un changement social s'opère dans lequel chaque

²⁰⁵ BLUNDO G., 1994. « Les conflits dans l'entente, coopération et compétition dans les associations paysannes du bassin arachidier sénégalais », Paris, Karthala, pp.111-119

acteur agit en fonction de sa situation, des réseaux de sociabilité, de parenté, de clientèle, dont il fait partie. Les nouveaux systèmes d'action se mettent en place.

Actuellement, on est en face d'une évidence, car les réseaux de parenté et/ou de clientèle continuent à structurer les rapports sociaux et à orienter l'action. Les groupements sont un de ces cadres d'action. Il est donc difficile, voire prématuré, de conclure à un fonctionnement harmonieux des associations, c'est-à-dire sans aucun clivage (ou inégalité). Car les clivages hommes/femmes et dirigeants/membres persistent et apparaissent sous de nouvelles formes, divisent les associations et conditionnent leur dynamique et leur organisation. Ces clivages se présentant sous différents aspects ne sont que sources de conflits et altèrent les nouvelles dynamiques locales. L'accaparement des avantages par un groupe restreint est sans doute à l'origine de dynamiques conflictuelles au sein des groupements, dont l'éclatement peut être latent, tant que les membres considéreront que leurs intérêts et objectifs sont satisfaits ou du moins le seront à court et moyen terme. C'est le cas de cette association féminine « *Maman Gisèle* » que nous avons présenté plus haut au sein de laquelle les membres se mobilisent dans les champs pour la culture du manioc, mais la gestion en termes de résultats déçus grâce à leurs activités, leur échappe véritablement.

L'exemple de cette association est typique des groupements pilotés par des élites féminines, ou des jeunes diplômés, devenus de véritables acteurs dans le milieu périurbain comme rural. Car très souvent les ONG cherchent des interlocuteurs parlant et comprenant leur langage. Le message des structures d'appui est facilement véhiculé avec les personnes instruites. Ainsi, les développeurs sont souvent à la recherche de nouveaux interlocuteurs compétents. Comme a su le dire Philippe LAVIGNE DELVILLE²⁰⁶ : « *Avec l'omniprésence de l'Etat, l'omniprésence du discours développementaliste, les nouvelles formes de savoir et les nouvelles logiques de prise de pouvoir, liées à la compétence individuelle, à la maîtrise de nouveaux réseaux de relations, et non plus au seul statut. On est bien au cœur d'un processus de transition [...] Une phase privilégiée où les acteurs tentent de s'adapter et d'innover, de conserver ou de conquérir de nouvelles positions dans le champ social* ». C'est pour dire que le statut ne suffit plus, celui de paysan, mais il faut posséder d'autres compétences capables de créer la différence. La capacité d'organiser, de gérer des actions, de conduire de rédiger des projets, de comprendre le langage des développeurs, cela revient notamment à ceux qu'on appelle les "élites intellectuelles" ou les diplômés des écoles ou universités. L'entretien avec ce jeune maraîcher dans le Département de Brazzaville à Kombé le confirme.

²⁰⁶ LAVIGNE DELVILLE P., 1992. « *Groupements villageois et processus de transition* », In Cahiers des Sciences Humaines, n°28, pp.327-343.

Extrait n°3 : Entretien avec un jeune maraîcher à Kombé

[...] Notre groupement se nomme « coopérative agropastorale de Kombé », elle a été créée en 2009. Nous sommes un groupement de 30 maraîchers (16 femmes et 14 hommes, âgés entre 25 et 50 ans). Jusqu'en 2011, le président était un diplômé de l'Institut de Développement Rural (IDR). Etant donné qu'il n'avait pas pu avoir un emploi dans la fonction publique, il a décidé de s'installer ici sur ce site. Chacun était isolé, travaillant sur son exploitation. Chaque fois que les ONG effectuaient la visite du site, même l'agent de secteur du MAE, tous nous encourageaient en disant que nous étions courageux de faire ça. Mais un jour l'agent de secteur nous a suggéré de constituer un groupement, car selon lui, ce serait plus facile de bénéficier des aides de l'Etat ainsi que des ONG. C'est alors que nous avons décidé de créer ce groupement. Nous avons lors de l'assemblée générale désigné le jeune diplômé comme président, il avait environ 29 ans à l'époque. On l'appelait le sage, parce qu'il était vraiment doué. Grâce à lui nous avons pu obtenir des autorités la motopompe, des intrants et du matériel. Le groupement marchait bien, car nous avions à l'époque aussi la visite de plusieurs ONG, venant nous proposer leur appui (Forum des Jeunes entrepreneurs, Azur, Agri Congo). C'est souvent lui qui rédigeait les rapports, tout ce qui concernait l'administration. Nous étions quelques fois étonnés qu'il vienne avec du matériel agricole, des houes, des brouettes, accompagnés dans un véhicule du PNUD ou de la FAO. [...] ou d'autres structures. Nous avons une caisse commune au groupement. A l'époque nous avions une trésorière, mais celle-ci s'était mariée et avait donc quitté la zone. Comme nous lui faisons confiance, c'est lui qui était en contact avec les ONG, il faisait du bon travail, on lui a donc confié la trésorerie. Nous étions ignorants de ces véritables ambitions. Nous ne savions pas que ce dernier espérait un jour se rendre en Europe pour poursuivre ses études. A notre grande surprise, on nous a annoncé un matin que le jeune avait pu avoir le visa et parti en France. Tous nous étions déçus, il a emporté avec lui le fonds de caisse qui contenait presque 3 millions de FCFA, car nous projetions acheter les serres pour protéger nos cultures ainsi que des tuyaux d'arrosage [...]. Le groupement n'existe plus, nous sommes devenus méfiants [...].

A travers cet extrait, on voit combien certains jeunes ont été responsabilisés en raison de leur compétence liée notamment à leur niveau d'instruction. Leur légitimité repose alors sur ces seules bases. La maîtrise par la suite de réseaux de relations dans le milieu du développement (administration publique, partenaires au développement, ONG), comme ce fut le cas de ce jeune diplômé, indispensable pour jouir de la légitimité dans ce milieu. La capacité à drainer des financements extérieurs et à en distribuer une part à sa propre clientèle (les paysans ou les membres), constitue ce nouveau visage du leadership émergent dans la société congolaise. Tous cherchent a priori à capturer

certains avantages en étant le porte-parole des structures d'appui ou des Bailleurs de fonds. C'est partant de cette analyse que LAVIGNE DELVILLE²⁰⁷ se demande si la « *politique du ventre* » de BAYARD²⁰⁸ est un monopole des élites étatiques ? On voit donc apparaître de nouveaux acteurs, avec de nouveaux enjeux de pouvoirs dans une société en pleine transition, développant par ailleurs des comportements d'adaptation et jouant ainsi le jeu de leurs donateurs, pour continuer à bénéficier des aides. Des jeunes producteurs comme les femmes plongés dans cet univers des aides, tentent ainsi de s'adapter au processus en devenant eux et leurs groupements des enjeux autour desquels se cristallise une partie des stratégies. Ils deviennent eux-mêmes « *effecteurs de cette transition* » (LAVIGNE DELVILLE, 1992, p.337).

Finalement, notre **hypothèse 2** que nous avons formulé de la manière suivante : « L'émergence des nouvelles organisations paysannes au Congo répond à au moins deux types de stratégies : une stratégie de positionnement de nouvelles élites dans l'arène locale et une stratégie de promotion des groupes sociaux défavorisés, dans le cadre de rapports de force complexes et fluctuants » a été vérifiée.

²⁰⁷ Ibid.

²⁰⁸ BAYARD J-F., 1989. « *L'Etat en Afrique. La politique du ventre* », Paris, Librairie Fayard. Coll. L'espace du politique, 439p.

3.2.2. Architecture des acteurs du monde agricole périurbain et rural congolais

Nous pouvons schématiser de la manière suivante l'architecture actuelle du monde périurbain et rural congolais.

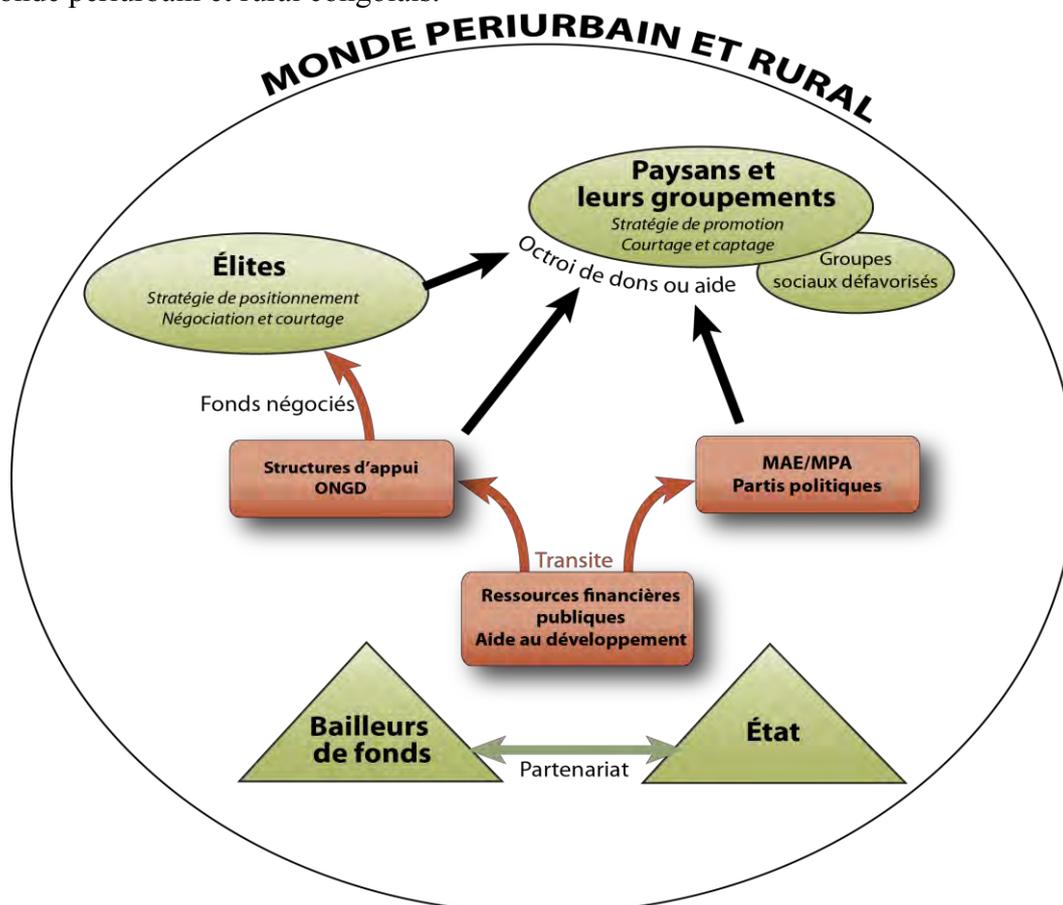


Figure 35.-Architecture du monde périurbain et rural congolais

Source : Enquêtes personnelles, juin-septembre 2013

Comme illustré sur cette figure, le monde périurbain et rural congolais est composé des acteurs ci après : paysans et de leurs groupements, élites, ONGD, Etat (par le biais du MAE/MPA et des partis politiques) et des bailleurs de fonds. En fait, les élites négocient des fonds auprès de l'Etat ou des Bailleurs de fonds, pour appuyer les paysans et leurs groupements. Elles apportent leur appui sous formes de dons : brouettes, pelles, semences, etc., A l'inverse, les ONGD elles aussi déjà dans l'action dans ces milieux, négocient des financements auprès des bailleurs de fonds, pour appuyer les mêmes cibles. En période électorale par exemple, cette situation est encore flagrante. On observe qu'au cours de cette période les élites candidats aux élections offrent aux paysans ainsi qu'à leurs groupements : semences, matériels agricoles, etc. L'ONGD continue lui aussi ses activités d'accompagnement et d'appui. Par ailleurs, l'Etat à travers le MAE/MPA ou les partis politiques distribue aussi des houes et des pelles ou autres dons, à la même cible. Ce phénomène s'intensifie dans les campagnes, car les candidats

aux élections cherchent à gagner un électorat. Nous avons vécu ces faits pendant notre enquête en 2012. En fait, notre séjour au Congo coïncidait avec cette période marquée par les élections législatives. Lors des élections législatives, l'ancien député (ou le candidat) ou futur député en battant campagne, apporte aux paysans des dons, et promet de solutionner leurs problèmes ainsi que ceux de la communauté. Cependant, les ONG enquêtées déplorent cette situation qui selon le Directeur de l'ADECOR compromet leurs actions : « [...] *les politiques mettent en mal les actions des ONG, car les paysans pensent que nos actions sont similaires aux leurs (distribution de dons). Alors quand nous venons sur le terrain, ils s'attendent à ce que nous leur donnons la même chose [...] ce qui n'est pas souvent le cas. Notre intervention sur le terrain ne peut se résumer qu'à la formation et pas toujours aux dons [...]* ».

Mais il faut dire que ce cas de figure a été évoqué par BIERSCHEK et OLIVIER De SARDAN, lorsqu'ils parlent de courtiers en développement. Il s'agit d'un jeu de compétition et de coalition où s'affrontent plusieurs acteurs. Cependant, comme nous l'avons souligné, les actions de ces acteurs ne cachent pas leurs véritables ambitions. Par conséquent, l'attitude de ceux qui reçoivent (les paysans) est de croire que ces actions se poursuivront dans le temps. Malheureusement, ils ne s'approprient pas ces acquis et très vite ils se rendent compte que tout cela ne s'inscrit pas dans le long terme. Tout le monde cherche à avoir la houe, le tee-shirt, 1000FCFA ou 2000FCFA lors des campagnes électorales. Il arrive qu'en cette période électorale, les paysans abandonnent leurs champs, pour aller dans les meetings dans l'espoir que les dons seront certainement distribués. Pour les candidats, l'espoir de remporter les élections est fondé sur la mobilisation des paysans autour des projets qui, souvent ne verront jamais le jour. Il est clair que cette situation ne permet pas le développement des dynamiques paysannes autonomes. Car très souvent les groupements créés dans cette période, se disloquent à la fin du cycle électoral, une fois que les intérêts des acteurs y compris des paysans eux-mêmes ont été plus ou moins satisfaits.

3.2.3. Conclusion du chapitre 10

Dans le contexte d'émergence des OP dans les départements enquêtés, nous réalisons que le leadership autrefois centré sur l'Etat, à travers les fonctionnaires ou membres des partis politiques (leadership de cooptage) a pris une nouvelle forme qui, se traduit par un leadership stratégique propres aux nouveaux acteurs (élites, jeunes, femmes députées, épouse d'élite, etc.) comme nous l'avons souligné dans ce chapitre. Ces nouveaux acteurs se retrouvent à la tête des groupements soit à cause de leur position sociale, soit en raison de leur niveau d'instruction, soit grâce aux relations qu'ils entretiennent avec les autorités du village et enfin parce que l'idée de créer le groupement est venue d'eux. Avec la situation socioéconomique du pays ainsi que les évolutions sociales, on assiste depuis quelques temps à un nouveau leadership où les élites politiques par exemple, leader de groupement, ne sont plus ceux désignés par le parti politique, mais ceux-ci agissent en toute liberté dans le milieu où leurs intérêts sont portés à rude épreuve, tel que pendant les élections. Ces nouveaux leaders deviennent ainsi les nouveaux interlocuteurs de plusieurs partenaires, Etat, ONG. Ces leaders cherchent

avant tout à se positionner comme de nouveaux notables ruraux, en gagnant ainsi la confiance des paysans, en menant des actions dans le milieu concerné. Par ailleurs, certains groupes sociaux promus tels que les jeunes et les femmes, profitent de leur nouveau statut, en jouant le rôle de courtiers dans cette arène où il est question de se distinguer grâce à ses compétences ou sa capacité de négociation ou de partenariat avec les structures d'appui.

3.3. CHAPITRE 11 : ENJEUX DE L'AIDE ET APPUI AUX OP

La décentralisation de l'aide au développement tend au nom d'une idéologie économique libérale, à contourner plus ou moins systématiquement l'Etat. Ce phénomène d'origine externe s'est combiné à la crise de l'Etat congolais et à son désengagement ouvrant la voie à une floraison d'organisations intermédiaires au sein de la société civile au Congo. En effet, le pays a vécu pendant près de trente années de monopartisme strict où aucune liberté d'association n'était tolérée, en dehors des organisations créées et gérées par le parti unique au pouvoir. La floraison des organisations de la société civile a été favorisée grâce à l'émergence de la démocratie choisie à l'issue de la conférence nationale. Ainsi comme la plupart des régimes autoritaires et oligarchiques, celui de la République du Congo n'a pas échappé à une remise en question. Les piliers sur lesquels ces Etats et leurs stratégies reposaient, furent progressivement sapés par un ensemble de facteurs influençant mutuellement, aux niveaux national et mondial dès le début des années 1980. « *Une renaissance des mouvements sociaux de toutes sortes contribua à ce processus et une nouvelle situation qu'ils aidèrent à créer plus de place et d'incitation à l'action collective* » (DELVETRE²⁰⁹). Ces organisations se sont données comme but le développement de la localité où elles s'implantent. L'émergence de ces structures a encore été favorisée par la nécessité d'une participation des populations au développement. L'idée tant défendue par ces structures est celle de partir de la base pour développer par un effort collectif, à travers une auto-organisation sociale, comme le déclare NEUBERT²¹⁰.

On assiste alors à un développement de la société civile, constituée essentiellement des associations, des ONG, des groupements de producteurs, etc., à travers lesquelles transitent désormais une partie de plus en plus importante de l'aide au développement (BIERSCHENK et al²¹¹). Ces structures dont les promoteurs sont souvent des cadres ou élites, des notables du village, des fonctionnaires de l'appareil d'Etat, des jeunes, des femmes comme nous l'avons montré, favorisent l'épanouissement de la société civile, mais celui-ci reste ambivalent. En fait, aux échelons départementaux et locaux, à une intermédiation simple Etat-paysans, s'est substituée une intermédiation complexe marquée par la multiplication des canaux de drainage des ressources internes et externes. Les canaux étatiques n'ont bien sûr pas disparu pour autant, ils représentent à présent une option parmi tant d'autres. Cette nouvelle configuration a favorisé comme nous l'avons déjà précisé, de nouveaux acteurs situés à l'interface entre le « monde du développement et les sociétés locales » ; des courtiers du développement dotés des caractéristiques sociales spécifiques et accomplissant une fonction de drainage orientée de la rente du développement. « *Ces structures ONG ou OP se situent dans une position*

²⁰⁹ DELVETRE P. 1998. « *Economie sociale et développement ; les coopératives, mutuelles et ASSOCIATIONS dans les pays en développement* », Bruxelles, De Boeck université, 171p.

²¹⁰ NEUBERT D., 2000. « *Le rôle des courtiers locaux dans le système du développement : quelques expériences de projets d'autopromotion en Afrique de l'Est* », in Bierschenk et al (2000) :274.257.

²¹¹ Ibid.

idéale pour jouer le rôle d'intermédiaire entre les animateurs du projet et les populations » (BIERSCHENK et al ²¹²).

Nous allons voir dans ce chapitre que l'aide a favorisé non pas seulement l'émergence des nouveaux acteurs au sein de la société civile congolaise, de nouveaux intermédiaires, mais celle-ci crée aussi des comportements d'adaptation des paysans aux priorités des développeurs et une mise sous tutelle de leurs groupements. Or ceux-ci pour la plupart ne disposent pas suffisamment de moyens financiers (faible autonomie financière) et restent dépendantes de l'aide. Par conséquent, la mise sous tutelle implique généralement une perte d'autonomie des groupements, qui pour la plupart ne sont pas viables. Les résultats de l'enquête ont montré que différents organismes internationaux tels que le PNUD, la Banque mondiale, la FAO, le FIDA, l'UE, etc., sont les principaux partenaires au développement œuvrant en partenariat avec l'Etat. Ces derniers nouent soit des relations avec les organisations de la société civile, les ONG que nous avons enquêtés (AGRICONGO, ADECOR et FJEC), avec lesquelles ils cherchent à atteindre les populations cibles, ceux vivant dans la précarité. Ils peuvent également solliciter directement les OP. Grâce à la circulation des mannes financières, les organisations de la société civile, se prolifèrent aujourd'hui au Congo-Brazzaville, alors que la liberté d'association ne date que de 1991 (NGOUARI²¹³). Ces structures deviennent alors des intermédiaires et apparaissent comme les nouveaux acteurs incontournables du développement périurbain et rural. Leurs activités formelles ou informelles se structurent peu à peu dans la société congolaise, notamment dans les couches de la population pauvre, afin de répondre à la démission des pouvoirs publics défaillants et censés assurer le bien-être de toute la population.

Par ailleurs, l'aide n'est pas exempt de critique car elle permet non pas seulement aux bénéficiaires d'accroître leur capacité, mais elle crée des situations d'intermédiation et d'interface, qui peuvent s'avérer compromettantes pour ceux qui en bénéficient, c'est là tout l'enjeu de cette aide.

3.3.1. L'aide crée une situation d'intermédiation et d'interface

A priori, nous admettons comme S. BENOIT que l'aide au développement est une idée noble, qui rassemble de bonnes volontés à travers le monde. (S. Benoit, 2000, p.127)²¹⁴. Cependant, il est bon de rappeler que l'aide n'est pas neutre, et qu'elle est aussi drainée dans des arènes locales composées d'une multitude d'acteurs dont les intérêts demeurent plus ou moins avouables. Elle est d'une part liée aux intérêts politiques et économiques des pays donateurs. D'autre part, elle est porteuse de valeurs considérées comme universelles (Droits de l'homme, démocratie, etc.). En ce sens qu'elle véhicule l'idéologie des donateurs, que les bénéficiaires sont censés accepter ou adopter, car elle va de paire avec l'aide. Hormis cet aspect souvent évoqué dans la littérature, on

²¹² Ibid.

²¹³ NGOUARI A. A., 2005. « *Economie informelle et pratiques populaires au Congo-Brazzaville : Etats des lieux perspectives* », in Comparaisons internationales, n°24, pp 1-35.

²¹⁴ BENOIT S., 2000. « *Autonomie et dépendance des OP au Sahel* », in Autrepart n°13, pp.127-143

semble oublier qu'autrefois l'aide a été traditionnellement le domaine des élites politiques et de certains groupes d'affaires tournés vers l'extérieur. Les donateurs ou les institutions de l'aide en brisant cet isolement politique, n'ont pas seulement fait des heureux du côté de nouveaux alliés (les OP et autres), mais ils sont à l'origine d'un jeu de concurrence ou d'adversité entre l'Etat et les OP voire entre les OP et les ONG, dont les victimes sont les paysans. Ces paysans assistent à une concurrence qui peut se comprendre à travers les paroles de ce paysan : « [...] *Nous voyons défiler plusieurs ONG, tantôt c'est le PNUD, la FAO, le FIDA, les hommes politiques. Tous disent vouloir nous aider.* ».

Souvent, présentée comme un remède aux problèmes colossaux, anciens et complexes de pauvreté, de croissance et de gouvernance, l'aide est chargée d'espoir pour les paysans, les OP et de frénésie à l'égard de ceux qui se sont vu volé la vedette, l'Etat. Espoir, assurément, mais nous allons voir au fur et à mesure dans cette étude, que l'aide maintient sous respirateur artificiel des clients cupides et violents (D. SOGGE²¹⁵). Or, les OP ne perçoivent l'aide que comme une question de bienfaisance, ils ignorent ou ne sont pas informés sur la question de pouvoir qu'elle incarne. En constatant cette faiblesse de la part des bénéficiaires, les donateurs exercent leur pouvoir tout en imposant leur idéologie aux OP. Frénésie de l'Etat qui, se voyant mis au banc de touche, multiplie des actions en passant soit par les partis politiques ou par l'administration publique, pour vouloir récupérer les ressources et avantages des projets. Ainsi, comme le déclare Alain MARIE²¹⁶ : « *ces acteurs qui ont été mis sur la touche par la porte, essaient de rentrer par la fenêtre* ». A cet effet, l'Etat a bel et bien conscience que les OP censées être des interlocuteurs incontournables entre les paysans et les structures d'appui, ne sont au final que des adversaires voire des véritables contre-pouvoirs. Dans cette arène locale, nous allons voir que les OP congolaises sont dans une position compromettante, dans la mesure où elles sont pour la plupart très faibles.

Par ailleurs, les stratégies au sein des arènes locales sont ambivalentes : elles peuvent conduire à des conflits comme à des alliances : l'émergence des OP est d'ailleurs à replacer dans cette perspective. En outre, la figure du courtier²¹⁷ montre qu'il existe aussi des phénomènes d'intermédiation, de mise en relation entre les acteurs. Si l'arène se cristallise autour de l'aide au développement, ce sont alors deux mondes qui s'affrontent et se côtoient : celui des "développeurs" et celui des « développés » ; le courtier étant l'intermédiaire entre ces deux univers « culturellement contrastés ». La confrontation de ces deux mondes repose pourtant sur un projet commun : elle conduit nécessairement à des phénomènes d'hybridation, d'interpénétration. Les méthodes et les actions des praticiens du développement sont en effet réinterprétées par les "développés". Cela ne veut pas dire pour autant que les discours et les pratiques soient reproduits à l'identique : en effet, les phénomènes de réinterprétation sont souvent dé-

²¹⁵ SOGGE D., 2003. « *Les mirages de l'aide internationale. Quand le calcul l'emporte sur la solidarité* », Paris, Charles Léopold Mayer, 330p.

²¹⁶ MARIE A., 2005. « *La coopération décentralisée et ses paradoxes* », Paris, Karthala, 229p.

²¹⁷ BIERSCHENK et al indiquent en reprenant l'idée de Boissevain (1974) que le courtier est un entrepreneur, manipulant activement des personnes et des informations pour en tirer profit. Le bénéfice attendu ne consiste pas toujours en une rémunération en argent, mais le plus souvent en services rendus en retour et en positions acquises sur les plans politiques ou symboliques.

vians par rapport à la logique initiale. BIERSCHENK déclare qu'« *aucun ensemble proposé n'est jamais adopté en bloc par ses destinataires : il est toujours plus ou moins désarticulé par la sélection que ceux-ci opèrent en son sein.* »²¹⁸ L'aide au développement produit donc des situations d'interface, de rencontre. Or si les nouvelles approches participatives ouvrent un champ de communication entre deux « mondes », elles ne parviennent pas toujours à résorber les « *discontinuités sociales, culturelles et cognitives, productrices d'ignorance mutuelle* »²¹⁹

Dans cette section, nous allons présenter l'ambiguïté des relations entre les OP et les structures d'appui (ONG/bailleurs de fonds). Mais, avant d'aborder ce sujet, nous allons au préalable parler de la relation entre Etat et OP. Malgré les points de vue et les regards que les différents acteurs portent sur les OP, il est évident que leur intérêt pour elles, cache en fait des intérêts particuliers. Bien qu'étant aujourd'hui au devant de la scène, en tant qu'interlocutrices privilégiées, des autres acteurs du monde agricole ; à cet effet, nous avons jugé intéressant de développer aussi cet aspect lié aux rapports avec l'Etat pour lequel, elles constituent un maillon du service public, un partenaire ou complémentaire. Cette section constitue comme celui des rapports avec les ONG ou les bailleurs de fonds, des éléments qui suscitent de nombreux débats concernant la position et le rôle que jouent ou peuvent jouer ces OP. Cette position serait-elle liée à leur représentativité ou à leur légitimité, leur conférant ainsi l'avantage de jouer différents rôles : intermédiaires (logique rentière), vecteurs du changement et de l'innovation (logique de développement), syndicat (logique de défense des intérêts de leurs membres), productrices de biens et services (logique de rationalité économique), etc. ? Aborder la question de la relation entre l'Etat et les OP, a simplement pour but de démystifier et de tenter de comprendre la nature même de ces rapports.

3.3.1.1. Etat et OP : Entente ou rivalité

Nous avons longuement évoqué, le désengagement de l'Etat comme moteur de la mobilisation paysanne, un contexte présenté comme légitime de l'émergence des OP au Congo. La littérature foisonne d'études sur les relations de tutelle ou de subordination des OP à l'égard des ONG ou des bailleurs de fonds, mais très peu sur la relation Etat et OP. Nous avons souhaité aborder cet aspect qui, en tout état de cause est lié à cette question de l'aide au développement. Les OP sont souvent présentées comme alliées de l'Etat, œuvrant ensemble pour aider les paysans à sortir de l'extrême pauvreté. Celles-ci sont avant tout comme l'Etat, des organisations productrices d'action, porteuses des normes et principes, d'un réseau social. Comme toute organisation, l'Etat comme les OP poursuivent des intérêts particuliers. Or l'Etat n'étant pas en capacité de répondre seul aux défis qui lui étaient soumis, s'est vu obliger de partager son espace avec d'autres acteurs. Des acteurs organisés s'imposent au côté de l'Etat, pour jouer des rôles qui, autrefois étaient du ressort de l'action publique. Le modèle hiérarchique classique qui imposait l'Etat comme détenteur central du pouvoir et des ressources ne vaut

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Ibid

plus. Ce foisonnement des organismes dans la société congolaise, n'est pas simplement perçu comme un atout pour le monde agricole et paysan ainsi que pour leurs organisations, mais il oblige les ententes et engendre des contradictions ou des rivalités. En fait, l'Etat et les OP se partagent un espace évoluant dans le temps en raison de multiples événements que le pays a connus. Il sied de rappeler que les OP au Congo ne sont pas nées avec la crise issue de l'application des PAS dans les années 80. Celle-ci a simplement amplifié et entraîné une grande explosion des réactions paysannes. Depuis toujours, la paysannerie congolaise comme nous l'avons souligné était traversée par des luttes et des mobilisations. Celle-ci par contre était emprise entre l'exploitation et le contrôle de la part des pouvoirs publics de l'époque. Le but de l'Etat était de créer des groupements, pour contrôler les masses rurales qui évoluaient en parallèle avec les organisations traditionnelles à la base. L'Etat a donc agi par le biais des coopératives dans les départements, et par le biais des offices de commercialisation, ainsi que des structures d'encadrement. L'omniprésence de l'Etat n'était plus à ignorer accompagnée par des opérations de vulgarisation et d'encadrement de la paysannerie. En 1980, la situation change, la crise et les PAS ouvrent ainsi le champ d'actions à d'autres organisations : les OP se multiplient dans cet espace que J.-P. PEEMANS²²⁰ qualifie d'« *espace social vide* », après que l'Etat s'est effacé. Les OP encouragées par les agences de coopération internationale soutenant les « acteurs non étatiques », découvrent de nouvelles voies d'accès aux fonds de la coopération et par-là à la rente du développement (G. NGALAMULUME TSHIEBUE, 2013)²²¹.

Aujourd'hui, il est évident que l'action publique engendre des arrangements, des ententes, des formes de co-pilotage, pour atteindre des buts généraux, car elle requiert la coordination originale d'actions multiples dans le but de mener ensemble une action collective (P. Le GALES²²²). L'Etat, acteur public détient alors selon les structures, les territoires et les projets, une capacité plus ou moins grande d'impulsion et de direction, de coopération et de coordination y compris avec les pouvoirs supranationaux (P. BRAUD²²³). Parallèlement, on voit s'affiner l'influence dans cet espace, des OP, des ONG, sur l'action de l'Etat. Ce dernier est alors contraint de partager cet espace avec ces nouveaux acteurs c'est-à-dire une coopération ou une entente. En empruntant la définition de L. CORDONNIER²²⁴, « *coopérer signifie réussir à mener une action jointe qui profite à chacun. Il déclare que le terme « profite » a lui-même une signification précise : qui rapporte à chacun davantage que le gain maximum qu'il serait sûr de pouvoir s'assurer individuellement, c'est-à-dire en s'abstenant de compter sur son partenaire (en fait le gain qu'il pourrait s'assurer de toute façon, s'il devait agir dans l'ignorance de ce que fait son partenaire) »*.

²²⁰ PEERMANS J.-P., 1997. « Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique », Paris, L'harmattan, 203p.

²²¹ NGALAMULUME TSHIEBUE G., 2013. « République démocratique du Congo : le défi de la structuration à l'échelle nationale », in Alternatives Sud « Etat des résistances dans le sud. Les mouvements paysans », Belgique, Centre Tricontinental, n°20, pp75-82.

²²² Le GALES, P., 2006. « Gouvernement et gouvernance des territoires. Problèmes économiques et sociaux », in La Découverte Française, numéro spécial n°922, mars.

²²³ BRAUD. P., 2008. « Sociologie politique », Paris, LGDJ.Lextenso, 824p.

²²⁴ CORDONNIER L., 1997. « Coopération et réciprocité », Paris, PUF, 209p.

Par ailleurs, l'action de l'Etat est mise en oeuvre dans un espace qui selon BADIE²²⁵ a lui-même évolué. Aujourd'hui, les acteurs, les enjeux, les intérêts ont évolué au gré des problèmes à résoudre. Depuis une vingtaine d'années, le discours portant sur le désengagement de l'Etat semble s'essouffler. Car même si ce dernier s'est désengagé, ses différentes actions en milieu agricole et paysan montrent qu'il ne reste pas moins présent sur le terrain : PNSA, PDARP, Programme Présidentiel du chemin d'avenir, PND, etc. Mais aussi des projets mis en oeuvre par le biais de réseaux clientélistes au sein parfois même des OP. Au regard, de tout cela, nous nous sommes interrogés sur la place qu'occupe chacun des acteurs dans cet espace afin de mieux comprendre leurs rapports.

A ce stade de l'étude, la question qui s'est imposée et que nous avons été amené à nous poser avec la plus grande précision possible, sans faux semblant, est celle de savoir si l'Etat travaille avec ou contre les OP au Congo. En d'autres termes peut-on parler d'entente ou de rivalité ? Cependant, il faut préciser que selon que nous le concevons, l'entente n'est possible que lorsque le rôle de chaque acteur est reconnu : l'Etat comme structure d'appui ou promoteur des OP et les OP comme acteur du développement ou vecteur de changement et d'innovation. Par contre, on va parler de rivalité dès lors que les acteurs ne parviennent pas à mener des actions jointes ou à faire converger leurs intérêts particuliers. En effet, les OP sont des victimes comme nous allons le voir plus loin, car elles sont pour la plupart considérées comme de simples structures d'accompagnement et de replâtrage, se bornant à réparer à la marge les dégâts occasionnés dans les jeux sérieux qui se joueraient ailleurs avec les élites ou les courtiers, dans les institutions étatiques et dans les ONG.

Au Congo, deux clans se dessinent : ceux qui ont foi aux OP et ceux qui espèrent plus sur l'Etat pour résorber les problèmes de la paysannerie. L'histoire du mouvement paysan au Congo, rappelons le n'est qu'une longue rivalité entre les leaders imposés par le parti unique et les paysans dénonçant les malversations financières, la mauvaise gestion de ces dirigeants. Ces épopées du passé ont laissé un goût amer aux paysans qui voit l'Etat comme celui qui veut faire pénétrer sa politique « de contrôle » au village, par le biais des groupements ; une manière de contrôler la paysannerie. Les paysans à cette époque ont dû sacrifier leur démocratie, pour épouser une idéologie associative et coopérative venue simplement découdre leurs modes d'organisation. Celle-ci au final n'y est pas parvenue, car les groupements modernes ont évolué à côté des groupements traditionnels, ce qui suppose aussi que cette idéologie n'a pas été adoptée par tous. Certains comme ont témoigné les enquêtés, n'ont pas adhéré à ces structures qu'ils considéraient comme la propriété de l'Etat ou du parti unique. Les structures traditionnelles continuèrent d'évoluer et concurrencèrent honorablement celles de l'Etat qui, pour beaucoup d'entre elles n'existent plus. Malgré ce duel opposant les structures modernes aux structures traditionnelles, l'Etat assurait l'appui aux groupements qu'il avait créé, à travers des opérations de sensibilisation et de vulgarisation, d'accompagnement et d'encadrement. Le but était d'appuyer les OP pour les aider à dynamiser le monde agricole et paysan. En outre, la crise a engendré un tourbillon dans les années 80 et entraîné son retrait. L'Etat s'est vu évincé par les bailleurs de fonds en confiant aux OP et

²²⁵ BADIE B., 2005. « La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect », Paris, Fayard, 278p.

aux ONG ainsi qu'à d'autres structures de la société civile la responsabilité de gérer des fonds destinés à aider les paysans à sortir de la précarité.

Depuis quelques années, l'Etat congolais multiplie des actions en milieu agricole périurbain et rural à travers des projets de développement des filières agricoles (la ceinture maraîchère de Brazzaville), des projets d'industrialisation, de réhabilitation des pistes rurales, de lutte contre la pauvreté en milieu rural, de l'aide à l'installation des producteurs, etc. Par des méthodes détournées, l'Etat cherche à revenir sur la scène constatant aussi que cet espace envahi par les OP, les ONG ou autres structures, n'est pas opaque. Ces tentatives laissent penser à une quête de relégitimation face à la persistance de la situation des paysans, alors que l'Etat constate la faiblesse des OP. Plus loin, on peut également se demander si l'Etat ne joue-t-il pas en faveur cette défaillance des OP, pour reprendre sa légitimité dans le monde agricole et paysan ? Or telle que la situation se présente au Congo, tout laisse à croire que l'Etat ne s'est pas véritablement retiré et que la faiblesse des OP lui donne encore des rôles à jouer. Cependant, tout n'est pas perdu pour les OP au Congo, car les failles du système étatique, la mauvaise gouvernance, le déficit des structures d'encadrement des paysans et d'autres éléments, restent des créneaux qu'elles peuvent saisir pour devenir de véritables acteurs du développement. Conscient du fait qu'au sein de cette scène, transitent les aides au développement, l'Etat comme les OP ne sont pas prêts à déclarer forfait. Tous autant que l'Etat sans véritablement l'avouer, veulent bénéficier de ces mannes financières pour financer leurs projets : la rivalité peut naître de cette quête rentière.

En outre, le danger présent est celui où les OP ont été responsabilisées pour s'occuper des victimes, les paysans. Certains auteurs tels que S. LATOUCHE, s'inquiètent de la capacité de ces structures à pouvoir contenir le processus de marchandisation du monde et les accusent de ne pas avoir les moyens d'alimenter un imaginaire alternatif. L'Etat ne serait-il pas conscient de cette responsabilité que ne le comprennent les OP congolaises elles-mêmes. Des aides ou mannes financières transitent entre les mains des organisations encore fragiles comme nous l'avons montré dans cette étude. Ces analyses amènent à repenser profondément le rôle des OP ou celles qu'elles doivent jouer. En fait, les OP sont censées sauver les naufragés (les paysans) des dégâts causés par l'Etat. Mais que font-elles, sinon quels sont leurs espaces d'action ? D'après nos observations, nous avons constaté que les OP au Congo sont encore jeunes et mal consolidées dans les départements du moins ceux de Brazzaville et Lékana que nous avons enquêté. Elles sont aussi faiblement structurées en filière comme nous l'avons clairement présenté à la lecture des résultats de l'enquête. Leur faible niveau d'organisation, de structuration et d'autonomie, ainsi que leur faible participation aux projets ou programmes de développement agricole national, dévoilent en quelque sorte les limites des missions qui leur sont attribuées voire celles qu'elles se sont elles-mêmes définies individuellement.

A ce stade de l'analyse, nous situons la rivalité entre l'Etat et les OP, notamment en ce qui concerne les aides au développement. Actuellement, certains bailleurs de fonds, tels que le PNUD ou la FAO, constatant le retard accumulé c'est-à-dire la faible consolidation des OP dans le pays, associent l'Etat pour assurer certaines missions, telles que la réalisation de certains projets qui ne peuvent être confiés aux OP, vu leur faible niveau de structuration et les problèmes de gestion auxquels elles sont confrontés. L'Etat s'est vu confier par exemple : la distribution des semences, et d'autres dons en

nature ou financière pour éviter les détournements par les leaders à des fins personnelles. Il faut souligner quelques dérapages dans la réalisation de ces missions, selon les dires d'un enquêté : « [...] nous avons appris que la FAO a octroyé un don de matériel agricole, nous n'avons même pas vu ce don, ni à quoi il ressemble [...] »²²⁶.

Cependant, l'Etat en confiant également la gestion de dons à une minorité d'individus qui, peuvent aussi à leur tour détourner à leur gré des dons destinés aux paysans et à leurs groupements. Les effets pervers sont donc un climat de méfiance et d'hostilité des OP à l'égard de toute forme d'action étatique. Certains groupements ont avoué refuser de coopérer avec les structures étatiques dans des projets initiés par les agences de coopération internationale et qui par la suite devrait être géré par elles ; telle est la déclaration faite par ce responsable lors de notre entretien : « *l'avenir du projet avec l'Etat est toujours incertain, car passivité, lenteur, mauvaise gestion, abandon ou arrêt des projets, échéance non atteint...* »²²⁷.

Ce langage n'est pas seulement celui des paysans, mais certains agents de l'Etat ont eu le même discours. Par exemple, le projet de réhabilitation du Centre de Démonstration des Techniques Agricoles de Kombé est l'œuvre d'une coopération chino-congolaise. Il a été inauguré en 2012, une grande partie (3/4) des financements est apportée par le gouvernement chinois.

Voilà ce qu'a déclaré notre interlocuteur : « [...] *au bout de 5 ans de coopération, la Chine ne financera plus le centre, il reviendra à l'Etat d'assumer la totalité. Pour l'instant, le centre marche à merveille, mais après le retrait de la Chine, nous ne savons pas ce qui va se passer. Avec la passivité dont fait parfois preuve l'Etat, ça ne sera certainement pas pareille [...]* »²²⁸.

Les paysans enquêtés restent dans l'ensemble nostalgiques du passé et des expériences vécues au quotidien. Un passé où les rapports avec l'Etat étaient contraints par une idéologie politique de contrôle et d'exploitation. Elles ont jusqu'à présent placé leur âge d'or dans le passé alors que le paysan désire placer le sien dans le futur. Par peur de se voir contrôler par l'Etat, les OP emploient des stratégies de concurrence, pour gagner ce jeu dans lequel les gagnants se voient accorder la confiance des paysans. Cette concurrence face à l'aide entraîne par conséquent des rivalités.

Or l'entente quant à elle exige aussi la confiance, mais celle-ci n'existe presque plus parce que les OP congolaises ont le sentiment d'être trompé ou évincé par l'Etat qui, comme elles l'avouent les a oublié. Elles ont ainsi trouvé un peu de reconnaissance auprès des ONG et des bailleurs qui, acceptent de travailler avec elles pour aider les paysans. Car comme témoigne le leader du groupement Jean Félicien MAHOUNA, « *l'Etat est dans une position confuse, car son inactivité prime sur sa réactivité* ». Bien que présent à travers quelques projets, qui lorsqu'ils sont réalisés doivent en l'occurrence faire l'objet d'une médiatisation sur la chaîne nationale : « *l'Etat vient d'octroyer aux paysans de telle contrée du pays, un don de matériel, de semences, et autres...* ». Mais en réalité, comme l'ont témoigné certains interlocuteurs, c'est plus un

²²⁶ Propos recueillis d'un producteur du département de Brazzaville.

²²⁷ Propos du président de la CNOP Congo

²²⁸ Extrait de l'entretien avec le Directeur du Centre de démonstration des techniques agricoles de Kombé

« *tonneau vide faisant trop de bruit* »²²⁹. Croyant qu'un simple don comme avec une baguette magique peut résoudre les vrais problèmes, qui eux restent comme tels, malgré une multitude de plans, de programmes. Beaucoup de propositions ou promesses, mais très peu de réalisations. L'Etat croit que les paysans sont dupes, bien au contraire ceux-ci ont véritablement conscience de leur situation et des maux qui les affectent.

« [...] *Nous sommes les oubliés, l'Etat ne fait plus attention à nous, s'il le fait, c'est qu'il y a un événement qui l'y oblige, les élections par exemple ou la communauté internationale, le FMI, la Banque mondiale* »²³⁰.

Ces cris d'alarme des paysans traduisent la crise de la paysannerie congolaise. Cette situation alarmante est simplement révélateur d'un volcan en ébullition ; une révolte que le temps voire les autorités coutumières dans certaines contrées comme dans les Plateaux, tentent d'atténuer. Et si un jour rien ne le retient, il finira par faire irruption. En fait comme les paysan, les OP enquêtées à Lékana ont le sentiment d'injustice profonde, car elles sont les oubliés d'un monde moderne qui a pris corps dans les centres urbains. L'oubli est celle que clament autant certaines structures étatiques en charge de ces organisations, déplorant l'absence d'une politique nationale sur les coopératives et autres associations, voire une loi de promulgation de ces structures, au regard de celle de 1901 jugée trop caduque et nécessite d'être revisitée.

La question de l'entente renvoie aussi bien à la place de chaque acteur et de leur rôle. Au regard de ces éléments et de ceux que nous avons longuement évoqué dans cette étude, la question que l'on peut être amené à se poser est celle de savoir si l'Etat ne craint-il pas à terme de voir ces structures devenir de véritables contre-pouvoirs (car elles ont par nature des fonctions syndicales de représentation et de revendication sociale), comme ce fut le cas avec le mouvement de l'Amicalisme dans les années 20. Aussi, cette question en cache une autre, celle de savoir : comment faire pour que chaque acteur ait une place équitable dans cet espace ? Celle-ci trouve sa signification dans une peur manifeste de l'Etat de voir l'irruption des OP, en tant que unités syndicales. Le rêve persiste de voir l'Etat œuvrer en faveur de la promotion des OP, mais celui-ci est-il véritablement partagé ? Pour répondre à cette question, nous disons simplement que l'idée proclamée haut et fort est noble, mais la réalité ne corrobore pas. La peur de l'Etat de voir l'irruption d'un contre-pouvoir n'est pas une histoire récente au Congo. Les années 20 et 50, étaient marquées par les luttes et les mobilisations paysannes dans les campagnes.

Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE²³¹, parlant des associations paysannes en RDC, estime que : « *la multiplication des organisations ne rime pas toujours avec la capacité d'action et d'influence sur les décisions ou même incarnation d'un contre-pouvoir* ». Les OP au Congo, sont encore dans une phase initiale, contrairement aux organisations comme les FONGS, qui jouent des rôles déterminants dans les négociations avec le gouvernement. Cependant, au Congo, la CNOP-Congo constitue un véritable porte-parole de la cause paysanne, bien que certains éléments pèsent encore sur elle (par exemple l'autonomie financière). Aux dires du responsable de cette concerta-

²²⁹ Extrait de propos d'un producteur individuel

²³⁰ Extrait de l'entretien avec le responsable d'in GIC à Brazzaville.

²³¹ Ibid.

tion, celle-ci est souvent sollicitée à participer aux négociations ou réunions de travail organisées par l'Etat ou les agences de coopération. Ce qui semble t-il être un pas vers cette fonction syndicale qu'exerce déjà un nombre donné des OP de l'Afrique de l'ouest, pour ne prendre exemple que sur celles-là.

Face donc à ces appréhensions et aux intérêts inavoués que peut avoir tout acteur, tel que l'Etat, ce dernier cherche à revenir par des manières détournées sur la scène locale, notamment par le clientélisme et l'existence des réseaux. C'est le cas de l'intervention de l'Etat en milieu périurbain et rural à travers des opérations de sensibilisation par le biais des agents de la MAE ou autres Ministères (promotion de la femme, PME, etc.). En tant qu'organisation productrice, l'Etat continue à créer voire susciter l'émergence des OP. Il est l'initiateur en partenariat avec AGRICONGO de certaines organisations, comme nous l'avons mentionné, tout en confiant la gestion aux producteurs eux-mêmes. Ce dernier ne s'est donc pas privé de tout pouvoir en ce domaine comme le montrent les formes changeantes de la régulation sociale. Aujourd'hui, le problème est que si l'Etat donne naissance aux OP, celui-ci ne les reconnaît que dans un rapport « tutélaire ». Cette situation ne favorise pas forcément une véritable coopération ou entente. Aussi, voir l'Etat agir ainsi, nous amène à dire que son désengagement accompagné de transfert des responsabilités et surtout de charge aux OP ne s'est pas achevé. Car celui-ci résiste et d'autres acteurs en l'occurrence les OP cherchent comme lui à bénéficier des mannes financières des bailleurs de fonds. Il existe donc un espace potentiel de dynamisation réciproque des OP et de l'Etat. Dans ces conditions, l'Etat a-t-il véritablement intérêt à appuyer les OP qu'il considère comme des concurrents potentiels, susceptibles de devenir des contre-pouvoirs ? C'est une question fondamentale qui peut constituer une piste de recherche future, pour mieux comprendre et analyser la représentativité et la légitimité des OP au Congo.

Aussi de toute évidence, on voit que le monde associatif et coopératif au Congo demeure dans une phase latente, contrôlée par l'Etat ou par les structures d'appui. On retombe ainsi dans une ère des mobilisations paysannes menant surtout tradition et modernité (excepté leur reconnaissance juridique). Ce mélange n'est certes pas un mal en soi, mais en revanche on constate que les OP enquêtées ont du mal à véritablement jouer leur rôle. Elles sont dans une impasse, et ont besoin d'une orientation qui est par-dessus tout liée à l'information et la formation. En d'autres termes, pour sortir de ces impasses actuelles, les OP doivent regarder au-delà du nombril (Etat ou ONG/Bailleurs de fonds), pour cerner l'enjeu des questions qui engagent leur avenir ainsi que celui des paysans. Ces questions les obligent à restaurer leur position et à mieux situer leurs problèmes dans le temps et l'espace. Il convient donc de mesurer l'ampleur des défis qui surgissent au moment où le déferlement du culte rendu à l'appui ou à l'aide impose un débat sur la participation des OP et leur autonomisation, auquel nous ne pouvons pas nous dérober.

Par conséquent, il n'est certes pas étonnant de penser à une rivalité et moins à une entente. La rivalité se renforce dans des relations ambivalentes qu'entretiennent les OP avec l'Etat ou les autres structures d'appui (ONG) et leurs désirs à tous de capturer l'aide extérieure. A en croire, les OP ont intérêt à profiter de ce flou et des mannes financières possibles des deux cotés : Etat et ONG/Bailleurs de fonds. A cela on peut prétendre que la dépendance des OP et leurs attentes permanentes ont favorisé dans une certaine mesure le retour de l'Etat sur la scène.

Cependant, il existe une entente apparente qui de fait masque une rivalité que les OP ne perçoivent pas et par conséquent elles ne mesurent pas non plus les effets pervers des aides reçues. Cette rivalité s'accroît au fur et à mesure que l'aide s'intensifie ; celle-ci s'opère dans un jeu consistant à l'engranger ou la capturer. Certes, il s'agit vraisemblablement d'une rivalité où les OP disposent de marges de manœuvres ainsi que d'un positionnement en tant qu'effecteur de transition et changement. Dans un contexte de déficit des structures étatiques et de légitimité que leur confèrent les bailleurs de fonds et les ONG, les OP sont de véritables laboratoires des changements sociaux. En fait, l'innovation dont la conception est éloignée des raisonnements paysans comme l'utilisation de nouveaux procédés ou techniques agricoles, le groupement peut être considéré comme l'interface, ou le médiateur, entre deux logiques construites sur des bases très différentes : celle des rapports sociaux et des stratégies des paysans, d'une part, et celle de la technique, d'autre part ; les règles concrètes que se donne le groupement servant alors à rendre compatible et à articuler ces deux logiques, à rendre acceptable par les paysans une innovation dont ils ont besoin, mais que ses contraintes leur permettent difficilement de s'approprier (LAVIGNE DELVILLE P, 1992).

La société congolaise se cherche dans ces structures et à travers elles : les OP sont un construit social et un système d'action, un capital social en cours de constitution, car étant donné qu'elles sont des structures d'apprentissage. Derrière cette question du changement ou de l'innovation, c'est la temporalité des OP que l'on questionne : Sont-elles qu'une réponse à la crise du secteur agricole et de la paysannerie que connaît le Congo ou au contraire sont-elles un véritable processus autour duquel l'action collective peut s'organiser durablement ? Car la crise a suscité l'essor d'une dynamique paysanne, qui s'est traduit par une éclosion d'OP, mais celles-ci doivent être appuyées sans pourtant les étouffer, pour aboutir à un véritable mouvement paysan au sens de MERCOIRET. De ce fait, dans un jeu qui oppose plusieurs acteurs, qui sont les gagnants et les perdants ? Nous allons voir dans la section suivante que les OP enquêtées faiblement consolidées sont mises à rude épreuve et perdent a fortiori une part de leur autonomie.

3.3.1.2. Rapport entre les ONG/bailleurs de fonds et les OP : Comportements d'adaptation et mise sous tutelle

Il n'existe pas de définition précise et unanimement acceptée de ce que signifie ONG. Du moins tous les acteurs conviennent ensemble qu'il s'agit d'organisations à but non lucratif actives dans la solidarité internationale. Celles-ci se définissent comme une alternative aux opérations de coopération classique et elles sont reconnues comme telle (Yao ASSOGBA²³²). Les ONG ne sont pas une création récente, mais elles sont l'œuvre d'une prise de conscience des sociétés civiles des pays développés des problèmes de famine et de santé que vivent les populations du tiers monde, selon l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI). Elles se présentent comme un autre type d'intervention, mettant en œuvre des opérations ponctuelles à petite échelle, au ras du sol, recherchant la participation des populations urbaines et rurales et visant à répondre

²³² Ibid.

aux besoins essentiels de celles-ci. On distingue les ONG du Nord ou internationales et celles du Sud ou nationales, travaillant en partenariat pour atteindre les populations bénéficiaires. Elles sont en générale bien placées pour participer à des programmes de développement économique et social. Elles ont une capacité de mobilisation de la population pour les actions d'urgence par exemple et autre. Elles réunissent les dons ou aide auprès des bailleurs de fonds ou donateurs voire des populations du Nord. En effet, elles assurent comme les OP, l'intermédiation entre les donateurs et les populations bénéficiaires. Bénéficiant de la confiance des bailleurs, les ONG se placent comme des interlocutrices sérieuses et partenaires de certains gouvernements. La reconnaissance de leur travail sur le terrain, ainsi que leur expertise dans certains domaines d'intervention ont permis à certaines d'entre elles de devenir des interlocutrices privilégiées. Elles sont en permanence à la recherche de partenaires pour appuyer leurs actions sur le terrain. Par leurs activités, elles améliorent leur crédibilité et deviennent des interfaces entre bailleurs et populations-cibles. Ainsi, le bailleur de fonds représente une personne physique ou une institution : Banque mondiale, FMI, organisations bilatérales ou multilatérales, Ministères des affaires étrangères, Ambassade, gouvernements internationaux, banques ou institutions financières, UE, BAD, etc., capable de mobiliser des moyens financiers importants pour mettre à la disposition des demandeurs (par exemple, AGRICONGO, ADECOR, FJEC et autres ONG). Ce sont donc des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre des projets et programmes spécifiques conduits par ces ONG. Ils apportent les financements nécessaires à l'action de leurs interlocuteurs sur le terrain.

Depuis quelques années, les ONG comme les OP se sont répandues dans la société congolaise. Partout dans le pays, les ONG nationales et internationales, apparaissent comme des nouveaux acteurs incontournables du développement urbain et rural. Leurs activités se structurent peu à peu au sein des localités constituées d'une population pauvre, afin de répondre à la démission des pouvoirs publics défaillants et censés assurer le bien-être de toute la population. Des critères de base existent et ont été définis pour reconnaître une ONG au Congo : l'existence juridique de l'organisation c'est-à-dire détenir un récépissé qui atteste ou reconnaît son entité comme une ONG de droit congolais ; l'existence d'un siège et la présence de la structure dans la zone d'intervention ; l'attache naturelle. Leurs interventions sont particulièrement visibles dans l'environnement, l'éducation, la santé, l'agriculture, la formation, la culture, etc. Ces structures formulent des projets qui doivent normalement répondre aux besoins ou aux attentes des populations cibles. La sélection des projets semble très influencée par les relations personnelles des participants ou parfois des donateurs.

Par conséquent, nous avons analysé ces rapports à travers l'enquête réalisé auprès des ONG notamment le Forum des jeunes entrepreneurs du Congo (FJEC), une ONG nationale et auprès des organismes multilatéraux tel que du PNUD. D'une manière générale, dans le cas du PNUD par exemple, lorsque les projets sont acceptés, ils sont soumis au Représentant Résident. Un contrat est alors signé entre le donateur et le sous traitant (ONG). Les ONG viennent alors en appui aux bénéficiaires du projet. Elles traitent soit avec les OP par l'intermédiaire du leader, soit directement avec les paysans, en tissant ainsi des relations entre les différents acteurs. Les ONG peuvent ainsi être considérées comme des intermédiaires directs lorsque les bailleurs s'adressent à elles, pour atteindre les OP, tandis que les OP de base sont des intermédiaires indirectes entre les structures d'appui et les paysans.

En ce qui concerne les rapports entre les OP et les organismes d'appui, il faut dire que dans un large éventail de situations, il est évident comme nous l'avons dit en parlant de l'ambiguïté des rapports avec l'Etat, que celle-ci existe autant dans les rapports avec les ONG ou les bailleurs. On peut sans doute reconnaître, à la suite de CHAUVEAU et DELVILLE²³³ que cette ambiguïté est inhérente au champ de développement. Pour ces auteurs, les interactions de développement s'inscrivent toutes fondamentalement au sein d'un contexte de confrontation de logiques et de cultures différentes, et surtout de rapports inégalitaires qui font que les interventions de l'Etat, des organismes multilatéraux, des ONG, cumulent l'offre d'intervention, les moyens financiers, et tentent, explicitement ou implicitement, d'imposer un modèle qui est inévitablement en décalage avec les réalités sociales et économiques (quand ce n'est pas technique) locales. Dans la plupart des cas, les intervenants cherchent à imposer leurs projets, à créer des groupements conformes à leurs intérêts. Les populations s'organisent donc selon les principes des structures d'aide. Bien que ces structures soient appelées à développer des relations de partenariat avec les organisations, conformément à leur philosophie et aux directives des bailleurs de fonds, on constate que l'aide ou le soutien technique créé et renforce la subordination (ou la mise sous tutelle) des paysans et de leurs organisations à leur égard. Les groupements créés sous l'impulsion des intervenants extérieurs ou ceux qui ne sont pas autonomes, sont parfois contraints d'abdiquer une part de leur autonomie, en échange d'un soutien technique et financier conséquent. M-C GUENEAU et B J. LECOMTE affirment que : « *l'aide transfère l'argent, mais aussi des modèles et des exigences* ». Yao ASSOGBA parlant des ONG, met en évidence leur face cachée, reconnaissant comme pour l'aide, le revers des interventions des ONG. FREUD²³⁴ l'atteste également en ces termes : « [...] on s'aperçoit que celles-ci accompagnent très rarement un projet préexistant lancé par les populations. Bien au contraire l'ONG crée son projet, élabore, suit ses propres étapes, et une connaissance insuffisante du milieu d'intervention peut empêcher que l'action bénéficie aux plus défavorisés (paysans sans terre, groupes socialement marginalisés, femmes. [...]) ». Alors, les groupements qui bénéficient de l'aide tombent dans le piège d'une attitude dirigiste de la part des pourvoyeurs. Celle-ci amène inévitablement des formes de tutelle ou de dépendance, car elle implique pour les OP de rendre des comptes et de se plier à des règles déterminées de l'extérieur. Enfin, l'habitude d'être soutenu sans nécessairement fournir de réels efforts, conjuguée à l'attitude souvent envahissante des intervenants externes, entraîne chez les bénéficiaires une dépendance psychologique à l'aide. Toutefois, la diversité des OP et de leurs situations empêche de généraliser et il existe des cas où les organisations éprouvent des difficultés à envisager leurs actions, et parfois un avenir sans l'aide extérieure. L'aide casse de ce point de vue l'autonomie des organisations parce que le bailleur s'impose. Les organisations sont obligées de s'orienter dans la ligne de conduite de l'ONG ou du bailleur plutôt que d'emprunter leur propre chemin.

²³³ CHAUVEAU J-P ; Lavigne Delville P., 1998. « *Communiquer dans l'affrontement. La participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les ruraux défavorisés* », in DELER J.-P. ; FAURE Y.-A ; PIVETEAU A. ROCA P.-J : ONG et développement. Société, économie, politique. Paris Karthala, pp.193-213.

²³⁴ FREUD C, 1998. « *Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement* », Paris, Karthala, 270p.

Les résultats de notre enquête ont révélé que 62% des groupements financent leurs activités avec des fonds propres et ne disposent pas assez de moyens pour réaliser des projets collectifs. Leur source de financements provient généralement de : cotisations statutaires, droits d'adhésion et cotisations extra statutaires (fonds disponible mobilisés en cas de problèmes urgents). Dans le groupement des maraîchers Jean Félicien MAHOUNA, les cotisations statutaires et les droits d'adhésion par exemple sont fixés à 2500 FCFA. Les maraîchers versent la somme de 5000 FCFA par mois au groupement pour la redevance eau. Le président avoue que ces fonds sont insuffisants et ne permettent pas de réaliser les projets collectifs. Aussi, d'autres enquêtés ont également avoué qu'ils n'ont pas assez de moyens pour financer leurs activités et comptent sur l'aide de l'Etat, des ONG, aux établissements financiers. Les droits d'adhésion et des cotisations mensuelles ne sont pas suffisants pour faire fonctionner le groupement, compte tenu de leur faible montant. C'est ce que déplore aussi l'agent de la DACC.

« [...] *Les pauvres paysans ne sont pas formés, ils ne savent pas comment s'organiser et pourquoi ils sont membres d'un groupement. Certains ont créé des coopératives sans parts sociales, sans droit d'adhésion. S'il y a lieu, les droits d'adhésion servent à l'achat des cocktails après l'assemblée générale. Il est impératif que les paysans soient formés sur les fondamentaux d'une coopérative, la fixation et l'usage des droits d'adhésion. Il faut leurs apprendre à collecter les fonds avant de s'attendre aux dons ou legs, à travers les droits d'adhésions ou parts sociales, pour constituer un fonds servant à financer les activités du groupement. Voyez le cas des organisations où certaines parts sociales s'élèvent à 1000FCFA soit 1 euros et 50 centimes. Croyez-vous qu'avec cette somme, ces groupements peuvent formuler des projets ou investir. Les gens ne savent pas ce qu'est une part sociale, un droit d'adhésion, ce n'est pas de leur faute. Certaines parts sociales sont fixées à 500 FCFA, soit moins d'1 euro. Que peuvent-elles faire de concret avec de telles sommes ? C'est pour dire que les OP au Congo ont encore du chemin à faire [...] Ils sont en permanence dans une position d'attentes des appuis extérieurs [...] ».*

L'insuffisance de moyens financiers maintient les paysans congolais ainsi que leurs groupements dans une situation d'« attentes permanentes ». La plupart des membres n'ont pas une meilleure appropriation de leurs groupements, le constat est que les OP enquêtées sont pour la plupart dans une « dynamique d'attente » c'est-à-dire qu'ils attendent toujours que quelqu'un vienne les aider ou les appuyer ; cela constitue un frein à leur développement dans la mesure où elles sont fortement demandeurs. Le secrétaire général du FJEC interrogé témoigne en déclarant que : « *certaines des groupements que nous appuyons sont toujours demandeurs d'un appui souvent financier, leur situation évolue très peu. Car le problème avec les groupements au Congo, c'est la gestion. Les fonds acquis sont investis dans des projets faiblement rentables, parfois cela entraîne des conflits entre leader et membres. Le groupement fini par se diviser. Nous recevons souvent les demandes formulées par les mêmes groupements pour lesquels, nous avons déjà apporté l'appui ».*

Cette attente crée alors une situation de dépendance et les groupements se mettent sans se rendre compte sous la tutelle de ces différents acteurs qui cherchent avant tout à prioriser leurs projets.

Les propos de ce maraîcher membre d'un groupement enquêté illustrent bien ces faits : « [...] nous sommes un groupement agropastoral dans le département de Brazzaville, nous avons bénéficié d'un appui du FJEC, pour créer notre groupement, notamment sur la formation à l'organisation et la gestion des organisations. Nous existons depuis 2010. L'appui du forum a été un élément important pour nous quand nous avons créé notre organisation. Le FJEC appuie beaucoup de groupement dans la zone où nous sommes ; il y a aussi d'autres ONG. Au début c'était plus facile d'avoir quelques aides auprès des ONG, maintenant ce n'est plus le cas. Lorsqu'on formule un projet, il nous dit que leur priorité c'est la formation agricole. Elles ne peuvent pas répondre à notre demande d'aide financière, car elles suivent une ligne directrice tracée par les bailleurs. Les fonds étant limités, elles ne peuvent que prioriser le volet soutenu par les donateurs, parce que disent-elles rendre des comptes par la suite auprès de ceux qui financent leurs activités ».

C'est ainsi que les paysans et leurs groupements profitant de l'aide, sont souvent obligés de s'aligner eux aussi aux exigences ou priorités du bailleur ou de l'ONG ainsi qu'à leur calendrier d'action. En fait, tout part de la question de la rentabilité des activités collectives, de ce que le groupement produit en termes de résultats dégagés et des capacités à financer les activités du groupement. Malheureusement, les faibles rendements qu'elles enregistrent ne leur permettent pas souvent d'aller loin dans leurs projections et d'être plus autonomes. Conscient de la situation dans laquelle elles se trouvent, envahis par les organismes d'appui, les OP jouent le jeu de celui qu'il faille tout le temps aider : « Donner du poisson au lieu de lui apprendre à pêcher c'est-à-dire à rentabiliser son activité ». DESCENDRE²³⁵ dénonce les dimensions ambiguës du rôle joué par les organismes d'appui. Comme le témoignent ce producteur dans le district de Lékana : « tantôt c'est la FAO, tantôt c'est le PDARP ou le FIDA, on ne comprend plus, mais ils disent vouloir résoudre nos problèmes, ils viennent avec des projets, sans au préalable nous interroger sur nos besoins, nos problèmes ». Les OP ne comprennent plus ce qui se passe dans leur environnement, des projets qui quelques fois ne cadrent pas avec leurs véritables besoins.

En outre, les OP entrent dans un jeu dont elles apprennent à maîtriser les règles, du moins les leaders. Elles se sont accoutumés au langage des organismes d'appui : « un bon projet égal à un appui » a déclaré un leader lors de l'enquête. Un petit lopin de terre en culture dans une zone d'activité peut également être un moyen de bénéficier d'un appui. Lors de l'enquête, les maraîchères du site de Bikakoudi ont cru que nous étions une ONG, mais dès qu'ils ont su que ce n'était qu'une doctorante, certaines femmes n'ont pas voulu qu'on les prenne en photo, même leur exploitation ; elles n'ont plus voulu répondre à nos questions. L'une d'entre elles parlant en lari²³⁶, a fait cette déclaration dont la traduction française est la suivante « qu'est-ce qu'on va y gagner, je ne veux pas perdre mon temps à répondre à leurs questions, il ne faut pas me prendre en photo, s'il vous plaît [...] ce n'est même pas une ONG qui nous donnera l'argent dont nous avons besoin, ah ! [...] ». La productrice s'est même cachée le visage avec une botte de choux pour ne pas que nous la prenons en photo. Le président de l'union des groupements des exploitants agricoles (UGEA), qui nous accompagnait les a prié de nous aider

²³⁵ Ibid.

²³⁶ Lari est une langue parlée par l'éthnie kongo et lari au sud du Congo

dans nos recherches. Il est arrivé à les convaincre de coopérer dans l'espoir selon lui que cela permettra peut être de faire bouger les choses au niveau des autorités.

Il faut souligner également que dans certains groupements où le leader a un niveau d'instruction élevé, ce dernier arrive à formuler des projets qu'il soumet aux ONG et arrive à obtenir des financements pour le groupement (cas de la CNOP Congo). Malgré ces exceptions, nous nous sommes constamment posés la question sur la véracité des actions menées par ces organismes d'appui. Face à cette situation en milieu agricole et paysan donnant l'impression d'un éternel recommencement, la question qui se pose est celle de savoir si les organismes d'appui ont-ils réellement intérêt à voir les conditions de vie des paysans et de leurs groupements s'améliorer ? Du moins, ceux-ci n'ont-ils pas au final créé cette dépendance et occasionné ainsi des comportements d'adaptation ? Les OP n'ont pas d'autres choix que de s'aligner aux exigences des ONG ou objectifs des projets d'aide. Souvent, la fin d'un projet sonne également la fin de la présence sur un territoire, même si les objectifs formulés au départ n'ont pas été atteints. Les groupements sont obligés de chercher d'autres bailleurs pour continuer à financer leurs activités. Le plus souvent comme le fait remarquer également DESCENDRE (1991, p.221)²³⁷ : « *les ONG du Nord imposent avec leur argent des projets qui négligent ou détruisent la réalité locale, les connaissances et les traditions locales, les savoir-faire local. Souvent l'action de développement du Nord est perçue comme non reliée, voir opposée à la dynamique sociale, au tissu humain existant localement* ».

Nous avons ici l'exemple de l'association des pisciculteurs de Lékana dans le département des Plateaux où l'aide s'est accompagnée d'une diffusion des techniques obligeant les pisciculteurs à se l'approprier ou à l'adopter. En fait, l'association bénéficie depuis deux ans de l'appui du PNUD au titre du projet Village du Millénaire initié dans le département des plateaux. En fait, d'énormes ressources financières ont été engagées dans ce département a déclaré la responsable de ce projet, mais on a constaté que l'activité agropastorale et halieutique ne décolle pas et enregistre de faibles rendements. Cette situation est préoccupante et les bailleurs de fonds s'inquiètent des résultats négatifs au regard des ressources financières qui y sont injectées. La responsable du projet nous a confié que : « [...] *le PNUD a injecté beaucoup d'argent dans les Plateaux, nous ne comprenons pas pourquoi ça ne décolle toujours pas. Pourtant plusieurs projets ont été financés dans ce département. Nous avons appuyé plusieurs groupements et paysans, mais les résultats ne sont pas encourageants. [...]. Par exemple, nous avons appuyé l'association des pisciculteurs en les initiant à de nouvelles techniques de pisciculture, dans l'espoir d'augmenter leur productivité. Hélas tout ceci s'est soldé par un échec. Nous avons cru qu'il fallait peut être encore accroître le financement ou leur apprendre d'autres techniques, rien ne s'est produit en termes de rentabilité attendue. Quelques membres de cette association sont venus nous voir un jour pour nous dire, d'essayer les techniques qu'ils avaient l'habitude d'employer. Au final en revenant à leurs vieilles méthodes, les résultats ont changé en termes de rentabilité. Nous avons l'intention de proposer ce procédé dans les autres villages, car les résultats sont encourageants [...]* »²³⁸.

²³⁷ Ibid.

²³⁸ Extrait de l'entretien avec une responsable de projet au PNUD.

L'analyse de cette situation permet de dire que l'aide restreint non pas seulement l'autonomie des groupements, les contraignant au strict respect des vœux des donateurs, mais peut aussi étouffer les savoir-faire paysans. Cependant, la situation est certes différente dans le cas d'organisations paysannes solidement structurées et capables de négocier avec les intervenants externes, c'est le cas de la CNOP Congo, qui participe à des négociations, à des décisions et peut à terme devenir une force syndicale et arrive tant bien que mal à se positionner comme un véritable défenseur des intérêts de ses membres. Elle revendique ainsi une véritable participation aux décisions concernant les producteurs et veut entretenir des relations de partenariat avec les autres acteurs de l'arène locale. Mais le fait de revendiquer plus de participation ne met pas les organisations autonomes à l'abri de l'aide. S. BENOIT (2000, p.128)²³⁹ stipule qu' « aucune organisation ne peut se passer de l'aide extérieure, car aucune n'a suffisamment de ressources propres pour le faire. Une organisation a toujours besoin d'un quelconque appui, que ce soit financier ou technique. Pour ces organisations paysannes, l'aide peut se présenter comme un facteur de progrès et d'autonomie dans la mesure où elle permet d'investir dans des activités générant des revenus ».

Les propos du Responsable de la CNOP traduisent ce fait.

« [...] Nous avons pris connaissance sur le net d'un organisme qui finance les projets : l' « Association Française de Développement (AFD) ». Après avoir formulé notre projet, nous l'avons soumis dans l'espoir de bénéficier d'un financement. Nous avons pu l'obtenir. Ce que nous planifions ; c'est d'aller voir les groupements et chercher à savoir les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs activités. Le maraîcher par exemple c'est le problème de fumure. Comment peut-il avoir de la fumure ? Les sources d'acquisition de la fumure sont d'une part liées à l'élevage. Donc nous avons réfléchi qu'en appuyant les éleveurs, on appuie également le maraîcher. L'association AFD a accepté de nous financer à cause de l'intérêt que nous avons manifesté en voulant apporter un appui aux producteurs de l'agriculteur à l'éleveur et au pisciculteur. A travers ce projet, nous avons décidé d'appuyer l'éleveur en lui permettant de bien entretenir sa ferme, trouver des aliments pour le bétail, accroître son cheptel. Grâce à l'accroissement de son activité, le maraîcher pourra à son tour avoir son fumier. Quarante cinq éleveurs ont pu bénéficier de ce projet pour un montant de 15 millions de FCFA seulement. Actuellement, le nombre de bénéficiaires a augmenté [...] Voyez-vous avec si peu, on peut arriver à atteindre les paysans, en plus si l'action est ciblée et coordonnée, ce qui permet d'éviter toute gabegie [...] »²⁴⁰.

Par ailleurs, le contexte actuel au Congo traduit un manque de reconnaissance du fait que les OP et leurs organes faîtières sont des entreprises simples ou consolidées, relevant du secteur privé et par conséquent, jouissent de l'autonomie organisationnelle nécessaire pour un fonctionnement indépendant de tout appareil des ONG, des bailleurs de fonds et autres. Pour cette raison, toute forme d'assistance venant des ONG devait se concevoir dans le respect de cette autonomie et avec l'adhésion des OP. Elle devait également apparaître comme un appui complétant les efforts internes des OP. Mais au regard de ce que nous avons pu observer l'appui est loin de favoriser l'autonomie de certaines OP enquêtées, car il vient en quelque sorte se substituer aux responsabilités des

²³⁹ Ibid.

²⁴⁰ Extrait de l'entretien avec le responsable de la CNOP Congo.

OP et des organisations représentatives de celles-ci, dans la plupart de ces associations. Il n'est pas étonnant dans ces conditions en faisant cette analyse de souligner que les ONG s'immiscent dans la gestion directe des OP qui ne s'approprient pas le processus de leur gouvernance interne. Bien que les ONG jouent un rôle d'intermédiaire dans la nouvelle dynamique agricole pour combler le fossé qui existe entre les OP et leur environnement, leur mission de transfert de l'innovation dans leur milieu d'intervention est à nouveau une problématique.

Cependant, il faut avouer que d'une manière générale, compte tenu d'un ensemble de raisons, les expériences de collaboration entre les OP et les ONG, sont isolées, ponctuelles et très informelles. A-t-on constaté que les ONG locales semblent être un maillon faible face aux ONG internationales qui selon elles drainent d'énormes capitaux. En fait, l'observation que nous avons faite est que la plupart des OP qui ont plus de contact avec les ONG, sont celles qui ne disposent pas de structures de relais décentralisées sur le terrain pour leurs différents appuis. Les ONG sont reconnus comme les outils d'appui technique, de plates formes d'information, d'échanges, de recherche de financement, de lobbying, de plaidoyer et d'accompagnement aux côtés des autres intervenants, les OP. Leur importance réside dans l'offre de services de proximité soutenus par une approche de résultats sociaux.

Aussi, lorsqu'on parle de développement, on se réfère à une flopée de dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques. Pour de nombreux groupes sociaux, il apparaît souvent difficile de réaliser une synergie entre ces dynamiques. C'est évident que c'est dans ce contexte que les ONG inscrivent leur mission pour appuyer les acteurs principalement les OP, les communautés à la base et les initiatives locales. Toutefois, la réussite de la mission de développement des ONG passe par l'appréciation de certaines de leurs caractéristiques : la crédibilité, la transparence, la modestie, la spécialisation, la concertation. Les relations entre ONG et OP sont basées sur une assistance de proximité vers les OP et leurs organisations représentatives. Cette relation est censée se faire dans le respect de l'autonomie de gestion et de l'indépendance organisationnelle. Or constate-t-on que les services rendus par les ONG en faveur d'une OP, créés un lien de subordination ou de tutelle entre les deux partenaires et même avec les bailleurs. Car tout est contractuel et un contrat est limité dans le temps soutenu par un objectif précis. Aussi, cette relation de type professionnel constitue une forme de partenariat contraignant plutôt indépendant.

Enfin, la relation entre OP et bailleurs de fonds s'inscrivent dans la même logique que celle avec les ONG. Or les bailleurs de fonds comme nous l'avons dit, jouent des rôles de facilitateurs d'accès au financement avec les conditions que les OP doivent remplir. Tout n'est pas de l'ordre de la gratuité, la perte partielle de l'autonomie des OP constatée lors de notre enquête qui sous-tend ces types de relations, nous amène à confirmer notre **hypothèse 3** formulée de la manière suivante : « L'aide extérieure génère des comportements d'adaptation aux priorités des bailleurs, ce qui implique au niveau des organisations paysannes l'acceptation d'une perte au moins partielle de leur autonomie ».

3.3.2. Appui aux OP pour une contribution à la sécurité alimentaire

Au regard de ce que nous avons développé dans cette étude, il est plus que nécessaire de renforcer les capacités d'autonomie des OP. L'appui des OP congolaises s'avère être indispensable face aux difficultés qu'elles éprouvent dans l'ensemble et des défis auxquels elles sont confrontées au quotidien. Cet appui est perçu comme une réalité indéniable pour continuer à exister et arriver à atteindre des buts comme celui de la sécurité alimentaire. Avant d'aborder la question de l'appui des OP au Congo, à la vue des aspects que nous avons développé précédemment, nous avons jugé utile de montrer tout d'abord l'intérêt des OP et le rôle que doit jouer l'Etat en tant qu'acteur de promotion des dynamiques organisationnelles.

3.3.2.1. Intérêt à promouvoir les OP

En matière de politiques d'approvisionnement des villes, il existe une multitude d'initiatives engageant à la fois la responsabilité des Etats, des politiques ou programmes nationaux de développement agricole ; les plans d'actions sont mis en œuvre afin d'atteindre cet objectif. D'autres approches véhiculent au sein de la communauté scientifique ; considérant en Afrique que, ce sont les petits producteurs qui nourrissent les villes, la solution serait à rechercher auprès d'eux. A ce stade, SOS faim (ONG belge) pense que « *la crise est une chance pour les paysans, si et seulement si les paysans s'organisent* ». Il poursuit en disant, « *l'agriculture va mal. Du Niger au Luxembourg, en passant par la Belgique, les paysans sont unanimes : l'agriculture ne permet plus de vivre convenablement. Les causes sont multiples mais des solutions existent. Il suffit pour cela d'écouter les OP* ». La situation alimentaire de tous les pays d'Afrique est alarmante.

Force est de constater que la FAO, les Nations Unies, la société civile (secteur privé et les organisations de producteurs et coopératives) ainsi que les autres organismes des Nations Unies basés à Rome sont tous aussi unanimes pour dire que face à la crise et aux défis que nous impose la situation alimentaire actuelle, les OP (les coopératives agricoles et alimentaires, les groupements de producteurs et autres associations) contribuent à l'approvisionnement des villes et de surcroît au renforcement de la sécurité alimentaire. Elles ont une forte capacité de résistance aux chocs et crises d'ordre financier et environnemental ou autres (Déclaration faite lors de 39^{ème} session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, l'année internationale des coopératives, 2012). Elles sont selon eux des véhicules importants pour la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, contribuant ainsi au développement socio-économique et en définitive à la sécurité alimentaire.

Toutefois, la même analyse a été faite au Congo lors de la journée mondiale de l'alimentation célébrée le 16 octobre 2012 ; le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage a reconnu que les coopératives et les organisations de producteurs sont capables de faire disparaître ces obstacles et d'amortir les effets négatifs des crises, notamment alimentaires. Par exemple dit-il, grâce aux achats groupés, elles réduisent les coûts pour les exploitations qui peuvent acheter les intrants à des prix intéressants.

L'ONU a également reconnu, l'importance des OP notamment les coopératives en déclarant l'année 2012, "l'année internationale des coopératives". La communauté internationale estime donc que l'on peut éradiquer la faim et la malnutrition, en établissant un environnement favorable au développement des OP. L'enjeu actuel de l'approvisionnement au Congo se trouve entre les mains des petits producteurs. Tout doit être fait pour les aider à s'organiser sans pourtant les instrumentaliser ou les fragiliser. Malheureusement, l'expérience du mouvement coopératif au Congo s'est soldée par un échec ; car les coopératives ont été instrumentalisées par les politiques, ce qui a contribué à une faible adhésion des paysans et appropriation des groupements par eux-mêmes. L'adhésion était certes motivée par des avantages immédiats en nature (les produits PAM) qu'ils pouvaient bénéficier dans ces groupements. Malheureusement, les paysans congolais ne se sont pas véritablement appropriés ces groupements ; car, ces derniers étaient créés et gérés par l'administration, et n'ont donc pas suscité la frénésie des paysans. En Afrique et au Congo en particulier, l'organisation des paysans doit se faire "par eux et pour eux-mêmes", de manière à ce que les intérêts poursuivis et défendus soient ceux de l'ensemble des membres. Il est donc jugé indéniable de favoriser l'organisation des petits producteurs, car elle est indispensable pour renforcer leurs capacités productives.

Par ailleurs, Rémi MANGEARD²⁴¹ a également reconnu l'importance des groupements, en stipulant que « *c'est en s'organisant en comité de développement rural et en coopérative que les paysans améliorent la vie des villageois, participent à la production et développent la solidarité entre les membres du village* ». L'auteur défend l'idée selon laquelle, les groupements villageois constituent les meilleures formes d'OP, susceptibles de permettre une participation plus large et plus effective de la population aux activités de production et à la réalisation des actions favorables à l'amélioration des conditions de vie. Corroborant l'idée de MANGEARD, Jean GRAY²⁴² pense que l'homme du tiers-monde est apte à devenir l'artisan de son propre développement lorsqu'il a un minimum de moyens, de formations et d'organisations. Les moyens et la formation permettront aux paysans de travailler efficacement. Ainsi face à des crises, des changements qui interviennent dans le monde agricole, les producteurs peuvent devenir des acteurs par le biais des associations dans lesquelles ils s'organisent et se développent. Il faut donc considérer les producteurs (individuels ou associés) comme la clef des solutions et non une partie du problème et aussi comme les principaux acteurs de l'amélioration des systèmes d'exploitation, de l'augmentation de la production agricole, de la lutte contre les crises alimentaires. C'est même ce qu'ont reconnu les dirigeants agricoles des pays en développement lors d'un colloque qui s'est tenu à Adélaïde en Australie, publié dans un rapport intitulé : « *Agriculteurs viables et rôle des organisations agricoles* ». Face à ce défi en matière de sécurité alimentaire, une action concertée est indispensable en composant avec les producteurs. La FAO en étroite collaboration avec le FIDA et le PAM se fait le chef de file de la promotion des coopératives agricoles. Ils reconnaissent tous que les coopératives et les organisations de producteurs

²⁴¹ MANGEARD R., 1984. « *Paysans en Afrique : Des paysans s'unissent pour améliorer leur village au Togo* », Paris, L'Harmattan, 308p

²⁴² GRAY J., 1978. « *Le développement au ras de sol : chez les paysans du Tiers monde* », Paris, PUF, 285p.

jouent un rôle crucial, pour éradiquer la faim et la pauvreté, promouvoir l'harmonie sociale et parvenir à une croissance économique plus équitable.

3.3.2.2. Rôle de l'Etat

Les nombreux obstacles au développement des OP au Congo venant d'être présentés sont, fort heureusement, contrebalancés par un certain nombre de facteurs, tant nationaux qu'internationaux, susceptibles de favoriser le développement de celles-ci. Au nombre des facteurs favorables, figure en premier lieu comme nous l'avons constaté, la volonté de l'Etat, maintes fois affirmée, de promouvoir les organisations des producteurs à travers les différentes formes d'organisations dont les coopératives ainsi que les autres formes d'OP dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté et pour le développement socio-économique.

Dans le cadre de l'approche sociale, le renforcement du partenariat entre le secteur public, la société civile et le secteur privé, dans le cadre de la réalisation des objectifs de la réduction des inégalités par la création d'emplois à tous les niveaux, donne la possibilité aux OP de s'insérer dans une dynamique d'ensemble et de profiter des synergies avec les autres agents économiques et acteurs sociaux. Cette insertion permettrait d'assurer leur propre développement et celui des membres, leur contribution dans la production alimentaire et leur émergence dans sa globalité. Pour prétendre converger vers une productivité sans exclusif, rentables et durables, les différentes dynamiques doivent nécessairement tenir compte des facteurs suivants : (i) accès à la formation sur mesure, (ii) partage des risques, (iii) climat propice à l'investissement, (iv) institutionnalisation, (v) accès à l'information, (vi) être attentif sur les questions du genre, (vii) les questions du foncier, et (viii) renforcer les capacités des agriculteurs.

Sur l'aspect économique et financier, nous avons constaté un certain nombre de contraintes pouvant servir d'éléments déclencheurs et de justification du renforcement des capacités des OP. En conséquence, comme indiqué dans le PND et d'autres documents stratégiques nationaux, la montée du déséquilibre social, l'insuffisance de l'offre interne en matières des produits agricoles, des biens et les importations massives qui en découlent, notamment en ce qui concerne les produits vivriers, la faible capacité du système financiers à répondre aux besoins de financement de l'agriculture, constituent autant d'opportunités pour le développement des OP dans toutes ces filières agropastorales et halieutiques. Cette vision pourra à long terme faire intervenir ces dynamiques nationales et internationales prônant la promotion du secteur.

L'adoption des politiques et stratégies basées sur la prise en compte des parties prenantes et leur participation à tout le processus de mise en œuvre des différents programmes et /ou projets. Celui-ci offre un cadre de référence pour les OP sur une base plus autonome. Le développement doit être compétitif dans le même environnement socio-économique que les autres formes d'organisations. Le processus participatif intégrant les OP et autres dynamiques devrait être d'actualité dans cette logique.

L'approche de l'Etat ou son rôle renvoi donc à la mise en place d'un environnement propice, à travers le développement de politiques nationales (avec la participation de tous les acteurs) en faveur d'une promotion des organisations des producteurs. L'action de l'Etat donnera une nouvelle impulsion à la mobilisation de toutes ces dyna-

miques organisationnelles nationales et internationales. Cette vision déblayera la projection des objectifs de développement axés sur les résultats se soldant entre autres sur l'émergence et la promotion de petits producteurs souhaitant pour la plus part une pérennisation de leur action.

En présence de ces constats, la nécessité d'un cadre institutionnel de promotion des organisations des producteurs en République du Congo est nécessaire. Dans ce cadre trois types d'institutions publiques et institutions privées et les OP elles mêmes doivent sauvegarder ces organisations du fait même des valeurs et principes qui fondent et qui sont universels qu'il faut prendre en compte avec les mesures particulières afin de contribuer efficacement à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Dans un cadre de stratégie nationale de contribution à la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, cette stratégie vise à améliorer de manière substantielle, les conditions de vie des populations, tant urbaines que rurales par la création et le développement des entreprises agricoles autonomes et économiquement viables susceptibles de produire des revenus durables dans les différentes filières du secteur.

Les spécificités d'un plan opérationnel d'une telle stratégie se reposeront sur:

- la création d'un environnement institutionnel et réglementaire incitatif à la pérennisation des OP;
- du fait de son caractère socio économique, promouvoir la culture coopérative et associative pour un grand public et au sein des différentes organisations;
- favoriser la création et le développement des entreprises collectives;
- favoriser l'intégration des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans le tissu socio économique et le système productif;
- favoriser l'inter coopération au sein du secteur des coopératives et bien d'autres organisations;
- renforcer l'esprit de solidarité nationale et de la démocratie de proximité à la base; préciser les rôles des participants, l'Etat dans son rôle régalien, d'accompagnateur et de régulateur des relations entre les agents économiques nationaux.

3.3.2.3. Renforcement des capacités des OP

Le renforcement des capacités des OP est la solution proposée par nombreux auteurs, chercheurs, car ils émettent des doutes quant à ce poids qui pèse sur les épaules des OP africaines et congolaises en particulier, compte tenu de leur faible productivité. En d'autres termes, il s'agit de la capacité de ces structures à répondre efficacement au défi majeur d'approvisionner les marchés. C'est dans cette optique que tout l'intérêt de notre étude se situe. Ces auteurs sont sceptiques à l'idée de la capacité des OP à relever ce défi, en raison des difficultés qu'elles rencontrent dans l'exercice de leur métier. Pour eux, le regroupement des producteurs est une réponse non négligeable, mais il ne suffit pas. Il faut également appuyer ces regroupements sans pourtant les « instrumentaliser »²⁴³ ; afin de les aider à contribuer efficacement à cet objectif.

²⁴³ Instrumentaliser, faire de quelque chose un instrument, l'utiliser à ses dépens.

D'une manière générale, la contrainte majeure à la « professionnalisation » des OP au Congo demeure l'accès à la formation, l'appui technique et financier. Dans cette étude nous retiendrons les idées développées par J-P PROD'HOMME²⁴⁴, pour définir le terme "professionnalisation". Trois approches complémentaires dit-il permettent de définir cette notion. Il définit en le contextualisant suivant trois différents niveaux. Tout d'abord, au plan individuel du paysan, le mot profession, à partir duquel est formé le nouveau concept, indique la voie à suivre, considérée comme « *l'évolution normale d'un état de vie paysanne vers un métier susceptible d'apporter le revenu souhaité* » (J-P PROD'HOMME, 1995, p.51). Partant d'un savoir-faire acquis, ce métier suppose perfectionnement et adaptation à des conditions changeantes. Les transformations de l'activité agricole pourraient également réduire l'actuelle dévalorisation de l'état de paysan chez les jeunes congolais en particulier, liée à de multiples facteurs culturels et économiques (difficulté d'accès au foncier, par exemple), et rendre ce métier suffisamment attractif, métier alors choisi et pas seulement subi pour des raisons de crise.

Ensuite, pour la paysannerie, la professionnalisation, déjà engagée avant le transfert de cette démarche à l'Afrique, correspond à « *la structuration des organisations paysannes et rurales de la base villageoise aux niveaux régional et national, organisations idéalement constituées et gérées par les paysans eux-mêmes* ». Lorsque les conditions sont réunies, de multiples initiatives paysannes africaines et pas seulement les plus célèbres ont manifesté cette capacité, même si elles doivent en faire la preuve dans la durée en restant créatrices pour s'adapter à des situations souvent difficiles tout en restant attentives aux besoins des paysans.

Au plan collectif de l'ensemble des partenaires devant concourir au développement de l'agriculture, la professionnalisation déclare l'auteur, implique à « *l'évidence de la part de chacun le constat qu'aucun ne peut prétendre à une quelconque hégémonie pour des mobiles politico administratifs ou financiers, et l'acceptation de rechercher ensemble la répartition efficiente des nouvelles responsabilités entre les partenaires, en vue d'un but commun d'amélioration quantitative et qualitative de la production agricole pour satisfaire les besoins des ruraux et ceux des citadins et participer utilement au développement économique d'un pays* ». Ces significations données par l'auteur démontrent l'importance que nous accordons à ce concept dans le cadre de cette étude. A travers ces approches de définitions, il ressort que le métier d'agriculteur doit être revalorisé au Congo en particulier, où il n'est pas considéré à sa juste valeur, partant donc de la formation des actifs agricoles.

Par ailleurs, toutes les études sont concordantes sur le fait que les financements, l'appui technique et les partenariats ne sont pas toujours en faveur des petits producteurs, faute de garanties suffisantes. Le financement étant l'un des facteurs déterminants dans la relance et la diversification de la production, les nouvelles stratégies des OP au Congo pourraient favoriser les relations institutionnelles et d'affaires avec les financeurs, en permettant aux petits emprunteurs d'accéder aux crédits adéquats aux activités agricoles. En outre, étant donné que dans beaucoup de cas, voire 90% des OP ne vont en partenariat que grâce aux institutions d'appui financier, plus adaptées aux besoins de leur activité. L'Etat doit s'engager à favoriser l'éclosion de ces systèmes de financement

²⁴⁴ PROD'HOMME J-P., 1995. « *Diversité des organisations rurales en Afrique noire et prémices d'un mouvement paysan* » In Economie rurale N°228, pp 48-53.

alternatifs, décentralisés et en majorité vers le financement des OP. Le suivi et le contrôle doivent être au cœur de toute stratégie. Toutefois les auteurs ont donné chacun des points de vue sur la thématique dont voici les contenus.

Dans un ouvrage collectif intitulé "Appuyer les organisations des producteurs", M-Jo DUGUE, D. PESCHE, J-F Le COQ²⁴⁵ affirment que l'appui aux OP est une dimension incontournable aussi bien pour les organisations internationales que pour les pays où elles se développent. L'appui aux OP constitue donc un enjeu important dans l'accompagnement des transformations de l'agriculture pour les pays du Sud et les partenaires de la coopération au développement. Pour que les OP soient efficaces, les auteurs défendent l'idée selon laquelle, les capacités des OP doivent être renforcées.

La Banque Mondiale²⁴⁶ soutient les gouvernements qui définissent des nouvelles politiques en faveur de l'agriculture avec un accent sur l'appui aux OP. Elle justifie cet appui pour deux raisons au moins: les OP sont conçues comme une composante importante de la société civile, en mesure de faire pression pour améliorer la gouvernance du secteur agricole ; elles sont aussi un acteur possible de la mise en œuvre des politiques. Beaucoup de gouvernements ont aujourd'hui compris tout l'intérêt qu'ils avaient à pouvoir disposer d'interlocuteurs crédibles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques agricoles et rurales. Nonobstant cette réalité, tout laisse à croire que malgré le contexte favorable aux dynamiques d'organisation des producteurs dans la plupart des pays africains, cela ne cache pas les faiblesses et les difficultés qu'elles rencontrent. Ces difficultés peuvent être résumées en : (i) l'accès à des ressources financières stabilisées, (ii) l'accès à l'information et aux connaissances et enfin (iii) l'accès à des ressources humaines de qualité restant encore difficiles pour de nombreuses OP et dont les capacités de gestion et d'organisation sont encore parfois moins perfectibles.

Compte tenu de ces difficultés, le renforcement des capacités des OP s'avère indéniable. Pour DUGUE et al, il faut renforcer deux types de capacités. Il s'agit donc des: (i) *capacités techniques* et (ii) des *capacités stratégiques*. Les capacités techniques sont un « ensemble de compétences nécessaires à la conduite des activités menées par l'OP ou au contrôle des activités dont elle confie la réalisation à des organismes extérieurs ». Ces capacités s'acquièrent au moyen de formations classiques ou d'apprentissage auprès de ceux qui en ont déjà l'expérience. Par contre, les capacités stratégiques permettent à une OP de définir et de conduire une stratégie en prenant en compte son environnement (proche et lointain), les aspirations de ses membres et les diverses contraintes et opportunités auxquelles elle est confrontée. Ce type de capacités disent-ils est rarement acquises par des formations, mais le plus souvent par des voyages, des contacts personnels et des expériences particulières. Aussi, sont-elles intimement liées aux caractéristiques personnelles des leaders. Les capacités organisationnelles sont prises en compte dans cette catégorie. Les appuis dont peuvent bénéficier les OP dans ce cas précis seraient donc assez standardisés, privilégiant les modes organisationnels classiques (associatif, coopératif) à des approches plus complexes proposant aux leaders des outils de gestion de leur organisation (management, gestion des ressources).

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Banque Mondiale, 2007. « Rapport sur le développement dans le monde 2008, L'agriculture au service du développement », The World Bank, Washington D.C.

Jean Pierre SENGHOR²⁴⁷ a noté que, « *pour résoudre les effets néfastes engendrés par les crises alimentaires et financières, il faudra doter les acteurs du secteur agricole des compétences attendues pour assurer la sécurité alimentaire et la création de richesses, d'emploi stables et de revenus décents pour les ruraux.* ». A cet stade de l'analyse, nous pensons donc qu'il est nécessaire de doter les agriculteurs congolais des moyens et appuyer leurs organisations, ainsi que les agents d'encadrement du secteur des compétences dont ils ont le plus besoin, pour les aider à réaliser les cinq fonctions de l'agriculture, à savoir la sécurité alimentaire, la création de richesse par les exportations, la création d'emplois stables et de revenus décents pour les ruraux, la création d'activités de transformation artisanale et industrielle génératrices de revenus. Amadou OUATTARA²⁴⁸, a également reconnu ce fait et propose de mettre l'accent sur les innovations technologiques en matière agricole et l'introduction dans les pays africains de l'agriculture mécanisée.

Les capacités des OP doivent être renforcées, parce que dans la plupart des pays d'Afrique et au Congo en particulier, les OP sont encore très fragiles. Le manque d'appui qu'il s'agisse des OP ou des paysans est l'une des raisons de leur fragilité et du déficit de pérennité ; parce qu'ils n'ont pas de véritables fondements financiers, techniques et professionnels pour être autonomes.

Enfin, selon les niveaux, les OP doivent dans leur rôle satisfaire les aspirations et les besoins économiques, sociaux et culturels de leurs membres et du marché pendant que les structures faïtières doivent fournir des biens et services aux OP primaires qui leur seront affiliées. Mettre en place un cadre de concertation de ces organisations tel qu'un conseil national de promotion de l'entrepreneuriat coopératif ou associatif chargé de défendre les intérêts des membres. La persistance de l'entrepreneuriat coopératif ou associatif n'est pas un fait de hasard. Comme il a été constaté dans les tendances des organisations, les coopératives sont très favorables au développement socio économique suite à leur caractère dualiste (économie et le social). Le niveau de disparition des organisations coopératives semble être faible que bien d'autres formes qui n'ont qu'un aspect social à développer. Certes la question de l'individualisme est importante, mais l'on peut selon la sociologie du Congo, développer les coopératives familiales qui ont aussi fait preuve dans d'autres lieux tels qu'en Tunisie (l'industrie de « Plastique et Accessoires »), spécialisée dans la fabrication de tuyauterie d'irrigation. Cette entreprise coopérative tunisienne est un héritage laissé par les parents et les fils sont responsables aujourd'hui. Le Directeur actuelle est l'un des premier fils. Cette entreprise reçoit des commandes de certains pays européens. Au fur et à mesure la culture pourra prendre corps et être embrassée.

²⁴⁷ SENGHOR J.P., 2012. « *Lutte contre la crise alimentaire et financière, pour le renforcement des compétences des paysans* », Le Soleil online, art de presse, édition du 18 octobre

²⁴⁸ OUATTARA A., Représentant de la FAO au Sénégal,

3.3.2.4. Contribution des OP et des producteurs individuels à la sécurité alimentaire

Pour les producteurs (individuels ou associés) que nous avons enquêtés, la sécurité alimentaire signifie : (i) *La capacité de s'autoalimenter que possède un pays, une nation, une famille, un groupement...* ; (ii) *l'autosuffisance alimentaire* ; (iii) *produire pour que tout le monde mange à sa faim* ; (iv) *produire pour ne pas manquer de nourriture* ; (v) *produire pour bien manger* ; (vi) *répondre à la demande* ; (vii) *tout le monde doit manger à sa faim*. L'analyse de ces définitions fait ressortir les trois volets de la sécurité alimentaire, à savoir : quantitatif, qualitatif et le marché, avec pour corollaire les éléments fondamentaux : disponibilité, accessibilité, stabilité et salubrité. L'objectif de ces producteurs reste la production (offre) des aliments destinés à la consommation (demande).

En réalité, les producteurs enquêtés se positionnent comme des acteurs dans cette quête de la sécurité alimentaire. Il faut souligner que certains de nos enquêtés n'ont pas su répondre à cette question par simple ignorance. Et souvent, ce fut la première fois qu'ils entendaient parler de ce concept. Pour la plupart d'entre eux, la sécurité alimentaire est synonyme d'autosuffisance alimentaire. Ce qui laisse à croire que, les paysans ne sont pas réellement renseignés sur les nouvelles thématiques; concepts souvent désignés par l'Etat, les partenaires au développement ou les bailleurs de fonds. Les paysans sont parfois contraints d'adopter des concepts qui dans leurs contenus rencontrent presque les mêmes difficultés que dans leur processus de mise en application. Ainsi les paysans ignorent la signification ou sont souvent contraints de parler le même langage que leurs créanciers, même s'ils ne mesurent pas la portée d'un concept qui semble être nouveau pour certains d'entre eux.

Par ailleurs, nous les avons ensuite interrogés, sur la question suivante, après les avoir expliqué, ce qu'est la sécurité alimentaire : *Comment pouvez-vous contribuer à cette sécurité alimentaire ?* Nous reproduisons intégralement les réponses données par les enquêtés:

Extrait n° 1 : Propos recueillis des paysans enquêtés en réponse à la question sur leur contribution à la sécurité alimentaire

1- Organiser les producteurs ; 2- Acquérir de vastes terres d'exploitation pour produire en grande quantité afin que l'excédent soit exporté pour avoir des devises ; 3- Essayer de beaucoup produire tout en élargissant mon espace culturel, 4- Beaucoup produire à condition que l'Etat m'aide ; 5- Maîtriser la production agricole et l'élevage ; 6- Produire davantage pour mieux se nourrir et acquérir des produits alimentaires à faible coût, 7- Continuer à produire et en grande quantité ; 8- Bénéficier de l'aide de l'Etat pour les tacherons ; 9- L'Etat doit construire et entretenir des routes, des pistes rurales pour faciliter l'acheminement de nos produits ; 10- Disposer des magasins de stockage pour le conditionnement des produits ; 11- Introduire de nouvelles techniques ; 12- Avoir des semences de meilleure qualité et des matériels performants ; 13- L'Etat doit mettre à notre disposition des tracteurs en location voire des véhicules pour acheminer nos produits ; 14- Obtenir le financement de l'Etat, des partenaires étrangers ; 15- Etre formé pour devenir de vrais agriculteurs, de vrais leaders de groupement ; 16- Installer un centre de recherche et de production de semences ; 17- L'Etat doit créer des conditions favorables à l'exercice du métier d'agriculteur à savoir : faciliter l'accès aux crédits, subventions et sécurisation des terres ; 18- S'informer sur l'existence de financement et être capable de monter un projet bancable ou finançable ; 19- Le suivi et l'encadrement des producteurs

Nous allons analyser quelques traits caractéristiques de ces déclarations, car d'autres ont déjà été approfondis dans les chapitres précédents. Le but est de voir, les éléments clés sur lesquels reposent la contribution des OP et des actifs agricoles individuels, à la sécurité alimentaire et, quelles sont les voies et innovations techniques, financières, institutionnelles, à privilégier afin d'y contribuer.

▪ *En amont, les paysans doivent s'organiser et créer des structures plus autonomes*

La sécurité alimentaire ne peut être atteinte que dans un contexte économique favorable. Or, le secteur agricole est, plus que jamais en ces temps de libéralisation, un secteur à haut risque, et exposé à toute forme de concurrence tant au niveau national que régional voire international. Les paysans congolais faiblement organisés ne peuvent résister face à ces chocs. « *L'union fait la force* », disent les producteurs enquêtés, mais en réalité, cette union demeure au stade embryonnaire souvent sous forme d'entraide. Le paysan congolais fait appel à l'entraide à l'occasion des travaux nécessitant une main d'œuvre. A certaines périodes, lorsque la main d'œuvre familiale se révèle insuffisante, le paysan fait appel aux voisins, aux membres d'associations (religieuses), aux amis, lorsqu'une nécessité urgente l'y oblige. Pendant l'abattage, le labourage, et la récolte de certaines cultures, le paysan congolais sollicite l'aide d'un personnel nombreux, car il a

intérêt que le travail soit effectué le plus rapidement possible pour diminuer les frais et l'allongement des activités dans le temps. Cette forme d'association rotative a-t-on constaté pour des tâches précises, fonctionne sans problème en milieu rural congolais, alors que les autres formes ont du mal à émerger, à fonctionner et à se pérenniser, pour diverses raisons : le congolais n'a pas vraisemblablement une "culture d'association" ou une "tradition associative". Ce manque de culture d'association traduit le faible niveau d'organisation des paysans et leur attachement aux activités individuelles.

Dans ces conditions, il est difficile de répondre à la demande de produits agricoles, à la sécurité alimentaire. Il faut le rappeler, certaines organisations traditionnelles étudiées par DUPRE, BONNAFE, BALANDIER, SAUTER, DESJEUX, REY, GUILLERMOU ainsi que par d'autres chercheurs, ont bien fonctionné. Par contre, les nouvelles formes d'action collective pilotées par l'Etat et les partenaires au développement, n'ont pas eu un avenir brillant, pour des raisons que nous avons longuement évoquées dans cette étude. L'échec de ces initiatives a laissé les séquelles au sein de la communauté rurale. L'expérience antérieure du "mouvement coopératif" est encore présente dans la mémoire, de certains paysans, réfutant ainsi d'adhérer à toute autre association, excepté les associations d'entraide ou de prestations de service. Les paysans enquêtés restent donc sceptiques aux structures sous tutelle des autorités politiques, même celles qui semblent avoir un avenir prometteur.

D'une manière générale, ils y adhèrent simplement dans l'espoir de bénéficier de certains avantages, mais en réalité il n'y a pas de véritable engagement, ni d'appropriation. Ce scepticisme est renforcé par les comportements irrationnels notamment des comportements malhonnêtes de certaines personnalités, souvent leaders de ces groupements. Plus loin, la peur manifeste des membres de voir leurs groupements, récupérés ou mis sous tutelle de l'Etat, dès qu'ils commencent à s'épanouir. Toutefois, ces groupements sous tutelle demeurent fortement dépendants des aides extérieures.

Il faut ajouter au problème lié à l'entrepreneuriat c'est-à-dire à la création des groupements, celui du "leadership" c'est-à-dire de leur gestion. En se référant au passé c'est-à-dire aux initiatives impulsées par l'Etat, on se rend compte qu'il ne suffit pas simplement "d'organiser" les paysans, mais de les "aider à s'organiser" afin de voir émerger des structures plus autonomes où les paysans tout en créant leurs groupements, fixent eux-mêmes, leurs objectifs et les stratégies à mettre en œuvre pour les atteindre. Il est temps de sortir de l'ornière selon laquelle la tutelle reste l'unique voie de l'émergence des groupements ; à croire que les paysans soient incapables de s'organiser eux-mêmes. Le but actuel est d'aider le paysan congolais à se prendre en charge lui-même.

Or, ce dernier n'est pas dénué d'initiatives ainsi que de savoir-faire, comme le dit Jean-Louis CHALEARD²⁴⁹ : « l'échec des opérations de développement n'est pas dû à une incapacité des paysans, contrairement à ce qui est parfois affirmé... » Très souvent les initiatives impulsées ne vont pas dans le sens des logiques paysannes, d'où l'échec ou le détournement de l'initiative de son objectif initial. Les groupements créés deviennent souvent un moyen de bénéficier de l'aide de l'Etat, des ONG ; ayant participé à leur création comme nous l'avons montré. Il n'est donc pas étonnant que ces grou-

²⁴⁹ CHALEARD J-L., 1996. « Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire », Paris karthala, 661p.

pements soient instrumentalisés par ces acteurs extérieurs et ne représentent pas un cadre de défense des intérêts des paysans.

Malgré tout, pour le paysan congolais, le groupement est perçu comme : « *un moyen d'aboutir au bon résultat ; (ii) une possibilité d'œuvrer ensemble pour aboutir à de meilleurs rendements ; (iii) de fournir en ville de la nourriture en grande quantité ; (iv) de bénéficier du financement ; (v) de rendre plus facile le travail individuel ; (vi) de s'entraider pour produire davantage* »²⁵⁰.

Au final, il s'agit de nourrir la population congolaise, de gagner la bataille de la sécurité alimentaire. Pour ce faire, la mobilisation des paysans n'est plus que jamais une condition sine qua non ; en sachant que le paysan congolais n'est pas traditionnellement attaché au groupement, la bataille va être d'investir dans la « formation », une formation axée sur « l'entrepreneuriat » et le « leadership ». Cela consiste à former les paysans sur l'importance de l'organisation et les avantages qui s'y attachent, ainsi que la façon de gérer leur groupement. Très souvent, ces derniers s'organisent, mais ne fixent pas de véritables règles de fonctionnement et les responsables ne sont pas formés au leadership. Ces leaders paysans considèrent le groupement comme le noyau familial où le chef de famille n'a de compte à rendre à personne et se sert des biens appartenant au groupement, à ses fins personnels. Or, un bon leader « *doit être un paysan, il doit être lettré et bien éduqué, il est persévérant, c'est quelqu'un d'honnête en qui on peut avoir confiance, il a une vision et croit en ce qu'il fait, c'est un modèle pour les autres, il est à l'écoute des paysans, il se dévoue à la cause de ses membres, c'est celui qui met à côté ses ambitions personnelles* (Grain de sel²⁵¹).

D'une manière générale, le leader est celui qui est à la tête d'un groupe de personnes, il porte en lui la responsabilité du groupe, il a une capacité à fédérer, à mobiliser les énergies autour d'une action collective, à conduire, à guider, à se faire écouter et à gagner la confiance du groupe. On y retrouve la notion de charisme. La formation aidera également les paysans à choisir des hommes ou des femmes ayant le charisme pour diriger leur groupement. Et grâce à la formation au leadership, le responsable pourra mieux gérer ou gérer différemment le groupement, non plus comme son foyer, mais comme une véritable entité qu'il gère en toute équité, en rendant des comptes aux membres. Cela peut engendrer de véritables dynamiques organisationnelles dans le monde agricole, permettant ainsi à ces paysans de recouvrer la confiance à toute forme d'OP quelle que soit sa nature.

- *Améliorer la capacité de production grâce à l'acquisition des vastes espaces d'exploitations et à des outils de production plus performants.*

Il va de soi que si l'on augmente la taille des exploitations, les paysans congolais disposeraient de vastes espaces cultureux pour produire davantage. L'Etat doit aider les producteurs surtout ceux installés en zones périurbaines, car souvent confronter aux problèmes d'accès à la terre et aux incompréhensions avec les propriétaires fonciers.

²⁵⁰ Propos recueillis des producteurs individuels et membres d'OP enquêtés.

²⁵¹ Grain de sel., 2010. « *Coup de projecteur sur les leaders paysans : témoignages sur leur vécu et leur vision* », Revue d'Inter-réseaux, numéro spécial, n°50, avril-juin

Les propriétaires fonciers décident souvent unilatéralement de rompre des contrats d'exploitations ; faisant vivre les producteurs dans une insécurité foncière constante.

Par ailleurs, la production dans les grands espaces ne se fera évidemment pas avec des outils rudimentaires et moins performants. Le paysan congolais dispose d'un savoir-faire, malgré l'usage des moyens et techniques rudimentaires. On ne peut pas introduire des innovations, tout en sautant ce savoir-faire paysan, en passant brutalement à une agriculture industrielle. La transition est nécessaire, elle est longue et difficile. En fait, celui-ci comme nous l'avons souligné, travaille depuis des millénaires avec des outils tels que la houe. L'amélioration de sa capacité de production ne passera pas nécessairement par l'introduction brutale et sans être préalablement préparé à de nouveaux outils de travail agricole. Le savoir-faire paysan constitue inévitablement le sous-bassement des nouvelles techniques, mais il mérite d'être amélioré par la formation et l'encadrement. Le paysan congolais doit être équipé progressivement d'outils innovants afin d'augmenter sa capacité de production. Il peut s'agir des tronçonneuses, des tracteurs ou autres machines agricoles, etc. Dans ces conditions où les paysans congolais ont du mal à acquérir des machines modernes en raison de leur prix élevé, il faut encourager la création des CUMA ou autres formes d'association d'utilisation commune de matériel agricole et les doter dans un premier temps d'outils innovants au service de tous.

Dans l'intérêt de palier aux risques de dépendance vis à vis de certains secteurs comme le pétrole, les OP peuvent favorablement contribuer à la diversification de l'économie à travers le développement des différentes filières agricoles (l'agro industrie de transformation, les services de transport, le commerce, la distribution des produits, l'artisanat...) et de surcroît réduire l'insécurité alimentaire et créer des emplois.

▪ *En aval, l'Etat facilitateur*

L'Etat congolais doit créer des conditions favorables à l'exercice du métier d'agriculteur à savoir : faciliter l'accès aux crédits, subventions et sécurisation des terres. Les zones enquêtées sont dotées d'une fertilité en terres, susceptibles de favoriser une extension de la production agricole. Cependant, l'exercice du métier d'agriculteur requiert la mise en œuvre d'un certain nombre de conditions en amont visant à favoriser la professionnalisation des agriculteurs en vue d'un accroissement effectif de la production. Parmi ces conditions, nous avons l'accès aux crédits. L'accès au crédit agricole passe avant tout par l'information de l'offre existante et les conditions requises pour y bénéficier. D'une manière générale, on constate un problème de manque d'information concernant les dispositifs existants, c'est le cas du FSA (crédits à taux bonifiés) mis en place par l'Etat. Les problèmes d'information peuvent être « involontaires » (isolement, éducation, technologie) ou produits par la stratégie d'autres acteurs qui limitent ou détournent la circulation de l'information à leur profit (asymétrie d'information dans les échanges bilatéraux entre offreurs et demandeurs, les banques et les sociétaires, etc.). Certains paysans enquêtés à Lékana ont déclaré ne pas savoir ce qu'est le FSA. Par ailleurs d'autres n'ont pas pu répondre par exemple à la question relative aux différentes formes de crédits agricoles existants auxquels ils peuvent prétendre: les paysans sont soit par manque d'information, ignorants de l'existence de ces crédits et ne savent pas s'ils y ont droit, soit parce qu'ils ne savent pas comment faire pour avoir accès à ces crédits. L'autre problème est le manque de compétences ou d'habileté dans la constitu-

tion de dossier de demande de crédit. Pour corroborer ce fait, nous nous appuyons sur les conclusions de l'étude sur les sociétaires de la MUCODEC, réalisée par Raymond DIRAT en 2001²⁵² ; Celles-ci ont révélé que les sociétaires étaient mal informés sur les activités de leurs partenaires et de surcroît se sentent désintéressés. Ce sentiment de désintéressement éprouvé par les sociétaires dit-il, les incite à se faire chasser eux-mêmes ou à s'exclure eux-mêmes du système de crédit. L'autre problème que soulève cette question est l'ensemble des éléments constituant le soubassement de ce système : le projet et les garanties adéquates. Le paysan congolais notamment ceux des milieux ruraux, ayant un faible niveau d'instruction, éprouve des difficultés à rédiger un projet de demande de crédit. L'analphabétisme et le faible niveau d'instruction des acteurs vivant surtout en zones rurales sont des facteurs limitant l'accès au crédit. Le manque de compétence dans l'élaboration de projet bancable fait que les paysans ont le sentiment d'être exclus de tout système financier que ce soit des banques traditionnelles ou des établissements de microfinance. Par ailleurs, les garanties matérielles ou physiques exigées par les établissements bancaires ou de microcrédits lors de l'octroi des dits crédits dissuadent souvent les demandeurs, en l'occurrence les paysans. Ceux-ci ne disposent que de faibles revenus et sont quelques fois dépourvus de terres, pouvant servir de gage aux créanciers. Car ils sont majoritairement en contrat de baux ruraux avec les propriétaires fonciers, des contrats souvent incertains ou volatiles comme nous avons su le dire plus haut.

Dans ces conditions, le rôle de l'Etat de concert avec les établissements de crédits, va consister à mettre en place des dispositifs d'information capables de diffuser l'information auprès des paysans. Car, ce n'est pas seulement la génération de l'information qui est importante, mais il faut assurer aussi sa diffusion et la mise en évidence du bénéfice à retirer de la mise en place du dispositif de crédit tel que le FSA et les différentes offres des établissements bancaires et de microcrédits. Tout cela permet en effet d'accroître le nombre d'acteurs intéressés par le crédit. En retour, plus ceux-ci seront nombreux et puissants, plus les activités agricoles se développeront. Cela implique que les conditions d'octroi des crédits exigés par ces différents établissements soient allégées à savoir : les garanties exigées, le taux d'intérêt, l'échéance de remboursement, etc. Cela va permettre à un nombre important de producteurs d'en bénéficier. A cet effet, l'Etat congolais doit de par son autorité, réguler le marché de crédit, surtout le durcissement des conditions de prêts opérés par ces établissements bancaires et financiers ; le taux d'intérêt pratiqué est souvent trop élevé.

Toutefois, la diffusion de l'information peut se faire, grâce à des campagnes de sensibilisation et de formation axée sur la "demande et la gestion du crédit", destinés aux acteurs concernés, avec le concours des agents du MAE et MPA. Ces mesures devraient aider les paysans et les instruire au montage de projets bancables. Aussi sur la manière de gérer les crédits obtenus de sorte à œuvrer efficacement pour leur remboursement en investissant dans des activités plus rentables. Car le non remboursement des crédits octroyés est un problème majeur dans le milieu congolais. Ces campagnes pourront alors se faire au sein des centres de formation ou de diffusion de connaissances et techniques en milieu agricole, construits par l'Etat dans chaque département (à l'image

²⁵² DIRAT R., 2001. « *La microfinance et la promotion de l'entrepreneuriat : le cas du Congo* » Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Orléans.

du centre de démonstration des techniques agricoles de KOMBE) où des enseignements théoriques mais surtout pratiques destinés aux paysans y seront dispensés. La formation comme le montre l'extrait de cet entretien avec le chef de service Etude et Prospection du FSA, est véritablement le chaînon manquant.

« [...] Les forces des organisations paysannes du secteur se résument essentiellement à leur niveau d'instruction assez bon. Leur faiblesse est le manque d'initiative. En termes d'opportunités on cite la multiplicité des organisations d'appui ; multiplicité des programmes de développement agricole. Concernant les menaces, on relève ; le manque de socle, le risque de disparition aux premières difficultés et le manque de motivation des membres. En outre, ces organisations paysannes ne sont pas autonomes parce que les membres ne s'activent souvent pas dans leur engagement, ce qui oblige ces organisations à vivre sous dépendance des programmes d'appui. Elles peuvent contribuer au développement agricole en mettant en commun les moyens de production, en indiquant par eux-mêmes des programmes répondant aux besoins réels des communautés ; rechercher les financements. Stratégie à mettre en œuvre : formation des acteurs à identifier les besoins réels de leurs communautés ; formation et appui à la recherche des financements ; formation dans l'élaboration des programmes d'actions. Les organisations paysannes peuvent contribuer à l'atteinte du développement agricole en mettant en synergie leurs moyens de production et en produisant plus [...] »²⁵³.

Par conséquent, le FSA doit être comme ont témoigné les personnes ressources enquêtées, destiné aux vrais producteurs et non aux agriculteurs fictifs ou nominatifs voire aux élites qui ont déjà les moyens ou occupent des positions stratégiques, mais en demandent davantage au détriment des paysans les plus nécessiteux. Car cet outil censé aider les promoteurs peut s'essouffler, dans la mesure où il n'atteindrait pas ses véritables cibles. L'Etat, par des mesures drastiques fondées sur la bonne gouvernance, doit régulièrement veiller et contrôler, que les actifs bénéficiant de ces fonds soient véritablement en activité et ceux qui en ont réellement besoin. S'agissant des subventions à l'agriculture, Albert MAKOUTOU²⁵⁴ souligne l'importance que des aides financières peuvent avoir pour les paysans congolais. Dans un premier temps, il atteste que les subventions permettront d'aider ces paysans à s'organiser et à devenir performants. Loin d'entrer dans les débats sur les conséquences des subventions notamment le dumping qu'elles engendrent ; nous pensons que les paysans congolais doivent être soutenus et encouragés par le biais des subventions. Toutefois, le gouvernement s'est engagé depuis quelques années dans un programme de motorisation et d'industrialisation, grâce aux exonérations de taxes sur le matériel agricole, visant à aider les paysans. Ces initiatives sont autant d'éléments louables de l'action gouvernementale, mais les paysans n'ont pas tous les moyens d'acquérir des engins tels que les tracteurs, la motopompe, les tronçonneuses, et autre matériel agricole motorisé, à cause de leurs prix trop onéreux. Pour le paysan congolais, travaillant comme nous l'avons souligné, sur de petits espaces, très souvent individuellement et disposant de très faibles revenus, il est difficile voire impossible pour ce dernier d'entrer en possession de tels engins. De même que certains groupements n'ont pas suffisamment de moyens pour les acquérir. Dans tout le pays, seuls quelques exploitants possèdent des tracteurs ; la plupart nous ont déclaré vouloir

²⁵³ Extrait de l'entretien avec le chef de service Etude et Prospection du FSA.

²⁵⁴ MAKOUTOU A. ²⁵⁴, agronome au service de vulgarisation au Congo-Brazzaville.

que l'Etat intervienne, en mettant à leur disposition des tracteurs en mode location, pour les aider à mieux effectuer certaines tâches au quotidien, par exemple le labourage qui se fait encore avec des outils rudimentaires.

Toutefois, la motorisation est un fait, mais seule elle ne peut pas conduire à la croissance agricole ; il faut que le paysan dispose des engrais, des semences améliorées pour produire. Le problème crucial au Congo est le manque de semences de base ou semences d'origine. Le pays est contraint d'importer des semences d'ailleurs. En conséquence, la difficulté d'approvisionnement en semences est devenue monnaie courante en milieu agricole périurbain et rural congolais. Les paysans enquêtés ont avoué avoir des difficultés à trouver des semences améliorées ; s'ils parviennent à les trouver, leur coût est souvent onéreux. Le manque de semences améliorées locales les pousse à se ruier sur des semences mises sur le marché et ce malgré leur prix, sans se préoccuper de leur qualité. Ainsi, les subventions que demandent les paysans enquêtés concernent aussi bien la motorisation que les semences. Pour eux, l'Etat doit octroyer des semences améliorées ou augmenter le nombre de producteurs multiplicateurs c'est-à-dire des opérateurs individuels qui font spécialement de la production de semences. Mais en amont la recherche de nouvelles variétés doit se faire dans les centres de recherche ou laboratoire de recherche. Or au Congo, comme nous l'avons souligné, la recherche agricole connaît un temps de latence, dont l'une des causes demeure les faibles financements consacrés à cette branche. Il faut donc que l'Etat s'engage dans la recherche agricole, et cela n'est possible qu'à travers le financement de la recherche agricole, la réhabilitation des centres ou construction des laboratoires de recherche, sans lesquels le contrôle, la production de nouvelles variétés ne serait pas possible.

Le grand handicap dans ce secteur est aussi la faiblesse dans les institutions de financement qui n'acceptent pas de financer le secteur agricole qui regorge plus d'aléas. Il est important de favoriser l'accès des OP aux investissements par la mobilisation des ressources locales par l'entremise des systèmes de financement décentralisés avec les dispositions de garantie. Créer un cadre de partenariat triangulaire Etat, OP, Bailleurs de fonds, le FSA avec les paysans pour finalité : l'incitation de création d'entreprises collectives, soutenir la restructuration /réhabilitation et la phase de croissance des coopératives les plus performantes, garantir des prêts contractés auprès des établissements financiers.

3.3.3. Conclusion du chapitre 11

Il ressort de ce qui précède que l'aide des ONG ou d'autres intervenants tels que l'Etat au travers de ses programmes porte essentiellement sur l'octroi de dons en matériel ou en ressources financières et techniques. Cependant, celle-ci appuie les paysans mais crée aussi des comportements d'adaptation des paysans compromettant ainsi leur relation avec les structures d'appui. Compte tenu de leur faible capacité financière importante en comparaison aux besoins des agriculteurs, les appuis n'augmentent guère significativement la production des exploitations concernées et n'assurent pas leur viabilité. Car la plupart du temps les paysans et leurs groupements ne s'approprient pas ces

acquis, considérant qu'ils vont se pérenniser. En effet, l'aide basée sur une relation de partenariat entre les paysans et les structures d'appui, compromet ainsi celle-ci en la transformant en une relation de subordination ou de tutelle où les paysans sont contraints de se soumettre aux dictats des donateurs. Cette mise sous tutelle est quelque fois voulue ou souhaitée par ceux qui appuient. Les paysans ainsi que leurs groupements sont contraints donc d'accepter une perte du moins partielle de leur autonomie, pour continuer à bénéficier de l'appui des ONG. Les OP enquêtés sont dans une situation jugée compromettante et n'arrivent pas à mieux se développer. Les dispositifs étatiques ou étrangers ne sont pas mauvais en soi, mais ils doivent appliquer à bon escient de manière à favoriser l'essor d'un véritable mouvement paysan, d'où l'intérêt d'appuyer les OP sans les étouffer, ou les instrumentaliser.

3.4. CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

La troisième partie de cette étude portait sur les logiques de mobilisations et les stratégies des acteurs. Les résultats de l'enquête ont révélé une pluralité de logiques (économiques, sociales, professionnelles, mimétisme) et une hétérogénéité d'acteurs : Etat, paysans, élites, groupes sociaux défavorisés, ONG/bailleurs de fonds. Nous avons également souligné la faible structuration des OP enquêtées par filière. En effet, les producteurs enquêtés cultivent sur de petites exploitations et pratiquent très souvent l'association des cultures, pour se prémunir contre les risques et l'incertitude. Les activités collectives ne sont pas développées, en raison d'un individualisme fortement marqué dans la société congolaise et des paysans préférant travailler dans ces conditions jugées plus sereines au regard des comportements souvent irrationnels des leaders des groupements. Dans ce même point, nous avons montré que les OP sont faiblement appuyées. Les établissements bancaires et financiers leur posent des conditions draconiennes pour l'octroi de crédits. Ce qui explique que très peu de producteurs et de groupements bénéficient des prêts bancaires pour financer leurs activités. En général, ils utilisent des fonds propres. Il faut ajouter aux conditions réfractaires, le manque d'information et de communication sur les crédits existants auxquels les OP peuvent aspirer. Par ailleurs, nous avons également fait état de la mauvaise gestion des OP relevant de la faible applicabilité des règles et principes associatifs, du non appropriation du groupement par les membres. Toutefois, cela se traduit par un faible niveau d'organisation, associé à un manque de professionnalisme des producteurs, que l'on attribue à l'insuffisance de formation. Et enfin, la faible capacité d'initiative des producteurs se justifie par le choix opéré par les autorités gouvernementales d'une politique du socialisme, engendrant ainsi des comportements d'attentes à l'égard de l'Etat et des ONG/Bailleurs de fonds. Une attente qui les maintient dans une situation de dépendance et de perte au moins partielle de leur autonomie. A cet effet, appuyer ces structures sans les instrumentaliser est nécessaire afin de les aider contribuer au développement ainsi qu'à la sécurité alimentaire. Cet appui ne doit pas uniquement être d'ordre financier, mais aussi technique, matériel, institutionnel et humain.

En faisant notre analyse, il est important de retenir que dans tout ce qui est révélé, l'Etat est le premier partenaire qui peut impulser la dynamique organisationnelle ou appuyer les OP, parce qu'il est au centre de tout. Les politiques définies et les acteurs impliqués devront bénéficier d'un sens de responsabilité, appliquer la bonne gouvernance et faire participer les OP à l'élaboration et à la mise en œuvre de toutes les stratégies et politiques adoptées. A cet effet, il faut de toute évidence instaurer les approches de suivi et d'évaluation dans des actions retenues, ce qui rassurera la pérennité de ces groupements. L'Etat doit appuyer techniquement les OP dans la limite de ses compétences sectorielles, dans le cadre de leurs activités de production de biens et services. L'appui de l'Etat se situerait à quatre niveaux : le vote d'une loi, la vulgarisation de cette loi et assurer le contrôle de l'action gouvernementale, la mise en œuvre effective de la stratégie et/ ou une politique au niveau national. Les collectivités locales joueront un rôle de dernier plan dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de proximité.

Avec généralement des liaisons de types hiérarchiques dans les différents ministères dont celle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, il est nécessaire que la direction qui s'occupe directement des OP soit une direction centrale à l'intérieur de la direction générale. Quant aux OP, elles doivent disposer d'une autonomie nécessaire vis à vis des institutions étatiques. En ce moment leur contribution dans la production des produits agricoles et la sécurité alimentaire se fera sentir dans leur capacité d'intervenir dans le secteur. La gestion des relations entre l'État et les OP se fera dans la mesure du possible, au travers des cadres de concertation officiels établis dans un cadre de partenariat actif. En outre, les relations entre les OP et autres prestataires de services seront des relations fonctionnelles avec la plupart des organisations de la société civile, les ONG sur la base de satisfaire les besoins réciproques. Les ONG ne doivent pas s'approprier des actions des OP du fait d'avoir contribué à leur initiative.

En outre, dans cette période où les pays sont dans les processus de développement de leur politique et leur stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, il est important de s'assurer que les aspects qui contribuent à la rentabilité des activités agricoles pour la sécurité alimentaire, ces problématiques sont pris en compte afin que les femmes et les hommes membres des OP participent au même titre et bénéficient équitablement des opportunités offertes. Il est aussi impérieux de prédire les risques liés à la vulnérabilité des OP aux changements climatiques et autres chocs environnementaux et sociaux.

4. CONCLUSION

Notre objectif en abordant cette étude a été d'analyser les dynamiques organisationnelles à travers les logiques de mobilisation des différents acteurs (paysans, Etat, élites, ONG et bailleurs de fonds). Nous avons également présenté les problèmes et contraintes qui minent le secteur agricole et leurs conséquences, notamment l'involution qui caractérise ce secteur. Ces problèmes et contraintes sont d'ordre financier, matériel, institutionnel, humain, logistique, etc. Un des aspects remarquables de cette étude a été le choix du concept d'action collective pour expliquer les raisons de la mobilisation des acteurs. De ce concept nous avons dégagé des sous-concepts : mobilisation, participation et ressources : des concepts indispensables dans l'étude des OP. A travers les travaux de NGALAMULUME, nous avons compris qu'il ne s'agit pas d'une dynamique mais des dynamiques car elles sont l'œuvre d'une pluralité de logiques. Aussi grâce aux études menées par des auteurs tels que : OLSON, TOURRAINE, GURR, PIZZORNO, LINDBERG, HAUBERT, MELUCCI, McCARTHY, ZALD, McADAM, OBERSHALL, GUENEAU et LECOMTE, etc., nous avons choisi d'explicitier les mobiles de l'action collective ou les raisons qui poussent les individus à s'organiser. Ces auteurs ont tenté d'apporter une réponse à la question au cœur de notre étude : pourquoi les paysans d'une manière générale, se mobilisent-ils ? La réponse est à rechercher dans les hypothèses qu'ils ont défendues et qui ont été développées par chaque auteur. Nous avons compris que la mobilisation est à l'origine de la création des groupements.

Mobiliser les paysans est devenu l'une des préoccupations actuelles des partenaires au développement suite au retrait de l'Etat et à la dénationalisation de l'aide au développement. Notre étude a été réalisée dans deux départements : Brazzaville et les Plateaux. Les producteurs enquêtés ont presque tenu le même discours pour répondre à notre enquête, notamment la similarité des problèmes auxquels ils sont exposés, mais tous sont affectés à des degrés différents. Il s'agit de l'approvisionnement en eau, en semences, en intrant, les moyens financiers (crédits et subventions), les infrastructures de conditionnement et de stockage, l'enclavement des bassins de production, la main d'œuvre agricole et saisonnière, l'encadrement et le suivi, les attaques d'insectes et maladies des plantes, etc. L'enjeu de la thèse était donc d'analyser les mobiles de l'action collective à l'origine des dynamiques organisationnelles, d'en dégager les causes et les conséquences et d'apporter des éléments de réflexion sur le faible niveau d'organisation constaté.

Par ailleurs, les recherches documentaires ou théoriques voire empiriques, ont été une opportunité ayant permis de faire une analyse critique sur les politiques de développement agricole et rural engagées et des résultats médiocres constatés sur le terrain, depuis l'accession du pays à l'indépendance. En rassemblant ces politiques, et en les analysant, nous avons conclu qu'elles s'enchevêtrent et les différents acteurs engagés notamment les pouvoirs publics, les partenaires au développement, s'activent pour atteindre des buts identiques quelque fois sans aucune cohésion. Vincent RIBIER que nous avons beaucoup cité dans cette étude, a parlé d'un foisonnement de politiques et de leur faible opérationnalité. Il n'existe ni coordination entre ces politiques, ni synergie entre les acteurs. Dans le cadre de cette étude, la pertinence des analyses faites par RIBIER, nous a semblé bien-fondé dans le cas du Congo, au regard des politiques élaborées et mises en œuvre à ce jour. Car a-t-on constaté, alors que les pays occidentaux ont déjà franchi la barre de la révolution verte depuis des décennies, en Afrique et au Congo en particulier, on évoque encore les étapes de décollage de l'agriculture

(ROSTOW). Le plus flagrant, c'est l'ensemble des politiques agricoles (plans, projets, programmes) en cours dans ces pays, mais sans pourtant arriver à engendrer une véritable dynamique de ce secteur agricole et de ses acteurs, les paysans. Nous avons également montré que la paysannerie congolaise a été fragilisée par les choix politiques, les événements sociopolitiques, l'ayant affaibli dans son essor, se caractérisant ainsi par un faible dynamisme organisationnel. Les initiatives paysannes ont été freinées par un environnement qui ne leur était pas propice. A ce stade de l'analyse, nous pouvons conclure d'une part que le véritable problème de l'agriculture congolaise n'est assurément pas le manque de politiques, mais une abondance qui paralyse l'effort des acteurs, élude les vrais problèmes du milieu agricole et rural et n'atteint pas leurs objectifs. L'expression trop de projets tue le projet qualifie mieux ce qui se passe actuellement dans ce pays. Nous irons plus loin en disant que le Congo a été tenté par le péché de la gourmandise de projets, tout en croyant que c'est de cette façon qu'il pourra sortir du cercle vicieux de la pauvreté et autre fléau qui frappe ce pays. Cette gourmandise ancrée dans les mœurs, a fait de ce pays un réservoir à projets miracles, alors que le miracle se trouve ailleurs, comme l'analyse des véritables problèmes du monde agricole et paysan en associant les paysans eux-mêmes. D'autre part le faible niveau d'organisation des paysans trouve une explication dans l'option socialiste adoptée par le pays où l'Etat est le seul initiateur et que toute initiative paysanne est certes proscrite ou vouée à l'échec, mais aussi par le manque d'intérêt des paysans pour les groupements, l'absence de formation et d'appui aux producteurs.

Dans cette conclusion, nous allons revenir sur les différentes contributions de la thèse avant d'identifier différentes pistes de recherche à venir.

Contributions de la thèse

Retour sur la démarche de recherche

Au regard de ce qui précède, l'une des contributions de notre thèse est une proposition à la réalisation des « États généraux » de l'agriculture, avant de rechercher les issues de sortie à travers les solutions venant d'ailleurs ou par une gloutonnerie de projets sans coordination, et sans synergie. Or, il est clair que notre enquête a permis de comprendre la situation dans laquelle se trouvent les producteurs congolais. Mais il est évident que la similitude de leur discours comme nous l'avons souligné, est révélateur de réelles difficultés du secteur agricole. Ce discours a été aussi révélateur d'aspirations à une transformation et à une diversification des politiques de développement de l'agriculture. Il est aussi la traduction d'une grande insécurité face à l'avenir de la profession, d'un questionnement en attente de réponses.

En lançant ainsi un grand débat national sur l'agriculture, ceci permettra de donner ainsi la parole aux paysans qui s'exprimeront sur leurs problèmes, leurs professions, leurs structures et leur avenir. La représentativité et la participation au cours de ces États généraux, des acteurs concernés, notamment les producteurs individuels ou les OP, travaillant réellement dans ce secteur sont à rechercher. De nombreuses orientations pourront être proposées, après avoir pris connaissance des problèmes concrets et urgents pour eux.

Toutefois, notre étude s'inscrit dans un contexte mondial où la sécurité alimentaire devient le nouveau paradigme inspirant les politiques agricoles, en invitant les acteurs public, local et international, à œuvrer pour atteindre cet ultime objectif. Au fur et à mesure de notre recherche, nous nous sommes interrogés sur la capacité des uns et des autres à s'investir dans l'atteinte de cet objectif, plus particulièrement les OP, des acteurs au cœur de notre étude. Cependant, ces OP sont constituées pour la plupart des petits exploitants. La réflexion a été d'une manière générale, celle de savoir si les petits exploitants congolais peuvent nourrir la population et contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire ? Cette interrogation a également été celle de Maxime HAUBERT, se demandant si les paysans peuvent nourrir le monde ? Aujourd'hui, nourrir sa population est plus que jamais une question de droit et l'objectif de la sécurité alimentaire ne peut être envisagé sans aucune participation paysanne. Les paysans et les OP enquêtés ont à travers leurs déclarations, revendiqué le droit de participer voire de contribuer à la sécurité alimentaire. Cette contribution n'est possible que si la capacité des producteurs est renforcée. En d'autres termes, ceux-ci doivent être soutenus ou appuyés.

Les petits exploitants cherchent avant tout à se positionner comme acteurs des dynamiques de développement agricole et rural. Ce qui constitue un pas vers l'atteinte de cet objectif, mais l'environnement économique et institutionnel ne facilite pas toujours leur insertion. C'est ainsi que les auteurs Marie-Jo DUGUE, Denis PESCHE et Jean-François Le COQ (2012) parlant de l'appui des OP, disent que celles-ci agissent dans un environnement économique et institutionnel caractérisé par de nombreuses contraintes qui freinent leurs initiatives et compromettent leurs résultats : l'inadaptation de certains cadres juridiques, le manque de transparence qui caractérise nombre de transactions et de décisions, les difficultés pour avoir accès au crédit, la rareté et l'instabilité de l'offre de services, les concurrences déloyales pour l'approvisionnement des marchés, le soutien et l'appui très insuffisants (ou inexistant) des pouvoirs publics, etc. C'est pour cette raison, après l'analyse des résultats de l'enquête, nous suggérons comme ces auteurs le « renforcement des capacités des OP », ce qui constitue un enjeu déterminant pour leur essor ainsi que leur pérennité.

Toutefois, notre étude s'est donc située dans cette optique en cherchant à répondre à la question suivante : pourquoi les acteurs se mobilisent ils et avec qui le font-ils ? Dans une visée plus globale, notre question centrale était formulée de la manière suivante: les dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole congolais s'inscrivent-elles dans des logiques paysannes ou des logiques institutionnelles ? Quels en sont les compromis pour les paysans et leurs groupements ? S'agit-il d'un positionnement de nouvelles élites dans l'arène locale ? Pour répondre à cette question, nous avons formulé trois hypothèses. La première cherche à savoir si l'apparition des nouvelles dynamiques d'organisation s'inscrit dans des logiques de type composite. La deuxième examine si l'émergence des nouvelles OP répond à deux types de stratégies : une stratégie de positionnement des élites dans l'arène locale et une stratégie de promotion des groupes défavorisés. Et enfin la troisième s'intéresse aux enjeux de l'aide extérieure qui, génère des comportements d'adaptation aux priorités des bailleurs et implique une perte au moins partielle d'autonomie pour les groupements. Les hypothèses formulées ont été vérifiées. En fait, l'enquête a révélé que les OP s'inscrivent dans une pluralité de logiques et l'émergence de ces groupements répond aussi bien à des stratégies de positionnement des élites que de promotion des groupes sociaux défavorisés.

L'aide créée quant à elle des comportements d'adaptation, car les groupements paysans ne sont pas autonomes, ceux-ci sont constamment dans une situation d'attentes permanentes et de dépendance aux structures d'appui.

L'autre révélation de cette enquête qui apparaît clairement, c'est que les paysans congolais sont très faiblement organisés. Nous avons cherché à comprendre le faible niveau d'organisation de la paysannerie. L'orientation du pays vers la politique du socialisme ainsi que l'histoire du mouvement coopératif, nous ont donné les explications. Ces explications sont également à rechercher dans leur comportement lié à l'autosubsistance. Car les paysans congolais travaillent tout d'abord pour leur survie ainsi que pour celle de leur famille. Donc la production agricole est primo destinée à l'autoconsommation et secundo s'il en reste, celle-ci peut faire l'objet de vente. Ce qui justifie également la prédominance de l'individualisme en milieu agricole et rural. Cet individualisme n'empêche pas les paysans de recourir à l'entraide, seule forme traditionnelle de mobilisation paysanne dont la viabilité n'est plus à redouter. L'entraide demeure le réseau efficace d'action collective permettant aux paysans de relever certains de leurs défis. Ainsi à partir de ce constat, nous pouvons tirer un certain nombre de conclusion sur les OP congolaises:

• **Exister en tant qu'organisation ou groupement**

La question est celle de savoir comment exister ou émerger dans un contexte économique et institutionnel parfois défavorable ? Notre enquête a révélé que les paysans enquêtés s'intéressent très peu au groupement. La méfiance, l'adhésion timide, la non appropriation, la préférence pour les activités individuelles, l'absentéisme aux activités collectives et aux réunions de groupe, traduisent que ces derniers n'ont pas confiance dans l'efficacité de l'action collective. Ceux-ci se confortent dans l'individualisme pour des raisons que nous avons déjà évoquées, mais on peut ajouter à la liste des comportements malhonnêtes de certains leaders de groupement paralysant l'action collective, cela dissuade certains paysans d'y adhérer. Par conséquent, « exister en tant que groupement », doit d'abord partir de la mobilisation paysanne. Or cette mobilisation est étouffée par plusieurs racines, empêchant ainsi les structures d'émerger.

Cependant, pour les OP existantes, certaines d'entre elles, malgré une réelle base sociale, tournent à vide faute d'idées, d'appui technique ou de ressources adéquates. Et les paysans y adhèrent pour une courte période, simplement pour bénéficier de certains avantages. Il existe aussi d'autres groupements relevant des stratégies opportunistes de quelques leaders locaux, comme nous l'avons montré avec l'exemple de l'association des femmes productrices de manioc. La gestion de cette association échappe aux membres, qui n'ont que des rôles très limités et cadrés, à savoir : cultiver le manioc. La vente et les bénéfices restent l'affaire du leader. Les productrices sont en quelque sorte exploitées et bénéficient occasionnellement des avantages en nature. Toutefois, il faut souligner que la solidarité existe et constitue un fondement réel pour l'action collective ; fondement sur lequel les groupements peuvent émerger. Mais l'absence de l'Etat est constamment mentionné dans le discours des paysans : « *l'Etat doit nous aider, réclamer avec insistance les paysans* » Ces derniers reconnaissent qu'ils ont besoin de l'Etat pour exister. Son rôle serait donc de créer un environnement propice pour l'émergence des organisations ou groupements.

• ***Exister en tant qu'acteurs essentiels des dynamiques de développement agricole et rural.***

Les OP, entendu par M.J DUGUE et al, comme des organisations familiaux, d'éleveurs, de pêcheurs artisanaux, de paysans sans terres ou d'indigènes ; elles jouent un rôle à l'échelle de la communauté, de la base, à des échelles locale, national ou régional. Pour exister en tant qu'acteurs, cela passe par la reconnaissance du rôle qu'elles peuvent jouer et par le renforcement de leurs capacités ; tout cela est possible par la formation. Comme a su le dire l'agent de la DACC et nous partageons son avis à la suite des analyses que nous avons pu faire et des observations, il est nécessaire que les paysans soient formés sur les fondamentaux de ces structures. Les résultats de notre enquête ont révélé que les groupements financent moins la formation dans son ensemble. D'une manière générale, la formation est un peu relayé au second plan, alors qu'elle est capitale pour les paysans et pour l'essor de leurs groupements. D'une part, la confiance des paysans vis-à-vis de l'action collective et d'autre part la gestion des groupements, pourront s'améliorer grâce la formation destinée aux paysans, aux leaders et à leurs membres. Pour M.J. DUGUE et al, la formation répond à deux objectifs : répondre à des besoins exprimés par les membres et renforcer l'organisation. La formation est donc un moyen efficace, car elle permet de: (i) améliorer les performances techniques à propos de nouvelles techniques, (ii) développer leurs capacités en gestion en les aidant à améliorer la rentabilité de leurs activités, notamment sur les outils de calcul économique, (iii) faciliter l'accès à l'information aux OP et les aider à la maîtrise de l'environnement. C'est par la formation que l'on arrive à pallier les carences en animation, en communication et en gestion. La formation peut aussi renforcée la crédibilité des leaders.

Par conséquent, celle-ci est importante aussi en interne, car elle permet aux leaders de contrôler la technostrucure, notamment sur le plan de la gestion financière, etc. Ces auteurs ont ainsi montré l'intérêt de la formation, mais ils sont allés plus loin en se posant les questions suivantes : Pourquoi former ou former à quoi ? Qui former ? Comment former ? Qui doit concevoir et mettre en œuvre une formation pour les OP ? Toutes ces questions résument : l'intérêt et le type de formation, les acteurs concernés ou groupes cibles, la méthode appropriée (formation ponctuelle ou formation en plusieurs étapes) et la conception et mise en œuvre de la formation pour les OP. De par son importance, la formation reste un moyen d'échanges de connaissances, d'expériences qui cependant doit être conçu sur la base des besoins réels des paysans et de leurs groupements plutôt que de répondre à des logiques d'offre. Etant donné, que les OP que nous avons enquêtées ne disposent pas d'assez de moyens pour mettre en œuvre de tels projets, il revient donc à l'Etat de construire des centres de formation à l'image du centre de démonstration des techniques agricoles de KOMBE (situé dans la partie sud de Brazzaville), dans les autres départements que compte le pays. Un dispositif ou plan de formation doit accompagner cette initiative. Le plan de formation fait référence à une action se déroulant dans le temps et dans l'espace s'adressant à différents publics. Des enseignements théoriques mais surtout pratiques (champ-école) pourront être dispensés dans ces centres, sur de courtes périodes (allant de 1 à 3 mois) et sur des thématiques se rapportant aux problèmes des paysans. Celle-ci peut aussi associer un programme d'alphabétisation au profit des membres, et des femmes en particulier. L'idée serait de former les paysans pour qu'ils deviennent eux-mêmes des formateurs. Au lieu

d'attendre un agent de secteur mandaté par le MAE de Brazzaville ou d'autres départements dont le déplacement, les frais de mission coûtent énormément à l'Etat, il faut mettre en œuvre une formation de proximité : des paysans formés pourront à leur tour mettre à la disposition d'autres paysans, les connaissances ou savoirs reçus. La formation de proximité doit être axée sur le paysan lui-même d'abord et le leadership. Cette formation pourra dispenser les enseignements suivants : les techniques agricoles, les différents dispositifs de l'Etat en matière de développement agricole, les appuis de différents partenaires, la création et la gestion des groupements (l'entrepreneuriat associatif et coopératif et le leadership), etc. Tenant compte du niveau de chaque participant (étant donné qu'en milieu rural, le niveau d'instruction de certains paysans est bas), ces enseignements doivent être conçus de manière à ce que tous quel que soit leur niveau, puissent trouver leur compte afin d'éviter que les paysans se désintéressent très vite s'ils ne s'y retrouvent pas. Il est vrai comme l'ont déclaré M.J DUGUE et al, « *la formation ne permet pas de résoudre tous les problèmes ; elle peut même, en creusant l'écart entre ceux qui savent et les autres, contribuer aux dérives et aux dysfonctionnements* ». Et enfin disent-ils, « *toutes les formations ne renforcent pas l'autonomie et l'efficacité des OP et de leurs membres ; certaines actions de formation, en diffusant des idées ou des modèles figés, contribuent à freiner l'imagination. C'est pourquoi le mode de formation et le choix des formateurs sont essentiels* ». La conception du dispositif de formation doit se faire en tenant compte des dérapages que celle-ci peut entraîner si et seulement si elle est mal orientée, et elle peut étouffer les savoir-faire paysans.

En dehors du manque de formation, il y a aussi la vulgarisation et l'encadrement des paysans qui se raréfient, voire inexistants dans certains départements, tels qu'à Lékana. A une époque disent les paysans enquêtés, « *les animateurs passaient dans les villages, les champs pour nous informer, les émissions de télé ou celles diffusées à la radio, permettaient de mieux connaître le monde agricole et rural. Alors que maintenant plus rien ne se fait* ». Le paysan est seul face à son destin, pas assez encadré voire presque marginalisé et abandonné à lui-même déplorent les paysans de Lékana. Malgré la multitude des projets, tous n'atteignent pas les villages souvent enclavés ou les projets interviennent seulement dans les lieux où les producteurs en auraient fait la demande à travers leurs organisations (NEPAD-programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine : Congo, profil de projet d'investissement « *projet d'appui à la production agricole et sylvicole en milieu périurbain* »). Les conseillers agricoles ou vulgarisateurs censés pourtant être une aide pour les producteurs dans les échanges de techniques, la transformation des systèmes productifs, sont de moins en moins présents en milieu agricole périurbain et rural. Or, on sait que leur présence brise la solitude. Actuellement, leur nombre est fortement en baisse, faute d'embauche ou de non remplacement des départs à la retraite (agent DACC). La diffusion de l'information par les vulgarisateurs, à travers les visites de terrain ou par la radio est censée donner une certaine légitimité aux activités agricoles, sauf que celle-ci n'est pas réalisée. L'individualisme prend du terrain, car la mobilisation paysanne dans le sens de l'action collective est faible. Enfin, la formation et l'information constituent sans doute un moyen de passer de "l'individualisme" au "coopératisme" ou "corporatisme" ; or celles-ci ne sont pas assez mise en avant dans les programmes de développement agricole et rural. Hormis le manque de formation et d'information, les paysans congolais sont confrontés à d'autres défis, celle d'une faible structuration par filière.

Se structurer pour mieux agir

La structuration des OP peut se faire sur des fondements divers : par fonctions (service intrants, service commercialisation), par produits (producteurs de riz, producteurs de coton, éleveurs, maraîchers, etc.), par entité géographique ou administrative ou par combinaison de critères (l'organisation géographique et la production). Nous avons montré que les OP enquêtées sont faiblement structurées par filière. Dans le monde agricole au Congo, on compte très peu d'OP structurées par fonctions ou par produits. Le groupement des maraîchers est l'un des groupements le mieux structuré autour des activités du maraîchage.

Cependant, dans presque toutes les filières par exemple, la transformation ou la commercialisation des produits, est souvent laissée au bon soin des producteurs eux-mêmes. On ne retrouve très peu de groupements de commercialisation, des groupements de transporteurs à l'image des OCC, OCT et OCV. La plupart des groupements que nous avons enquêtés pratique les cultures associées (igname, banane, manioc, haricot, etc.) sur quelques hectares, de même que pour l'élevage. Il faut donc encourager les OP à se structurer par filière pour agir efficacement et pour contribuer à la sécurité alimentaire. La structuration est donc nécessaire pour les OP, car elle leur permet de se positionner dans l'arène locale, en tant qu'acteurs du développement agricole et rurale, tout en pesant de leur poids dans les décisions et défendant ainsi les intérêts de leurs membres.

Cadre d'analyse et méthodologie : apports et limites

Il semble que ce cadre nous a permis de mieux saisir l'émergence et la signification des OP dans le secteur agricole en zones périurbaines et rurales. En nous appuyant sur ce cadre d'analyse pour guider l'évaluation, nous avons développé plusieurs analyses pour comprendre l'action collective ou les dynamiques paysannes : (1) problèmes communs, (2) crise économique, (3) tensions ou déséquilibre (4) frustration, (5) domination ou subordination d'un groupe social, etc. Ces éléments ont permis d'offrir une vision globale sur les raisons qui poussent les paysans à se mobiliser. En nous appuyant sur le concept d'action collective, nous avons cherché à analyser quelles sont les logiques à l'œuvre des dynamiques organisationnelles. A partir de là nous avons pu comprendre que ces dynamiques émergent grâce à une pluralité de logique : paysannes et institutionnelles. En interrogeant les OP, nous nous sommes rendu compte que ces logiques décrites par ces auteurs se justifient dans le cas du Congo. Nous avons réussi à révéler que l'émergence des OP au Congo n'est pas neutre, elle n'émane pas que d'une seule et unique logique, mais d'une pluralité de logiques. Ces approches théoriques développées par les auteurs que nous avons mobilisés ont permis d'interpréter les mobilisations paysannes et de mettre en évidence les acteurs au cœur de ces dynamiques. Le concept de mobilisation est un élément important de notre cadre d'analyse, puisqu'il est au cœur des dynamiques paysannes. Dans le cas de cette étude, puisque l'émergence des OP était l'objectif fort, il fallait également analyser les problèmes qui entravent le développement des OP en général. Nous avons également présenté l'architecture des nouveaux acteurs du monde agricole périurbain et rural : les élites, l'Etat ou les partis politiques, les partenaires financiers, les ONGD, les jeunes et les femmes. Nous avons approché le concept de mobilisation paysanne à travers l'enquête par questionnaire ainsi

que les entretiens réalisés auprès des membres de groupement ou d'association. Il serait intéressant de prolonger cette exploration par des enquêtes spécifiques portant notamment sur les stratégies de promotion développées par les groupements pour exister véritablement en tant que groupements et des stratégies de représentativité susceptibles d'amener les membres à s'approprier leur groupement et à devenir de véritables acteurs dans leur milieu. La formation des paysans membres des OP sur la notion d'appropriation des acquis ou de leur groupement pourrait leur permettre d'être plus efficace dans les travaux collectifs et à mieux s'approprier les valeurs et les règles qui guident l'action collective.

Puisque notre évaluation s'est focalisée que sur les outils utilisés notamment les appuis financiers, etc., ainsi que sur les problèmes rencontrés, il n'était pas possible parce que limité par le temps et les moyens d'enquêter nous-mêmes « objectivement » l'ensemble des groupements dans les deux départements. Nous sommes conscients que des erreurs liées à la surestimation de certaines variables ou les difficultés éprouvées par les enquêtés à répondre exactement aux questions. Aussi nous n'avons abordé qu'un volet des questions concernant les paysans et leurs groupements, du moins l'émergence et la signification des dynamiques organisationnelles. Nous sommes conscients que d'autres aspects auraient pu être abordés de façon plus approfondie. Ce qui laisse une porte d'ouverture à des recherches futures notamment sur les départements où les dynamiques paysannes et où les activités agricoles sont plus importantes : le département de la Bouenza, le département du Niari, etc.

Problématique à explorer pour des recherches futures

Dans la perspective de cette recherche sur les organisations paysannes en République du Congo, deux problématiques se présentent : tout d'abord, celle de la capacité d'exister en tant que groupement et celle d'agir en tant qu'acteurs et de gérer ou faire fonctionner un groupement. Ces problématiques renvoient à deux concepts : représentativité et légitimité.

La représentativité peut-elle aider à relever des défis, à atteindre des objectifs et à remplir des fonctions?

Nous avons été confrontées au cours de cette recherche, à la question de la représentativité des paysans et de leurs groupements pour une action efficace au développement agricole. A tous les niveaux, national, local, on voit apparaître une multitude d'OP qui se pérennise ou finisse par disparaître. Les paysans se mobilisent et créent des groupements selon des logiques de solidarité, d'appartenance à une entité sociale, etc. Au niveau national par exemple, quelques unions de groupement sont créées, c'est le cas de l'UGEA. La représentativité est en premier lieu une question d'échelle. Lors de nos recherches empiriques, nous avons été non pas seulement confronté à un manque de données statistiques sur les actifs agricoles dans le pays, mais aussi concernant les OP existantes dans chaque département de façon active. Ces informations auraient pu nous permettre d'entrer en contact directement avec les OP surtout en zones rurales. Cette situation a en quelque sorte handicapée la pertinence de notre analyse sur l'existence

d'OP officiellement reconnues grâce à leurs activités et enregistrées par les autorités compétentes dans les départements enquêtés. Nous avons été contraints d'enquêter dans les zones que nous ont indiquées le président de la CNOP Congo et l'agent de secteur ou comme nous l'avons fait à Lékana en allant à la rencontre des agriculteurs grâce à un entretien que nous avons eu avec un habitant de la localité. Cette notion renvoie également aux défis à relever, aux objectifs à atteindre et aux fonctions à remplir. La représentativité est définie par SOS-Faim comme « *la qualité d'une OP dont l'audience dans la population (les paysans) fait qu'elle peut s'exprimer valablement en son nom* ». Les paysans que nous avons interrogés ont individuellement partagé leurs problèmes et leurs défis. Or si l'on se réfère à la définition de SOS-Faim, le pouvoir de représentation est confié à une OP qui s'exprime au nom de tous. La représentativité appelle à une concordance entre les idées, les opinions ; celles-ci vont par la suite être exprimées par un individu ou un groupement établi comme représentant. Dans une future recherche, la question de la représentativité renvoie aussi au type d'OP à promouvoir au Congo, au regard de la prédominance de l'individualisme associée au refus des producteurs congolais à adhérer au groupement

Malgré l'existence de quelques OP d'après notre enquête, la faible représentativité des OP amène à nous questionner de nouveau sur leur intérêt. Est-ce qu'au final, ne serait-on pas tenté de dire que certaines OP au Congo ne sont-ils pas qu'un avatar des formes d'organisation ayant prévalu à une époque, du moins dans leur mode de fonctionnement ? Ce qui justifie ainsi le refus de certains paysans à adhérer à ces groupements. Car le mode de fonctionnement et de gestion de ces structures s'inscrivent dans la tradition et très peu dans la modernité. En effet, les GIC ou groupements d'entraide comme nous l'avons constaté sont des formes d'organisations qui attirent plus les producteurs, bien que les coopératives soient dans le cas précis le type d'organisations dominantes de notre échantillon. Cependant, elles n'attirent pas voire n'incitent pas vraiment l'adhésion des paysans, contrairement aux associations d'entraide et aux GIC, dont le mode de fonctionnement s'adapte à la culture paysanne : un intérêt farouche aux activités individuelles. En fait, ce mode de fonctionnement est caractérisé par une gestion individuelle et autonome des activités et une gestion collective du matériel ou autre équipement, est vraisemblablement la forme qui rassure le plus les paysans enquêtés. De même que les groupements d'entraide qui semble également avoir la côte auprès des paysans.

Toutefois Gérard DION (1996)²⁵⁵ affirme que la représentativité est une notion beaucoup plus récente et renvoie à l'idée d'agir d'un nombre d'individus au nom de l'ensemble ou soient considérés comme leur porte-parole. Cette notion comporte ainsi deux aspects : (i). tenir la place de quelqu'un, remplacer quelqu'un auprès d'un autre, (ii). rendre présent quelqu'un auprès d'un autre. La représentativité renvoie entre autre à l'action collective à travers la mobilisation des personnes qui n'adhèrent pas formellement à un groupe organisé, mais ces personnes se mettent ensemble pour agir efficacement. Dans cette thèse, nous avons expliqué les logiques de mobilisation. Notre enquête a révélé que la mobilisation paysanne n'est pas uniquement le fruit d'une solidarité, celle-ci peut résulter d'autres logiques que nous avons abordées dans cette étude. Nous

²⁵⁵ DION G., 1996. « *Représentativité et représentation* », in Relations industrielles vol 21, n°3, pp.317-331.

avons montré que les paysans créent des groupements pour diverses raisons : solidarité, extension de la production, sensibilisation, appuis financiers, chômage, etc.

Tandis que, des défis s'imposent aux paysans, des objectifs fixés tels que la sécurité alimentaire et des fonctions de production, de commercialisation, etc., sont difficiles à relever, à atteindre ou à remplir si le nombre d'actifs agricoles ainsi que de groupements sont faibles. D'où l'intérêt d'œuvrer pour une forte représentativité des paysans et des groupements, dans l'ensemble du pays.

Plus loin, en progressant dans son analyse, G. Dion a dit que la représentativité comporte trois éléments liés : Elle suppose en premier lieu, une pluralité ou une multitude ; ensuite une unité soit individuelle ou formée d'un groupe restreint s'exprimant au nom de et à la place de cette multitude ; enfin un interlocuteur extérieur aux représentants et aux représentés. Pour lui, on ne se représente pas soi-même, on représente toujours un autre et on le représente auprès d'un tiers.

La représentativité est donc une question indispensable pour approfondir la question sur la participation des paysans au développement agricole et par conséquent à la sécurité alimentaire. Elle permet également de voir si les OP congolaises peuvent devenir de véritables contre-pouvoirs ou au contraire continueront à subir les effets des politiques. Le concept de représentativité peut aider à une recherche ultérieure, pour mieux aborder et approfondir la question liée à la contribution des paysans à la sécurité alimentaire. Enfin, si les paysans sont regroupés à travers des organisations reconnues ou représentatives, leur contribution à la sécurité alimentaire sera d'autant plus légitime et justifiée.

La légitimité s'acquiert-elle dans l'action et dans la gestion des organisations?

L'autre problème auquel les OP congolaises sont confrontées est celui de la légitimité tant interne qu'externe. La légitimité externe dépend donc de la perception qu'à l'Etat mais aussi les partenaires au développement de la légitimité interne. SOS-Faim confirme aussi que la reconnaissance de la légitimité vient de deux sources ; l'une d'origine interne au groupe et l'autre d'origine externe à celui-ci. En raison des événements qu'a connus le Congo, comme nous l'avons longuement évoqué en parlant de la crise de la paysannerie et agricole, la légitimité externe n'est jamais définitivement acquise. Elle a été et est constamment remise en cause à tout moment par les acteurs qui composent l'environnement institutionnel des organisations : Etat, ONG, organisations multilatérales, etc. Comme nous l'avons déjà souligné, il n'est en effet pas rare que ces acteurs extérieurs faisant fi de l'existant, suscitent pour leurs propres besoins d'action l'implantation d'OP dont la durée de vie n'excède pas la durée de l'action. Aussi, l'absence de loi régissant les coopératives ou les associations pour faire la différence entre les organisations du monde paysan et le fourre-tout de la société civile, fait que les structures existantes peinent à évoluer. Or, les OP dit-on sont des acteurs incontournables tant pour le développement local que pour le développement agricole. Leur légitimité part donc de leur représentativité à tous les échelles nationale, régionale et locale.

Par ailleurs, l'origine interne de la légitimité fait référence aux relations entre un groupe et ses dirigeants, c'est-à-dire à la responsabilité des élus ou des leaders vis-à-vis des membres. Elle renvoie donc au mode de gestion ou de fonctionnement des groupements. La capacité des leaders à faire fonctionner un groupement est ainsi mise en évi-

dence, on parle de légitimité sociale (SOS-Faim). Dans le cadre du groupement, les membres reconnaissent le pouvoir de leurs leaders, un pouvoir en application à certaines règles, notamment aux mécanismes de fonctionnement démocratique. La légitimité est un phénomène social que les acteurs essaient de susciter pour renforcer leur position dans les rapports de pouvoir au sein de l'organisation. Pour asseoir la légitimité des leaders, ceux-ci doivent avoir une gestion irréprochable, aider les membres à répondre à leurs besoins et atteindre leurs objectifs (production et commercialisation). Les leaders doivent avoir du charisme et des compétences pour gérer ou faire fonctionner le groupement.

Par contre, la légitimité externe est celle octroyée par la puissance publique reconnaissant un pouvoir de négociation aux OP. Ce type de légitimité est qualifié de légitimité légale (SOS-Faim). Celle-ci associe une certaine crédibilité dans les négociations et propositions. Former des organisations plus représentatives, pesant de leur poids dans les négociations, à l'image de la FONGS, des organisations de producteurs de coton de café et d'autres OP dans le monde. Cette légitimité dépend d'une part de la représentativité et des actions en matière de production, de transformation, de commercialisation, que ces OP mènent sur le territoire. Tout cela renforce leur légitimité lors des décisions relatives aux politiques agricoles nationales.

A travers cette thèse qui, atteste sans équivoque l'émergence des OP de tout genre sur le territoire, cette recherche postdoctorale permettra d'étendre notre réflexion sur la représentativité et la légitimité des OP à l'échelle locale d'abord (village, district), ensuite à l'échelle départementale, enfin à l'échelle nationale

Enfin, les concepts de représentativité et de légitimité en s'appuyant sur une réflexion théorique approfondie, présenteront dans le cadre d'une recherche future l'avantage de l'existence réelle des organisations c'est-à-dire celles qui ont des activités effectives, de l'agir des acteurs (position à différentes échelles, capacité de négociation et de proposition) et de gestion des groupements (capacité des responsables à gérer ou faire fonctionner leur groupement, capacité à produire, capacité à commercialiser). Dans une perspective de recherche et d'élaboration des politiques de développement agricole, ils offrent des pistes intéressantes qui permettront d'approfondir la réflexion sur les OP.

5 BIBLIOGRAPHIE

Afrique relance, Nations Unies, décembre 1992-février 1993.

ALEXEI J., 2006. « *L'apparition de la notion de participation dans la pensée et le discours du développement* ». In PIE, Perspectives AZOULAY G et DILLON J-C., 1993. « *La sécurité alimentaire en Afrique, manuel d'analyse et d'élaboration des stratégies* », Paris ACCT-Karthala, 296p

AMIN S., 1973. « *Le Développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique* », Paris, Minuit, 365p.

AMIN S., 1989. « *La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers monde. Une analyse politique* », Paris, l'Harmattan

AUGE A.E., 2005. « *Le recrutement des élites politiques en Afrique Subsaharienne : Une sociologie du pouvoir au Gabon* », Paris L'harmattan, 300p.

BADIE B., 2005. « *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect* », Paris, Fayard, 278p.

BADOUIN R., 1968. « *L'aide aux pays sous-développés dans les Etats africains* », in: Tiers-Monde, tome 9 n°35-36. Coexistence pacifique pp.833-852.

BAILEY F. G., 1971. « *Les règles du jeu politique* », Paris, PUF.

BAJOIT G., 1992. « *Pour une sociologie relationnelle* », Paris, PUF, 308p

BAKARY T.D., 1990. « *Les élites africaines au pouvoir : problématique, méthode, états des travaux* », Bordeaux :CEAN-IEP, coll. Bibliographie du CEAN, n°2/3.

BALANDIER G., 1971. « *Sociologie actuelle de l'Afrique noire* » Paris, PUF, 428p

BALANDIER G., 1971. « *Sens et puissance : les dynamiques sociales* », Paris quadriga. Essais débats, Presse Universitaire de France, 240p.

Banque Mondiale, 1994. « *The World Bank and Participation, Operations Policy Department* » Washington DC.

Banque Mondiale, 2007. « *Rapport sur le développement dans le monde 2008, L'agriculture au service du développement* », The World Bank, Washington D.C.

BARBEDETTE L., 2002, « *Fondements locaux du rôle des organisations paysannes dans le fonctionnement des filières agricoles* », In M. LEVY (dir) : Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques. IRD-Karthala, pp.141-160.

BASLE M., 2000. « *Evaluation des politiques publiques et gouvernance à différents niveaux de gouvernement* » In Cahiers économiques de Bretagne n°2, pp. 18-22

BAYARD J-F., 1989. « *L'Etat en Afrique. La politique du ventre* », Paris, Librairie Fayard. Coll. L'espace du politique, 439p

BELLONCLE G., 1982. « *La question paysanne en Afrique noire* », Paris, Karthala, 117p.

BENOIT S., 2000. « *Autonomie et dépendance des OP au Sahel* », In Autrepant n°13, pp.127-143.

- BENTLEY A., 1906. « *The Process of Government : a sStudy of Social Pressures* », Chicago, The University of Chicago Press.
- BERTACCHINI Y., 2002. « *Concertation territoriale et politique concertée* », Laboratoire Le Pont, Département Services et Réseaux de communication, Université de Toulon et du Var, 6p.
- BERTHELOT. 2001.(dir) « *Epistémologie des Sciences sociales* », Paris, PUF
- BICHAT H., 2012 « Et si l'agriculture sauvait l'Afrique ? », Quae, 160p
- BIRD R., VAILLANCOURT F., 1997. « *Décentralisation financière et pays en développement: concepts, mesure et évaluation* », Cahier de recherche, Université de Montréal.
- BICHON A. 2005. « *Comment appréhender les comportements de mobilisation collective des salariés* », Gestion, 2005/2 Vol.30, pp.50-59. DOI : 10.391/riges.302.0050
- BIERSCHENK T, CHAUVEAU J-P, De SARDAN J-P O., 2000. « *Courtiers en développement, les villages en quête de projets* », Paris, Karthala et APAD, pp 11-12.
- BIGOUMOU-MOUDOUNGA G-O., 2011. « *Les mobilités des populations à faibles revenus à Libreville* », Thèse de Doctorat, Université de Toulouse 2-Le Mirail.
- BLUMER H., 1969. « *Symbolic interactionism : Perstective and method* », University of california Press, 208p. (version rééditée)
- BLUNDO G., 1994. « *Le conflit dans l'entente. Coopération et compétition dans les associations paysannes du bassin arachidier sénégalais* », In J.-P JACOB et P. LAVIGNE DELVILLE : Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques. Paris, Karthala, pp.106-109.
- BLUNDO G., 1995. « *Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais* », in Cahiers d'études africaines, vol 35, n°137, pp.73-99.
- BONNAFE P., 1985. « *Stratégies alimentaires des femmes d'une région congolaise : exploitation et autonomie* », Paris, ORSTOM, pp.498-508..
- BONNAFE P., 1987. « *Histoire d'un peuple congolais: la terre et le ciel* », Paris, OROSTOM, 496p.
- BONNASSIEUX A., 2003. « *Questions posées par l'émergence de nouveaux acteurs de développement* », Les Cahiers de Médiations : Regards croisés Nord-Sud sur la décentralisation, Toulouse, INRA-SAD, pp.75-89.
- BOUDON R., 1977. « *Effets pervers et ordre social* », Paris, Presses Universitaires de France, 286p.
- BOUDON R., 1990. « *Dictionnaire critique de sociologie* », Paris, Presses Universitaires de France, 768p.
- BOURDIEU P., 1976. « *Les modes de dominations* », In Actes de la recherche en Sciences Sociales vol 2. N° 2-3, pp.122-132.

- BOURDIEU P., Passeron J.C., 1970. « *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement* », Paris, Les éditions de Minuit, 284p.
- BRAUD. P., 2008. « *Sociologie politique* », Paris, LGDJ.Lextenso, 824p.
- BUIJSROGGE P B., 1989. « *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest* », Paris, L'harmattan, 220p .
- CEFAÏ D., 2007. « *Pourquoi se mobilise t-on ? Les théories de l'action collective* », Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 736p.
- CHALEARD J-L., 1996. « *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire* », Paris karthala, 661p.
- CHANDLER A., 1962. « *Startegy and structure.Chapters in the history of american enterprise* », Massachusetts Institute of Technology Cambridge, Press
- CHARLOT B. 1997. « *Du rapport au savoir. Eléments pour une théorie* ». Paris, Anthropos, 112p.
- CHASTELAND J C, VERON J., BARBIERI M., 1993. « *Politique de développement et croissance démographique rapide en Afrique* », Paris, Institut National d'Etudes Démographiques - Centre Français sur le population et le développement, 314p.
- CHAUVEAU J.-P, LEBAS P, LAVIGNE DELVILLE P, 1997. « *La dynamique des sociétés rurales face aux projets participatifs de développement rural : Réflexions et propositions d'action à partir d'expériences d'Afrique de l'Ouest* », FAO, Rome, 155p.
- CHAUVEAU J-P ; LAVIGNE DELVILLE P., 1998. « *Communiquer dans l'affrontement. La participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les ruraux défavorisés* », in Deler J.-P. ; Faure Y.-A ; Piveteau A. Roca P.-J : ONG et développement. Société, économie, politique. Paris Karthala, pp.193-213.
- COURADE G., 1990. « *Peut-il y avoir des politiques d'autosuffisance alimentaire* », in Politique africaine, pp.79-97.
- HAZEL F. (dir.) 1993. « *Action collective et mouvements sociaux* », Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Sociologies », 267 p.
- CHERCHEM N., FAYOLLE A., 2010. « *Culture d'entreprise, profil du dirigeant et orientation entrepreneuriale des PME : un modèle théorique* » communication présentée aux 3^{èmes} journées Georges Doriot Intrapreneuriat : Au-delà des discours, quelles pratiques. 4-5mars, Caen-France, pp 1-14.
- CHLEBOWSKA K., 1989. « *Les femmes rurales africaines et l'alphabétisation* », in les Actes de lecture n° 28.
- CIRAD/CORAF., 1998. « *Agriculture périurbaine en Afrique Subsaharienne* », in Actes de l'atelier international, 20-24 avril, Montpellier.
- Comité de lutte contre la pauvreté, 2007. « *Document de stratégie de réduction de la pauvreté, projet DSRP-Final* », République du Congo, pp 1-127
- CORDONNIER L., 1997. « *Coopération et réciprocité* », Paris, PUF, 209p.

- CORRADO F., 2007. « *Le traitement des ressources dans la politique du développement local : le cas de la ville de CASERTA* », in Les dynamiques territoriales, débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E., 1977. « *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective* », Paris, Seuil, 1977,. 436 p.
- DAVOUS P. et MELESE J., 1986. « *Rapport sur les sciences de l'organisation* », Paris, Les Editions d'organisation, 111p.
- DECOUDRAS P-M., 1997. « *A la recherche des logiques paysannes* », Paris, Karthala, 146p.
- DELCOURT L, 2013. « *Les dynamiques contestataires dans le monde rural au Sud* », in Alternatives Sud « Etat des résistances dans le Sud. Les mouvements paysans », vol 20-2013/4, pp.7-22
- DELVETRE P. 1998. « *Economie sociale et développement ; les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement* », Bruxelles, De Boeck université, 171p.
- DESCENDRE D., 1991. « *L'autodétermination paysanne en Afrique : Solidarité ou tutelle des ONG partenaires ? Essai d'analyse institutionnelle, collectif Stratégies alimentaires* », Paris, L'harmattan, 317p.
- DESJEUX D., 1987. « *Stratégies paysannes en Afrique. Le Congo (Essai sur la gestion de l'incertitude)* », Paris, L'Harmattan, 247p.
- DESREUMAUX A. et Brechet J-P., 2013. « *L'entreprise comme bien commun* », RIMHE, n°7, mai/juin/juillet, pp.77-93.
- DETOURNAY A., 2008.« *Agriculture paysanne, en péril ou en devenir* », in Juste Terre n°64, bimestriel d'Entraide et Fraternité a.s.b.l et Vivre Ensemble Education a.s.b.l.
- DEVEZE J-C.,1996. « *Le Réveil des campagnes africaines* », Paris, Karthala, 242p.
- DEVEZE J-C., 2008. « *Défis agricoles africains* », Paris Karthala AFD, 409p.
- DIALLO M.L., 1996. « *Les Africains sauveront-ils l'Afrique* », Paris Karthala, 156p.
- DIARRA G., Plane P., 2012. « *la Banque mondiale et la genèse de la notion de la bonne gouvernance* », in Revue Monde en développement, n°158, p.51-70. DOI: 10.3917/med.158.0051.
- DION G., 1996. « *Représentativité et représentation* », in Relations industrielles », vol 21, n°3, pp.317-331.
- DIOP A., 1979. « *Nations nègres et cultures I et II* » Paris, Présence Africaine
- DIRAT R., 2001. « *La microfinance et la promotion de l'entrepreneuriat : le cas du Congo* » Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Orléans.
- DUMONT R., 1962 « *l'Afrique Noire est mal partie* », Paris, Seuil, éditions revue et corrigée en 1973, 254p.

- DUGUE M-J, PESCHE D., Le COQ J-F., 2012. « *Appuyer les organisations de producteurs* » Quae, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, 144p.
- DUPRE G., 1985. « Les naissances d'une société. Espace et historicité chez les Beembé du Congo » Paris, O.R.S.T.O.M. 418p.
- DURKHEIM E., 1960. « *De la division du travail social* », Paris, PUF, 7^e édition, 464p.
- ELA J-M., 1990 . « Quand l'Etat pénètre en brousse, les ripostes paysannes à la crise », Paris, Karthala, 272p.
- ELA J-M., 1994. « *Afrique , l'irruption des pauvres : Société contre Ingérence, Pouvoir et Argent* ». Paris, L'harmattan, 266p.
- ELA J-M., 1994. « *Restituer l'histoire aux sociétés africaines : Promouvoir les Sciences Sociales en Afrique* », Paris, L'harmattan, 143p.
- ELSTER, 1999. « *Alchemies of the Mind : Rationaly and Emotions* », Cambridge University Press.
- EME B., 2001. « *les associations ou les tournements de l'ambivalence* », in LAVILLE J.-L, CAILLE A., CHANIAL P., DACHEUX E., LATOUCHE S. (Association, démocratie et société civile), Paris, La Découverte/M.A.U.S.S./C.R.I.D.A., pp.27-58.
- FILLIEULE O et PECHU C., 1993. « *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective* », Paris, L'harmattan, 220p..
- FONGANG FOUPE G H., 2008. « *Les mutations du secteur agricole bamiléké(Cameroun) étudiées à travers ses acteurs : Une analyse à partir des localités de Fokoué et de Galim* », Thèse de Doctorat, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement (AgroParisTech), 415p.
- FONTAN C., 2006. « *L'outil filière agricole pour le développement rural* » Document de travail n°124, CED/IFReDE-GRES-Université Montesquieu Bordeaux IV, pp 1-23
- FOUCAULT M., 2001. « *Le pouvoir, une bête magique* » dans Dits et écrits II, 1976-1988, Paris Gallimard, pp.298-329.
- FRAVAL, P., 2000. « *Eléments pour l'analyse économique des filières agricoles en Afrique sub-saharienne* », Bureau des Politiques agricoles et de la Sécurité Alimentaire, Ministère des Affaires Etrangères.
- FREUD C, 1998. « *Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement* », Paris, Karthala, 270p.
- FRIEDBERG E. 1993. « *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée* », Paris, Seuil
- FRIEDBERG E., 1997. « *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée.* » Deuxième édition revue et complétée. Paris, seuil, 422p.
- FROGER G., 2006. « *Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable* », Monde en Développement, vol.34-2006/4, n° 136, p.11-28.
DOI : 10.3917/med.136.0011

- FSA., 2010. « *Les cinq filières prioritaires d'interventions du FSA en 2011* », Brazzaville, Promotion agropastorale n°002, pp.1-38
- FSA., 2011. « *Faire du Congo une puissance agricole rayonnante en Afrique* » Brazzaville, Promotion agropastorale, n°003, pp.1-38
- FSA., 2011. « *Le centre agropastoral et halieutique d'EWO* », Brazzaville, Promotion agropastorale, Edition spéciale, pp.1-30
- GALLAS A., 2008. « *Mobilités, emploi et famille. La dimension du retour dans la construction des modes de déplacement des travailleurs agricoles temporaires de la ville de Salto (Uruguay)* », in CARAVELLE, Cahiers du monde hispanique et lusobrasiliien « Migrants d'Amérique Latine. Penser et vivre le retour. Presses Universitaires du Mirail, N°91, p.47-71.
- GEERTZ C., 1959-60. « *The javanese Kijaji : the changing role of the cultural broker* ». Comparative Studies in Society and History, 2 : 228-249.
- GENTIL D et M.R. MERCOIRET., 1991 « *Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire ?* », in Tiers-Monde n°128, vol 32, pp.867-886.
- GILLES P., 1992. « *Incertitude, risque et asymétrie d'information sur les marchés financiers* », In Revue française d'économie, volume 7-2, pp 53-115.
- GOFFMAN E., 1991. « *Les cadres de l'expérience* », Paris, Minuit
- Grain de sel., 2010. « *Coup de projecteur sur les leaders paysans : témoignages sur leur vécu et leur vision* », Revue d'Inter-réseaux, numéro spécial, n°50, avril-juin
- Grain de sel., 2012. « *Valorisation des produits locaux face aux défis, une diversité de solutions* », Revue d'Inter-réseaux, numéro réalisé en partenariat avec GRES.
- GRAVEL, R. J., 1983. « *Guide méthodologique de la recherche* », Québec, Presses de l'Université du Québec, 51p.
- GRAY J., 1978. « *Le développement au ras de sol : chez les paysans du Tiers monde* », Paris, PUF ,285p
- GRAWITZ M., 1986 .« *Lexique des sciences Sociales* », Paris, Dalloz, 381p.
- GRELLEY P., 2006. « *Filiations, parenté, lignages et parentèles* », Informations sociales n°131, pp 81-82.
- GUBRY P., 1996. « *Le retour au village est-il une solution ? Le cas du Cameroun* ». In Crise et population en Afrique, Sd de Jean COUSSY et Jacques VALLIN. Les Etudes du Ceped n°13, p.423-441.
- GUENEAU M-C et LECOMTE J. B., 1998. « *Sahel : Les paysans dans les marigots de l'aide* », Paris, L'Harmattan, 280p.
- GUICHAOUA A., 1989. « *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale. Tome 2, la liquidation du monde paysan congolais* », Paris, L'Harmattan, 191p.
- GUIGNI M.G., 1996. « *L'étude de l'action collective entre deux traditions sociologiques* », Swiss Political Review, 2(1) :1-51.

- GUILLERMOU Y., 1994. « *Encadrement étatique et formes d'organisations autonomes en secteur paysan marginalisé : cas de l'Algérie et du Congo* », In JACOB J.-P et LAVIGNE DELVILLE Ph. (sous la dir), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamique*. APAD-Karthala.IUED, Paris, pp.201-217
- GURR T. R., 1970. « *When men Rebel* », Princeton, N.J., Princeton University, Press, 423p.
- HARDIN G., 1968. « *The tragedy of the commons* », Science, vol. 162, no. 3859, pp. 1243-1248. DOI : 10.1080/19390450903037302.
- HAUBERT M., B. Rey., 1995. « *les paysans peuvent-ils nourrir le tiers-monde ?* », Paris, Publications de la Sorbonne, 268p.
- HAUBERT M., 1991 : « *Le retour des paysans : mythes ou réalités* », In Tiers-monde, tome 32 n° 128, pp.725-740.
- HAUBERT M., 1991. « *Le retour des paysans* », Tiers-monde n° 128, p.725-740.
- HAUBERT M., 1995 « *Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-Monde* », Paris, Publications de la Sorbonne, 266p.
- HAUBERT M., 1999. « *L'avenir des paysans : les mutations des agricultures familiales des pays du sud* », Paris, PUF, p.144-149.
- HAUBERT M., 2001 « *Signification et portée des dynamismes d'organisation des producteurs ruraux dans les pays en voie de développement* », Communication du CIRAD, pp.1-25
- HIRSCHMAN A.O., 1983. « *Bonheur privé, action publique* », Paris, Fayard (coll. l'espace politique) ; shifting involvement private interest and public action, Princeton, Princeton University Press.
- HOUE P., 1992. « *Territoires ruraux et développements* », Paris, Syros-Alternatives et ADELS.
- HOUNMENO B.G., 2002. « *Nouveaux modes de coordination des acteurs dans le développement local : cas des zones rurales au Bénin* », in Revue Développement durable et territoires, dossier 2
- HUGON. P., 2003. « *Le concept d'acteurs du développement chez les pionniers du développement : Albert Otto Hirschman et François Perroux* », in Monde en développement n° 124, vol 31, pp.9-30.
- IMBOU-NGALAMOU A.J., 2007 : « *Les organisations paysannes en République du Congo : Emergence et signification de nouveaux dynamismes organisationnels dans le secteur agricole en zones rurales* », Mémoire de Master2 Recherche-ESSOR, Université de Toulouse 2-Le Mirail, 82p.
- JACOB J.-P., LAVIGNE DELVILLE Ph., 1994. « *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques* », Paris, Karthala-APAD-IUED, 307p.
- JACQUEMOT P., Raffinot M., 1993. « *La nouvelle politique économique en Afrique* ». EDICEF/AUPELF, 351p

- JOHNSON R B et ONWUEGBUZIE A J., 2004. « *Mixed Methods Research : A Research Paradigm Whose Time has come* », in Educational researcher, vol 33, n°7, pp.14-26.
- KASFIR N. 1976. « *The shrinking political arena* » Berkeley, University of California Press.
- KHAN., 2007. « *Une approche pluridisciplinaire de la dimension culturelle du développement territoriale* », in les dynamiques territoriales, débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaires, XLIII^e Colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11,12,13 juillet 2007)
- LAHIRE B., 2005. « *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action* », Paris, Armand Collin, 357p.
- LATOUCHE S., 1994. « *Le relationnel et le raisonnable : les antinomies du postulat métaphysique de la raison économique* », in Revue du M.A.U.S.S. n°4, 2^e semestre.
- LATOUCHE S., 1998. « *L'autre Afrique entre don et marché* » Paris, Albin Michel, 246p.
- LAURENT C., 1992. « *L'agriculture et son territoire dans la crise. Analyse et démenti des prévisions sur la déprise des terres agricoles à partir d'observations réalisées dans le pays d'Auge* ». Thèse de Doctorat de Sciences économiques, Paris VII, 415p.+annexes.
- LEWIN K.,2010. «*Resolving social conflicts and field theory in social science*», American Psychological Association.
- LAVIGNE DELVILLE P., 1992. « *Participation paysanne, discours et pratiques, quelques réflexions sur le texte de J.-P Chauveau* », APAD, Bulletin N°3, pp.31-3
- LAVIGNE DELVILLE P., 1992. « *Groupements villageois et processus de transition* », Cahier des Sciences Humaines, p.327-343
- LE BON G., 1895. « *La psychologie des foules* », Paris, Félix Alcan, 1905, 9^e édition, 192p.
- Le GALES, P., 2006. « *Gouvernement et gouvernance des territoires. Problèmes économiques et sociaux* », in La Découverte Française, numéro spécial n°922, mars.
- Le MEUR P.Y., 1991. « *Etats, paysanneries et pouvoirs locaux au Sud-Bénin : le palmier vu d'en bas* », in Politique Africaine, n°59, pp.82-101.
- Le MEUR P.Y., 1995. « *État, paysanneries et pouvoirs locaux au Sud-Bénin. Le palmier vu d'en bas* », in Politique africaine n°59, pp.82-101.
- LEROY F., 2004. « *Les stratégies de l'entreprise* », Paris, DUNOD, 128p
- LEVY J., LUSSAULT M., 2003. « *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* », Paris, Belin, 1034p.
- LIPIETZ A., 2010. « *Questions sur les biens communs* », in Les impensés de l'économie, Esprit, 2010

- LOMBARD J., 1960. « *La vie politique dans une ancienne société féodale : les Bariba du Dahomey* », in Cahiers d'études africaines, vol 1, n°3, PP.5-45.
- LOMBARD J., 1997. « *Quels transporteurs pour l'approvisionnement vivrier des villes d'Afrique francophone? L'exemple du Sénégal* », in approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone; Contribution à un séminaire de la FAO du 14 au 17 avril 1997 à Dakar
- LONG N., 1989. « *Introduction: the reason d'être for studying rural development interface* », in Encounters at the interface, A perspective on social discontinuities in rural development, Long N. (ed), Wageningen, Agricultural university: 1-10.
- LOSCH B, FUSILLIER J.-L, DUPRAZ P et NDOJOYA J., 1990. « *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun-quelles adaptations à la crise ?* », Montpellier CIRAD (DSA)/CCCE, Programme SILVIT, collection Documents Systèmes Agraires.
- LOUART. P et BEAUCOURT C., 1992. « *Logiques individuelles et politiques de mobilisation en entreprise* », Gestion des Ressources humaines, N° 5/6, pp.55-72.
- MABOUNDOU R., 2009 « *Message du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage* », In Actes du Forum sur l'Investissement en Agriculture Régionale (FIAR) au Congo, initié et organisé par la Cellule de Recherche
- MALU MUSWAMBA R., 2006. « *Travail des femmes en République Démocratique du Congo : Exploitation ou promesse d'autonomie* », Edition numérique réalisé le 22 mai 2006 à Chicoutimi, ville de Sagueray, Province de québec, Canada.
- MANGEARD R., 1984. « *Paysans en Afrique : Des paysans s'unissent pour améliorer leur village au Togo* », Paris, L'Harmattan, 308p
- MARCH J.G., 1991. « *Rationalité limitée, ambiguïté et ingénierie des choix* », in March, Décisions et organisations, 1978 pour la parution anglaise, Editions d'organisations, 1991.
- MARIE A., 2005. « *La coopération décentralisée et ses paradoxes* », Paris, Karthala, 229p.
- MARTIN C « *Le souci de l'autre dans une société d'individus. Un débat savant et politique à l'échelle européenne* », in Serge. Paugam (2007), Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales, Paris, PUF, pp. 219-240.
- MATHIEU L., 2004. « *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux* », Paris, Textuel, 206p.
- MBANDZA J., 2004 . « *Pauvreté et modèles de croissance en Afrique Subsaharienne : le cas du Congo-Brazzaville (1945-2000)* », Paris, Publibook, 501p.
- MBERI M., 2011. « *Congo-Brazzaville : Regard sur 50ans d'indépendance nationale* », Paris, L'Harmattan, 246p.
- Mc CARTHY J.D., ZALD M., 1987. « *Resource Mobilization and Social M, A Partial Theory* », In (diess Hrsg) Social movements in an Organizational, Society Brunswick Transactions Books, S.15-42

- MEDARD J.-F., 1992. « *Le Big Man en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur* », in l'Année sociologique, n° 42, pp.167-192.
- MEILLASSOUX C., 1964. « *Anthropologie économique des Gourou de Côte d'Ivoire. De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale* », Paris, Mouton, 382p.
- MEILLASSOUX C., 1975. « *L'esclavage en Afrique précoloniale* », Paris, F. Maspero.
- MEISTER A., 1974. « *La participation dans les associations* », Paris, Economie et Humanisme, 276p.
- MELUCCI A., 1977. « *Sistema politico, partiti e movimento sociali* », Milano, Feltrineli, 187p.
- MENARD C., 2004. « *L'économie des organisations* », Paris, La Découverte, 128p
- MENDRAS H., 1976 « *Sociétés paysannes* », Paris, Armand Colin, 238p
- MIANDA G., 1996. « *Femmes africaines et pouvoir, les maraîchères de kinshassa* », Paris, L'harmattan, 193p.
- MICHENER V.J., 1998. « *The Participatory Approach: Contradiction and Co-option in Burkina Faso* », World Development, Vol.26, N°12.
- Ministère de l'Agriculture et de Elevage et Direction des Statistiques., 2009. « *Rapport sur le commerce extérieure des produits agricoles du Congo de 200 à 2008* », Brazzaville, République du Congo.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la pêche et de la Promotion de femme., 2003. « *Rapport sur les stratégies de relance de la politique agricole (2004-2013)* », Brazzaville, République du Congo.
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage., 2006. « *Document de politique nationale coopérative* », République du Congo, 32p.
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage., 2011. « *Programme de travail analytique et stratégique en vue de la réforme budgétaire du secteur agricole : Notre d'Orientation Stratégique* », Brazzaville, République du Congo.
- Ministère de l'Economie, du Plan, de l'aénagement du Territoire et CNSEE., 2011. « *Annuaire Statistique du Congo 2008* », Brazzaville, République du Congo.
- MOLLARD A., PECQUEUR B., MOALLA M., 2001. « *Offre de produits et services territorialisés et approche lancastérienne de la demande de bien combinés* », The third congress on proxiliter « new growth and territories », Paris, déc.13-14th 2001, University of Paris south and institut ntionnal de la recherche agroconomic..
- MOSCA G., 1923. « *Elementi di scienza politica* », Turino, Frattelli Bocca, 2^e edition
- N'KALOULOU B., 1984. « *Dynamique paysanne et développement rural au Congo* », Paris L'Harmattan, 260p
- NEUBERT D., 2000. « *Le rôle des courtiers locaux dans le système du développement : quelques expériences de projets d'autopromotion en Afrique de l'Est* », in Bierschenk et al (2000) :274.257.

- NEVEU E., 2011. « *Sociologie des mouvements sociaux* », Paris, La découverte, 128p.
- NGALAMULUME TSHIEBUE G, 2008. « *Dynamiques paysannes et sécurisation alimentaire au Kasai occidental* », Alternatives SUD, vol.15-2008/107.
- NGALAMULUME TSHIEBUE G., 2013. « *République démocratique du Congo : le défi de la structuration à l'échelle nationale* », in Alternatives Sud « Etat des résistances dans le sud. Les mouvements paysans », Belgique, Centre Tricontinental, n°20, pp75-82.
- NGOUARI A. A., 2005. « *Economie informelle et pratiques populaires au Congo-Brazzaville : Etats des lieux perspectives* », in Comparaisons internationales, n°24, pp 1-35.
- NGOUBANGOYI V., 2007. « *Dynamiser et fédérer les OP du Congo* », Grain de sel, n°38, pp.29-30.
- NKOUIKA DINGHANA Kita G., 2011. « *Le rôle de l'Etat dans l'entrepreneuriat et l'innovation* », p245-260, In « *Entrepreneuriat et innovation au Congo-Brazzaville* », », Sd de Jean Christophe BOUNGOU BAZIKA, Paris l'Harmattan 2^{ème} édition revue et corrigée, 270p.
- NSONDE T., 1986. « *Etude sur les possibilités de réorganisation de l'administration des coopératives en milieu rural (Expérience du PDR dans le Pool et les Plateaux)* », Brazzaville, Mémoire pour l'obtention du Brevet de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), 28p.
- NYENYEZI BISOKA A, 2013. « *Burundi : résistances paysannes à l'accaparement des terres* », in Alternatives Sud « Etat des résistances dans le Sud. Les mouvements paysans », vol 20-2013/4, pp.35-50.
- OBERSHALL A., 1993. « *Social Movements and Collective Action* », in ders. Social Movements, Ideologies, Interests, and Identities, New Brunswick, NJ/London: Transaction Books, S.1-38
- OLIVIER De SARDAN J-P., 1993. « *Le développement local comme champ politique local* », Bulletin de l'APAD, 6, Marseille : 11-18.
- OLSON M., 1965. « *La logique de l'action collective* », Paris, Presses Universitaires de France.
- OLSON M., 2011. « *Logique de l'action collective* », Bruxelles, Université de Bruxelles, 171p. (version rééditée)
- OSTROM E., 1999. « *Institutional rational choice: An assessment of the IAD framework* », in P. Sabatier (ed.) Theories of the Policy Process, Westview Press, Boulder. pp. 35-71.
- PECQUEUR B., 2006. « *Le tournant territorial de l'économie globale* », in Espace et Société, n°124-125 2006.
- PEERMANS J-P., 1997. « *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique* », Paris, L'harmattan, 203p.
- PELLISSIER P., 1995. « *Campagnes Africaines en devenir* », Paris, Arguments, 318p.

- PESCHE D., 2001. « *Classification et typologies des organisations paysannes zone géographique Afrique de l'Ouest* ». Agridoc, Inter-Réseaux Développement Rural, Paris. WWW.inter-reseaux.org
- PEYRACHE-GADEAU V., 2007. « *Modes de développement et vulnérabilités : quels enjeux pour l'économie territoriale ?* », in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e Colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- PIETERS KWIERS S.M., 1983. « *NSOBOLO BALARI : Les balari en changement (Congo-Brazzaville)* », Thèse de Doctorat, Université de Lausanne, Faculté des Sciences.
- PIZZORNO A., 1990. « *Considérations sur les théories des mouvements sociaux* », in Politix, n° 9, pp.74-80.
- PRADERVAND P., 1989. « *Une Afrique en marche. La révolution silencieuse des paysans africains* », Paris, Plon, 336p
- PROD'HOMME J-P., 1995. « *Diversité des organisations rurales en Afrique noire* », In Economie rurale n°228, p.48-53.
- PROD'HOMME J-P., 1995, *Organisations paysannes et professionnalisation de l'Agriculture en Afrique Noire*, In Maxime Haubert : Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-monde, Paris, Publications de la Sorbonne, pp.197-214.
- QUANTIN P., 1995. « *Les élites politiques face aux transitions démocratiques* », in L'Afrique politique, vol 2, pp.277-285.
- Rapport de préévaluation du FIDA, 2007. « *Projet de développement rural dans les départements de la Bouenza, la Lékoumou et du Niari (PRODER-SUD)* », République du Congo, pp.14-15.
- RENARD L., E-St-AMANT G., 2003. « *Aspects théoriques d'un cadre de développement des capacités organisationnelles* », Cahiers de la Chaire, n°0304-02, pp 1-29.
- REY P., 1971. « *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la Comilog au Congo-Brazzaville* », François Maspero coll. Économie et socialisme n° 15, Paris, 527 p.
- RIBIER V., 2007. « *Processus d'élaboration et mise en œuvre des politiques agricoles en Afrique* », In Recherches internationales, n°80, octobre-décembre, pp79-90.
- SAUSSOIS J-M., 2007. « *Théories des organisations* », Paris, La Découverte, 120p.
- SEN A.-K., 1993. « *Capability and Well-Being* », in The Quality of life, Nussbaum M., Sen, A.-K., (eds), Oxford University Press.
- SENGHOR J.P., 2012. « *Lutte contre la crise alimentaire et financière, pour le renforcement des compétences des paysans* », Le Soleil online, art de presse, édition du 18 octobre.
- SMELSER N.J., 1962 « *Theory of Collective Behavior* », Free Press, Glencoe, Ill.

SOGGE D., 2003. « *Les mirages de l'aide internationale. Quand le calcul l'emporte sur la solidarité* », Paris, Charles Léopold Mayer, 330p.

STONE C.N., 1993. « *Urban regimes and the capacity to govern* », in A political economic approach.

TATY J-P., 2009. « *Message de la Communauté Scientifique du Congo* », In Actes du Forum sur l'Investissement en Agriculture Régionale (FIAR) au Congo, initié et organisé par la Cellule de Recherche Congo Investissement (CRCI) du Cabinet du Chef de l'Etat, Brazzaville le 16-19avril

THERY I., 2007. « *Transformations de la famille et solidarités familiales : question sur un concept* », in Serge Paugam (dir), Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales, PUF, pp.149-168

THEYS J., 2002. « *la gouvernance, entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement* », in Développement durable et territoires, dossier 2.

TÖNNIES F., 1977. « *Communauté et société. Catégories fondamentales de la de la sociologie pure* », Paris, PUF, 286p.

TOURRAINE A., 1984. « *Le retour de l'acteur* », Fayard, Paris, 350p.

VALERY P., 1988. « *Regards sur le monde actuel et autres essais* », Paris Gallimard, 305p.

VERGNOLLE MAINAR C., 2006. « *Géographie et EEDD : la notion de ressource à la croisée des approches disciplinaires et interdisciplinaires* », coll international des journées d'études de didactique de l'histoire et de la géographie, Reims, 23-24 octobre.

VINCENT J-F., 1971. « *Le travail des femmes à TONKAMA, village Lari* », O.R.S.T.O.M, pp.17
VOLPI R., 2006. « *L'attitude, clé de voûte de la sortie du sous-développement* » *Innovations*, 2006/1 no 23, p. 141-171. DOI : 10.3917/inno.023.0141.

WILS T., LABELLE C., GUERIN G., TREMBLAY M., 1998. « *Qu'est ce que la mobilisation des employés ? Le point de vue des professionnels en ressources humaines* », *Gestion*, Vol.23, n°2, pp.30-39.

YAPI S. A., 1990. « *La relève paysanne en Côte d'Ivoire. Etudes d'expériences vivrières* », Paris Karthala et ORSTOM, 216p

Références électroniques

Approche participative, communication et gestion des ressources forestières en archives de documents de la FAO. <http://www.fao.org/docrep>, visité le 08/10/2012

Définitions des concepts. <http://www.fao.org>, visité le 08/10/2012

Exploitations familiales en Casamance : la productivité au menu de la réflexion des OP. <http://www.sendedeveloppementlocal.com>, visité le 01/10/2012

FSA. <http://www.fsa-cg-org>

http://www.sos.faim.wordpress.com/categorig/organisations_paysannes, visité le 08/10/2012

Le Développement agricole, un atout pour l'Afrique par Jacques DIOUF, décembre 2004. <http://www.monde-diplomatique.fr>, visité le 09/04/2013

Le temps de l'Afrique, une lecture critique : quelles politiques publiques pour l'Afrique ? <http://www.leconomiepolitique.fr>, visité le 27/11/2012

Les dépêches de Brazzaville : Municipalisation accélérée. www.Brazzaville-adiac.com.

Les politiques agricoles en Afrique Subsaharienne : une symphonie inachevée. <http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel>, visité le 27/11/2012

Notion de synergie. <http://www.wikipedia.org>, visité le 20/10/2012

Organisations Paysannes. Dossier 3 TAMIS Agriculture familiale. <http://www.3tamis.org>, visité le 18/10/2012

Ousseiny OUEDRAGO et Christophe VADON, 1998. « Les questions d'un agronome permanent d'un mouvement paysan pour assurer la sécurité alimentaire du pays, faut-il ne plus compter sur les pays ? (FENOP, Burkina Faso). http://www.base.d-ph.info/fr/fiches/premier_dph, visité le 23/10/2012

OLIVIER De SARDAN J.-P et BIERSCHEK T., 1993 « *Les courtiers locaux du développement* », Bulletin de l'APAD , n°5, consulté le 20 mai 2014. URL : <http://apad.revues.org/3233>

6

ANNEXES

4.1. ANNEXE 1 – ENTRETIENS

4.1.1. Guide d'entretien (Partenaires, Ministères, ONG)

1. Pouvez-vous nous décrire en quelques mots, les objectifs de votre organisme ?
2. Quel est votre champ d'action
3. Y a-t-il des projets ou programmes en matière de développement du secteur agricole mis en œuvre par votre organisme dans les différents départements? Oui-Non. Si oui, lesquels Les bénéficiaires (Etats et/ou organisations paysannes) participent-ils au processus d'élaboration de ces projets ? : A quel niveau du processus de mise en œuvre des projets participent-ils?
4. Avez-vous appuyé les actifs (paysans-producteurs) du secteur agricole ces 5 dernières années ? Oui-Non

Si oui, quels sont ces appuis alloués ?

Année	Actifs agricoles appuyés	Nature des appuis	Montants
2011			
2010			
2009			
2008			
2007			

5. Appuyez-vous les organisations paysannes du secteur agricole ? Oui-Non

Si oui, de quelles organisations s'agit-il ? Quels types d'appui ? Quels critères à remplir ?

Organisations paysannes	Types d'appui	Critères

6. Selon vous, les appuis accordés répondent-ils aux besoins des organisations paysannes ? Oui-Non

Si non, pourquoi. Pensez-vous qu'il y a une dynamique organisationnelle des paysans-producteurs dans le secteur agricole ? Oui-Non

Si oui,

a). Serait-ce une prise de conscience face aux problèmes rencontrés ou une incitation d'acteurs extérieurs

b). Les groupements créés ou existants respectent-ils selon vous les principes de gestion des associations

Si non, quels sont les facteurs qui retardent ou freinent ce dynamisme organisationnel ?

7. Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans la mise en œuvre de vos différents appuis

8. Les organisations paysannes s'approprient-elles des stratégies ou outils proposés par votre organisme? : Oui-Non Si non, pourquoi

9. Quel rapport entretenez-vous avec les organisations paysannes?

Partenariat/ Tutelle ? Quels sont selon vous les forces et faiblesses des organisations paysannes du secteur agricole au Congo ?

10. Selon vous, ces organisations paysannes sont-elles autonomes ? : oui - non

11. Comment selon vous les organisations paysannes du secteur agricole peuvent-elles contribuer au développement agricole au Congo au moment les banques ne semblent pas financer ce secteur Dans ce cas quelles stratégies à mettre en œuvre selon vous pour assurer réellement le développement des organisations paysannes du secteur agricole ? :

12. La sécurité alimentaire est l'un des objectifs du développement agricole ; comment selon vous les organisations paysannes peuvent-elles contribuer à l'atteinte de cet objectif Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations ?

Merci pour votre contribution

4.1.2. Entretien avec un agent de la Direction de l'Action Coopérative et du Crédit (Brazzaville, juillet 2012)

Cette interview résume notre travail sur la question des organisations paysannes au Congo. Ces déclarations nous ont éclairées sur notre problématique, hypothèses de travail, les propositions formulées dans ce travail et les pistes de réflexion pour des études postérieures.

Annick IMBOU : Je vous remercie pour le temps et l'opportunité que vous m'accorder. Je suis doctorante à l'université de Toulouse-Le Mirail, rattaché au laboratoire Dynamiques Rurales. Mon sujet de thèse porte sur "les organisations paysannes en République du Congo", plus précisément sur l'émergence et la signification des dynamiques organisationnelles en zones périurbaines et rurales. Au regard des fonctions qui sont assignées à votre direction, j'ai jugé que vous pourriez me renseigner sur les organisations paysannes dans le pays.

Agent de la DACC: Sur quoi voulez-vous avoir des renseignements ?

Annick : L'organisation et le mode de fonctionnement des OP d'une manière générale.

Agent : Il y a des structures qui sont en activités mais dans l'ensemble l'entrepreneuriat coopératif est encore au stade embryonnaire. Les gens ne savent pas ce que c'est qu'une coopérative, même ceux qui en font partie ne le savent pas. Il y a quelques coopératives, mais elles ne nous sollicitent pas. Notre mission est d'aller sur le terrain mais nous ne disposons pas de moyens [...] Le Congo n'a pas encore sa propre loi sur les coopératives, nous travaillons sur une ancienne loi de 1947. Cela montre un peu la négligence. L'Etat n'accorde pas trop d'importance aux coopératives. Une nouvelle proposition de loi sur les coopératives a été soumise au Ministre, nous attendons qu'elle soit soumise en conseil des Ministres puis en assemblée pour être adoptée. Nous nous référons déjà sur cette loi et nous avons mis à la disposition des coopératives des statuts modernes... Là-dedans vous trouverez les modalités de fonctionnement [...] Les coopératives doivent tenir compte de ces amendements et rédiger leur règlement intérieur.

Annick : Y a-t-il un suivi, une fois les coopératives sont créés et agréés par vos services ?

Agent : Non, ce n'est pas possible, nous n'avons pas les moyens, mais nous faisons confiance à nos agents qui évoluent dans les secteurs. En fait, nous avons donc chaque secteur des agents... Avant de faire l'agrément d'une coopérative, celle-ci se présente d'abord au niveau du secteur. Par exemple la zone de Bacongo, Makélékélé, Madibou, c'est à la commune de Makélékélé que se trouve le bureau des agents de secteur. Après avoir analysé le dossier, les agents donnent leur aval et ce n'est qu'après que les coopérateurs peuvent venir nous voir pour demander l'agrément.

Annick : Selon vous, pensez-vous que le nombre des coopératives à augmenter ou diminuer ?

Agent : Il y a une légère amélioration depuis la fin des événements politiques. Mais ce qui manque en ce moment c'est l'éducation coopérative, la formation à l'entrepreneuriat... parce que la coopérative à ses principes, mais ces principes ne sont pas connus par les coopérateurs. Chez nous, au temps du monopartisme, il y avait des groupements précoopératifs. Cette appellation n'existe nulle part, mais au Congo, nous avons préféré désigner ces structures créées par l'Etat sous cette appellation. Ils fonctionnaient à l'image des Kolkhozes. C'étaient des groupements que le Parti Congolais du Travail avait créé. Il n'y avait aucune démocratie, d'abord les dirigeants étaient imposés par le parti et ils devaient être membre du parti. Les

paysans y adhéraient à cause des produits PAM : les poissons, le riz et d'autres denrées alimentaires. Or en réalité, l'adhésion dans une coopérative est libre et volontaire.

Annick : Pensez-vous que dans les groupements actuels, coopératives ou autre forme d'OP, l'adhésion est volontaire ?

Agent : Oui, mais il manque l'éducation coopérative, les gens ne savent pas ce qu'est une coopérative, en dehors de ceux qui viennent apprendre chez nous, mais quant aux autres, ils ne le savent pas. Aujourd'hui, il y a beaucoup de coopérative qui se présentent à nous parce que quelque part, il y a de l'argent qu'on distribue aux groupements. Le FSA accorde des crédits aux agriculteurs et aux groupements. Il y a donc des gens qui montent des coopératives pour bénéficier de ces crédits. Au final, ce sont des coopératives de nom, des coopératives toutes faites qui viennent chez nous afin que nous leur donnons vite l'agrément pour avoir un numéro d'immatricule et monter leur dossier de demande de crédit au FSA. Comme on ne peut pas refuser...au risque de nous créer des ennuis... Sinon les coopératives naissent en cascade.

Annick : Elles sont donc stimulées par les crédits ?

Agent : Oui, elles sont stimulées par les crédits. Les gens montent les coopératives, les associations pour avoir des crédits. Quand ils arrivent au FSA, on leur fait comprendre que seul c'est difficile de bénéficier du crédit mais c'est mieux d'être en groupe. Alors quand ils se regroupent, nous à notre niveau, nous ne pouvons pas faire autrement que leur accorder l'agrément. On a de fois le cas des coopératives dont les membres sont presque les membres d'une famille, on le voit à travers les noms... Surtout que les coopératives sont d'abord des entreprises à caractère privé, donc on ne peut pas leur refuser l'agrément ou leur dire de ne pas créer leur coopérative... Surtout que dans ces entreprises, c'est le début qui est difficile, peut être à la longue, elles vont se développer et devenir de véritables entreprises. Si on regarde notre fichier, il y a une augmentation du nombre de coopératives, mais actuellement c'est le FSA qui les motive.

Annick : Existe-t-il d'autres groupements en dehors des coopératives ou ce sont des producteurs qui se sont regroupés, juste le temps de bénéficier d'un don ?

Agent : Oui, il y a ce qu'on appelle les GIC... Groupement d'initiative commune. Les membres travaillent individuellement mais ont la gestion commune d'un matériel, c'est le cas des maraichers de la rive droite du Djoué... Mais il n'y a que des coopératives agricoles, alors qu'ailleurs dans d'autres pays, elles existent dans plusieurs domaines... la coopérative est comme on le disait l'entreprise des pauvres.

Annick : Comment expliquez-vous que les produits maraîchers viennent de la RDC, alors que nous avons des groupements, des coopératives maraîchères ?

Agent : Nous avons des domaines appartenant à l'Etat, tel que la ceinture maraîchère (Mayanga), il y a des problèmes entre les maraîchers et les propriétaires fonciers. Les espaces dont disposent les producteurs ne leur permettent pas d'augmenter leur capacité productive ainsi que d'autres problèmes notamment financiers, manque de fumure... Entre temps, l'Etat a dégagé 42 millions de FCFA pour résoudre le conflit avec les propriétaires fonciers afin de permettre aux maraîchers de continuer à produire. Car au départ, Agri Congo qui avait installé ces personnes ne pensaient pas qu'elles resteraient longtemps sur ce site. Mais les choses se sont passées autrement et ces personnes ont fini par rester alors que le problème avec les propriétaires fonciers n'était pas résolu... Cependant, il y a plusieurs groupements dans cette zone. Au Congo, nous avons les coopératives, ou autres formes d'OP, des unions.

Annick : Quelles sont les missions de la DACC ?

Agent : L'octroi de crédit en termes de micro financement. Nous avons créé la MUCODEC, la COOPEC. Dans le temps, nous gérons les microcrédits, mais maintenant nous nous limitons qu'aux agréments

Annick : Pourrez-vous nous donner la liste des coopératives en zones rurales ?

Agent : Le fichier se trouve chez le Directeur mais il y a beaucoup de coopératives qui se sont créées à la va vite.

Annick : Pourquoi parle-t-on que de coopératives alors qu'on a aussi d'autres formes d'OP ou associations villageoises ? Ce terme englobe-t-il tous les autres ?

Agent : Les associations sont gérées par le Ministère de l'intérieur. Dans le temps, c'est la MAE qui accordait les agréments. Il y avait une commission d'agrément, et tous les Ministères étaient représentés. Les agréments étaient accordés au cas par cas puis une fois l'accord, la nouvelle organisation est publiée dans le journal officiel. Il faut souligner que les coopératives sont gérées par la loi de 1947.

Annick : Des associations agricoles

Agent : Associations agricoles, ONG agricoles, les associations n'ont pas un caractère créatif contrairement aux coopératives. L'ONG ou association doivent produire des rapports d'activités.

Annick : Que pouvez-vous encore nous dire sur les responsables des groupements notables, personnes positionnées au niveau social ?

Agent : La situation a évolué, la coopérative est devenue... quand on parle de coopératives aux paysans, ils ont un goût amer ; parce que comme les précoopératives ont échoué... Les coopératives ne sont plus dirigées que par les chefs de village ou les notables. Les gens créent les coopératives. Mais on constate qu'il y a des coopératives où il y a des personnes qui s'imposent par rapport à leurs moyens. Donc, ils réunissent des jeunes et se présentent comme une coopérative. Il y a des cas comme ça ; quand vous regarder vous vous rendez compte que c'est la coopérative d'un tel. Mais comme on ne peut pas le dire... En voyant, vous réalisez qu'il y a quelqu'un qui domine un peu les autres. Mais cela ne doit pas en réalité exister, mais ce qui n'est pas le cas. A la différence, des coopératives d'antan, dans celles-ci l'Etat n'impose pas les dirigeants ou les leaders.

Annick : Avez-vous des rapports des coopératives ?

Agent : En principe, chaque année, la coopérative convoque une assemblée générale, et le comité de gestion présente son rapport, la commission de contrôle et tous ensemble décident lors de l'assemblée générale. Au cours de cette assemblée, on voit ce qui a marché ou ne l'a pas été. C'est souvent au niveau de la gestion, l'activité collective est souvent médiocre.

Annick : Ces organisations ont-ils des équipements, machines pour réaliser leurs activités ?

Agent : Les coopératives ont des parts sociales ; cela leur permet d'acquérir le matériel. Les gens par contre s'attendent toujours à l'Etat, mais malheureusement la politique gouvernementale n'intègre pas les coopératives.

Annick : Comment ?

Agent : Voyez-vous les conditions dans lesquelles nous travaillons, nous n'avons même pas de véhicule. Notre service devait être rattaché au cabinet ou à la présidence comme c'est la cas au Cameroun. Il y a cette négligence ; on ne comprend pas. Mais ça viendra, cette année a été décrétée année de la coopérative, mais aucune activité n'est faite dans notre service.

Annick : Que pourrez-vous nous dire sur la mosaïque ?

Agent : C'est la direction de l'agriculture au MAE qui s'en occupe. Tout ce qui concerne la protection des végétaux, les aspects techniques, même si individuellement on peut le faire, mais c'est au service habilité du MAE qui s'en charge. Nous sommes limités financièrement voir handicapé par les moyens. Même pour notre déplacement, quelque fois, ce sont les coopératives en cas de besoin, supportent ces frais. La FAO nous a promis un véhicule cette année.

Annick : Quelles sont les conditions à remplir pour un agrément ?

Agent : La coopérative doit être constituée par au moins 5 personnes, elle doit rédiger les statuts, le règlement intérieur, convoquer une assemblée générale avec la participation des agents de secteur. La méconnaissance de ces choses, est quelque fois liée au niveau d'instruction. Nos mamans maraîchères sont incapables de monter ce type de dossiers.

Annick : Les coopérateurs précisent-ils le motif de création de leurs organisations ?

Agent: Oui, ils précisent soit ceci: améliorer les conditions de vie ou de travail, lutter contre le chômage, etc.

Annick: Y a-t-il des coopératives créées par l'Etat qui existent encore de nos jours ?

Agent : La Coopérative KIAZI par exemple, elle existe mais les résultats ne sont plus les mêmes. Au niveau de la coopérative, les résultats ne sont pas bons, alors qu'individuellement c'est le contraire. Le compte d'exploitation de la coopérative affiche des résultats très médiocres.

Annick : Y aurait-il des problèmes de malversations financières dans ces groupements?

Agent: Oui, ça ne peut pas manquer, c'est même ce qui a fait que les gens se découragent des coopératives. Ce qui fait qu'aujourd'hui, quand vous parlez de coopératives, les gens sont réticents.

Annick: Pourrez- vous nous parler d'autres problèmes qui minent l'organisation ou le fonctionnement des OP au Congo?

Agent: Au niveau de l'organisation comme les coopératives ont des journées d'ensemble, ils se retrouvent en coopérative, quand il s'agit d'un travail d'ensemble, il y a des gens qui ne sont plus motivés pour le travail collectif. Concernant le fonctionnement, prenons le cas des cotisations. Au départ, la coopérative a des problèmes de financement. Mais les membres ne le comprennent pas, ils ne s'attendent qu'aux résultats. Ils ignorent que pour atteindre les résultats, il faut faire ceci c'est-à-dire participer.

Annick: Les groupements sont-ils autonomes ?

Agent: Y en a mais moi je ne sais pas. Il y a des groupements ou les membres mettent plus de motivations dans leurs activités personnelles, donc moins dans les activités collectives.

Annick : Peuvent-ils être qualifiés de coopératives?

Agent : Non, moi je les appellerai « groupements agricoles ». Car on est encore au stade des GIEC. Certains problèmes de ces OP sont liés à la mauvaise gouvernance, ceux qui nous gouvernent ne mettent pas l'accent sur la promotion des coopératives. Au final, le Congo n'a pas encore de politique coopérative. Si on parle du Burkina Faso, c'est d'une part à cause des coopératives, des dynamiques organisationnelles dans ce pays. Nous, nous avons raté le début, avec les coopératives d'antan à l'image des sovkhoses, tout était dominé par l'Etat. C'est la même chose que nous avons voulu faire avec les précoopératives. Au lieu de prendre

le modèle des Kolkhozes où c'est le paysan qui est responsable des coopératives, nous avons préféré les sovkhozes. Dans les sovkhozes, c'est le membre du parti qui est à la tête du groupement. Maintenant aujourd'hui, cette situation a créé la réticence des paysans. Aujourd'hui, nous avons discuté avec le directeur, il faut former les jeunes coopérateurs dans le domaine agricole ainsi que d'autres domaines. Comme les ouest-africains : ils se mettent ensemble, ce n'est pas tous qui partent à DUBAI, mais ils délèguent une personne pour l'achat collectif. Une fois la politique adoptée mais il faut que les paysans soient formés.

Annick : Trouve-t-on dans ces groupements que des jeunes ?

Agent : Non, mais il y a plus de jeunes... Il y a des coopératives mais de noms ou fictives. On a recensé au moins sur l'ensemble du pays plus de 500 coopératives ; mais la majorité, ce sont des coopératives de nom. Il faut mettre l'accent sur la formation. Les pauvres paysans ne sont pas formés, ils ne savent pas que faire et pourquoi ils sont membre. Certains ont créé des coopératives sans parts sociales, sans droit d'adhésion. S'il y a lieu, les droits d'adhésion servent à l'achat des cocktails après l'assemblée générale. Il est impératif que les paysans soient formés sur les fondamentaux d'une coopérative, l'usage des droits d'adhésion, les apprendre avant de s'attendre aux dons et legs, il faut les inciter à collecter les fonds à travers les droits d'adhésions pour constituer un fonds servant à financer les activités du groupement. Voyez le cas des organisations où les parts sociales s'élèvent à 1000FCFA soit 1 euros et 50 centime. Croyez-vous qu'avec cette somme, ces groupements peuvent formuler des projets, investir. Les gens ne savent pas ce qu'est une part sociale, un droit d'adhésion, ce n'est pas de leur faute. D'autres peuvent s'élever à 500 FCFA, soit moins d'1 euro. Que peuvent-elles faire de concret avec de telles sommes ? C'est pour dire que les OP au Congo ont encore du chemin à faire.

Annick : Je vous remercie Monsieur, d'avoir répondu à nos questions.

Agent : Je vous en prie, nous aimons notre pays, et nous espérons que les choses changeront. J'espère que les informations reçues vous serviront pour votre recherche [...] (rire) Peut être qu'à votre retour du pays, vous œuvrerez pour ce changement [...]

4.1.3. Entretien avec le Prêtre spiritain de la Paroisse sainte Thérèse (Lékana, fin juillet 2012)

Annick : [...] En dehors des activités ecclésiastiques, la paroisse mène-t-elle quelques actions en faveur des paroissiens ou des paysans de ce district ?

Prêtre : Oui, en effet, nous sommes une paroisse semi-rurale dont l'objectif est d'apporter assistance aux communautés rurales dans le secteur agricole. Un projet de jardin maraîcher mis en place afin d'alimenter la population en légumes. Les bénéficiaires participent aussi au processus, notamment les mouvements des adultes qui s'organisent et les communautés de village sans être bénéficiaires d'un appui, mais qui s'organisent en fonction de la production et de la rentabilité et ils finissent par élaborer eux-mêmes des projets sur certaines cultures. Leur participation tient compte du calendrier cultural et des finances qu'ils reçoivent après avoir travaillé dans les champs des particuliers. Les actifs non jamais été appuyés, ni les organisations paysannes. Les communautés de village et les mouvements du centre ne bénéficient d'aucun appui, cependant même s'ils font des prestations le paiement est faible.

Annick : Que pouvez-vous nous dire par rapport à la dynamique paysanne dans la localité ?

Prêtre : Face aux problèmes rencontrés il existe une prise de conscience qui conduit à une dynamique. Ces mouvements et communautés existants respectent les principes de gestions des associations. Notre appui en tant que paroisse n'est pas financière, mais nous les encourageons à prendre des initiatives, à élaborer leurs projets et à les matérialiser même si cela pose souvent problème. Ainsi ; nous entretenons des relations de partenariat en matière de conseil. Toute fois ces mouvements ou communautés sont sous notre tutelle mais ils sont autonomes dans leur gestion.

Annick : Quels sont leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces ?

Prêtre : Leurs forces sont : dynamisme, volonté et union. Faiblesses : manque de matériels et outils appropriés ; difficultés de financement et d'évacuation des produits. L'abandon des activités, la baisse de la production et la faim.

Annick : Pensez-vous qu'elles peuvent contribuer à la sécurité alimentaire ?

Prêtre : Ces organisations paysannes ne peuvent pas contribuer au développement agricole tant qu'elles n'ont pas leur propre compte d'épargne et de crédit pour s'entraider elles-mêmes.

Annick : Quelles stratégies mettre en œuvre pour les aider à atteindre cet objectif ?

Prêtre : Les stratégies à mettre en œuvre pour assurer réellement le développement des organisations paysannes du secteur agricole, c'est de moderniser en outils ces organisations et de leur donner des moyens de fonctionnement en matière de finances. Sinon, c'est difficile d'atteindre la sécurité alimentaire, car le travail est insignifiant. Il faut qu'il soit à grande échelle.

Annick : Avez-vous des suggestions à donner ?

Prêtre : Il faut que les acteurs ou opérateurs économiques et l'Etat s'intéressent à financer le secteur agricole. Il faut aussi que les banques financent ce secteur.

Annick : Je vous remercie de nous avoir consacré votre temps

Prêtre : J'espère que j'ai pu répondre à vos attentes

4.1.4. Entretien avec le Chef de service Etude et Prospection du Fonds de soutien à l'agriculture [FSA] (Brazzaville, août 2012)

Annick : [...] Pourrez-vous nous dire en quelques mots, quels sont les objectifs de votre organisme et nous parler des organisations paysannes dans la localité si elles existent réellement?

Chef de service : Les objectifs de notre organisme consistent à financer les activités de production agricole ; activités directes de production, transformation ou commercialisation ; activités d'appui à la production agricole. Son champ d'action est donc : production, transformation, commercialisation des produits agricoles et d'élevage. L'organisme finance les activités ou programmes existants à la demande des promoteurs. Des activités agricoles ont été appuyées en 2008 et 2007 (voire document de validation). Le processus est le même aux particuliers à la demande des promoteurs. Les appuis accordés répondent bel et bien aux besoins des organisations. Mais il n'y a presque pas une dynamique organisationnelle des paysans producteurs dans le secteur agricole. Elle est très timide. Généralement les paysans se re-

groupent pour les facilités d'acquisition d'aides financières. Très rarement aussi les groupements existants respectent les principes de gestion des associations. Cette culture n'est pas encore intériorisée. A tous les niveaux, les Congolais se plient difficilement aux organisations strictes. Les problèmes rencontrés sont : la sincérité des acteurs dans la déclaration de leurs activités ; le manque de motivation à rembourser les crédits octroyés par les organisations d'état ; le manque de notion de gestion.

Annick : Selon vous, quels sont les forces, faiblesses, les opportunités et les menaces de ces groupements ?

Chef de service : Les forces des organisations paysannes du secteur se résument essentiellement à leur niveau d'instruction assez bon. Leur faiblesse est le manque d'initiative. En termes d'opportunités on cite la multiplicité des organisations d'appui ; multiplicité des programmes de développement agricole. Concernant les menaces, on relève ; manque de socle, risque de disparition aux premières difficultés et manque de motivation des membres. En outre, ces organisations paysannes ne sont pas autonomes parce que les membres ne s'activent souvent pas dans leur engagement, ce qui oblige ces organisations à vivre sous dépendance des programmes d'appui. Elles peuvent contribuer au développement agricole en mettant en commun les moyens de production, en indiquant par eux-mêmes des programmes répondant aux besoins réels des communautés ; rechercher les financements. Stratégie à mettre en œuvre : formation des acteurs à identifier les besoins réels de leurs communautés ; formation et appui à la recherche des financements ; formation dans l'élaboration des programmes d'actions. Les organisations paysannes peuvent contribuer à l'atteinte du développement agricole en mettant en synergie leurs moyens de production et en produisant plus.

Annick : Je vous remercie d'avoir pu nous accorder cette opportunité, malgré votre emploi du temps si chargé.

Chef de service : Nous le faisons pour assurer la relève, j'espère que cela vous sera utile dans vos recherches

4.1.5. Entretien avec la Directrice générale de l'Agriculture (Brazzaville, août 2012,)

Annick : [...] Madame la Directrice, que pourrez-vous nous dire sur l'agriculture au Congo, un secteur plein d'espoir selon les slogans datant de l'indépendance ?

Directrice : L'agriculture, disant le secteur agricole, est parmi les secteurs d'activités qui peut contribuer au développement de l'économie du pays par sa contribution agricole ; à la réalisation de la sécurité alimentaire par la production, la création d'emploi ; la diminution de l'exode rural. Cependant, il est caractérisé par une insuffisance des financements pour les programmes retenus ; une insuffisance de l'appui institutionnel ; un enclavement des bassins de production et une faible participation des opérateurs économiques privés.

Annick : Quelles politiques pouvez-vous suggérer pour arriver à résorber cette situation ?

Directrice : A commencer, une politique d'entretien et de réhabilitation des pistes agricoles ; développement de la recherche/développement ; Renforcement des capacités des services déconcentrés de l'agriculture et Appui à la commercialisation. Les capacités de production des acteurs du secteur sont limitées (agriculture encore traditionnelle) ; l'enclavement des

bassins est un frein pour l'écoulement des produits vers les grands centres de consommation. La famine des populations en cas de crise ; déficit chronique de la balance commerciale ; l'augmentation de la pauvreté sont des problèmes qui guettent le pays. Une mise en œuvre des programmes multiformes et production nationale (production des intrants agricoles, d'élevage et de la pêche) ; renforcement des capacités des acteurs.

Annick : Selon vous, quels sont les forces, faiblesses, les opportunités et les menaces de ces groupements ?

Directrice : les forces sont disponibilité des terres cultivables ; savoir faire des producteurs et population jeune. Les Faiblesses : agriculture faible avec les techniques traditionnelles ; faiblesse de la commercialisation des produits ; enclavement des bassins de production et faiblesse de l'encadrement des producteurs. Les Opportunités : Production bio recherchée sur le marché international ; modernisation et transformation des produits inexistantes ; possibilité d'investissement. Les menaces : Importation des produits moins chers mais de qualité douteuse : exode rural des actifs valides et augmentation de la pauvreté des populations rurales.

Annick : Quel modèle de développement agricole peut-on préconiser au Congo ?

Directrice : En fait ce modèle doit être basé sur la définition des rôles des partenaires : l'Etat dans sa fonction régaliennne, doit définir des stratégies de mise en œuvre des programmes, impliquer les acteurs du secteur (paysans société civile, ONG de développement) dans la production. Mettre en œuvre une politique d'allègement de la pénibilité du travail par une mécanisation modérée ; politique d'appui à la production pour une exonération des intrants agricoles ; appui à la commercialisation, renforcement des capacités des producteurs.

Annick : Parlant des OP, Sommes-nous dans une véritable dynamique paysanne ou il y a encore du chemin à faire dans ce domaine ?

Directrice : Elles sont restées dans l'assistanat comme dans le passé. Il est nécessaire de les appuyer en vue d'un renforcement des capacités pour une prise de conscience de leur rôle. L'ignorance du rôle que peuvent jouer les organisations paysannes ; Une multitude parmi ces organisations affiliées aux hommes politiques n'a qu'une durée éphémère ; sans formation et information.

Annick : A quel niveau actuel se situent-elles ?

Directrice : Le niveau est encore bas mais il faut promouvoir les organisations au niveau des collectivités locales ; les associations d'entraide, les groupements coopératifs, les organisations au sein des filières de production, la mise en place des cadres de concertation ; réactualisation de la loi sur les coopératives qui accompagnera la promotion de ces structures.

Annick : Pensez-vous que les OP doivent participer à la définition et l'élaboration des programmes ?

Directrice : Oui, les organisations paysannes sont des partenaires à impliquer lors de la définition de l'élaboration des programmes. Car un projet ou programme ne peut pas réussir, avoir les impacts significatifs sans l'implication des principaux acteurs. Quoique peu structurés les actifs agricoles sont ceux qui contribuent à la production nationale. C'est elle qui fournira la matière première aux industries dans le secteur agricole

Annick : Quelle stratégie de financement en faveur du développement agricole et des OP à mettre en œuvre ?

Directrice : Structure de financement avec subvention de l'Etat et dont les crédits à taux bonifiés. Ceci permettra de renforcer les capacités des organisations paysannes pour un appui à la production, la conservation, transformation des produits.

Annick : Quel est votre mot de la fin ?

Directrice: Notre pays a déjà défini des stratégies de développement agricole, nous recommandons que les projets et les programmes mis en œuvre soient appliqués et le respect des engagements financiers conformément aux prévisions.

4.1.6. Entretien avec le Responsable de la formation à l'Institut d'appui au développement (Agri Congo, Brazzaville, août 2012)

Annick : [...] Quel rôle peut jouer le secteur agricole dans notre pays ?

Responsable: Dans le développement économique, il peut jouer un rôle essentiel dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et le développement durable des communautés rurales. Il faut donc que les actifs maîtrisent les techniques améliorées de production ; les types extensifs. [...] Définir un plan stratégique de développement de l'agriculture dans lequel on trouve : formation, encadrement et vulgarisation ; organisation des circuits de commercialisation ; production du matériel végétal amélioré et de qualité ; organisation des producteurs ; financement et accès à la propriété foncière.

Annick : D'où vient la production agricole ?

Responsable: La production nationale est prioritairement d'origine paysanne et n'arrive pas à couvrir les besoins nationaux et le Congo importe pour plus de 250 milliards de produits agricoles. A ce rythme, le Congo ne sera jamais un pays indépendant. Il va falloir définir un plan stratégique de développement agricole qui tienne bien du contexte et des conditions agro-écologiques et socioéconomiques des producteurs.

Annick : Quelles sont selon vous, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de ce secteur et ses actifs ?

Responsable: Les forces sont la disponibilité des terres, main d'œuvre jeune, pâturage et espace fourragère disponibles. Les faiblesses sont le matériel végétal de mauvaise qualité, producteurs non formés aux techniques améliorées, le manque de financement ; la faible transformation des produits. Les opportunités sont la demande croissante des produits. Et enfin, les menaces sont les prix très bas des produits importés subventionnés.

Annick : Comment faire pour améliorer la productivité des actifs agricoles ?

Responsable: En améliorant les capacités d'intervention des paysans qui ont pour effet l'amélioration de la productivité.

Annick : Qu'est ce qui explique le faible niveau d'organisation ?

Responsable : Les organisations précoopératives sont très mal organisées ne savent pas pourquoi elles sont membres d'un groupement paysan. Les gens sont habitués à travailler seuls ou en famille et non avec les personnes externes au cercle familial. Les OP existantes n'ont pas généralement des textes organiques et ne sont pas encadrées par les services compétents.

Annick : Croyez-vous qu'on peut arriver à améliorer ce niveau, du moins à favoriser le développement des OP ?

Responsable : Les OP capables de se prendre en charge et de s'autogérer. Mais il faut simplement renforcer la formation et l'encadrement technique qui, sont des créneaux importants, pour améliorer ce niveau. C'est la force vivrière du Congo. Ensemble, ils seront plus forts et efficaces.

Annick : Quelles sont les structures de financement des OP ?

Responsable : Les structures alternatives de financement des micros activités sont plus à l'aise pour travailler avec eux.

Annick Quelles suggestions pouvez-vous faire sur le développement des OP

Responsable : Il faut les aider à s'organiser et former les OP afin de les aider à constituer une grande force capable de booster l'agriculture congolaise.

Annick : Madame la Directrice, je vous remercie de m'avoir accordé quelques heures de votre temps si précieux.

Responsable: Je vous en prie, nous sommes là pour aider les jeunes.

4.2. ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRES

Thème : les organisations paysannes en République du Congo : émergence et signification des dynamiques organisationnelles dans le secteur agricole en zones périurbaines et rurales

4.2.1. Questionnaire destiné aux leaders et membres des Organisations Paysannes

NOM ET PRENOM DE L'ENQUETEUR
DATE DE L'ENQUETE :...../...../2012
DEPARTEMENT
DISTRICT
ARRONDISSEMENT
VILLAGE

I-Identification du membre

1. Noms et Prénoms :
2. Sexe : a). Masculin b). Féminin
3. Age :ans
4. Statut matrimonial :
a). Célibataire b). Marié (e) c). Divorcé(e) d). Veuf (ve) e). Autres à préciser
5. Niveau de scolarisation :
a). Jamais scolarisé b). Primaire c). Secondaires sans BEPC ou CAP d). Secondaire avec BEPC ou CAP e). Secondaire avec Baccalauréat f). Supérieure g). Formation professionnelle/apprentissage (préciser le métier appris) h). Autre, précisez
6. Etes-vous dans votre village d'origine ? Oui /Non

Si non, de quel village venez-vous et dans quelle circonstance êtes-vous venus vous installer dans ce village ?

7. Quelles activités exercez-vous ?

- a). Agriculture, précisez les cultures pratiquées.....
- b). Elevage, précisez le type de bétail
- c). Pêche, précisez
- d). Deux activités ou plus, préciser lesquelles
- e). Transformation des produits agricoles
- f). Autre, précisez

8. Depuis quelle année êtes-vous membre de cette organisation ?

9. Les raisons de votre adhésion ?

II-Données sur l'OP

A. Organisation/vie associative

1. Type d'organisation paysanne :

- a). GIC
- b). Coopératives
- c). GIEC
- d). Unions
- e) Autres associations à préciser

2. Date de création de votre organisation

3. Votre association est constituée de combien de membres ?

- a). Hommes ?..... b). Femmes..... c). Jeunes.....

4. Votre structure est-elle agréée ? Oui...../Non.....

Si non, pourquoi ?

a). Quelle est la vision de votre organisation ?

b). Quels sont les objectifs de votre organisation

c). Votre organisation a-t-elle un conseil d'administration ? Oui /Non

Si oui, de combien de membres ? :

5. Quel est votre attribution ?

- a). Membre ordinaire b). Elu

6. Comment est arrivée l'idée de création de votre organisation ?.....

B. Le fonctionnement/ gestion de l'organisation

1. Votre organisation a-t-elle :

a). un conseil d'administration et un bureau exécutif? Comment sont-ils constitués ? Spécifiez-les.....

b). une commission de contrôle et de vérification ? Composé de combien de membres ? Spécifiez :.....

2. Quelles sont les critères de choix des membres du bureau exécutif ?

a) Vote à l'unanimité lors de l'assemblée constitutive

b) Position sociale dans la localité ou le village

c) Membres fondateurs de l'organisation

d) Niveau d'instruction

e) Relations avec les autorités locales ou les organismes étrangères

f)..... Autre
 précisez :.....

3. Quelles sont les critères de choix des membres de la commission de contrôle et de vérification

g) Vote à l'unanimité lors de l'assemblée constitutive

h) Position sociale dans le village

i) Initiateurs de l'organisation

j) Niveau d'instruction

k) Relations avec les autorités locales ou les organismes étrangères

l) 1) Autre précisez :

4. Quel est le mandat des membres des organes de votre organisation ?

a). Bureau exécutif.....

b). Commission de contrôle et de vérification.....

5. Si vous remplissez cette fiche en tant que leader, cette question vous concerne pas (la question 8 renseigne déjà, donc ne répondez pas à celle-ci) dans le cas contraire, répondez : Quel est votre statut social ?

- Député
 - Le préfet
 - Le sous-préfet
 - Le maire
 - Membre d'un parti politique
 - Fonctionnaire
 - Entrepreneur ou homme d'affaire
 - Prête
 - Religieuse
 - Un chef ou notable du village
 - Epouse d'un homme politique
 - Femme politique
 - Jeune diplômé
 - Simple paysan (ne)
 - Autres Précisez ?
6. Votre structure organise-t-elle chaque année ses assemblées générales ?
Oui / Non
- Si oui, leur fréquence par année ?
- Si non, pourquoi ?
7. Quelles sont les activités principales de votre organisation ?
- a). Agricoles, spécifiez :
- b). Elevage, spécifiez :
- c). Pêche, spécifiez :
8. Votre organisation dispose-t-elle d'un programme d'activités ? Oui / Non
- Si oui, quel est le calendrier d'exécution des activités du groupe ? ..
- Si non, pourquoi ?
- Combien de temps consacrez-vous à votre travail individuel ?
9. Quelles sont les règles de participation aux activités collectives
10. Sur quels marchés commercialisez-vous vos produits ?
- a). Sur le marché local ?
- b). Sur les marchés des localités environnantes ?

c). Ville capitale ? Laquelle ?

11. Les activités du groupe sont-elles rentables ? Oui /Non .

Si Oui, en termes de recettes, combien dégagez par cycle de production ?

Mois	Trimestre	Semestre	Année

12. Quelle est l'attitude du conseil d'administration par rapport à la question de la rentabilité ?.....

13. Comment rendre plus rentable les activités du groupe?

14. L'organisation a-t-elle des chances d'y parvenir ? Oui /Non

Si oui, comment ?

Si non, pourquoi ?

14. Comment sont répartis les résultats de vos activités ?.....

Refinancement des activités du groupe ?

Distribution aux membres ?

Formation des membres ?

Renouvellement du matériel agricole ?

15. Votre association parvient-elle à atteindre ses objectifs? Oui /Non

Si non, pourquoi ?

Arrivez-vous à vous prendre en charge ? Oui /Non

Si non, comment faites-vous pour répondre à vos besoins et à ceux de votre famille ?

a). Aux parents/voisins ?.....

b). Aux emprunts ?.....

16. Comment financez-vous vos activités ?.....

a). Par des fonds propres :

b). Par des apports extérieurs :

c). par des emprunts :

d). Autres, à spécifiez :

17. Participez-vous au processus d'élaboration des projets de votre association?

Oui /Non

Si Oui, comment ?

Si non, pourquoi ?

18. Quel type d'appuis bénéficiez-vous auprès des différents partenaires ?

- a). Institutionnel ?
- b). Formation ? :
- c). Financier ? :
- d). Matériel ? :
- e). Intrants agricoles ? :

19. Votre organisation applique-t-elle les principes de gestion des associations ?

.....

20. Avez-vous accès à toutes les informations du groupement ? Oui /Non

Si oui, de quelle manière ?

- a) Re-
gistre des membres
- b) Ré-
sultats financiers
- c)
Rapports d'activités

Si non, pourquoi ?

21. Entretenez-vous des relations avec d'autres organisations ? Oui.... /Non....

Si oui, lesquels ?

Si non, pourquoi ?

22. Quels sont les principaux problèmes rencontrés dans votre organisation ?

.....

Problèmes majeurs	Problèmes mineurs
Causes de chaque problème	

Majeurs	Mineurs

23. Comment résolvez-vous ces problèmes ?

24. Combien de départ constaté depuis la création du groupement ?.....

25. a). Total :.....b). Hommes :.....c). Femmes :

26. Quelle est l'origine des départs ?.....

27. Enregistrez-vous des conflits au sein du groupement ? Oui /Non

Si oui, qu'est ce qui est à la base de ces conflits ?.....

28. Comment réglez-vous ces conflits ?

29. Sur la base des informations reçues, comment pouvez-vous rendre professionnelle votre organisation ?

30. Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour contribuer à la sécurité alimentaire et aller vers l'autonomie de l'organisation ?.....

31. Dans le cadre de la gestion de vos activités, pourriez-vous nous dire quelles sont vos forces et faiblesses ?

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

32. Avez-vous d'autres informations à communiquer?

33. Avez-vous des suggestions à faire dans le cadre de l'amélioration de votre activité ?.....

Merci pour votre contribution

4.2.2. Questionnaire destiné aux producteurs individuels

NOM ET PRENOM DE L'ENQUETEUR
DATE DE L'ENQUETE :...../...../2012
DEPARTEMENT
DISTRICT
ARRONDISSEMENT
VILLAGE

I-Identification du membre

I. informations générales sur l'enquête

1. Noms et Prénoms :
2. Sexe : a). Masculin b). Féminin
3. Age :ans
4. Statut matrimonial :
a). Célibataire b). Marié (e) c). Divorcé(e) d). Veuf (ve) e). Autres à préciser
5. Nombre de personnes à charge dans le foyer ? :
6. Niveau de scolarisation :
a). Jamais scolarisé b). Primaire c). Secondaires sans BEPC ou CAP d).
 Secondaire avec BEPC ou CAP e). Secondaire avec Baccalauréat f).
 Supérieure g). Formation professionnelle/apprentissage (préciser le métier ap-
pris) h). Autre, précisez
7. Etes-vous dans votre village d'origine ? Oui /Non
Si non, de quel village venez-vous et dans quelle circonstance êtes-vous venus
vous installer dans ce village ?

8. Statut social de l'enquêté :

- a). Chef ou sous -chef
- b). Notable
- c). Simple habitant
- d). Autre à préciser

9. Quelle est votre activité principale ?

Agriculture		Artisanat	Commerce	Fonction publique	Autres
Maraîchage					
Pêche					
Elevage					
Autres					

10. Quelles sont les activités secondaires ?

Agriculture		Artisanat	Commerce	Fonction publique	Autres
Maraîchage					
Pêche					
Elevage					
Autres					

11. Combien d'enfants scolarisés ou en formation avez-vous ? :.....

12. Quel est le budget annuel en frais de scolarité ou de formation ? :.....

13. Avez-vous vécu pendant une période hors du district ou du village ?
Oui /Non

Si oui,

14. Quelles sont les périodes passées hors du village ?.....

a). De.....à.....duréelieux

b). De.....à.....durée.....lieux.....

c). De.....à.....durée.....lieux.....

15. Quelle a été la raison de votre retour ?

- a). Retraite
- b). Perte d'emploi
- c). Succession
- d). Autres à préciser

16. Quand avez-vous débuté l'activité agricole ? :

II. Foncier, matériel et finance

1. Combien d'hectares disposez-vous actuellement?

2. Comment les avez-vous obtenues ?

Date d'acquisition	Mode d'acquisition	Superficie	Raison d'acquisition	Fertilité des terres
	<i>a). héritage</i>			
	<i>b). Don :</i>			
	<i>c). Achat</i>			
	<i>d). Métayage</i>			
	<i>e). Location</i>			
	<i>f). Autre</i>			

3. Y a-t-il des terrains que vous louez ou prêtez à d'autres paysans ? Oui /Non

Si oui, pourquoi ?

4. Y a-t-il des terrains non encore mis en valeur dans votre exploitation ?

Oui /Non

Si oui, pourquoi ?

5. Avez eu un conflit foncier dans le cadre de votre activité ? Oui /Non

Si oui, de quelle nature ?

a). Mauvais achat/vente

b). Partage de l'héritage

c). Limites de parcelles avec le voisin

d). Autres à préciser

6. Envisagez-vous une succession ou une vente de votre exploitation à long terme ?

7. Quel type de main d'œuvre disposez-vous dans votre activité?

Type de main d'œuvre	Quantité	Coût
Main d'œuvre familiale		
Main d'œuvre salariée régulière		
Main d'œuvre salariée occasionnelle		

8. Quel matériel disposez-vous pour votre exploitation ?

Nom	Date d'acquisition	Coût	Mode d'acquisition	Source de financement

9. Comment financez-vous vos activités ?.....

10. Les banques de la place financent-elles vos activités ? Oui Non

Si oui, quels ont été les financements accordés ces 5 dernières années ?

Année	Etablissements	Financements
2011		
2010		
2009		
2008		
2007		

III. Système de production

1. Quelles sont les cultures/élevages (y compris la pisciculture) de votre exploitation ? (par ordre d'importance dans la contribution des revenus générés)

Nom de la culture/élevage	Date d'introduction	Raison de l'introduction	Type de main d'œuvre/ sexe

2. Quelle était la production par hectare pour chacune des cultures réalisées? :

2009 ? :.....

2010 ? :.....

2011 ? :.....

IV. Gestion de la fertilité

1. Comment faites-vous pour assurer l'amélioration/maintien de la fertilité de vos sols ?

2. Utilisez-vous des engrais pour la fertilité des sols ? Oui Non

Si oui, quel type d'engrais ? :

Où approvisionnez-vous ? :

3. Gardez-vous des terres en jachère ? Oui /Non

Si non, pourquoi ?.....

4. Avez-vous bénéficié ces 5 dernières années d'une formation/d'un encadrement ?
Oui /Non

Si oui, dans quel domaine et par quel organisme ?.....

5. Avez-vous bénéficié d'un appui ces 5 dernières années ? Oui /Non

Si oui, lequel ? Par quel partenaire?.....

6. Avez-vous une idée sur ce qu'est la sécurité alimentaire ? Oui /Non

Si oui, quelle signification donnez-vous ?

Comment pensez-vous contribuer à cette sécurité alimentaire ?.....

.....

7. Etes-vous membre d'une organisation paysanne à caractère agricole ?

Oui /Non

1. Si oui,

Nom de la structure	Activités	Poste occupé/simple membre	Date d'entrée dans la structure

Si non, pourquoi ?.....

8. Etes-vous membres d'un comité de développement du village ?

Nom de la structure	Activités	Poste occupé	Date d'entrée dans la structure

9. Collaborez-vous avec d'autres associations ou personnes dans le cadre de vos activités agricoles ? (récoltes et ventes)

Structure/personne	Lieu d'implantation	Domaine de collaboration

10. Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans l'exercice de votre métier ?

.....

11. Quelle est l'importance d'une organisation paysanne dans le développement agricole ? :

12. Quelles sont vos forces et faiblesses dans le cadre de la gestion de votre activité ?

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

13. Selon vous, comment contribuer efficacement au développement de l'agriculture ?

14. Avez-vous d'autres suggestions à faire par rapport à l'amélioration de votre activité ?

Merci de votre contribution

4.2.3. Questionnaire destiné aux partenaires (organismes internationaux et institutions bancaires)

<p>NOM ET PRENOM DE L'ENQUETEUR</p> <p>DATE DE L'ENQUETE :...../...../2012</p> <p>ORGANISME ENQUETE : PDARP</p> <p>NOMS ET PRENOMS DE L'ENQUETE (E)</p>

Noms et Prénoms :

Sexe : a). Masculin b). Féminin

Age :ans

Statut matrimonial : a). Célibataire b). Marié (e) c). Divorcé(e) d). Veuf (ve) e). Autres à préciser

Fonction occupée au sein de l'organisme :

1. Pouvez-vous nous décrire en quelques mots, les objectifs de votre organisme ?
.....
2. Quel est votre champ d'action ?
3. Y a-t-il des projets ou programmes en matière de développement du secteur agricole mis en œuvre par votre organisme dans les différents départements ?
Oui Non
4. Les bénéficiaires (Etats et/ou organisations paysannes) participent-ils au processus d'élaboration de ces projets ?
5. A quel niveau du processus de mise en œuvre des projets participent-ils?
6. Avez-vous appuyé les actifs (paysans-producteurs) du secteur agricole ces 5 dernières années ? Oui Non

Si oui, quels sont ces appuis alloués ?

Année	Actifs agricoles appuyés	Nature des appuis	Montants
2012			
2011			
2010			
2009			
2008			
2007			

7. Appuyez-vous les organisations paysannes du secteur agricole ? Oui /Non

Si oui, de quelles organisations s'agit-il ? Quels types d'appui ? Quels critères à remplir ?

Organisations paysannes

Types d'appui

Critères

8. Selon vous, les appuis accordés répondent-ils aux besoins des organisations paysannes ? Oui /Non

Si non, pourquoi

9. Pensez-vous qu'il y a une dynamique organisationnelle des paysans-producteurs dans le secteur agricole ? Oui /Non

Si oui,

a). Serait-ce une prise de conscience face aux problèmes rencontrés ou une incitation d'acteurs extérieurs ?

b). Les groupements créés ou existants respectent-ils selon vous les principes de gestion des associations ?

Si non, quels sont les facteurs qui retardent ou freinent ce dynamisme organisationnel ?

10. Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans la mise en œuvre de vos différents appuis

11. Les organisations paysannes s'approprient-elles des stratégies ou outils proposés par votre organisme? : Oui /Non

Si non, pourquoi

12. Quel rapport entretenez-vous avec les organisations paysannes?

Partenariat ?

Tutelle ?

13. Quels sont selon vous les forces et faiblesses des organisations paysannes du secteur agricole au Congo ?

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

14. Selon vous, ces organisations paysannes sont-elles autonomes ? : Oui /Non

Si oui, comment ?

Si non, Pourquoi ?

15. Comment selon vous les organisations paysannes du secteur agricole peuvent-elles contribuer au développement agricole au Congo au moment les banques ne semblent pas financer ce secteur

16. Dans ce cas quelles stratégies à mettre en œuvre selon vous pour assurer réellement le développement des organisations paysannes du secteur agricole ?

17. La sécurité alimentaire est l'un des objectifs du développement agricole ; comment selon vous les organisations paysannes peuvent-elles contribuer à l'atteinte de cet objectif ?

18. Avez-vous d'autres suggestions ou préoccupations

Merci pour votre contribution

4.2.4. Questionnaire destiné aux personnes ressources

NOM ET PRENOM DE L'ENQUETEUR

DATE DE L'ENQUETE :...../...../2012

1. Nom
s et Prénoms :
2. Sexe : a). Masculin b). Féminin
3. Age :ans
4. Statut matrimonial :
a). Célibataire b). Marié (e) c). Divorcé(e) d). Veuf (ve) e). Autres à
préciser
5. Quelle est votre fonction ?
6. Quel regard portez-vous sur le secteur agricole ?
7. Quels sont selon vous les problèmes qui minent le développement de ce secteur ?
.....
8. Notre pays comme ceux des autres en développement veut faire du secteur agri-
cole une priorité pour la création de richesses, quelles stratégies à mettre en œuvre
selon vous pour favoriser le développement de ce secteur ?
9. Pensez-vous que la production agricole nationale serait-elle suffisante pour cou-
vrir la demande nationale ? Oui Non
Si non, pourquoi ?
10. Le Congo fait recours aux importations pour couvrir ses besoins en produits
alimentaires. Quels sont selon vous les problèmes auxquels un tel pays peut être ex-
posé ?
11. Comment résorber les problèmes identifiés en vue d'atteindre la sécurité ali-
mentaire ?

12. Quelles sont selon vous les forces et faiblesses du secteur agricole ?

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

13. Quel modèle de développement que l'on peut appliquer au Congo pour un accroissement du secteur agricole ?

14. Les campagnes ont pour vocation de nourricière de la ville, pensez-vous que c'est le cas au Congo ? Oui Non

Si Non, pourquoi ?.....

15. Comment avec les actifs déficitaires rendre nos campagnes plus productives ?

.....

16. Quelles analyses faites-vous sur les organisations paysannes du secteur agricole dans notre pays en référence à celles qui ont existé dans le passé ?.....

17. Quels sont les problèmes qui freinent ou retardent le développement des organisations paysannes dans notre pays ?

18. Quels types d'organisations paysannes pour une contribution réussie au développement agricole ?

19. Comment selon vous réorganiser les organisations paysannes dans notre pays ?

.....

20. Pensez-vous que les organisations paysannes peuvent contribuer au développement agricole ? Oui Non

Si oui, Comment ?

21. Quel mode de financement approprié au secteur agricole, étant donné que les banques n'accordent pas leur confiance à ce secteur ?

22. La sécurité alimentaire est l'un des objectifs du développement agricole, quel serait l'apport selon vous des organisations paysannes dans l'atteinte de cet objectif ?

.....

23. La relance de l'industrialisation du secteur agricole est l'un des projets du gouvernement, pensez-vous que celle-ci peut se faire sans une véritable implication des actifs agricoles ? Oui Non

Si oui, comment ?

Si non, pourquoi ?

24. Quelles recommandations en terme stratégies de développement agricole pouvez-vous suggérées ?

25. Autres préoccupations et suggestions ?

Merci de votre contribution

4.2.5. Questionnaire adressé aux agents publics des services d'appui au secteur

Ce questionnaire vise tout d'abord à appréhender l'action des acteurs qui participent au développement agricole et rural dans l'ensemble du pays. Ensuite, nous essayerons d'analyser les services offerts aux paysans/producteurs. Et enfin, comprendre les stratégies d'intervention et leur impact réel sur les paysans-producteurs et leurs exploitations.

<p>NOM ET PRENOM DE L'ENQUETEUR</p> <p>DATE DE L'ENQUETE :...../...../2012</p> <p>DEPARTEMENT</p> <p>DISTRICT</p> <p>VILLAGE</p>

1. Sexe : a). Masculin b). Féminin
2. Age :.....ans
3. Statut matrimonial :
 - a). Célibataire b). Marié (e) c). Divorcé(e) d). Veuf (ve) e). Autres à préciser
4. Quelle est votre fonction dans la structure ?.....
5. Année d'occupation de la fonction :
6. Nature de l'organisme d'appui :
 - a). Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
 - b). Autres Ministères (à préciser)
 - c). ONG
 - d). Structure de recherche
 - e). Projet de coopération (à préciser
 - f). Autres structures (à préciser)
7. Dans quels départements, intervenez-vous ?.....
8. Avez-vous une équipe d'intervention dans les départements ? Oui Non

Si oui, de combien de membres est-elle composé (avec précision) ?.....

Si non, pourquoi ?

9. Personnel de l'équipe intervenant dans le département

Département	Profil des agents	Nombre

10. Les moyens roulant à la disposition des agents d'interventions

Type	Quantité
Véhicule	
Moto	
Vélo	
Transport en commun	
Autres à préciser	

11. Matériel de bureau :

a). Ordinateur b). Imprimante c). Photocopie d). Autre à préciser :

.....

12. Est-ce que le revenu alloué vous permet d'accomplir les tâches relatives à l'encadrement et au suivi des organisations paysannes ? Oui /Non

Si non, commentez ?

13 Financement de l'encadrement des paysans/producteurs

Budget des 5 ans précédents	Montants	Sources de financements	Evaluation/objectifs atteints
2011			
2010			
2009			
2008			
2007			

14. Structure du budget de la structure

Charges	Montant	% sur le budget total
Charge de fonctionnement		
Charge de déplacement		
Charge de subvention		
Charge de crédit		
Autre		

15. Avec quel type de partenaires locaux travaillez-vous ?

a). GIC

- b). GIEC
- c). Coopératives
- d). Agriculteurs membres de groupe
- e). Tout agriculteur
- f). Autres précisez

16. Quelle est la nature des programmes/projets d'interventions ?.....

- a). Annuel b). Biennuel c). Quinquennal d). Autre précisez

17. Quelles sont les domaines d'intervention ?.....

- a). Agriculture b). Elevage c). Pisciculture d). Agriculture/Elevage
- e). Autres précisez :

18. Quelles sont les principales activités menées ? :.....

19. Qui décide des activités à mener ? :.....

- a). Les paysans b). Les bailleurs de fonds c). La structure elle-même
- d). Autre précisez :

20. Qui prend en charge les dépenses de vos activités ?

Activités	Financeurs / partenaires	Montant de financement

21. Nombre de bénéficiaires de vos activités :

- a). GIC
- b). GIEC
- c). Coopératives
- d). Autre association
- e). Producteurs/Paysans individuels

22. Bilan en termes de résultats des activités menées ?

- a). Les bénéficiaires sont-ils satisfaits de vos interventions ? Oui /Non

Si oui, quels indicateurs?

Si non, pourquoi ?.....

- b). Les bénéficiaires prennent en compte vos propositions ou conseils ?
Oui /Non

Si non, pourquoi ?.....

c). Les bénéficiaires s'impliquent et participent aux différentes activités des projets ou programmes ?.....

Fortement Moyennement faiblement

Pour chaque cas, commentez

.....

23. Quel est le type d'intervention ?

a). Prestation de services

b). Subvention

c). Autres à spécifier

24. Qui prend en charge ces interventions ? :.....

25. Existe-t-il un rapport d'activité ? Oui /Non

Si oui, qui le rédige ?

26. Quelles sont les forces et faiblesses des organisations paysannes ?

Forces	Faiblesses

27. Sur la base des informations que vous nous avez données, notamment les activités menées dans les départements ainsi que vos actions en milieu rural

a) Comment votre structure peut-elle véritablement soutenir les paysans et les aider à contribuer à la sécurité alimentaire ?

b) Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour un développement agricole réussi?

28. Avez-vous d'autres informations à ajouter ?.....

Merci de votre contribution

4.2.6. Questionnaire adressé aux différents services ministériels (finances, plan, intérieur, pme, recherche scientifique, ...) d'appui au secteur

Ce questionnaire vise tout d'abord à appréhender l'action des ministères qui contribuent au développement agricole et rural dans l'ensemble du pays. Ensuite, nous essayerons d'analyser les services offerts. Et enfin, comprendre les stratégies d'intervention et leur impact réel sur le développement agricole et la sécurité alimentaire.

NOM ET PRENOM DE L'ENQUETEUR IMBOU-NGALAMOU ANNICK

DATE DE L'ENQUETE :...../...../2012

1. Noms et Prénoms de l'enquêté :
 2. Sexe : a). Masculin b). Féminin
 3. Statut matrimonial :
a). Célibataire b). Marié (e) c). Divorcé(e) d). Veuf (ve) e).
 Autres à préciser
 4. Fonction occupée au sein de la structure :
 5. Année d'occupation de la fonction :
 6. Ministères :
a). Ministère du Plan
b). Ministère des Finances
c). Autres (à préciser)
 7. Appuyez-vous le secteur agricole ? Oui / Non
Si oui, de quelle nature ?
- Quelles sont les lignes de crédits alloués ces 5 dernières années ?.....

Budget des 5ans précédents	Montants	Sources de financements	Evaluation/objectifs atteints
2011			
2010			
2009			
2008			
2007			

Si non, pourquoi ?

8. Pouvons-nous avoir les statistiques de la production agricole des 5 dernières années?

Année	Production agricole annuelle	Contribution au PIB
2011		
2010		
2009		
2008		
2007		

9. Quelles sont vos appréciations par rapport à ces données ?

10. Quels sont les exportations et les importations des produits agricoles échangés ces 5 dernières années?.....

Année	Exportation	Importation	Observations
2011			
2010			
2009			
2008			
2007			

11. Appuyez-vous directement les organisations paysannes? Oui /Non

Si oui, quelle est la nature des programmes/projets de financement direct que vous appuyez ?.....

a). Annuel b). Biennuel c). Quinquennal d) Autre précisez.....

12. Quelles sont les domaines d'intervention ?

a). Agriculture b). Elevage c) Pisciculture d). Agriculture / Elevage e). Autres précisez

13. Nombre de bénéficiaires de vos appuis :

- a). GIC
- b). GIEC
- c). Coopératives
- d). Autre association
- e). Producteurs/Paysans individuels
- f). Autres à préciser

14. Bilan en termes de résultats des appuis alloués?

a). Les bénéficiaires sont-ils satisfaits de vos appuis ? Oui /Non

Si oui, quels indicateurs?

Si non, pourquoi?

b). Les bénéficiaires prennent en compte vos propositions ou conseils ?

Oui /Non

Si non, pourquoi?

c). Les bénéficiaires s'impliquent et participent aux différentes activités des projets ou programmes?

Fortement Moyennement faiblement

Pour chaque cas, commentez :

15. Existe-t-il un rapport d'activité lié à ces appuis? Oui /Non

Si oui, qui le rédige?

16. Quelles sont les forces et faiblesses des organisations bénéficiaires ?

Forces	Faiblesses

17. Les institutions financières financent-elles les projets ou programmes du secteur agricole ? Oui /Non

Si oui, quels ont été les financements des 5 dernières années ?

Année	Etablissements	Financements
2011		
2010		
2009		
2008		
2007		

18. Comment votre structure peut-elle véritablement soutenir le secteur agricole en l'aidant à contribuer à la sécurité alimentaire?

19. Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour un développement agricole réussi?

20. Autres suggestions ou préoccupations?

Merci de votre contribution

Programme de déroulement des travaux d'enquête

Activité	Période	Responsable
Prise de contact avec différents partenaires et administrations	Du 02 au 16/07/2012	IMBOU-NGALAMOU Annick
Conception et impression des outils	Du 23 au 29/07/2012	IMBOU-NGALAMOU Annick
Communication : Internet et téléphone	Toute la période de l'enquête	IMBOU-NGALAMOU Annick
Recherche documentaire	Toute la période de l'enquête	IMBOU-NGALAMOU Annick
Transmission fiche d'enquête	1 ^{ère} semaine d'Août	IMBOU-NGALAMOU Annick
Déplacements : Brazzaville et Plateaux	1 ^{ère} quinzaine du mois d'Août	IMBOU-NGALAMOU Annick
Autres départements : Bouenza, Cuvette-centrale, Kouilou, Pointe-Noire, Pool et Sangha	1 ^{ère} quinzaine du mois d'Août	Enquêteurs
Réception et dépouillement des fiches	Du 15 au 22/08/2012	IMBOU-NGALAMOU Annick et UERPOD
Traitement informatique des données	Du 23 au 30/08/2012	UERPOD
Mise en commun des données	Du 31/08 au 03/09/2012	IMBOU-NGALAMOU Annick et UERPOD

4.3. ANNEXE 3 – DONNEES CHIFFREES DES ENQUETES

Tableau 22 - Répartition des enquêtés par sexe

Sexe	Effectifs	Pourcentage
Féminin	79	31,2
Masculin	174	68,8
Total	253	100,0

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

Tableau 23 - Répartition des enquêtés par âge et sexe

Tranches d'âges	Sexe		Total
	Féminin	Masculin	
20-25 ans	4	1	5
26-30 ans	3	12	15
31-35 ans	11	18	29
36-40 ans	7	28	35
41-45 ans	10	35	45
46-50 ans	16	22	38
51-55 ans	11	22	33
56-60 ans	2	9	11
+de 60 ans	4	11	15
ND	11	16	27
Total	79	174	253

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

Tableau 24 - Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Effectifs	Pourcentage
ND	10	4,0
Célibataire	93	36,8
Divorcé(e)	4	1,6
Marié(e)	139	54,9
Veuf (ve)	7	2,8
Total	253	100,0

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

Tableau 25 - Répartition des enquêtés par sexe et situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Sexe		Total
	Féminin	Masculin	
ND	2	8	10
Célibataire	27	66	93
Divorcé(e)	4	0	4
Marié(e)	39	100	139
Veuf(ve)	7	0	7
Total	79	174	253

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

Tableau 26 - Répartition des enquêtés selon le nombre des personnes à charge

Nombre de personnes à charge	Effectifs	Pourcentage
ND	17	6,7
Moins de 5 enfants	70	27,7
5 à 15 enfants	115	45,5
15 enfants et plus	51	20,2
TOTAL	253	100,0

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

Tableau 27 - Date de création des OP identifiées

Date de création	Effectifs	Pourcentage
1963	1	0,4
1964	1	0,4
1980	1	0,4
1987	1	0,4
1992	4	1,6
1995	1	0,4
1996	3	1,2
1997	7	2,8
1998	7	2,8
1999	4	1,6
2000	12	4,7
2001	6	2,4
2002	15	5,9
2003	7	2,8
2004	13	5,1
2005	10	4,0

2006	7	2,8
2007	18	7,1
2008	26	10,3
2009	9	3,6
2010	21	8,3
2011	17	6,7
2012	10	4,0
ND	52	20,6
Total	253	100,0

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

Tableau 28 - OP et différentes spéculations selon les membres enquêtés

Types d'activités	Types d'OP						Total
	Autres associations	Coopératives	GIC	GIEC	Unions	ND	
Agro-pastorale	1	6	1	0	0	0	8
Agrumes, maïs	0	1	0	0	0	0	1
Manioc	3	31	0	1	0	1	36
Manioc, ananas, banane	0	2	0	0	0	0	2
Manioc, arachide	2	3	0	1	0	0	6
Manioc, arachide, haricot	0	0	0	0	2	0	2
Manioc, arachide, maïs	0	9	0	0	0	0	9
Manioc, banane	0	2	0	0	0	0	2
Manioc, igname	0	8	0	0	0	0	8
Manioc, maïs	0	4	0	1	0	2	7
Manioc, maïs, banane	0	2	0	0	0	4	6
Manioc, maïs, banane, arachide	0	0	0	0	0	2	2
Manioc, maïs, banane, igname	0	0	0	2	0	0	2
Manioc, petits pois	0	1	0	0	0	0	1
Manioc, piment, arachide	0	1	0	0	0	0	1
Maraîchage	5	79	8	6	9	6	113
Piment, gombo	0	2	0	0	0	0	2
Piment, gombo, endive	0	2	0	0	0	0	2
Tomate, poivron	0	2	0	0	0	0	2
Transformation des produits agricoles	0	3	0	0	0	0	3
ND	3	7	0	0	0	2	12
Total agriculture	14	165	9	11	11	17	227
Caprins	1	0	0	0	0	1	2

Types d'activités	Types d'OP						Total
	Autres associations	Coopératives	GIC	GIEC	Unions	ND	
Caprins, ovins	0	1	0	0	0	3	4
Ovins	0	2	0	0	0	2	4
Ovins, caprins, porcins	0	5	0	0	0	0	5
Porcins	0	3	0	0	0	0	3
Poules pondeuses	0	0	2	0	0	1	3
ND	0	1	1	0	0	1	3
Total élevage	1	12	3	0	0	8	24
Pêche artisanale	0	0	0	0	0	2	2
Total pêche	0	0	0	0	0	2	2
TOTAL GENERAL	15	177	12	11	11	27	253

Source : Enquêtes personnelles au Congo, Juin-Septembre 2012

4.4. ANNEXE 4 – TEXTES OFFICIELS

4.4.1. Régime domanial et foncier au Congo

Succédant à la « loi révolutionnaire » d'avril 1983 fixant la législation domaniale et foncière (« la terre (...) est la propriété du peuple représenté par l'Etat »), les mutations juridiques de 1992 dans ce domaine réhabilite la propriété privée.

Actuellement, le dispositif législatif et réglementaire repose sur une série de texte parmi lesquels la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat, la loi n°10-2004 de la même date fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier mais aussi la loi antérieure n°17-2000 du 30 décembre 2000 sur le régime de la propriété privée foncière au Congo. En théorie donc :

Le domaine public : Il existe domaine public naturel et artificiel, l'ensemble de ces dépendances étant soumises au régime juridique caractérisé par l'inaliénabilité, l'insaisissabilité et l'imprescriptibilité. Ce domaine peut être occupé par affectation ou autorisation expresse d'occuper, les modalités de ces occupations étant fixées par un décret ad hoc, n°2005-515 du 26 octobre 2005 ;

Le domaine privé : ensemble de biens immeubles immatriculés au nom de l'Etat ou des collectivités, et des biens vacants sans maître.

La propriété foncière : Elle est réglée par le dispositif juridique fixé par la loi n°17-2000. La propriété foncière implique l'immatriculation du terrain et l'inscription des droits réels.

Les droits fonciers coutumiers : Il est désormais possible d'établir des certificats provisoires de propriété à partir des droits fonciers coutumiers. Le problème étant que ces documents provisoires sont conçus pour être transformés en titres fonciers, après immatriculation du terrain, celle-ci ne pouvait intervenir qu'après la mise en valeur du terrain. Finalement, il ne s'agit pas d'une validation des droit fonciers coutumiers mais de situer ceux-ci au regard du dispositif de droit commun de la propriété foncière qui est celle d'un titre foncier, sur un terrain immatriculé.

L'applicabilité des textes juridiques est très difficile dans le Pool, compte tenu de la pression exercée par les propriétaires fonciers d'une part ; d'autre part, du fait d'un phénomène d'agression répétée du domaine public. L'inexistence en pratique des titres fonciers des propriétaires (publics et privés) et le manque de Schéma Directeur d'Aménagement dans les principales localités du département ne permettent pas une bonne organisation dans l'occupation des terrains.

L'acquisition de la terre dans le département du Pool est un contrat consensuel entre le propriétaire foncier et le client. Le prix de la location de la terre est en moyenne fixé à 50 000 frs CFA par champ plus une dame jeanne de vin de palme. En dehors de la location, il y a certains propriétaires fonciers qui, en associant le chef du village, vendent leur terre définitivement et les prix varient entre 5 à 20 millions de FCFA de l'hectare en tenant compte des superficies du terrain. Quant au droit coutumier, il est respecté dans le département. En pratique, ce droit procure aux chefs coutumiers le pouvoir ou le droit de partager et de vendre la terre

Source : Etude du Secteur Agricole, 2011

4.4.2. Composition du dossier de demande de financement auprès du FSA

- Une lettre de demande adressée à Monsieur le Directeur Général du FSA ;
- Une fiche de renseignement adapté à la catégorie socioprofessionnelle du postulat qui, donne une information complète sur lui-même et sur le bilan de ses réalisations économiques ;
- Une présentation détaillée du Projet décrivant les objectifs poursuivis, les moyens à mettre en œuvre et les résultats attendus par le promoteur suivant un modèle fourni par le FSA.
- Une copie certifiée conforme des Statuts et autres documents juridiques pertinents désignant les personnes habilités à agir au nom de ces groupements, de ces associations et de ces ONG de développement en tant que personnes morales ;
- Une copie certifiée de la carte nationale d'identité du promoteur ou de tout autre document en cours de validité pour les individualités ;
- Une attestation été effectuée sur le terrain par le secteur ou la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage ou la Pêche de la zone d'implantation du Projet.
- Un acte d'engagement du promoteur à conserver sa propriété et à continuer à la mettre en valeur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la date de l'effectif du financement engagé par le fonds ;
- Un engagement de retenue sur le salaire ou sur pension et une production d'un bulletin datant de moins de trois mois pour les fonctionnaires en activité et d'un titre de pension pour les retraités ;
- Une copie du titre foncier, du permis d'occuper ou de l'autorisation d'exploitation du terrain par le promoteur et légalisée par l'autorité compétente locale ;
- Une copie conforme de l'immatriculation à la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et/ou de celle de la Déclaration des activités pour les individuels professionnels, les institutions publiques et privées agricoles ;
- Une copie de l'agrément du Groupement délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

*Source : Actes de Forum sur l'investissement en Agriculture régionale (FIAR),
Brazzaville, 16-19 avril 2009*

4.1. ANNEXE 5 – DEMANDES D'AUTORISATIONS





FONDS DE SOUTIEN
A L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE

E-mail : fondsdesoutien@yahoo.fr

B.P : 1933

BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DEMANDE D'AUDIENCE AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL

Nom (s) : *IMBOU Annick et Mme LONGO-DIBENAO*

Prénom (s) :

Adresse / Téléphone : *20 Rue Louisa MOUNGALI / 04 460 0368*
06 625 60 93

Fonction : *Docteur en Etudes Rurales*

Motif de la visite : *Demande d'acquisition de données statistiques du Fonds Général pour la tenue de l'Elaboration des Thèses doctorales.*

Instructions du Directeur Général :

Signature

[Signature]

- ✓ Veuillez attendre :
- ✓ Veuillez repasser :
- ✓ Voir M. ou Mme : *le DEFP. [Signature]*
- ✓ Immédiatement reçu :

Fait à Brazzaville, le

17/08/2012

Mademoiselle **IMBOU NGALAMOU ANNICK JUDICAELE**
Doctorante en économie
UNIVERSITE DE TOULOUSE 2-LE MIRAIL
F-31058 Toulouse Cedex 9
(France)
Contact à Brazzaville
C/o **IMBOU MARCEL**
Tél : (00242) 06-635-27-09

Toulouse, le 28 Février 2012

A

Monsieur le Représentant Résident de
L'Organisation des Nations Unies pour
L'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
En République du Congo

Objet : demande d'assistance technique

Excellence, Monsieur le Représentant,

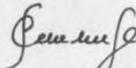
J'ai l'honneur de venir par la présente, solliciter votre concours dans le cadre de mes travaux de recherche.

En effet, je suis étudiante en thèse de Doctorat, d'Etudes Rurales au sein de l'équipe de recherche dynamiques Rurales de l'Université de Toulouse 2-Le Mirail.

Mes travaux de recherche portent sur **les organisations paysannes dans le secteur agricole en République du Congo, particulièrement dans le département des plateaux.**

Dans le cadre de l'accomplissement de mes travaux, je dois effectuer des recherches de terrain, dans la quinzaine du mois de juin 2012, à Brazzaville et dans le département des plateaux, en particulier dans le district de Iékana ; en vue de recueillir des données et autres informations se rapportant à mon thème de recherche.

Dans l'espoir que vous saurez bien me témoigner de votre appui, je vous prie d'agréer Monsieur le Représentant, en l'assurance de mes sentiments très respectueux.


IMBOU NGALAMOU A.J

Pièces jointes :
-projet de recherche
-lettre de recommandation du directeur de these

23 MAI 2012



RECEPTION
PNUD
Le. 23/05/12

Toulouse, le 28 Février 2012

A

Monsieur le Représentant Résident du
Programme des Nations Unies pour
Le Développement (PNUD)
En République du CONGO

Objet : demande d'assistance technique

Excellence, Monsieur le Représentant,

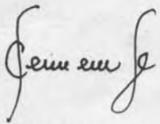
J'ai l'honneur de venir par la présente, solliciter votre concours dans le cadre de mes travaux de recherche.

En effet, je suis étudiante en thèse de Doctorat, d'Etudes Rurales au sein de l'équipe de recherche dynamiques Rurales de l'Université de Toulouse 2-Le Mirail.

Mes travaux de recherche portent sur les **organisations paysannes dans le secteur agricole en République du Congo, particulièrement dans le département des plateaux.**

Dans le cadre de l'accomplissement de mes travaux, je dois effectuer des recherches de terrain, dans la première quinzaine du mois de juin 2012, à Brazzaville et dans le département des plateaux, en particulier dans le district de Iékana ; en vue de recueillir des données et autres informations se rapportant à mon thème de recherche.

Dans l'espoir que vous saurez bien me témoigner de votre appui, je vous prie d'agréer Monsieur le Représentant, en l'assurance de mes sentiments très respectueux.



IMBOU NGALAMOU A.J

Pièces jointes :

- projet de recherche
- lettre de recommandation du directeur de these

4.2. ANNEXE 6 – LISTE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ENQUETÉES PAR DEPARTEMENT

Brazzaville

N°	Coopératives	Activités
1	Coopérative agropastorale de M'filou	Agriculture, élevage
2	Coopérative Amis de la terre	Agriculture, élevage
3	Coopérative des éleveurs de Brazzaville	Elevage
4	Coopérative des producteurs d'ananas	Agriculture
5	Coopérative agropastorale de Kombé	Agriculture, élevage
6	Coopérative agropastorale	Agriculture, élevage
7	Coopérative pour l'élevage, la pêche et l'agriculture	Agriculture, élevage, pêche
8	Coopérative des éleveurs de caprins	Elevage
9	Coopérative pastorale et agricole	Agriculture, élevage
10	Coopérative des femmes actives	Agriculture, élevage
11	Coopérative des éleveurs d'ovins et de caprins	Elevage
12	Coopérative La terre est riche	Agriculture, élevage
13	Coopérative pour le développement agricole et piscicole	Agriculture, pisciculture
14	Coopérative Jeune et Terre	Agriculture, élevage
15	Coopérative pour la lutte contre la pauvreté	Agriculture, élevage

N°	Coopératives	Activités
16	Coopérative d'approvisionnement des aliments de bétail	Élevage
17	Coopérative agropastorale des jeunes de Makélékélé	Agriculture, élevage
18	Coopérative pour la promotion et le développement des jeunes de Brazzaville	Agriculture, élevage
19	Coopérative agropastorale des ressortissants de Kinkala	Agriculture, élevage
20	Coopérative Le salut	Agriculture, élevage
21	Coopérative de transformation de produits agroalimentaires	Transformation des produits agricoles
22	Groupement coopératif agropastoral	Agriculture, élevage
23	Coopérative des techniques agricoles modernes	Agriculture
24	Coopérative agropastorale du Congo	Agriculture, élevage
25	Coopérative Richesse de la terre	Agriculture, élevage
26	Groupement coopératif de Kombé	Agriculture, élevage
27	Coopérative agricole de Talangaï	Agriculture
28	Coopérative des activités agricoles et pastorales de Mayanga	Agriculture, élevage
29	Coopérative de transformation des produits vivriers	Agriculture
30	Groupement coopératif des femmes transformatrices de manioc	Production et transformation du manioc
31	Groupement coopératif des jeunes producteurs de Madibou	Agriculture
32	Coopérative Mosala Bilanga	Agriculture, élevage

N°	Coopératives	Activités
33	Coopérative des maraîchers et éleveurs de l'île Mbamou	Maraîchage, élevage
34	Groupement coopératif Le retour à la terre	Agriculture, élevage
35	Groupement coopératif des femmes éleveurs	Elevage
36	Groupement coopératif des jeunes pour le développement	Agriculture, élevage
37	Coopérative agropastorale des jeunes unis de Ouenze	Agriculture, élevage
38	Coopérative Femmes et Terre	Agriculture, élevage
39	Coopérative des femmes solidaires et généreuses pour le développement	Transformation des produits de la terre
40	Groupement coopératif Autosuffisance Alimentaire	Agriculture
41	Groupement coopératif Les amis de la terre	Agriculture
42	Groupement coopératif Terre fertile	Agriculture
43	Groupement coopératif Terre et Développement	Agriculture, Elevage
44	Groupement coopératif La moisson	Elevage
45	Coopérative des apiculteurs de Kombé	Apiculture
46	Groupement coopératif des éleveurs	Elevage

N°	Associations	Activités
	Association congolaise pour le développement	Maraîchage, élevage
	Association femmes et émancipation	Maraîchage, élevage, transformation du manioc
	Association d'entraide mixte	Maraîchage, élevage
	Association des femmes pour la production et la transformation du manioc	Production et transformation du manioc
	Association des jeunes pisciculteurs de Brazzaville	Pisciculture

N°	GIC	Activités
1	Agri Espoir	Maraîchage
2	Boukékéké	Maraîchage
3	Bouesso	Maraîchage
4	Coop mare	Maraîchage
5	Gap Production	Maraîchage
6	6 mars	Maraîchage
7	Wayaco	Maraîchage
8	Jean Félicien Mahouna	Maraîchage

N°	Unions	Activités
1	UGEA	Maraîchage

N°	Organisation faîtière	Activités
1	CNOP Congo	Agriculture, élevage, pisciculture, apiculture..

Plateaux

N°	Coopératives	Activités
1	Coopérative Terre promise	Agriculture
2	Coopérative des producteurs de vergers de Lékana	Agriculture
3	Coopérative des producteurs d'Enku	Agriculture
4	Coopérative féminine de Lékana	Agriculture

N°	Associations	Activités
1	Association Maman Gisèle	Agriculture
2	Association des pisciculteurs de Lékana	Pisciculture
3	Association des producteurs agropastoraux de Lékana	Agriculture, élevage
4	Groupement d'entraide de Ntsekampika	Agriculture

4.3. ANNEXE 7 – DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

Photo n°1 : Office du MAE à Lékana (Département des Plateaux)



Source : A.JIN

Photo n°2 : Tomates Bio produites par les maraîchers de Bikakoudi (Département de Brazzaville)



Source : A.JIN

Photo n°3 : Tubercules de manioc provenant d'un champ collectif



Source : Donald Mapembi

Photo n°4 : Ferme pour l'élevage de porc à Brazzaville



Source : Donald Mapembi

Résumé

L'émergence des organisations paysannes en milieu périurbain et rural en République du Congo en particulier à Brazzaville et dans les Plateaux, s'inscrit dans une dualité de logiques : des logiques paysannes propres aux paysans eux-mêmes et, en même temps, des logiques institutionnelles sous l'impulsion des acteurs extérieurs, l'Etat, les ONG, les agences de coopération bilatérales et multilatérales. On voit donc apparaître de nouvelles dynamiques organisationnelles, ouvrant de nouveaux espaces à l'éruption d'acteurs sociaux qui, à travers des stratégies de positionnement et de promotion s'improvisent comme intermédiaires entre les flux financiers circulant dans ces milieux. Ces nouveaux acteurs se distinguent par leurs charisme, leurs compétences, leur connaissance endogène du milieu, leur appartenance sociale, et leur position dans l'arène locale. Elite, jeune, femme, religieuse, notable du village, etc., acquièrent ainsi une légitimité dans leur milieu, deviennent de véritables courtiers contrôlant les canaux de communication entre les donateurs et les paysans. Positionnement ou promotion, ces nouveaux acteurs jouent un rôle central dans l'arène des possibles. Quelles que soient leur origine, ces dynamiques n'enrayent pas les clivages qui ont existé et apparaissent actuellement sous des nouvelles formes, responsables de conflits entre les acteurs. Par ailleurs, l'aide au développement dont bénéficient les paysans et leurs groupements n'est assurément pas neutre. Elle véhicule l'idéologie des donateurs, et crée inévitablement des comportements d'adaptation des paysans aux exigences des structures d'appui et peut entraîner une perte au moins partielle de leur autonomie.

Mots clefs : Emergence, organisations paysannes, milieu périurbain et rural , République du Congo, logiques paysannes, logiques institutionnelles, stratégies de positionnement, stratégies de promotion, aide au développement, courtiers, comportement d'adaptation, autonomie.

Abstract

The emergence of peasant organizations in peri-urban and rural areas in Republic of Congo in particular with Brazzaville and in the Plateau, has a dual logical understanding; peasant farmers view and at the same time, institutional view influenced by external actors, the state, NGOs, bilateral and multilateral cooperation agencies. We see the emergence of new organizational dynamics, which lead to the creation of new spaces and the coming in of social actors who position themselves as intermediaries between financial flows circulating in these environments. These new players are distinguished by their charisma, their skills, their endogenous knowledge of the environment, social affiliation, and their position in the local arena. Elite, young, woman, religious, village elder, etc., they acquire legitimacy in their communities, become real brokers controlling the communication channels between donors and farmers. Whether self imposed or promoted, these new actors play a central role in the arena of possibilities. Whatever their origin, these dynamics do not wipe out the cleavages that have existed and still appear in new forms, the cause of conflicts between actors. In addition, development aid enjoyed by farmers and their associations is certainly not neutral. It conveys the ideology of donors, and influences the behavior of farmers to cope with the requirements of support structures and may result in different degrees of loss of their autonomy.

Keywords: Emergence, farmers' organizations, suburban and rural areas, Republic of Congo, peasant logic, institutional logic, positioning strategies, promotion strategies, development aid, brokers, coping behavior, autonomy.